BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

XXII.

IMPRIMERIE DE BRODARD,
A Coulommiers.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, CANONIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

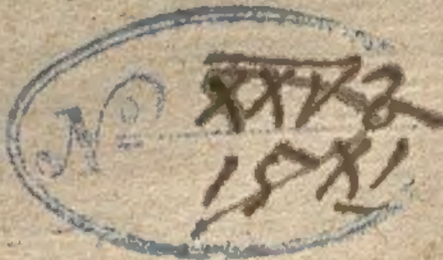
DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES;

CONTENANT l'Histoire de la Religion, de son établissement et de ses dogmes, celle de l'Église considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacremens; la Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien Droit canon; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi; les Papes, les Conciles, les Siéges épiscopaux de *toute la chrétienté*, et l'ordre chronologique de leurs Prélats; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, des schismes et des hérésies;

PAR LES RÉVÉRENDS PÈRES

RICHARD ET GIRAUD,

DOMINICAINS.



RÉIMPRIMÉ AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

TOME VINGT-DEUXIÈME.



A PARIS,

CHEZ MÉQUIGNON-HAVARD, ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.

M DCCC XXV.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

SAN-SALVADOR, *fanum S. Salvatoris*, ville archiépiscopale et capitale de tout le Brésil, est située sur la baie de tous les Saints. Elle est grande, riche et bien peuplée. C'est la résidence du vice-roi de Portugal et du conseil souverain. Toutes les églises sont fort ornées et fort riches en argenterie, surtout la cathédrale de Saint-Sauveur, qui fut érigée en évêché en 1550, et en archevêché en 1696, avec trois suffragans dans le Brésil. Le pape Benoît XIV y en a ajouté trois autres en 1745. La seconde église de la ville est celle de l'abbaye de Saint-Sébastien, chef de la congrégation des bénédictins du Brésil. Les jésuites y avaient un collége et un noviciat pour leur province du Brésil. Les autres maisons religieuses d'hommes sont les carmes, les cordeliers, les capucins et les récollets.

SAN-SEVERINO, *Septempeda*, petite ville épiscopale d'Italie, dans la marche d'Ancône, sous la métropole de Fermo, fut bâtie au douzième siècle sur les ruines de l'ancienne ville de *Septempeda*, et érigée en évêché en 1586. Elle est sur la rivière de Potenza, à douze lieues au sud-est d'Ancône, et contient trois mille âmes, partagées dans les deux paroisses de la cathédrale de Saint-Severin, et de la collégiale de Saint-Laurent. Outre la maison de l'Oratoire, il y a sept maisons religieuses d'hommes et trois de filles. Le diocèse contient dix bourgs et trente-cinq villages, qui ne font que vingt-cinq paroisses.

Évêques de San-Severino.

1. Horace Marzarius, de Vicence, protonotaire apostolique, fut le premier évêque de San-Severino, en 1586. Sixte V, qui

le nomma à cet évêché, l'avait auparavant chargé du gouvernement d'Ascoli, de Spolette et de quelques autres villes d'Italie. Horace se comporta très-bien dans l'administration de son église, et mourut en 1607.

2. Ascanius Sperellus, d'Assise, succéda à Horace, dont il avait été fait coadjuteur par Paul v, en 1607. Il se déchargea du gouvernement de son diocèse, quoiqu'il s'en acquittât avec honneur, en faveur de son neveu, après l'avoir fait nommer son coadjuteur par Grégoire xv, en 1621. Ascanius mourut en 1631.

3. François Sperellus, neveu et coadjuteur d'Ascanius, prit possession du siége de San-Severino en 1631. Il fit bâtir, orna et dota la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et mourut en 1677.

4. Ange Maldachinus, de Viterbe, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut transféré de l'évêché d'Aquino à celui de San-Severino par Innocent x, en 1646. Il fit de riches présens à la cathédrale comme il conste par l'inscription que les chanoines firent poser sur la porte collatérale de la même église en 1673, du vivant même du prélat, qui mourut en 1677.

5. Scipion Nigrellus, de Ferrare, fils du marquis Jules, sénateur de Rome, fut fait évêque de San-Severino par Innocent xi, en 1677. Il avait été auparavant primicier de l'église cathédrale de Ferrare, référendaire de l'une et de l'autre signature, et agrégé à la congrégation des indulgences. Il mourut en 1702.

6. Alexandre Avius, de Camerino, premièrement archidiacre de sa patrie sous Clément x, ensuite évêque de Pesaro sous Innocent xi, fut transféré à l'église de San-Severino par Clément xi en 1702. Il mourut en 1703.

7. Alexandre de Calvis, d'une famille noble de Porto, avocat à la cour de Rome, et référendaire de l'une et de l'autre signature fut placé sur le même siége en 1705. (*Ital. sac.*, tom. 2, page 764.)

8. Denis Pieragostini, recommandable par sa piété et par son zèle pour le salut des âmes. Pendant qu'il était prêtre de la congrégation de Saint-Charles, et archidiacre de Camerino, il tenait chez lui une académie des beaux-arts et du droit pour les jeunes gentilshommes, et se faisait un plaisir de leur en expliquer les difficultés : il eut ensuite la satisfaction de les voir tous se distinguer dans cette science. Les uns furent choisis pour être officiaux et grands-vicaires; les autres devinrent des avocats fameux dans la cour de Rome, et quelques-uns ont occupé les premières judicatures d'Italie.

L'abbé Belli, dataire du pape dans la légation d'Avignon, son parent et son ami particulier, fut du nombre de ses élèves. Tout le monde sait qu'il fut un

de ceux qui firent plus d'honneur à cet habile maître. Sa science, peu commune dans tous les genres, et sa sagacité merveilleuse, accompagnées de toutes les vertus qui font le parfait magistrat, lui méritèrent dans tous les temps l'estime et l'amitié des cardinaux et de tous les autres grands personnages de la cour de Rome. Les papes Benoît XIV, Clément XIII, l'ont honoré en particulier d'une bienveillance et d'une protection marquées. Ce qui prouve aussi la haute idée que l'on avait des lumières et de la capacité de M. Pierogostini, c'est que dans le temps qu'il était encore dans la congrégation de Saint-Charles, les cardinaux Louis Caraffa et Nicolas Lercari, le prièrent de leur expliquer les Institutes pendant qu'ils étaient l'un et l'autre gouverneurs de Camerino.

Le digne prélat M. Pierogostini fut également aimé et estimé des souverains pontifes, surtout de Benoît XIII. Ayant été fait vicaire-général de Ravenne, et ensuite évêque de Tricala, il remplit dans cette ville ancienne et très-célèbre tous les devoirs d'un grand jurisconsulte et d'un zélé pasteur. Sa tendresse paternelle pour son troupeau éclata particulièrement durant les ravages d'une espèce de maladie épidémique dont il fut attaqué. Sa plus grande satisfaction était d'administrer lui-même les sacremens aux malades, ou de leur faire l'aumône selon leurs besoins. Clément XII lui donna le gouvernement général de Benevent, avec un pouvoir très-étendu. On voulut le faire passer de là à l'archevêché de Lucques; mais sa modestie lui ayant fait refuser cette dignité, on le fit évêque de San-Severino. On conservera long-temps dans cette ville le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits. Il y assembla deux fois le synode de son diocèse. Il y prêcha tous les jours dans un carême, sans qu'il eût besoin d'autre préparation que d'une heure d'oraison après sa messe. Il donnait même pendant l'avent deux sermons par jour, de la même manière; le matin dans sa cathédrale, et le soir aux religieuses. Il soumit le monastère des Clarisses à la juridiction de l'ordinaire, rétablit le séminaire destiné pour les clercs, et répara solidement la cathédrale, en faisant construire une nouvelle voûte, et en décorant cette église de plusieurs embellissemens qui la rendent aussi belle aujourd'hui, qu'elle l'était peu autrefois : ces réparations se firent en partie à ses dépens, et en partie des libéralités du pape Clément XII. Il fit encore construire un tombeau au bas du chœur, pour lui et pour ses successeurs, et y transporta avec les cérémonies accoutumées les cendres des évêques qui l'avaient précédé.

Le pape Benoît XIV le députa pour assister au procès de la canonisation de saint Joseph de

Léonisse, qu'on fit à Spolette; et à celui de la béatification du serviteur de Dieu, Antoine de Grassis, qui fut instruit à Fermo. On le fit vicaire apostolique des églises de Macerata et de Tollentin; et même, en l'absence du grand cardinal et évêque Sanfredini, qui recourait souvent à ses conseils pour le gouvernement spirituel de son diocèse, il eut la direction de celle d'Osimo et de Cingolis. Il refusa constamment d'y être transféré. Il ne voulut pas non plus pour son successeur Camille Pierogostini, son neveu, archidiacre de Camerino, quoique très-méritant par sa science, sa piété, et la douceur de ses mœurs. La mort édifiante de notre saint prélat arriva le 8 décembre 1745, jour de la fête de la conception de la sainte Vierge, à laquelle il avait été de tout temps très-dévot. Trois jours auparavant il avait prédit à son secrétaire et à un autre prêtre qu'il mourrait bientôt; leur disant, *tempus resolutionis meæ instat*, et les avertissant de mettre toutes choses en règle. Sa pauvreté était si grande, qu'on fut obligé d'emprunter de ses amis de quoi subvenir à ses besoins les trois derniers jours de sa maladie. Cela n'est pas surprenant : il avait distribué aux pauvres, la veille de son apoplexie, le peu d'argent qui lui restait. Outre cela, il leur avait donné plusieurs lits et une grande partie de ses meubles peu de temps auparavant. Il lui arrivait souvent de leur distribuer la meilleure portion de ses modiques repas, surtout les veilles des fêtes de la sainte Vierge. Il jeûnait ces jours-là au pain et à l'eau, à l'exemple de son oncle, qui se nommait comme lui Denis Pierogostini, et qui se rendit recommandable par la sainteté de sa vie et par ses miracles. Notre pieux prélat fut honoré du même don; et ce qui doit paraître plus admirable encore, il avait reçu la grâce d'opérer des conversions en prêchant la parole de Dieu, et d'exhorter les moribonds avec une onction toute particulière. Voici l'inscription qui est au bas de son portait dans la grande salle du palais épiscopal de San-Severino.

Dionysius Pierogostini Patricius Camers, ex congregatione Presbyterorum secularium hospitii nuncupati S. Caroli : à Clemente XI, Archidiaconus Camericensis Ecclesiæ, et ex-Vicario generali et capitulari : à Benedicto XIII, in Concilio Romano à decretis, Proepiscopus Ravennatensis, Episcopus Tricalensis : à Clemente XII, Gubernator generalis civitatis Beneventanæ, et Archiepiscopus Lucensis; sed hâc modestè recusatâ dignitate, ab eodem Pontifice Episcopus septempedanus, ac superintendens Ecclesiæ Maceraten. Et Tolentinat. renunciatus est. A regnante verò Benedicto XIV, ad processus pro beatificatione ven-servi Dei Antonii de Grassis in civitate Firmanâ, et in Spoletanâ pro canonisatione beati Joseph à Leonissâ, specialiter deputatus. His, aliisque muneribus egregiè expletis, tandem plenus

virtute et meritis, finem temporalis vitæ et fortunæ dedit anno M. DCC. XLV, die octavâ decembris, sacræ immaculatæ conceptionis sanctissimæ Virginis, cujus mysterii devotione flagrabat, ætatis suæ LXIX, episcopatûs XIV.

9. Joseph de Vignoli, patrice de Camerino, après avoir fait ses études dans sa patrie et dans les universités de Pérouse et de Fermo, a pris le bonnet de docteur dans celle-ci, où il s'est distingué autant par son application à l'étude, que par la grande pénétration de son esprit. Ayant terminé cette carrière à l'âge de vingt-deux ans, il fut d'abord fait grand-vicaire de l'évêque de Montalte dans la Marche d'Ancône. Peu de temps après le cardinal Durini, alors inquisiteur de Malte, le choisit pour son auditeur. Il l'accompagna en cette qualité dans sa nonciature de Suisse et de France; et la sagesse avec laquelle il se conduisit pendant tout le temps qu'il remplit cette charge, le rendit si agréable à son éminence et au saint-siége, qu'on récompensa ses services en lui donnant, en 1746, l'évêché de San-Severino, qu'il gouverna pendant environ onze ans, ayant refusé celui de Camerino, sa patrie. Il fit plusieurs fois la visite de son diocèse, et prêcha avec beaucoup de fruit, spécialement pendant une partie d'un carême, qu'il suppléa pour le prédicateur, qu'une maladie imprévue avait empêché d'achever sa carrière. Il remplit également cette fonction sainte à l'occasion du jubilé de l'année 1751, pour se prêter aux vues du pape Benoît XIV, qui exhortait tous les évêques, dans ses lettres circulaires, à disposer par eux-mêmes, autant qu'il se pourrait, les peuples confiés à leurs soins à gagner l'indulgence plénière, soit en leur donnant des retraites, soit en faisant des missions et d'autres pieux exercices de cette nature. Ce fut pour remplir les louables intentions de ce grand pontife, que notre prélat entreprit cette fameuse mission dont il fut le principal ouvrier, et dont les fruits abondans subsistent encore à San-Severino et dans les pays voisins. Cette même année, des tremblemens de terre également fréquens et terribles ayant répandu la terreur dans sa ville épiscopale et dans les provinces voisines, il profita de cette circonstance pour prêcher à son peuple dans les places publiques, et le porta, par ses exemples encore plus que par ses discours, à apaiser la colère du Seigneur par une salutaire pénitence. Il réussit dans cette sainte entreprise au gré de ses désirs et au-delà de ses espérances. Il ne s'appliqua pas avec moins de succès à la réforme des mœurs de ses diocésains, et à arrêter par de sages ordonnances et des censures les abus qui s'étaient glissés parmi les bénéficiers, confrairies, et autres lieux pies, touchant l'administration des biens. Entre autres libéralités qu'il a faites à sa cathédrale, on

compte un fonds qu'il a laissé, dont le revenu est employé à entretenir une troisième lampe devant le Saint-Sacrement, et à faire chaque année des ornemens, outre plusieurs autres d'une grande magnificence qu'il a donnés. Il obtint une bulle du pape Benoît XIV, en date du 20 avril 1748, par laquelle ce souverain pontife lui accorda l'entière suppression de la juridiction que l'abbé commendataire de Saint-Laurent *in Dolioso Rambonæ et S. Eustachii*, prétendait avoir dans la ville et le diocèse de San-Severino, et qui avait été de tout temps une source intarissable de procès entre les évêques de San-Severino et les les abbés de Saint-Laurent. Le souverain pontife donna aussi par la même bulle la faculté audit évêque et à ses successeurs de prendre un logement décent et convenable dans le palais de l'abbé de Saint-Laurent, de transférer l'église cathédrale à celle de l'abbaye, d'en ériger les chapellenies en canonicats, et de les unir ainsi au chapitre. Notre prélat procura par-là à ses ouailles l'avantage et le bonheur d'être auprès de leur pasteur; car l'ancien palais épiscopal étant situé au sommet d'une montagne appelée le Mont-Noir, d'un accès difficile, et presque entièrement séparé de la ville, les habitans ne pouvaient facilement recourir à l'évêque dans leurs besoins, ni l'évêque les secourir à propos. Le pape Benoit XIV l'ayant député deux fois pour assister au procès de la canonisation du B. Joseph de Copertino, confesseur de l'Ordre des Mineurs conventuels, il se porta à cet effet à Osimo, et dans le diocèse de Fermo, où il s'attira l'applaudissement de tout le monde par l'étendue de ses lumières et la sagesse de ses conseils.

Enfin l'évêché de Carpentras étant venu à vaquer par la mort de M. d'Inguimbert, le pape Benoît XIV résolut de le donner à M. de Vignoli. Cette nouvelle consterna tellement les habitans de San-Severino, que le clergé séculier et régulier, les magistrats et le tiers-état furent le supplier en corps de conjurer le pape de ne pas les priver d'un pasteur qui avait tout leur amour et toute leur confiance. Il acquiesça volontiers à leur demande, mais ce fut inutilement; le souverain pontife ayant jugé à propos de le transférer à l'église de Carpentras, dans le consistoire du 19 décembre 1757, son zèle pour la maison de Dieu et pour le salut des âmes, sa patience, sa douceur, sa charité, les soins qu'il se donna pour la correction des mœurs, sa libéralité, la bonté avec laquelle il exerçait l'hospitalité à l'égard des prêtres et surtout des curés de son diocèse, l'assistance et les secours qu'il donnait dans toutes les occasions, tout cela le rendit infiniment cher à son peuple, et lui attira l'estime et la vénéra-

tion de tout le monde. Aussi la ville et le diocèse de Carpentras se félicitèrent tous les jours de l'avoir eu pour pasteur. Les habitans de San-Severino, qui le regretteront à jamais, firent faire son portrait, pour en conserver éternellement la mémoire, avec cette inscription au bas:

Animarum zelo, verbi Dei prædicatione,
Charitate erga omnes, nemini secundus.

SAN-SEVERO, *fanum sancti Severi*, ville épiscopale d'Italie sous la métropole de Benevent. Le pape Grégoire XIII y transféra, en 1580, l'évêché de Civitate. Le diocèse de San-Severo contient deux bourgs et deux abbayes en commende de l'Ordre de Cîteaux. La cathédrale est sous le nom de la Vierge, et la ville a titre de principauté.

Évêques de San-Severo.

1. Martin de Martinis, d'Aquila, auparavant prêtre et théologien de la compagnie de Jésus, évêque de Pharensis, fut transféré à l'église de San-Severo par Grégoire XIII, en 1581, et mourut l'année suivante.

2. Germain, des marquis Malespine, nommé en 1583, sous Clément VIII, résida quelque temps en Pologne en qualité de nonce apostolique et mourut en 1604.

3. Octavius Vipera, d'une famille noble de Benevent, fut fait évêque de San-Severo en 1604, et mourut en 1606.

4. Fabrice Verallus, noble romain, parent d'Urbain VII, chanoine de l'église du Vatican, référendaire de l'une et de l'autre signature, et inquisiteur de Malte, fut préposé à l'église de San-Severo sous Paul V, en 1606, et devint cardinal en 1608, étant pour lors nonce en Suisse. Il se démit de son évêché en 1615, et mourut à Rome en 1624.

5. Vincent Caputus, de Ruvo, succéda au cardinal Verallus en 1615, et fut transféré à l'église d'Andri, l'an 1625.

6. François Venturius, d'une des plus illustres familles de Florence, chanoine de la métropole, et référendaire de l'une et de l'autre signature, devint évêque de San-Severo sous Urbain VIII, en 1625. Il gouverna son église avec beaucoup d'édification le peu de temps qu'il en fut chargé; et, s'en étant démis en 1629, il fut fait archidiacre de Florence en 1632.

7. Dominique Ferrus, succéda en 1629, et mourut en 1635.

8. François-Antoine Sacchettus, élu en 1635, fut transféré à l'église de Troja en 1650.

9. Léonard Saveroly, d'une famille noble de Faënza, fut nominé à l'évêché de San-Severo par Innocent X, en 1650, et mourut en 1654.

10. Jean-Baptiste Montius, promu le 11 octobre 1655, mourut peu de temps après.

11. François Densa, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de l'église de Salerno, monta sur le siége de San-Severo en 1657, et mourut en 1670.

12. Horace Fortunat, succéda en 1670, sous Clément X. Il fut transféré à l'évêché de Nardo par Innocent XI, en 1677, et mourut en 1707.

13. Charles-Félix de Matha, de Crémone, siégea en 1678, et mourut 1701.

14. Charles-François Giocoli, vicaire-général de l'évêque de Gallipoli, fut préposé à l'église de San-Severo en 1703, et passa au siége de Capaccio en 1717.

15. Dieudonné Summanticus, général de l'Ordre de Saint-Augustin, fut sacré évêque de San-Severo en 1717. (*Ital. sac.*, tome 8, col. 358.)

SANSON (Nicolas), célèbre géographe, né à Abbeville en Picardie le 20 décembre 1600, se livra tout entier à la géographie. Il mourut à Paris le 7 juillet 1667. On a de lui entre autres ouvrages ; *Geographia sacra ex veteri et Novo-Testamento desumpta, et in tabulas quatuor concinnata, quarum prima totius orbis in bibliis sacris cogniti partes continet, secunda Terram-Promissam, sive Judæam in suas tribus divisam ; tertia et quarta Jesu-Christi et Apostolorum Petri et Pauli patriam, mansiones et itinera, et Pauli navigationem Jerosolimis Romam usque ; additæ sunt descriptio terræ Chanaam, sive Terræ-Promissæ : Jesu-Christi et Apostolorum Petri et Pauli vitæ, tum et in omnes eas tabulas et descriptiones ; adnimadversiones, et index geographicus....* in-fol. Cette géographie sacrée parut en 1653. Elle fut réimprimée en 1665, et M. le Clerc en a donné, en 1704, une nouvelle édition qu'il a éclaircie par des notes savantes.

SANSON (Jacques), carme déchaussé, était parent du célèbre géographe Nicolas Sanson, et naquit comme lui à Abbeville en Picardie, le 10 février 1596. Il fit profession dans l'étroite observance des Carmes à Paris, en 1619, et on lui donna le nom d'Ignace-Joseph de Jesus-Marie. Il mourut à Charenton le 19 août 1665. On a de lui : 1°. Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et des maïeurs d'Abbeville, où sont rapportés les priviléges que les rois leur ont donnés..... et ce qui s'est passé de plus remarquable durant leur magistrature dans le pays de Ponthieu et de Vimeux, tant dans l'état ecclésiastique, que dans l'état politique, depuis l'an 1083 jusqu'en 1657, avec les hommes illustres qui y sont nés, et qui y sont morts ; à Paris, 1657, in-fol. 2°. Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville, et de l'archidiaconé de Ponthieu, au diocèse d'Amiens, à Paris 1646, in-4°. 3°. La vie du vénérable père André de Jésus-Marie. 4°. Récit des vertus de M. de la Forest. 5°. La vie de Saint-Maur des Fossés, avec les antiquités de cette abbaye, à Paris, 1640, in-8°. (Le père Martial de Saint-Jean-Baptiste, dans sa *Bibliotheca scriptorum utriusque congregationis et sexûs Carmelitarum excal-*

ceatorum, imprimée en 1730 à Bordeaux, in-4°, page 209. Le père Le Long, Biblioth. des Historiens de France, p. 251.)

SANTA-CRUX DE LA SIERRA LA NUEVA ou DE BARANÇA, *fanum sanctæ Crucis*, ville épiscopale de l'Amérique méridionale, sous la métropole de la Plata, est bâtie au pied d'une montagne, à l'extrémité d'une campagne ouverte dont le terroir abonde en fruits fort estimés. Elle est médiocrement grande, et n'a rien qui la rende digne du titre de cité, dont elle est décorée. Le pape Clément VIII y établit un évêché en 1602. L'évêque fait sa résidence à Misque-Pocona, ville presque déserte. La cathédrale de Santa-Crux, dédiée à la sainte Croix, a un chapitre, qui n'est composé que de trois dignités sans aucun chanoine. Les jésuites y ont eu une maison.

Évêques de Santa-Crux.

1. Antoine Calderon, transféré de Porto-Ricco à Santa-Crux en 1605, mourut âgé de plus de cent ans.

2. Ferdinand de Campo, cordelier.

3. Jean Zapata, inquisiteur de Séville, fut nommé en 1634.

4. Jean d'Arginao, dominicain de Lima, et premier professeur en Théologie dans l'université de la même ville, fut nommé évêque de Santa-Crux, en 1646.

SANTA-FÉ DI BOGOTA, *sanctæ Fidei*, ville archiépiscopale et capitale de la Nouvelle Grenade dans l'Amérique méridionale, est située sur la rivière de Bogota, à seize lieues au levant de son embouchure dans le fleuve de la Madeleine. Elle est à quatre-vingts lieues au levant de la mer du Sud, et à soixante au midi de Carthagène sur la mer du Nord. Elle doit sa fondation aux Espagnols, qui s'établirent dans le pays en 1536. C'est le siége du vice-roi et de l'audience royale, dont il est président. Le pape Jules III y établit, en 1554, un évêché que Pie IV érigea en archevêché dix ans après. On y a fondé une université en 1610.

Évêques de Santa-Fé.

1. Jean de Barrias, cordelier.

2. Louis Zapata de Cardenas, cordelier, passa du siége de Carthagène à celui de Santa-Fé en 1570. Il fit présent à son église de la tête de sainte Elisabeth, reine de Hongrie.

3. Barthélemi Martinez, archidiacre de l'église de Lima, fut transféré de l'église de Palama à celle de Santa-Fé.

4. André Caso, dominicain, transféré à l'église de Léon en Espagne.

5. Barthélemi Lobo, transféré à Lima.

6. Pierre Ordognez, chevalier de l'ordre d'Alcantara, et recteur du collége de Salamanque, fut nommé archevêque de Santa-Fé en 1609, et mourut en 1615.

7. Ferdinand Arias, transféré à Lima.

8. Jean de Castro, de l'Ordre des Augustins, natif de Tolède, fut nommé en 1618, et refusa.

9. Julien de Cortaça gouverna sept ans.

10. Bernardin d'Almansa, docteur en droit dans l'université de Lima, inquisiteur de Tolède, mourut archevêque de Santa-Fé en 1633.

11. Christophe de Torrès, dominicain, prédicateur des rois Philippe III et IV, mourut en 1643.

12. Diègue de Castillo, professeur en philosophie dans l'université d'Alcala, passa de l'église de Truxillo à celle de Santa-Fé, où il vivait encore en 1649.

SANTA-MARTA ou SAINTE-MARTHE, *fanum sanctæ Marthæ*, ville épiscopale de l'Amérique dans la province et sous la métropole de Santa-Fé, est située près de la côte de la mer du Nord, sur une baie de sable, environ à quarante lieues au nord-est de Carthagène. Cette ville de Sainte-Marthe, quoique capitale de la province de même nom, est peu habitée. Le gouverneur de la province et les autres officiers royaux y font leur résidence. L'évêché fut érigé en 1535.

Évêques de Santa-Marta.

1. Alphonse de Tobès.

2. Christophe Brocero, dominicain, fut nommé et n'accepta point.

3. Jean Fernandez.

4. Thomas Ortiz, dominicain.

5. Martin Calatayud, de l'Ordre de Saint-Jérôme.

6. Jean de Barrios, de l'Ordre de la Merci, fut nommé en 1566.

7. Leonel de Cervantès, transféré à Guaxaca.

8. Antoine de Conderina, de l'Ordre des Augustins, transféré à Guamanga.

9. Jean d'Espinar, dominicain, fut nommé l'an 1604.

10. Melchior de Gualamo, cordelier.

11. François de la Croix, dominicain, vivait encore en 1649.

SANTAREL (Antoine), jésuite, est auteur d'un livre intitulé, *Antonii Santarelli è societate Jesu, tractatus de hæresi, schismate, apostasiâ, sollicitatione in sacramento Pœnitentiæ, et de potestate summi Pontificis in his delictis puniendis, Ad Serenissimum Principem Mauritium, Cardinalem à Sabaudiâ*, à Rome, 1625, in-8°. Cet ouvrage a été censuré par la faculté de Théologie de Paris, et par plusieurs autres du royaume. (Dupin, Hist. eccl. du dix-septième siècle, tome 1, page 454 et suiv.)

SANTA-SEVERINA, ville archiépiscopale d'Italie dans la Calabre ultérieure, est ancienne, mais peu considérable : elle est située sur un rocher escarpé auprès de la rivière de Neto, à trente-cinq ou quarante lieues de Reggio. La cathédrale est sous le nom de sainte Anastasie.

il y a sept paroisses et deux couvens. L'évêché de Saint-Léon, ville détruite par les Sarrasins, lui fut uni et le titre supprimé en 1571. Le diocèse contient vingt mille âmes sans la ville, et vingt-une paroisses partagées en cinq bourgs et six villages, dont deux sont habitées par des Grecs ou Épirotes au nombre de mille, et neuf maisons religieuses d'hommes: de ce nombre est l'abbaye régulière de Calabro-Maria ou Altilia, de l'Ordre de Cîteaux.

Évêques de Santa-Severina.

1. Jean-Baptiste, Grec de nation
2. Etienne, siégeait en 1096.
3. Constantin, en 1099.
4. Sévère, assista au sacre du pape Gélase II, en 1118 ou 1119.
5. Grégoire, assista à la consécration de l'église de Catanzaro, en 1122.
6. Jean, se trouva au couronnement de Roger, roi de Sicile, en 1129.
7. Romain, gouvernait l'église de Santa-Severina en 1132.
8. André, sous le pontificat d'Alexandre III.
9. Milet, vers l'an 1183.
10. Denis, élu sous Innocent III vers l'an 1210.
11. Barthélemi, sous Grégoire IX, reçut le *pallium* sous le même pape.
12. M. Nicolas de Saint-Germain, nommé par Innocent IV en 1254.
13. Ange, mort en 1269.
14. Hugues, succéda en 1269, sous Clément IV. Il était auparavant prieur du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
15. Bernard, chanoine, devint archevêque sous Grégoire X, en 1273, et mourut l'année suivante.
16. Roger de Stephanutia, siégea en 1274, et fut transféré à l'église de Cosence par Boniface VIII, en 1295.
17. Lucifer, en 1295.
18. Paul, en 1309.
19. Jean, en 1320.
20. Pierre, élu en 1340, mourut en 1349.
21. Guillaume, doyen de Santa-Severina, en fut fait évêque en 1349.
22. Amicus occupait le même siége en 1386.
23. Grégoire.
24. Mathieu, mort en 1399.
25. Gerard, archevêque de Rossano, transféré à l'église de Santa-Severina en 1399, mourut l'année suivante.
26. Jacques, auparavant évêque de Saint-Léon, transféré au siége de Santa-Severina en 1400, mourut en 1413.
27. Ange, passa de l'église de Sorrento à celle de Santa-Severina en 1413, et mourut en 1430.
28. Antoine Sanguagalus, de Crotone, évêque de Strongoli, fut tranféré à Santa-Severina en 1430, et mourut en 1454.
29. Simon Blond, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, élu sous Nicolas V, en 1454.

30. Pierre, mourut à Rome en 1483.

31. Henri de lo Moyo d'Exopano, Calabrois, religieux du monastère de Saint-Jean de Flore, de l'Ordre de Cîteaux, abbé de Calabro-Maria, fut fait archevêque de Santa-Severina par Innocent VIII, à la demande du roi Ferninand Ier, en 1483. Il mourut en 1488. C'était un prélat fort pieux et fort savant.

32. Alexandre della Marra de Barlette, fameux docteur en l'un et l'autre droit, successeur d'Henri en 1488, assista au couronnement d'Alphonse II, en 1494, et mourut en 1498.

33. N..., Cantelmus, d'une famille noble de Naples, siégea en 1498, et mourut en 1508.

34. Jean Matthieu Sertorius, noble modénois, camérier du pape Jules II, fut nommé à l'archevêché de Santa-Severina en 1508. Il assista au concile de Latran, sous Léon X, et fut transféré à l'église de Volterre en 1531.

35. Jean, cardinal Salviati, de Florence, passa de l'église de Volterre à celle de Santa-Severina en 1531, et s'en démit quatre ans après.

36. Jules Sertorius, commendataire de la fameuse abbaye de Nonantole, fut nommé à l'archevêché de Santa-Severina, sous Paul III, en 1535. Il fut envoyé ambassadeur pour le duc de Ferrare, à l'empereur Charles V, et à Philippe II, roi d'Espagne. Il mourut à Compostelle en 1562.

37. Jean-Baptiste des Ursins, mourut à Rome en 1566.

38. Jules-Antoine Sanctorius, d'une famille noble de Caserte, fut préposé à l'église de Santa-Severina par le saint pape Pie V, en 1566. Il devint cardinal peu de temps après son élévation à l'épiscopat, et mourut à Rome en 1598, s'étant démis auparavant de son siége en 1572.

39. François-Antoine Sanctorius, neveu du précédent, succéda à son oncle en 1572. Il fut transféré à l'église d'Acerenza en 1586.

40. Alphonse, d'une famille noble de Pise, monta sur le siége de Santa-Severina en 1587, et mourut en 1623.

41. Fauste Caffarello, noble romain, référendaire de l'une et l'autre signature, devint archevêque de Santa-Severina en 1624. Il résida quelque temps à Turin en qualité de légat du saint-siége. Il retourna ensuite à son église, qu'il continua de gouverner avec beaucoup de prudence jusqu'à l'an 1551, qu'il mourut.

42. Jean-Antoine Paravicinus, fut sacré archevêque de la même église, sous Innocent X, en 1654. Comme il avait refusé déjà d'autres siéges, il n'accepta celui-ci qu'avec beaucoup de répugnance, et pour obéir aux ordres du pape. Il mourut à Catanzaro, où il était tombé malade en allant à Rome, pour les affaires de son église, en 1659.

43. François Falabellus, après

avoir gouverné plusieurs églises d'Italie en qualité de vicaire-général, fut pourvu de l'archevêché de Santa-Severina par Alexandre VII, en 1660, et mourut à Catanzaro en 1670.

44. Joseph Palerme, Calabrois, fameux théologien, évêque de Conversano, fut transféré à l'église de Sancta-Severina en 1670 et mourut en 1673.

45. Mutius Sorianus, de Crotone, docteur de la Sapience à Rome, archidiacre de sa patrie, fut fait archevêque de Santa-Severina en 1674. Il mourut en 1678.

46. Charles Berlingerius, d'une famille noble de Crotone, fut nommé à l'archevêché de Santa-Severina en 1678. Il mourut en 1719, avec la réputation d'un des plus dignes prélats de son temps.

47. Nicolas Pisanelli, d'une famille noble de Naples, clerc régulier Théatin, siégea en 1719. (*Ital. sacr.*, t. 9, col. 473.)

SANTERIN ou SAINT-ERIN, autrefois Therasia, île de la mer Egée, l'une des Sporades, suivant Strabon et Pline. Elle est à quarante milles au levant de l'île de Melos, et à trente-six au nord de celle de Crète. Elle a trente milles de tour, et contient quinze cents habitans partagés en huit villages et quelques bourgs, dont les principaux sont Scaro, Acortiro et Nebio. Cette île est divisée en deux; première et seconde. On nomme la première Santerin, et la seconde Tiresia, de l'ancien nom de Therasia. Celle-ci fut séparée de l'autre par un tremblement de terre en 1507. L'île de Santerin est sous la domination du Turc. Il y a deux évêques, l'un grec, et l'autre latin, sous le métropolitain de Paronaxie. (Baudrand, tome 2, Géogr.)

Évêques grecs.

1. Dioscore, souscrivit à la lettre du concile de Sardique.

2. André, siégeait en 1642. Il s'unit de communion avec le saint-siége, et fit bâtir des maisons pour les jésuites missionnaires dans son île, comme l'on voit dans le livre qui a pour titre : Mémoires et instructions chrétiennes sur le sujet des missions, p. 502.

3. Zacharie, en 1721.

Évêques latins.

1. Jean 1er, à qui succéda...

2. Jean de Nardo, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1423.

3. Dominique de Tortone, du même ordre, en 1483.

4. Jacques Calatayud, aussi de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Léon x, en 1521.

5. Marc Laurens, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, sous Paul IV, en 1555. Il fut transféré à l'église de Campagna en Italie, par Pie IV, en 1560.

6. Bernard ou Bernardin, de Tropea en Calabre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégea en 1565.

7. Ange Calepius, de Chypre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs,

nommé en 1583, mourut en 1594.

8. Antoine de Marchis, de Chio, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, élu vers la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième, mourut en 1611.

9. Pierre de Marchis, de Chio, et du même Ordre des Frères Prêcheurs, succéda au précédent en 1611, et fut transféré à l'église de Smyrne par Urbain VIII, vers l'an 1640.

10. André Sophianus, de Chio, nommé en 1640, passa l'année suivante à l'église de Chio.

11. Jérôme, de Padoue, en 1648.

12. Guarchi, en 1734. (*Oriens christianus*, t. 3, p. 1008.)

SANTEUIL ou SANTEUL (Jean-Baptiste de), *Santolius Victorinus*, chanoine régulier de saint Victor à Paris, naquit en cette ville le 12 mai 1630, et mourut à Dijon le 5 août 1697. Son corps fut transporté à Paris, et enterré dans l'abbaye de Saint-Victor. M. Rollin composa son épitaphe. Santeuil est, de tous les poëtes, tant anciens que modernes, celui qui a le mieux réussi à composer des hymnes. Il y en a un grand nombre de sa façon dans le bréviaire de Paris, et dans celui de Clugny, où l'on voit régner un style noble, clair et majestueux, tel qu'il convient à la grandeur de notre auguste religion. Il ne faut pas le confondre avec Claude de Santeuil, son frère, pieux et savant ecclésiastique, dont on trouve aussi de belles hymnes dans le bréviaire de Paris, sous le nom de *Santolius Maglorianus*, nom qui lui fut donné pour avoir demeuré long-temps au séminaire de Saint-Magloire à Paris, en qualité d'ecclésiastique séculier.

SANTIUS, martyr à Cordoue, dans le neuvième siècle, était natif d'Albi en Aquitaine. Ayant été fait prisonnier et emmené captif à Cordoue, Abdérame, roi des Sarrasins d'Espagne, le fit empaler le 5 juin 851, pour avoir refusé de se rendre mahométan. (Saint Euloge, dans son mémorial, liv. 2, ch. 3. (Bollandus, au tome premier du mois de juin, pag. 506 et suiv.)

SANTO-ANGELO PAPALE, autrefois *Cagli*, *Caglium* ou *Callium*, ville épiscopale d'Italie, sous la métropole d'Urbin, fut ruinée en 1289. Le pape Nicolas IV la rétablit sous le nom de Santo-Angelo Papala, et le pape Nicolas V unit à l'évêché l'abbaye de Saint-Geronce, de l'Ordre de Saint-Benoît, située auprès de la ville. Elle est dans une plaine au pied du mont Apennin, entre Urbin et Eugubio. La cathédrale de l'Assomption est la seule paroisse de la ville, qui contient quatre mille âmes : il y a de plus six maisons religieuses d'hommes et trois de filles; l'abbaye de Sainte-Cécile est du nombre de ces dernières. Le diocèse contient quatre-vingt-seize églises rurales et vingt-deux bourgs ou villages. (*Voyez* CAGLI.)

SANTORIO (Jules-Antoine), cardinal, né à Caserte le 6 juin 1532, fut docteur en droit à Naples, grand-vicaire du cardinal Alphonse Caraffa, archevêque de la même ville, conseiller de la chambre et de l'inquisition, sous le pape Pie V, archevêque de Santa-Severina dans le royaume de Naples, et enfin cardinal-prêtre du titre de sainte Barbe. Il mourut à Rome le 28 mai 1602, après avoir été proposé dans trois conclaves consécutifs pour le souverain pontificat. On a de lui : 1°. *Deploratio calamitatum.* 2°. *De moribus hæreticorum.* 3°. *De calamitatibus sui temporis.* 4°. *De potestate summorum pontificum supra Franciæ regnum.* 5°. *De monarchiâ Siciliæ.* 6°. *De nestorianorum et Græcorum erroribus ; item de eorum ritibus.* 7°. *De usuris Judæorum interdicendis.* 8°. *Rituale Romanorum.* 9°. *Duæ apologiæ contra suos obtrectatores*, etc.

SAPH ou SAPHAI, hébr., *fin, consommation*, du mot *saph*, de la race des géans, fut tué par Sobochaï de Hulathi. (2 *Reg.* 21, 18, et 1 *Par.* 20, 4.)

SAPHAM, Vulgate, *saphan* ; hébr., *barbe, moustache*, fils de Gad. (1 *Par.* 5, 12.)

SAPHAN, hébr., *lapin* ou *rat sauvage*, du mot *schaphan*, fils d'Assia, secrétaire du temple du temps du roi Josias. (4 *Reg.* 22, 12.)

SAPHAN, animal dont il est parlé assez souvent dans l'Écriture, et qui est rendu quelquefois par *chœtrogrillus*, d'autres fois par *lepusculus*, et enfin par *herinacium.* Moïse le déclare immonde, et Salomon dit qu'il se tient dans les rochers, et insinue qu'il va en bande. (*Levit.* 11, 5. *Psalm.* 103, 18. *Deut.* 14, 7. *Prov.* 30, 26.)

SAPHAN, fils de Gad, qui habita dans le pays de Basan. (1 *Par.* 5, 12.)

SAPHAN, fils de Machir. (1 *Par.* 7, 15.)

SAPHAT, hébr., *qui juge*, de la tribu de Siméon, l'un des douze députés pour aller considérer la terre promise. (*Num.* 13, 6.)

SAPHAT, d'Abelméhala, père du prophète Élisée. (3 *Reg.* 19, 16, 19. 4 *Reg.* 3, 11.)

SAPHAT, fils de Séméia, de la race royale de David, par Jéchonias. (1 *Par.* 3, 22.)

SAPHAT, un des descendans de Gad. (1 *Par.* 5, 12.)

SAPHAT, fils d'Addi, intendant des troupeaux de bœufs que David avait en Saron. (1 *Par.* 27, 29.)

SAPHATIA, hébr., *le Seigneur qui juge*, du mot *scheaphat*, et du mot *Jah*, fils de David et d'Abithal. (2 *Reg.* 3, et 1 *Par.* 3.)

SAPHATIA, fils de Rahuel, et père de Mosollon. (1 *Par.* 9, 8.)

SAPHATIA, un des braves qui vinrent trouver David à Siceleg. (1 *Par.* 12, 5.)

SAPHATIA, fils de Maacha, était prince la tribu de Siméon, sous le règne de David. (1 *Par.* 27, 16.)

SAPHATIA, un des fils du roi Josaphat. (2 *Par.* 21, 2.)

SAPHATIA, fils de Bathil. Ses descendans revinrent en Judée, après la captivité de Babylone, au nombre de trois cents soixante-douze. (1 *Esdr.* 2, 57. 2 *Esdr.* 7, 9.)

SAPHATIA, fils de Malaléel, de la race de Pharez. (2 *Esdr.* 11, 4.)

SAPHATIA, fils de Mathan, un de ceux qui accusèrent Jérémie de décourager le peuple par ses prédictions. (Jérémie, 38, 1.)

SAPHIR, pierre précieuse qui porte le même nom dans l'hébreu. Il en est souvent parlé dans l'Écriture. Job dit qu'il y a des lieux dont les pierres sont des saphirs, c'est-à-dire, que les saphirs y sont communs. Le saphir oriental est d'un bel azur ou bleu céleste : d'où vient que les prophètes décrivent le trône de Dieu, comme de couleur de saphir. (*Exod.* 28, 18. *Job.* 28, 6. *Ezech.* 1, 26.)

SAPHIRE, hébr., *qui raconte* ou *qui conte*, du mot *saphar*, femme d'Ananie, punie de mort comme son mari, pour être convenue avec lui dans le mensonge et l'avarice. (Act. 5, 1, 2, 3, etc. (*Voyez* ANANIE.)

SAPHON, hébr., *qui est caché*, ou *qui observe*, du mot *schuph*, ville de la tribu de Gad. (Josué, 13, 27.)

SAPORITI (Joseph-Marie), archevêque de Gênes. On a de lui : 1°. *Instruzioni pastorali proposte... a confessori della citta et diocesi colla spiegazione di casi reservati et altre osservazioni; in Genova*, 1750, in-4°. Cet ouvrage est très-estimé; il respire partout l'esprit de l'Église et toute la pureté de la discipline. Comme il est fait principalement pour la conduite des confesseurs dans les fonctions de leur ministère, il leur présente d'après l'Écriture-Sainte, les canons des conciles et la doctrine des saints Pères, les principes dont ils peuvent avoir besoin pour se précautionner soit contre les opinions relâchées, soit contre celles qui pourraient à juste titre être taxées de rigueur. 2°. *Notificazione instruttiva diretta ai parochi della citta et diocesi per la retta amministrazione del sacramento del Batteismo; Genova*, 1756, in-4°. Cet ouvrage, qui n'est annoncé que comme un directoire pour conduire les ecclésiastiques dans l'administration du baptême, est néanmoins un vrai traité théologique et moral de ce sacrement, où toutes les questions qui le concernent sont discutées avec beaucoup de précision, de clarté et de solidité. (Journal des Savans, 1751, pag. 694; 1757, pag. 568.)

SAPPIRIUM, siége épiscopal du diocèse de la grande Arménie, sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, nommé Pierre, siégeait du temps du catholique Nierse. (*Or. chr.*, t. 1, pag. 1444.)

SARA ou SARAI, hébr., *ma-*

dame, ma princesse, du mot *seharar*, et du pronom *i*, femme d'Abraham, fille de Tharé, mais d'une autre mère qu'Abraham : ce qui paraît beaucoup mieux fondé que le sentiment de ceux qui disent que Sara est la même que Jescha, fille d'Aran, nièce d'Abraham, et petite-fille de Tharé.

Saraï naquit l'an du monde 2018. L'Écriture rapporte dans une juste étendue l'histoire de son mariage avec Abraham, du danger qu'elle courut d'être déshonorée, soit par Pharaon, roi d'Egypte, soit par Abimelech, roi de Gerare; de la prière qu'elle fit à Abraham, de prendre Agar pour femme, en conséquence de ce qu'elle se voyait stérile; de la promesse qu'elle reçut d'être délivrée de cet opprobre, et de l'accomplissement de cette promesse; de l'un et de l'autre éloignement d'Agar, et de la mort de Sara elle-même quelques années après la fameuse épreuve que Dieu fit de la foi d'Abraham, lorsqu'elle était âgée de cent vingt-sept ans; enfin de sa sépulture à Hébron, près Mambré, dans le pays de Chanaan. (Genèse, 11, 29, 31, 12, 10, etc. 16, 1, etc. 17, 1, etc. 18, 1, etc. 18, 1, etc. 20, 1, 12, etc. 23, 1, 19.)

Quelques auteurs ont fort blâmé Sara, ainsi que son époux, de la conduite qu'ils étaient convenus de tenir, en disant seulement qu'elle était sœur de celui-ci. Mais saint Augustin les justifie avec sa solidité ordinaire, en montrant qu'ils n'étaient coupables en cela ni de mensonge ni du crime de ceux qui eurent la témérité d'enlever cette femme vraiment sage. (Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

SARA, fille de Beria, de la tribu d'Ephraïm, laquelle fit bâtir ou réparer les villes de Béthoron la haute, Béthoron la basse, et Ozen-Sara. (1. *Par.* 7, 24.)

SARA, fille du patriarche Aser. (*Num.* 26, 46.)

SARA, fille unique de Raguel et d'Anne, de la tribu de Nephthali, et de la parenté de Tobie. Le livre de Tobie nous instruit amplement du malheur des sept premiers maris de Sara, et de la manière dont l'ange Raphaël rassura et Raguel et le jeune Tobie, pour lever les obstacles qui auraient pu empêcher celui-ci d'épouser Sara. Tobie l'ayant donc pris pour sa femme, la mena à Ninive où demeurait Tobie l'ancien, son père. Elle y fut mère d'une nombreuse postérité; et, après la mort de Tobie l'ancien, le jeune Tobie la conduisit avec toute sa famille, auprès de ses parens à Ecbatane, pour n'être pas enveloppés dans la ruine de Ninive, prédite par Tobie l'ancien. On ne sait pas au juste l'année de la mort de Sara. (Tobie, 3, 6, 7, 14.)

Sur ce qui est dit dans cette histoire, que Raphaël se saisit du démon Asmodée, et l'enchaîna dans la haute Egypte, on peut voir la dissertation de dom Cal-

met à la tête du livre de Tobie.

SARA, Thamnat-Sara. (*Voy.* THAMNAT-SARA.)

SARA, ville située sur le Pont-Euxin à peu de distance de Tana. Il y a eu deux évêques de l'Ordre des Frères Mineurs, savoir :

1. Étienne, nommé par le pape Jean XXII, en 1321.

2. Côme, transféré de l'église de Cambalu ou Pekin, par Urbain V, en 1370. Waddingue, dans ses Annales, donne au premier de ces prélats le titre d'évêque, *Saraicensis Armenorum*, tom. 3, p. 266; et à l'autre le titre d'évêque, *Saraicensis Tartarorum*, tom. 4, pag. 133. (*Or. chr.*, tom. 3, pag. 1101.)

SARAA, ville de la tribu de Juda, bâtie ou fortifiée par Roboam. (2 Par. 11, 10.)

SARAA ou TZORA, ville de la tribu de Dan, et lieu de la naissance de Samson. (Josué, 19, 41. Judic. 13, 2.)

SARABAITES, faux apostoliques qui parurent en Égypte presque immédiatement après la mort des apôtres. On leur donna le nom de sarabaïtes, tiré du mot hébreu *sarab*, qui signifie *révolté*, parce que sous prétexte de suivre la vie apostolique, et d'observer fidèlement la loi, ils méprisaient les supérieurs de l'Église. Ils soutenaient qu'Ananie et Saphire n'avaient point péché en cachant aux apôtres une partie de leurs biens, et prétendaient que la propriété des biens était permise avec la profession de pauvre et de pauvreté. Ils étaient vêtus de peaux de bœufs ou de porcs sauvages, attachaient de grosses épines à leurs ceintures, en mettaient à leurs souliers, et n'habitaient que les trous des rochers, où ils faisaient bonne chère, et se livraient à tous les excès de l'intempérance, par le moyen de l'argent qu'ils amassaient à la quête. Saint Jérôme, dans sa lettre à Eustochium, et saint Benoît, au chapitre premier de sa Règle, appellent sarabaïtes, les moines vagabonds de leurs temps. (Lutzemberg, *catal. hæret. tit. sarabaitæ.*)

SARABALA. Il est dit au chap. 3, v. 94 de Daniel, que les trois hébreux ayant été jetés dans la fournaise, le feu ne leur fit aucun mal, et que leurs sarabelles demeurèrent entières. Il semble qu'on peut regarder ces saraballes comme des caleçons ou bandes qui couvraient les cuisses et les jambes. (Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

SARAGOSSE, *Cæsar-Augusta*, ville archiépiscopale d'Espagne et capitale de l'Arragon, est située dans un terrain uni à cinquante lieues de Barcelone vers le couchant, et à trente de Pampelune vers le sud-est sur l'Ebre. Elle est très-ancienne, et son nom ancien est Salouba ; elle prit celui de *Cæsar-Augusta* de l'empereur Auguste, qui y établit une colonie romaine. Cette ville est grande, riche, commerçante, belle et bien bâtie. On y compte quinze mille maisons distribuées en dix-huit paroisses. Celles de Saint-Sauveur et de

Notre-Dame du Pilar, sont concathédrales, et desservies par le même chapitre, qui consiste en quarante-trois chanoines, qui se partagent et servent l'une et l'autre église tous les ans, à l'alternative. Outre cela, il y a dans chacune de ces deux églises une centaine d'autres bénéficiers ou chapelains. Le pape Jean XXII érigea en 1318 en archevêché l'évêché de Saragosse. On comptait autrefois de plus un collége de jésuites, vingt-trois autres maisons religieuses d'hommes, treize de filles, un hôpital général qui est très-beau, un tribunal de l'inquisition, une université fondée en 1474, dont les écoliers allaient tous en manteau long comme les prêtres, ainsi que dans les autres universités d'Espagne.

Le diocèse de Saragosse contient trois cents quarante-sept paroisses, partagées en trois archiprêtrés, trois collégiales et cinquante-cinq maisons religieuses.

Évêques de Saragosse.

1. Saint Jacques le Majeur, fut le fondateur de cette église, selon la tradition de l'Espagne. (*Voyez* SAINT JACQUES LE MAJEUR.)

2. Saint Athanase, Grec de nation, disciple de saint Jacques, souffrit le martyre l'an 59, le premier jour de novembre, au bord de la rivière d'Èbre.

3. Saint Théodore, disciple de l'apôtre saint Jacques, passa en Afrique, et y souffrit le martyre dans la ville de Pentapolis, le 26 mars de l'année 71, selon le martyrologe romain.

4. Saint Épictète ou Épitatius, siégea trente-quatre ans, souffrit le martyre le 23 mai de l'année 105, suivant le martyrologe romain.

On ne sait rien de ses successeurs jusqu'à l'année 255.

5. Saint-Félix, en 255. Saint Cyprien, évêque de Carthage, le loue en ces termes dans une de ses lettres : « Félix, évêque de Saragosse, plein de foi et défenseur de la vérité. » Il est mort martyr.

6. Saint Valère Ier, martyr, environ l'an 280.

7. Saint Valère II, patron de cette ville et de l'évêché de Saragosse, siégea plus de trente-cinq ans, et mourut exilé dans la ville d'Aneto en 315.

8. Valère III, assista au concile d'Elvire en 324, et mourut la même année.

9. Clément, assista au concile d'Arles en 326; on ignore le temps de sa mort.

10. Costus ou Castus, se trouva au concile de Sardaigne en 343, où il souscrivit, *Costus Episcopus Cæsar-Augustanæ.*

11. Valère IV, tint le premier concile de Saragosse contre les priscillianistes, environ l'an 380.

12. Vincent Ier, succéda à Valère IV, en 412.

13. Valère V, succéda à Vincent Ier, environ l'an 420.

14. Pierre, succéda à Valère, environ l'an 440.

15. Simplicien Ier, succéda à Pierre, environ l'an 454.

16. Isidore, succéda à Simplicien Ier. On trouve dans le concile de Rome une lettre du pape Hilaire à Isidore, évêque de Saragosse. Ce zélé prélat ayant passé en Galice pour convertir les Souèbes, il y fut martyrisé en 465.

17. Jean Ier, en 465, assista au concile de Rome la même année.

18. Vincent II, se trouva au concile de Barcelone.

19. Jean II.

20. Éleuthère, auquel le pape Vigile a adressé une lettre.

21. Vincent III, environ l'an 544. Il a vécu long-temps. Il se trouva au concile de Tolède de l'an 581.

22. Simplicien II, en 584, assista au concile de Tolède célébré le 8 mai l'an 590.

23. Marc-Maxime, d'Extre, succéda à Simplicien II, en 596. Saint Braulius le loue en ces termes : *Vir sanctissimus et eximiâ doctrinâ conspicuus.*

24. Jean III, succéda à Marc-Maxime, en 624.

25. Saint Braulius, succéda à Jean III, en 630. Il composa plusieurs ouvrages. L'archevêque dom Rodrigue, en parlant de lui, dit : *cujus opuscula usque nunc veneratur Ecclesia.*

26. Saint Tayon, succéda à saint Braulius, dont il était archidiacre. Il se trouva au septième et huitième concile de Tolède, alla à Rome pour chercher les morales de saint Grégoire, qui se trouvent encore à présent dans les archives de l'église de Saragosse.

27. Walderedus ou Waldefredus, succéda à Tayon, en 559. Il vécut long-temps, et fut un bon et savant prélat.

28. Wentius, succéda à Walderedus, environ l'an 700. Il vécut long-temps, et fut un très-saint prélat.

29. Senior. Saint Euloge, martyr de Cordoue, en parle ainsi : *aliquandiù verò apud seniorem pontificem Cæsar-Augustæ, qui tunc rectis vitæ moribus eandem urbem regebat, demorans.*

30. Eleca, succéda à Senior, environ l'an 764. Il se trouva au concile d'Oviedo.

31. Paterne, environ l'an 1040. On ignore quels ont été ses prédécesseurs depuis Eleca. Il se trouva au concile de Jaca, en 1062.

32. Julien, environ l'an 1280.

33. Vincent, succéda à Julien, environ l'an 1100.

34. Pierre, succéda à Vincent, environ l'an 1112.

35. Bernard, succéda à Pierre l'année suivante 1113.

36. Pierre de Librana.

37. Étienne, succéda à Pierre de Librana, en 1129.

38. Garcia Guerra, de Maçones, succéda à Étienne, en 1130, et mourut en 1137.

39. Guillaume, siégea onze mois.

40. Bernard II, succéda à Guillaume, en 1139.

41. Pierre Tarroïa, siégea depuis l'an 1153 jusqu'à l'an 1184.

42. Raimond Castellezvelo, succéda à Pierre, en 1184, et mourut en 1199.

43. Rodrigue de Roccaberti, de la maison de Peralada, prit possession en 1200, et mourut la même année.

44. Ramon de Castrocol, succéda à Rodrigue, en 1201, et mourut en 1216.

45. Saens de Athone, succéda à Ramon, en 1216, et mourut en 1235.

46. Bernard de Monteagudo, succéda à Saens, en 1235, et mourut le 8 mars 1239.

47. Vincent IV, de la maison royale, prit possession en 1239, et mourut le 15 février en 1244.

48. Rodrigue de Ahones, de la maison de Sans, succéda à Vincent IV, en 1244, assista au septième concile de Tarragone célébré l'année 1247. Il mourut le 2 février 1248.

49. Arnould Peralta, succéda à Rodrigue, en 1248, et mourut en 1271.

50. Sans Peralta, de la même maison, succéda à Arnould, en 1271. Il est mort la même année.

51. Pierre Garcès de Janues, succéda à Sans, en 1271, et mourut en 1278.

52. Hugues de Mataplana, succéda à Pierre Garcès, après plusieurs procès suscités à l'occasion de l'élection de Fortunius Verga, qui fut déclarée nulle par le pape Nicolas IV, le 6 mai de 1289. Il mourut en 1296.

53. Ximenus de Luna, succéda à dom Hugues, en 1296, et mourut en 1312.

Archevêques de Saragosse.

1. Dom Pierre Lopez de Luna, de la même maison, succéda à Ximenus, en 1314, et prit le titre d'archevêque, en 1318, le pape Jean XXII ayant érigé l'église de Saragosse en métropole. Le bref de cette érection est du 14 juillet 1318. Lopez mourut le 22 janvier 1345.

2. Dom Pierre Assenar de Rada, nommé par le pape Clément VI, le premier mars 1345, mourut en 1347.

3. Frère Guillaume Agrifolio, bénédictin, succéda à D. Pierre Assenar, en 1347. Il fut nommé cardinal en 1350, et quitta son évêché.

4. Dom Lopez Fernandez de Luna, patriarche d'Alexandrie, succéda à Guillaume en 1351 et mourut, en 1382.

5. Dom Garcia Fernandez Deheredia, nommé le 5 octobre 1383, mourut le 1er juin 1411,

6. Dom François Clément, évêque de Barcelone, patriarche de Jérusalem, succéda à dom Garcia. Il mourut en 1415.

7. Frère Alphonse de Arguello, cordelier, évêque de Picuenza, prit possession de l'archevêché en 1416, et mourut au mois de février en 1429.

8. D. Dalmao Mour, évêque de Girone, archevêque de Tarragone, et puis de Saragosse, depuis l'an 1431 jusqu'au 12 septembre 1456.

9. D. Jean d'Arragon 1er, fils

de dom Jean, roi de Navarre et d'Arragon; prit possession en 1460, et mourut en 1475.

10. D. Alphonse d'Arragon, fils du roi dom Ferdinand-le-Catholique, prit possession le 14 août 1478. Il gouverna son église plus de quarante ans, et mourut le 24 février en 1520.

11. D. Jean d'Arragon II, petit-fils du roi Ferdinand-le-Catholique, prit possession le 2 juin 1520, et mourut le 25 novembre 1530.

12. D. Federic de Portugal, de la maison royale, d'abord évêque de Calahorra, de Ségovie et de Siguença, vice-roi de la principauté de Catalogne, prit possession en 1532, et mourut le 6 janvier 1539.

13. D. Ferdinand d'Arragon, petit-fils du roi catholique, frère de dom Jean II, succéda à dom Federic le 20 mai 1539. Il fonda le couvent des chartreux de *Aula-Dei*, et mourut le 29 janvier 1575.

14. Frère Bernard de Alvarado et Fresneda, cordelier, d'abord évêque de Cuença, fut nommé à la place de dom Ferdinand, en 1577, et mourut avant d'avoir pris possession.

15. D'Andre Santos, évêque de Teruel, siégea depuis l'an 1579 jusqu'au 13 novembre 1587.

16. D. André de dom Bobadilla, fils du comte de Chinchon, d'abord évêque de Siguença, prit possession en 1586, et mourut le 25 d'août 1592.

17. D. Alphonse Grégoire, évêque d'Albarasin, puis archevêque de Saragosse depuis l'an 1593 jusqu'au 17 octobre 1602.

18. D. Thomas de Borgia, frère de saint François de Borgia, évêque de Malaga et vice-roi d'Arragon, prit possession en 1603, et mourut le 7 de septembre 1610.

19. D. Pierre Manrique, évêque de Tortose et vice-roi de la Catalogne, prit possession en 1611, et mourut le 7 juin 1615.

20. Frère Pierre Gonzalez de Mendoza, cordelier, fils des princes d'Evoli, ducs de Pastrana, transféré de l'archevêché de Grenade à celui de Saragosse, en 1616, mourut le 18 avril 1624.

21. Frère Jean de Peralta, jéronimite, évêque de Ségovie, prit possession le 18 mai 1624, et mourut le 5 octobre 1629.

22. D. Martin Terrer, évêque d'Albarasin, de Teruel et de Taracone, conseiller d'état de sa Majesté catholique, prit possession de l'archevêché de Saragosse, le 18 de juin 1630, et mourut le 28 de novembre 1631.

23. Frère Jean de Guzman, cordelier, archevêque de Tarragone, fut transféré à Saragosse, le 6 de septembre 1633, et mourut le 20 de mars 1634.

24. D. Pierre Apaolaza, abbé de Saint-Victorien, évêque de Barbastro, d'Albarasin et Teruel, prit possession de l'archevêché le 7 mars 1635, et mourut le 21 juin 1643.

25. Frère Jean Cebrian, de l'Ordre de la Merci, évêque

d'Albarasin et Teruel, conseiller d'état de sa Majesté catholique et vice-roi d'Arragon, prit possession de l'archevêché, le 14 de septembre 1644, et mourut le 2 de décembre 1662.

26. Frère François Gamboa, de l'Ordre de Saint-Augustin, d'abord évêque de Coria, fut transféré à Saragosse, le 27 septembre 1663, et mourut le 24 mai 1674.

27. D. Diègue de Castillo, auditeur de Rote, passa de l'église de Cadix à celle de Saragosse, le 18 février 1677. Il fut nommé à l'archevêché de Saint-Jacques de Compostelle, qu'il refusa, et mourut le 9 juin 1686.

28. Antoine Ybanes de la Riva Herreda, évêque de Zeuta, prit possession, le 18 juin 1687. Il fut président de Castille depuis l'an 1690 jusqu'à l'an 1693. Il fut aussi vice-roi et capitaine général du royaume d'Arragon. Il mourut à Madrid le 3 septembre 1710; le siége vaqua jusqu'en 1714.

29. D. Emmanuel Perez de Araciel et Rada, natif de Alfaro dans la vieille Castille, d'abord chanoine théologal d'Avila, puis évêque de Léon, prit possession de l'archevêché de Saragosse le 29 septembre 1714, et mourut le 27 septembre 1726.

30. Thomas d'Aguero, natif de la ville de Rucandio dans la vieille Castille, d'abord chanoine électoral de la ville de Cadix et de Séville, ensuite évêque de Zeuta, prit possession de l'archevêché de Saragosse, le 3 mars 1727. Il mourut le 3 mars 1742.

31. D. François-Ignace d'Anoa et de Busto, natif de la ville de Biana du royaume de Navarre, d'abord grand-vicaire et inquisiteur de la ville de Cuença, évêque de Pampelune, fut transféré à l'archevêché de Saragosse, et prit possession le 7 d'avril 1743.

Conciles de Saragosse.

Le premier fut tenu en 380, contre les priscillianistes. Les évêques d'Aquitaine s'y trouvèrent avec ceux d'Espagne; au nombre de douze, dont le premier est nommé Fitade, que l'on croit être saint Phébade d'Agen. Nous n'avons point tous les actes de ce concile : il nous en reste un fragment, qui paraît en être la conclusion. Il est daté du 4 d'octobre de l'ère 418, c'est-à-dire, de l'an 380, et contient divers anathèmes et divers réglemens qui ont visiblement rapport aux priscilianistes. On condamne dans le premier, les femmes qui s'assemblent avec des hommes étrangers, sous prétexte de doctrine, ou qui tiennent elles-mêmes des assemblées pour instruire d'autres femmes. Dans le second, ceux qui jeûnent le dimanche par superstition, et qui s'absentent des églises pendant le carême pour se retirer dans les montagnes, ou dans des chambres, ou pour s'assembler dans des maisons de campagne. Dans le troi-

sième, celui qui sera convaincu de n'avoir pas consumé l'Eucharistie qu'il aura reçue dans l'église. Le quatrième défend de s'absenter pendant les vingt-un jours qui sont depuis le 17 de décembre jusqu'au 6 de janvier, c'est-à-dire, depuis huit jours avant Noël jusqu'à l'Épiphanie. Le cinquième sépare de la communion les évêques qui auront reçu ceux que d'autres évêques auront séparés de l'Église. Dans le sixième on défend aux clercs de quitter leur ministère, sous prétexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique; que s'ils le quittent, ils seront chassés de l'Église, et n'y seront reçus qu'après qu'ils auront satisfait en le demandant pendant long-temps. Le septième est contre ceux qui s'attribuaient le nom de docteurs sans autorité légitime. Il est défendu dans le huitième de voiler les vierges avant l'âge de quarante ans, et par l'autorité de l'évêque. (Lab. 2. Hard. 1.)

Le deuxième concile fut tenu le premier jour de novembre de l'an 592, qui était le septième du roi Recarede, et le troisième du pape saint Grégoire-le-Grand. Il s'y trouva onze évêques, et deux diacres qui représentaient deux évêques absens. Artemius, archevêque de Tarragone et métropolitain de la province, y présida. On n'y fit que trois canons. Le premier porte que les prêtres ariens qui seront retournés à l'Église catholique, pourront, s'ils sont purs dans la foi et dans les mœurs, faire les fonctions de leur ordre, après avoir reçu de nouveau la bénédiction des prêtres; et de même des diacres. Mais que ceux dont la vie ne sera pas régulière, demeureront déposés, en restant néanmoins dans le clergé : c'est que la plupart ne gardaient pas la continence. Il est dit dans le second, que les reliques trouvées chez les ariens seront portées aux évêques et éprouvées par le feu; et que ceux qui les retiendront ou les cacheront, seront menacés d'excommunication : on ne croyait donc pas que les véritables reliques pussent être consumées par le feu. Le troisième veut que si les évêques ariens ont consacré des églises, avant d'avoir reçu la bénédiction, elles soient de nouveau consacrées par un évêque catholique. Ces canons sont suivis d'une lettre de quatre évêques du concile, par laquelle ils consentent que les receveurs du fisc prennent un certain droit par boisseau de grain, qui provenait apparemment des terres de l'Église. (Lab. tom. 5.)

Le troisième concile fut tenu au mois de novembre de l'an 691, sous le pape Sergius 1er et sous Walderede ou Waldefrede, évêque de Saragosse. On y fit cinq canons. Dans le premier on défend aux évêques de consacrer des églises hors les jours de dimanches. Dans le second il est ordonné aux évêques de consulter le primat tous les ans,

pour savoir de lui quand ils devront célébrer la pâque. Dans le troisième on défend de faire des cabarets des monastères, pour y recevoir les séculiers. Le quatrième regarde les esclaves destinés au service de l'Église, et que l'on affranchissait à la mort des évêques. Il est ordonné dans le cinquième que la veuve d'un roi défunt entrera aussitôt dans un monastère de vierges, pour y prendre l'habit et y mener la vie religieuse. (Lab. tom. 6.)

Le quatrième concile fut tenu en 1058, touchant une ligue contre les Maures. (Aguirre, tom. 3.)

SARAIA, hébr., *Prince du Seigneur* ou *cantique du Seigneur*, du mot *scharar*, *dominer*, ou du mot *schur*, *cantique*; et du mot *Jah*, *Seigneur*, secrétaire de David. (2 *Reg*. 8, 17.)

SARAIA, père d'un nommé Joab, de la tribu de Juda. (1 *Par*. 4, 14.)

SARAIA, grand-prêtre des Juifs, successeur d'Azarias, et père de Josédech. Il fut le dernier grand-prêtre d'avant la captivité de Babylone, et mis à mort par l'ordre de Nabuchodonosor, à Réblata, avec soixante-dix des principaux de Jérusalem. (*Jerem*. 52, 24... 27; et 4 *Reg*. 25, 18, 21.)

SARAIA, un des principaux d'entre les Juifs qui revinrent de Babylone avec Esdr. (1 Esdr. 2, 2; et 2. Esdr. 10, 2. 12, 1.)

SARAIA, fils de Tanehumet, natif de Netophath. (4 *Reg*. 25, 23.)

SARAIA ou SARAIAS, fils de Nérie, et frère de Baruch, compagnon et secrétaire de Jérémie. Il fut envoyé à Nabuchodonosor, l'an quatrième du règne de Sédécias, et était chef de la prophétie ou de l'ambassade, chargé de porter la parole. (Baruch, 1, 1; et Jérém. 32, 12. 51, 59, 61.)

Saraïas, aussi envoyé par Sédécias, fut chargé par Jérémie d'une lettre qu'il devait, après l'avoir lue aux captifs, attacher à une pierre et la jeter au fond de l'Euphrate, en disant : C'est ainsi que Babylone sera submergée. Cette lettre contenait la prophétie de la ruine de Babylone. (Jérém. 51, 63, 64.)

SARAMON, *Cella Medulfi*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans le bas Armagnac, sur la Gimone, au diocèse et à quatre lieues d'Auch, fondée l'an 904 dans une ville de même nom.

SARAPH, nom d'homme qui est traduit dans la Vulgate (1 *Par*. 4, 22) par *incendens*, le brûlant, au lieu de *securus* et *incendens*; l'hébreu porte : *Joah* et *Saraph*. On croit que ce sont les mêmes que *Chelim* et *Mahalon*, qui épousèrent, l'un Orpha, et l'autre Ruth. (*Voyez* Ruth, 1, 2, 4. Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SARAPH, sorte de serpent ailé, commun en Arabie, et que Dieu envoya pour châtier les Hébreux. (*Num*. 21, 6. *Voyez* Serpent.)

SARAR, hébr., *pensée* ou *considération* ou *chant*, du mot *schur*, père d'Ahiam (2 *Reg*.

23, 33), le même qui est dit *Sachar*. (1 *Par.* 11, 34.)

SARASAR ou SARESAR, héb., *intendant du trésor* ou *du cellier*, du mot *scharar*, second fils de Sennacherib. Il assassina son père, pendant qu'il priait dans le temple de son dieu Nesroch. (4 *Reg.* 19, 37.)

SARASAR et ROGOM-MELECH, Juifs de Babylone qui consultèrent le prophète Zacharie sur le jeûne du cinquième mois. (Zach. 7, 2. etc. *Voy.* Rogom-Melech.)

SARAT-ASAR ou SARATH-ASAR ou SARATH-ASAHAR, hébr., *position* ou *plan du matin*, du mot *tsura*, *poser*, et du mot *schacar*, matin, ville de la tribu de Ruben, au-delà du Jourdain. (Josué, 13, 19.)

SARATHI, marqués (1 *Par.* 4, 2.), sont les mêmes que Saraïta, nommés. (1 *Par.* 2, 53. D. Calmet, Dict. de la Bible.)

SARAZIN (Pierre), prêtre, docteur en Théologie, chanoine et théologal de Chartres, mort le 17 décembre 1692, à quatre-vingt-six ans, avait donné un avent en 2 volumes in-8°, Paris, 1678. On trouve dans cet ouvrage trente-six sermons. L'auteur y représente Jésus-Christ dans ses grandeurs et dans sa sainteté, comme la source et le modèle des grandeurs et de la sainteté des chrétiens, et l'opposition de l'esprit du monde à l'esprit de Jésus-Christ. (Dict. des Prédicateurs.)

SARCER (Érasme), théologien luthérien, né à Anneberg en Saxe, l'an 1501, fut surintendant et ministre de plusieurs églises, et mourut en 1559. On a de lui : 1°. des Commentaires sur une partie de l'Ancien-Testament. 2°. Un corps de droit matrimonial, et plusieurs autres ouvrages. Il ne faut pas le confondre avec Reinier Sarcer, recteur à Utrecht, mort en 1597, âgé de cinquante-sept ans, dont on a divers ouvrages de littérature et de Théologie. Guillaume Sarcer, fils d'Erasme, est aussi auteur de quelques ouvrages. Ce dernier était pasteur islèbe.

SARDANAPALE, roi d'Assyrie. Il n'est pas connu dans l'Écriture sous le nom de Sardanapale; mais il y a assez d'apparence que c'est le même qui fit pénitence à la prédication de Jonas, et qui fut vaincu par Arbacès, satrape de Médie. On croit qu'il était fils de Phul ou Pul, roi d'Assyrie, comme qui dirait Sardan-Pul. Tout le monde sait que le luxe et la mollesse de Sardanapale sont passés en proverbe; et l'histoire nous apprend que sa façon d'agir, peu digne de son rang, attira la révolte de ses satrapes, et que, quoique après les avoir vaincus en plusieurs combats donnés par ses généraux, il fut réduit à une telle extrémité, qu'il se brûla lui-même au milieu de son palais avec ses concubines, ses eunuques et toutes ses richesses, qui étaient immenses. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible. *Voyez* aussi l'excellente dissertation de M. le pré-

sident Bouhier sur Sardanapale, imprimée d'abord en 1737, avec la traduction des Tusculanes de Cicéron, par M. l'abbé d'Olivet, et par le même savant magistrat, et réimprimée, en 1746, à la suite des dissertations du même sur Hérodote, in-4°, à Dijon.) M. le président Bouhier montre que plusieurs princes ont porté le nom de Sardanapale; il donne l'étymologie de ce nom; il examine le temps où a vécu le Sardanapale dont il est ici question, et qu'il appelle Sardanapale II, dernier roi d'Assyrie. M. l'abbé Lenglet, dans sa Méthode pour étudier l'histoire, rapporte aussi ce qu'il a trouvé de plus vraisemblable touchant Sardanapale.

SARDES, ancienne ville de Lydie, nommée autrefois Tarna et Hydé, puis Sardis. Elle est située au nord du mont Tmolus, sur le fleuve Pactole, à vingt-sept milles de Philadelphie, et à trente-six de Thyatire. Les Turcs l'appellent Bosdag, c'est-à-dire, montagne de joie, et encore Sart ou Sarde, ce qui approche assez de l'ancien nom. On voit par une médaille, qu'elle était la première métropole de l'Asie. Sa résistance fut cause que Tamerlan, après l'avoir prise, la ruina de fond en comble pour s'en venger. Ainsi elle n'a plus rien de son ancienne splendeur, et n'est plus aujourd'hui qu'un méchant village. Les Turcs y ont une mosquée qui était une église de chrétiens. Ceux-ci y sont en petit nombre, et n'ont ni prêtre ni église. Elle souffre ainsi l'effet des menaces que Notre-Seigneur lui fit dans l'Apocalypse.

Évêques de Sardes.

1. Clément, dont l'ancien menologe des Grecs fait mention au 22 d'avril.

2. N....., à qui saint Jean eut ordre d'écrire. (Apoc. chap. 3.)

3. Meliton, siégeait dans le milieu du second siècle, sous l'empereur M. Antonin. Saint Jérôme en fait mention dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques.

4. Artemidore, parmi les pères du concile de Nicée.

5. Héortasius, assista au concile de Séleucie. Acace de Césarée et Georges d'Alexandrie, dont il s'était séparé, le déposèrent dans le concile qu'ils tinrent à Constantinople, sous prétexte qu'il avait été préposé à l'église de Sardes sans le consentement des évêques de Lydie.

6. Mæonius, partisan de Nestorius, souscrivit ensuite à la condamnation de cet hérésiarque au concile d'Éphèse.

7. Florentius, assista au concile de Constantinople sous Flavien, en 448, et ensuite à celui de Chalcédoine, où il rétracta ce qu'il avait approuvé deux ans auparavant dans le brigandage d'Éphèse.

8. Eutherius ou Ætherius, à qui l'empereur Léon écrivit au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

9. Julien, assista et souscri-

vit au cinquième concile général.

10. Marin, au sixième concile.

11. Euthymius, au septième concile. Il souffrit ensuite le martyre pour la défense des images.

12. Jean Ier, succéda à Euthymius.

13. Pierre, partisan de Photius et de Grégoire de Syracuse, contre saint Ignace.

14. Théophilacte, assista et souscrivit au concile de Photius.

15. Léon, souscrivit au décret du patriarche Sisinnius, lequel porte que deux frères ne pourront épouser deux cousines germaines.

16. Jean II, souscrivit en 1143, à la déposition du patriarche Côme Atticus.

17. Nicetas, assista au concile tenu en 1166 ou 1167, sous le patriarche Luc Chrysoberg, pour l'explication de ces paroles du Sauveur : *Pater major me est.*

18. Andronic, au concile du patriarche Manuel, touchant la translation des évêques, en 1250. Il se démit de son évêché, et se fit moine en 1260.

19. Jacques Chalazas, nommé par l'empereur Paléologue, fut ordonné par le patriarche Germain III en 1267.

20. Andronic, fut placé de nouveau sur le siége de Sardes; mais ayant ensuite manqué à l'égard de l'empereur Andronic, il fut chassé honteusement de son église, vers l'an 1288.

21. N...., assista au concile d'Athanase, patriarche de Constantinople.

22. Grégoire, souscrivit à la condamnation de Barlaam et d'Acyndyn, qui s'opposaient aux sentimens de Grégoire de Palama.

23. Denis, assista au concile de Ferrare, où il mourut, en 1437.

24. Nicolas, siégeait vers l'an 1450. (*Oriens chr.*, t. I, pag. 860.)

Cette ville a eu aussi des évêques latins. Nous n'en connaissons que les deux suivans :

1. Jacques, transféré à Gisarclen, eut pour successeur....

2. François de Domoossole, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1396. (Wadd., tom. 4, pag. 310. *Oriens chr.*, tom. 3, pag. 1067.)

SARDIQUE, *Sardica*, ville de l'ancienne Illyrie, et maintenant de Bulgarie. Elle est métropole de la Dace méditerranée, et célèbre par le concile qu'on y tint sous les empereurs Constantius et Constant, au sujet de saint Athanase. Il paraît, par l'inscription des anciennes monnaies, qu'elle avait été rebâtie sous l'empereur Trajan. Depuis l'incursion des Bulgares, on avait donné à cette ville le nom de Triaditza. Les Turcs et les gens du pays l'appellent aujourd'hui Sophie. Elle est située sur la rivière de Boiana, entre Naisse au couchant, et Philippopolis au midi. Les anciennes notices des églises ne font point

mention de Sardique, parce que ces notices ont été faites du temps que la Mésie et la Dace étaient occupées par les Bulgares. Sophie est maintenant capitale de la Bulgarie, avec titre de métropole, mais sans suffragans. Voici les prélats qui nous sont connus:

1. Protogènes, siégeait en 316. On le trouve parmi les pères du concile de Nicée.

2. Bonosus, fauteur de l'hérésie helvidiane. Il fut condamné par le pape Damas, suivant Marius Mercator.

3. Julien, partisan de Nestorius, fut déposé dans le concile d'Éphèse, et chassé ensuite de son siége.

4. Zozime, à qui l'empereur Léon écrivit au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

5. Dominius, siégeait sous l'empereur Anastase.

6. Basiliscus, du temps du cinquième concile général.

7. Félix, à qui saint Grégoire-le-Grand écrivit en 595, pour lui reprocher sa désobéissance à l'égard de l'évêque de la première Justinienne, alors vicaire du saint-siége.

8. Michel, fut assassiné à cause qu'ayant la confiance de l'empereur Nicéphore Botoniate il faisait observer un bon ordre dans la ville.

9. N..., à qui Théophilacte, archevêque de Bulgarie, écrivit. Sardique s'appelait alors Triaditza, et n'avait encore que titre d'évêché.

10. Jérémie I[er], métropolitain de Sophie et ensuite patriarche de Constantinople, le 19[e] après la prise de cette ville par les Turcs.

11. Parthenius, siégeait en 1579, sous le patriarche Métrophane III, et en 1586 qu'il écrivit à l'empereur d'Allemagne en faveur d'une pauvre femme qui réclamait l'héritage de son frère détenu à Vienne.

12. Mélèce I[er], que le peuple de Constantinople empêcha d'être promu au patriarcat de cette église. Léon allatius rapporte que ce prélat alla à Rome de son temps.

13. Mélèce II, souscrivit en 1672 à la réponse du patriarche Denis, sur les erreurs des calvinistes.

14. Anastase, siégeait en 1721. (*Oriens christ.*, tom. 2, pag. 302.)

Concile de Sardique.

Ce concile fut assemblé par l'ordre des empereurs Constantius et Constant, pour pacifier l'Église troublée par les ariens. L'ouverture s'en fit sous le consulat de Ruffin et d'Eusèbe, en 347. Le grand Osius de Cordoue y présida, et il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces, tant de l'Orient que de l'Occident. On n'en sait cependant pas le nombre au juste, les anciens ne s'accordant pas en ce point. Socrate et Sozomène en mettent environ trois cents de l'Occident, et soixante-seize de l'Orient. Saint Athanase en

compte cent soixante-dix, tant de l'Orient que de l'Occident. Mais il paraît n'y avoir pas compris les eusébiens, qui vinrent à Sardique au nombre de quatre-vingts, mais qui refusèrent de se présenter au concile. Ainsi il ne s'éloigne guère de Théodoret, qui, en tout, en compte deux cent cinquante, comme on le trouve, dit-il, dans les anciens monumens. Les prêtres Archidame et Philoxène s'y trouvèrent aussi au nom et comme légats du pape Jules. Le concile voulut d'abord qu'on s'en tînt au symbole de Nicée sur la foi. Il examina ensuite la cause de saint Athanase et des autres évêques catholiques calomniés par les ariens, et les déclara innocens. Ensuite il publia vingt-un canons de discipline. Ces canons ne sont pas composés comme ceux des autres conciles, en forme de lois; ce sont des propositions faites par Osius et par quelques autres évêques, et approuvées par tout le concile.

Le premier est conçu en ces termes : Osius, évêque, dit : il faut abolir une méchante coutume et un abus pernicieux, en défendant aux évêques de passer d'un siége à un autre, puisqu'on sait bien la raison pour laquelle ils le font; et, comme on n'a point d'exemple qu'un évêque ait quitté un grand évêché pour en prendre un petit, ils montrent bien que ces sortes de translations sont un effet de leur avarice et de leur ambition. C'est pourquoi, si vous souhaitez, continue-t-il, pour punir plus sévèrement cette faute, il faut exclure ceux qui en seront coupables, de la communion laïque : et tous les pères répondent, il nous plaît ainsi.

Le second déclare qu'il faut encore prononcer la même chose contre ceux qui s'excusent sur ce qu'ils ont été demandés par les fidèles de leur seconde église; parce que, dit Osius, ces personnes ont pu être gagnées par les présens ou par l'espérance des récompenses, afin de faire les demandes, et qu'il est à propos qu'on remédie à cet abus; et le concile ordonne que cela sera ainsi.

Dans le troisième, Osius propose deux choses : premièrement, qu'il soit défendu aux évêques de passer dans une autre province, à moins qu'ils n'y soient appelés pour assister à quelque jugement; et en second lieu il dit que, pour honorer la mémoire de saint Pierre, il jugeait à propos, sous le bon plaisir du concile, d'ordonner que si un évêque condamné dans sa province croit être innocent, ceux qui l'ont jugé en écrivissent au pape Jules, afin qu'il examinât si la cause de l'évêque accusé devait être examinée de nouveau : que si lui et les juges qu'il aurait nommés, étaient de cet avis, il fallait procéder à un nouveau jugement sur les lieux; que s'il ne trouvait pas que la cause dût être examinée de nouveau, il fallait que la sentence subsistât.

Dans le quatrième, l'évêque Gaudence dit que, si le concile le trouve à propos, on ajoutera à ce canon qu'il faut empêcher qu'un évêque déposé par le synode de la province, et qui demande que sa cause soit jugée à Rome, ne soit dépouillé, et qu'on n'en ordonne un autre à sa place, que l'affaire ne soit entièrement terminée par le pape.

Le cinquième porte que, s'il ne reste qu'un évêque dans une province, et que par sa négligence il ne veuille point ordonner d'autre évêque, les évêques de la province voisine doivent le venir trouver, et lui remontrer la demande que les fidèles font d'un évêque, et en ordonner avec lui; mais que, s'il persiste à ne point vouloir se trouver avec eux pour donner un évêque à ceux qui le demandent, les seuls évêques voisins peuvent alors en ordonner sans son consentement.

Le sixième défend d'ordonner aucun évêque dans une bourgade ou dans une petite ville où un prêtre suffit, de peur d'avilir la dignité épiscopale; et dit qu'il n'en faut établir que dans les lieux où il y a coutume d'en avoir, et dans les grandes villes qui méritent d'avoir un évêque, à cause du grand nombre de leurs habitans.

Dans le septième Osius dit qu'un évêque ayant été accusé et condamné par le synode de sa province, s'il porte ses plaintes à Rome, et que l'évêque de Rome juge que la cause de cet évêque déposé doit être examinée une seconde fois, il faut qu'il écrive aux évêques les plus proches de sa province, afin qu'ils examinent tout avec beaucoup de soin et d'exactitude; et qu'il envoie même des légats de sa part à ce nouveau synode, s'il ne juge plus à propos de laisser juger la cause par les seuls évêques voisins de la province, sans y envoyer des légats.

Le huitième ordonne qu'aucun évêque n'aille à la cour, s'il n'y est appelé par des lettres de l'empereur.

Le neuvième veut que ceux qui auront quelque demande ou prière à lui faire pour des pauvres ou des personnes misérables de leur église, se contentent d'y envoyer un diacre.

Le dixième oblige ce diacre, avant d'aller en cour, de s'adresser à l'évêque métropolitain de la province, auquel il fera connaître le sujet de son voyage et de ses demandes; et duquel il obtiendra des lettres de prières et de recommandation.

Le onzième ordonne que ceux qui iront à Rome, s'adressent au pape, qui, après avoir examiné leurs demandes, en écrira en cour s'il les trouve justes.

Dans le douzième, l'évêque Gaudence ajoute que pour tenir la main à ces réglemens, et pour remédier aux abus qui pourraient s'y glisser, les évêques qui seront sur le passage, interrogeront les évêques qu'ils

verront aller en cour ; et que, s'ils trouvent qu'ils n'aient pas observé les réglemens de ce concile, ils ne les recevront pas à la communion, ce que le concile approuva. Mais, parce que les statuts étaient nouveaux, Osius modère cette peine, et dit qu'il faut auparavant le faire connaître à ces évêques, et leur persuader d'envoyer en cour un diacre de la ville où ils se trouveront, et de retourner dans leur diocèse.

Dans le treizième, Osius dit qu'il est à propos d'ordonner que, si l'on demande quelque personne riche du barreau ou qui possède quelque charge, pour l'élever à l'épiscopat, on lui fasse faire les fonctions de lecteur et de diacre ou de prêtre pendant un temps considérable, parce que la raison ni la discipline de l'Église ne souffrent pas qu'on donne l'ordre de diacre, de prêtre, ni l'épiscopat à un néophyte, suivant le précepte de l'apôtre.

Dans le quatorzième, Osius dit qu'il faut aussi ordonner qu'un évêque, pour empêcher les désordres qui en pourraient naître, ne puisse pas demeurer plus de trois semaines dans le diocèse d'un autre et hors du sien. Les évêques répondent qu'il leur plaît ainsi.

Dans le quinzième, on modère cette loi en faveur de ceux qui ont quelque bien hors de leur diocèse, et qui sont obligés d'y demeurer pour leurs affaires plus de trois semaines ; mais, ce terme passé, on veut qu'il leur soit défendu d'aller à la grande église de la ville, et qu'ils se contentent d'assister à la messe d'un prêtre, pour éviter tout soupçon de vaine gloire et d'ambition.

Dans le seizième, on renouvelle la loi qui défend à un évêque de donner la communion, soit à un prêtre, soit à un diacre ou à un clerc qu'il sait être excommunié par son évêque, afin de conserver la paix et la concorde.

Le dix-septième veut que, pour empêcher l'oppression que peut exercer un évêque colère et emporté, et que l'innocent ne patisse, un diacre ou un prêtre qui auront été condamnés par leur évêque, pourront avoir recours au jugement des évêques de la province.

Le dix-huitième ordonne, suivant la remontrance de Januarius, évêque, qu'aucun évêque ne sollicitera les clercs d'un autre évêque pour les ordonner dans son diocèse, à cause de la discorde que cela fait naître entre eux.

Le dix-neuvième déclare, par l'avis d'Osius, que l'ordination d'un clerc d'un autre diocèse sera nulle, et que l'évêque qui l'aura faite sera puni.

Dans le vingtième, l'évêque Ætius ayant remontré au concile que plusieurs diacres et prêtres étrangers, charmés du séjour de Thessalonique, y demeuraient long-temps, on ordonne que les réglemens qui

ont été faits pour les évêques, aient lieu à l'égard de ces personnes.

Dans le dernier, Osius dit, suivant la remontrance de l'évêque Olympius, qu'il lui semble qu'il est juste qu'un évêque chassé de son diocèse pour la défense de la discipline de l'Église, de la foi ou de la vérité, puisse demeurer dans celui d'un autre jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans le sien, parce que ce serait une dureté bien grande de ne pas recevoir celui qui est persécuté, et qu'il faut au contraire lui témoigner beaucoup d'honnêteté et de bienveillance; et tout le concile dit, l'Église catholique répandue par toute la terre observera ce qui vient d'être ordonné. (*Reg*. 3. Lab. 2. Hard. 1.)

SARDOINE, *sardius lapis*, en hébreu *odem*. Ce terme signifie rougeur, d'où vient que quelques-uns le traduisent par *rubis* ou par *pyrope*. La sardoine est d'un rouge tirant sur le blanc, ainsi que l'ongle de l'homme. (*Exod*. 28, 17. *Ezech*. 28, 13. *Apoc*. 21, 20. Dom Calmet, Diction. de la Bible.)

* SARDONYX, comme qui dirait une sardoine jointe à l'onyx. Or l'onyx est une pierre précieuse nommée communément cornaline, et a le fond blanc, comme l'ongle posé sur la chair vive. On traduit par *sardonichus lapis*, l'hébreu *sehohem*, qui signifie plutôt l'émeraude. (*Job*. 28, 16.)

SARDOT ou SERDOT, et encore Sacerdo et Sadroc, en latin *Sacerdos* (saint), évêque de Lyon, dans le sixième siècle, naquit vers l'an 486. Il assista au concile d'Orléans de l'an 549; et, étant venu à Paris en 551, il y mourut saintement le 12 septembre, jour auquel le martyrologe romain fait mention de lui. (Baillet, Vies des Saints, 12 septembre.)

SAREA, hébr., *lèpre* ou *gale*, du mot *tsara*, ville de la tribu de Juda. (Josué, 15, 33.)

SAREAS, hébr., *prince* ou *cantique du Seigneur*, du mot *scharar*, *qui domine*, ou du mot *sehur*, *cantique*, et du mot *Jah*, *Seigneur*, fils de Thanehumeth (Jérémie, 40, 8), apparemment le même qui est nommé Saraïas. (4 *Reg*. 25, 23.)

SARED, hébr., *suppression du domaine*, du mot *sur*, *s'en aller*, *se dissiper*, et du mot *rada*, *plein pouvoir*, fils aîné de Zabulon, et chef de la famille des Saredites. (Genèse, 46, 14. *Num*. 26, 26.)

SAREDA, hébr., *embûche* ou *enchaînement du domaine*, du mot *tsarar*, *mettre des embûches* ou *lier*, et du mot *rada*), *plein pouvoir*, ville de la tribu d'Éphraïm, patrie de Jéroboam, fils de Nabat (3 *Reg*. 11, 26), peut être la même que Saredatha, dans laquelle on jeta en fonte les plus grands ouvrages en cuivre que fit Hiram pour le temple de Salomon, et que Sarthan, jusqu'où les eaux du Jourdain remontèrent lorsque les Hébreux passèrent ce fleuve sous Josué. (2 *Par*. 4, 17. 3 *Reg*.

7, 46. Josué, 3, 16. D. Calmet, Diction. de la Bible.)

SAREDATA. (*Voy.* SAREDA.)

SAREPTA, ancienne ville de la Palestine, située entre Tyr et Sidon. Elle est célèbre par le séjour du prophète Elie, qui y ressuscita le fils d'une pauvre veuve chez laquelle il logeait. (3 *Reg.*, *cap.* 17, *v.* 9.) Sarepta est un évêché suffragant de Tyr, dont voici quelques évêques latins :

1. Radulphe, qui devint patriarche de Jérusalem, au commencement du treizième siècle.

2. Barthélemi de Dorbato, de l'Ordre de Saint-Augustin, mort en 1390, eut pour successeur....

3. Jacques de Okembrock, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé la même année 1390.

4. Wenceslas.

5. Nicolas de Besminz, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda à Wenceslas, en 1394. (*Oriens christ.*, tom. 3, p. 1339.)

Cette ville a eu aussi des évêques maronites. Nous n'en connaissons qu'un, nommé Gabriel Aldoensis, qui siégeait en 1699 dans le monastère de Saint-Serge d'Édène. (*Ibid.*, p. 90.)

SARÈS, hébr., *racines* ou *petites chaînes*, fils de Pharès et de Machir. (1 *Par.* 7, 16.)

SARGON, hébr., *qui enlève ou ôte la protection*, du mot *sus*, *enlever*, et du mot *gan*, *protection*, roi d'Assyrie. (Isaï. 20, 1.) On croit que c'est un des surnoms de Sennacherib. (Sacy, Explication des noms hébreux.) Dom Calmet pense que c'est Assa-radon. (*Voyez* ASSA-RADON.)

SARIA ou SAARIA, hébr., *cheveux* ou *porte du Seigneur*, du mot *schahar*, *cheveux* ou *porte*, et du mot *Jah*, fils d'Asel. (1 *Par.* 8, 38.)

SARID, hébr., *délaissé* ou *resté*, du mot *sarad*, une des bornes de la tribu de Zabulon. (Josué, 19, 10.)

SARION, hébr., *cuirasse*, du mot *schina* ou *schinon*, nom que les Sidoniens donnent au mont Hermon, et que les Amorrhéens appellent Sanir. (*Deut.* 3, 9. *Voyez* HERMAN.)

SARIPHÆA, ville épiscopale de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, située aux environs de Gaza et d'Ascalon. Elle est aujourd'hui ruinée. Un de ses évêques, nommé Étienne, souscrivit en 536 au décret du concile de Jérusalem contre Anthime. (*Oriens chr.*, tom. 3, p. 630.)

SARISBERI ou SALISBERI ou SALISBURI (Jean de), évêque de Chartres, naquit en Angleterre vers l'an 1110. Il vint en France à l'âge de seize ou dix-sept ans, et fut ensuite envoyé à la cour du pape Eugène par le roi d'Angleterre. Ayant été rappelé dans son pays, il s'attacha à saint Thomas de Cantorbéry; et, lorsque ce saint archevêque fut assassiné dans son église, Jean de Sarisberi, voulant parer un coup qu'un des assassins portait sur la tête du prélat, le reçut sur le bras, et en eut une plaie dont la guérison fut attribuée à un miracle opéré par

l'intercession de saint Thomas de Cantorbéry. Quelques années après, Jean de Sarisberi fut élu évêque de Chartres, où il mourut en 1182, en grande réputation de vertu et de science. On a de lui, 1°. un traité latin des badineries des seigneurs de la cour, sous ce titre : *Polycraticus, sive de nugis curialium, et vestigiis philosophorum*, imprimé deux fois en 1513, et depuis à Leyde, in-8°, en 1639. 2°. Un traité intitulé, *Metalogicus*, en quatre livres, contre ceux qui abusaient de la dialectique et de l'éloquence. 3°. Trois cent deux lettres imprimées à Paris, en 1611, avec la vie de saint Thomas de Cantorbéry. On lui donne aussi un pénitentiel et la vie de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. On lui attribue encore des commentaires sur les Épîtres de saint Paul, imprimés sous son nom à Amsterdam, en 1646; mais il n'est pas certain que ce soit son ouvrage. Jean de Sarisberi était un des plus savans et des plus polis écrivains de son siècle. Ses raisonnemens sont profonds et convaincans; son style est orné et précis. Il avait lu prodigieusement, et, outre les citations des livres saints, il en allègue dans le Polycratique de plus de cent vingt-cinq auteurs. C'est un ouvrage excellent sur les emplois, les occupations, les devoirs, les vertus et les vices des gens du monde, et principalement des princes et des grands seigneurs. Il est divisé en huit livres, et a été traduit plusieurs fois en français. (Dupin, Biblioth. des Aut. eccl. du douzième siècle, part. 2, p. 557. Le père Fontenai, jésuite, Histoire de l'Eglise gallicane, t. 10, p. 47 et suiv.)

SARKI, siége épiscopal du diocèse de Moscovie, érigé ensuite en archevêché, et uni avec ceux de Podonski et de Krontitski. Il y a eu pour évêques :

1. Etienne, que les Moscovites honorent comme un saint, et dont ils font la fête le 15 décembre.

2. Methodius, qui a écrit de l'origine des Tartares, suivant Herbestenius.

3. N..., assista au couronnement de Demetrius, grand-duc de Russie, en 1478. (*Oriens chr.*, t. 1, p. 131.)

SARNO, *Sarnum*, ville épiscopale du royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sous la métropole de Salerne, est située sur une rivière qui lui donne son nom. Elle contient six mille âmes partagées en trois paroisses. Outre la cathédrale de Saint-Michel, il y a une collégiale et cinq maisons religieuses. Le diocèse ne contient que quatre paroisses et l'abbaye de Royal-Val de l'Ordre de Cîteaux.

Évêques de Sarno.

1. Risus, fut ordonné premier évêque de Sarno par Alfan Ier, archevêque de Salerne, sous le pape Alexandre II, l'an 1066. Il érigea l'église de Saint-Michel en

cathédrale, et il y fut inhumé après sa mort, dont on ignore le jour et l'année.

2. Jean 1er, gouvernait la même église sous le pape Gélase II, l'an 1119.

3. Pierre, souscrivit à une donation faite par Henri, comte de Sarno, en faveur du monastère de Cavi, en 1134.

4. Jean II, siégeait en 1156. Il assista au concile de Latran sous le pape Alexandre III, en 1179.

5. Unfridus, fut ordonné l'an 1180. Il donna l'église de la Trinité de Sarno au monastère de Cavi, et mourut vers l'an 1184.

6. N.... Cet évêque, dont on ignore le nom, mourut sous Innocent III, vers l'an 1208.

7. Roger, élu en 1209, vécut jusqu'à l'an 1216.

8. Jean III, succéda à Roger en 1216.

9. N...., l'an 1222. On croit que cet évêque siégea jusque vers l'an 1255.

10. Ange, appelé Cachavulpe, fils d'Adenulphe d'Aquin, fut nommé à l'évêché de Sarno par Innocent IV, vers l'an 1255.

11. Jean IV, occupait le même siége, l'an 1265. Charles 1er, duc d'Anjou et roi des Deux-Siciles, fonda l'abbaye de Royal-Val, de l'Ordre de Cîteaux, au pied du mont Vésuve, durant l'épiscopat de cet évêque.

12. Guillaume, était évêque de Sarno sous Boniface IX, en 1296.

13. Napoléon 1er, en 1333.

14. Nicolas, en 1333.

15. François, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda à Nicolas sous le pape Jean XXII, en 1333.

16. Napoléon II, mourut en 1350.

17. Théobald, archidiacre de Sarno, en devint évêque sous Clément VI, en 1350.

18. Jean V, obtint la même dignité en 1371. Il fut excommunié par Urbain VI, pour s'être attaché à l'antipape Clément VII.

19. Jean VI, siégeait sous Innocent VII, en 1404.

20. François Mormilius, d'une illustre famille de Naples, fut fait évêque de Sarno en 1408. Il passa ensuite à l'évêché de Cavi.

21. Jean VII, en 1408, mourut en 1419.

22. Marc de Teramo, fut transféré du siége de Bertinoro à celui de Sarno, sous Martin V, en 1419, et mourut en 1439.

23. André de Nola, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1439. Il avait été professeur de Sixte IV, quand ce pape était encore dans l'Ordre de Saint-François.

24. Antoine de Pazzis, d'une famille de Florence, fut nommé par Sixte IV en 1478, et transféré à l'église de Milet en 1478.

25. Jean VIII, fut mis à la place d'Antoine en 1478. Il passa à l'évêché de Crotone, dans la Calabre, en 1481.

26. André de Rogeriis, noble citoyen et archidiacre de Salerne, fut fait évêque de Sarno, en 1481.

27. André de Pazzis, de Florence, chanoine de la métropole de sa patrie, devint évêque

de Sarno, sous le pape Sixte IV, dont il était fort chéri, l'an 1482.

28. Augustin d'Esteutevilla, autrefois Tutavilla, des comtes de Sarno, fut préposé à cette église, par Alexandre VI, vers l'an 1499.

29. Georges Macafanus, fut transféré des évêchés d'Orta et de Cita Castellana à celui de Sarno, vers l'an 1501. Le monastère de Notre-Dame de Grâce fut fondé du temps de cet évêque par l'autorité de Léon X, en 1513. Georges mourut avant l'an 1517.

30. François Romelin, cardinal, administra pendant quelque temps l'église de Sarno, et s'en démit en 1517.

31. Louis, succéda au cardinal Romelio en 1517. Il assista la même année aux dernières sessions du concile de Trente, et se démit de son évêché un an après qu'il en eut pris possession.

32. Silvius Passerinus, cardinal, fut chargé de l'administration de l'église de Sarno par Léon X, en 1518. Il s'en démit avec regrès en 1519.

33. Guillaume-Bertrand, Espagnol de Barcelone, fut fait évêque de Sarno par le même pape Léon X, en 1518. Il mourut ou fut transféré à un autre siége, avant l'an 1525; car cette année, le cardinal Passerinus prit encore l'administration de cette église jusqu'à l'an 1529.

34. André-Matthieu Palmérius, cardinal, eut la même église en commende, en 1529, et s'en démit avec regrès, en 1534.

35. Pompée Colonna, cardinal, administra depuis l'an 1530 jusqu'à l'an 1532 qu'il mourut. Après sa mort, le cardinal Palmérius reprit le gouvernement de ladite église, et s'en démit une seconde fois avec regrès, en 1534.

36. Louis Gomez, Espagnol, fut nommé à l'évêché de Sarno en 1534. Il introduisit l'usage des aumusses violettes dans le chapître de sa cathédrale, et celui des aumusses noires dans l'église collégiale de Saint-Matthieu. Ce digne prélat mourut après avoir siégé neuf ans avec honneur, en 1543.

37. François Sfrondrat, Milanais, parent de Grégoire XIV, référendaire de l'une et de l'autre signature, succéda à Louis en 1543. Il passa à l'archevêché d'Amalfi en 1544, et fut fait cardinal peu de temps après par le pape Paul III.

38. Marius Ruffin, de Rome, parent et camérier du pape Paul III, devint évêque de Sarno en 1544. Il fut ensuite transféré à l'église de Melfi en 1547, et mourut dans sa patrie l'année suivante.

39. Donat Maricuccius, évêque de Lavello, fut transféré au siége de Sarno en 1547, et mourut l'année d'après.

40. Guillaume Tutavilla, fils de Jérôme, comte de Sarno, fut placé sur ce siége par le même pape Paul III, en 1548. Il gou-

verna très-bien son église pendant vingt-un ans, lui fit plusieurs beaux présens, augmenta le nombre des chanoines, et mourut sous Pie v, en 1569.

41. Vincent-Herculanus de Pérouse, vertueux et savant religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut préposé à l'église de Sarno, par le pape Pie v, en 1569. Il passa à l'évêché d'Imola, en 1573, et ensuite à celui de Pérouse.

42. Vincent de Caperano, du même Ordre des Frères Prêcheurs, également savant et vertueux, siégea depuis l'an 1573 jusqu'à l'an 1578.

43. Paul Fuscus, auparavant évêque de Ravello, fut transféré à l'église de Sarno, en 1578. Il mourut en 1583.

44. Jérôme-Matthæucius de Fermo, archevêque d'Épidaure ou Raguse, passa à l'évêché de Serno, en gardant le titre de sa première dignité, en 1583. Il fut transféré à l'église de Viterbe, en 1594.

45. Antoine d'Aquin, frère du cardinal Ladislas, célèbre par sa naissance et par son érudition, fut placé sur le siége de Sarno, en 1595. Il fit faire d'abord de nouvelles décorations à cette église, fonda un séminaire, et augmenta les revenus de son évêché. Il fut transféré ensuite à l'archevêché de Tarente par le pape Paul v, en 1618.

46. Etienne Solis-Castelblanco, de Naples, originaire d'Espagne, savant et pieux théologien des clercs réguliers théatins, fut fait évêque de Sarno, en 1618. Ce prélat se rendit célèbre par les avantages qu'il procura à son église, il fit rebâtir la cathédrale qu'il dédia à saint Michel, fit réparer la collégiale de Saint-Matthieu, augmenta les canonicats de ces deux églises, rétablit le séminaire, que des éruptions du Mont Vésuve avaient renversé, fit agrandir le couvent des Frères Prêcheurs, érigea deux monts-de-piété dans la ville, et laissa d'autres monumens de sa piété et de son zèle. Il mourut, comblé de mérites, dans un âge fort avancé, en 1658.

47. Antoine Matthieu, noble romain, célèbre docteur en l'un et en l'autre droit, devint évêque de Sarno, en 1659. C'était un prélat fort pieux et fort charitable envers les pauvres. Il avait été auparavant doyen et vicaire capitulaire de l'église de Milan, et ensuite vicaire-général de la même église et de celle de Gênes.

48. Sixte-Marie Pirontus, Napolitain, docteur en Théologie de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégea depuis l'an 1666 jusqu'à l'an 1673.

49. Nicolas-Antoine de Tura, homme d'une grande érudition, succéda à Sixte, en 1673, et mourut en 1706.

50. Antoine Attaffi, docteur en l'un et en l'autre droit, avocat des pauvres dans la cour apostolique de Naples, examinateur et juge synodal de l'évêque d'Aversa, fut pourvu de l'évêché de Sarno, en 1706. Il fit

observer une exacte discipline dans le clergé et dans les monastères des religieuses, recouvra plusieurs biens qui avaient été usurpés sur son église, et fit refaire le séminaire à ses dépens. Il passa ensuite à l'évêché de Squillace, en 1718.

51. Didace de Pace, Napolitain, docteur en l'un et en l'autre droit, après avoir exercé avec honneur l'office d'avocat à Rome, fut nommé à l'évêché de Sarno, en 1718. (*Ital. sac.*, tom. 7, pag. 560.

SAROHEN, hébr., *prince de la grâce* ou *la grâce du prince*, du mot *scharar, dominer*, et du mot *ken, grâce*, ville de la tribu de Siméon. (Josué, 19, 6.)

SARON ou SARONA, hébreu, *sa plaine* ou *son cantique*, du mot *schur, cantique* ou du mot *tsura*, *plan*, et du pronom *an*, *son*, pays ou canton. Ce nom était comme passé en proverbe, pour marquer un lieu d'une beauté et d'une fertilité extraordinaire. (*Isai.* 33, 9, 35, 2.) Ce pays était dans le partage de la tribu de Gad. (1 *Par.* 5, 16.) Le roi de Saron est compté entre ceux qui furent défaits par Josué. (Josué, 12, 18.)

SARPI, religieux de l'Ordre des Servites, plus connu sous le nom de Fra-Paolo ou de Paul de Venise, naquit à Venise, le 14 août 1552. Il se rendit habile dans les langues latine, grecque et hébraïque, dans la philosophie, l'histoire, le droit et la Théologie. Il devint provincial de son ordre à l'âge de vingt-sept ans, et en fut aussi procureur-général. La république de Venise le choisit pour son conseiller et son théologien, et il la défendit si vivement dans les fameuses affaires qu'elle eut avec le pape Paul v, que ce pape l'excommunia en 1606. Il mourut le 14 janvier 1623, âgé de soixante-onze ans. Ses principaux ouvrages sont : 1°. Considérations sur les censures du pape Paul v, contre la république de Venise. 2°. Traité de l'interdit. 3°. L'Histoire particulière des choses passées entre le pape Paul v et la république de Venise. 4°. *De jure asylorum*. 5°. Traité de l'inquisition. 6°. L'Histoire du concile de Trente, composée en italien sur des mémoires infidèles, dans laquelle il fait voir qu'il cachait dans son cœur un esprit et des sentimens protestans. Le P. Courayer a traduit cette histoire en français, et cette traduction est encore plus dangereuse que l'histoire même de Fra-Paolo. (Sponde, Riccioli, etc.)

SARRASINS (tribu des). Du temps de l'empereur Valens, plusieurs Sarrasins s'étant convertis à la foi de Jésus-Christ, on leur donna un pasteur qui fut qualifié évêque des Sarrasins ou de la tribu des Sarrasins, sous le métropolitain de Damas. Voici deux de ses évêques.

1. Moïse, nommé à la demande de Mavia, reine des Sarrasins. Cette princesse, après avoir ravagé la Phénicie du Liban, la

Palestine et une partie de l'Arabie, et après avoir défait les deux généraux de l'armée de l'empereur Valens, ne fit la paix qu'à condition qu'on donnerait aux Sarrasins pour évêque un moine appelé Moïse. L'empereur y consentit, et Moïse fut sacré par le métropolitain de Damas, n'ayant point voulu aller se faire ordonner à Alexandrie, dont le siége était occupé alors par Luce, intrus par les ariens.

2. Eustachius, souscrivit aux décrets du concile de Chalcédoine, et à la lettre synodale de la seconde Phénicie à l'empereur Léon.

Les Sarrasins s'étant divisés en différentes tribus, ils eurent d'autres évêques, qui se soumettaient aux métropolitains les plus proches, ou à ceux dont ils avaient été ordonnés. (*Or. christ.*, tome 2, pag. 851. *Voy.* PAREMBOLE.)

SAR-SACHIM, hébr., l'*intendant des habits*, ou *meubles*, du mot *scharar*, *dominer*, et du mot *sacac*, *couvrir*, un des grands de la cour du roi de Babylone. (Jérémie, 39, 3.)

SARSINE, *Sarsina*, ville épiscopale de la Romagne, sous la métropole de Ravenne, est située au pied de l'Apennin, à 12 lieues au sud-est de Ravenne. Elle a été autrefois fort considérable; mais elle est aujourd'hui peu habitée, et n'a de remarquable que la cathédrale de Saint-Vicinius, et la belle fontaine qui est dans la grande place. Le diocèse renferme cinquante bourgs ou villages.

Évêques de Sarsine.

1. Vicinius (saint), Ligurien, gouverna l'église de Sarsine en saint et zélé pasteur pendant vingt-sept ans, sous le pontificat, dit-on, du pape Silvestre, et après la persécution des empereurs Dioclétien et Maximien. On fait sa fête à Sarsine le 24 août. Jean Pierre Ferret, de Ravenne, a écrit la vie de ce saint évêque.

On ignore le nom de plusieurs de ses successeurs.

2. Ruffin, évêque de Sarsine, en 426.

3. Laurent, en 495. Il assista au concile de Rome sous le pape Symmaque, l'an 500.

4. Donat, qui assista au concile assemblé à Rome contre les monothélites, en 649.

5. Étienne, en 680, assista au sixième concile de Constantinople.

6. Benon, succéda à Étienne.

7. Apollinaire, en 861. Il assista au concile que le pape Nicolas 1er tint à Rome contre Jean, archevêque de Ravenne.

8. Lupo, en 875.

9. Florentius.

10. Jean, qui souscrivit aux lettres données par Jean XIII, dans le concile de Rome, en 969.

11. Alexandre, en 997, assista au premier concile de Ravenne, tenu sous Gerbert, archevêque de cette église.

12. Hubert, qui reçut des

grâces et des priviléges de l'empereur Conrad II, en 1026.

13. Martin, en 1502.

14. V...., évêque de Sarsine. Pierre Damien était en relation avec cet évêque, comme il paraît par sa treizième lettre, livre quatrième.

15. Henri, évêque de Sarsine, en 1056.

16. Albardus.

17. Jérémie, en 1085.

18. Domnin, en 1130.

19. Divizzo, en 1142.

20. Hubert, en 1154.

21. Anozius, en 1163.

22. Alberic, en 1176, assista au concile de Latran en 1179.

23. Ruffin gouverna l'église de Sarsine, depuis l'an 1231 jusqu'à l'an 1257. Il soutint fortement les droits accordés à son église par les empereurs et par les papes. Son zèle à cet égard fut soutenu par le pape Grégoire IX, comme il conste par les lettres que ce pape écrivit à l'empereur Frédéric et aux diocésains de Sarsine.

24. Jean, succéda à Ruffin en 1258.

25. Guy, religieux de Cîteaux, fut élu évêque de Sarsine en 1265. Comme il se proposait de soutenir vigoureusement les droits de son église, il fut assassiné avant même qu'il fût sacré, par certains ravisseurs des biens de l'Église, la même année 1265.

26. Gratia, d'archidiacre de Ravenne, devint évêque de Sarsine en 1266. Il défendit aussi avec beaucoup de zèle les droits de l'Église, assista au concile de Ravenne en 1270, et mourut en 1271.

27. Henri, archidiacre de Sarsine, en fut fait évêque en 1271. Il assista au concile de Ravenne en 1286, et se donna beaucoup de soins pour rétablir les droits et les biens de son église. Il mourut en 1295.

28. Uguccion, siégea depuis l'an 1315 jusqu'à l'an 1326.

29. François, d'une famille noble de Forly, fut élu par le chapitre, et confirmé par Jean XXII. Il gouverna son église avec une fermeté inébranlable, réprima ceux qui en troublaient le repos, et recouvra les biens qui avaient été envahis. Il s'attira aussi l'estime et l'amitié des souverains pontifes, et mourut comblé de gloire en 1295.

30. Jean Numajus, de Forly, succéda à François en 1360. Il soutint aussi vigoureusement que son prédécesseur la juridiction ecclésiastique, et recouvra la seigneurie temporelle de Sarsine et de quelques autres endroits de son diocèse, conformément aux priviléges accordés à son siége par les empereurs et par les papes. Il mourut en 1385.

31. Marc, fut placé sur le même siége par l'antipape Clément VII, en 1387. Il en fut chassé la même année par Boniface IX.

32. Benoît-Mattheucci Accorselli, de Todi, fut nommé à l'évêché de Sarsine par Urbain VI, en 1385. La plupart

des biens de cette église ayant été usurpés, Benoît manqua même du nécessaire, et mourut dans la misère en 1396.

33. Jacques de San-Severino, général de l'Ordre des Croisiers ou Porte-Croix, fut mis à la place de Benoît en 1377. Il se démit la même année de son évêché.

34. Jean-Philippe Négusantius, de Fano, de l'Ordre des Croisiers, obtint la même dignité en 1398. Il eut le désagrément de gouverner son église dans un temps de trouble, et mourut en 1445.

35. Daniel de Alumno, de Lodi, chanoine régulier de Saint-Augustin, fut préposé à l'église de Sarsine en 1445. Il fut transféré à celle de Forly en 1449.

36. Marcien Farinata, de Sienne, fut transféré de l'évêché de Forly à celui de Sarsine en 1449. Il mourut en 1451.

37. Fortuna de Sellicanis, d'une famille noble de Macerata, succéda à Marcien en 1451. Il réduisit dans un seul volume tous les droits de son église, et mourut en 1474.

38. Antoine Monaldus, de Rimini, fut fait évêque de Sarsine en 1474. Il mourut en 1503.

39. Galeazzo Carvara, en 1503, assista au concile de Latran en 1512.

40. Antoine Ronchius, neveu de Galeazzo, archidiacre de Saint-Georges, et chanoine de Ferrare, fut placé sur le siége de Sarsine en 1515. Il assista au concile de Latran sous Léon x, et mourut en 1523.

41. Jean-Antoine, neveu et coadjuteur du précédent, siégea en 1523. Il mourut la même année.

42. Raphaël de Alexiis ou Alexandrin, de l'Ordre des Frères Mineurs, monta sur le même siége en 1524. Il s'appliqua à la réforme de son clergé, et gouverna son église avec beaucoup de piété et de zèle. Il mourut en 1530.

43. Lœlius Pie Rotellus, d'une famille noble de Macerata, fut fait évêque de Sarsine en 1530. Il soutint avec beaucoup d'intrépidité les droits et les immunités de son église sous le pape Pie iv, et mourut en 1580.

44. Léandre Pie de Rotellis, de Maurata, frère et coadjuteur de Lœlius depuis 1574, avec le titre d'évêque d'Argos dans les pays infidèles, fut mis en possession du siége de Sarsine en 1580. Il mourut la même année.

45. Ange Perutius, succéda à Léandre en 1581. Il mourut en 1600.

46. Nicolas Brautius, de Raguse, homme savant, fut fait évêque de la même église par Clément viii, en 1602. Il fut mis en prison après la mort de ce pape, par ordre de Paul v, en conséquence des accusations très-graves qu'on avait faites contre lui. Nicolas ne parut point troublé de sa disgrâce; il était au contraire si tranquille, qu'il composa la vie des saints

en vers. Ayant été ensuite reconnu innocent sur tout ce dont on l'accusait, il fut tiré de prison et rendu à son église, qu'il gouverna encore quelque temps avec honneur, sous le pontificat de Grégoire xv. Il mourut à Raguse, où il s'était retiré avec l'agrément du pape, en 1632.

47. Ami Panichius, d'une famille noble de Macerata, obtint le siége de Sarsine sous Urbain VIII, en 1632. Il passa aux églises de Recanati et de Lorette en 1634.

48. Charles Bovius, noble bolonais, fut transféré de l'évêché de Bagnarea en Toscane, à celui de Sarsine, en 1635. Il mourut à Bologne, après avoir gouverné son église avec beaucoup d'édification pendant onze ans.

49. César Righinius, fut mis sur le même siége par Innocent x, en 1646. Il mourut en 1657.

50. François Cajetan, noble romain, docteur en l'un et l'autre droit, après avoir été gouverneur de quelques villes d'Italie, fut nommé à l'évêché de Sarsine en 1658, et mourut l'année suivante.

51. Frédéric Martinotius, d'une famille noble de Sienne, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine d'une église collégiale de sa patrie, vicaire-général de Volterre et de Sarsine, auditeur de la nonciature de Pologne, fut fait évêque de Sarsine en 1661. Il mourut en 1677.

52. François Chrisolin, Romain, docteur en l'un et l'autre droit, succéda à Frédério en 1678. Il mourut en 1682.

53. Bernardin Marchesi, de Forly, docteur en l'un et l'autre droit, auditeur de l'évêque Sigismond Spada, fut élevé à la même dignité en 1683, et mourut en 1689.

54. Jean-Baptiste Braschi, d'une famille noble de Cesène, docteur de l'un et l'autre droit, chanoine de la cathédrale et préfet de la chambre du cardinal François Nerli, devint évêque de Sarsine en 1699. (*Ital. sac.*, tome 2, page 651.)

SARTESCHI (Frédéric), de Lucques, clerc régulier de la congrégation de la Mère de Dieu, a composé l'ouvrage suivant: *De scriptoribus congregationis Clericorum regularium Matris Dei; Romæ*, 1754, in-4°. On n'avait point encore d'histoire suivie ni même de catalogue exact des auteurs qui ont parlé de cette congrégation. Le père Sarteschi est le premier qui ait fait l'un et l'autre dans cet ouvrage. Il suit l'ordre des temps; à la fin de chacune des vies qu'il donne, il joint le titre et l'analyse des écrits imprimés ou non imprimés de celui dont il sagit, et les éloges qu'on en a faits, avec des remarques où il juge à propos. (Journal des Savans, 1756, p. 506.)

SARUG, fils de Reu, fut père de Nachor, duquel naquit Tharé, dont Abraham était fils (Genèse, 11.)

SARUG, pays de Mésopotamie, où il y a une petite ville

qu'on nomme Batna ou Sarug, et Batna de Sarug, à une journée de chemin d'Edesse et d'Haran. C'est le siége d'un évêque jacobite. Voici ceux qui l'ont rempli.

1. Athanase, siégeait en 688.
2. Georges, en 708.
3. Serge, en 965.
4. Gabriel Sciamabir, en 1139. (*Or. christ.*, t. 2, p. 1517.)

L'an 755, les jacobites tinrent un concile à Sarug, dans lequel le schisme fut éteint. (Le père Mansi, Supplément, tome 1, col. 605.)

SARVIA, hébr., *enchaînement du Seigneur*, du mot *tsarar* et du mot *Jah*, sœur de David, et mère de Joab, d'Abisaï et d'Hazaël. (2 *Reg.* 2, 18; et 1 *Par.* 2. 16.)

SARZANE, ville épiscopale d'Italie. (*Voy.* LUNA.)

SASAI ou SESAI, fils d'Enac, que Caleb extermina. (Josué, 15, 14.)

SASBOUTH (Adam), savant cordelier, naquit à Delft le 21 décembre 1516, d'une famille noble et ancienne. Il se rendit habile dans les langues grecque et hébraïque, et dans la Théologie, qu'il étudia à Louvain, où il mourut en odeur de sainteté, le 21 mars 1553, âgé de trente-six ans. Ses ouvrages ont été imprimés à Cologne en 1568 et 1575, in-fol. Ils consistent dans un commentaire sur Isaïe et sur plusieurs épîtres de saint Paul; savoir, l'épître aux Romains, et celles aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Timothée, à Tite, sur une grande partie de l'épître aux Hébreux, sur la seconde épître de saint Pierre, et sur celle de saint Jude; un traité des sens des Écritures; un discours *de verâ Christi Ecclesiâ;* quelques sermons et quelques homélies. (Valère-André, Biblioth. belg., édit. de 1739, in-4°, t. 1, p. 5 et 6.)

SASIME, siége épiscopal de la seconde Cappadoce, sous la métropole de Tyane, au diocèse du Pont, situé entre Césarée et Tyane, suivant l'Itinéraire d'Antonin. Il y a eu pour évêques:

1. Grégoire de Nazianze, ordonné à Césarée premier évêque de Sasime par saint Basile, s'en retourna peu de temps après à Nazianze, et gouverna cette église jusqu'à la mort de son père, qui en était évêque.

2. Ambroise, souscrivit à la lettre du concile de la seconde Cappadoce à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

3. Eleusius, siégeait sous l'empereur Anastase. C'est un de ceux qui se déclarèrent contre le concile de Chalcédoine.

4. Clément, vers l'an 1143. (*Or. christ.*, t. 1, p. 405.)

SASNUM, évêché arménien sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, nommé Vertan, assista au concile de Sis. (*Or. christ.*, t. 1, p. 1444.)

SASSABASAR, hébr., *joie dans la tribulation*, du mot *sus*, *joie*, de la proposition *beth*, *dans*, et du mot *tsaras*, *tribu-*

lation, prince de Juda, auquel Cyrus fit remettre par compte les vaisseaux sacrés du temple, qu'il faisait rendre aux Juifs. (1 Esdras, 1, 8.) C'est le même qui, par erreur de copiste, est appelé Salmanasar. (3 Esdras, 2, 12, etc. Sacy, Explication des noms hébreux.) La plupart des interprètes croient que Sassabasar est le même que Zorobabel, et qu'il portait ce nom parmi les Babyloniens, comme Daniel y avait celui de Balthasard.

L'Écriture dit (*Zach.* 4, 9) que Zorobabel a fondé le temple; elle en dit autant de Sassabasar. (1 *Esdras*, 5, 16.) D'autres veulent que Sassabasar soit un officier perse, envoyé pour gouverner les Juifs. On peut voir les commentateurs sur 1 *Esdr.* 1, 8. (Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

SASSARI, ville archiépiscopale de Sardaigne. (*Voy.* TORRE.)

SASSI (Joseph-Antoine), oblat de saint Ambroise et de saint Charles, préfet de la Bibliothéque ambrosienne à Milan. Nous avons de lui : 1°. *Dissertatio apologetica ad vindicandam Mediolano sanctorum corporum Gervasii et Protasii antiquissimam possessionem, à contrariis recentium scriptorum sententiis*, à Bologne, 1709. Cet ouvrage est rempli d'érudition et de remarques curieuses sur le culte des saints en général et de leurs reliques, et sur le culte rendu dans l'Église aux martyrs saint Gervais et saint Protais. 2°. *De studiis litterariis mediolanensium antiquis et novis; prodromus ad historiam litterario-typographicam mediolanensem*, à Milan, 1729, in-8°. C'est une histoire littéraire de Milan, où l'on trouve des détails curieux. 3°. *Historia litterario-typographica mediolanensis, in quâ de studiis litterariis antiquis et novis in hâc metropoli institutis : de tempore inductæ Mediolanum typographiæ, et primis hujus artis opificibus : de viris doctrinâ illustribus qui seculo decimo quinto in eâdem urbe floruere, atque eorumdem manuscriptis operibus in ambrosianâ bibliothecâ servatis, disseritur : adjecta sunt appendix epistolarum quæ libris tunc ibidem editis affixæ legebantur, et catalogus codicum Mediolani impressorum ab anno 1465 ad annum 1500*, à Milan, 1745, in-fol., 2 vol. 4°. *Ad Eminent. et Rev. DD. Angelum-Mariam Quirinum, S. R. E. Cardinalem-Bibliothecarium, et Episcopum brixiensem, epistola.* Cette lettre de M. Sassi concerne son histoire littéraire de Milan. 5°. *Epistola ad amicum pro vindicandâ formulâ in ambrosiano canone ad missæ sacrum præscriptâ, corpus tuum frangitur Christe*, in-8°. On lit dans le canon de la messe, suivant le rit ambrosien, cette formule, *corpus tuum frangitur Christe, calix tuum benedicitur.* Plusieurs théologiens ayant été blessés de cette formule, la croyant contraire au dogme : que le corps de Jésus-

Christ se trouve tout entier sous chaque partie de l'hostie, M. Sassi justifie cette formule par des raisons théologiques, par les autorités de Bellarmin, du cardinal Bona et du père Juenin, et par d'autres preuves tirées des liturgies grecques et gallicanes : il conjecture que cette formule a été introduite dans l'église de Milan du temps de Béranger, et par opposition à son erreur. M. Sassi a donné l'histoire de Milan depuis l'an 1095 jusqu'en 1132, écrite par Landulphe le jeune, et l'a accompagnée de remarques assez étendues : il a aussi donné une histoire de Lodi, écrite par Morena, et en a éclairci plusieurs endroits par des notes : la chronique de Romuald, archevêque de Ravenne, au douzième siècle, est aussi enrichie de ses notes : l'histoire du royaume d'Italie, écrite par Sigonius, et qui est son meilleur ouvrage, a été aussi illustrée par les notes de M. Sassi, qui y répandent beaucoup de lumières, principalement sur l'histoire des Exarques de Ravenne, sur laquelle il a fait même quelques découvertes assez importantes. (Journal des Savans, 1709. Supplém. , 1731, 1732, 1736, 1745 et 1747.)

SASSO-VIVO, nom d'une congrégation de religieux, appelée la congrégation de Sasso-Vivo. Elle fut établie vers l'an 1060, par le bienheureux Maïnard, de l'ancienne congrégation de Saint-Benoît. Le premier monastère fut au pied d'une montagne appelée la Montagne du vieillard, dans l'évêché de Foligny; mais, l'an 1085, Mainard transféra ses religieux à une montagne voisine appelée Sasso-Vivo, qui lui fut donnée par Gautier comte d'Ombrie, dont le fils, nommé Albert, avait embrassé l'institut de Mainard. C'est de là que cette congrégation prit le nom de Sasso-Vivo. Elle eut sous sa dépendance vingt abbayes, cent vingt prieurés, quarante-une cures et sept hôpitaux, qui reconnaissent l'abbé de Sasso-Vivo pour général. L'observance régulière fleurit dans cette congrégation jusqu'au seizième siècle; mais le relâchement s'y étant introduit, Thomas de Foligny, vingt-troisième abbé, remit son abbaye entre les mains du pape Paul II, en 1467. Elle fut donnée en commende au cardinal Philippe de Sarzana, évêque de Bologne, et ensuite au cardinal Marc Barbo, Vénitien. Ce dernier obtint du pape Innocent VIII la suppression de sa congrégation, et il introduisit dans son abbaye des religieux de l'Ordre du mont Olivet. Les autres monastères dépendans de Sasso-Vivo furent ou ruinés, ou incorporés à d'autres ordres, ou changés en bénéfices simples. (Le père Hélyot, t. 5, c. 30.)

SATALA, ville épiscopale de la première Arménie, au diocèse du Pont, sous la métropole de Sébaste, située près de l'Osrhoëne. Procope, au livre 3 des Édifices, dit que l'empereur Justinien fit refaire les murailles de

cette ville; parce que, outre qu'elles n'avaient jamais été solides; elles étaient presque ruinées par le temps. Voici les évêques qui ont rempli cet ancien siége.

1. Evethius, parmi les pères du concile de Nicée.

2. Elpidius, déposé par les ariens dans leur assemblée de Constantinople en 360.

3. Poëmenius, à qui saint Basile écrivit sa trois cent treizième lettre, vers l'an 379, siégeait du temps de l'empereur Valens.

4. Anatolius, représenté au concile de Chalcédoine par un prêtre nommé Dorothée.

5. Epiphane, successeur d'Anatolius, souscrivit à la lettre que la province d'Arménie écrivit à l'empereur Léon.

6. Grégoire, aux canons *in Trullo*.

7. Philippe, au conciliabule de Photius, sous le pape Jean VIII. (*Oriens chr.*, tome 1, page 432.)

SATALA ou SATALION, ville épiscopale de la province de Lydie, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Sardes, a eu pour évêques :

1. André, représenté au concile de Chalcédoine par Cosinius de Hiérocésarée.

2. Julien, souscrivit à la lettre du concile de Sardes à l'empereur Léon.

3. Michel, au concile de Lydie.

4. Philippe, que nous avons rapporté ci-dessus. On ne sait point s'il faut attribuer cet évêque à Satala d'Arménie ou à Satala de Lydie. (*Oriens chr.*, t. 1, p. 896.

SATAN ou SATHAN, *sathanas*. Ce terme est purement hébreu, et signifie adversaire, ennemi, accusateur. Saint Jérôme l'a même conservé en ce sens. (2 *Reg.* 19, 22; et 3 *Reg.* 5, 4.)

D'autres fois satan se met pour le démon. Par exemple (*Job*, 1, 6. *Zach.* 3, 1, 2.)

Dans le Nouveau-Testament, il se prend en l'un et l'autre sens. Dans le premier (*Matth.* 16, 23), et dans le second (*Matth.* 12, 26).

En rassemblant les passages où il est parlé de satan ou du démon, on remarque qu'il a été précipité du ciel en punition de son orgueil; que sa jalousie a introduit la mort dans le monde; que, par la permission de Dieu, il exerce une espèce d'empire sur les autres anges apostats comme lui; que Dieu s'en sert pour éprouver les bons et châtier les méchans; qu'il est un esprit de mensonge dans la bouche des prophètes et des hérétiques; que lui ou les siens tourmentent, obsèdent, possèdent les hommes, et leur inspirent de mauvais desseins; qu'il se transforme en ange de lumière, cause plusieurs maladies; qu'il nous attaque principalement à la mort, et conduit les âmes des méchans en enfer; que son pouvoir et sa malice, subordonnés à la volonté de Dieu, auront plus d'é-

tendue au temps de l'antechrist, qu'à présent, qu'il est comme lié dans l'enfer, dont le feu lui est préparé et aux siens ; enfin qu'il doit être jugé au dernier jour. (Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SATANIEN ou SATANITES, hérétiques ainsi nommés du culte qu'ils rendaient à satan. Ils disaient qu'il était fort puissant, et qu'il valait mieux le respecter et l'adorer que le maudire, et que c'était le moyen de se le rendre favorable. Ils se vantaient d'être les seuls observateurs de l'Évangile ; et quand on les interrogeait sur leurs qualités, ils se disaient patriarches, prophètes, anges, le Christ. Ils ne vivaient que de leur quête, n'ayant point de biens et ne travaillant pas des mains, couchaient sur le pavé des rues dans les beaux jours, et dormaient pêle-mêle, hommes et femmes. Ces hérétiques, qui parurent vers l'an 390, sortaient des massaliens, avec lesquels ils furent condamnés. Saint Epiphane a écrit contre eux, *hœres.* 80. (Gautier, quatrième siècle, au chapitre des massaliens.)

SATÉ, *satum*, en hébreu *sehah*, sorte de mesure de la capacité de neuf pintes, chopine, demi-setier, un poisson, quatre pouces cubes et un peu plus. (Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

SATISFACTION, *satisfactio.* La satisfaction dans le sens que nous la prenons ici, est une peine temporelle que les pécheurs pénitens subissent volontairement pour réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu par leurs péchés. Lorsque cette peine est imposée par le confesseur dans le sacrement de pénitence, elle s'apelle sacramentelle, et fait partie de ce sacrement. (*Voyez* PÉNITENCE, § IV, nº 5, et PÉCHÉ, § VII.)

La satifaction est nécessaire aux pécheurs, non-seulement pour édifier l'Église, et pour se précautionner contre les péchés futurs, comme le prétendent les luthériens et les calvinistes, mais aussi pour réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu par leurs péchés passés, et pour racheter la peine temporelle qui reste à payer en ce monde ou en l'autre, après la rémission de la coulpe et de la peine éternelle. (Concile de Trente, *sess.* 6, *cap.* 14, et *sess.* 14, *can.* 12, 13, 14, 15.) Il suit de là qu'un confesseur est obligé, comme ministre de Dieu, et juge du pénitent, de lui imposer une satisfaction, puisque sans cela le sasacrement de pénitence manquerait d'une partie intégrante ; ce qui ne se peut faire sans une irrévérence notable, et par conséquent sans un péché considérable de la part du confesseur, hors le cas de l'inadvertance du côté du confesseur, ou de l'impuissance de satisfaire en aucune sorte, du côté du pénitent, comme il arrive aux agonisans.

Il n'est pas nécessaire d'avoir accompli la pénitence imposée par le confesseur avant de recevoir l'absolution, et un confesseur ne peut, pour l'ordi-

naire, différer l'absolution à un pénitent bien disposé, jusqu'à ce qu'il ait accompli sa pénitence. La raison est, 1°. que la satisfaction n'est qu'une partie intégrante du sacrement de pénitence; 2°. que tout pénitent bien disposé a droit à l'absolution pour rentrer aussitôt en grâce avec Dieu, et ne pas rester plus long-temps dans l'état funeste du péché; 3°. que la satisfaction qui se fait en état de grâce, est plus efficace, plus méritoire et plus agréable à Dieu, que celle qui se fait en état de péché: 4°. que la discipline présente de l'Église veut qu'on donne l'absolution aussitôt après la confession aux pénitens bien disposés; 5°. qu'en supposant même qu'on ne donnait autrefois l'absolution qu'après la satisfaction, on se dispensait néanmoins de cet usage en plusieurs cas, tels que ceux du danger de mort, de la persécution, de la ferveur et de la contrition véhémente des pénitens, etc.

Les pénitens sont obligés, sous peine de péché mortel, d'accepter et d'accomplir les pénitences raisonnables que le confesseur leur impose, parce que le confesseur est un juge auquel ils sont tenus d'obéir, et qu'ils doivent empêcher, aussi bien que le confesseur, la mutilation du sacrement de pénitence, qui manque d'intégrité, lorsqu'il n'est point suivi de la satisfaction du pénitent. C'est par cette même raison de l'intégrité du sacrement, que les pénitens ne peuvent changer la pénitence imposée par le confesseur, quand ce serait pour en prendre une autre beaucoup plus difficile, parce que ce changement empêcherait l'intégrité du sacrement, qui a la vertu d'élever la pénitence imposée par le confesseur à l'ordre sacramentel et satisfactoire, *ex opere operato*. C'est aussi par la même raison qu'un confesseur ne peut changer une pénitence hors de la confession, puisque la pénitence qu'il imposerait en ce cas, ne serait point sacramentelle, et que l'imposition de la pénitence est un acte de juridiction qui ne peut s'exercer que dans le for de la conscience.

Un confesseur peut changer, pour de bonnes raisons, une pénitence imposée par un autre, lorsqu'il a la même juridiction que lui sur les péchés, et qu'on lui répète la première confession tout entière. La raison est que le sacrement de pénitence a été institué pour le bien des âmes, et qu'il y a souvent des raisons qui obligent de changer les premières pénitences.

Si l'on n'envisage la satisfaction que comme le paiement d'une dette et hors le sacrement de pénitence, une personne peut satisfaire pour une autre, en vertu de la communion des saints, qui unit les fidèles ensemble, et qui les rend participans de leurs bonnes œuvres, comme membres d'un même corps. Mais si l'on regarde la satisfaction comme une peine médicinale, ou comme faisant par-

tie du sacrement de pénitence, une personne, en ce cas, ne peut satisfaire pour une autre, parce que la médecine spirituelle, non plus que la corporelle, n'est utile qu'à celui qui la prend lui-même, et que la satisfaction sacramentelle est un acte propre du pénitent qui reçoit le sacrement. Ainsi lorsqu'un confesseur ordonne à un pénitent d'appliquer aux autres, soit morts, soit vivans, la pénitence qu'il lui impose, cette pénitence, qui pour lors a une double valeur, savoir, *ex opere operato*, *et ex opere operantis*, est utile, *ex opere operato*, au pénitent tout seul, et aux autres, *ex opere operantis* seulement, selon plusieurs théologiens. (*Voy.* MÉRITE, INDULGENCE, PRIÈRE.)

Toutes les œuvres satisfactoires se réduisent à trois principales : la prière, l'aumône et le jeûne. Par la prière, on entend tous les exercices de piété et de religion, comme la messe, l'office divin, l'oraison mentale, les pèlerinages, etc.

Le jeûne renferme toutes sortes de peines corporelles et spirituelles, comme l'abstinence, la pauvreté, le travail, les veilles, les mortifications, etc.

L'aumône comprend tous les bons offices rendus au prochain dans ses nécessités corporelles ou spirituelles.

Afin que ces œuvres soient satisfactoires et méritoires devant Dieu, il n'est pas nécessaire qu'elles soient faites en état de grâce, puisqu'on les imposait autrefois, et qu'on les impose encore aujourd'hui assez souvent aux pénitens long-temps avant de les réconcilier avec Dieu par l'absolution ; ce que l'on n'eût point fait, et que l'on ne ferait point encore, si on les jugeait entièrement inutiles et de nulle valeur ; mais il faut qu'elles soient faites, sinon en état de grâce habituelle, du moins sans affection au péché mortel ; ou bien, ce qui est une même chose, en état d'une justice commencée, et d'un amour de Dieu actuel, qui est une impulsion du Saint-Esprit, qui n'habite pas encore dans l'âme, mais qui l'excite et lui fait rechercher l'amitié de Dieu par-dessus toutes choses, et que le pénitent commence à aimer, quoiqu'il ne soit pas réconcilié avec lui. C'est en ce sens qu'on doit entendre saint Thomas, quand il dit que les œuvres qui sont faites sans la charité, ne sont point satisfactoires : *Ideò sine caritate opera facta non sunt satisfactoria.* (*In supplem. tertiæ part.*, *q.* 14, *art.* 2.)

La différence qu'il y a donc entre un pénitent qui satisfait dans l'état de la grâce habituelle ou sanctifiante, et celui qui satisfait hors cet état, mais sans affection au péché mortel, c'est que la pénitence du premier est satisfactoire et méritoire d'un mérite de condignité, *de condigno* ; au lieu que la pénitence du dernier n'est satisfactoire et méritoire que d'un mérite de décence et de congruité, *de con-*

gruo. (*Voyez*, touchant la satisfaction, les différens théologiens, et entre autres Witasse; les Conférences d'Angers, M. Collet, Moral. tom. II.)

Pour satisfaire à la pénitence imposée par le confesseur, il faut avoir l'intention au moins virtuelle de l'accomplir comme pénitence, parce qu'afin qu'elle produise son effet, *ex opere operato*, il est nécessaire qu'elle fasse partie du sacrement; ce qui n'arrive que par l'intention au moins virtuelle du pénitent. D'où il suit qu'une personne qui aurait dit l'office de la sainte Vierge par dévotion, et sans avoir eu aucune intention d'accomplir la pénitence du confesseur qui le lui aurait imposé par pénitence, serait obligée de la recommencer. (M. Collet, *ibid.* pag. 263.) Le même auteur enseigne, après beaucoup d'autres, qu'on ne satisferait pas non plus à une pénitence qui consisterait dans la récitation de l'office divin en le récitant avec un autre, parce que le pénitent s'épargnerait par-là une partie de la peine attachée à sa pénitence; et c'est en effet le sentiment le plus sûr.

SATRAPE, nom persan, qui dans son origine signifie un général d'armée navale; mais a été depuis communément donné aux gouverneurs des provinces et aux ministres des rois de Perse. Nous voyons l'hébreu *seranim* et le chaldéen *achasdarpane*, traduits par *satrape*. (*Judic.* 3, 3. *Dan.* 3, 2.) Les satrapes des Philistins étaient comme des rois, qui gouvernaient avec un pouvoir absolu leurs cinq principales villes. Saint Jérôme traduit quelquefois par *satrape*, l'hébreu *pachat*, qui signifie un général de troupes, un gouverneur de province; d'où vient le nom de *bacha* ou *pacha*, encore en usage chez les Turcs. Mais le vrai nom de satrape est caché sous le terme *achasdrapne*, qu'on lit dans Daniel, Esdras et Esther, qui sont des livres écrits pendant ou depuis la captivité. (D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SATRIANO, *Satrianum*, ville ancienne de la Lucanie, au pied du mont Apennin, joignant les frontières de la principauté citérieure, province du royaume de Naples. Cette ville est ruinée, et il n'en reste que l'église, qui retient toujours le titre d'évêché suffragant de Consa, quoiqu'il soit uni à l'évêché de Campagna. Le diocèse ne contient que six paroisses.

Évêques de Satriano.

1. Pierre, évêque de Satriano, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179.

2. Léon, nommé sous Clément IV, en 1267.

3. Laurent, mourut en 1303.

4. François, siégea sous Benoit XI, en 1303.

5. Ardouin, mourut à Avignon en 1332.

6. François de Spolette, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda

à Ardouin sous le pape Jean XXII, en 1332, et mourut en 1349.

7. Jean, primicier de Saint-Barthélemi de Naples, devint évêque de Satriano sous Clément VI, en 1349, et mourut en 1369.

8. Ange Barthélemi, fut élu en 1369.

9. Thomas, en 1388, siégea sous les pontificats d'Urbain VI et de Boniface IX. Il fut privé de son siége par ce dernier pape; mais il y fut ensuite rétabli.

10. Richard, fut nommé à l'évêché de Satriano par Boniface IX, en 1401. Il en fut privé la même année pour avoir négligé d'exécuter les lettres de sa promotion. Thomas, son prédécesseur, qui avait été aussi déposé, fut rétabli dans sa dignité.

11. Antoine, cardinal du titre de sainte Susanne, fut chargé de l'administration de l'église de Satriano par Martin V, en 1419.

12. André de Venise, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégea en 1421. Il avait été auparavant vicaire-général de l'évêché de Capaccio. De son temps tout le terroir de Satriano fut donné à la mense épiscopale, par le comte de cette ville.

13. Pierre, chanoine de Consa, fut élu évêque de Satriano en 1440.

14. Jacques, abbé de saint Ange de Fasanella, en 1443.

15. Pierre Urseolus, en 1480.

16. Ladislas, mourut à Rome en 1484.

17. Georges, abbé de Saint-Benoît, au diocèse de Siponto, fut placé sur le siége de Satriano, en 1484, et transféré à l'église de Castro en 1491.

18. Thomas Attharius, de l'Ordre des Frères prêcheurs, nommé en 1491. C'était un homme d'un grand génie et fort savant.

19. Augustin de Ortis, du même Ordre des Frères Prêcheurs, célèbre par ses vertus et par sa science, succéda à Thomas en 1500, et mourut en 1521.

20. Chérubin-Cajetan, de Gaète, obtint la même dignité en 1521. Sous cet évêque, l'église de Campagna fut érigée en cathédrale, et unie à celle de Satriano en 1525. Les successeurs de Chérubin ont pris depuis le nom d'évêques de Campagna et de Satriano. (*Ital. sac.*, tom. 6, pag. 852.)

SATUR (saint), martyr et compagnon de sainte Perpétue et de sainte Félicité. (*Voy.* PERPÉTUE et FÉLICITÉ.)

SATUR (saint), martyr et compagnon de saint Armogaste, sous les Vandales, en Afrique, dans le cinquième siècle. (*Voy.* ARMOGASTE.)

SATUR (Saint-), *sanctus Saturus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans un bourg du même nom au diocèse de Bourges, près de la Loire, au pied de la montagne sur laquelle la ville de Sancerre est bâtie. Elle fut d'abord fondée par saint Romble dans la paroisse de Subligni, vers l'an 463, et fut transférée ensuite au château de Gor-

don, qui a pris le nom de saint Satur, parce qu'on y transféra aussi le corps de ce saint. Depuis, cette abbaye ayant été presque anéantie par l'usurpation des biens qui en dépendaient, elle fut rétablie en 1034 par Mathilde, fille de Gimont, seigneur de Château-Gordon; et en 1131 on y mit des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin à la place des chanoines séculiers qui l'occupaient alors; ce sont ceux de la réforme de Boucachard qui la possèdent aujourd'hui. Cette abbaye a souffert plusieurs révolutions, surtout au seizième siècle, qu'elle fut détruite durant les guerres de la religion. Il paraît par ses ruines que c'était autrefois un des plus beaux édifices du royaume. L'abbé et les religieux de Saint-Satur, avaient haute, moyenne et basse justice dans le bourg de Saint-Satur, et dans les deux villages de Fontenay et de Saint-Thiébaud.

SATURIEN (saint), martyr et compagnon de saint Martinien, sous les Vandales, dans le cinquième siècle. (*Voyez* MARTINIEN.)

SATURNALES, *saturnalia*, fêtes très-anciennes que les Romains célébraient en l'honneur de Saturne, le père des dieux. Ces fêtes avaient pour objet l'égalité que les hommes apportent en naissant, et que l'on supposait avoir subsisté pendant le règne de Saturne. Durant ces fêtes, la puissance des maîtres sur leurs esclaves était suspendue; ils mangeaient ensemble; les esclaves avaient la liberté de dire et faire tout ce qui leur plaisait; leurs maîtres se faisaient un plaisir de changer d'habit et d'état avec eux. Les Romains s'envoyaient aussi des présens, et entre autres des cierges pendant les saturnales. M. Simon a fait une dissertation sur l'origine des saturnales, dont on trouve l'extrait dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, tom. 3; et M. Rollin en a donné une à la fin du quatrième volume de son Histoire romaine.

SATURNIENS ou SATURNILIENS, hérétiques gnostiques, qui ont été ainsi nommés de Saturnin ou Saturnille, leur chef. C'était un philosophe, né à Antioche, qui publia, vers l'an 115, les erreurs de Ménandre, fameux gnostique, en donnant un nouvel ordre à son système sur la création du monde. Saturnin avait fabriqué un livre qu'il disait être rempli des oracles dictés par le bon ange, et publiait que nos livres sacrés n'étaient que les fausses inspirations de satan. Saint Epiphane (*hæres.* 23) rapporte et combat toutes les erreurs de Saturnin, article par article. (*Voyez* MÉNANDRIENS.)

SATURNIN ou SERNIN (saint), premier évêque de Toulouse, et martyr dans le troisième siècle, fut envoyé de Rome dans les Gaules, par le pape saint Fabien, vers l'an 245. Il se fixa à Toulouse, pour travailler à la conversion des peuples de la ville et du pays d'alentour. Comme il

passait souvent devant le capitole, où était le temple des idoles à Toulouse, sa présence fit taire les démons qui résidaient dans ce temple; ce qui irrita tellement les prêtres idolâtres, qu'ils se saisirent du saint, le chargèrent de coups, lui passèrent une épée au travers du corps, et l'attachèrent par les pieds avec une corde, à la queue d'un taureau indompté, qui ôta la vie au saint martyr, en lui brisant la tête, en 251 ou 257. On conservait ses reliques à Toulouse dans l'église de son nom, et on fait sa fête le 29 de novembre. (Tillemont, Mém. ecclés., tom. 3. Baillet, Vies des Saints, 29 novembre.)

SATURNIN DE CRÈTE (saint), martyr dans le troisième siècle, souffrit divers tourmens, et eut enfin la tête coupée pour la foi de Jésus-Christ, avec neuf autres chrétiens de la même île de Crête, le 25 décembre, sous l'empereur Dece. Les compagnons de saint Saturnin s'appelaient Théodule, Eupore, Gélase, Eunicion ou Eunicien, Zotique ou Zetique, Pompée autrement Cléomène, Agatope, Basilide et Evareste. (Baillet, Vies des Saints, 23 décembre.)

SATURNIN (saint), martyr en Afrique, sous Dioclétien; était prêtre de la ville d'Abitine ou Avitine, dans la province proconsulaire d'Afrique. Il fut arrêté en 304, avec quarante-neuf autres chrétiens, Datif, sénateur de la ville, Thélique, Emerit, Ampèle, Félix, Victoire, Hilaire, etc. On les envoya à Carthage, où ils furent cruellement tourmentés en diverses manières, et moururent dans la prison. Le martyrologe romain en fait mention au 11 de février. (Baillet, Vies des Saints, 11 février.)

SATURNIN (saint), martyr à Rome dans le quatrième siècle, eut la tête tranchée avec saint Sisinne, diacre de l'église de Rome en 303 ou 307, durant la persécution de Dioclétien. Le martyrologe romain marque sa fête au 29 novembre. (Baillet, Vies des Saints, 29 novembre.)

SATURNIN (saint), martyr de Cagliari en Sardaigne, dans le quatrième siècle, ayant été accusé de christianisme devant Barbare, gouverneur de Sardaigne et de Corse, en 303, qui était la première année de la persécution de Dioclétien, fut condamné à perdre la tête. On fait sa fête le 30 d'octobre. (Baillet, Vies des Saints, 30 octobre.)

SATYRE (saint), frère aîné de saint Ambroise, évêque de Milan, se distingua beaucoup dans le barreau romain par son éloquence. Des emplois du barreau, il passa au gouvernement d'une province, où il donna les plus grandes preuves de sa sagesse, de son intégrité et de sa capacité dans l'administration de la justice. Saint Ambroise ayant été fait évêque de Milan, saint Satyre, son frère, se rendit auprès de lui, et se chargea de toutes ses affaires temporel-

les. Il excellait non-seulement dans la pureté et l'innocence des mœurs, la modestie, la tempérance, la charité et la simplicité, mais encore dans la conduite des affaires. En 378, il s'embarqua pour aller chercher, en Afrique, un certain Prosper, qui avait usurpé quelque bien à saint Ambroise avant son épiscopat. Il fit naufrage, et ne se sauva qu'à peine, en portant la sainte Eucharistie enveloppée dans un linge autour de son cou. De retour à Milan, il n'y vécut que jusqu'en 379, qu'il mourut entre les bras de saint Ambroise et de sainte Marcelline sa sœur. L'Église honore sa mémoire le 17 de septembre, auquel le martyrologe romain en fait mention. (Saint Ambroise, dans l'Oraison funèbre de son frère Satyre. Baillet, Vies des Saints, 17 septembre.)

SAUDT (D. Jean-Paul du), né à Saint-Sever, cap de Gascogne, diocèse d'Aire, en 1650, fit profession chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, le 21 mai 1667; âgé de dix-sept ans. Il a été supérieur en différentes maisons pendant plus de quarante ans. Il est mort au mois de janvier 1727, dans le monastère de Saint-André d'Avignon, après avoir composé les ouvrages suivans : 1°. Entretien de Jésus-Christ dans le très-Saint-Sacrement, à Toulouse, 1703, 5 volumes in-12; réimprimés en 1705 au même lieu, en 3 volumes, et un quatrième volume imprimé séparément la même année. Le cinquième volume a paru à Toulouse, en 1712. Cet ouvrage a été réimprimé en 1717 et 1722. Il en a aussi paru un abrégé à Toulouse en 1705. 2°. Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux, 2 volumes in-12, en 1708, à Toulouse. Nouvelle édition en 1711, augmentée en 2 volumes in-8°; à Avignon. Troisième édition, à Paris en 1714, 3 volumes in-12. Quatrième; à Avignon en 1717. 3°. Préparation à la mort, à Avignon, 2 volumes in-8°. (Dom le Cerf, Biblioth. des auteurs de la congrégation de Siant-Maur.)

SAUL, hébr., *demandé* ou *prêté, fosse, sépulcre, la mort* ou *l'enfer*, du mot *schaal* ou *scheol*, selon les diverses leçons, roi d'Idumée, qui était de Rohoboth, et succéda à Semla de Masreca. (Genèse, 36, 37.)

SAUL, fils de Siméon, et petit-fils de Jacob. (*Num.* 26, 13.)

SAUL, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, premier roi des Israélites. Le premier livre des Rois nous apprend dans une juste étendne l'élection de Saül pour roi d'Israël, et ses heureux commencemens. Nous y voyons aussi, peu d'années après, les justes reproches que lui fait Samuel, d'avoir précipité le sacrifice contre l'ordre du Seigneur; la malédiction téméraire par laquelle il exposa la vie de Jonathas; la nouvelle désobéissance de Saül, qui conserva Agag et ce qui se trouvait de plus précieux dans les dépouilles d'A-

malec; la vive réprimande que lui fit à ce sujet Samuel, et le faux repentir de ce prince, qui n'empêcha pas la juste menace du prophète. Nous y apprenons encore l'envie de Saül contre David, ce qu'il mit en œuvre pour le perdre, et avec quelle fureur il le poursuivit, et à Ramatha et à Nobé, et à Ceïla, à Engaddi et à Ziph. Enfin ce prince, aveuglé par les passions qui le dominent, et endurci à la voix du Seigneur, consulte une magicienne, contre ce qu'il avait peu auparavant défendu lui-même; mais il n'en apprend que la perte de la bataille qu'il appréhendait, sa propre mort prochaine, et celle de ses trois premiers fils. Les choses arrivèrent par la permission de Dieu, comme elles avaient été annoncées, et les fils de Saül furent tués dans le combat; Saül lui-même, vivement attaqué, n'ayant pu engager son écuyer à le faire mourir, se jeta dessus son épée et se tua. Le lendemain, les Philistins ayant trouvé Saül parmi les morts, lui coupèrent la tête et lui ôtèrent ses armes, mettant celles-ci dans le temple d'Astaroth, et celle-là dans celui de Dagon. (1 *Reg*. 9, 1, etc. 10, 1, etc. 17, 18, etc. 13, 1, 2, etc. 14, 1, 2, etc. 15, 1, 2, etc. 15, 29, 16, 1, 2, etc. 17, 1, 2, etc. 18, 1, 2, etc. 19, 1, 2, etc. 21, 1, 2, etc. 22, 6, 7, etc. 23, 1, 2, etc. 24, 1, 2, etc. 26, 1, 2, etc. 27, 1, 2, etc. 28, 1, 2, etc. 29, 1, 2, etc. 31, 8, 9. 1 *Par*. 10, 10.)

Quoi que disent les rabbins pour excuser Saül de s'être donné la mort, cette action ne peut paraître que très-coupable à quiconque la considérera sous son juste point de vue. Il est très-clair encore que ce fut pour lui un crime de consulter une magicienne. On a déjà parlé de cette dernière faute de Saül, à l'article SAMUEL. (Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SAUL, nom de saint Paul, apôtre. (*Voyez* PAUL.)

SAULE, *salix*, arbre fort commun, qui vient dans les lieux humides, et dont la feuille est presque semblable à celle de l'olivier. Dieu, parlant de la fête des Tentes, ordonne aux Hébreux de porter en sa présence des branches de saule, en signe de réjouissance. (*Levit*. 23, 40.)

SAULGER (Robert), jésuite, né à Paris le 3 juillet 1637, et mort en Grèce dans l'île de Naxos ou Nacsia, le 14 septembre 1709, avait prêché l'évangile avec beaucoup de zèle dans la Grèce. On a de lui : Principes de la vie spirituelle pour l'instruction de la jeunesse; à Paris, 1699, in-12. (Moréri, édition de 1750.)

SAULIUS (Alexandre), né à Milan, d'une famille noble originaire de Gênes, l'an 1535, se fit barnabite à l'âge de dix-sept ans, et se distingua dans cet ordre par sa piété et par ses progrès dans les sciences. Il s'adonna avec tant d'application et d'assiduité à la lecture de la

Somme de saint Thomas, qu'il la savait, dit-on, presque toute par cœur. Il fut élu général de sa congrégation en 1567. Il était alors théologien de l'évêque de Pavie. Saint Charles, archevêque de Milan, le prit ensuite pour son confesseur, et l'employa souvent dans les affaires les plus intéressantes de son église. Il fut nommé évêque d'Aleria, en Corse, en 1571, et transféré de là à Pavie, après avoir refusé l'archevêché de Gênes et l'évêché de Tortone. Il mourut saintement dans le cours de ses visites, le 11 octobre 1592. Le pape Benoît XIV l'a mis au nombre des bienheureux par un décret du 13 avril 1741. On a de ce pieux et savant évêque : 1°. *Constituzioni del Vescovo d'Aleria ;* Gênes, 1571, in-4°. 2°. *Instruzione compendiosa è breve per quelli che anno ad esser ordinati ed ammessi alle confessioni ;* Gênes, 1571 ; et avec des additions en 1578, in-4°, *ibidem ;* et à Milan, 1599. 3°. *Instruzione breve delle cose necessarie alla salute ;* Pavie, 1577, in-8° ; et avec des additions, à Gênes, 1578, in-4°. 4°. *Dottrina del catechismo romano*, en forme de dialogue ; Pavie, 1581, in 8° ; Milan, 1599, in-4°. On a du même auteur plusieurs lettres pastorales, et un grand nombre d'autres ouvrages manuscrits, lesquels seraient très-utiles, à en juger par leurs titres, s'ils étaient imprimés. (*Biblioth. scriptor. Mediolan.*)

SAULNIER (Claude), prevôt et chanoine de l'église cathédrale d'Autun, mort le 15 mars 1697, âgé de soixante-seize ans, est auteur de l'ouvrage intitulé : Autun chrétien, contenant la naissance de son église, les évêques qui l'ont gouvernée, et les hommes illustres qui ont été tirés de son sein, pour occuper les siéges les plus considérables de ce royaume, et les premières dignités de l'Église. Ses prérogatives et son progrès ; à Autun, 1686, in-4°. (Papillon, Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, in-fol., t. 2, p. 235.)

Il y a eu un Jean Saulnier qui a donné l'ouvrage suivant : Tableau des vérités chrétiennes, contenant les solutions de plusieurs belles questions théologiques, morales, etc., traduites de l'Italien du R. P. Ange Delly ; à Paris, 1632 et 1636, in-8°.

Un autre Pierre Saulnier a fait imprimer l'ouvrage intitulé, *De capite ordinis Sancti-Spiritûs, dissertatio, in quâ ortus progressusque totius ordinis, ac speciatim romanæ domûs, amplitudo, prærogativæ, jus et œconomia disseruntur*, à Lyon, 1649, in-4°. (Papillon, *ibid.*)

SAULNIER (Charles), né à Nanci l'an 1690, reçut l'habit de prémontré réformé en l'abbaye de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, le 6 février 1707, et fit profession le 10 mars 1709. Il fut fait prieur de l'abbaye d'Etival en 1723 ; il en fut élu coadjuteur vers l'an 1735, et mourut le 4 janvier 1738. Il a

composé : *Statuta candidi et canonici ordinis præmonstratensis renovata, ac anno 1630 à capitulo generali plenè resoluta, edit. 2, variis generalium et provincialium capitulorum decretis illustrata, notis et commentariis adornata à R. P. Car. Saulnier, Stivagii Priore et tractûs stivagiensis Officiali, quibus accesserunt regula sancti Augustini necnon articuli reformationis seu communitatis antiqui rigoris nuncupatæ; Stivagii, typis Martini Heller, an.* 1725, in-4°. A la tête, on trouve les bulles confirmatives de l'Ordre de Prémontré. (D. Calmet, Biblioth. lorr.)

SAULT, *per saltum*. C'est une expression dont on se sert pour signifier une personne qui a pris des degrés ou les ordres, sans observer la gradation prescrite, comme la licence avant le baccalauréat, la prêtrise avant les quatre moindres. Il y a différentes peines contre ceux qui se font ainsi promouvoir aux degrés ou aux ordres. (*Voy.* les mots Degrés, Irrégularité, Interstices.)

SAUMAISE (Claude de), fameux critique du dix-septième siècle, naquit à Semur en Auxois le 15 avril 1588, d'une famille noble, ancienne et distinguée dans la robe. Son père, Benigne de Saumaise, seigneur de Tailly, etc., fut son unique maître pour les langues grecque et latine, et il étudia lui-même, sans le secours d'aucun maître, l'hébreu, l'arabe et le copte. Il étudia la philosophie à Paris, où il se lia surtout avec les gens de lettres, et en particulier avec Isaac Casaubon. En 1606 il se transporta à Heidelberg, où il prit des leçons de jurisprudence sous le célèbre Denys Godefroi. En 1608 il donna en grec et en latin les deux livres de Nil, archevêque de Thessalonique, et un ouvrage du moine Barlaam, sur la primauté du pape, avec ses remarques, qu'il dédia à M. Servin, avocat-général au parlement de Paris. En 1609 il publia une édition de l'historien Florus, qu'il dédia à Gruter, dont il joignit les observations aux siennes. En 1619 il publia deux inscriptions en vers grecs d'Hérode l'Athénien et de Régille sa femme, avec quelques autres pièces et de savantes remarques. Il entra vers la même année dans la dispute qui s'était élevée entre Jacques Godefroi, savant jurisconsulte, et le célèbre père Sirmon, jésuite, au sujet des provinces suburbicaires. En 1602 il publia le livre de Tertullien, *de pallio*, avec des notes, où, ayant critiqué quelques-unes de celles du père Pétau, jésuite, sur les ouvrages de saint Epiphane, le jésuite lui répondit avec vivacité, sous le nom d'*Antonius Kercoetius*; Saumaise répliqua sur le même ton; et cette dispute produisit divers écrits également remplis de vivacité et d'érudition. Ayant épousé une femme calviniste, et s'étant déclaré ouvertement pour le calvinisme, il ne put

parvenir à la charge de président à mortier au parlement de Dijon, que son père voulait lui résigner. Il alla à Leyde avec sa famille en 1631, et à Stockolm en Suède en 1650, à la sollicitation de la reine Christine. Il retourna ensuite en Hollande, et mourut aux eaux de Spa le 3 septembre 1653. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il exerce souvent une critique outrée contre les plus savans hommes de son temps. Ceux de ces ouvrages qui ont trait aux sciences ecclésiastiques sont : 1°. *Nili Archiepiscopi thessalonicensis, de primatu Papæ romani, libri duo*; item, *Barlaam Monachus, cum interpretatione latinâ, Cl. Salmasii operâ et studio, cum ejusdem in utrumque notis*; à Hanovre, 1608, in-8°; à Heidelberg, 1608 et 1612. La version de Nilus n'est pas de Saumaise, mais de Bonaventure Vulcanius, et celle de Barlaam est attribuée à Jean Luidus. 2°. *Amici ad amicum, de suburbicariis regionibus et ecclesiis suburbicariis, epistola*, vers 1619, in-8°. 3°. *Eucharisticon Jacob. Sirmondo S. J. P. pro adventoriâ, de regionibus et ecclesiis suburbicariis*, à Paris, 1621, in-4°. 4°. *Septimii Florentis Tertulliani liber de pallio, Cl. Salmasius recensuit, explicavit, notis illustravit*, à Paris, 1622, in-8°, et à Leyde, 1656. 5°. *Confutatio animadversionum Antonii Kercoetii (Dyonisii Petavii) ad Cl. Salmasii notas in Tertullianum de pallio, autore Francisco Franco J. C. (Claudio Salmasio) Midelburgi*, à Paris, 1623, in-8°. 6°. *Refutatio utriusque Elenetii Kerco-Petaviani*, à Paris, 1623. 7°. *De usuris*, à Leyde, 1638, in-8°. 8°. *De modo usurarum*, ibid. 1639, in-8°. 9°. *Dissertatio de fœnore trapezetico, in tres libros divisa*; à Leyde, 1640. 10°. *Diatriba de mutuo, non esse alienationem, adversùs Coprianum (Cyprianum Regnerum) quemdam Juris Doctorem, autore Alexio à Massalia, Domino de Sancto-Lupo*, à Leyde, 1644, in-8°. 11°. *Brevis confutatio Iarvati cujusdam Theologi (Daniel Heinsius) in excerpta dissertationis de Trapezitis*, à Leyde, 1640, in-8°. 12°. *Wallonis Messalini de Episcopis et Presbiteris contra Petavium Loyolitam dissertatio*, à Leyde, 1641, in-8°. 13°. *De hellenisticâ, Commentarius controversiam de linguâ hellenisticâ decidens, et plenissimè pertractans origines et dialectos græcæ linguæ*, à Leyde, 1643. 14°. *Funus linguæ hellenisticæ, sive confutatio exercitationis de Hellenistis et linguâ hellenisticâ*, à Leyde, 1643, in-8°. 15°. *Epistola ad Andream Colvium, super caput* 11 *primæ ad Corinth. epist. de cæsarie virorum et mulierum comâ*, à Leyde, 1644, in-8°. 16°. *Epistola ad Ægidium Menagium, super Herode infanticida, viri celeberrimi tragœdia et censura Balzacii*, à Leyde, 1644, in-4°; à Paris, 1644 et 1648, in-

8°. 17°. *Observationes in jus atticum et romanum*, à Leyde, 1645, in-8°. 18°. *Disquisititio de mutuo, quâ probatur non esse alienationem*, etc., à Leyde, 1645, in-8°. 19°. *Confutatio diatribæ de mutuo, tribus disputationibus ventilatæ, autore et Præside Jo. Jacob. Wissembachio, in Academiâ franeek Professore*, à Leyde, 1645, in-8°. 20°. *De transsubstantiatione*, etc., à Strasbourg, 1646 et 1660, in-8°. 21°. *Epistola ad Thomam Bartholinum, de cruce et hyssopo*, à Leyde, 1646, in-8°. 22°. *De annis climateriticis et antiquâ Astrologiâ, diatribæ*, à Leyde, 1648, in-8°. 23°. Un ouvrage sur la primauté du pape, en 1645. 24°. Un grand nombre de lettres, d'observations, corrections, et même éditions d'auteurs. (*Voy*. M. Papillon dans sa Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne.)

SAUMAISE (Claude de), parent du précédent, naquit à Dijon en 1603. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1635, et fut chargé d'en écrire l'histoire. Il recueillit plusieurs matériaux à cet effet; mais l'ouvrage est demeuré imparfait, le père Saumaise étant mort à Paris avant de l'avoir achevé, le 25 mars 1680, à soixante-dix-sept ans. On a de lui, une traduction française des Directions pastorales de dom Juan de Palafox pour les évêques; un panégyrique de Louis XIII, quelques pièces envers latins et français, etc. (M. Ladvocat, Dictionnaire histor. portatif.)

SAUMUR, *Salmarium*, ville de France en Anjou, à huit lieues au-dessus d'Angers. L'église de Notre-Dame-des-Ardilliers, célèbre par la dévotion des peuples, y était desservie par les pères de l'Oratoire, qui y avaient un collége.

Conciles de Saumur.

Le premier fut tenu dans l'abbaye de Saint-Florent, le mardi d'après la fête de saint André de l'an 1253, par Pierre de Lamballe, archevêque de Tours, et les évêques de sa province. On y fit trente-deux canons.

Le premier porte que dans toutes les églises cathédrales et collégiales on dira les heures canoniales aux heures compétentes et avec la dévotion requise.

Le second ordonne aux archidiacres, archiprêtres, doyens ruraux et autres, d'avoir soin que le sanctuaire, les fonts, les saintes huiles, le saint chrême soient fermés à la clef, et qu'on porte avec respect les sacremens dans les lieux peuplés.

Le troisième veut que les corporaux soient lavés par des prêtres revêtus de surplis, dans un vase fort net, et qu'au moins la première eau sera jetée dans la piscine; que les linges de l'autel et des prêtres seront lavés par une femme ou par une fille séparément des autres, et qu'on aura soin de les bien conserver.

Le quatrième enjoint aux archidiacres de faire un inven-

taire des ornemens et des revenus de l'Église, dont il se tiendra saisi.

Le cinquième enjoint aux archidiacres, aux archiprêtres et aux doyens ruraux, de se faire promouvoir aux ordres sacrés dans l'année.

Le sixième défend de tenir des plaids dans les églises et dans les parvis.

Le septième défend aux archidiacres, aux archiprêtres, et aux autres prélats inférieurs de tenir leurs plaids en présence de leurs évêques.

Le huitième leur défend aussi d'avoir des officiaux hors de la ville, et de connaître des causes matrimoniales, de la simonie, et des autres crimes qui vont à la déposition, à la dégradation, ou à la privation de bénéfices, sans une expressse commission de l'évêque.

Le neuvième défend de n'exiger le droit de procuration que quand on fait la visite actuelle.

Le dixième renouvelle le canon du concile de Château-Gonthier pour empêcher la division des prébendes.

Le onzième ne veut pas qu'on reçoive aucun chanoine qui ne soit né en légitime mariage.

Le douzième défend aux évêques d'exiger de leurs inférieurs quelque subvention, sans une grande nécessité.

Le treizième révoque les pensions mises sur les bénéfices-cures, nonobstant toute promesse et jurement de les payer.

Les quatorzième et quinzième portent que les réguliers observeront les règlemens portés dans les lettres du souverain pontife qui les regardent, et d'en avoir des exemplaires en français dans chaque abbaye.

Le seizième défend aux moines d'avoir aucun pécule, quand ils en auraient obtenu la permission de leur abbé.

Le dix-septième défend aux religieux de se mêler des plaids séculiers.

Le dix-huitième fait défense aux abbés de donner des lieux réguliers, quand même ils seraient sans religieux, à des laïques.

Le dix-neuvième ordonne que l'évêque obligera, s'il en est besoin, les abbés à rétablir le nombre ancien des moines dans chaque monastère.

Le vingtième et le vingt-unième défendent aux abbés d'exiger de nouvelles pensions des prieurés, ou de retrancher de leurs revenus, et de se saisir des biens des prieurés vacans.

Le vingt-deuxième défend aux abbés et aux religieux de mettre des dépôts hors de leur monastère.

Le vingt-troisième fait défense aux ecclésiastiques de se mêler de marchandise, ou de faire des contrats de société avec des marchands, parce que cela ressent le gain sordide.

Le vingt-quatrième défend aux juges ecclésiastiques de commettre plusieurs personnes pour citer indistinctement ceux qu'il leur plaira devant eux.

Les vingt-cinquième et vingt-sixième défendent, sous peine d'excommunication, d'empêcher de quelque manière que ce soit l'exercice de la juridiction ecclésiastique, ou l'exécution des sentences.

Le vingt-septième défend les mariages clandestins, et suspend pour trois ans les ecclésiastiques qui se sont trouvés à ces mariages, ou qui ont permis qu'ils aient été contractés dans leurs églises.

Le vingt-huitième défend aux évêques de donner plusieurs cures en commende à un homme qui en a déjà une en titre, autrement on prive celui qui les reçoit, de ces bénéfices, et celui qui les confère, du droit de les donner pour cette fois-là,

Le vingt-neuvième porte qu'il ne sera pas permis aux évêques d'appliquer à leur profit une partie des revenus des églises paroissiales, ou de les charger de nouvelles pensions, ou d'augmenter les anciennes.

Le trentième est pour empêcher que les clercs fassent quelques legs à leurs bâtards ou à leurs concubines, et on y déclare ces donations nulles, et qu'elles seront appliquées au profit de l'Église.

Le trente-unième enjoint à ceux qui ont des prébendes sacerdotales dans les chapitres, de se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise, et y desservir en cette qualité, sous peine de perdre leurs bénéfices.

Le trente-deuxième ordonne, sous peine d'excommunication, qu'on observera tous les canons faits par les archevêques de Tours. (*Reg.* 28. L. 11. H. 7.)

Le second concile fut tenu en 1276 par Jean de Montsoreau, archevêque de Tours, avec les évêques de sa province. On y fit quatorze canons.

Le premier ordonne qu'il y aura toujours un luminaire allumé dans les églises.

Le second défend de mettre dans les églises des coffres ou d'autres choses profanes.

Le troisième défend aux ecclésiastiques la pluralité des bénéfices à charge d'âmes, à moins que l'évêque ne juge à propos d'en dispenser quelques-uns.

Le quatrième et le cinquième parlent des habits des clercs et des moines.

Le sixième fait défense aux abbesses de retenir des biens des bénéficiers.

Le septième défend aux moines d'avoir plusieurs places dans divers monastères.

Le huitième défend d'envoyer de jeunes religieux dans des prieurés qui ne sont pas conventuels.

Le neuvième renouvelle les lois contre ceux qui enlèvent les revenus des prieurés.

Le dixième défend de donner des prieurés où deux religieux peuvent vivre commodément, à des clercs séculiers.

Le onzième enjoint aux juges séculiers de faire rendre justice aux ecclésiastiques.

Dans le douzième les excom-

muniés sont privés du droit d'intenter action en justice, de plaider ou rendre témoignage.

Le treizième laisse à l'évêque le pouvoir d'absoudre des cas dans lesquels le concile porte la peine d'excommunication.

Le quatorzième ordonne qu'on observera les lois des conciles précédens. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le troisième concile fut tenu en 1294. Renaud de Montbason, archevêque de Tours, y présida, et l'on y fit les cinq règlemens qui suivent.

Le premier ordonne aux ecclésiastiques et aux religieux d'être vêtus conformément à leur état, et il leur défend de porter des habits de couleur.

Le second prescrit les conditions sous lesquelles on doit donner l'absolution aux mourans.

Le troisième fait défense aux juges ecclésiastiques d'imposer une peine pécuniaire pour la punition des crimes.

Le quatrième défend aux archidiacres, archiprêtres, et autres qui ont juridiction, d'envoyer des ecclésiastiques courir par le diocèse pour écouter les confessions.

Le cinquième fulmine ses anathèmes contre ceux qui empêchent que les ecclésiastiques ne perçoivent les dîmes. (Lab. 11. Hard. 7.)

Le quatrième concile fut tenu en 1315. Geofroi de la Haye, archevêque de Tours, y présida, et l'on y fit quatre canons.

Le premier porte qu'il faut excommunier tous ceux qui tiendront, à l'avenir, des biens ecclésiastiqnes de la main des laïques, et que ceux qui en tiennent depuis quarante ans, seront avertis par trois monitions de les restituer, et que s'ils refusent de le faire on les excommuniera.

Le second déclare excommuniés, *ipso facto*, tous ceux qui empêchent l'exécution des jugemens ecclésiastiques, et interdit les terres des seigneurs, baillifs, et autres juges qui donnent atteinte à la juridiction ecclésiastique.

Le troisième est une défense aux archidiacres, et à ceux qui sont commis pour l'examen des clercs qui sont ordonnés ou pourvus de bénéfices, de rien prendre d'eux à peine de suspense, s'ils sont prêtres, ou d'excommunication, s'ils ne le sont pas.

Le quatrième déclare que l'on pourra porter l'interdit sur une terre, avant même d'avoir rien ordonné contre la personne du seigneur ou du baillif, et il réserve aux évêques l'absolution des excommuniés et la levée des interdits, portés par ce concile. (Lab. 11. Hard. 7.)

SAURA. C'est le surnom d'Éléazar, frère de Juda Machabée. On ne sait d'où vient à Éléazar ce surnom de Saura, étant surnommé Abaron. (1 *Mach.* 2, 5. Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SAURA, ville épiscopale ja-

cobite au diocèse d'Antioche, située près d'Amida dans la Mésopotamie, a eu pour évêques :

1. Jean Barsila, siégea en 1471, devint patriarche, en 1484, sous le nom d'Ignace XI, et mourut en 1493.

2. Minas, en 1583.

3. Ephrem. (*Or. chr.*, t. 2, pag. 1520.)

SAURIN (Élie), célèbre ministre de l'église wallonne d'Utrecht, naquit à Usseaux, dans la vallée de Pragelas, frontière du Dauphiné, le 28 août 1639. Dès l'âge de dix-huit ans, il parut avec distinction dans les colléges des protestans, à Die, à Nismes et à Genève. Il fut reçu ministre de Venterole en 1661, et d'Embrun en 1662. Il se retira en Hollande en 1664, et devint ministre de l'église wallonne de Delft l'année suivante. Il fut appelé à Utrecht en 1671, pour y être ministre de l'église wallonne. Il s'y acquit une réputation extraordinaire par ses ouvrages, et eut des démêlés très-vifs avec le ministre Jurieu, qui firent grand bruit, et dont il se tira avec honneur. Il mourut à Utrecht le 8 avril 1703, à soixante-quatre ans, sans avoir été marié. On a de lui : 1°. Examen de la Théologie de M. Jurieu, en 2 volumes in-8°, dans lesquels il a éclairci diverses questions importantes de Théologie. 2°. Des réflexions sur les droits de la conscience contre Jurieu et contre le commentaire philosophique de Bayle. 3°. Un Traité de l'amour de Dieu, dans lequel il soutient l'amour désintéressé. 4°. Un Traité de l'amour du prochain, auquel il n'avait pas mis la dernière main lorsqu'il mourut, mais qui a pourtant été publié. (*Voyez* la Vie d'Élie Saurin, mise au-devant de son Traité de l'amour du prochain.)

SAURIN (Jacques), célèbre ministre de la religion prétendue réformée, et le plus grand prédicateur que les protestans aient produit, naquit à Nismes l'an 1677, d'un habile avocat protestant, qui, après la publication de l'édit de Nantes, se retira à Genève, où il est mort. Son fils y fit d'excellentes études. Il alla en Hollande en 1700, puis en Angleterrre en 1703. Deux ans après il retourna à la Haye, où il fut retenu, et où il prêcha avec un applaudissement extraordinaire. Il y mourut le 30 décembre 1730, à cinquante-trois ans. On a de lui : 1°. dix volumes de sermons, in-8°, écrits avec beaucoup de force, de génie et d'éloquence, et remplis de traits vifs et brillans qui en rendent la lecture agréable. Il y règne aussi beaucoup de modération, et l'on n'y voit point ces imprécations pleines de fureur que les calvinistes font ordinairement paraître dans leurs sermons contre l'Église romaine. Il avait publié les cinq premiers volumes pendant sa vie, depuis 1708 jusqu'en 1725. Les cinq derniers ont été donnés après sa

mort. 2°. État du christianisme en France, en quatre brochures qui forment 1 volume in-8°. Il y traite de plusieurs points importans de la religion, controversés entre les catholiques et les protestans. La dernière de ces brochures contient une dissertation sur les miracles, à l'occasion de la fameuse guérison opérée par l'Eucharistie sur la dame la Fosse à Paris. M. Saurin combat cette guérison miraculeuse: il fut réfuté par un théologien qui lui adressa, en 1725, une assez longue lettre sur ce sujet, sous le titre de, Lettre d'un curé de Paris, etc. 3°. Discours historiques, critiques, théologiques et moraux sur les événemens les plus mémorables de l'Ancien et du Nouveau-Testament, en 2 volumes in-fol., qui furent réimprimés en 4 vol. in-8°. M. Saurin laissa six autres discours qui forment une partie du cinquième volume in-8°, publié par M. Rocques, ministre à Bâle, qui avait entrepris la continuation de cet ouvrage avec M. de Beausobre. Il y a beaucoup d'érudition, et une érudition très-variée dans ces discours. Les auteurs profanes comme les auteurs chrétiens, les philosophes, les poëtes, les historiens, les critiques comme les Pères, y sont cités avec profusion. C'est une compilation des sentimens des uns et des autres sur chaque point qui est discuté dans cet ouvrage. On y voit que l'auteur penchait beaucoup du côté de la tolérance. Cet ouvrage a été fort loué et fort blâmé. Les auteurs du Journal littéraire et ceux de la Bibliothéque française n'en parlent qu'avec de grands témoignages d'estime. Dans la Bibliothéque raisonnée, au contraire, on porte la censure de cet ouvrage jusqu'à la satire la plus vive. Une dissertation qui regarde la matière du mensonge officieux, qui fait partie du second volume in-folio, suscita contre l'auteur une tempête violente. En qualité d'historien, il avait cru qu'il lui était permis de produire les raisons de ceux qui prétendent qu'il y a de certains cas dans lesquels il est permis de déguiser la vérité, et celles de ceux qui soutiennent qu'il n'est jamais permis. Il ne décide rien sur cette question; mais on s'aperçoit qu'il était plus favorable qu'opposé au mensonge officieux. Le ministre Armand de la Chapelle, qui avait dès lors une grande part à la Bibliothéque raisonnée, combattit avec autant de force que de vivacité la dissertation de M. Saurin dans le second volume de ce journal. L'auteur des discours trouva un apologiste aussi vif dans François-Michel Janiçon, qui publiait alors les Lettres sérieuses et badines: les trois premières lettres du second tome sont en faveur de M. Saurin. Il parut encore à ce sujet plusieurs autres ouvrages pour et contre; et la chose fut déférée aux synodes. Il y eut des commissaires nommés. Le synode de Campen donna son

jugement, et celui de la Haye le confirma. Enfin M. Saurin donna une déclaration de ses sentimens, qui satisfit les églises protestantes. On a encore de M. Saurin : Abrégé de la Théologie et de la Morale chrétienne, en forme de catéchisme, 1722, in-8°, et un abrégé de cet abrégé. (*Voyez* son éloge, adressé à l'auteur des Lettres sérieuses et badines, dans le tome quatrième de ce recueil, lettre trente-unième; les deux, trois et quatre premiers volumes de la Bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe; les trois volumes de la Critique désintéressée des journaux littéraires, par le sieur François Bruys; le Triomphe de la vérité et de la paix, ou réflexions sur ce qui s'est passé de plus important dans le dernier synode, au sujet de messieurs Saurin et Maty, par Jean-Louis Bonvoust, à Utrecht, en 1731, in-8°; les mémoires de Bruys, tome 1, et la préface de M. Rocques, au commencement de sa continuation des discours sur la Bible.)

SAUSSAY (André du), docteur en droit et en Théologie, curé de Saint-Leu à Paris, official et grand-vicaire dans la même ville, et enfin évêque de Toul, naquit à Paris vers l'an 1595. Il succéda à Paul de Fiesque dans l'évêché de Toul en 1649, gouverna son diocèse avec beaucoup de zèle et de sagesse, et mourut à Toul le 9 septembre 1675, âgé de quatre-vingts ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages : 1°. Un traité pour prouver qu'on avait eu raison d'ériger l'évêché de Paris en archevêché, sous le titre de la métropole parisienne, ou traité des causes légitimes de l'érection de l'évêché de Paris en archevêché, par Grégoire XV, etc., à Paris, in-8°. 2°. Divers petits ouvrages sur des matières de l'histoire ecclésiastique. 3°. *Martyrologium gallicanum*, 1637, 2 vol. in-fol. 4°. *De episcopali monogamiâ et unitate ecclesiasticâ.* 5°. *De mysticis Galliæ scriptoribus*, 1639. 6°. La Généalogie des hérétiques sacramentaires. 7°. *De causâ conversionis sancti Brunonis Cartusianorum Patriarchæ, epistola didascalica*, à Paris, 1646, in-8°, *juxta exemplar Coloniæ editum ann.* 1645. 8°. *De cœlesti Regum christianiss. unctione à S. Remigio didactica disquisitio*, à Toul, 1661, in-fol. 9°. *Insignis libri de Scriptorib. eccles. Eminent. Card. Bellarmini continuatio, ab ann.* 1500, *in quo desinit, ad ann.* 1680, *quo incipit sequentis seculi exordium*, à Toul, 1665, in-4°. 10°. *Observationes chron-historicæ subnectendæ alteri parti chronologiæ Cardin. Bellarmini*, etc. On trouve beaucoup d'érudition, mais fort peu de critique dans les ouvrages de cet auteur. (Le P. Benoît de Toul, Hist. ecclés. et politique de Toul. Le P. Nicéron, tom. 4, pag. 36 et suiv. Dom Calmet, Biblioth. lorr.)

SAUSSAYE (Charles de la), natif d'Orléans, fut doyen de la

cathédrale de cette ville, docteur en l'un et l'autre droit, et enfin curé de Saint-Jacques de la Boucherie à Paris, où il mourut en 1621. On a de lui des annales latines de l'église d'Orléans, divisées en seize livres, qu'il fit imprimer à Paris, in-4°, en 1615, et non en 1625, comme le dit le père le Long, dans sa Bibliothéque des historiens de France. Il y a beaucoup de fautes dans ces annales de la Saussaye. Il y joignit un traité de la translation du corps de saint Benoît à Fleuri, qui, au jugement de dom Mabillon (*Annal. bened.*, tome 2, page 337), est le meilleur qu'on ait écrit sur cette matière.

SAUTEL (Pierre-Juste), jésuite, né à Valence en Dauphiné l'an 1613, et mort à Tournon le 8 juillet 1661 ou 1662, est auteur de quelques poésies latines où l'on remarque un génie heureux, délicat et facile. Ces pièces sont : 1°. *Annus sacer poeticus,* à Paris, 1665, in-16, et plusieurs fois depuis. Ce recueil de poésies contient des épigrammes sur tous les jours et les fêtes de l'année, selon l'ordre où elles se trouvent dans le calendrier romain. 2°. *Lusus allegorici*, imprimé d'abord à Lyon, en 1656, in-12, avec un autre ouvrage poétique du même auteur, qui a pour titre : les Feux sacrés et les pieuses larmes de la Madeleine. Les Jeux allégoriques sont des fictions ingénieuses mises en vers, dont l'auteur a tiré plusieurs moralités pour l'instruction des lecteurs. L'invention en est plus fine que celle des fables anciennes, le récit plus étendu et plus figuré, et les moralités sont plus relevées. (Journal des savans 1666.)

SAUTERELLES. Moïse déclare impurs tous les animaux qui volent et marchent à quatre pattes; mais il excepte ceux qui, ayant les pieds de derrière plus grands, sautent et ne rampent pas sur la terre, Ensuite il désigne quatre sortes de sauterelles, nommées en hébreu, *arbé*, *salah*, *chargal et hachagab*, que saint Jérôme a rendu par *bruchus*, *attacus*, *ophiomacus* et *locusta*. Dieu frappa l'Égypte de la plaie des sauterelles, qui ravagèrent tout ce qui était resté à la campagne de ce pays-là. (*Exod.* 10, 4, 12, etc.) Joël, rapportant une stérilité arrivée dans la Judée ensuite d'une multitude de sauterelles qui l'avaient désolée, en parle comme d'une armée qui aurait fait toutes sortes de dégats. (Joël, 1, 4, 6, 7, etc. Isaïe, remarque que quand les sauterelles sont emportées par le vent dans la mer, et ensuite rejetées par monceaux sur le sable, on fait de grands trous pour les enterrer, ou qu'on les brûle, pour empêcher l'infection qu'elles pourraient produire dans l'air. (Isaï. 33, 4.)

Après la défense que Moïse fait d'user de sauterelles, on ne peut douter que l'on en mangeât aucunement dans la Palestine : ainsi, il n'y a nulle difficulté que le terme *acrides* dont se sert

saint Matthieu (3, 4), pour exprimer la nourriture de saint Jean, puisse signifier des sauterelles.

M. Ludolf prétend montrer que ce qui est dit des cailles dont Dieu nourrit son peuple dans le désert, doit s'entendre des sauterelles. (*Voyez* CAILLE. D. Calmet, Diction. de la Bible.)

SAUVAGE (Jean le), connu sous le nom de Joannes Ferus. (*Voyez* FERUS.)

SAUVAGE (Jean), provincial des minimes de Lorraine, a fait imprimer le Zodiaque sacré du grand soleil d'Austrasie, ou la Vie et la mort du bon duc Henri II, duc de Lorraine, à Nanci, 1626, in-12. On a aussi du même auteur, la Vie et la mort de Henri II, le Débonnaire, duc de Lorraine, représentées en trois discours funèbres; Paris 1626, in-8°. (Dom Calmet, Biblioth. lorr.)

SAUVAL (Henri), avocat au parlement de Paris, mort en 1669 ou 1670, est auteur d'un ouvrage en trois volumes in-fol., intitulé, Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris. Il employa vingt années à faire ses recherches, tant au trésor des chartes et dans les registres du parlement, que dans les archives de la ville, dans celles de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, de Sainte-Geneviève, dans les manuscrits de Saint-Victor, etc. Cet ouvrage fut admiré de M. Colbert; et les savans, Pelisson, Patin, Sorel, Costar, la Caille et le père le Long en ont rendu des témoignages très-avantageux. L'auteur mourut sans avoir eu le temps de le finir. M. Rousseau, auditeur des comptes, y mit la dernière main, y rectifia et y suppléa beaucoup de choses. La mort le prévint aussi, et l'ouvrage ne fut donné au public qu'en 1724. On en a donné une nouvelle édition en 1733. (Mémoires mss. de M. Boucher d'Argis, communiqués à M. Drouet, éditeur du Moréri de 1759.)

SAUVE, *Salva*, abbaye de bénédictins non réformés, était située dans une ville du même nom, autrefois au diocèse de Nismes, et depuis à celui d'Alais en Languedoc. Elle fut fondée en 1029, sous l'invocation de saint Pierre, par une dame nommée Garsinde, veuve de Bernard, seigneur d'Anduse et de Sauve, et par ses deux fils, Bermond et Almerade. Guillaume, comte de Toulouse, Frotaire, évêque de Nismes, et plusieurs autres seigneurs distingués furent présens à cette fondation. Le monastère de Sauve n'était au commencement qu'un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Guillem du désert. Ce fut le pape Clément IV qui le décora du titre d'abbaye en 1267, et Urbain V le soumit ensuite au monastère de Saint-Victor de Marseille. (*Gall. christ.*, t. 6, col. 521.)

SAUVE (S.-) *S.-Salvius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Montreuil en Picardie, au diocèse d'Amiens. Les incursions

et les ravages que les corsaires faisaient sur les côtes de Bretagne, ayant obligé les religieux de Landevenec de transporter à Montreuil les reliques de saint Winvaloë ou Guingalois, leur abbé, Hilgode, seigneur du lieu, reçut avec beaucoup d'honneur ce sacré dépôt, et fit bâtir en la même ville un monastère sous l'invocation de saint Guingalois l'an 878; mais comme on transféra aussi en ce lieu, vers l'an 1100, le corps de saint Sauve, évêque d'Amiens, l'abbaye prit alors le nom de ce saint, qu'elle a retenu depuis à l'exclusion de celui de saint Guingalois. Cette abbaye devint d'abord très-considérable par les donations que plusieurs seigneurs du pays, les rois et les papes lui firent; cependant en 1467 elle était en si mauvais état, que les religieux y vivaient d'aumônes; et ce qui acheva de la ruiner, ce fut un incendie qui consuma la ville et le monastère en 1536. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui furent introduits à Saint-Sauve, en 1706, n'épargnèrent rien pour rétablir entièrement cette maison. (*Gal. christ.*, tom. 10, col. 1296.)

SAUVE DE VALENCIENNES (S.-), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située près de Valenciennes dans le Hainaut français, au diocèse de Cambrai. Les uns attribuent la fondation de ce monastère à Charles-Martel, et d'autres à Charlemagne. Il y eut d'abord des chanoines séculiers, auxquels succédèrent ensuite les moines de Cîteaux.

SAUVELADE, *Sylva-Lata*, abbaye d'abord de l'Ordre de Saint-Benoît, et ensuite de celui de Cîteaux dans le Béarn, au diocèse de Lescar. Elle fut fondée par Gaston, vicomte de Béarn, l'an 1127.

SAUVE-MAJEURE (la), *Sylva-Major*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la Guienne, entre la Dordogne et la Garonne, et à égale distance des villes de Bordeaux et de la Réole. Elle fut fondée par le B. Geraud de Corbie, en 1080, et réunie à la congrégation de Saint-Maur, en 1660. (*Gallia christ.*, tom. 2.)

SAUVER, se prend ordinairement pour garantir du péril ou conserver ceux qui s'en sont échappés. (Genèse, 19, 17, 19. *Judic.* 6, 14, 2. *Reg.* 19, 9.)

Sauver son âme, se met en plusieurs endroits pour se délivrer de ses ennemis, éviter la mort. (Genèse, 19, 17. *Prov.* 11, 21. *Psal.* 29, 4. 58, 3.)

SAUVEUR. Quoique ce nom soit donné dans l'Écriture à plusieurs hommes suscités pour délivrer le peuple de Dieu, il est spécialement affecté à Jésus-Christ. Les prophètes l'avaient aussi désigné sous ce nom, comme on peut le voir. (*Isaï.* 12, 3. 19, 20. 43, 3.) L'ange annonçant sa naissance, dit qu'il s'appellera Jésus, c'est-à-dire, sauveur. (*Matt.* 1, 21.) Enfin les apôtres et les écrivains sacrés du Nouveau-Testament, donnent à Jésus-Christ le nom de

sauveur par excellence. (*Joan.* 4, 42. *Act.* 13, 23. *Philipp.* 3, 20, etc.

Le nom Zaphat-Phaneach, que Pharaon donna à Joseph, est rendu par saint Jérôme, par celui de Sauveur. Cependant plusieurs auteurs soutiennent qu'il signifie, qui révèle les secrets ou qui explique les songes. (D. Calmet, Dictionn.)

Dieu prend souvent le nom de Sauveur d'Israël, et avec raison, puisque c'est toujours par lui qu'agissent ceux qu'il suscite à cet effet. (1 *Reg.* 14, 39; et 2 *Reg.* 22, 2. Osée, 13, 4. Isaïe, 17, 10. *Judic.* 3, 9, 15. Abdias, 5, 21.)

SAUVEUR (M. l'abbé) a donné le Calendrier perpétuel, contenant les années grégoriennes et juliennes, dont celles-ci commencent à la naissance de Jésus-Christ, et celles-là au mois d'octobre 1582. Dans un discours préliminaire, l'auteur explique en trois articles la disposition et l'usage de son nouveau calendrier, qui sera d'un secours merveilleux non-seulement par rapport à l'usage que chacun en peut faire journellement, mais encore pour les ecclésiastiques en particulier, pour les gens de palais, pour ceux qui étudient ou qui écrivent l'histoire, lorsqu'il sera question d'éclaircir ou de vérifier des dates importantes. La forme en est nouvelle, simple, ingénieuse et commode. (Journ. des Savans, 1736.)

SAUVEUR (ordre de Saint-). C'est ainsi qu'on nomme l'Ordre des Birgittains ou Brigitins, fondé par sainte Brigide, parce qu'on prétend que Jésus-Christ lui-même prescrivit les règlemens de cet ordre. (*Voy.* BRIGIDE et BIRGITTAINS.)

SAUVEUR (congrégation de notre). C'est la réforme des chanoines réguliers de Lorraine faite par le B. P. Fourrier, curé de Mataincour. (*Voy.* FOURRIER.) Il y a plusieurs autres congrégations de chanoines réguliers qui portent le nom de Saint-Sauveur. Tels sont les chanoines de Saint-Sauveur de Latran et de Saint-Sauveur de Bologne.

SAUVEUR DE MONTESA (Saint-), ordre militaire qui fut institué dans le royaume de Valence en 1317, par Alphonse, roi d'Arragon. On donna à cet ordre les biens des templiers, et on l'unit à celui de Calatrava; en sorte néanmoins qu'on lui conserva son grand-maître particulier. Les chevaliers portaient une croix rouge sur un manteau blanc. Quelques auteurs confondent l'Ordre de Saint-Sauveur de Montesa avec celui de Saint-Sauveur de Montréal, qu'ils disent avoir été fondé en 1118 par Alphonse Ier, roi d'Arragon. Mais ils se trompent, et il n'y a même point eu d'Ordre de Saint-Sauveur de Montréal. Mariana, qui parle de celui de Saint-Sauveur de Montesa, ne dit rien de celui de Saint-Sauveur de Montréal. (Mariana, l. 15, c. 16.)

SAUVEUR DE BLAYE, *S.-Salvator de Blavia*, abbaye de

l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Blaye en Guienne sur la Garonne, au diocèse et à sept lieues de Bordeaux. On ignore le temps de sa fondation.

SAUVEUR DE LODÈVE (S.-), *S.-Salvator Leutevensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Lodève en Languedoc. Elle fut fondée vers la fin du dixième siècle par saint Fulcran, évêque de la même ville.

SAUVEUR DE VERTUS (S.-), *S.-Salvator Virtudensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Vertus, au diocèse et à six lieues au couchant de Châlons-sur-Marne. On ignore dans quel temps et par qui elle a été fondée, mais on sait qu'elle existait dès le onzième siècle; qu'Adelède, fille de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, et femme de Henri-Étienne, comte de Champagne, lui fit quelques donations. Cette abbaye fut entièrement ruinée d'abord par les Anglais, et ensuite par les calvinistes. Elle avait été rebâtie depuis, et unie, en 1676, à la congrégation de Saint-Vannes. (*Gall. christ.*, t. 9, col. 939.)

SAUVEUR-LE-VICOMTE (S.-), *S.-Salvator Vicecomes*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située près la ville du même nom en Normandie, au diocèse de Coutances, et fondée par Roger, vicomte de Saint-Sauveur, du temps de Richard-le-Vieil, duc de Normandie. Elle fut occupée d'abord par les chanoines, à la place desquels Nigel, vicomte de Coutances, y mit des moines qu'il fit venir de l'abbaye de Jumièges vers l'an 1080.

SAVARON (Jean), célèbre président et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont en Auvergne, était natif de cette ville. Il se rendit très-habile dans les belles-lettres et dans la jurisprudence, et devint l'un des plus savans hommes et des plus éloquens magistrats de son temps. Il se trouva aux états-généraux tenus à Paris en 1614, et y soutint avec beaucoup de fermeté les droits du tiers-état de la province d'Auvergne, contre la noblesse et le clergé. Il mourut fort âgé en 1622, et laissa plusieurs ouvrages estimés et remplis d'érudition : 1°. *Sidonii Apollinaris opera*, avec des notes, troisième édition, en 1609, in-4°. 2°. *Cornelius Nepos, cum castigationibus et notis Joannis Savaronii*, à Paris, 1602, in-16. 3°. Traité des confréries, à Paris, 1604, in-8°. 4°. Origine de Clermont, ville capitale d'Auvergne, à Clermont, 1607, in-8°, et à Paris 1662, in-fol., avec les augmentations de Pierre Durand, conseiller du roi, et visiteur-général des gabelles en la cour des aides de Clermont. 5°. *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii, incerto auctore seculi decimi, edente cum notis Joanne Savarone*, à Paris, 1608, in-8°. 6°. Traité contre les Masques, à Paris, 1611, in-8°, troisième

édition. 7°. Traité contre les Duels, à Paris, 1610 et 1614, in-8°. 8°. Discours abrégé sur le même sujet, à Paris, 1614, in-8°. 9°. *Homilia sancti Augustini de calendis januarii, ac venerandæ Sorbonæ decretalis epistola contra festum fatuorum, notis illustratæ, etc.*, à Paris, 1611, in-8°. 10°. Traité de la souveraineté du roi et de son royaume, à Paris, 1615, in-8°. 11°. Second traité de la souveraineté du roi. 12°. Les erreurs et impostures de l'examen du traité précédent. 13°. De la souveraineté du roi, et que Sa Majesté ne la peut soumettre à qui que ce soit, ni aliéner son domaine à perpétuité, à Paris, 1620, in-8°. 14°. Chronologie des états-généraux. 15°. De la sainteté du roi Louis, dit Clovis, etc., imprimée avec les Annales de Belleforest, à Paris, 1621, in-fol., et 1622, in-4°. 16°. Un traité intitulé, Que les lettres sont l'ornement des rois et de l'État. 17°. Un ouvrage manuscrit sur cette question : S'il est permis aux chrétiens de danser. Savaron avait aussi commencé des notes sur Grégoire de Tours, et sur les Capitulaires de Charlemagne. (Durand, Origine de Clermont. Paul Colomiez, dans ses Mélanges historiques.)

SAVARY (Philemon-Louis), prêtre, chanoine de l'église royale de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, où il mourut le 20 septembre 1727, âgé de soixante-treize ans. Il avait une grande connaissance de l'Écriture-Sainte, des Pères de l'Église et de la morale chrétienne. Il prêcha même avec applaudissement pendant sa jeunesse dans les chaires le plus célèbres de Paris, et il composa, en 1679, un discours sur la vraie et la fausse humilité, qui remporta le prix de l'Académie française cette année-là, et qui a été imprimé dans le premier volume d'un recueil de pièces d'éloquence, à Rotterdam, 1707. On connaît son Parfait négociant et son Dictionnaire universel de commerce, travaillé en partie sur les mémoires de Jacques Savary des Brussons, son frère.

SAVÉ, hébr., *plaine* ou *qui pose*, ou *qui met l'égalité*, du mot *schava*. La vallée de Savé, autrement la vallée du roi, était auparavant assez près de Jérusalem, puisque Melchisedech, qui en était roi, vint au-devant d'Abraham jusqu'à cette vallée. (Genèse, 14, 17. D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SAVÉ - CARIATHAIM. Les Emmins, anciens peuples de delà le Jourdain, demeuraient à Cariathaim. Chodorlaomor et ses alliés les battirent la même année qu'ils attaquèrent les cinq rois de la Pentapole. Les Moabites dans la suite les exterminèrent. Savé-Cariathaim est apparemment une campagne près de la ville de Cariathaim, qui fut attribuée à la tribu de Ruben, et ensuite occupée par les Moabites. (Genèse, 14, 5. *Deut.*

2, 10. *Num.* 32, 37. Josué, 13, 10. *Ezech.* 25, 9. D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SAVIGNAC (Louis), prêtre et docteur en Théologie de la faculté de Paris a donné, en 1687, les panégyriques des saints qu'il avait prononcés en différentes églises. Ils sont imprimés à Paris, chez François Muguet, et à Amiens, en 2 volumes in-8°. (Dictionn. des Prédicateurs.)

SAVIGNY, *Saviniacum*, abbaye de bénédictins non réformés, était située à trois lieues de Lyon vers le couchant, sur la petite rivière de Bresse, que la Martinière prend pour la Bresse. C'était une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Ordre de Saint-Benoît. On ignore dans quel temps et par qui elle a été fondée, mais on sait qu'elle existait déjà sous le règne de Charlemagne. Il y avait dix-sept offices claustraux, trois monastères de filles, vingt-quatre prieurés et cent soixante cures qui en dépendaient. Il y avait quinze religieux dans cette abbaye: pour y être admis, ils faisaient preuve de quatre degrés de noblesse. (Dom Vaissette, Géogr. histor., etc., t. 7, p. 470.)

SAVIGNY, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, en Normandie, au diocèse d'Avranches. Elle fut commencée par saint Vital de Mortain en 1105, et achevée en 1112. Raoul de Fougères céda une partie de la forêt de Savigny pour la fondation de ce monastère; et Henri I[er], roi d'Angleterre, lui fit plusieurs donations, celle entre autres du prieuré de Dompierre. L'abbaye de Savigny devint d'abord célèbre par la sainteté de ses religieux, et fut le chef d'un ordre particulier qui comprenait trente maisons. Mais Serlon, quatrième abbé de Savigny, grand ami de saint Bernard, les unit toutes à l'ordre de Cîteaux en 1148, et les mit sous la filiation de Clairvaux. On comptait plus de soixante monastères auxquels l'abbaye de Savigny a donné l'origine, tant en France qu'en Angleterre. Les calvinistes causèrent de grands désordres en cette abbaye l'an 1562. Après avoir pillé la maison et enlevé tout ce qu'il y avait de précieux dans le trésor, ils mirent le feu à l'église, l'une des plus grandes et des plus belles de toute la Normandie. Claude de Bellay, qui posséda la même abbaye en commende depuis 1588 jusqu'en 1603, fit faire des réparations et des augmentations considérables au monastère, et laissa des fonds pour les réparations de l'église. (*Gallia christ.*, t. 11.)

SAVIN (S.), *Sanctus-Savinus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans le Bigorre, au diocèse et à cinq lieues de Tarbes, dans la vallée de Lavidan, près du Gave. Pierre de Marca, dans son Histoire du Béarn, attribue la fondation de ce monastère à Charlemagne, et dom Mabillon (t. 1, *Annal. ad. an.* 780, n°

74), à un saint solitaire nommé Savin, qui mourut et fut enterré en ce lieu, après y avoir demeuré treize ans dans une austère retraite. Cette abbaye ayant été détruite par les Sarrasins, elle fut rétablie et dotée par Charlemagne, suivant Pierre de Marca, ou par Louis-le-Débonnaire, suivant dom Mabillon. Elle fut encore ruinée par les Normands, et eut pour restaurateur au dixième siècle Raymond, comte de Bigorre. Il paraît, par l'historien du Béarn, que l'abbaye de Saint-Savin devait être anciennement très-considérable, puisque, outre ses autres prérogatives, elle exerçait une certaine juridiction sur huit paroisses du voisinage, dont les habitans étaient obligés de recevoir le baptême, communier à Pâques, à la Pentecôte et à Noël, et se faire enterrer dans l'église de la même abbaye. Elle dépendait autrefois de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, mais elle avait fini par être unie à la congrégation de Saint-Maur. (*Gall. christ.*, t. 1, col. 1246.)

SAVIN (S.-), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un bourg du même nom, au diocèse et à neuf lieues de Poitiers, sur le bord de la Gartempe. Elle fut commencée par Charlemagne vers l'an 800, dans un lieu qui se nommait auparavant Cerasus, et fut achevée, suivant la Chronique de Maillesai, par Louis-le-Débonnaire. Dès que ce monastère fut achevé, ce prince en donna la conduite à Saint-Benoît d'Aniane, qui en fut le premier abbé. Cette abbaye, où l'on conservait les reliques de saint Savin, martyr, son patron, avait échappé à la fureur des Normands en 878, mais peu après elle eut le même sort que les autres abbayes de ce temps-là. Elle fut rétablie ensuite, et fut unie à la congrégation de Saint-Maur. (*Gallia christ.*, t. 2, col. 1285.)

SAVINIEN ou SABINIEN et POTENTIEN (saint), apôtre du Sénonais. (*Voyez* SABINIEN.)

SAVONAROLE (Jérome), fameux religieux dominicain, naquit à Ferrare le 21 septembre 1452, de Nicolas Savonarolle et d'Hélène de Bonacossi, l'un et l'autre nobles et pieux. Il prit l'habit de saint Dominique le 25 avril 1475, dans le couvent de Bologne, et peu de temps après sa profession, on l'appliqua à enseigner et à prêcher; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il fut regardé comme le prédicateur de son siècle, le plus touchant et le plus pathétique. On aurait dit qu'il était le maître des esprits et des cœurs pour les tourner à son gré, et ses discours étaient comme des foudres qui terrassaient les plus endurcis. Il exerça principalement le ministère apostolique à Rieti, à Bresse, à Reggio, à Bologne, à Ferrare, à Mantoue et à Florence. Il arriva dans cette dernière ville en 1489, et commença par la réforme du couvent de Saint-Marc, dont il avait été établi

prieur. D'autres couvens s'étant joints à celui-ci, ils formèrent la congrégation de Saint-Marc, la plus régulière qu'on connût alors en Italie, et dont Savonarolle fut regardé comme le fondateur. Son zèle ardent à parler contre les vices, sans égard pour personne, lui attira une foule d'ennemis qui le noircirent de mille calomnies auprès du pape Alexandre VI. Ce pontife l'excommunia, et ses ennemis trouvèrent enfin le moyen de le faire mourir sur un gibet avec deux de ses religieux, le 23 mai 1498, jour de l'Ascension. Les corps de ces trois illustres patiens furent brûlés, et leurs cendres jetées dans la rivière. Savonarolle n'avait alors que quarante-cinq ans huit mois, et l'on dit que Dieu honora sa mémoire d'un grand nombre de miracles. Plusieurs écrivains n'ont pas fait difficulté de lui donner le titre de bienheureux et de martyr, et dès le pontificat de Clément VIII, on vit à Rome son image dans des médailles, avec ces titres. Saint Philippe de Néri eut toujours une vénération singulière pour sa personne et sa doctrine.

Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages moraux, spirituels et ascétiques; savoir, le Triomphe de la croix, ou de la Vérité de la religion, divisé en quatre livres; cinq livres de la simplicité de la vie chrétienne; trois livres contre l'astrologie judiciaire; des explications sur l'oraison dominicale, et sur la salutation angélique; des traités de l'humilité, de l'amour de Jésus-Christ, et de la vie des veuves; une lamentation de l'épouse de Jésus-Christ contre les faux apôtres, ou une exhortation aux fidèles de prier pour le renouvellement de l'Église, et une prédiction sur ce sujet; sept dialogues entre l'âme et l'esprit, et trois entre la raison et les sens; deux livres de l'oraison; des règles de la prière et de la vie chrétienne, et une explication du Décalogue; un traité du sacrifice de la messe et de ses mystères; une lettre de la fréquente communion; des bienfaits accordés aux chrétiens par le mystère et par le signe de la croix; un discours de la manière de bien vivre et de tendre à Dieu; une lettre à son père sur sa prise d'habit dans l'Ordre de Saint-Dominique; de la perfection de l'état religieux; des règles pour vivre avec discrétion et dans l'ordre en religion; plusieurs lettres aux frères de sa congrégation; de la lecture spirituelle aux sœurs du Tiers-Ordre de Saint-Dominique; un discours qu'il fit en recevant le Saint-Sacrement après sa condamnation; un traité des degrés pour monter à la perfection de la vie spirituelle; sept règles qui doivent être observées par tous les religieux; une prière ou méditation sur le psaume *Diligam te, Domine;* un traité du mystère de la croix; des méditations sur plusieurs psaumes; le Manuel et l'introduction pour

les confesseurs; des sermons pour les dimanches de l'année et pour les fêtes des saints; un carême de quarante-huit sermons; des homélies sur les livres de l'Exode, de Ruth, d'Esther, de Job, sur le Cantique des Cantiques, sur les prophètes Ezéchiel, Michée, Aggée, Amos, Zacharie, sur les lamentations de Jérémie, sur la première épître de saint Jean, et plusieurs autres discours sur différens sujets; trois lettres apologétiques au pape Alexandre VI; un discours apologétique qui a pour texte ces paroles du psaume VII, Seigneur, mon Dieu, j'ai espéré en vous; une apologie pour les frères de la congrégation de Saint-Marc; neuf dialogues de la vérité prophétique; un abrégé de révélation, et plusieurs lettres spirituelles et ascétiques. Tous ces ouvrages, la plupart écrits en italien, ont été imprimés à Florence et en d'autres endroits. Ils sont remplis d'onction, et renferment la plus pure morale. Savonarole avait encore écrit des commentaires sur plusieurs livres de l'Écriture; un traité du gouvernement de la république de Florence; des traités sur l'usure, la simonie, le vol, etc. Le père Jacques Quétif a publié sa vie composée par Jean-François Pic de la Mirandole, prince de Concordia. (Bzovius, tom. 18, pag. 307 et suiv. Sponde, *ad an.* 1498. Echard, *Script. ord. Prædic.*, tom. 1. Le père Touron, Hist. des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique, tome 3, p. 569 et suiv.)

SAVONE, *Savo* et *Savona*, autrefois *Sabaka* ou *Sabation*, ville épiscopale d'Italie, sous la métropole de Milan, est située sur la côte entre Noli et Gênes. Elle est grande et bien bâtie. Outre la cathédrale de l'Assomption, il y a trois paroisses, treize maisons religieuses d'hommes, et quatre de filles. Le diocèse ne contient que quatre autres paroisses. Savone a été la patrie des papes Sixte IV et Jules II.

Evêques de Savone.

1. Montanus, en 601.

2. Benoît, assista au concile tenu sous le pape Agathon, en 680.

3. Jean Ier, siégeait en 940.

4. Pisanus, en 963.

5. Jean II, en 967.

6. Bernard de Savone, en 992.

7. Jean III, en 999.

8. Jean IV, en 1004.

9. Ardemon ou Ardemarus, en 1014.

10. Antellinus ou Ancellinus, en 1028.

11. Brixianus, en 1046.

12. B. Amicus, en 1049.

13. Jourdain, en 1080.

14. Grossolanus, sacré en 1098, devint archevêque de Milan en 1102.

15. Guillaume, en 1110.

16. Le B. Octavien, chanoine de Pavie, fut fait évêque de Savone, en 1119. Il devint célèbre par la sainteté de sa vie, et par l'éclat de ses miracles. Il mourut en 1128.

17. Iditius ou Arditius, succéda au bienheureux Octavien, en 1128.

18. Le B. Guy de Lomillo, assista au concile de Latran sous Alexandre III, en 1179, et mourut de la mort des justes, en 1183.

19. Ambroise de Caretto, siégea en 1183, et mourut en 1192.

20. Boniface de Caretto, en 1193.

21. Guala, en 1190.

22. Eleemosina, en 1200.

23. Antoine de Saluzzi, d'une famille noble de Savone, gouvernait l'église de sa patrie en 1202.

24. Pierre, en 1206.

25. Le B. Albert de Novarre, devint évêque de Savone en 1221. Il vécut saintement, et mourut de même en 1230.

26. Henri, élu en 1230, vécut jusqu'à l'an 1247.

27. Boniface, siégeait en 1247.

28. Conrad de Ancisa, en 1251.

29. Roffinus d'Asti, en 1278.

30. Henri de Punzono, de Savone, prevôt de la cathédrale, en devint évêque en 1296.

31. Gualterus de Maus, Français de nation, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, suivant Michel Pie, dans son Histoire des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique, était évêque de Savone en 1303.

32. Jacques Caradengus de Niella, de Savone, élu en 1305.

33. Frédéric Cibo, depuis l'an 1317 jusqu'à l'an 1342.

34. Gérard de Vasionibus, de Bergame, fameux théologien, de l'Ordre de Saint-Augustin, siégea en 1342 jusqu'à l'an 1356.

35. Antoine, des marquis de Saluces, succéda à Gérard en 1356, et fut transféré à l'archevêché de Milan en 1376.

36. Dominique de Lagne, fameux théologien de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut fait évêque de Savone en 1376.

37. Antoine de Vialis, Génois, nommé en 1384, mourut en 1394.

38. Jean de Firmosis, évêque de Sinigaglia, fut transféré à l'évêché de Savone en 1394; il passa au siége d'Ascoli en 1405, et à celui de Fermo en 1412.

39. Philippe, élu en 1405, assista au concile de Pise en 1409, et siégea jusqu'à l'an 1411, qu'il fut transféré à l'église de Damas.

40. Pierre Spinola, noble génois, de l'Ordre de Saint-Benoît, succéda à Philippe en 1411. Il devint archevêque de Cagliari sous l'antipape Benoît XIII.

41. Vincent de Vialis, Génois, en 1413, mourut en 1443.

42. Valère Calderinus, Génois, évêque de Sagone en Corse, fut transféré au siége de Savone, par Eugène IV, en 1443, et passa ensuite à celui d'Albenga en 1467.

43. Jean-Baptiste Cibo, Génois, nommé à l'évêché de Savone en 1467, fut transféré à l'église de Molfetta en 1472. Il devint cardinal peu de temps après, et enfin pape, sous le nom d'Innocent VIII, en 1484.

44. Pierre Gara, de Savone,

de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, parent du pape Sixte IV, fut fait évêque de sa patrie en 1472, et se démit en 1499.

45. Julien, cardinal de la Rovère, évêque d'Ostie, neveu de Sixte IV, fut fait administrateur de l'église de Savone en 1499, et s'en démit en faveur de son neveu en 1502. Il fut assis sur la chaire de saint Pierre en 1503, sous le nom de Jules II.

46. Galeotius de la Rovère, neveu du précédent, siégea en 1502, et fut fait cardinal vers le même temps.

47. Jacques Giuppus de la Rovère, évêque de Mileto, fut transféré au siége de Savone en 1504, et mourut à Rome en 1510. Il était aussi parent de Jules II.

48. Raphaël, cardinal Riarius, neveu de Sixte IV, et cousin germain de Jules II, fut chargé de l'administration de l'église de Savone en 1510. Il était pour lors évêque d'Ostie.

49. Thomas Riarius, parent du cardinal Raphaël, doyen de la cathédrale de Pise, devint évêque de Savone par la démission de Raphaël, et mourut à Pise en 1528.

50. Augustin, cardinal Spinola, fut fait administrateur de l'église de Savone par Clément VII, en 1528, et mourut en 1537.

51. Jacques de Flisco, d'une famille noble de Gênes, nommé à l'évêché de Savone en 1537, mourut en 1546.

52. Nicolas de Flisco, frère du précédent, succéda en 1546, et se démit en 1564.

53. Jean Ambroise de Flisco, frère de Nicolas et de Jacques, siégea sous Pie IV, en 1564; et abdiqua en 1576.

54. César Ferreri de Biella, noble et savant citoyen de Verceil, fut pourvu de l'évêché de Savone par Grégoire XII, en 1576, et passa à l'église d'Ivrec en 1581.

55. Dominique Grimaldi, noble génois, gouverneur du Comtât-Venaissin, fut nommé à l'évêché de Savone par Grégoire XIII, en 1581. Il devint évêque de Cavaillon trois ans après, et ensuite archevêque et vice-légat d'Avignon.

56. Jean-Baptiste Centurione, noble génois, évêque de Mariana en Corse, fut transféré à l'église de Savone en 1584, et se démit en 1587.

57. Pierre-François Costa, d'Albenga, référendaire de l'une et de l'autre signature, fut placé sur le siége de Savone en 1587. Il résida en qualité de Nonce apostolique auprès du duc de Savoie jusqu'à l'an 1624, qu'il fut transféré au siége de sa patrie.

58. François-Marie Spinola, clerc régulier théatin, fut élu sous Urbain VIII en 1624, et mourut en 1664.

59. Étienne Spinola, noble génois, clerc régulier des Somasques, siégea depuis l'an 1664 jusqu'à l'an 1682 qu'il mourut. Il avait été auparavant consulteur de la congrégation dell' Indice, qualificateur du saint-office, et avait été chargé

de plusieurs autres commissions fort honorables.

60. Vincent-Marie Durazzo, noble génois, clerc régulier théatin, professeur en Théologie, fut fait évêque de Savone en 1683. (*Ital. sacra*, tom. 4, col. 730.)

SAVONIÈRE, était autrefois un bourg près de Toul en Lorraine, où il n'y a plus aujourd'hui qu'une église, dédiée à saint Michel. On y tint un concile, *concilium ad Saponarias*, l'an 859, en présence de Charles-le-Chauve, roi de France, et de ses neveux Lothaire et Charles, fils de l'empereur Lothaire. Des évêques de douze provinces y assistèrent, et l'on y fit treize canons.

Le premier porte qu'on tâchera de conclure la paix et l'union entre le roi Charles et son père Louis, roi de Germanie.

Le second ordonne l'union entre les évêques, et la tenue des synodes, qui avait été interrompue quelque temps à cause de la mésintelligence qui était entre les princes.

Le troisième félicite le roi Charles-le-Chauve et ses neveux Lothaire et Charles, de la concorde et de la paix qui était entre eux.

Le quatrième renvoie au jugement de Venilon, archevêque de Sens, et de trois évêques l'affaire de Tortoldus, autrefois diacre de l'église de Sens, qui s'était ingéré de faire les fonctions épiscopales à Bayeux.

Le cinquième ordonne que le sous-diacre Anscharius, qui avait voulu s'emparer de l'église de Langres, du vivant de l'évêque, demanderait pardon, et serait reçu à faire serment qu'il n'entreprendrait plus rien de semblable.

Le sixième rapporte que le roi Charles ayant accusé Venilon, archevêque de Sens, à cause de sa rébellion, il fut ordonné que son procès lui serait fait suivant les canons.

Le septième ordonne qu'on citera au premier concile Atton, qui, de moine de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, avait été fait évêque de Verdun, à l'élection duquel il se trouvait quelque chose à redire.

Le huitième et le neuvième sont touchant les Bretons. On défend à leurs évêques de se soustraire à la juridiction de l'archevêque de Tours, leur métropolitain. On les avertit de ne point communiquer avec les excommuniés, et d'exhorter leur prince Salomoa d'être fidèle au roi Charles. On avertit aussi les excommuniés, qu'on leur donnait du temps pour se corriger jusqu'au premier concile, et que, s'ils ne le faisaient, on prononcerait un anathème terrible contre eux dans le premier concile général.

Le dixième porte qu'on a lu dans le concile les six capitules de celui de Valence sur la grâce, sur lesquels plusieurs évêques étaient de différent sentiment, et dix autres canons qui avaient été dressés quinze jours auparavant par quelques évêques as-

semblés à Langres ; de plus, qu'on y a lu les quatre capitules du concile de Quercy contre Gotescalk. Enfin, il exhorte à la paix Remi, archevêque de Lyon, et Hincmar de Reims, qui étaient divisés entre eux à cause de ces chapitres.

Le onzième conjure le roi Charles et Rodulphe, archevêque, par la croix et le sang de Jésus-Christ, de conserver le privilége d'une abbaye de Saint-Benoît, dont cet archevêque s'était emparé, à condition que si l'abbé était trouvé négligent ou déréglé, par les commissaires du roi, il serait déposé et un autre mis en sa place.

Le douzième donne la commission à des évêques de dresser des statuts particuliers pour les diocèses.

Le treizième porte que les évêques qui ont assisté au concile, ont contracté ensemble une union de suffrages communs aux uns et aux autres, pendant leur vie et après leur mort, et ordonne que pendant leur vie ils célébreront la messe les uns pour les autres, le mercredi de chaque semaine, et règle plusieurs autres prières après leur mort.

SAXIUS (Joseph-Antoine), a publié à Milan : 1°. les Homélies et les Sermons de saint Charles Borromée, sous ce titre : *sancti Caroli Borromœi S. R. E. Cardinalis - Archiepiscopi mediolanensis homiliæ, nunc primùm è manuscriptis codicibus bibliothecæ ambrosianæ in lucem productæ, Josephi-Antonii Saxii præfatione et annotationibus illustratæ*, 5 volumes in-fol. 2°. Les Nuits vaticanes, sous le titre suivant : *Noctes vaticanæ seu sermones habiti in Academiâ à sancto Carolo Borromæo, Romæ, in palatio vaticano institutâ. Præmittitur opusculum Augustini Valerii inscriptum : convivium noctium vaticanarum, omnia nunc primùm è manuscriptis codicibus bibliothecæ ambrosianæ eruta, Josephus-Antonius Saxius præfatione et notis illustravit.* Ces deux ouvrages sont aussi imprimés en pareil nombre de volumes in-4°. (Journal des Savans, 1751, pag. 506.)

SAYER (Grégoire), bénédictin de la congrégation de Mont-Cassin, mort en 1602, a laissé : 1°. La Clef des cas de conscience, ou Trésor de la Théologie morale, imprimé en 2 tomes, à Venise en 1605. 2°. Des Sacremens en général, à Venise, 1599. 3°. Fleurs des décisions ou des cas de conscience, *ibid.* 4°. Somme du sacrement de pénitence, des censures et des empêchemens canoniques, *ibid.* (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1469.)

SBARAGLIA (Jean-H.), religieux conventuel de l'Ordre de Saint-François de Ferrare. Nous avons de lui : *Germana S. Cypriani et Afrorum, nec non Firmiliani et Orientalium opinio de hæreticorum baptismate ad rectam criticarum, vindicis cyprianarum disputationum, intelligentiam exposita à F. Joanne-*

H. Sbaraglia, *foroliviensi cœnobiique ferrariensis*, *Minorum sancti Francisci conventualium alumno, etc. Bononiæ*, 1741, in-4°. Il y a trois dissertations où l'auteur combat le sentiment du P. Missorio, cordelier de Venise, qui prétend que les lettres de saint Cyprien et de saint Firmilien, le concile d'Afrique, auquel présida saint Cyprien, et où fut décidée la nécessité de réitérer le baptême donné par les hérétiques, et tout ce qui regarde cette célèbre question, sont autant d'ouvrages supposés par les donatistes. Le P. Sbaraglia rétablit la foi de ces actes, défend le sentiment ordinaire, et répond aux argumens de ses confrères. (Journal des Savans, 1742, pag. 379 et suiv.)

SBARALA (le P. Hyacinthe), docteur en Théologie, de l'Ordre des Frères Mineurs. Nous avons de lui: *Bullarium franciscanum, romanorum Pontificum constitutiones, epistolas ac diplomata continens, tribus ordinibus Minorum, Clarissarum et Pœnitentium, à Seraphico patriarchâ sancto Francisco institutis concessa, ab illorum exordio, ad nostra usque tempora; jussu atque auspiciis reverendissimi Patris Magistri J. Joannis-Baptistæ Constantis, Minorum conventualium Ministri generalis, conquisitis undique monumentis, nunc primùm in lucem editum, notis atque indicibus locupletatum, studio et labore Fratris Hyacinthi Sbaraleæ, ejusdem ordinis sacræ Theologiæ Magistri, tomus* I *ab Honorio* III, *ad Innocentium* IV. *Romæ, typis sacræ congregationis de Propagandâ fide*, 1759, in-fol. Outre une épître au pape Clément XIII, une préface et des tables chronologiques et alphabétiques des diplômes, on trouve dans ce volume huit cent soixante-six diplômes, savoir: vingt-cinq d'Honorius III, deux cent quarante-six de Grégoire IX, cinq cent quatre-vingt-quatorze d'Innocent IV, une du sacré collége, le siége vacant, après la mort de Célestin IV. Les bulles sont disposées par ordre chronologique. On y voit l'établissement de plusieurs monastères, tant des Frères Mineurs que des religieuses de Sainte-Claire, et les priviléges qui leur ont été accordés, etc. Le P. Sbarala donne dans sa préface un catalogue de ceux qui ont entrepris de recueillir les bulles des souverains pontifes, concernant les Ordres de Saint-François, et des auteurs d'où il a tiré quelques diplômes; enfin il donne quelque règle sur l'art diplomatique. Ces bulles font connaître plusieurs religieux de Saint-François, célèbres par leur doctrine, leurs mœurs, leur sainteté, dont les annales de l'ordre rédigées par Wadingue ne font aucune mention, ou ne parlent que très-succinctement; plusieurs traits d'histoire, plusieurs évêques et plusieurs autres personnes sur lesquelles les annales

ecclésiastiques, les collections des conciles, l'*Italia sacra*, le *Gallia christiana* auraient besoin de corrections en plus d'un endroit. Les notes sont très-savantes. Le P. Sbarala y corrige plusieurs auteurs, éclaircit la géographie, et explique la nature des différentes espèces de monnaies. (Annales typographiques, mois de novembre, 1771, pag. 397 et suiv.)

SBARALEA (Jean-Hyacinthe), de l'Ordre des Frères Mineurs. Nous avons de lui : *disputatio de sacris pravorum ordinationibus quâ vera vetusque Ecclesiæ doctrina... est novis ostensa monumentis; Florentiæ*, 1750, in-4°. L'auteur discute principalement l'ordination des hérétiques, des schismatiques, des intrus, des dégradés, des usurpateurs des dignités ecclésiastiques, etc. Il marque avec discernement les cas où ces ordinations sont nulles ou illicites seulement; il conclut son traité par l'examen de quelques questions qui ont du rapport avec son ouvrage. La première regarde les chorévêques qu'il prétend avoir été non-seulement prêtres, mais aussi évêques; la seconde est de savoir si les diacres ont le pouvoir d'offrir les saints mystères. L'auteur soutient avec raison la négative; et il ajoute que, s'il s'en est trouvé qui aient eu la témérité de l'entreprendre, ils ont été sévèrement réprimés. La troisième est de savoir si le sous-diaconat est un ordre sacré. Le quatrième regarde le jeûne des quatre-temps, quand il a commencé, et qui en est l'instituteur. La cinquième roule sur la formule de foi que souscrivit le pape Libère pendant son exil, et sur l'année où il la souscrivit. La sixième regarde le second concile d'Arles. Le P. Sbaralea prétend que saint Césaire d'Arles a tenu ce concile et que depuis il en a tenu un autre qui a été inconnu jusqu'à présent aux compilateurs des conciles, et même à l'auteur des supplémens à la collection des conciles du P. Labbe. (Journal des Savans, 1751, pag. 438.) Nous soupçonnons que ces deux auteurs n'en font qu'un.

SBIDE, siége épiscopal d'Isaurie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie. Un de ses évêques, nommé Conon, souscrivit à la lettre synodale du concile de Chalcédoine à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie. On le trouve aussi dans les actes du même concile de Chalcédoine. (*Or. Christ.*, tom. 2, pag. 1027.)

SCACCHI (Fortunat), religieux augustin d'Italie, maître de la chapelle du pape Urbain VIII, était fils de Jacques Scacchi, gentilhomme de la ville d'Ancône. Il prit l'habit religieux dans la ville de Fano, étudia à Alcala, enseigna la Théologie à Bologne, la langue hébraïque à Padoue, et l'Écriture-Sainte à Rome. Urbain VIII, qui monta sur le saint-siège en 1623, le fit maître de sa chapelle

au commmencement de son pontificat, et Scacchi posséda cette dignité pendant quinze ans; mais le pape la lui ayant ôtée, parce que sa santé ne lui permettait pas de demeurer au Vatican, il se retira à Fano, où il mourut âgé d'environ soixante-dix ans, vers l'an 1640. On a de lui : 1°. l'édition de cette belle Bible qu'il fit imprimer à Venise en 1609, dans laquelle on trouve la Vulgate, la version de Pagnin sur l'hébreu, la version latine, appelée romaine, faite sur les Septante, et la version de la paraphrase chaldaïque. 2°. Un ouvrage partagé en 3 volumes in-4°, sur les huiles et les onctions, intitulé, *Sacrorum elæochrismatum myrothecium sacroprofanum*. Le premier tome parut à Rome en 1625, le second en 1626, et le troisième en 1637. Ces 3 volumes furent réimprimés à Amsterdam en 1701, en 1 volume in-fol., sous ce titre : *Sacrorum elæochrismaton myrothecia tria, in quibus exponuntur olea atque unguenta divinos in codices relata, et olim vel cunctis universim gentibus in vitæ quâ quotidiano, quâ molliore cultu, vel nominatim apud Israelitas, tam in sacrorum antistibus, locis, supellectilibus, quam in regibus solemniter inaugurandis usurpata.... Opus eruditione multiplici conspersum, et instituta veterum, litterasque reconditiores, hebraicas, græcas, romanas, hujus argumenti occasione passim illustrans, nec anteà sic emendatum, adornatum figuris elegantissimis*. 3°. Sept livres sur la béatification et la canonisation des saints. 4°. Deux tomes de questions théologiques imprimées à Venise en 1619. 5°. Des passages choisis de l'Écriture, traduits en italien. 6°. Des sermons. 7°. Un livre de l'usage des parfums dans les cérémonies du mariage, et un autre de la pratique et de la manière d'embaumer les corps après la mort. Ces deux derniers livres n'ont point été imprimés. Les ouvrages de cet auteur sont pleins d'érudition et de recherches curieuses, tant ecclésiastiques que profanes. (Dupin, Biblioth. des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, partie première, page 393. Journal de Savans, 1703.)

SCALA, ville épiscopale de la principauté citérieure, sous la métropole d'Amalfi, est à demi ruinée aujourd'hui. L'évêché est uni à celui de Ravello depuis l'an 1603. La cathédrale est sous le nom de Saint-Laurent. Le diocèse contient neuf paroisses et l'abbaye de bénédictines nobles de Saint-Catalde : la ville a titre de principauté à la maison Spinelli.

Évêques de Scala.

1. Serge, évèque de Scala, fut soumis à la juridiction de l'archevêque d'Amalfi en 987. On ignore les noms de ceux qui siégèrent après lui jusqu'à l'an 1118.

2. Alexandre, était évèque de Scala en 1118.

3. Ursus, en 1144.

4. Alexandre, en 1171. Le pape Célestin III donna, à sa considération, une bulle pour fixer les limites du diocèse de Scala, en 1191.

5. Constantin, de la noble famille Afflicta, homme savant et de très-bonnes mœurs, consacra l'église de Saint-Sixte de Scala en 1207. Il siégeait encore en 1214, et on croit qu'il mourut en 1226.

6. Matthieu Bartholomæi, de la même famille Afflicta, remplit le siége de Scala depuis l'an 1227 jusqu'en 1269. On ne sait point qui lui succéda immédiatement.

7. A..., évêque de Scala, siégeait du temps du roi Robert, en 1313.

8. Théodore Scacciavento de Cavi.

9. Guillaume Lombard, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, monta sur le siége de Scala en 1328, et mourut à Naples en 1342.

10. Guillaume, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut nommé au même évêché par Clément VI, en 1342. Il recouvra l'année d'après, par la protection de la reine Jeanne, des biens qui appartenaient à l'église de Scala, et qui avaient été usurpés par quelques particuliers. Ce prélat mourut en 1349.

11. Jacques Sazali, d'une famille noble de Sorrento, savant religieux de l'Ordre de Frères Prêcheurs, fut fait évêque de Scala par Clément VI, en 1349. Il gouverna son église avec beaucoup d'édification jusqu'en 1369.

12. André, en 1390, fut transféré à l'évêché de Ravello en 1397.

13. Pierre, successeur d'André, fut transféré à l'église de Termoli par Boniface IX, en 1397.

14. Pierre ou Petruccius, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut nommé à l'évêché de Scala par le même pape Boniface IX, en 1397, et mourut en 1418.

15. Noël Mastini de Afflictis, abbé et archidiacre de Scala, devint évêque de cette église sous Martin V, en 1418. Il remplit dignement ce siége pendant trente ans, et mourut en 1450. Il avait gouverné auparavant l'église de Salerno en qualité de vicaire-général sous Eugène IV, à la demande du roi Alphonse.

16. Evangeliste Firiolus, d'Amalfi, de l'Ordre des Croisés, succéda à Noël en 1450, et mourut en 1465.

17. Matthieu de Dote, archidiacre et vicaire d'Amalfi, sa patrie, fut élu évêque de Scala en 1465. Il avait été aussi pendant quelque temps vicaire de l'archevêque de Naples. Ce prélat siégea avec honneur jusqu'en 1499.

18. Jacques Pisanellus, était commendataire de Saint-Triphon de Ravello, et archidiacre de Scala, quand il fut préposé à cette église en 1500. C'était un prélat d'une grande vertu; il mourut en 1511.

19. Ferdinand de Castro, Es-

pagnol, natif de Cordoue, fut fait évêque de Scala en 1511. Il assista au concile de Latran sous Jules II, et se démit de son évêché sous Léon X, en 1515.

20. Balthasard de Rio, Espagnol, obtint cette dignité en 1515. Il fut gouverneur de Rome sous Clément VII, en 1530, et mourut dans cette ville en 1540.

21. Louis Vanninus de Théodolis, de Forly, homme de condition et savant, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Sauveur, fut placé sur le siége de Scala sous le pape Paul III, en 1541. Il fut transféré à l'église de Bertinoro ou Bertinaro, après avoir gouverné sept ans celle de Scala.

22. Gaspard de Fossa, très-vertueux et très-savant religieux minime, auparavant général de son ordre, devint évêque de Scala en 1548. Il fut ensuite transféré successivement aux églises de Calvi et de Cosence, sa patrie.

23. Alphonse Romero, Espagnol, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut fait évêque de Scala en 1551. Il mourut la première année de son épiscopat.

24. Constantin Vertronius, Toscan, fameux théologien de l'Ordre de Saint-Augustin, siégea après Alphonse en 1552. Il fut transféré à l'église de Cortone par Grégoire XII, en 1577.

25. Félicien Niguarda, savant théologien de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut nommé à l'évêché de Scala en 1577, Il passa ensuite à l'église de Sainte-Agathe des Goths, et peu de temps après à celle de Côme, en 1583.

26. François de Afflicto, de Scala, célèbre par sa naissance et par son érudition, docteur en Théologie et en l'un et l'autre droit, devint évêque de sa patrie sous Grégoire XIII, en 1583. Il fit d'abord la visite de son diocèse, et y rétablit la discipline ecclésiastique. Il s'acquitta des autres devoirs attachés à sa dignité, édifiant surtout son peuple par ses discours et par ses exemples. Ce digne prélat mourut en 1593.

27. Jean-Baptiste Serignanus, fameux philosophe et théologien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut préposé à l'église de Scala, par Clément VIII, en 1594, et mourut la même année.

28. Florianus Nanni, chanoine régulier de Latran, homme savant et fort grand prédicateur, fut fait évêque de Scala par le même pape Clément VIII, en 1594, et mourut à Bologne en 1598. Il donna au public des commentaires sur l'Écriture-Sainte, avec quelques autres ouvrages théologiques, et laissa à la cathédrale plusieurs monumens de sa piété.

Évêques de Scala et de Ravello.

29. François Bennius, de l'Ordre des Servites, homme fort pieux et fort savant, fut fait évêque de Scala en 1598. De son temps l'église de Ravello fut unie à celle de Scala par

Clément VIII, en 1603, à condition que la première serait soumise au saint-siége, et l'autre à l'archevêque d'Amalfi. Bennius mourut en 1617.

30. Michel Bonsius, Romain, originaire de Florence, de l'Ordre des Frères Mineurs de la plus étroite observance, pénitencier de l'église de Latran, fut déclaré évêque de Scala et de Ravello par le pape Paul V, en 1617, et mourut en 1623.

31. Onuphres Verme, Sicilien, succéda à Michel en 1624. Il mourut à Turin en 1637.

32. Célestin Puccitellus, de San-Severino, clerc régulier de Saint-Paul, célèbre par sa grande érudition, fut nommé aux évêchés de Scala et de Ravello par Urbain VIII, à la demande du roi de Pologne, en 1637, et mourut dans sa patrie en 1641.

33. Bernardin Pannicola, docteur en l'un et l'autre droit, gouverna les mêmes églises depuis l'an 1642 jusqu'en 1667.

34. Joseph Sagetius, siégea après Bernardin, en 1667.

35. Aloysius, de Capoue, en 1694. Il fut transféré à l'évêché de Gravina en 1705.

36. Nicolas Rocco, en 1706, fut transféré au siége de Cassano en 1707.

37. Joseph-Marie Perrimezzi, en 1707, passa à l'église d'Oppido en 1714.

38. Nicolas Guerrero de Policastro, docteur en l'un et l'autre droit, auparavant vicaire apostolique dans la ville de Capaccio, devint évêque de Scala et de Ravello en 1718. (*Ital. sac.*, t. 7, p. 321.)

SCALIGER (Joseph-Juste ou Jules), fils de Jules-César Scaliger, et l'un des plus savans critiques et des plus érudits écrivains de son siècle, naquit à Agen le 4 août 1540. Il embrassa le calvinisme à l'âge de vingt-deux ans, et vint achever ses études dans l'université de Paris, où il apprit le grec sous Turnèbe; il se rendit aussi très-habile dans la langue hébraïque, dans la chronologie et dans les belles-lettres. Les curateurs de l'académie de Leyde en Hollande l'attirèrent dans leur université, où il vécut seize ans, et où il mourut le 21 janvier 1609. Gassendi rapporte une chose remarquable de lui sur le fait de la religion, dans la vie de M. de Peirere. Celui-ci ayant fait, en 1609, un voyage en Angleterre, pour y voir les hommes de lettres, passa en Hollande pour le même sujet, et alla à Leyde rendre visite à Scaliger, qui était son ami. Dans la conversation, Scaliger dit à M. de Peirere, qu'il eût souhaité de venir mourir en France, pour être enterré dans le tombeau de son père. M. de Peirere lui ayant demandé, à cette occasion, s'il n'avait pas aussi dessein de finir ses jours dans la même religion que lui, on dit qu'il ne répondit à cela que par des larmes, qui témoignaient assez les sentimens de son cœur. Nous avons de lui entre autres ouvrages : 1°. un traité sur les trois sectes des Juifs,

dans lequel il y a une très-vaste érudition : il y réfute quelques endroits des livres de Serarius, et surtout ce que celui-ci avait avancé que les esséniens étaient des moines chrétiens : Serarius répondit à cette critique. 2°. La chronique d'Eusèbe avec des notes. 3°. *Canones isagogici.* 4°. Un traité *de emendatione temporum*; dont la meilleure édition est celle de Genève, in-fol. C'est le premier ouvrage où la chronologie soit bien traitée; et quoique le père Petau en fasse partout une critique amère, il n'en est pas moins bon, dit M. l'abbé l'Advocat dans son Dictionnaire historique portatif. Il y a, continue-t-il, dans ce traité de Scaliger, beaucoup d'ordre, de méthode, de clarté et une érudition immense. Il y a même tout lieu de croire que, sans cet ouvrage, nous n'aurions peut-être pas celui de ce savant jésuite sur la même matière. Les recueils, intitulés *Scaligeriana*, ont été recueillis des conversations de Joseph Scaliger. Ce n'est point lui qui en est l'auteur. On voit par ses ouvrages qu'il avait beaucoup plus d'étude, de critique et d'érudition, que Jules-César Scaliger, son père; mais moins d'esprit et de génie. M. Dartigny, dans sa Chronique scandaleuse des Savans, représente Scaliger le fils comme un homme bouffi d'orgueil, qui s'imaginait que la nature s'était surpassée en sa faveur, et que les autres hommes comparés à lui n'avaient reçu en partage qu'une profonde ignorance : il relève la manière indigne dont ce savant avait coutume de parler, non-seulement des écrivains de son temps, mais encore des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques.

SCAMPE, ville épiscopale de la nouvelle Épire, au diocèse de l'Illyrie orientale, située dans l'Albanie, entre Lychnide et Dyrrachium Durazzo. Nous en connaissons deux évêques :

1. Artemius, souscrivit à la lettre du concile de sa province à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

2. Troius, siégeait sous le pontificat du Pape Hormisdas. (*Oriens christ.*, t. 2, 247.)

SCANDALE, *scandalum*. Ce terme dans les auteurs grecs anciens, signifie cette partie de la souricière qui est suspendue au lacet, selon Pollux; ou le bois plié sur lequel est appuyé ce qu'ils appellent le manteau, selon Aristophane. En général, selon Hesychius, *scandalum* signifie un piége, un empêchement. Dans l'Écriture et les auteurs ecclésiastiques, le scandale se met pour tout ce qui peut être à quelqu'un une occasion de chute, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre moral. Il y a une autre espèce de scandale, qui ne nuit qu'à ceux qui prennent occasion des actions du prochain, pour les blâmer et les décrier, quelque innocente que soit leur conduite, en la manière que firent les Juifs à l'égard du Sau-

veur. (*Levit.* 19, 14. *Exod.* 23, 33. 1 *Reg.* 18, 21. *Matth.* 18, 7. *Marc.* 9, 41. *Matth.* 11, 6. *Rom.* 9, 33. 1 *Petr.* 2, 8.)

Le mot de *scandale* est encore pris dans l'Écriture pour les maux que l'on souffre à l'occasion de quelque autre : *usquequò patiemur hoc scandalum*, disent les Egyptiens pour engager Pharaon à laisser aller les Israélites, à la vue des plaies dont ils étaient frappés à leur occasion. (*Exod.* 10, 7.) Il signifie aussi porter la peine de ses crimes. *Scandalum iniquitatis eorum factum est.* (*Ezech.* 7, 19.) On l'explique encore par s'exposer au danger de se faire une mauvaise réputation. (*Eccli.* 1, 37.) Enfin le Saint-Esprit nous assure que celui qui écoutera ses instructions, ne sera point scandalisé, c'est à dire, qu'il ne tombera pas dans le crime ; et que quiconque ne cherche pas sincèrement la sagesse, tombera dans le piége de l'ennemi. (*Eccli.* 23, 7, 32, 19. Dom. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SCANDALE, montagne du scandale, c'est le mont des Oliviers sur lequel Salomon bâtit des temples aux idoles, pour plaire aux femmes étrangères qu'il avait épousées. (3 *Reg.* 11, 4 ; et 4 *Reg.* 23, 13. D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SCANDALE, dans le langage de l'Église et de la Théologie, se prend pour tout ce qui peut être au prochain une occasion de chute spirituelle. C'est une parole, une action ou une omission mauvaise en effet ou en apparence, qui donne à un autre occasion de tomber dans le péché.

On distingue le scandale actif et le scandale passif, le direct et l'indirect, le scandale pharisaïque et le scandale des faibles ou des petits.

Le scandale actif ou donné est celui par lequel on porte quelqu'un au mal par quelque parole, ou quelque action, ou quelque omission déréglée, ou qui en a l'apparence. Si on a l'intention expresse de porter quelqu'un au mal, le scandale est formel et direct; si l'on n'a point intention de porter quelqu'un au mal, mais qu'on dise néanmoins ou qu'on fasse quelque chose qui soit capable de l'y porter, le scandale est indirect et interprétatif.

Le scandale passif ou pris simplement est celui qui n'a point d'autre cause que la mauvaise disposition d'une personne qui se scandalise, et qui prend occasion de faire quelque faute, des actions ou des paroles des autres ; quoique ces actions et ces paroles soient innocentes en elles-mêmes, et qu'elles n'aient rien qui porte au mal. Si quelqu'un se scandalise par pure malice, d'une parole ou d'une action innocente, c'est un scandale pharisaïque, tel que celui des Juifs qui se scandalisaient des bonnes œuvres de Jésus-Christ et de ses apôtres; il faut mépriser ces sortes de scandales. Si quelqu'un se scandalise par ignorance ou par faiblesse, d'une parole ou

d'une action innocente, c'est le scandale des petits ou des faibles ; il faut éviter ces sortes de scandales, en réglant ses paroles et ses actions même innocentes, de façon qu'elles ne puissent être aux faibles une occasion de chute et de péché.

Le scandale actif, soit direct, soit indirect, est un péché mortel de sa nature, parce qu'il est contraire à l'amour de Dieu et du prochain, et que Dieu le défend sous des peines grièves. *Qui... scandalisaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris. Væ mundo à scandalis... Væ homini illi per quem scandalum venit!* (*Matth.*) Nous disons que le scandale est péché mortel de sa nature, parce qu'il n'est quelquefois que péché véniel ; savoir, quand il n'est occasion que d'une faute légère et vénielle seulement. Mais il peut arriver qu'une action qui n'est que véniellement mauvaise ou même indifférente en soi, devienne mortelle à raison du scandale ; et cela arrive en effet, lorsqu'elle est aux ignorans ou aux faibles une occasion de péché mortel. C'est pourquoi l'on doit s'abstenir des actions indifférentes, ou même bonnes et saintes, mais qui ne sont que de conseil, lesquelles donnent aux faibles ou aux ignorans occasion de péché, jusqu'à ce qu'on les ait instruits, et qu'ils cessent de se scandaliser, ou au moins qu'on les ait mis en état de ne se point scandaliser, s'ils le veulent ; car si, malgré l'instruction, ils continuent à se scandaliser sans raison, c'est un scandale pharisaïque de leur part qu'on doit mépriser pour lors. Quant aux choses de précepte, il n'est jamais permis de s'abstenir de ce qui est commandé par le droit naturel, pour éviter le scandale, parce qu'une telle omission est toujours un péché, et qu'il n'est jamais permis de pécher ; mais on peut, et l'on doit même ne point accomplir ou transgresser un précepte positif divin ou humain, lorsque cette omission ou cette transgression n'est point intrinsèquement mauvaise, pour éviter un grand scandale ; c'est ainsi, par exemple, qu'une personne peut travailler un jour de fête ou de dimanche, lorsqu'elle y est forcée par une autre qui est sur le point de la tuer, ou de blasphémer horriblement, ou de commettre quelque autre crime, si elle ne le fait.

Le scandale est très-commun, et on le commet en une infinité de manières. Tels sont entre autres ceux qui, par les injures ou leurs importunités, donnent aux autres occasion de jurer, de se fâcher, de blasphémer ; ceux qui composent, qui impriment ou qui vendent de méchans livres ; ceux qui chantent de mauvaises chansons ; ceux qui représentent ou qui fréquentent les spectacles ; ceux qui font ou qui exposent des images ou des sta-

tues deshonnêtes; les filles et les femmes qui portent des ornemens lascifs ou qui montrent d'indécentes nudités, etc. (*Voy.* entre autres théologiens saint Thomas, 1, 2, q. 71; Sylvius; et M. Collet, Moral. tom. 5, pag. 627 et suiv.)

SCAPULAIRE, est une partie du vêtement de plusieurs religieux, qui se met par-dessus la robe, et qui est composé de deux lés de drap qui couvrent le dos et la poitrine, et qui pendent jusqu'aux pieds ou aux genoux. Le scapulaire des carmes est un petit habit de laine de couleur brune, qui se met sur l'estomac, sur le dos et sur les épaules. Il consiste aussi en deux petits morceaux de drap de trois ou quatre pouces en carré, qui sont attachés à deux rubans. C'est là ce que portent les confrères de la dévotion du scapulaire, dont on fait la fête le 16 de juillet.

Les carmes attribuent l'institution du scapulaire à la sainte Vierge, qui dans une apparition le donna au B. Stock, général des carmes. Ils attribuent aussi au pape Jean XXII la bulle sabbatine, qui approuva le scapulaire, et dans laquelle on fait dire à la sainte Vierge, qu'elle descendra gracieusement en purgatoire le premier samedi d'après la mort de tous ceux qui auront porté son habit vulgairement appelé scapulaire; qu'elle les délivrera des peines du purgatoire, et qu'elle les conduira glorieusement à la sainte montagne de la vie éternelle. M. de Launoi a fait un livre exprès pour montrer que la vision de Simon Stock est une fable, et que, malgré toute cette polémique, il n'en est pas moins constant que plusieurs auteurs ont écrit contre M. de Launoi, entre autres le P. Daniel de la Vierge-Marie, dont le livre est intitulé : *Vinea Carmeli;* le P. Jean Feyxoo de Villalobos, qui a fait à ce sujet une dissertation intitulée : *Historico-sacra et theologico-dogmatica dissertatio de verâ origine et progressu monasticis*, où il établit la réalité de la vision de Simon Stock, et de la bulle sabbatine; le P. Irenée de Saint-Jacques, dont l'ouvrage a pour titre : *Tractatus theologicus de singulari immaculatæ Virginis protectione*, etc. Paris, chez Denys Thierri, 1650. Ces auteurs s'étayent de plusieurs bulles des papes qui ont approuvé la confrérie du scapulaire, et principalement de celle de Clément VII de 1530, de Paul III de 1534, de Grégoire XIII de 1577, de Paul V, qui en a donné trois, la première du 30 octobre 1616, la seconde du 3 août 1609, et la troisième du 19 juillet 1614, outre un décret du 11 février 1613.

Si dans cette diversité d'opinions il nous est permis de proposer notre sentiment, nous dirons que rien n'empêche de soutenir la réalité de la vision du bienheureux Simon Stock, et de la bulle sabbatine, avec des modifications conformes à l'analogie de la foi et de la sainte

doctrine, et aux termes du décret de Paul v en date du 11 février 1613. Que l'on dise donc, si l'on veut, que la sainte Vierge apparut à Simon Stock, et qu'elle lui donna le scapulaire comme une marque de sa protection spéciale sur les confrères qui le porteraient dignement; qu'on dise encore que la sainte Vierge emploiera son crédit et son intercession auprès de Dieu pour procurer la délivrance des confrères du scapulaire morts en état de grâce et qui seront dans le purgatoire, spécialement le samedi, ce qui peut arriver à l'égard de quelques-uns, le premier samedi d'après leur mort; rien dans ces assertions qui soit ou impossible ou improbable. On peut le croire pieusement, et bien des raisons viennent à l'appui de cette pieuse croyance. C'est une révélation faite par la mère de Dieu: cette reine du ciel ne s'est-elle donc jamais fait voir à aucun mortel, et osera-t-on traiter dans le christianisme toutes ces apparitions, d'idées fabuleuses et chimériques? C'est une révélation faite à l'un des plus saints et des plus éclairés serviteurs de Dieu. En la rapportant, a-t-il voulu nous tromper? ou, en la croyant s'est-il trompé lui-même? C'est une révélation reconnue, confirmée ou soutenue par un grand nombre de papes, d'évêques, de docteurs; autant de raisons qui la rendent croyable et qui la vengent de l'orgueilleuse indocilité des esprits incrédules et prétendus forts. Mais les plus zélés partisans du scapulaire nous sauront gré sans doute de ce que de la même main dont nous établissons la solidité de cette dévotion, nous leur traçons en même temps les fausses idées qu'on s'en pourrait faire, et les abus qui peuvent s'y glisser. Nous les trouvons dans la censure que M. Guy de Seve de Rochechouart, évêque d'Arras, fit contre certaines propositions avancées par un prédicateur, dans un sermon prêché le 21 juillet, 1697, touchant le scapulaire.

Propositions censurées.

1. Le bienheureux Simon Stock a reçu le scapulaire comme la marque certaine de sa prédestination, de celle de ses religieux, et des autres fidèles qui dans la suite des temps doivent le recevoir.

2. L'histoire du bienheureux Simon Stock est dans un degré de certitude qui approche de celle de la foi, et on ne peut en douter sans une espèce d'infidélité où les personnes pieuses et sages doivent craindre de tomber.

3. Entre toutes les pratiques de dévotion inventées pour honorer la sainte Vierge, celle du scapulaire est la marque la plus certaine de prédestination, et le signe le plus assuré du salut.

4. Les enfans et les confrères du scapulaire doivent dire à la sainte Vierge, *fiat mihi secundùm verbum tuum*, avec une

soumission semblable à celle qu'elle eut pour les promesses de Dieu, qui lui furent faites par un ange.

5. Si la sainte Vierge permettait que les enfans et les confrères du scapulaire fussent éternellement malheureux, leur perte préparerait des triomphes aux ennemis de son nom, et fournirait des prétextes à leurs blasphèmes.

6. L'Église a comme voulu faire entendre aux fidèles, qu'ils ne doivent pas attendre moins des faveurs de la sainte Vierge, que des mérites de Jésus-Christ.

7. Un confrère du scapulaire qui s'obstinerait à vouloir mourir opiniâtrément dans son péché, mourrait dans l'impénitence, mais ne mourrait pas dans le scapulaire; et si la sainte Vierge ne peut pas le retirer de ses désordres, de ses crimes et de ses péchés, elle trouvera le moyen de lui arracher son habit, et lui-même s'en dépouillera plutot que d'y mourir en réprouvé.

Le sage prélat condamne ces propositions dans leur sens propre et naturel, comme respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, propres à exposer le culte de la sainte Vierge à la raillerie et aux blasphèmes des hérétiques et des libertins, et à jeter les pécheurs dans l'impénitence, en les retenant dans leurs désordres par une vaine et présomptueuse confiance. Il propose ensuite les maximes suivantes.

Maximes touchant la dévotion du scapulaire.

1. On ne saurait trop exhorter les peuples à la dévotion à la sainte Vierge. C'est une source de grâce; et on ne peut douter que le respect qu'on a pour la Mère, ne soit très-agréable au Fils. Combattre cette dévotion parce que plusieurs en abusent, c'est ouvrir la porte à l'erreur, et défendre l'usage de ce qu'il y a de meilleur dans l'Église. N'abuse-t-on pas de la prière, du sacrement de pénitence, du corps même de Jésus-Christ? Que faut-il donc faire? En corriger l'abus, éclairer les fidèles pour les empêcher de tomber dans l'illusion, leur marquer la voie qu'ils doivent tenir, et leur faire connaître les erreurs où un zèle indiscret les peut jeter, pour les mettre en état de les éviter.

2. Quelque saint et quelque élevé que soit le culte de la sainte Vierge, il est certain qu'il a des bornes, et qu'on y peut pécher par excès comme par défaut. l'Église a condamné l'un et l'autre dans tous les temps. Elle ne peut souffrir qu'on la diminue sous de vains prétextes, ni que l'on combatte ce que la tradition de tous les siècles a établi, ou les dévotions qu'elle a autorisées elle-même, en y attachant des grâces. Mais elle ne condamne pas moins fortement le zèle indiscret qui, sous ombre d'honorer la sainte Vier-

ge, confond en quelque manière son culte avec celui de Dieu, ne distingue point la confiance qu'on doit avoir en l'un et en l'autre, et en parle avec une certaine égalité que la religion ne peut souffrir, et qui n'y laisse presque entrevoir nulle différence.

3. Il est aisé de donner sur cela des règles. L'Église et les saints Pères ont parlé. Ne passons pas ces bornes que la religion nous prescrit. Tenons-nous-en aux dévotions que l'Église approuve ; suivons les pratiques qu'elle autorise ; entrons sur cela dans son esprit. Tout ce qui est nouveau dans l'Église, jusqu'à ce qu'elle l'ait approuvé, et tout autre langage que le sien doit être suspect.

4. Sur ce principe on peut établir avec assurance, sans craindre de se tromper, que la confrérie du scapulaire étant autorisée par l'Église, est une chose bonne et sainte. C'est en suivre l'esprit que d'exhorter les fidèles à se mettre en état de profiter des grâces qu'elle y a attachées par un grand nombre d'indulgences, en leur marquant en même temps les conditions qu'elle y met d'une vie sainte et pénitente, pour ne pas les jeter dans une vaine confiance et dans une fausse présomption. Mais il n'est pas permis de dire que cette dévotion soit au-dessus de toutes les autres, et qu'elle est la marque la plus certaine de prédestination, et le signe le plus assuré du salut. L'Église ne s'en est expliquée nulle part, et c'est parler un autre langage que le sien, de parler ainsi.

5. Comme elle n'a jamais dit non plus que le scapulaire soit une marque certaine de prédestination ; qu'elle a défini au contraire que personne ne peut être assuré de son salut sans une révélation particulière ; que l'Écriture même nous dit en termes formels, que nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine ; c'est une proposition très-fausse et très-téméraire d'excepter de cette règle générale les confrères du scapulaire, par une assurance frivole et vaine que l'Église ne leur donne pas.

6. Conclure de la volonté et du pouvoir de la sainte Vierge de sauver les confrères du scapulaire, qu'ils seront infailliblement sauvés lorsque Dieu, qui a la volonté et une volonté très-sincère, et un pouvoir souverain de sauver tous les hommes, ne les sauve pas néanmoins tous, ni même ceux qui, par le baptême, sont devenus d'une manière plus étroite et plus sainte ses enfans, que ne le sont de la sainte Vierge les confrères du scapulaire ; qu'est-ce autre chose qu'établir tacitement que sa volonté est moins sincère ou sa puissance moins absolue que celle de la sainte Vierge ?

7. Loin donc de nous ces propositions excessives qui, pour élever en la sainte Vierge cette grande et incomparable qualité

de Mère de Dieu, semblent oublier qu'elle est sa servante ; ou qui, se souvenant seulement qu'elle est avec toutes les autres créatures sa servante, semblent oublier qu'elle a par-dessus elles la qualité de Mère de Dieu. Ne l'égalons donc à aucune pure créature ; elle est incomparablement élevée au-dessus d'elles. Ne l'égalons jamais à Dieu ; elle est infiniment au-dessous de lui.

8. Il est impossible qu'un chrétien soit sauvé sans faire pénitence, sans garder les commandemens de Dieu, sans l'aimer. Le scapulaire ne le sauvera pas sans cela : avec cela il sera infailliblement sauvé sans porter le scapulaire. A quoi donc lui servira le scapulaire ? A être en l'autre vie plus sévèrement châtié, s'il le porte sans faire pénitence, sans garder les commandemens de Dieu, sans l'aimer ; à recevoir ici-bas beaucoup de secours de la sainte Vierge, s'il y a joint une vie pénitente, une vie chrétienne.

9. La doctrine de l'Église, et le sentiment unanime des saints Pères, est que rien n'est si rare qu'une bonne mort pour ceux qui n'ont pas mené une vie chrétienne, et qu'on ne doit pas facilement présumer que les conversions que l'on remet à ce temps soient bien sincères et bien véritables. L'Église n'a point changé de langage, elle n'y met nulle exception.

10. Il s'ensuit de là que parmi la multitude des grands pécheurs qui attendent à la mort à se convertir, comme il y en a très-peu qui se convertissent en effet, il y en a très-peu aussi qui gagnent les indulgences de la confrérie du scapulaire, et à qui elles soient utilement appliquées. Car les indulgences ne peuvent l'être, selon la doctrine de l'Église, qu'à ceux qui sont véritablement convertis; elles ne remettent que la peine, et cette peine ne se remet point que la coulpe ne soit effacée, ce qui ne peut être que par une pénitence sincère, et par un changement de cœur très-rare dans ce temps-là pour les grands pécheurs.

11. Il faut donc, en quelque état, de quelque ordre qu'on soit, de quelque habit qu'on soit revêtu, mourir chrétiennement pour être sauvé ; et pour pouvoir avec fondement espérer une mort chrétienne, il faut que la vie l'ait été. Si la chose arrive autrement, comme il n'est rien d'impossible à la toute-puissance de Dieu, c'est un miracle de sa miséricorde et non pas un exemple, comme disait autrefois un saint Père, du bon larron, *non tàm exemplum quàm misericordiam*.

12. Ainsi on doit regarder la confrérie du scapulaire comme un attachement chrétien, et une sainte association de plusieurs personnes pour honorer la sainte Vierge, en portant un certain habit par lequel on témoigne vouloir se dédier et se consacrer à son service. Si on le fait en effet, et véritablement et fidèle-

ment, on peut, par le secours et l'assistance de cette Mère de grâce et de miséricorde, non-seulement espérer des grâces particulières pendant la vie et à la mort; mais aussi que les peines que nos péchés avaient méritées soient diminuées; et notre bonheur éternel avancé par le mérite des indulgences que l'Église y a attachées pour ceux qui se trouvent en l'état qu'elle demande pour les gagner.

13. Ce n'est pas parler exactement, de dire que l'institution du scapulaire est avec proportion pour les enfans et les confrères du Mont-Carmel ce que l'institution de la circoncision a été pour le peuple de Dieu, sans marquer en quoi consiste cette proportion, et sur quoi tombe cette comparaison. La circoncision était un sacrement de l'ancienne loi; le scapulaire n'en est pas un de la loi nouvelle. La circoncision était la figure du baptême; le scapulaire ne l'est pas. La circoncision était le signe qui distinguait le peuple de Dieu des autres peuples; le scapulaire n'est pas le signe distinctif des vrais fidèles, ni même des vrais dévots de Marie, puisqu'on peut être l'un et l'autre sans porter le scapulaire.

14. On ne doit jamais publier dans la chaire de vérité que des miracles très-avérés, rapportés par des auteurs dignes de créance, et dont le récit puisse édifier les fidèles.

15. Il n'est pas permis de se servir de l'Écriture-Sainte contre le sens que l'Église et le consentement unanime des Pères y ont donné, beaucoup moins encore pour en faire des applications indiscrètes. C'est à quoi les prédicateurs ne peuvent assez faire attention.

16. La véritable dévotion ne doit pas consister dans les seules cérémonies extérieures; elle consiste à aimer Dieu, à le servir, à l'adorer en esprit et en vérité. C'est l'aimer et le servir ainsi, que d'aimer et honorer la sainte Vierge pour l'amour de lui. Tout culte, tout amour, tout acte de religion, doit se rapporter à lui : il en est le centre et la fin.

17. Il est certain que l'Église applique à la sainte Vierge plusieurs choses que les prophètes ont dit du Verbe incarné. Il n'est pas exact d'avancer par une proposition indéfinie et sans restriction, qu'on pourrait prendre pour universelle, qu'elle lui applique tout ce que les prophètes ont dit du Verbe incarné. Il est vrai aussi qu'elle lui met dans la bouche quelques-unes des promesses que Dieu fait aux fidèles pour exciter leur confiance envers son Fils; mais il n'est pas vrai qu'elle lui applique toutes ces promesses, beaucoup moins qu'on en puisse conclure que l'Église ait voulu, et comme voulu par-là faire entendre aux fidèles qu'ils ne doivent pas attendre moins de faveurs de la Mère, que des mérites du Fils. Il ne peut jamais être permis de parler ainsi; et, quoique nous

puissions attendre beaucoup de la sainte Vierge, et que l'Église nous inspire une très-grande confiance en elle, elle ne peut jamais égaler celle que nous devons aux mérites de Jésus-Christ.

18. Rien n'est plus extraordinaire que de donner à la sainte Vierge un si grand zèle pour le scapulaire, qu'elle n'y puisse souffrir qu'un réprouvé meure en étant revêtu, elle qui souffre bien que l'on fasse des communions indignes à la mort, et qui n'emploie pas son autorité pour empêcher tant de pécheurs qui, recevant ce sacrement, meurent néanmoins dans l'impénitence. Met-elle cet habit au-dessus de son propre fils, et appréhendera-t-elle moins la profanation de Jésus-Christ même et de son corps sacré dans l'eucharistie, que celle du scapulaire? Mais si quand on meurt dans l'impénitence on ne meurt pas dans le scapulaire, ne s'ensuit-il pas, par une conséquence nécessaire, que quiconque meurt dans le scapulaire, ne meurt point dans l'impénitence, et qu'ainsi, de quelque manière qu'on ait vécu, on ne laisserait pas d'avoir par cette voie une assurance de son salut?

19. Il est bon que les peuples sachent que ce n'est pas à s'enrôler seulement dans des confréries, que sont attachées les grâces que l'on nous y fait espérer, mais à la pratique des œuvres de piété que l'Église exige pour en remplir fidèlement tous les devoirs. Et que leur servira que leurs noms soient écrits soigneusement ici-bas dans un certain livre, si ne vivant pas chrétiennement, ils se trouvent un jour effacés de celui de vie?

Rien n'est plus sage ni plus judicieux que ces maximes du savant évêque d'Arras, touchant la dévotion du scapulaire, que nous venons de transcrire ici. Mais, de peur qu'on ne s'imagine que nous ne nous sommes étendus sur ce point que pour réprimer une dévotion très-solide en elle-même, et la rabaisser par une sorte de zèle en faveur d'une autre dévotion à laquelle nous sommes attachés par état, nous ajouterons que ces maximes si sages doivent s'appliquer à toutes les confréries ou sociétés établies en l'honneur de la sainte Vierge. Rosaire, scapulaire, ceinture, cordon, symboles quelconques dont on se pare par dévotion pour Marie, congrégations instituées en son honneur et autorisées par l'Église, tout cela est bon, utile, salutaire, pourvu qu'on unisse l'esprit à la lettre, l'âme au corps, la substance et la moelle à l'écorce, le culte intérieur au culte extérieur; pourvu qu'en portant les livrées de Marie, on ne les regarde point comme des signes certains de salut, des marques infaillibles de prédestination, et des gages assurés d'une alliance éternelle avec le fils et la mère, dans la fausse et trompeuse persuasion qu'un dévôt de Marie ne périra point

cliens Mariæ non peribit; pourvu enfin qu'on fasse consister la principale partie du culte de Marie à se la proposer pour modèle, et à imiter ses vertus, sa foi vive, son espérance ferme, son amour ardent pour un Dieu dont elle a eu l'honneur d'être la mère, sa tendre charité pour le prochain, son humilité profonde, sa patience inaltérable, sa soumission sans bornes aux ordres de la Providence, sa mortification générale, sa pureté inviolable, son mépris pour les biens de la terre, et son désir de ceux du ciel. C'est à ces titres que la dévotion à Marie sera un grand moyen de salut, une marque non équivoque de prédestination, et la voie sûre pour se procurer la protection de la Mère et les faveurs du Fils.

SCARE, petite ville épiscopale de la Suède, est située près du lac Wener. C'est une des plus anciennes du royaume, et les rois de Suède y ont fait autrefois leur séjour. Outre la cathédrale, qui est fort belle, il y a un collége célèbre.

SCARPANTO, île de la mer Égée, entre Rhodes et Crète, appelée autrefois Carpathe, d'où est venu le nom de mer Carpatienne. On lui donne cinquante milles de circuit. Il y a une ville nommée aussi Scarpento, où demeurent les magistrats et les principaux habitans. C'est un évêché suffragant de Rhodes, métropole des îles Cyclades. Les Latins y ont eu les évêques suivans :

1. Nicolas, mort à Venise en 1326, eut pour successeur

2. Nicolas Machinola, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé par Jean XXII, le 26 mai de la même année.

3. Nicolas Sorbole, Vénitien, de l'Ordre des Carmes, mort en 1368.

4. Nicolas d'Abraham, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Boniface IX en 1400. *Or. chr.*, t. 3, p. 1058. (*Voyez* au mot CARPANTHUS, les évêques grecs de la même église.)

SCARPHIA, siége épiscopal de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. Un de ses évêques, nommé Zoïle, souscrivit à la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie. On le trouve aussi dans les actes du concile de Chalcédoine, avec le titre d'Évêque de Carsia ou Carfia, qu'on croit être la même chose que Scarphia. (*Or. chr.*, t. 2, p. 212.)

SCEAU, *sigillum*, *signum*, *signaculum*. Les anciens Hébreux portaient leurs sceaux ou cachets au doigt, dans des bagues, ou sur le bras, dans des bracelets. Aman scella les ordres d'Assuerus contre les Juifs, avec l'anneau du roi. (Esth. 3, 12.) L'époux du cantique souhaite que son épouse le mette comme un sceau sur son bras. (*Cant.* 8, 6.)

L'usage des sceaux ou cachets est très-ancien, puisque Juda, fils de Jacob, laissa son cachet

pour gage à Thamar (*Genes.* 38, 25), et que Moïse dit que Dieu tient sous le sceau les instrumens de sa vengeance. (Deut. 32, 34.)

On voit dans Jérémie une preuve de l'usage où étaient les Hébreux de faire un *duplicata* des contrats civils, dont l'un demeurait ouvert entre les mains de l'acquéreur, et l'autre cacheté était mis en dépôt dans un lieu sûr. (*Jerem.* 32, 10.) Les Grecs en usaient de même, selon Aristophanes. (D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SCEAU ou SCEL, cachet dont l'empreinte sert à rendre un acte authentique. Les évêques ont des sceaux pour marquer les provisions et les autres actes qu'ils donnent; et l'un de leurs droits temporels est le droit du sceau dans les provisions des bénéfices et autres actes de cette qualité. Il ne leur est point permis d'affermer leur sceau; ils doivent le commettre à un ecclésiastique recommandable par son savoir et sa probité. Suivant l'usage d'autrefois, pendant que la régale était ouverte, le chapitre de la cathédrale recevait les droits du sceau, tant pour les actes de la juridiction volontaire et gracieuse, que pour ceux de la juridiction contentieuse. Le chapitre qui avait reçu ces droits, était chargé d'en rendre compte. (Mém. du clergé, t. 7, pag. 187, 987, et tome 11, pag. 889 jusqu'à 895.

SCELLIÈRES, *Sigillariæ*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans la Champagne, au diocèse de Troyes. Elle était de la filiation de Pontigni, et fut fondée l'an 1167.

SCENÆ-MANDRÆ, évêché de la seconde Augustamnique, sous le patriarcat d'Alexandrie, entre Aphrodite et Babylonie. On trouve un de ses évêques, nommé Pierre, qui souscrivit à la lettre des prélats d'Égypte à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter. (*Oriens chr.*, t. 2, p. 563.)

SCENOPEGIA, grec, érection des tentes, du mot *shenopegia*, fête des tabernacles, dans laquelle les Hébreux demeuraient sous des tentes de verdure pendant huit jours, en mémoire du voyage de leurs pères dans le désert, où ils avaient logé pendant quarante ans sous des tentes. (*Levit.* 23, 34, 35. *Voy.* TABERNACLE, FÊTE DES TABERNACLES.)

SCEPPER (Corneille), de Dunkerque, baron d'Eik, fleurit sous le règne de Charles V. Nous avons de lui six livres de la Défense de la foi contre les astrologues, imprimés à Anvers en 1523. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du seizième siècle, col. 998.)

SCEPSIS, ville épiscopale de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique, au diocèse d'Asie, située près de Troas. Strabon, Ptolémée, et les Notices en font mention. L'évêché de Scepsis était uni à celui de Troas au commencement du cinquième siècle. Mais ces deux églises furent séparées ensuite, et elles

avaient chacune son évêque particulier en 451, comme il paraît par les actes du concile de Chalcédoine, tenu la même année. Voici les évêques de Scepsis dont la connaissance est venue jusqu'à nous.

1. Corneille le centenier, baptisé par saint Pierre, mourut à Scepsis, où il avait prêché l'Évangile. Son corps ayant été découvert au cinquième siècle par Silvain, évêque de Troas, fut reposé dans l'église que ce prélat fit bâtir dans un lieu appelé Trigono. Scepsis fut nommée depuis la ville de Saint Corneille. (*Acta SS.* 2 *feb.*) On croit que du temps de Silvain les églises de Troas et de Scepsis étaient gouvernées par le même évêque.

2. Athanase, souscrivit au concile d'Ephèse en qualité d'évêque de Scepsis. Les Actes des Saints le font évêque de Troas.

3. Philostorgius, pour lequel Diogène, son métropolitain, souscrivit au concile de Chalcédoine, où l'on trouve aussi le nom de Ponius, évêque de Troas. Ce qui prouve que ces deux siéges étaient alors séparés.

4. Polytenus souscrivit à la lettre du concile de Cyzique à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

5. Samuel au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. (*Or. chr.*, t. I, p. 784.)

SCEPTRE; *sceptrum*, en grec *skeptron*, en hébreu *schebet*. Ce terme signifie proprement un bâton de commandement que l'on met en la main des dieux, des rois, des gouverneurs de province, des chefs du peuple. Jacob prédit à Juda, que le sceptre ne sortira point de Juda, jusqu'à la venue de celui qui doit être l'attente des nations. Balaam, prédisant la venue du Messie, dit qu'il sortira un sceptre d'Israël. Baruch parle du sceptre que les Babyloniens mettaient entre les mains de leurs dieux. On en donne aussi aux commissaires qui tiennent registre des troupes. Les prophètes parlent assez souvent du sceptre de la domination; et Amos désigne la souveraine puissance, par celui qui tient le sceptre. (Genèse, 49, 10. *Num.* 24, 17. Baruch, 6, 13. Isaï. 14, 5, 9, 4. Amos, 1, 5. 8.)

2. Le sceptre se met pour la verge de correction, pour l'autorité souveraine qui frappe et abaisse. (*Psal.* 2, 9.)

3. Le sceptre se prend pour une tribu; apparemment parce que les princes des tribus en portaient un pour marque de leur dignité. (*Num.* 18, 2. *Jerem.* 51, 19.)

4. Le sceptre, c'est-à-dire, l'hébreu *schebet*, signifie la verge du pasteur, le bâton d'un homme de guerre, ou simple bâton, le dard ou la lance d'un guerrier, la verge avec laquelle on bat les moindres grains. (*Levit.* 27, 32. 2 *Reg.* 23, 21. Isaïe, 28, 27.)

SCEVA; grec, *préparé* du mot *skevazo*, *je dispose*, *je pré-*

pare, prince des prêtres, c'est-à-dire, ou chef de la synagogue d'Ephèse, selon quelques-uns, ou plutôt chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales. On donnait aussi le nom de prince des prêtres aux grands-prêtres qui n'étaient plus en charge. (Act. 19, 14. 1 *Par.* 24, 7, 8, etc. Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SCHAAF (Charles), né à Nuys, ville de l'électorat de Cologne, le 28 août 1646, professa les langues orientales trois ans à Duisbourg et cinquante ans à Leyde, où il mourut en 1729. Nous avons de lui : 1°. *Opus aramæum.* 2°. *Novum D. N. J. C. Testamentum syriacum cum versione latinâ, curâ et studio Joannis Leusden et Caroli Schaaf editum, ad omnes editiones diligenter recensitum, et variis lectionibus magno labore collectis adornatum.* 3°. *Lexicon syriacum concordantiale, omnes Novi-Testamenti syriaci voces, et ad harum illustrationem multas alias syriacas et linguarum affinium dictiones complectens, cum necessariis indicibus syriaco et latino, ut et catalogo nominum propriorum ac Gentilium N. T. syr. indefesso labore elaboratum à Carolo Schaaf*, in-4°, 2 volumes. Ce travail avait été entrepris par MM. Leusden et Schaaf; mais le premier étant mort, celui-ci s'est chargé de l'achever; et comme il n'était pas dans les principes de Leusden, par rapport à la ponctuation, on trouve dans le Nouveau-Testament jusqu'au cinquième chapitre de saint Luc la ponctuation chaldaïque que Leusden a suivie; mais depuis ce quinzième chapitre jusqu'à la fin, M. Schaaf a préféré la ponctuation syriaque: il a fait aussi une nouvelle version latine des premiers chapitres qu'il ne croyait pas traduits assez correctement. On a encore de M. Schaaf, *Epitome grammaticæ hebreæ;* une lettre syriaque de l'évêque Mar-Thomas, écrite de Malabar en 1709, au patriarche d'Antioche, et traduite en latin par M. Schaaf; une lettre syriaque de ce dernier, suivie d'une relation historique, in-4°, 1714; *sermo academicus de linguarum orientalium scientiâ*, etc., prononcé le 27 mai 1720; un catalogue des livres hébreux, chaldéens, syriaques, samaritains, et des écrits des rabbins imprimés et manuscrits qui se trouvent dans la Bibliothéque de l'université de Leyde. Ce catalogue est joint à celui de la Bibliothéque publique de Leyde, imprimé in-folio en 1711. (Bibliothéque germanique, tome 22. M. de la Croze, Histoire du christianisme des Indes, page 421 et suivantes. Journ. des Sav., 1710.)

SCHALHOLT, *Schalholtum*, ville ou village de l'île d'Islande, a un évêché suffragant de Drontheim en Norwége.

SCHANNAT (Jean-Baptiste), d'une famille de Franconie, naquit à Luxembourg le 23 juillet 1683. Il étudia la jurisprudence

à Louvain, où il obtint la licence, étant à peine âgé de vingt-deux ans. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, s'attacha principalement à l'étude de l'histoire et mourut à Heidelberg en 1739. On a de lui : 1°. *Vindemiæ litterariæ, hoc est, veterum monumentorum ad Germaniam sacram præcipuè spectantium, collectio*; à Fulde et à Leipsick en 1723 et 1724, 2 volumes in-folio. 2°. *Corpus traditionum fuldensium, complectens Imperatorum, Regum et Principum donationes in ecclesiam fuldensem, ab anno 744 ad annum* 1323, à Leipsick 1724, in-fol. 3°. *Analecta fuldensia, quibus feminarum successio tàm in fuldensibus, quàm ecclesiasticis beneficiis aliis clarissimè demonstratur*, etc., à Strasbourg, 1727, in-fol. 4°. *Diœcesis fuldensis, cum annexâ suâ hierarchiâ... ecclesiæ fuldensi, tùm olim, tùm etiam nunc immediatè ac pleno jure subjecta*; à Francfort-sur-le-Mein, 1727, in-fol. 5°. *Necrologium ecclesiasticum metrop. mogunt.* 6°. *Anonymi series Abbatum monasterii Vissemburg.* 7°. *Vetus diptichon fuldense.* 8°. *Anonymi chronicon monasterii Schutterzani.* 9°. *Necrologium laureshamense.* 10°. *Antiquitates monasterii sancti Michaelis Bambergæ.* 11°. *Traditiones veteres cœnobii sancti Stephani Herbipolensis.* 12°. *Anonymi chronicon erfordiense.* 13°. *Chronicon reintzharsbornense.* 14°. *Excerpta necrologii veteris abbatiæ mollenbecensis.* 15°. *Notitiæ monasterii omnium Sanctorum ord. Præmonstrat.* 16°. *Rudera abbatiarum alborum Dominorum et albarum Dominarum.* 17°. *Anonymus de origine et abbatibus sancti Joannis in Rhingoraviâ.* 18°. *Dotationes monasterii sancti Petri in nigrâ sylvâ.* 19°. *Necrologium abbatiæ Ludicæ vallis.* 20°. *Diplomata et epistolæ variæ : accedit conspectus trium vetustissimorum codicum ex illis quos in ipso martyrii campo sanctus Bonifacius, Archiepiscopus maguntinus habuit*, etc., *Fuldæ et Lipsiæ*, 1724. in-fol. 21°. *Clientela fuldensis beneficiaria nobilis et equestris, cum tractatibus historico-juridicis octo : accedit elenchus duplex cum figuris ære incisis*; *Francofurti ad Mœnum*, 1726, in-fol. 22°. *Vindiciæ quorumdam archivi fuldensis diplomatum, à Joanne-Georgio ab Eckard perperam impugnatorum*, en 1728, in-fol. 23°. *Historia fuldensis, in três partes divisa, cum codice probationum annexo*; à Francfort 1729, 3 volumes in-folio. 24°. *Historia episcopatûs wormatiensis*; à Francfort, 1734, 2 volumes in-fol. En 1740 on a imprimé à Francfort son Histoire abrégée de la maison Palatine. M. de la Barre de Beaumarchais y a joint l'éloge historique de l'auteur. (*Acta eruditorum Lipsiæ*, 1741, pag. 238 et suiv. Supplément français de Bâle. Lenglet, supplément à la Méthode pour étudier l'hist. in-4°, tome 2, page 71. Dom

Calmet, Bibliothéque lorraine.)

SCHARBAU (Henri), théologien, ministre de Lubeck. Nous avons de lui : 1°. *De parallelismo cum hæreticis instituto*, in-4°. L'auteur, en zélé luthérien, attaque ici particulièrement les catholiques et les calvinistes. 2°. *Observationes sacræ, quibus varia sacri codicis utriusque fœderis loca illustrantur et exponuntur, multaque sanctioris et elegantioris doctrinæ capita explicantur*, in-4°. (Journ. des Savans, 1715 et 1731.)

SCHEDEL (Hartmon), de Nuremberg, vivait dans le quinzième siècle. Il est auteur de l'ouvrage connu sous le nom de la Chronique de Nuremberg, à cause qu'il fut imprimé en cette ville, en 1493. C'est une chronologie qui renferme la suite des papes, des empereurs, des rois, etc. jusqu'en 1492. (Vossius, *de Hist. lat.* l. 3, c. 6.)

SCHEDIUS (Elie), né en Bohême le 12 juin 1615, et mort à Varsovie en 1641, à l'âge de vingt-six ans, a laissé l'idée d'un bon prince, contenue dans la vie de David, et comprise en onze livres; et plusieurs autres ouvrages tant en prose qu'en vers, qui sont demeurés manuscrits. On a encore de lui : *De diis germanis, sive veteri Germanorum, Gallorum, Britannorum, Vandalorum religione, syntagmata quatuor*, in-8°. Cet ouvrage a été très-estimé. Georges Schedius, père de l'auteur, recteur du collége de Gustrow, le fit imprimer en 1647, et M. Jackius le fit réimprimer en 1728 avec des notes. (Voy. *Joannis Kleschеri, bibliotheca eruditorum præcocium*, etc. pag. 337 et suiv. Journal des Savans, 1710 et 1729.)

SCHEDORFF (le P.), jésuite allemand, a donné un ouvrage théologique intitulé : Lettres sur divers points de controverse, contenant les principaux motifs qui ont déterminé S. A. S. monseigneur le prince Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Valdentz, etc., à se réunir à la sainte Église catholique, apostolique et romaine; seconde édition, corrigée et augmentée par l'auteur, imprimée à Manheim, 2 vol. in-12, et se trouve à Paris, chez Antoine Boudet, rue Saint-Jacques.

SCHEELSTRATE (Emmanuel de), natif d'Anvers, devint chanoine et chantre de cette ville, puis garde de la bibliothéque du Vatican, et chanoine de Saint-Pierre à Rome, où il mourut le 5 avril 1692, âgé de quarante-six ans. On a de lui plusieurs ouvrages : 1°. *Antiquitates Ecclesiæ illustratæ*, à Anvers, 1678, in-4°. 2°. *Ecclesia africana sub Primate carthaginensi*, à Cologne, in-4°. 3°. Une dissertation sur le concile d'Antioche tenu sous Jules Ier, vers le milieu du quatrième siècle. 4°. *Acta constantiensis concilii ad expositionem decretorum ejus sessionum* IV *et* V *facientia nunc primum ex codicibus manuscriptis in lucem eruta et dis-*

sertatione illustrata, à Rome, 1683, et qui a été réimprimée en 1740, sous ce titre : *De lugendis actis Cleri gallicani Parisiis, de mandato regio congregati anno 1682, 19 martii et seq. autore eximio Domino Scheelstrate.* Il prétend montrer dans cet ouvrage, que le décret de la quatrième session du concile de Constance a été corrompu. 5°. *De disciplinâ arcani*, à Rome, 1685, in-4°. Il soutient dans ce traité, que les chrétiens, jusqu'au cinquième siècle en Orient, et au sixième en Occident, gardaient un secret inviolable sur les mystères, et ne les découvraient ni aux Juifs ni aux Gentils. 6°. Cet ouvrage a été réimprimé in-4°, en 1743. Un traité de l'autorité patriarcale et métropolitaine, à Rome in-4°, 1687. 7°. Les Actes de l'Église d'Orient contre les Luthériens et les Calvinistes. 8°. *Modus dignoscendi ex formâ caracterum sive Græcorum, sive latinorum, scripturæ vetustatem.* 9°. *De Basilicâ vaticanâ.* (Dupin, Biblioth. du dix-septième siècle, part. 4, pag. 226 et suiv.)

SCHEFFMACHER (Jean-Jacques), Jésuite de Strasbourg. Nous avons de lui : Lettres d'un docteur allemand de l'université catholique de Strasbourg, à un gentilhomme protestant, sur les six obstacles au salut, qui se rencontrent dans la religion luthérienne; à Strasbourg, chez Jean-François le Roux, 1730, in-4°; seconde édition, revue, corrigée et augmentée des sommaires et de la table. Il y a six lettres qui sont autant de traités polémiques et dogmatiques sur l'Église, la foi, l'autorité ecclésiastique, la confession auriculaire, l'Eucharistie et le schisme. Le but général de ces lettres, dont l'aigreur, l'animosité et toute amertume de zèle sont entièrement bannies, est de prouver aux luthériens, qu'ils sont dans la voie de perdition. C'est ce qu'on prouve par six argumens, qui remplissent autant de lettres. Par le premier, on leur objecte qu'ils sont séparés de la véritable Église, hors laquelle il n'y a point de salut; par le second, que n'ayant qu'une foi humaine et chancelante, fondée sur de pures opinions, ou sur des interprétations arbitraires de l'Écriture, ils n'ont pas la foi divine sans laquelle, selon saint Paul, il est impossible de plaire à Dieu; par la troisième, qu'en persistant dans la révolte contre les puissances établies de Dieu, qui sont le pape et les évêques, ils attirent la condamnation sur eux-mêmes; par le quatrième, que le défaut de la confession auriculaire leur ferme la voie de la réconciliation avec Dieu; par le cinquième, que faute de recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, comme ils y sont obligés par le précepte divin, sous peine de perdre la vie éternelle, ils restent nécessairement dans la mort; par le sixième enfin, qu'ils ne se ferment pas moins l'entrée du ciel, en adhérant à un corps de doctrine mêlé de

plusieurs hérésies, condamnées par l'Église, qu'en commettant les plus grossiers de la chair. (Journal des Savans, 1731, pag. 292.)

SCHENCK (Frédéric de Trautemberg), de l'Owerissel, jurisconsulte, prevôt et ensuite premier archevêque d'Utrecht, mort en 1680, âgé de quatre-vingt-sept ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages de droit civil, et de deux ouvrages ecclésiastiques : l'un des devoirs des évêques, et l'autre du culte des images. On les trouve dans le recueil des traités de droit de Venise, en 1584. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du seizième siècle, col. 1246.)

SCHENLEBEN (Jean-Louis), docteur en Théologie de Laubach, capitale de la Carniole, a publié l'histoire de la Carniole sous ce titre : *Carniola antiqua et nova, sive Carniolæ annales sacro-profani, ab orbe condito ad nostram usque ætatem chronographicè digesti in duos tomos*, in-fol. (Journ. des Sav., 1684, pag. 141 de la première édition, et 89 de la seconde.)

SCHERER (Jean-Jacques), ministre de l'église de saint Gal, et recteur du collége de cette ville, a donné : *Synchronismus historiæ universalis synopticus, novâ methodo res in Ecclesiâ et imperio gestas, conspectui simul exhibens*, etc. C'est un abrégé d'histoire universelle, divisé et arrangé de manière qu'on peut voir en même temps et d'un coup d'œil l'histoire ecclésiastique et l'histoire civile, quoique chacune soit placée dans une page séparée : il finit avec le treizième siècle. (Journ. des Savans, 1708, pag. 705 de la première édition, et 622 de la seconde.)

SCHEUCHZER (Jean-Jacques), docteur en médecine, et professeur en mathématique et en physique à Zurich, de l'académie léopoldine des curieux de la nature, de celles des sciences de Londres et de Berlin, et de celle de l'institut de Bologne, mort en 1733. Nous avons de lui, entre autres ouvrages : *Biblia æri incisa, vel physica sacra*, in-fol. 8 volumes enrichis de quatre cents planches gravées très-proprement : M. Scheuchzer avait d'abord donné un essai de cet ouvrage, sous le titre de Physique de Job, en latin ; il assure n'avoir entrepris cette physique sacrée qu'en vue de la gloire de Dieu, pour combattre les athées, pour concilier la nature avec l'Écriture-Sainte, et répandre de nouvelles lumières sur plusieurs endroits du texte sacré ; autour de chaque estampe qui représente le principal sujet, il a mis en forme de vignettes et de bordures des animaux et des plantes, où l'on voit tout ce qui a rapport à leur formation, à leur accroissement et à leur naissance : il a composé son ouvrage en allemand pour les savans de son pays, et en latin pour les étrangers ; les 2 premiers volumes parurent en 1729. On en a fait une traduction fran-

çaise sur le latin, qui est enrichie de sept cent cinquante figures en taille douce, gravées par J. A. Pfeffel. Elle a paru à Amsterdam, en 1737, 8 volumes in-folio. (Journal des Savans, 1727, 1729 et 1732.)

SCHIARA (le P. Antoine-Thomas), d'Ast, clerc régulier, professeur en Théologie et en droit. Nous avons de lui : *Theologia bellica, omnes ferè difficultates ad militiam tùm terrestrem tùm maritimam pertinentes complectens, atque canonicè, juridicè, moraliter, necnon historicè dilucidans, in octo libros distributa...... post editionem romanam prima in Germaniâ;* à Augsbourg et à Dilingue, in-fol. 2 volumes. (Journal des Savans, 1709, pag. 113 de la première édition, et 98 de la seconde.)

SCHIBBOLETH, non hébreu qui signifie *épi* ou *courant d'eau.* Après que Jephté eut battu les Ammonites, ceux d'Ephraïm, jaloux de cet avantage, insultèrent à ceux de Galaad de telle sorte, qu'on en vint à un combat où Galaad eut l'avantage; et ceux-ci s'étant saisis des gués du Jourdain, tuèrent environ quarante mille hommes d'Ephraïm, les reconnaissant à ce qu'ils ne pouvaient prononcer *schibboleth*, mais seulement *sibboleth.* (*Judic.* 12.)

SCHILTER (Jean), Saxon, docteur en droit de l'université de Jéna, avocat et conseiller de la ville de Strasbourg, et professeur honoraire dans l'académie de cette ville, était né à Pegaw en Misnie, le 29 août (vieux style) de l'an 1632. Il mourut à Strasbourg le 14 mai 1705, et laissa entre autres écrits : 1°. Dissertation sur les acquisitions faites par ceux qui sont en puissance, à Jéna, en 1658, in-4°. 2°. Dissertation juridique touchant le droit et l'état des assiégés, en 1664, in-8°. 3°. *Disputatio de Cursu publico, de angariis, perangariis et de onere temonario*, 1667, in-4°. 4°. La pratique du droit romain dans le fore germanique, selon l'ordre de l'édit perpétuel, en 1675. Cet ouvrage avait déjà paru sous une autre forme et sous le titre de *Exercitationes theoretico-Practicæ*, etc., en 1672, in-4°. 5°. Chemin de la philosophie morale à la vraie jurisprudence, 1676, in-8°. 6°. Dissertation sur le droit des hospices, en 1677, in-4°. 7°. Pratique de l'art analytique dans la jurisprudence, etc., 1678, in-8°, et 1687. 8°. Institutions du droit canonique accommodées à l'état de l'Église ancienne et moderne, en 1681, deuxième édition en 1689, à Strasbourg; troisième édition, en 1721. Schilter s'est proposé dans cet ouvrage, d'accommoder le droit canon aux usages des églises protestantes. 9°. Sept livres de la liberté des églises d'Allemagne, avec plusieurs autres traités qui tendent au même but, d'accorder les droits de l'empire et du sacerdoce, à Jéna, en 1683, in-4°. 10°. Institutions du droit naturel des gens, et civil romain

et germanique, accommodées aux usages modernes, en 1685, in-8°. 11°. *Herennii modesti fragmenta ερὶ ευριματιχων commentario illustrata*, avec un discours historique sur la dissolution du mariage, où Schilter soutient que le mariage est dissous par l'adultère, en 1687, in-4°. 12°. Notes sur les concordats de la nation germanique, en 1686, in-4°, et en 1728. 13°. Introduction au droit féodal d'Allemagne, etc., 1695, in-8°, et 1721. 14°. *Codex juris alemannici feudalis*, en allemand et en latin, etc., avec le livre de Barthélemi Barathier, intitulé : *Libellus feudorum reformatus*, etc., en 1696, in-4°, et depuis in-fol. 3 volumes. 15°. *Dissertatio de termino, à quo restitutio bonorum Ecclesiæ petenda*, 1697. 16°. Une édition du livre de saint Augustin, *De adulterinis conjugiis*, avec des notes, en 1698. 17°. Élémens de toute la jurisprudence, etc., 1698. 18°. Abrégé du droit privé, 1698. 19°. Une édition augmentée du droit public de Limnæus, 1699. 20°. Une édition du livre de Betsius, *de statutis et pactis*, etc. avec une nouvelle préface et des notes, 1699. 21°. *De pace religiosâ liber*, etc., 1700. 22°. Une édition augmentée des observations pratiques de Wehner et de Radinger, etc., 1700. 23°. *Marci Ottonis et aliorum Concilia argentoratensia*, 1701. 24°. Une édition de plusieurs traités de différens jurisconsultes sur les renonciations, avec des notes et des préfaces, 1701, in-4°, 2 vol. 25°. *Tractatus de peragio et apanagio : de feudis juris francisci dissertatio ; accesserunt de successione lineari velitationes, necnon Justi Majori de rei feudalis vindicat disceptatio*, in-4°, 1701. 26°. *Diatribe de imperii comitum prærogativâ*, etc., 1702. 27°. Une nouvelle édition du recueil des historiens d'Allemagne de Kelpisius, avec une préface et des notes, 1702. 28°. *Dissertatio de condominio circa sacra*, 1704. 29°. Notes sur le *Syntagma Juris civilis* de Struvius, etc. 1704 et 1711. 30°. Les dissertations académiques de Jean-Georges de Kulpis, avec une préface, 1705. 31°. Pratique du droit civil, etc., 1713. 32°. *Dissertationes de probatione per archivum et secretariis*, 1715, in-4°. 33°. *Thesaurus antiquitatum teutonicarum, ecclesiasticarum, civilium, litterarium*, etc., en 3 volumes in-fol., 1728. (*Voyez* le Journal littéraire de la Haye, t. 13, et le père Nicéron, dans ses Mémoires, t. 2.)

SCHILO. Tous les commentateurs chrétiens conviennent qu'on doit entendre du Messie ce terme qui se trouve dans l'hébreu (Genèse, 49, 10.), quoiqu'ils ne conviennent pas de sa signification grammaticale. Les Juifs se donnent la torture pour l'interpréter de façon à éluder l'accomplissement de cette prophétie ; mais ce n'est pas ici le lieu de démontrer leur aveu-

glement. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SCHINUS ou SCHINUM, un lentisque. L'allusion que fait Daniel à ce sujet (chap. 13, 54, etc.), ne subsistant qu'en grec, fait douter que l'histoire de Susanne ait été écrite en hébreu. (Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SCHIRVIN (Raoul), prêtre anglais, savant dans les langues et la Théologie, fut pendu à Londres pour la foi catholique, le 29 décembre 1581. On a de lui un livre des disputes des calvinistes contre les catholiques. (Pitseus, *de illust. angl. script.*)

SCHISME, *schisma*. Ce mot, qui est grec, signifie en général division, séparation, rupture; mais dans l'usage ordinaire, le schisme est une action par laquelle un chrétien se sépare volontairement de l'unité de l'Église, en tant que cette unité consiste ou dans la communion mutuelle des membres de l'Église entre eux, ou dans leur communication avec le chef universel et suprême. C'est pourquoi le schisme peut se faire en trois manières: 1°. en se séparant du chef suprême, quoiqu'on ne se sépare point expressément des membres, comme il arrive lorsqu'on institue, ou que l'on suit un faux pape, ou qu'on usurpe la papauté; 2°. en se séparant des membres de l'Église qui communiquent avec le pape, quoiqu'on ne se sépare point expressément du pape, comme il arrive lorsqu'on se sépare de son évêque ou de quelques autres fidèles unis au pape; 3°. lorsqu'on se sépare expressément du chef suprême et des membres qui lui sont unis, comme font les protestans.

Le schisme est un très-grand crime, parce qu'il rompt l'unité de l'Église, qui est un très-grand bien; et les schismatiques sont excommuniés et inhabiles à conférer licitement les ordres, aussi bien qu'à donner et à recevoir validement les bénéfices. Le schisme est souvent joint à l'hérésie, quoiqu'il en puisse être séparé, comme il arrive, lorsqu'en conservant la loi entière de l'Église romaine, on se sépare seulement de son chef ou de ses membres. On compte jusqu'à trente-quatre schismes dans l'Église romaine, divisée par des antipapes. On appelle le grand schisme d'Occident celui qui arriva entre Clément VII et Urbain VI, qui partagea la chrétienté depuis l'an 1378 jusqu'à l'an 1417, que Martin V fut élu au concile de Constance. On appelle le schisme des Grecs la séparation de l'Église grecque d'avec l'Église romaine; et le schisme d'Angleterre, la séparation de l'Angleterre avec la même Église romaine; mais les Grecs et les Anglais joignent l'hérésie au schisme. (*Voyez* Saint Cyprien, *de unit Eccl;* Saint Thomas, 2, 2, *q.* 39; M. Collet, Moral., t. 5, p. 655 et suiv. On peut voir aussi une dissertation sur le schisme en général, et une autre

sur le schisme des Grecs; dans le troisième volume de l'Histoire générale des cérémonies religieuses de la dernière édition; l'Histoire du grand schisme d'Occcident, par le père Maimbourg, et par M. Dupin dans le *Gersoniana*, l'Histoire du schisme d'Angleterre par Sanderus, mise en français par M. Maucroix.)

SCHLICHTING (Jonas), de Bucowiec, habile écrivain socinien, né en Pologne en 1587, d'une famille noble, fut d'abord pasteur à Rocovie, puis dans une autre ville de Pologne; mais il fut chassé en 1647 par la diète de Warsovie, où l'on fit brûler sa *Confessio fidei christianæ*. Il se retira en Moscovie, alla ensuite en plusieurs villes d'Allemagne, et enfin à Zullichau, où il mourut en 1661. Ce fut lui qui, sous le nom de Jean Simplicinius, publia contre Grotius un petit ouvrage sur le chap. 2 de la seconde épître aux Thessaloniciens. Il est auteur d'un grand nombre d'autres ouvrages, dont la plupart sont des commentaires sur divers livres de l'Écriture-Sainte. Ils ont été imprimés à Amsterdam en 1666, in-folio, et ils se trouvent dans la Bibliothéque des Frères polonais. (M. Ladvocat, Dictionnaire histor. portatif.)

SCHMAUSIS (Jean-Jacques), conseiller aulique et professeur en droit dans l'université de Gottingue, a donné: *Dissertationes juris naturalis quibus principia novi systematis ex ipsis naturæ humanæ instinctibus extruendi proponuntur.* Gottingæ, 1740, in-4°.

SCHMEIZEL (Martin), savant jurisconsulte et littérateur allemand, né à Cronstad en 1679, enseigna la philosophie et la jurisprudence à Jéna jusqu'en 1731, que le roi de Prusse lui donna le titre de conseiller aulique, et le fit professeur en droit et en histoire, à Hall, où il mourut en 1747. On a de lui plusieurs écrits en allemand. Ceux-ci sont en latin: 1°. *Præcognita historiæ civilis*. 2°. *Præcognita historiæ ecclesiasticæ*. 3°. *Dissert. de naturâ et indole Heraldicæ*. 4°. *Bibliotheca hungarica, seu de scriptoribus rerum hungaricarum, manuscript*. (M. l'abbé Ladvocat, *ibid.*)

SCHMID (Jean André), docteur en Théologie de l'université de Jéna, et abbé de Marienthal, naquit à Worms le 18 août 1652, de Georges Schmid, ministre de cette ville. Il fut reçu docteur en Théologie à Jéna en 1694, et devint peu après professeur ordinaire en Théologie et en histoire ecclésiastique à Helmstadt. Il mourut le 12 juin 1726. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, entre autres: 1°. *Otium negotiorum yenense*, in-4°. 2°. *Compendium historiæ ecclesiasticæ, in varios, studiosæ juventutis usus conscriptum, editio secunda*, in-8°, *Helmstadi*, 1704. 3°. *Theologia naturalis positiva ad normam scientiarum practicarum tradita*, in-8°, *Helmstadi*, 1707. 4°. *Disquisitio de cathedris*

vierge et sœur de saint Benoît, patriarche des moines de l'Occident, naquit à Norsie en Italie sur la fin du cinquième siècle. Elle se consacra à Dieu dès sa première jeunesse, et se retira ensuite dans le monastère de Plombariole, à une lieue et demie du Mont-Cassin ou dans quelque autre maison qui n'en était pas éloignée. Elle y forma une communauté, qu'elle gouvernait par les avis de son frère. Elle avait coutume de l'aller visiter une fois par an, pour prier, et conférer avec lui des choses spirituelles. Ce fut trois jours après l'un de ces entretiens tout célestes que mourut sainte Scholastique, vers l'an 543, et que saint Benoît vit son âme s'envoler au ciel, sous la forme d'une colombe. On fait sa fête le 10 février. C'est une opinion reçue en France, que le corps de sainte Scholastique y fut apporté avec celui de saint Benoît du temps du pape saint Martin Ier. La ville du Mans regarde sainte Scholastique comme sa patrone particulière, et conserve ses reliques. (Saint Grégoire-le-Grand, au second livre de ses Dialogues. D. Mabillon, Actes des saints bénédict. t. I. Baillet, Vies des saints, 10 février.)

SCHORRER (Christophe), jésuite, natif de Rottembourg dans la Hesse, vivait encore en 1675. On a de lui: 1°. Théologie ascétique; à Rome, 1658. 2°. Abrégé de la Théologie ascétique; à Dilengen, 1662. 3°. Somme de la perfection; à Munich, 1663. 4°. Abrégé du droit canonique; à Dilingen, 1642. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2392.)

SCHOT (Pierre), chanoine de Saint-Pierre de Strasbourg, mort âgé de trente-un ans, en 1491, a laissé: 1°. les Vies des saints Jean-Baptiste, Jean l'évangéliste et Jean Chrysostôme; l'éloge de Gerson, et des cas de conscience, imprimés à Strasbourg en 1498. (Dupin, table des Auteurs ecclésiastiques du quinzième siècle, col. 880.)

SCHOT (André), jésuite, né à Anvers le 12 septembre 1552, entra dans la société en 1586, et mourut le 23 janvier 1629. Il était très-habile dans la connaissance de la langue grecque. Nous avons de lui: 1°. la Vie de saint François de Borgia, en quatre livres, imprimée à Rome en 1596. 2°. Une traduction en latin et une édition de la Bibliothéque de Photius. 3°. Adages sacrés du Nouveau-Testament; à Anvers 1623. 4°. L'oraison funèbre d'Antonius Augustinus, imprimée à Tarragone en 1586, et donnée par M. Baluze à la fin du traité de la Correction de Gratien. 5°. La Vie de Salomon, à la fin des œuvres de ce jésuite. 6°. Une édition des lettres d'Africanus et d'Origène sur l'histoire de Susanne; à Augsbourg, en 1602. 7°. Des éditions d'Ennodius, des œuvres de saint Basile, des Glaphyres, de saint Cyrille, du commentaire de saint Grégoire Thaumaturge sur

l'Ecclésiaste, d'Isidore de Damiette et d'Isidore de Séville, et de plusieurs autres ouvrages des Pères, qui sont dans les Bibliothéques des Pères. 8°. Un catalogue des interprètes catholiques de l'Écriture-Sainte. 9°. Deux livres des avantages du silence des religieux et des séculiers; à Anvers, 1619. 10°. Une bibliothéque espagnole, imprimée en 3 volumes, à Francfort en 1608, où il ne donne qu'une connaissance fort légère et fort imparfaite des auteurs qui ont fleuri en Espagne, au rapport de Nicolas Antoine. 11°. Une version latine des onze dialogues qu'Antonius Augustinus, archevêque de Tarragone, a écrits sur les médailles, en espagnol : il y a ajouté un douzième dialogue qui n'est pas indigne de son auteur. (Alegambe, *Biblioth. societ. Jesu*. Dupin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, et Table des mêmes auteurs, col. 1656. Journal des Savans, 1679 et 1697.)

SCHOTTENNIUS (Herman), Allemand, de Hesse, vivait dans le seizième siècle, et fut professeur dans quelque ville ou université de Hesse, et à Cologne. Nous avons de lui : 1°. *Vita honesta, sive virtutis : quomodo quisque vivere debeat, omni ætate, omni tempore, et quolibet loco, erga Deum et homines*; à Lyon, 1545, in-8°. C'est une seconde édition, où l'on a ajouté *Institutio hominis christiani*, par Adrien Barlan; et *Formula honestæ vitæ, auctore Martino, Episcopo dumiensi*. 2°. *Confabulationes tyronum litteratorum, adamussim colloquiorum Erasmi Roterodami, auctore Hermanno Schottennio Hesse; ab auctore nuper plus quàm triginta conviviis lepidissimis auctæ*; à Nuremberg, 1538, in-8°. Il y en avait eu une édition dès 1526. (Moréri, édition de 1759.)

SCHRANGER (Timothée), religieux de l'Ordre des Frères Mineurs de l'étroite observance de Saltzbourg, a donné : *Morale et extemporaneum sacri eloquii subsidium, ad singulas totius anni dominicas et festa, necnon ferias quadragesimales per quadraginta formata exordia et materiarum argumenta pluries applicatum, cum triplici manuductione, 1°. ad sacramentum Pœnitentiæ et Eucharistiæ; 2°. ad memoriam passionis Domini; 3°. ad conformitatem voluntatis humanæ cum divinâ, utiles admodùm materias, in quadragesimâ prædicabiles; adjectis etiàm exordiis pro singulis evangeliis in communi Sanctorum positis, ac aliis nonnullis extraordinariis concionibus formandis. Opus conceptibus moralibus, theologicis et catecheticis planâ facilique methodo ad hominem reductis refertissimum, qui memoriâ sine moroso labore teneri et semel iterùmque lecti ex ambone possunt cum fructu prædicari. Auctôre P. Fr. Timoth.* Schranger, *Græcensi, ord. Fratrum Minorum strict. observ.*

doctorum, in-8°. 5°. Une dissertation sur la musique et sur le chant grégorien. 6°. *Pseudo-Vetus et Novum-Testamentum*, etc. (*Voyez* la liste que Schmid a donnée lui-même de ses ouvrages, et qui a été imprimée pour la première fois en 1705, in-4°. *Voyez aussi* Jean-Gaspard Zeumerus, dans ses Vies des professeurs de Jéna; le tome 14 de la Bibliothéque germanique, et le tome 9 des Mémoires du père Nicéron.)

SCHMIDT (Sébastien), né à Lamperthein, village de l'Alsace, fit du progrès dans les humanités et dans l'hébreu, dès sa jeunesse. Après plusieurs voyages, il revint dans sa patrie, et s'y livra à l'étude des langues orientales. Il se rendit ensuite à Bâle, où il prit les leçons de Buxtorf, lut les livres des rabbins, et en traduisit quelques-uns. Il fut curé d'Ensheim, recteur du collége de Lindau, et enfin professeur de Théologie à Strasbourg, où il mourut en 1696 ou 1697. On a de lui, entre autres ouvrages: 1°. *In D. Pauli epistolam ad Colossenses commentatio*, in-4°, *Hamburgi*, 1691. 2°. *Biblia sacra, sive Testamentum vetus et novum, ex linguis originalibus in linguam latinam translatum, additis capitum summariis et partitionibus.... Editio secunda priori emendatior*, in-4°, 2 volumes. 3°. Un traité de l'image de Dieu dans l'homme considéré avant sa chute. 4°. Un autre de la circoncision, comme le premier sacrement de l'ancienne loi. 5°. Un autre des fondemens de la présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans la sainte cène. 6°. Le livre de Luther, *De servo arbitrio*, avec des notes contre Erasme. 7°. Un commentaire sur Job, etc. (*Voy.* l'éloge de M. Schmidt dans l'approbation que la faculté de Théologie de Strasbourg a donnée à son *Biblia sacra*, etc.)

SCHMIER (François), jésuite de Saltzbourg. Nous avons de lui: *Tractatus juridicus de modo acquirendi et amittendi prælaturas ecclesiasticas ad tit.* 5, 6, 7, 8 *et* 9, *libri prim. decretalium, olim in almâ et archiepiscopali universitate salisburgensi publicæ disputationi expositus;* à Saltzbourg 1709, in-4°. C'est, dit l'auteur, une suite d'un traité qu'il avait composé sur les matières du droit public. (Journal des Savans 1710, pag. 86 de la première édition et 78 de la seconde.)

SCHOEPFFER (Jean Joachim), jurisconsulte allemand. Nous avons de lui: *Joan. Joachimi Schoepfferi illustrata synopsis*, in-12. C'est un abrégé du droit germanique, où les matières sont disposées suivant l'ordre du Digeste; D. Kolshornius l'a éclairci et augmenté considérablement; N. G. Dresselius l'a aussi commenté. (Journal des Savans, 1718 et 1720.)

SCHOLARITÉ. On appelait droit de scholarité la faculté que les écoliers des universités avaient d'évoquer leurs causes personnelles devant le conserva-

auteur de leurs priviléges. Voici à ce sujet la disposition de l'article 30 de l'ordonnance du mois d'août 1669. Les écoliers jurés, étudiant actuellement depuis six mois dans les universités, jouiront des priviléges de scholarité, et ne pourront être distraits, tant en demandant qu'en défendant, de la jurisdiction des juges de leurs priviléges, si ce n'est en vertu d'actes passés avec des personnes domiciliées hors la distance de soixante lieues. *Art.* 31. Jouiront pareillement du même privilége ceux qui auront régenté pendant vingt ans dans les universités, tant et si longuement qu'ils continueront d'y résider.

SCHOLARIUS (Georges), savant grec du quinzième siècle, fut juge général des Grecs, secrétaire de l'empereur de Constantinople, et son prédicateur ordinaire. Il embrassa ensuite l'état monastique, et prit le nom de Gennade. Il se trouva au concile de Florence, où il favorisa l'union des Grecs avec les Latins, et où il prononça des harangues fort estimées. De retour à Constantinople en 1439, il prit le parti des schismatiques, et écrivit contre les Latins. Après la prise de cette ville par les Turcs en 1453, il fut élu patriarche de Constantinople. Il gouverna cette église environ cinq ans, et mourut peu de temps après dans un monastère où il s'était retiré. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs sont contre les Latins. Possevin, Leo Allatius, et d'autres écrivains se sont trompés en distinguant deux Scholarius et deux Gennadius, l'un favorable à l'union, l'autre schismatique. C'est le même homme qui a favorisé l'union au concile, et qui l'a combattue depuis, et qui s'appelait tantôt Georges Scholarius, tantôt Gennadius, quelquefois Scholarius et Gennadius, moine; d'autres fois Scholarius et Gennadius, moine et patriarche. (Bellarmin, *de Script. eccl.* Sponde, à l'an 1439, 1440, 1451, 1453. M. Simon, Créance de l'église orientale sur la transsubstantiation. M. Renaudot, dans sa Notice ou son Catalogue des ouvrages de Gennadius, et dans l'homélie du même auteur sur l'Eucharistie, qu'il donna à Paris en 1708.)

SCHOLASTIQUE. Le titre de scholastique a été long-temps un titre d'honneur et un nom d'office et de dignité. On le donna d'abord à ceux qui se distinguaient par l'éloquence ou par l'érudition. Depuis on l'a donné à ceux qui tenaient ou qui gouvernaient les écoles ecclésiastiques, qu'on a appelés dans la suite écolâtres. (*Voyez* Écoles, Écolatres.) On appelle théologiens scholastiques ceux qui font profession de la Théologie scholastique, c'est-à-dire, de cette partie de la Théologie, qui discute les questions par le secours de la raison et des argumens. (*Voyez* Théologie.)

SCHOLASTIQUE (sainte),

tario illustratus, cum rationibus et tabulis compluribus ad præsentem statum seculumque accommodatis : acccesserunt fasti marmorei et calendarium Constantii Imperatoris, ex tribus codicibus inter se collatis Herwartiano, Bucheriano et Lambeciano desumptum, cum animadversionibus quæ in explanandis rerum romanarum scriptoribus, usui esse possunt, cum indicibus, in-4°. 3°. *Roswitæ illustris virginis natione germanicæ, gente saxonicæ ortæ, in monasterio Gandesheimensi quondàm Religiosæ opera... edita ab H. Leon. Schurtzfleischio*, in-4°. 4°. *Notitia bibliothecæ Serenissimi Ducis Saxo-Weimariensis...*, in-4°. (Journal des Savans, 1702, 1706, 1710 et 1716.)

SCHUSCHAN ou SUSAN. Ce terme hébreu signifie un lis. On le lit à la tête du psaume, *Deus, tu repulisti nos*, etc., qui est le soixantième dans l'hébreu, et le cinquante-neuvième dans le latin. D. Calmet pense que Schuschan est le nom d'un instrument de musique à six cordes. La Vulgate porte : *Pro his qui immutabuntur.*

SCHUTZEN, professeur à Leipsick. On a de lui : *Apparatus curiosus et practicus, continens raras annotationes theologicas, observationes philologicas historicas et philosophicas ; arguta insuper apothtegmata, selecta hyerogliphica, ingeniosa symbola, emblemata...* Il avait publié quelques années auparavant un dictionnaire contenant tous les noms propres de la Bible, rangés par ordre alphabétique. (Journal des Savans 1710, p. 160 de la première édition, et 145 de la seconde.)

SCHWECTZER (Jean), Allemand, de l'Ordre des Augustins, dans le dix-septième siècle. On a de lui : 1°. une dissertation théologique de la suffisance et nécessité du sacrement de pénitence, et du secours de Dieu pour obtenir la rémission du péché ; à Cologne en 1678. 2°. Une apologie pour les consciences faibles ; à Cologne 1682. 3°. Un traité de l'essence, de la division et des effets de la prédestination, selon les principes de saint Augustin, *ibid.* (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2584 et 2585.)

SCHWERIN, ville d'Allemagne, enclavée dans le duché de Meckelbourg. Elle était autrefois épiscopale ; mais l'évêché fut supprimé et érigé en principauté séculière par la paix de Westphalie.

SCIAARCHADATA ou SCIAARKARDA, évêché de la province de Garme ou Bet-Garme au diocèse des Chaldéens. En voici deux évêques :

1. Narsès, martyrisé durant la persécution de Sapor, roi de Perse.

2. Barsabas, disciple du catholique Mar-Aba. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1241.)

SCIADRA, évêché maronite, situé vers le mont Liban. Nous n'en connaissons qu'un évêque

nommé Jean, qui siégeait dans le dix-septième siècle. (*Oriens chr.*, t. 3, p. 98.)

SCIALAC ou SCALACK (Victorius), Syrien, né au mont Liban, et religieux maronite, vivait à Rome dans le commencement du dix-septième siècle, et y enseignait les langues orientales, la philosophie et la Théologie. Il a traduit d'arabe en latin les liturgies attribuées à saint Basile, à saint Grégoire de Nysse et à saint Cyrille d'Alexandrie. Cette collection a été imprimée à Augsbourg en 1604. On a aussi de Scialac un catéchisme traduit en arabe, à Rome, 1613; une traduction latine du Targum chaldaïque sur le livre de Job, à Rome 1618; une traduction des psaumes d'arabe en latin, faite de concert avec Gabriel Sinaïte, à Rome, 1614 et 1619; *Introductio ad grammaticam arabicam*, à Rome, 1622. (Le père le Long, Bibliothéque sacrée in-fol. Dupin, Table des Auteurs ecclés. du dix-septième siècle, col. 1704.)

SCIATHI, île de la mer Égée, située à l'entrée du golfe de Salonique, avec titre d'évêché suffragant de Larisse. Elle avait anciennement deux villes; mais elle n'est aujourd'hui guère habitée que par des caloyers ou moines grecs, parce qu'elle est fort sujette aux incursions des corsaires. Elle est séparée du cap Verlichi, anciennement Magnesia en Macédoine, par un canal d'une lieue de largeur. L'évêché de Sciathi est uni avec celui de Scopelo. Nous n'en connaissons que deux évêques :

1°. Démetrius, siégeait après le commencement du sixième siècle.

2°. Joseph, Évêque de Sciathi et de Scopelo en 1721. (*Oriens chr.*, tom. 2, pag. 123.)

SCIE. Le supplice de la scie n'était pas inconnu parmi les Hébreux. Il en est parlé dans Daniel (chap. 13, 59).

On croit que ce supplice vient des Perses, et on assure qu'il était encore en usage chez les Suisses il n'y a que peu d'années. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SCIENCE. Dieu planta dans le paradis terrestre l'arbre de la science du bien et du mal, c'est-à-dire, d'une science générale au moins dans le moral : et Eve eut sans doute en vue de devenir, en mangeant du fruit de cet arbre, comme une petite divinité, selon la promesse trompeuse du serpent. (Genèse, 2, 9, 3, 5.)

Le Seigneur est le Dieu des sciences, dit l'Esprit-Saint, et il serait ridicule, selon le roi prophète, que l'homme prétendît approcher même de la science de Dieu. (1. *Reg*. 2, 3. *Psalm.* 138, 6.)

La science de Dieu, la science du salut, la science des saints, peuvent marquer les connaissances données de Dieu, et qui ont pour objet les choses saintes ou d'arriver à la sainteté. (*Eccl.* 9, 10.)

La science qui n'a pas pour

almæ provinciæ Argentinæ, seu Alemanniæ Sup. professo conventûs salisburgensis Vicario et Fratrum Clericorum Instructore; à Cologne, 1709, in-4°. Ce n'est qu'un essai de sermons à l'usage des prédicateurs qui peuvent parler sur-le-champ, et qui ne se soucient pas de dire des choses bien recherchées. (Journal des Savans, 1710, p. 30 de la première édit., et 28 de la seconde.)

SCHUDT (Jean-Jacques), l'un des principaux du collége de Francfort-sur-le-Mein, mort en 1722. Nous avons de lui: *Joannis Jacobi Schudt gymnas. Mœno-Francofort. con-Rectoris, Judeus christicida gravissimè peccans et vapulans, sive perspicua et solida demonstratio cædem et resurrectionem Jesu Nazareni veram esse causam præsentis tam diuturni Judæorum exilii, omnisque illorum miseriæ originem; cum appendice dissertationis philologicæ ejusdem argumenti*; à Francfort, 1703, in-8°. L'auteur ne propose contre le judaïsme qu'un seul argument, mais choisi; si aisé à faire valoir et si difficile à réfuter, que les Juifs jusqu'à présent n'ont pu y faire aucune réponse solide: c'est l'exil qu'ils souffrent depuis dix-sept siècles. Votre peuple, dit l'auteur, n'éprouva jamais un châtiment pareil à celui qu'il souffre. Par quel crime se l'est-il attiré? d'où vient que Dieu ne le délivre pas comme autrefois? une punition extraordinaire suppose un crime extraordinaire. Il fait voir ensuite que ce crime n'est autre que le meurtre de Jésus-Christ. Après quoi il est aisé de conclure que Dieu, qui venge Jésus-Christ d'une manière si terrible, l'avait véritablement envoyé pour annoncer ses vérités aux hommes, et qu'il n'y a point d'autre Messie à attendre. (Journal des Savans, 1704, p. 182 de la première édition, et 144 de la seconde.)

SCHULTING ou SCHULTINGIUS (Corneille), professeur en Théologie à Cologne, et chanoine de Saint-André, mort en 1604. On a de lui: 1°. six livres de la Discipline canonique et monastique; à Anvers, 1748. 2°. Confession de Saint Jérôme; à Cologne, 1585. 3°. Un traité contre les institutions de Calvin, et contre les lieux communs de Pierre Martyr. 4°. Un traité contre les centuriateurs. 5°. Une réfutation de la Théologie calvinienne. 6°. Trésor des antiquités ecclésiastiques. 7°. Anacrise de la hiérarchie contre les calvinistes; à Cologne, 1601, 1602, 1603 et 1604. 8°. *Bibliotheca ecclesiastica, seu commentariorum sacrorum de expositione et illustratione missalis et breviariorum tomi quatuor*, dédiés au pape Clément VIII, et imprimés à Cologne en 1599. Ce livre, qui est le plus recherché, est devenu très-rare. Le dessein de l'auteur est de montrer l'antiquité des offices de l'Église. Il produit pour cela un grand nombre d'actes qu'il a

recherchés avec soin, mais il ne paraît pas assez bon critique; car il donne plusieurs pièces supposées pour véritables, et attribue à d'anciens écrivains des ouvrages dont ils ne sont point les auteurs. On ne laisse pas de trouver dans ce livre des choses curieuses, non-seulement sur ce qui regarde les offices de l'Église, mais même de ce qui concerne les différentes liturgies des protestans, qu'il combat partout. Son dernier tome est employé tout entier à examiner les livres d'offices qui servent aux usages publics des luthériens et des calvinistes. Il s'étend aussi au long sur la liturgie des épiscopaux d'Angleterre. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 1480. M. Simon, Bibliothéque critique, t. 2.)

SCHUPART (Jean-Godefroi), né à Heinsheim le 22 octobre 1677, fut fait professeur en Théologie et en philosophie au collége de Hall en Souabe. Il devint ensuite pasteur à Heilbron, puis conseiller consistorial, premier professeur de Théologie, et premier surintendant à Giessen. Il mourut le 3 d'août 1730. On a de lui plusieurs dissertations estimées, entre autres, une sur le chiliasme ou l'opinion des millenaires, avancée par Nepos; une sur l'année du jubilé des Hébreux, contre Richard Simon; une sur la lapidation des Juifs; plusieurs sur la secte des caraïtes, intitulées : *Secta Karræorum dissertationibus aliquot historico-philologicis sic adumbrata, è codicibus manuscriptis ut plurimùm ortus, progressus ac dogmata ejusdem præcipua eruta compareant*, in-4°. (*Voyez* la Bibliothéque germanique, tome 22, p. 194 et suiv.)

SCHURTZFLEISCH (Conrad-Samuel), célèbre littérateur et grand orateur du dix-septième siècle, né au mois de décembre 1641, à Corbac dans le comté de Waldeck, eut une chaire d'histoire, puis celle de poésie, ensuite celle de la langue grecque, et enfin celle d'éloquence dans l'université de Wittemberg. Il fut aussi conseiller et bibliothécaire du duc de Saxe-Weimar, et mourut le 7 juillet 1708. On a de lui un très-grand nombre de savans ouvrages d'histoire, de poésie, de critique, de littérature, etc. Celui de tous ces ouvrages qui a un rapport plus direct à notre objet, est : *Historia ecclesiastica, in quâ ecclesiæ status, Imperatores, Pontifices, Patres, viri docti, hæretici ac schismatici, ritus, concilia et synodi exponuntur*, in-4°. (*Voyez* le père Nicéron, dans les tomes 1 et 10 de ses Mémoires.)

SCHURTZFLEISCH (Henri-Léonard), frère du précédent, et professeur ordinaire en histoire dans l'université de Wittemberg, a donné, entre autres ouvrages : 1°. *Historia Ensiferorum ordinis teutonici Livonorum*, in-8°. 2°. *Annus Romanorum julianus, libro commen-*

1. Jean de Constance, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, vivait sous Clément v en 1307. Il mourut en 1321.

2. Jean, du même ordre, succéda au précédent. (*Or. chr.*, t. 3. p. 965.)

SCOPELO ou SCOPOLI, île de la mer Égée, située à l'entrée du golfe de Salonique, au levant de celle de Sciathi. Il y a dix à douze mille habitans. Les cloches y sonnent en liberté et on y voit la croix arborée, ce qui est fort rare en Turquie. L'évêque grec qui y réside, est suffragant de Larisse, métropole de Thessalie. Cet évêché est uni aujourd'hui à celui de Sciathi. Voici ses évêques :

1. Saint Rheginus, martyr.

2. Rubin. Ce sont les mêmes que ceux qu'on a rapportés ci-dessus parmi les évêques de Scopelo de Thrace, nos 1 et 2. Le père Le Quien les répète ici, parce qu'on ignore apparemment à laquelle de ces deux églises il faut les attribuer.

3. Joseph, évêque de Sciathi et de Scopelo, siégeait en 1721. (*Or. christ.*, t. 2, p. 118.)

SCOPIA ou SCUPI, ville épiscopale de la Mésie supérieure, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle est située à l'extrémité méridionale de la Servie, sur les frontières de la Macédoine, sur le Vardar. Elle était autrefois métropole de la Dardanie, suivant la Notice de Hiérocle. Elle le devint aussi du royaume de Bulgarie, du temps que les Bulgares se convertirent à la foi de Jésus-Christ, et avant qu'on eût établi la ville d'Achrida pour capitale de ce royaume. Scopia fut soumise ensuite à l'archevêque d'Achrida. Elle est aujourd'hui érigée en métropole, sous l'archevêque de Pesch ou Peschia, primat de Servie. Nous en connaissons les évêques suivans :

1. Paregorius, souscrivit à la lettre du concile de Sardique aux églises.

2. Ursicin, à qui l'empereur écrivit au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

3. Jean, souscrivit à la lettre des évêques de Dardanie au pape Gélase.

4. Benenatus, siégeait du temps du cinquième concile général. (*Or. chr.*, t. 2, p. 310.)

Cette ville a eu aussi des évêques latins.

1. Jean, mort en 1351, eut pour successeur...

2. Frédéric de Retersberck, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé le 8 juin de la même année par Clément vi.

3. Hermant, mort en 1400.

4. Antoine de Teramo, de l'Ordre des Frères Mineurs, lui succéda. Il fut nommé par Boniface ix le 15 juillet de la même année.

5. Hyacinthe, de l'île de Chio, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Innocent x le 11 octobre 1649. (*Or. chr.*, t. 3, p. 138.)

SCORIA, l'écume des métaux. *Argentum tuum versum est in*

25), votre argent est changé en écume. Mais le texte hébreu signifie plutôt un métal corrompu par le mélange.
scoriam, dit Isaïe (ch. 1, v. 22,

SCORPION, petit animal dont le venin est, dit-on, dans sa queue. Il y en a de plusieurs couleurs. On le peut distinguer en quatre parties : la tête, la poitrine, le ventre et la queue. La tête paraît jointe et contiguë à la poitrine. Il a deux yeux au milieu, et deux vers l'extrémité de la tête, entre lesquels sortent comme deux bras qui se divisent comme les serres de l'écrevisse. Huit jambes, divisées chacune en six parties, dont les extrémités ont de petits ongles ou serres, sortent de sa poitrine. Le ventre se divise en sept anneaux, du dernier desquels sort la queue, divisée à son tour en sept petits boutons, dont le dernier est armé d'un aiguillon, et quelquefois de deux, remplis d'un venin froid qu'il jette dans la partie qu'il pique. On dit qu'ils tuent leur mère aussitôt qu'ils sont éclos, et qu'ils font plus de mal aux femmes qu'aux hommes, et plus aux filles qu'aux femmes. Ceux qui ont sept nœuds à la queue sont plus dangereux que ceux qui n'en ont que six. Le plus sûr remède contre la morsure du scorpion est de l'écraser sur la plaie.

Moïse dit que les Hébreux ont passé dans des déserts où ont rouvait de ces animaux. (*Deut*. 8, 15.)

Dans le sens figuré les méchans sont désignés par les scorpions. (*Ezech*. 2, 6. *Eccli*. 26, 10.) Le Saint-Esprit les met aussi parmi les instrumens de la vengeance du Seigneur. (*Eccli*. 39, 36.) Et saint Jean décrit fort bien les qualités et la douleur que cause sa morsure. (Apocal. 9, 3, 5. Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

SCORPIONS, fouets armés de pointes. (3 *Reg*. 12, 11, 14; et 2 *Par*. 10, 11, 14.)

La montée du Scorpion ou d'Acrabim. (*Voyez* Acrabim.)

SCORPIONS, machine de guerre avec laquelle on lançait des flèches. (1 *Mach*. 6, 51.)

SCORTIA (Jean-Baptiste), jésuite, Génois de famille, mais né dans la Flandre, mourut le 4 avril 1627, et laissa un traité du sacrifice de la messe, imprimé à Lyon en 1616; et un commentaire sur des constitutions choisies des papes, *ibid*. 1625. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 1648.)

SCOT ou *Scotus*. (*Voyez* Jean Erigène.)

SCOT, de l'Ordre de Saint-François. (*Voy*. Duns.)

SCOTTI (Jules-Clément), naquit à Plaisance l'an 1602, de l'illustre famille de ce nom. Il fut élevé à Rome, où il entra dans la société des jésuites, le 25 novembre 1616. Il en sortit long-temps après sa profession solennelle, et demeura le reste de ses jours, d'abord à Venise, et ensuite à Padoue, où il enseigna la philosophie et le droit canon. Il mourut le 9 octobre 1669, âgé de soixante-sept ans.

objet la gloire de Dieu et le salut des hommes, enfle, dit saint Paul; et la charité seule, c'est-à-dire, cette science humble, mais pure et solide, qui proportionnait cet apôtre à ceux qui l'écoutaient, édifie. (2 Cor. 11, 6.)

Le Sauveur reproche aux pharisiens d'avoir pris la clef de la science, et de n'entrer ni laisser entrer les autres dans le royaume des cieux. Ceux-ci faisaient une vaine ostentation de leurs connaissances, en chargeant la loi de traditions toutes opposées à la volonté de Dieu. (Luc, 11, 52.)

SCIENCE DE DIEU, ou la manière dont Dieu connaît les choses. (*Voyez* DIEU, § VI.)

SCIENCES DES ÉGYPTIENS, dont Moïse fut instruit. (*Voyez* MOÏSE.)

SCILLITAINS. On donne ce nom à des martyrs de la ville de Scille, dans la province proconsulaire d'Afrique, qui souffrirent sous le règne de l'empereur Sévère, vers l'an 200 de Jésus-Christ. On nomme, dans les actes de ces martyrs, trois hommes, Sperat, Narzalle et Scittin; et trois femmes, Donate, Seconde et Vestine. La mémoire de ces martyrs était célèbre en Afrique, comme on le voit par le sermon que saint Augustin fit en leur honneur dans une église de Carthage, qui était dédiée sous leur invocation. (Saint Augustin, serm. 155. Victor de Vite, liv. 1, chap. hist. vandal. Tillemont, tom. 3. Baillet, Vies des Saints.)

SCINIPHES ou CINIPHÈS. La troisième plaie d'Égypte fut celle des sciniphes ou des moucherons, que quelques-uns ont pris pour ce que nous appelons des cousins. (*Exod.* 8, 16.) Origène dit que cet animal, imperceptible par sa petitesse, cause par sa piqûre une très-vive douleur. Philon rapporte qu'ils font sentir leurs aiguillons jusques dans les yeux, le nez et les oreilles. L'hébreu *kinnim*, que les Septante ont rendu par *sciniphès*, signifie des poux, selon le syriaque. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SCIOMANCE ou SCIOMANTIE et PSYCHOMANTIE. C'était l'art d'évoquer les ombres, les mânes des morts, c'est-à-dire, leurs âmes, pour en apprendre les choses futures. Ce fut par cet art que la Pythonisse évoqua l'âme de Samuel. (*Voyez* PYTHONISSE.)

SCIOMANNI (le père), moine de Saint-Basile de Grotta-Ferrata, a traduit en latin un manuscrit grec qui contient la vie de saint Barthélemi, quatrième abbé de cette abbaye. Il y a dans cette vie et dans les notes du traducteur bien des choses intéressantes pour l'histoire d'Italie, et particulièrement pour celle des papes qui ont vécu du temps de cet abbé. (Journal des Savans, 1728, p. 636.)

SCIRAZ, ville capitale du Pharsistan ou de la Perse pro-

prement dite, avec titre d'évêché, sous le métropolitain de Perse, au diocèse des Chaldéens. Nous n'en connaissons aucun évêque. (*Or. christ.*, t. 2, p. 1256.)

SCODRA, ville de la Dalmatie méditerrannée, suivant Ptolémée, avec titre d'évêché, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle était métropole de la province prévalitaine du temps de saint Grégoire-le-Grand, mais elle passa ensuite successivement sous les métropolitains de Durazzo, de Dioclée et d'Antivan. Scodra se nomme aujourd'hui Scodar et Scutan, et c'est la principale ville de l'Albanie. Elle est située près de la rivière de la Boiana, à environ huit à dix lieues d'Antivari, vers le levant. Elle appartient aux Turcs depuis l'an 1478, que les Vénitiens la leur cédèrent. Elle est grande, bien peuplée, forte, et défendue par une bonne citadelle. Il y a beaucoup de catholiques. L'évêque fait sa résidence dans un château qu'on nomme Trunsi, et qui n'est éloigné de la ville que de trois milles. Les prélats qui ont gouverné cette église sont :

1. Bassus, siégeait du temps du pape Siricius sur la fin du quatrième siècle.

2. Senecion, coadjuteur et ensuite successeur de Bassus, assista au premier concile d'Éphèse.

3. André, siégeait sous le pape Hormisdas.

4. Étienne, dont il est fait mention dans une lettre de saint Grégoire-le-Grand à Malchus, évêque de Dalmatie. (*Epist.* 38, *lib.* 1, *in dict.* 9.)

5. Constantin, à qui le même pape saint Grégoire écrivit aussi. (*Epist.* 30, *lib.* 12; *epist.* 5, *lib.* 8; et *epist.* 68, *lib.* 9. *Or. christ.*, tome 2, page 275.)

SCONE, bourg du comté de Perth ou de Saint-Johnston en Écosse. Il était célèbre à cause d'un monastère qui y fut fondé, et encore plus parce qu'on y couronnait les rois d'Écosse, depuis que le roi Kennet défit les Pictes près de cette place, et y fit dresser une chaise de marbre enchâssée dans une autre de bois, où tous ses successeurs ont été couronnés. Il y eut un concile en 1324 composé des prélats ou des députés des églises d'Écosse. On n'en sait pas le sujet. (Le père Mansi, Supplément, t. 3, col. 407.)

SCOPELO, ville de Thrace, située près de Debeltus, au milieu des terres, avec titre d'évêché de la province d'Hemimont, sous la métropole d'Hadrianopolis, au diocèse de Thrace. Elle a eu pour évêques :

1. Saint Rheginus, très-zélé pour la défense de la foi catholique, souffrit le martyre sous Julien l'apostat.

2. Rubin, assista et souscrivit au septième concile général.

3. Bardanes, au concile de Photius. (*Or. christ.*, tome 1, p. 1185.)

Cette ville a eu aussi des évêques latins. Nous en connaissons les deux suivans :

se jettent les billets où suffrages, quand les élections se font par scrutin, c'est-à-dire, en donnant son suffrage secrètement par des billets fermés, qui se jettent dans quelque vaisseau. Le concile de Latran, tenu sous le pape Innocent III, exige, pour les élections qui se font par scrutin, trois scrutateurs qui soient du corps des électeurs, et qui, après avoir reçu secrètement les suffrages, les rédigent par écrit, les comparent nombre à nombre, et les publient ensuite devant les électeurs. (Van-Espen, *Juris. eccles.*, t. 2, p. 826.)

SCRUTIN, signifie la manière de recueillir les voix secrètement, et sans qu'on sache les noms de ceux qui ont donné leurs suffrages. Par exemple, s'il s'agit d'une élection, on donne aux suffragans autant de billets qu'il y a de personnes qui peuvent être élues, et chacun jette dans un vase ou capse le billet qui contient le nom de la personne qu'il veut élire.

SCULTET (Abraham), savant théologien protestant, naquit à Grumbert en Silésie le 24 août 1566. Il fit ses études à Breslau, et s'attira l'admiration des protestans par ses prédications. Il devint ensuite professeur de Théologie à Heidelberg, et fut envoyé au synode de Dordrecht, où il travailla en vain à mettre la paix parmi les protestans. Il mourut à Emden le 24 octobre 1626, après qu'on lui eut fait perdre sa chaire par les calomnies les plus atroces. On a de lui plusieurs livres de Théologie, entre autres un qui a pour titre : *Medullæ Theologiæ Patrum syntagma*, imprimé in-4°, en 1634. Il était si laborieux, qu'il avait écrit sur son cabinet d'étude :

Amice, quisquis hùc venis,
Aut agito paucis, aut abi :
Aut me laborantem adjuva.

Il ne faut pas le confondre avec Christophe Scultet, natif de Stutgard, et ministre luthérien à Stettin, mort en 1649. Celui-ci a fait un bon commentaire sur Job, et d'autres ouvrages. (Freher, *Theat. vir. illust.* Bayle, Dictionn. critiq., seconde édition, 1702. M. Ladvocat, Dictionn. hist. port.)

SCUPOLI (Dom Laurent), religieux théatin, natif d'Otrante, mort à Naples en 1610. Le père du Buc, qui a traduit en français le Combat spirituel, prouve par sa préface, que ce livre pieux et fort estimé de saint François de Sales, est l'ouvrage du père Scupoli, et qu'il fut imprimé à Naples en italien, peu après la mort de l'auteur. (*Voyez* le Combat spirituel traduit de l'italien, par le père Alexis du Buc, supérieur des théatins, et imprimé à Paris, in-12, chez Charles Osmont, en 1696.)

SCYROS ou SCYRUS et SCYRA, île de la mer Égée, l'une des Cyclades, située entre celles de Lesbon et d'Eubea. Pline,

Strabon et Ptolémée en font mention. Les Grecs et les habitans du pays l'appellent Skiros; les Italiens, Schiro, et les Français, Squire. C'est dans cette île que fut exilé et mourut Thésée, roi d'Athènes. (*Valerius Maximus*, *lib.* 5, *cap.* 3.) Elle est assez fertile, quoique montagneuse, et on lui donne quatre-vingt milles de circuit. Il n'y a qu'une ville qui porte le nom de l'île, avec un évêché suffragant d'Athènes. Les mariniers italiens appellent aussi cette ville S. Georgio di Schiro, à cause qu'il y a une église sous l'invocation de ce saint. (Baudrand, t. 2, p. 217.) Les Grecs et les Latins y ont eu des évêques. Voici ceux qui nous sont connus.

Évêques grecs.

1. Irenée, souscrivit à la lettre du concile de Sardique aux églises.

2. Joseph, siégeait sur la fin du seizième siècle.

3. N..., que les RR. PP. capucins entretenaient dans la communion avec l'Église romaine, en 1708. (*Or. christ.*, t. 1, p. 232.)

Évêques latins.

1. Pierre Gau, Espagnol, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégeait vers l'an 1350.

2. François de Martorano, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1523.

3. Ubertin, du même ordre en 1538.

4. Benoît Stepsius, de Chio, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Grégoire XIII, en 1583.

5. André Garga, Vénitien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé en 1607, sous Paul V, convertit un grand nombre d'infidèles et de schismatiques à la foi catholique, et finit ses jours par le martyre, ayant été pendu par les Turcs vers l'an 1626.

6. Dominique Marengo, de Chio, vivait en 1648.

7. Jean-Michel de Curtis ou Cucuzza, Napolitain, de l'Ordre des Carmes, élu en 1647, se démit en 1655.

8. N.., succéda la même année.

9. Jean-François Bossi, transféré à l'église de Paronaxia par Clément XII, en 1730. (*Gaz.* p. 523.)

10. Antoine Matuit, de l'Ordre des Frères Mineurs, préconisé à Rome en 1731. (*Gaz.*, p. 25.)

11. Emmanuel Caranza, professeur de philosophie dans le collége *de Propagandâ fide*, nommé à l'évêché de Scyros en 1733. (*Gaz.*, p. 239. *Oriens christ.*, t. 3, p. 866.)

SCYTHIE (la petite) ou SCYTHIE d'Europe, contrée du Pont, et province du diocèse de Thrace. Elle s'étendait depuis les bouches du Danube jusqu'au fleuve Tyra, suivant Strabon et Pomponius Mela. Elle avait pour métropole la ville de

On a de lui : 1°. *Monita Philosophiæ tyronibus opportuna; unà cum explicatione plurimarum vocum, quæ in distinctionibus apud Philosophos ac Theologos maximè usurpari consueverunt*, à Ferrare, 1626, in-16. 2°. *Julii-Clementis Placentini ex illustrissimâ Scotorum familiâ, de potestate pontificiâ in societatem Jesu*, etc., à Venise, sous le nom de Paris, 1646. 3°. *De obligatione Regularis, extrà regularem domum commorantis ob justum metum; de jure tuendi famam; de apostatis ac fugitivis; opuscula tria*, etc., 1647, in-4°. 4°. *Libellus supplex ad S. D. N. Innocentium* x, 1648. 5°. *De probabilitate opinionum generatim acceptarum.* 6°. Trois opuscules *animadversionum.* 7°. *Notæ* 64 *morales, censoriæ, historicæ ad inscriptionem, epistolam ad lectorem, approbationem et capita tredecim introductionis ad historiam Concilii trid. P. Sfortiæ Pallavicini è societ. Jesu*, etc. (*Nicolai Comneni Papadoli, historia Gymnasii Patavini*, tom. 1. Le père Oudin, dans les Mémoires du père Nicéron, t. 39.)

SCRIBANIUS (Charles), jésuite, né à Anvers, fut recteur du collége de Bruxelles, et de celui d'Anvers, et provincial de Flandre. Il mourut à Anvers le 24 juin 1629, âgé de soixante-neuf ans. On a de lui : 1°. *Amphitheatrum honoris*, sous le nom de *clarus Bonarsius*, in-4°, à Anvers, 1606. Il se propose dans cet ouvrage de justifier les jésuites de tout ce que leurs ennemis leur imputaient, et il y avance des maximes si horribles contre la sûreté de la vie des princes, que Pasquier et Casaubon disaient que ce livre était plutôt un amphithéâtre d'horreur. 2°. *Origines Antuerpiensium*, à Anvers, 1610. 3°. *Ars mentiendi calvinistica*, sous le nom de *Romanus Veronensis.* 4°. *Defensio posthuma Justi-Lipsii*, à Anvers, 1608, in-12. 5°. *Antuerpia : de viris civiumque laudibus ac moribus.* 6°. *Orthodoxæ fidei controversa*, à Anvers, in-8°. Cet ouvrage est divisé en six livres. Le premier traite de l'Écriture-Sainte ; des traditions, du Juge des controverses. Le second est, *de apostolicæ fidei germanis denuntiatoribus.* Le troisième, *de reliquiis Sanctorum.* Le quatrième, *de miraculis.* Le cinquième, *de Sanctorum invocatione et cultu.* Le sixième, *de imaginum cultu.* 7°. *Philosophus christianus*, à Anvers, 1614, in-8°. 8°. Deux livres de méditations en flamand. 9°. *Amor divinus*, à Anvers, 1615, in-8°, et à Cologne, 1618, in-12. 10°. *Superior regularis*, à Anvers, 1619, in-12. 11°. *Medicus religiosus*; où il est traité des maladies de l'âme et de leurs remèdes, à Anvers, 1619, in-12. 12°. *Adolescens prodigus*, à Anvers, 1621, in-12. 13°. *Cœnobiarcha*, ou du gouvernement sage et religieux, à Anvers, 1624, in-4°;

et 1625, in-8°. 14°. *Christus patiens*, à Anvers, 1629, in-4°. 15°. *Politico-christianus*, à Anvers, 1624, in-4°.

SCRIBE, *scriba*, en hébreu *sopher*, en grec *grammateus*. Ce nom est fort commun dans l'Écriture, et a plusieurs significations.

1°. Il se met pour un écrivain, un secrétaire. Cet emploi était très-considérable à la cour des rois de Juda. (2 *Reg.* 8, 17. 20, 25; et 3 *Reg.* 4, 3. 4 *Reg.* 19, 2. 22, 8, 9.)

2°. *Scriba* a la même signification que docteur de la loi; gens faisant profession de la lire et expliquer au public. (1 *Par.* 27, 32. *Jerem.* 36, 10, 12, 20, 26.) Quoique quelques-uns mettent leur origine sous Moïse, leur nom paraît pour la première fois sous les juges. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible; et Supplément du Dictionn.)

SCRIBONIUS (Jean-Marie l'Écrivain), récollet du dix-septième siècle, a donné : 1°. une somme de Théologie, à Paris, 1620. 2°. Des Sermons pour l'avent sur les quatre évangiles, *ibid.* 3°. Des notes sur l'épître de saint Jude, *ibid.*, 1634. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-sptième siècle. col. 1955.)

SCRIPTEUR, est un officier de la chancellerie romaine, dont l'office est d'écrire les bulles ou brefs du pape. Il y a cent scripteurs ou écrivains apostoliques.

SCROFFA (Remi), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, natif de Vienne, fit profession dans le couvent des SS. Jean et Paul à Venise. En 1627, il fut professeur public de métaphysique à Padoue, et docteur en Théologie en 1629. Il fut aussi prieur de Vicence, et provincial de Venise. Il mourut l'an 1645, âgé de soixante-deux ans. On a de lui trois ouvrages imprimés à Venise : *De invaliditate professionis ante legitimam ætatem*, 1625; *constitutiones fratrum sacri ordinis Prædicatorum*, 1634; *quæstiones morales*, 1640. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 2, p. 648.)

SCRIPTURAIRES, nom que l'on donne à ceux qui voulaient suivre l'Écriture toute seule, et qui rejetaient toutes les traditions, soit parmi les Juifs, soit parmi les chrétiens. Tels furent entre autres certains ariens qui rejetaient la consubstantialité du Verbe avec son Père, sous prétexte que le mot de consubstantiel n'était pas expressément dans l'Écriture-Sainte. Tels sont encore les calvinistes qui rejettent la tradition, et qui n'admettent pour règle de foi que l'Écriture seule.

SCRUPULE, en matière de morale, est un doute qui n'a point de fondement ou qui n'en a qu'un très-léger, et qui trouble la conscience. (*Voyez* CONSCIENCE SCRUPULEUSE.)

SCRUTATEUR, se dit dans les élections de certains magistrats, prélats ou autres supérieurs, de ceux qui sont commis pour tenir les vaisseaux où

Tomes, mais sans suffragans. (*Voyez* Tomes.)

SCYTHOPOLIS, métropole de la seconde Palestine, située au couchant du Jourdain. On la nommait autrefois Bethsan. (*Judic.* 1, 27.) Le nom de Scythopolis lui est venu, dit-on, des Scythes qui firent irruption dans la Palestine, sous le règne de Josias, fils d'Amos, roi de Juda, et c'est sous ce nom qu'elle est plus connue. Le second livre des Machabées met, de Scythopolis à Jérusalem, six cents stades ou soixante-quinze milles. Josephe dit qu'elle était à cent vingt stades de Tibériade. Il paraît, par les martyrologes, que plusieurs chrétiens y ont versé leur sang pour la foi de Jésus-Christ, sous les empereurs païens. Cette ville perdit la dignité métropolitaine, qui fut transférée à Nazareth du temps que les Francs et les Latins occupaient la Palestine au onzième siècle; mais elle la recouvra ensuite sous les patriarches grecs de Jérusalem.

Evêques de Scythopolis.

1. Patrophile, assista au concile de Palestine en 318, et au premier concile général de Nicée en 325, où il se déclara en faveur d'Arius. Il se trouva aussi au concile de Tyr contre saint Athanase, en 335. Saint Eusèbe de Verceil ayant été exilé à Scythopolis cette même année 335, Patrophile le traita indignement, comme il paraît par la lettre de saint Eusèbe (*apud Baron. ad an.* 356, nº 62). Patrophile fut enfin déposé dans le concile de Séleucie en 359, et mourut en 361.

2. Philippe, succéda à Patrophile. (*Epist. t.* 1, *lib.* 3, *adv. hæreses*, p. 872.)

3. Athanase, à Philippe, vers l'an 376 ou 377. (*Ibid.*)

4. Saturnin, parmi les pères du second concile général de Constantinople, en 381.

5. Théodose, à qui saint Jean-Chrysostôme écrivit une lettre en 404. (*Epist.* 89.)

6. Acace, siégeait vers l'an 431. Cyrille d'Alexandrie lui écrivit au sujet du bouc émissaire. (*Oper. Cyr. Alex.*, t. 5, p. 2, *edit.* Paris, 1638, p. 121.)

7. Severien, souscrivit au concile de Chalcédoine en 451. Théodose, usurpateur du siége de Jérusalem, le fit assassiner en 452. Suivant Théophane, *ad hunc annum*, le Martyrologe romain en fait mention le 21 février.

8. Olympius, succéda à Severien en 452, et mourut vers la fin de l'an 466.

9. Côme, siégea après la mort d'Olympius. Il mourut en 496 ou l'année suivante.

10. Jean, qui écrivit en faveur du concile de Chalcédoine, succéda à Côme vers l'an 496.

11. Théodose, souscrivit en 518 à la lettre synodale de Jean, patriarche de Jérusalem, contre Sevère d'Antioche; et en 536 au concile de Jérusalem, contre Anthime et les autres hérétiques.

12. Théodore, siégeait vers l'an 544.

13. Germain, en 1146. (*Or. christ.*, t. 3, p. 682.)

SEBA ou SEBÉ, hébr., *sept* ou *septième*, *rassasîment* ou *jurement*, du mot *scheba* ou *schebuah* ou *nischbah*, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin, homme séditieux, qui faillit d'engager les Israélites dans une guerre civile; mais il paya chèrement son insolence, puisqu'on lui coupa la tête pour apaiser Joab, et l'empêcher de ruiner la ville d'Abéla, dans laquelle Seba avait excité la révolte. (2 *Reg.* 20, 1, 2, 3, etc.)

SEBA ou SABÉE (Josué, 19, 2.), la même que Béersabée, ou peut-être la même que Sama. (Josué, 15, 26.)

SEBAMA, ville au-delà du Jourdain, dans le partage de la tribu de Ruben. (*Voyez* SABAMA; et Josué, 13, 16.) Les Hébreux la nomment Sibma. (Dom Calmet, Dict., etc.)

SEBASTE, autrefois Samarie, capitale du royaume de son nom, qui comprenait les dix tribus. Hérode-le-Grand la fit rebâtir, et la nomma Sebaste, pour faire honneur à l'empereur Auguste. On y voit d'anciennes ruines. Elle est située sur une colline. Il y a une grande et belle église qui est partagée en deux. Les chrétiens en tiennent une partie, et les mahométans l'autre, qui est pavée de marbre, et qui a une chapelle sous terre, où l'on descend par vingt-trois degrés. C'est dans cette chapelle que fut enseveli saint Jean-Baptiste, entre les prophètes Elisée et Abdias. Sebaste ou Samarie était un siége épiscopal de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, au diocèse de Jérusalem. Il est uni aujourd'hui avec celui de Napoli ou Naplouse. Voici ses évêques.

1. Nicolas, un des sept premiers diacres, et auteur de l'hérésie des nicolaïtes, gouverna l'église de Sebaste, suivant Hippolyte de Thèbes. Mais les savans ne font pas cas de l'autorité de cet écrivain, qui vécut après Métaphraste.

2. Marius ou Marin, parmi les pères du premier concile de Nicée, en 325.

3. Eusèbe, souscrivit à la formule des semi-ariens dans le concile de Séleucie, en 359.

4. Priscianus, assista et souscrivit au concile général de Constantinople en 381, et ce fut un des évêques que le même concile députa au pape Damas.

5. Eleuterius, un de ceux qui, suivant saint Augustin (*lib.* 1. *cont. Jul. cap.* 5), furent trompés par la captieuse profession de foi de Pélage dans le concile de Diopolis en 415.

6. Constantin ou Constance, se déclara pour l'hérésie d'Eutychès, dans le brigandage d'Ephèse, en 449.

7. Marcian, ordonné par le patriarche Elie 1er.

8. Pélage, souscrivit à la déposition d'Anthime et des au-

tres hérétiques, dans le concile de Jérusalem en 536.

9. Christophe, était en même temps évêque de Napoli et de Sebaste, en 1672.

10. Nastri, archevêque de Samarie, se trouvait en 1731 à Rome, où, ayant été renversé par un des carrosses du cortége le jour de l'entrée publique de l'ambassadeur de Malte, il mourut le lendemain de ses blessures. Son corps fut inhumé dans l'église *de Propagandâ fide*, auprès de celui du feu cardinal de Tournon. (Gaz. de Fr. du 7 avril 1731. *Or. chr.*, t. 3, p. 650.)

Cette ville a eu aussi des évêques latins qui sont:

1. Renerus, accompagna à Rome Fulcher, patriarche de Jérusalem, en 1155 ou 1156.

2. Radulphe, assista au concile de Latran, sous le pape Alexandre III, en 1179.

3. Jacques de Mileto, de l'Ordre des frères Prêcheurs, eut pour successeur, en 1259...

4. N..., du même ordre, suivant Fontana. (*Theat. Dom.*, p. 292.)

5. Christophe de Tolomæis, de Sienne, provincial de la province romaine, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé premier chapelain de Robert, roi de Naples, en 1313, devint ensuite évêque de Sebaste.

6. Everhardus, de Westerheym ou Westrum dans la Westphalie, dominicain, évêque de Sebaste, et vicaire de l'église de Cologne, mourut dans cette ville en 1392.

7. Mathieu, mort vers l'an 1400.

8. Bertrand, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé à la place du précédent par le pape Boniface IX. (Wad., tome 4, p. 368.)

9. André, transféré de l'église de Spalatro, en 1403. (*Oriens christ.*, t. 3, p. 1290.)

SEBASTE, métropole de la première Arménie. Ce n'était d'abord qu'un petit bourg du temps de Pline, mais elle devint ensuite fort célèbre, surtout du temps de l'empereur Justinien, qui y fit faire des réparations très-considérables. Ce prince, ayant divisé les deux Arménies en quatre provinces, désigna Sebaste pour capitale de la seconde Arménie, et déclara que cet arrangement ne changerait point l'ordre des provinces ecclésiastiques. De là vient que Sebaste est appelée métropole de la première Arménie dans les Actes du concile de Chalcédoine et ailleurs, et simplement capitale de la seconde Arménie dans les Actes du concile *in Trullo*. Bajazet prit cette ville en 1394, et elle est restée depuis sous la domination des mahométans. Tamerlan la prit quelques années après et la saccagea, et depuis elle n'a pas pu bien se relever. Sebaste reçut les lumières de la foi du temps même des apôtres, et plusieurs martyrs y ont versé ensuite leur sang pour Jésus-Christ, sous les empereurs Dioclétien, Maximien et Licinius.

Évêques de Sebaste.

1. Meruzanes, à qui Denis d'Alexandrie écrivit une lettre sur la pénitence contre les novatiens, siégeait au milieu du treizième siècle,

2. Saint Blaise, martyr, dont on fait la fête le 3 février, gouvernait la même église sous l'empereur Dioclétien.

3. Pierre, succéda à S. Blaise. Les Actes des quarante martyrs, sous l'empereur Licinius, en font mention.

4. Eulogius, parmi les pères du concile de Nicée.

5. Eustachius, déposé dans le concile de Melitène ou de Césarée vers l'an 357, à cause de ses erreurs. Il avait été aussi déposé auparavant de la prêtrise dans le concile de Gangres, par son père, archevêque de Césarée.

6. Melèce, se démit après avoir siégé quelque temps, et se retira en Syrie, où il fut proposé à l'église de Berrohe, puis à celle d'Antioche, en 360.

7. Eustachius, se plaça de nouveau sur le siége de Sebaste après le départ de Melèce pour la Syrie, et l'occupa presque tout le temps que l'empereur Valens vécut.

8. Pierre, frère de saint Basile et de saint Grégoire de Nisse, nommé à la place d'Eustachius, en 380, assista au premier concile général de Constantinople, et vivait encore en 391. Le Martyrologe romain en fait mention le 9 janvier.

9. Jean, assista au second concile d'Ephèse et à celui de Chalcédoine.

10. N..., siégeait vers l'an 480.

11. Nicéphore, en 518.

12. Auxentius, assista au concile de Constantinople, qui condamna Anthime, prédécesseur de Mennas.

13. Rufin, au cinquième concile général.

14. Théodose, au sixième concile général.

15. Léonce, souscrit aux canons *in Trullo.* (*Or. chr.*, t. I, p. 420.) Cette ville a eu aussi des évêques latins sous le patriarche de Constantinople, et des évêques arméniens sous les catholiques d'Arménie.

Évêques latins.

1. N..., sous le pape Innocent III, en 1210.

2. Jean.

3. Evrard, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé par le pape Jean XXIII, en 1412.

4. Jean, du même ordre, en 1425, sous Martin V.

5. Paul, du même ordre, en 1428.

6. Martin Madronius, du même ordre. Wadingue, qui fait mention de ce prélat, ne dit point dans quel temps et de quelle Sebaste il a été évêque.

7. Henri Wogghersin, ou Wughersin de l'Ordre de Saint-Augustin, Saxon, élu en 1435.

8. Georges, de l'Ordre des Frères Mineurs en 1459. On ne sait point de quelle Sebaste ces deux derniers ont été évêques. Nous les rapportons cepen-

dant ici avec le P. Lequien. (*Oriens chr.*, t. 3, p. 1070, *et in fin.* p. 1139.)

Nous ne connaissons qu'un évêque arménien de Sebaste, nommé Étienne, qui assista et souscrivit au concile de Sis en 1307. (*Ibid.*, t. 1, p. 1434.)

SEBASTE, ville épiscopale de Phrygie pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. Elle est appelée Sebastia dans la Notice de l'empereur Léon. Il y a eu pour évêques :

1. Modeste, souscrivit au concile de Chalcédoine.

2. Anatolius, au cinquième concile général.

3. Platon, aux canons *in Trullo*.

4. Léon, au septième concile général.

5. Euthymius, au huitième concile général.

6. Constantin, au concile tenu au sujet du rétablissement de Photius.

7. Théodore. (*Or. chr.*, t, 1, p. 805.)

SEBASTE, ville épiscopale de la première Cilicie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tharse, située dans l'île d'Éleusa. Josephe, Strabon, Ptolémée et les Notices en font mention. Nous en connaissons les évêques suivans :

1. Minodore, assista au concile de Tarse, où l'on ratifia la paix entre Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche.

2. Alexandre, rétracta dans le concile de Chalcédoine ce qu'il avait approuvé deux ans auparavant dans le second concile d'Éphèse.

3. Anatholius, souscrivit au cinquième concile général. (*Or. chr.*, t. 2, p. 878.)

SEBASTIA, siége épiscopal d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche. Hiérocle en fait mention sous le nom de Juliosebaste, et l'ancienne Notice des Grecs sous celui d'Héliosebaste. On trouve un de ses évêques, nommé Sébastien, souscrit à la lettre du concile d'Isaurie à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1030.)

SEBASTIANIS (Joseph de Sainte-Marie de). Il est auteur d'un ouvrage intitulé : de la Consolation aux évêques, sous l'analogie de l'épiscopat et du martyre; à Rome, 1685. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2680.)

SÉBASTIEN (saint), martyr, surnommé le défenseur de l'Église romaine, était né dans le troisième siècle, de parens établis à Narbonne dans les Gaules, mais originaire de Milan, où il avait reçu une éducation chrétienne. Il fut capitaine dans une des compagnies de la garde prétorienne, sous les empereurs Dioclétien et Maximien, et contribua, dans cet emploi, à un grand nombre de conversions. Ce fut ce qui lui procura la couronne du martyre ; car Dioclétien, en ayant été averti, ordonna que Sébastien fût conduit

par une compagnie d'archers dans un champ proche de la ville, qu'on l'y attachât à un poteau, et qu'on le perçât à coups de flèches. Ce qui fut exécuté le 19 ou 20 de janvier de l'an 288 au plus tard. (Tillemont, Mémoires ecclésiastiques, t. 4. Baillet, Vies des Saints, 20 janvier.)

SÉBASTIEN, surnommé Maggi (B.), de l'Ordre des Frères Prêcheurs, naquit à Bresse, ville épiscopale de Ligurie et du vicariat italique. Il fut estimé de son temps un des plus saints religieux de son ordre. Sa science et son zèle pour l'observance régulière, le firent élire prieur de son couvent, et depuis provincial de Lombardie. Il s'acquitta de ces emplois avec toute l'attention, la prudence, le zèle, et cet amour de la régularité qu'on pouvait attendre d'un homme tout rempli de l'esprit de Dieu. Non-seulement il conserva toujours parmi ses frères cet esprit de paix, d'union, de zèle et de ferveur, qui, en les sanctifiant eux-mêmes, répandait encore parmi les peuples la bonne odeur de Jésus-Christ, mais il augmenta beaucoup la gloire de son ordre, en réformant plusieurs couvens, et en y faisant refleurir la ferveur primitive. Les persécutions qu'on lui suscita à ce sujet, et l'extrême pauvreté où il se trouva plus d'une fois réduit, mirent souvent sa patience aux plus rudes épreuves; l'humble disciple de Jésus-Christ les souffrit toujours avec soumission et avec joie, persuadé avec saint Paul, que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera découverte en nous. Parmi toutes les vertus que pratiqua ce saint religieux, la charité tint toujours le premier rang, il ne pouvait voir ses frères dans quelque besoin, sans chercher aussitôt à les soulager, il supportait leurs faiblesses avec douceur, jamais il ne les reprenait avec sévérité : il leur faisait connaître leurs fautes avant de leur imposer la pénitence, et leur disait avec un cœur plein de tendresse; « Mes enfans, quand par fragi- » lité vous aurez commis quel- » que faute, recourez à moi; » vous trouverez un père, et non » pas un supérieur ». Sa charité n'était pas moindre envers les malades, il les visitait assidûment; et, considérant Jésus-Christ, en leurs personnes, il les servait souvent à genoux par respect, il les consolait et les encourageait par ses tendres exhortations à souffrir paisiblement, et les portait surtout à unir leurs souffrances à celles de Jésus-Christ, et à jeter dans son sein toutes leurs inquiétudes. Quand il les avait quittés, il allait prier pour eux, et offrait à Dieu une partie de ses austérités pour leur soulagement et leur sanctification. Ce fut par ce même esprit, qu'il porta à la réconciliation plusieurs personnes qui vivaient dans la mésintelligence. Il mourut saintement à Gênes le 25 avril 1495. Il se fit plusieurs mi-

racles à son tombeau, et son corps est demeuré presque tout entier jusqu'à présent. Clément XIII a donné le décret de sa canonisation le 29 mars 1760, et a permis d'en faire l'office et d'en célébrer la messe d'un confesseur non-pontife, tous les ans le 16 décembre. (De Vienne, dans son Année dominicale, 25 avril.)

SÉBASTIEN (le père de saint Paul), provincial des Carmes en Flandre, auparavant professeur en Théologie à Louvain. Il accusa dans un écrit les bollandistes de plusieurs erreurs, entre autres d'avoir douté qu'il y ait eu une femme nommée Véronique du temps de J. C.; d'avoir regardé la donation de Constantin comme une pièce supposée; d'avoir condamné de supposition les actes de saint Silvestre, etc. Le père Papebroch fit une réponse à cet écrit : on la trouve à la tête du vingtième volume des Actes des saints. (Journal des Savans 1696, pag. 182 de la prem. édit., et 148 de la seconde.

SEBASTOPOLIS, ville de la petite Arménie. Pline la met dans la Colopène cappadocienne, et l'Itinéraire d'Antonin la marque sur la route en allant de Turia de Galatie à Sebaste d'Arménie. Les Notices ecclésiastiques la donnent à la première Arménie sous la métropole de Sebaste. Voici les évêques qui y ont siégé :

1. Melitius, dont les auteurs parlent comme d'un savant et zélé défenseur de la foi contre les ariens.

2. Cecropius, assista au concile de Chalcédoine.

3. Grégoire, souscrivit à la lettre du concile de la première Arménie à l'empereur Léon.

4. Photius, aux canons *in Trullo*. (*Oriens chr.*, t. 1, p. 425.) Cette ville a eu aussi des évêques latins, savoir :

1. Pierre Gerald, nommé par le pape Jean XXII, en 1330.

2. Jean.

3. Paul Francisci, de l'ordre des Frères-Mineurs sous Martin V, en 1428. (*Oriens. christ.*, t. 3. p. 1071.)

SEBAT ou SEBA ou SCHEBA, cinquième mois de l'année civile chez les Hébreux, et l'onzième de l'année ecclésiastique. Il répond à notre lune de janvier. Les Juifs commençaient par *sebat* à compter les années des arbres qu'ils plantaient, et dont les fruits étaient censés profanes et impurs jusqu'à la quatrième année.

Le dixième de *sebat*, était jeûne pour la mort des anciens qui succédèrent à Josué dans le gouvernement, et dont il est parlé. (*Judic.* 2, 7.)

Le vingt-troisième de *sebat*, on jeûnait en mémoire de la résolution prise de faire la guerre à ceux de Benjamin, pour venger l'outrage fait à la femme du lévite. (*Judic* 20, 26.)

Le trentième de ce mois, Simon Machabée fut assassiné par Ptolémée, fils d'Abobi son gendre. (1 Mach. 16, 14, etc.)

SÉBÉ, fils d'Abissaïl, de la tribu de Gad, qui demeurait dans le pays de Bason. (1 *Paralip.* 5, 13.)

SEBENIA ou SEBENIAS, un de ceux qui signèrent avec Néhémie l'alliance par laquelle le peuple promit fidélité au Seigneur après la captivité. (2 *Esd.* 10. 4.)

SEBENIAS ou SEBENIA, héb., *le Seigneur qui convertit* ou *qui captive*, du mot *schaba*, et du mot *Jah*, prêtre du temps de David, qui sonnait de la trompette à la cérémonie du transport de l'arche. (1 *Par.* 15, 24.)

SEBENIAS, prêtre qui revint de la captivité de Babylone avec Zorobabel. (2 *Esdr.* 12, 3.)

SEBENICO, *Sebenicum et Sibenicum*, ville épiscopale de la Dalmatie, sous la métropole de Spalatro, est située sur la rivière de Cherca, à trente milles de Salone. Elle appartient aux Vénitiens.

SEBENNYTE, ville épiscopale de la seconde Egypte, sous le patriarcat d'Alexandrie, suivant l'ancienne Notice. Ptolémée, Strabon et Etienne de Byzance en font mention. Elle était située à l'embouchure du Nil, qui portait son nom. Aujourd'hui ce n'est qu'un bourg nommé Semmenut, où se paie la douane de ce qui va au Caire. Voici ses évêques :

Soterichus, Melécien.

1. Ansonius, assista au second concile d'Ephèse, où il se déclara en faveur de Dioscore, qu'il condamna deux ans après dans le concile de Chalcédoine.

2. Paul souscrivit au décret synodal de Gennade, patriarche de Constantinople, contre les simoniaques.

3. Isaac, jacobite, assista au concile d'Alexandrie, en 743. Ce prélat et les suivans sont qualifiés évêques de Semmudæ.

4. N..., jacobite, siégeait sous le patriarche Sanutius 1er.

5. Théodore, jacobite, sur la fin du onzième siècle.

6. Marc, se trouva à l'assemblée des évêques, que le visir fit tenir à Misra, pour la réforme des domestiques du patriarche Cyrille.

7. Macaire, jacobite, siégeait vers l'an 1147.

8. Jean 1er, jacobite, un des onze évêques qui décidèrent en présence du visir, que l'élection du patriarche Cyrille II était canonique.

9. Jean II, auteur d'un dictionnaire et d'une grammaire coptes, selon Michel Wanslebius, dans son Histoire des églises d'Alexandrie, p. 335. (*Oriens chr.*, t. 2. p. 571.)

SEBEON, hébr., *iniquité qui demeure*, du mot *schab, demeurer*, et du mot *haron*, *iniquité*, Hevéen, père d'Ana, et aïeul d'Oolibama, femme d'Esaü. (Genèse, 362.)

SEBIA, hébr., *daim* ou *chèvre*, *honorable et belle*, du mot *haba* ou *habi*, mère de Joas. (4 *Reg.* 12, 1.)

SEBIA, fils de Hodés. (1 *Par.* 8, 9.)

SEBILLE (Alexandre), reli-

gieux de l'Ordre de Saint-Dominique, du couvent et de la ville d'Anvers, où il naquit vers l'an 1612, fit ses études à Salamanque en Espagne. Etant retourné dans son pays, il y prit le degré de docteur, et enseigna la Théologie dans l'université de Louvain. Il précha aussi avec tant de réputation et de succès, que la cour de Bruxelles le choisit pour son prédicateur. Il était prieur de son couvent d'Anvers, lorsqu'il mourut le 23 mai 1657, âgé de quarante-cinq ans. On a de lui : *Divi Augustini et SS. Patrum de libero arbitrio interpres thomisticus adversùs Cornelii Jansenii, episcopi yprensis doctrinam prout defenditur in theriacâ Vincentii Lenis Theologi arausicani*; à Mayence, 1652, in-fol., et à Venise, 1672, in-4°. Ses ouvrages manuscrits sont : 1°. *Resolutiones variæ ex logicalibus, physicis, metaphysicis, secundùm doctrinam Doctoris angelici*, tom. 1, in-fol. *opuscula* 18. *complectens*. 2°. *Tractatus de visione Dei*, in-4°. 3°. Plusieurs sermons. 4°. *Tractatus de signis*, *et dissertationes quædam in primam partem sancti Thomæ*, in-4°. (Le père Échard, *Script. ord. Præd.*, tom. 2, p, 585.)

SEBOIM, hébr., comme *Sebia*, une des quatre villes de la Pentapole, qui furent consommées par le feu du ciel. (Genèse.)

SEBOIM, vallée de Seboim. (1 *Reg.* 13, 18.)

SEBOIM, ville dans la tribu de Benjamin. (2 Esdr., 11, 34.) Peut-être que de ces deux dernières Seboim, la première est l'endroit où avait été celle qui fut consommée dans l'embrasement de Sodome, et que la seconde est une nouvelle ville bâtie à la place de la précédente. (*Voyez* Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SEBONDE (Raymond de), professeur en médecine, en philosophie et en Théologie à Toulouse, dans le quinzième siècle, était de Barcelone en Espagne, selon M. de Maussac dans ses Prolégomènes sur Raymond Martin, dominicain, auteur du *Pugiæ fidei contra Judæos*, avec lequel Joseph Scaliger, dans sa lettre à Casaubon, qui est la quatre-vingt-quatrième, a confondu Raymond Sebonde, quoique postérieur à Raymond Martin de près de deux siècles. Sebonde se fit estimer par son esprit et par son savoir. Trithême, qui place sa mort à l'année 1432, nous le représente comme un homme très-savant dans les lettres divines et humaines. Il composa quelques ouvrages, dont le plus considérable est celui qui a pour titre : *Theologia naturalis, sive liber creaturarum, specialiter de homine, et naturâ ejus, in quantùm homo, et de his quæ sunt ei necessaria ad cognoscendum se ipsum et Deum, et omne debitum, ad quod homo tenetur, et obligatur tàm Deo quàm proximo*. C'est le titre qu'il porte dans l'édition qui en fut faite à Lyon en 1540. Il y en eut une

autre édition dans la même ville en 1648, in-8°. Il avait été imprimé à Strasbourg dès l'an 1496, in-fol., en lettres gothiques. Il le fut encore à Paris en 1509; à Venise en 1581; à Francfort en 1631; à Amsterdam en 1641, et ailleurs. Il a été aussi imprimé en forme de dialogue sous ce titre : *de naturâ hominis seu viola animæ, formâ dialogi inter Raymundum Sebundium, artium medicinæ, atque sacræ theologiæ Professorem eximium, et Dominicum seminiverbium de hominis naturâ, propter quem omnia facta sunt, tractans ad cognoscendum se, Deum et homines.* A Tolède en 1500, in-4°; à Cologne en 1501; à Lyon en 1568. Nicolas-Antoine (*Biblioth. Hispan. vet. lib.* 10, *c.* 3, n° 123), attribue à Valère-André de dire que Pierre Doré, dominicain, a tiré les six dialogues de la Violette de l'âme, de la Théologie naturelle de Sebonde; car le septième, qui est entre la Vierge Marie et Dominique, a été pris d'ailleurs. Mais Nicolas-Antoine s'est trompé. Valère-André n'attribue pas la Violette de l'âme à Pierre Doré, dominicain, mais à Pierre Dorland, chartreux, qui suit immédiatement Pierre Doré dans la Bibliothéque belgique, tom. 2, pag. 973.

La Théologie naturelle de Sebonde est divisée en 330 chapitres. Son but dans cet ouvrage est d'établir par des raisons humaines et naturelles, contre les athées tous les articles de la religion chrétienne. Montagne, qui faisait un cas tout particulier de ce livre, le traduisit en français; et cette traduction parut à Rouen en 1603 et 1641, in-8°. Mais parce qu'il y eut des gens qui blâmèrent cet ouvrage, les uns disant que les chrétiens ne devaient pas appuyer leur croyance sur des raisons humaines, et les autres que les argumens de Sebonde étaient faibles et peu propres à prouver ce qu'il avançait, Montagne en entreprit la défense dans une apologie qui parut à Venise en 1633. Turnèbe ne l'estimait pas moins. Mais tout le monde n'en a pas jugé aussi favorablement que ces deux auteurs; et le père Théophile Raynaud, entre autres, en a parlé avec mépris. (*Prolegomen. theolog. nat. num.* 86.)

Les autres écrits de Sebonde sont : *Quæstiones disputatæ, et viola animæ,* qui ne diffère de la *Theologia naturalis* que quant à la forme, et qui est apparemment le même livre que les dialogues *de naturâ hominis*, imprimés à Lyon en 1568. Il est bon de remarquer que Sebonde est aussi nommé Sabunde et Sebeide ou Sebeyde. (On peut consulter touchant cet auteur Trithême, *de Script. eccles*; Gesner, *in Biblioth.*; Nicolas-Antonio, *Biblioth. vet. et nov.* t. 2, pag. 141; Fabricius, *de Veritat. relig. christ.* p. 454, *et Biblioth. Med. et infim. ætat. lib.* 17, *verbo*; *Raymundus Sebanda* Bayle, Diction. crit., au mot *Sebonde.*)

SEBURAEN, nom que les Juifs donnent à ceux de leurs rabbins ou docteurs qui ont vécu et enseigné depuis que le Thalmud eut été achevé. Ce nom, qui signifie opinatif ou opinant, leur fut donné, disent les rabbins, parce que le Thalmud ayant été publié et reçu dans toutes les écoles et synagogues, ces docteurs ne faisaient plus que disputer pour et contre sur le Thalmud et ses décisions, et apporter leurs opinions.

SÉBUSÉENS, secte particulière entre les Samaritains schismatiques. Leur erreur consistait dans le changement qu'ils avaient fait sur le temps de la célébration des grandes fêtes de l'année. Ils célébraient la Pâque au commencement de l'automne, la Pentecôte sur la fin de la même saison, à la fête des Tabernacles au mois de mars. Ce changement ne se fit pas sans crime, parce qu'il était opposé à la loi de Dieu révélée à Moïse. (Père Pinchinat, dans son Dictionnaire, à l'article *Samaritains.*)

Il est des auteurs qui prétendent qu'on ne doit pas appeler Sébuséens, mais Sébuéens, cette secte de Samaritains schismatiques. Saint Epiphane parle des Sébuéens.

SECHEM, hébr., *partie*, *portion*, *le dos*, *les épaules*, ou *de grand matin*, ou *de bonne heure*, du mot *sehacam* ou *sehekem*, selon les diverses leçons, fils de Galaad, et chef de la famille des Sechemites, sont différens de Sichem et des Sichimites, dont on parlera ci-après. (*Num.* 26, 31.)

SECHEN. M. de Saci pense qu'au lieu de *Sechem*, qui se trouve encore (Josué, 17, 2), il faut lire *Sechem*, conformément à l'hébreu. (*Voyez* Saci, Explication des noms hébreux, troisième tome de la Bible.)

SECHENIAS, hébr., *maison* ou *demeure du Seigneur*, du mot *schaken* et du mot *Jah*, fils de Semaïa, garde de la porte orientale de Jérusalem. (2 Esd. 3, 29.)

SECHENIAS, fils d'Area, et beau-père de ce Tobie qui était du parti de Sanaballat, ennemi des Juifs. (2 Esdr. 6, 18.)

SECHENIAS, fils d'Odvia, et père de Semaïa, de la race royale de Juda. (1 *Par.* 3, 21.)

SECHENIAS, prêtre, chef de la dixième famille sacerdotale. (1 Par. 24, 11, et 1 Esd. 8, 3, 5.)

SECHRONA ou SECHICRONA, ville de Juda, qu'on croit avoir été cédée à Siméon. (Josué, 15, 11. D. Calmet, Dict. de la Bible.)

SECKAU ou SECCOVIE, *Secovium*, ville épiscopale d'Allemagne dans la haute Styrie, sous la métropole de Saltzbourg, est située sur la rivière de Gavy, à trois lieues de Gudembourg, vers le nord. Les archevêques de Saltzbourg fondèrent cet évêché vers le commencement du treizième siècle, et le confèrent de plein droit. L'évêque réside à Laybnits, bourg de la basse Carinthie.

Évêques de Seckau.

1. Charles, prevôt de Saint-Barthélemi à Frisach en Carinthie, fut sacré évêque de Seccovie en 1218, et mourut en 1231.

2. Henri, fut sacré en 1232, et mourut en 1244.

3. Udalric, fut élu archevêque de Saltzbourg en 1257. Il résigna en 1265, et mourut dans son évêché de Seccovie en 1268.

4. Bernardo Werner, doyen de la cathédrale de Passau, mourut en 1282.

5. Léopold, mourut en 1291.

6. Henri, grand-prevôt de Saltzbourg, mourut en 1309.

7. Uldaric, mourut en 1309.

8. Frédéric de Mitterskirchen, grand-doyen, et ensuite prevôt de Saltzbourg, mourut en 1318.

9. Bourchon, mourut en 1334.

10. Rudmare de Haydach, docteur en droit, mourut en 1351.

11. Udalric de Weissenech, mourut en 1371.

12. Augustin, auparavant pénitencier à Rome, et religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, mourut vers l'an 1380.

13. Jean de Neuperg, mourut en 1390.

14. Frédéric de Poneck, mourut en 1414.

15. Sigmare de Holneck, mourut au concile de Constance en 1417.

16. Udalric, comte d'Albeck, docteur en droit, ayant été élu par quelques-uns évêque de Verden, sans avoir pu réussir, devint évêque de Seccovie, en 1417. C'était un prélat fort savant, qui mourut en 1432.

17. Conrard de Reischberg, mourut en 1443.

18. Georges Lembucher, mourut en 1446.

19. Frédéric, mourut en 1453.

20. Georges Uberacker, docteur en droit, mourut en 1477.

21. Christophe de Frausmansdorff, mourut en 1480.

22. Jean Serbinger, mourut en 1481.

23. Mathias Scheidt, vicaire-général et administrateur du patriarcat d'Aquilée pour le cardinal Marc Barbi. Il fut sacré évêque de Seccovie, en 1482.

24. Christophe Zach, auparavant curé de Enittenfeld, fut sacré en 1503.

25. Christophe Raugher, évêque de Laybach, conseiller impérial, et abbé commendataire d'Admont, devint aussi évêque de Seccovie en 1509. Il mourut en 1536.

26. Georges de Tessingen, fut sacré en 1537.

27. Christophe, baron de Lamberg, auparavant grand-doyen de Saltzbourg, fut élu en 1542; il résigna quatre ans après, et devint ensuite grand-prevôt de Saltzbourg, où il mourut en 1579.

28. Jean de Malenshein, chanoine de Saltzbourg et de Passau, mort en....

29. Pierre Persicus, licencié en droit, fut sacré en 1550.

30. Georges Agricola, docteur en droit, auparavant évêque de Lavantz, fut transféré à Seccovie en 1572, et mourut deux ans après.

31. Sigismond de Arzt, mourut en 1584, sans avoir été sacré.

32. Martin Brenner, docteur en Théologie, mourut en 1616.

33. Jacques Eberle de Rottempach, docteur en Théologie, fut nommé, en 1615, coadjuteur de Seccovie. Il mourut en 1633.

34. Jean-Marc d'Aldringen, auparavant chanoine d'Olmutz, fut sacré en 1634.

35. Maximilien Gandolphe, comte de Kuembourg, devint évêque de Lavantz, ensuite évêque de Seccovie, et archevêque de Saltzbourg en 1668; enfin cardinal en 1686. Il mourut le 3 de mai de l'année suivante.

36. Wenceslas Guillaume, comte de Hofkirchen, mourut en 1581.

37. Jean Ernest, comte de Thun, chanoine de Saltzbourg, succéda à son frère dans l'évêché de Seccovie, et mourut vers l'an 1704.

38. François-Antoine Adolphe, comte de Wagensperg, chanoine de Saltzbourg, après avoir été fait, en 1704, évêque de Seccovie, fut transféré à l'évêché de Chiemsée en 1712.

39. Joseph-Philippe, comte de Lamberg, chanoine de Passau, devint évêque de Seccovie en 1712. Il naquit en 1684. (Histoire ecclés. d'Allemagne, t. 2.)

SECOND, *Secundus*, disciple de saint Paul. On ne sait aucune particularité de sa vie. Il était de Thessalonique, et suivit saint Paul de Grèce en Asie, l'an 58 de Jésus-Christ. Les Espagnols reconnaissent un saint Second, qu'ils prétendent avoir été envoyé dans leur pays par les princes des apôtres. (Act. 20, 4. Bollandus, 15 mai, pag. 442, etc. Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SECOND, martyr et compagnon de saint Maurice. (*Voyez* MAURICE.)

SECOND, martyr d'Aste en Italie, n'est connu que par son culte, qui est fort célèbre. (Baillet, Vies des Saints, 30 mars, tom. 1, pag. 378.)

SECOND, martyr de Ptolémaïde en Lybie, dans la Pentapole, était un saint prêtre qui, s'étant opposé aux ariens, en fut tellement maltraité, qu'il mourut des coups qu'ils lui donnèrent, l'an 356 ou 357. L'Église romaine l'honore le 21 de mai, avec plusieurs autres martyrs d'Alexandrie et d'Égypte, que les ariens firent mourir aux fêtes de la Pentecôte de l'an 356. (Hermant, Vie de saint Athanase. Baillet, Vies des saints, 21 mai.)

SECOND ou SECONDIN, autrement SÉVÈRE, l'un des quatre couronnés, frères et martyrs, à Rome dans le quatrième siècle. Ils souffrirent durant la persécution de Dioclétien et de Maxi-

mien, qui les firent fouetter avec des escourgées de plomb jusqu'à ce qu'ils rendirent l'âme. (*Voyez* Carpophore.)

SECONDE, vierge et martyre, sœur et compagne de sainte Rufine. (*Voyez* Rufine.)

SECONDE, vierge et martyre de Turburbe en Afrique, compagne de sainte Maxime et de sainte Donatille. (*Voyez* Maxime.)

SECONDEL (saint), diacre et compagnon de saint Friard. (*Voyez* Friard.)

SECONDICIEN, la seconde personne dans le clergé d'une église, comme le primicier en était la première. Le secondicier était le second que l'on mettait sur les tablettes ou le catalogue d'une église.

SECONDIENS, hérétiques qui suivaient les erreurs de Secondin, philosophe d'Afrique, et défenseur de Manès. Il parut vers l'an 405, et enseigna que Dieu n'est point immuable ; que Jésus-Christ n'est pas le Fils unique et naturel du Père éternel ; qu'il n'est pas permis aux chrétiens de manger de la viande, ni de boire du vin. Saint Augustin a combattu cet hérétique. (*Lib. contrà Secondinum*, tom. 6. *Voyez* aussi Prateole, *tit. Secundin.*; et Durand, *de Fide vindicatâ*, pag. 13 et 224.)

SECONDIER, martyr en Toscane, eut la tête tranchée avec Marcellien ou Marcellin et Verien, le 9 d'août de l'an 250, près de la ville de Centumcelle ou Civita-Vecchia. Ils avaient souffert auparavant divers supplices dans la ville de Rome par l'ordre de l'empereur Dèce, dont on croit qu'ils étaient officiers ou soldats. (Baillet, Vies des Saints, 9 août.)

SECONDIN, martyr de Numidie dans le troisième siècle, et compagnon de saint Jacques et de saint Marien. (*Voyez* saint Jacques, martyr en Numidie.)

SECOURS ou SUCCURSALE, est une église dans laquelle on fait le service paroissial, ou parce que les habitans sont trop éloignés de la paroisse, ou parce que les paroissiens sont en trop grand nombre. La succursale n'est point un titre de bénéfice, elle est régie par un vicaire amovible ; et lorsqu'il s'agit d'ériger une succursale, l'évêque n'est point obligé d'observer les formalités nécessaires dans l'érection des cures, ni de faire une information *de commodo et incommodo*. (La Combe, Jurisprud. canoniq. au mot *Érection*, art. 10.)

SECOUSSE (Denis-François), avocat au parlement, et savant académicien de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris et de celle d'Amiens, naquit à Paris le 8 janvier 1691, de Jean Léonard Secousse, avocat. Ayant fait ses humanités et sa philosophie avec succès, il fut obligé d'étudier en droit par déférence pour son père, qui le destinait au barreau ; mais celui-ci étant mort, il se livra tout entier à l'étude des belles-lettres

et de l'histoire de France. En 1728, il fut choisi par M. le chancelier d'Aguesseau pour continuer la grande collection des ordonnances de nos rois, commencée par M. de Laurière, et les volumes qu'il a publiés ont reçu un applaudissement universel. Il mourut à Paris le 15 mars 1754. On a de lui : 1°. la suite du Recueil des ordonnances de nos rois, depuis le second jusqu'au neuvième volume inclusivement, qui a paru en 1755 par les soins de M. de Villevault, conseiller à la cour des Aides, qui a succédé à M. Secousse dans ce travail. 2°. Plusieurs dissertations dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions. 3°. Les Mémoires du prince de Condé, en 5 volumes in-4°, qui parurent en 1742. 4°. Les mémoires de Charles II, roi de Navarre, en 2 volumes in-4°, qui ont paru peu après sa mort. Lorsqu'il mourut, il avait fort avancé une table chronologique de toutes les chartes, diplômes, etc., concernant la France, qui se trouvent dans les livres imprimés. L'éloge de M. Secousse se trouve à la tête du neuvième volume du Recueil des ordonnances de nos rois. (M. l'Abbé Ladvocat, Dictionnaire historique portatif. Moréri, édit. de 1759.)

SECRED, ville épiscopale des jacobites, au diocèse d'Antioche, située près du Tigre, dans la Mésopotamie. Un de ses évêques, nommé Philoxenus, assista en 1332 au sacre du patriarche Ignace IV. (*Or. chr.*, tom. 2, pag. 1520.)

SECRET. Il est du droit naturel de garder un secret qui nous a été confié, soit que nous ayons promis de le garder ou que nous ne l'ayons point promis. C'est par conséquent un péché mortel ou véniel, selon l'importance ou la légèreté de la matière, de révéler un secret. Cette règle a ses exceptions, et il est des cas qui ne permettent pas seulement, mais qui obligent à découvrir les secrets. C'est ainsi qu'on doit découvrir un secret qui porte préjudice au salut, ou à la réputation, ou aux biens du corps, ou aux biens de la fortune de quelqu'un, parce qu'en gardant un tel secret, on violerait la charité qu'on doit au prochain. (Saint Thomas, 2, 2, *q.* 70, art. 1. Navarre, *in cap. inter verba sexta conclusione perfecta*, n° 402. Lamet, au mot *Secret.*)

SECRET DE LA CONFESSION. (*Voyez* Confession.)

SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Sur la question de savoir si, pour la validité des concessions de bénéfices que le roi donnait à titre de régale, il était nécessaire qu'elles fussent signées par un secrétaire d'état ou seulement par un secrétaire ordinaire du roi : on distinguait les provisions sur des résignations en faveur, d'avec celles obtenues sur d'autres vacances. Celles-ci, n'étant absolument données que du propre mouvement du roi, devaient

être signées de ceux qui recevaient les commandemens, c'est-à-dire, de l'un des quatre secrétaires d'état ; ce qui ne paraissait point nécessaire pour les autres provisions qui n'étaient point entièrement du propre mouvement du roi. (Mémoires du clergé, tom. 2, pag. 953 et suiv.)

Par la déclaration du 21 avril 1692, les contrats de mariage passés en présence de Sa Majesté et reçus par les secrétaires d'état, devaient être exécutés, et portaient hypothèque du jour de leur date, et avaient même force et vertu, que s'ils eussent été reçus par des notaires. La minute devait demeurer entre les mains du secrétaire d'état qui les avait reçus, lequel pouvait délivrer des expéditions ; et néanmoins, pour la commodité des parties, voulait Sa Majesté, qu'il en fut déposé une copie par lui signée par collation, chez un notaire qui pouvait délivrer des expéditions comme s'il en avait eu la minute. (Mémoires du clergé, tom. 5, pag. 759.)

L'édit du roi Louis XI de l'an 1493, confirmé par un autre édit de François 1er, de l'an 1518, déclarait les secrétaires du roi exempts de tous droits et devoirs seigneuriaux appartenant au roi ; ce qui fut appliqué par arrêt du grand-conseil du 7 juin 1666, aux acquisitions faites dans la mouvance ou censive des évêchés pendant l'ouverture de la régale. (Mém. du clergé, tom. 2, pag. 927 et suiv.)

SECRÈTE, oraison qu'on dit à la messe après l'offertoire. On la nomme secrète, parce qu'on la dit tout bas, et non point parce qu'à cet endroit de la messe, les catéchumènes et les pénitens se retiraient ; ni parce que c'était la prière qu'on faisait sur l'oblation, après qu'on avait séparé d'avec le reste ce qu'on en avait réservé pour le sacrifice, comme le prétendent quelques modernes, qui veulent que *secreta* vienne de *secretio*, *séparation*. (*Voyez* M. Collet, Examen des saints mystères, pag. 479 et suiv.)

SECTE. Ce nom latin a la même signification que le nom grec *hæresis*, quoiqu'il ne soit pas toujours si odieux. L'on connaissait parmi les Juifs quatre sectes particulières, distinguées par la singularité de leurs pratiques et de leurs sentimens, quoique unies entre elles et avec le corps de la nation. Ces sectes, qui ont apparemment pris cet exemple des Grecs vers le temps des Machabées, sont celles des pharisiens, des saducéens, des esséniens et des hérodiens, dont on a parlé sous leurs titres.

On voulut faire passer d'abord le christianisme pour une secte de Juifs, mais dans un sens odieux ; et peu après il s'éleva même au milieu du christianisme différentes sectes ou hérésies, dont saint Pierre se plaint avec l'amertume dans le cœur. Saint Paul réprima aussi, dès les

commencemens, les partialités par lesquelles les fidèles s'attachaient trop à lui ou à quelque autre apôtre, dans la crainte que cela n'eût de fâcheuses suites. (Act. 24, 5. 2 *Petr.* 2, 1, etc. 1 *Cor.* 1, 12; et 3, 22, etc.)

Encore aujourd'hui on souffre dans l'Église catholique des espèces de sectes en philosophie, et même en Théologie, à l'égard des questions non décidées. Ainsi nous voyons en philosophie des péripatéticiens, des scotistes, des nominaux, des cartésiens, etc.; et en Théologie, des thomistes, des augustiniens, des scotistes, des molinistes, des congruistes, ainsi nommés, soit de celui dont ils suivent les sentimens, soit de quelques-uns de ces sentimens, ou de la façon de les enseigner. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SECTION DES BÉNÉFICES. On entend par section des bénéfices, la division d'un seul titre de bénéfices en deux; ce qui s'applique proprement au cas d'un partage abusif que les canons ont toujours condamné, et qui consiste à mettre les revenus d'un côté et les charges de l'autre. (*Cap.* 8, *de præb. c. cùm causam*, *cod.*) La glose de ces décrétales observe qu'elles n'ont en vue que d'empêcher l'abus et la section sans cause des bénéfices, mais que rien n'empêche qu'on ne divise un bénéfice quand il vaque, s'il y a une juste cause de le faire, et que les revenus du bénéfice le permettent; dans lequel cas la division se fait, non en telle sorte qu'en conservant l'unité dans le titre du bénéfice, on le confère à deux, mais en formant deux titres différens qui aient chacun leur titulaire: *ex justâ causâ potest una præbenda dividi in duas, cùm vacat, si facultates sufficiant. C. vacante de præb. arg. c. significatum cod. c. ad audientiam de eccles. ædif. et sic erunt duo jura, sed duo ad unam præbendam eligi non possunt ut unus unam medietatem habeat et alter alteram, vel quod unus expectet, quousque alia vacabit, c. imò talis electio est cassanda. c. tuæ fraternitatis, c. dilect. de præb.* Dans le cas de cette section nécessaire ou utile à l'Église, on observe les mêmes formalités que pour l'union de deux bénéfices. (*Voy.* Union.)

Comme l'établissement des vicaires dans les paroisses et prieurés-cures a toujours eu l'air d'une section de bénéfices dans le caractère réprouvé par les canons, les conciles n'ont cessé de faire des réglemens à ce sujet, pour empêcher de grands abus. Si une paroisse est trop étendue pour pouvoir être desservie par un seul titulaire, on divise, non le titre, mais le territoire par l'établissement des églises qu'on appelle succursales ou annexes. Il n'arrive presque jamais qu'on donne au même peuple deux pasteurs en titre avec une autorité égale pour exercer les mêmes fonc-

tions dans la même église. Cet abus qui s'était introduit dans le seizième siècle, a été corrigé dans ces derniers temps. Si on tolère encore ces sortes de sections dans quelques pays, c'est à cause de leur ancienneté ou par des raisons particulières. Mais aucune raison ne ferait tolérer en France une autre espèce de section pratiquée dans le même siècle de relâchement. Cette section consistait à ériger des prieurés simples, par le démembrement des prieurés-cures, c'est-à-dire, à supprimer le titre du bénéfice pour ensuite former deux titres distincts: un prieuré simple, et une vicairie perpétuelle. Il est certain qu'un grand nombre de prieurés se sont ainsi formés par le démembrement des revenus des cures, et il est de règle que, lorsque l'origine d'une pareille section est ancienne ou inconnue, le défaut en est couvert; le repos de l'Église ne permet pas même de faire là-dessus des recherches trop profondes; mais si l'on eût prouvé l'érection de ces prieurés simples, dont l'établissement ne pouvait paraître aux évêques de ce temps que très-désavantageux pour l'Église, soit par le décret du supérieur ecclésiastique, soit par la représentation d'autres titres, l'appel comme d'abus qui en eût été interjeté par une partie intéressée ou par le ministère public, n'eût souffert aucune difficulté, quand même la forme de la procédure eût été régulière, parce qu'il serait toujours resté vrai que l'érection en aurait été faite sans cause légitime. (M. Durand de Maillane, dans son Dictionnaire du droit canoniq. au mot *Section.*)

SÉCULARISATION, action par laquelle un religieux, un bénéfice ou un lieu régulier devient séculier. La sécularisation des lieux réguliers ou des monastères demande de grandes raisons; on n'y procède qu'avec beaucoup de prudence, et elle ne peut se faire que par le concours des deux puissances, parce que ce changement d'état concerne l'ordre public, tant de l'Église que du souverain. Il fallait donc pour cela l'autorité du saint-siége et celle du roi: on consultait aussi l'évêque du lieu, le patron et toutes les personnes intéressées. Quand on sécularisait un monastère, les religieux n'étaient point pour cela dispensés de leurs vœux, et ne pouvaient succéder à leurs parens. (Mémoires du clergé, t. 4, p. 2059 et suiv. Lacombe, Jurisprudence canoniq, au mot *Sécularisation.*)

SECUNDIENS, hérétiques qui suivaient les erreurs de Secundus, philosophe d'Égypte, et disciple de Valentin, dont il renouvela les impiétés vers l'an 145, en y ajoutant quelques nouvelles subtilités. (S. Epiphane, *hær.* 32.)

SECURUS et *INCENDENS*, nommés en hébreu, l'un *Joas*, et l'autre *Saraph*, dont saint Jérôme traduit ainsi

les noms. (1 *Par.* 4, 12. Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SEDADA, hébr., *son côté*, du mot *tsad*, et du pronom *a*, ville de Syrie, à l'extrémité septentrionale de la Terre promise, (*Num.* 34, 8; et *Ezech.* 47, 15.)

SEDAT ou SEDATUS, évêque de Béziers vers la fin du sixième siècle, est auteur d'une homélie de l'Épiphanie qui se trouve dans les Bibliothéques des Pères. (Honoré d'Autun, *de Script. eccles.* Dupin, Biblioth. des Auteurs ecclés. du sixième siècle.)

SÉDÉCIAS, hébr., *le juste du Seigneur* ou *la justice du Seigneur*, du mot *tsadac*, et du mot *Jah*, autrement Amasias ou Matthanias, fils de Jonas ou Josias, et substitué par Nabuchodonosor à Jéchonias ou Joakim, son neveu dans le royaume de Juda, à condition qu'il garderait à ce roi de Babylone le serment qu'il fit de lui être fidèle. Sédécias, ne tardant pas, contre l'avis de Jérémie, à rompre son serment, fut poursuivi par Nabuchodonosor, qui, après avoir repoussé le roi d'Égypte, venu au secours de Sédécias, retomba sur celui-ci; et, ayant fait tuer tous ses enfans en sa présence, lui fit crever les yeux, et ordonna, après l'avoir fait charger de chaînes, qu'on le menât à Babylone.

Tous ces malheurs arrivèrent à Sédécias en punition de son peu de docilité aux paroles de Jérémie, et vérifièrent les prédictions de ce prophète ainsi que d'Ézéchiel. On ne sait pas l'année de sa mort. (4 *Reg.* 24, 17, 18. 14, 1; 2, 3. 25, 2, 3, 4, etc. Jérémie, 37, 3, 4, 5, 10. 34, 8... 22, 32; 4, 5, 7. 52, 4, 5... 2, 34, 3. *Ezech.* 12, 13.)

SÉDÉCIAS, second fils du roi Joackim. (1 *Par.* 3, 16.)

SÉDÉCIAS, fils de Chanaana, et faux prophète de Samarie, qui prédit la victoire à Achab, contre la parole de Michée. On ne sait ce qui arriva de Sédécias, mais toutes les prédictions de Michée se trouvèrent vérifiées. (*Voy.* MICHÉE; et 3 *Reg.* 22, 2, 24.)

SÉDÉCIAS, fils de Maasias, faux prophète qui fut toujours contraire à Jérémie. (*Jerem.* 29, 21, 22.)

SÉDÉCIAS, fils de Sédeï, et père de Maasias, bisaïeul de Baruch. (Baruch, 1, 1.)

SEDEI, hébr., *tout-puissant*, du mot *schaddai*, fils d'Helcias, et père de Sédécias, faux prophète. (Baruch, 1, 1.)

SEDEN, lieu dans la province d'Arles. Il y eut un concile (*Concilium sedenense*), l'an 1267. (Lab. 11.)

SEDEUR, hébr., *destructeur du feu* ou *de la lumière*, du mot *schaddai*, et du mot *or*, *feu* ou *lumière*, père d'Elisur, de la tribu de Ruben. (*Num.* 1, 5.)

SEDELIUS (*Caius-Cœlius* ou *Cœcilius*), célèbre prêtre et poëte latin du cinquième siècle, est auteur d'un poëme latin, intitulé, *Paschale carmen*, qui parut en 494. Sedulius appelle

son poëme pascal, parce, dit-il, que Jésus-Christ dont il y fait l'histoire, est notre Agneau pascal qui a été immolé pour nous. On a encore de lui un ouvrage en prose, intitulé, *Paschale opus*, On a aussi sous son nom un poëme dont l'Église a tiré les hymnes qu'elle chante aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie, et qui renferme en abrégé l'histoire de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Bède le fait encore auteur d'un poëme qui est une comparaison de l'Ancien et du Nouveau - Testament en vers élégiaques, et que d'autres ont publié sous le nom du consul Asterius. Alde Manuce imprima les ouvrages du prêtre Sedulius en 1502. Ils parurent depuis à Bâle en 1528, 1534 et 1541. Les PP. DD. Martenne et Durand ont encore publié, dans le neuvième tome de leur *Ampliss. collectio*, un poëme de Sedulius sur l'Incarnation. La poésie de cet auteur joint au brillant, à la douceur et à la clarté, beaucoup de force et de majesté. Sa prose a moins d'agrémens que ses vers. (Dupin, Biblioth. ecclés. du cinquième siècle. D. Ceillier, Hist. des Aut. ecclés., tome 10, page 631 et suiv.)

SEDULIUS le jeune, Écossais, différent du poëte Sedulius, fleurissait en 818. Hepidannus, moine de Saint-Gal, dans ses Annales abrégées, lui attribue un commentaire sur toutes les épîtres de saint Paul, qu'il avait tirées des écrits d'Origène, d'Eusèbe, d'Hilaire, diacre, de saint Ambroise, de Rufin, de saint Chrysostôme, de saint Jérôme, de saint Augustin, de Gennade de Constantinople, de saint Grégoire-le-Grand, et de quelques autres Pères. En sorte que ce n'était qu'une compilation des anciens commentaires sur ces épîtres. L'ouvrage de Sedulius fut imprimé pour la première fois à Bâle en 1528 et 1534, et ensuite dans la Bibliothéque des Pères. On le trouve dans le sixième tome de celle de Lyon à la suite des écrits du poëte Sedulius mais avec la remarque que ce commentaire n'est point de lui, et qu'il paraissait de Sedulius dont il est parlé dans les Annales d'Hepidannus. On croit encore que Sedulius le jeune, auteur d'un commentaire sur saint Matthieu, écrit dans le même style et divisé en trois cent cinquante-cinq chapitres. C'était en effet le goût des savans du neuvième siècle, de ne rien produire de leur propre fonds, mais de prendre dans les anciens tout ce qui leur paraissait de mieux, et d'en composer ou des commentaires ou d'autres ouvrages. Celui de Sedulius sur saint Matthieu, n'a pas encore été imprimé; il était en manuscrit dans la bibliothéque du collége des jésuites de Paris. On y cite non-seulement saint Eucher, saint Léon, Arnobe le jeune, Fauste de Riez, saint Grégoire-le-Grand, saint Isidore, Arculphe et le vénérable Bède, mais encore le poëte Sedulius; ce qui fait voir que ce

commentaire ne peut être de ce poëte. C'est aussi au jeune Sedulius qu'on attribue divers ouvrages que Trithême donne à l'ancien, savoir, un livre de lettres, un grand volume sur Priscien, un autre sur la première édition de Donat et quelques autres. Trithême ne rapporte point le commencement de ces ouvrages, comme il le fait ordinairement à l'égard des écrits qu'il avait vus lui-même. Il dit seulement sur le livre des lettres, qu'il commençait par ces mots: « Sedulius, Écossais. » (D. Ceillier, Histoire des Auteurs sacrés et ecclés., t. 18, p. 584.)

SEDULIUS (Henri), de l'Ordre des Frères Mineurs, était natif de Clèves. Il fut provincial, et mourut à Anvers le 26 de février 1621, après avoir passé environ cinquante-deux ans dans son ordre. On a de lui: 1°. *Præscriptiones adversùs hæreses*, à Anvers, 1604 et 1606, in-4°. 2°. *Diva Virgo Mosæ trajectensis, in quâ de sacrarum imaginum antiquitate, usu et fructu, de supplicationibus, sive processionibus ecclesiasticis et nonnullis aliis ritibus priscis ac novis*, etc., 1609, in-8°. 3°. *Apologeticus adversùs alcoranum Franciscanorum pro libro conformitatum*, etc., à Anvers, 1607, in-4°. 4°. *Historia seraphica, vita sancti Francisci et illustrium virorum et fœminarum qui ex tribus ordinibus relati sunt inter Sanctos*, à Anvers, 1613, in-fol. 5°. L'édition *De vitâ sancti Ludovici, filii Caroli* II, *Regis Siciliæ, ex ordine Minorum, Episcopi tolosani*, avec un commentaire, à Anvers, 1602, in-8°. 6°. *Speculum disciplinæ sancti Bonaventuræ*, corrigé sur les anciens exemplaires, à Anvers chez Plantin, 1597, in-8°. 7°. *Elogia in Sanctorum imagines, qui ex tribus ordinibus sancti Francisci relati sunt inter Divos*, à Anvers, 1620. 8°. *Vita sancti Francisci scholiis illustrata*, à Anvers, 1598 in-8°. 9°. *Provincia inferioris Germaniæ Fratrum Minorum, in quâ de cœnobiis Fratrum virginumque monialium, de Martyribus et Scriptoribus*. C'est un manuscrit qui se conserve dans la bibliothéque des Frères Mineurs d'Anvers. (Swertius, dans ses *Athenæ belgicæ*. Frecher, dans son Théâtre. Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ, francis.*. t. 2, p. 62.)

SÉGARELIENS, disciples de Gaspard Ségarel, hérésiarque du treizième siècle. Il était de Parme, et forma une secte qu'il nomma la congrégation spirituelle choisie de Dieu, et envoyée dans ces derniers temps. Il disait que la puissance donnée par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs les pontifes romains, avait passé dans sa personne et dans celle de ses disciples, qu'il nommait apôtres, et qu'ainsi ni le pape ni aucun autre ne pouvait leur faire aucun commandement, ni fulminer contre eux aucune censure. Il méprisait tous les lieux destinés au culte de Dieu, disant que

les étables des pourceaux étaient aussi propres pour prier Dieu que les temples. Il enseignait que les maris et les femmes pouvaient se quitter réciproquement pour entrer dans sa congrégation ; que le véritable moyen de se sauver était d'en être ; que les actions les plus infâmes de ses disciples étaient des vertus, et qu'il y avait plus de perfection à ne point faire de vœux que d'en faire. Ségarel fut brûlé à Parme, et sa secte tomba bientôt. (Abelly et Jovet, t. 1, p. 71.)

SEGAUD (Guillaume de), célèbre prédicateur, jésuite, né à Paris en 1674, enseigna les humanités avec distinction dans le collége de Louis-le-Grand à Paris, puis la rhétorique à Rennes et à Rouen. Il composa pendant ces régences plusieurs petites pièces où il y a beaucoup de goût et de délicatesse, et par lesquelles on voit qu'il excellait dans les belles-lettres. Ses supérieurs s'étant opposés au désir extrême qu'il avait d'aller porter l'Évangile aux infidèles, il commença à prêcher à Paris en 1729, et ne tarda pas à s'y faire admirer. Il prêcha ensuite un avent et trois carêmes devant le Roi, qui lui fit une pension de douze cents livres. Mais quelque applaudi qu'il fût à la ville et à la cour, on le voyait, en sortant d'un avent ou d'un carême, aller faire une mission dans une petite ville, et quelquefois même dans le fond d'une campagne. Il mourut à Paris dans la maison professe, le 19 décembre 1748, à soixante-quatorze ans. Le père Berruyer fit imprimer ses sermons en 6 vol. in-12, à Paris, chez Guérin, Bordelet et Chardon, en 1750. On estime surtout de ce prédicateur les sermons sur le pardon des injures, les tentations, le monde, la probité ou les devoirs de la société, la foi pratique, le jugement général, le scandale, la médisance, l'enfant prodigue, les souffrances, la fausse confiance, la communion, la Magdeleine, la Samaritaine. (M. l'abbé Ladvocat, Dictionnaire hist. port. Dictionn. des Préd.)

SEGESTANIA, province de la Perse, et vingt-deuxième métropole du diocèse des Chaldéens. Un évêque de Cascara, nommé Georges, fut fait métropolitain de Segestania, de Chorasanie et de Chataïa par le catholique Sebarjezu Zanbur, en 1064. (*Oriens chr.*, t. 2, p. 1297.)

SEGNELAY (Guillaume de). *Voyez* GUILLAUME DE SEGNELAY.

SEGNERY (Paul), jésuite, naquit à Nettuno, le 21 mars 1624, d'une famille distinguée, originaire de Rome. Étant entré dans la société, il y brilla par ses talens et par sa piété singulière. Il prêcha dans les principales villes d'Italie avec un succès extraordinaire jusqu'à l'âge de quarante-un ans; et, joignant ensuite l'emploi de missionnaire à celui de prédicateur, il continua dans ces fonctions pendant vingt-sept ans, qu'il parcourut plus de vingt diocèses avec des peines incroyables. Il marchait

toujours à pied, vêtu d'un habit tout déchiré, les jambes et les pieds nus, un bréviaire sous le bras et un crucifix sur la poitrine. Le pape Innocent XII l'ayant appelé à Rome, le fit son prédicateur ordinaire, et théologien de la pénitencerie. Mais le père Segnery n'exerça pas longtemps ces emplois, étant mort usé de travaux et d'austérités, le 9 décembre 1694, âgé de soixante-dix ans. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages en italien, qui ont été réunis après sa mort dans un recueil de plusieurs volumes in-fol. Ces ouvrages, outre ses sermons et ses autres discours, sont, le Chrétien instruit dans sa loi; l'Incrédule sans excuse; la Manne ou la Nourriture de l'âme; le Pasteur instruit; le Confesseur instruit; le Pénitent instruit; l'Accord de l'action et du repos dans l'oraison; Traité de la contemplation contre Molinos; Illusions de la nouvelle oraison de quiétude; le Serviteur de Marie, etc. On a traduit plusieurs de ses ouvrages en français. (*Voyez* la préface qui est au-devant de ses Méditations sur des passages choisis de l'Écriture-Sainte pour tous les jours de la semaine, à Paris, 1713, in-8°., 5 volumes avec la vie de l'auteur, qui a été aussi composée en latin par le père Maximilien Rafler, de la même compagnie, et imprimée in-4°.

SEGNI, *Signia*, ville épiscopale d'Italie dans la Campagne, et sous la métropole de Rome, contient cinq mille âmes partagées en quatre paroisses. La cathédrale est sous l'invocation de la Vierge. Il y a de plus quatre maisons religieuses d'hommes. Le diocèse consiste en quatre bourgs.

Évêques de Segni.

1. Santulus, premier évêque de Segni dont on ait connaissance, assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 499.

2. Just, assista aux conciles tenus sous le même pape, en 501, 502 et 504.

3. Julien, accompagna le pape Vigile à Constantinople, et souscrivit à la condamnation de Théodore de Césarée, en 551.

4. Albin, assista au concile de Latran, sous le pape Martin Ier, en 649.

5. Gaudiosus, souscrivit au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 680; et au concile de Constantinople tenu la même année.

6. Jean Ier, assista au concile de Rome en 721, et à ceux qui furent tenus sous le pape Zacharie en 743 et 745.

7. Jourdain, siégeait sous le pontificat d'Étienne IV en 770

8. Adrien, en 826, se trouva au concile de Rome sous Eugène IV.

9. Théodore, fut ordonné par Grégoire IV, vers l'an 830.

10. Bonipertus, siégeait en 853.

11. Jean II, en 871.

12. Étienne, assista au conci-

liabule de Rome, contre Jean xii, en 963.

13. Robert, assista au concile assemblé à Rome par Benoit ix, en 1015.

14. Erasme, assista au concile de Rome, sous Nicolas ii, en 1059, et à la consécration de l'église de Mont-Cassin, sous Alexandre ii, en 1071.

15. Saint Bruno, d'une famille noble d'Asti, fut fait évêque de Segni après avoir confondu dans le concile de Rome Bérenger, qui avait des sentimens impies sur le sacrement de l'Eucharistie. Bruno renonça ensuite à l'épiscopat, et se fit religieux de Mont-Cassin en 1104. Il fut envoyé légat en France la même année, par le pape Paschal ii. De retour à Mont-Cassin, il en fut nommé abbé en 1107. Il exerça cette charge près de quatre ans, et s'en étant démis, il remonta sur le siége de Segni pour déférer aux intentions du souverain pontife. Bruno gouverna cette église avec beaucoup d'édification jusqu'à l'an 1125, et mourut saintement cette même année le 18 du mois de juillet. C'est le titulaire de l'église de Segni.

16. Transmundus, succéda à Bruno l'an 1125. Il souscrivit à la bulle d'Honorius ii, en faveur de l'église de Pise, en 1126, et fut déposé par Innocent ii, comme fauteur d'Anaclet ii, en 1130.

17. Jean iii, écrivit la vie de saint Berard, évêque de Marsi, en 1130.

18. Jean iv, gouvernait l'église de Segni en 1173.

19. Pierre i^er^, fut ordonné évêque par le pape Alexandre iii, et assista au concile de Latran en 1179. Il obtint de Jules iii, en 1182, et de Clément iii, en 1188, la confirmation de tous les priviléges de son église.

20. Bernard, auparavant religieux de Mont-Cassin.

21. Barthélemi, en 1254.

22. Jean v, siégeait sous le pontificat de Grégoire x, en 1270.

23. Pierre ii, religieux de Cîteaux, évêque de Lacédémone, fut préposé à l'église de Segni par Martin iv, en 1281.

24. Barthélemi, en 1289.

25. Pierre iii, évêque de la même église, fut transféré au siége d'Anagnie par Nicolas iv, en 1291.

26. Jacques, en 1291, mourut en 1303.

27. Pierre iv, fut nommé à l'évêché de Segni par Boniface viii, en 1303.

28. Pierre v, en 1309.

29. Barthélemi, de Bologne, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, occupa le même siége en 1321, et fut transféré à l'église de Comacchio en 1333.

30. Arnoldus, élu en 1333, fut transféré à l'évêché d'Aleria en Corse, en 1345.

31. Guillaume, de l'Ordre de Saint-Augustin, passa de l'évêché d'Aleria à celui de Segni en 1345, et mourut en 1346

32. Pierre VI, fut nommé évêque de Segni en 1346, et transféré à l'église de Bethléem en 1347.

33. Guillaume Ribatis, de l'Ordre des Carmes, chapelain du pape, fut transféré du siége de Segni à celui de Venise en 1348.

34. Michel Matthieu, du même Ordre, devint évêque de Segni en 1349.

35. Sixte, fauteur de l'antipape Clément VII.

36. Thomas, mourut en 1396.

37. Antoine, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut élu évêque de la même église en 1396, et transféré ensuite au siége, de Saint-Léon en Calabre, en 1402.

38. Nicolas, de Segni, auparavant évêque de Terracine, fut transféré à l'église de sa patrie en 1402. Il fut trésorier de la marche d'Ancône, sous Innocent VII, et mourut en 1418.

39. Grégoire, siégea sous Martin V en 1418, et mourut en 1421.

40. Nicolas de Aspera, en 1421.

41. Grégoire, auparavant évêque de Cephalu, fut transféré à l'église de Segni en 1427.

42. Gargan, de Veroli, en 1430.

43. Jacques Zancatus, d'Anagnie, obtint l'évêché de Segni sous Eugène IV en 1433, et mourut en 1443.

44. André, en 1443.

45. Pierre VII, Antoine Petruccius de Viterbe, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1445.

46. Sylvestre de Piancha, en 1456.

47. Panutius de Comitibus, en 1468, mourut en 1482.

48. Luce ou Lucide Maphæi, Romain, appelé communément Phosphore, homme très-savant, fut élevé à l'épiscopat par Sixte IV en 1482, et mourut à Rome en 1503.

49. Vincent Massa, de Salerne, chanoine de la métropole de Naples, succéda à Luce en 1503. Il fut transféré à l'évêché de Cajazzo en 1507.

50. Louis de Viterbe, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut fait évêque de Segni en 1507. Il assista au concile de Latran, sous Jules II, et mourut en 1512.

51. Jacques, en 1513. Il assista au concile de Latran, et mourut la même année.

52. Vincent de Fanzis, de Faënza, en 1513. Il fut référendaire de l'une et de l'autre signature, sous les papes Adrien VI et Clément VII, assista au concile de Latran en 1514, et mourut en 1528.

53. Laurent Grana, Romain, chanoine de l'église de Latran, devint évêque de Segni sous Clément VII en 1528, et mourut en 1539.

54. Sébastien Bonfils, d'Ancône, président de la chambre apostolique, fut placé sur le même siége en 1539, et transféré à celui de Vico en 1541.

55. Bernardin Callinius, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut

élu en 1541, et se démit de son évêché en 1549.

56. Charles Traversarius, de Faënza, obtint la même dignité sous Paul III en 1549. Il s'en démit l'année d'après, et mourut à Rome en 1552.

57. Ambroise Monticula, siégea en 1550. Il assista au concile de Trente, et mourut en 1569.

58. Joseph Pamphile, d'une famille noble de Vérone, savant religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, sacristain de Pie V, fut préposé à l'église de Segni par ce saint pape en 1570. Il mourut dans sa patrie en 1581.

59. Jacques Masin, de Bologne, docteur en l'un et l'autre droit, succéda à Joseph Pamphile sous Gregoire XIII en 1581, et mourut en 1602.

60. Antoine Guerreschus, fameux théologien de l'Ordre des Frères Mineurs, inquisiteur de Sienne, fut nommé à l'évêché de Segni en 1603, et mourut en 1605. Il est auteur de quelques ouvrages qui ont mérité l'estime des savans.

61. Jean-Louis Pasolinius, de Faënza, général de l'Ordre des Camaldules, fut élevé à l'épiscopat par le pape Paul V, en 1606. Il s'en démit en 1625, et mourut dans sa patrie en 1629.

62. Louis de Aptis de Todis, en 1625, mourut en 1632.

63. Octavius des Ursins, Romain, fut transféré de l'évêché de Venafri à celui de Segni en 1632, et mourut en 1640.

64. François Romulus de Miletis, Romain, en 1640, mourut en 1643.

65. André Borgia de Palestrine, obtint l'évêché de Segni sous Urbain VIII en 1643, et mourut à Rome en 1655.

66. Guarnerius de Guarneriis, d'Osimo, en 1655. Il fut transféré ensuite à l'église de Recanati en 1699.

67. Francois-Marie Gianotti, Romain, occupa le siége de Segni depuis l'an 1684 jusqu'à l'an 1699.

68. Horace Minimi, docteur en l'un et l'autre droit, protonotaire apostolique, monta sur le même siége en 1699, et mourut en 1701.

69. Pierre Corbelli, d'une famille noble de Fano, référendaire de l'une et de l'autre signature, après avoir gouverné plusieurs villes de l'État ecclésiastique, fut fait évêque de Segni en 1701. Il mourut dans sa patrie en 1708.

70. Philippe Michel Ellis, évêque d'Ameliopolitanus dans les pays infidèles, succéda à Pierre dans l'administration de l'église de Segni en 1708. (*Ital. sacr.*, tom. I; pag. 1234.)

Concile de Segni.

Ce concile fut tenu l'an 1182. Saint Bruno, qui avait été évêque de Segni, y fut canonisé par le pape Lucius III. (Pagi, *ad ann.* 1125, n° 14.)

SEGOLÈNE ou SIGOULEINE (sainte), vint au monde dans la ville d'Alby, vers la fin du

septième siècle, ou le commencement du suivant. Elle fut mariée fort jeune à un grand seigneur du pays, nommé Giflulfe, qui lui donna une entière liberté de vaquer à la prière, à l'exercice de la charité, et à toutes les pratiques de la piété la plus parfaite. Il était même sur le point de consentir à une séparation de corps, lorsqu'il la laissa libre par sa mort. Sigouleine, qui n'avait alors que vingt-deux ans, alla se présenter à l'évêque d'Alby, qui l'ordonna diaconesse; mais, n'étant point encore contente de ce genre de vie, elle voulut quitter son pays, et aller ailleurs embrasser la profession religieuse. Son père Chramsic, qui l'aimait tendrement, s'y opposa; et, pour la retenir, il lui bâtit un monastère dans l'une de ses terres appelée Troclar, à sept ou huit lieues au-dessous d'Alby, et l'y fit établir abbesse. La conduite qu'elle garda envers ses filles ne respirait qu'humilité, que douceur, que charité, tandis qu'elle se traitait elle-même très-sévèrement, ne quittant jamais le cilice, n'ayant qu'une couche de cendres et une pierre pour chevet, ne vivant que de pain d'orge qu'elle faisait elle-même, et de légumes. On ne sait point certainement le temps de sa mort, et on s'est contenté d'en marquer le jour au 24 de juillet dans les martyrologes modernes. On conserve son corps à Alby dans une châsse d'argent, au-dessus du grand autel de la cathédrale. Elle y a été mise au nombre des principaux patrons titulaires de la ville. (Dom Mabillon, dans la seconde partie de son troisième Siècle bénédictin. Baillet, Vies des Saints, 24 juillet.)

SEGOR, hebr., *petite*, du mot *tsahar*, ville de la Pentapole, qui fut conservée à la prière de Loth. (*Genes.* 19, 18, 22.)

SEGORBE ou SEGORRE, *Segorbia*, ville épiscopale d'Espagne, sous la métropole de Valence, est située à quatre lieues au nord-est de cette ville. Jacques 1er, roi d'Arragon, y rétablit l'évêché qui y était anciennement, après avoir repris cette ville sur les Maures en 1245. On n'y compte plus que huit cents maisons sous une seule paroisse. Le chapitre de la cathédrale consiste en vingt chanoines, y compris les dignités, douze prébendiers, etc. Il y a huit maisons religieuses, dont une seule est de filles. Les jésuites y ont eu le collége près du quel se voit la chartreuse de Val-Christ.

SÉGOVIE, *Segobia*, ville épiscopale d'Espagne, sous la métropole de Tolède, est située sur une montagne sur la petite rivière d'Auroyvale et celle d'Érésine, à dix lieues au nord-est de Madrid. Elle est ancienne, grande, bien peuplée, et célèbre par ses manufactures et par son commerce de drap et de papier. On y compte quatre mille maisons dans la ville, et trois mille dans les faubourgs, partagées en

vingt-sept paroisses. Le chapitre de la cathédrale des saints Fructueux, Valentin et Engratie, frères et martyrs, de Ségovie, consiste en huit dignités, quarante chanoines, vingt prébendiers, etc. L'un des principaux monumens de cette ville est le célèbre aqueduc de Trajan, composé de deux rangs d'arcades, les unes sur les autres, pour porter l'eau dans toute la ville, qui est un des plus magnifiques ouvrages des Romains. Il y a un grand nombre de maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe; les jésuites y ont eu un collége. Le diocèse comprend quatre cent trente-quatre paroisses avec les abbayes de Saint-Fructueux, de bénédictins de la congrégation de Valladolid, et de Sainte-Marie de Hartis, de l'Ordre de Prémontré. Dans les environs de Ségovie, est Saint-Ildephonse, maison royale, le Versailles de l'Espagne, commencée par le roi Philippe v, en 1720.

Évêques de Ségovie.

1. Hiérotée (saint).
2. Pierre, qui souscrivit au concile de Tolède de l'an 589.
3. Minitianus, qui souscrivit au concile de Tolède en 610.
4. Ansericus, qui souscrivit au concile de Tolède en 633.
5. Sinduitus, qui envoya le diacre Liberat au concile de Tolède, en 675.
6. Deodatus, assista au concile de Tolède en 681.
7. Decentius, assista au concile de Tolède en 693.
8. Hilderedus, vivait après les ravages des Maures en Espagne.
9. Pierre, Français de nation, prélat d'une grande vertu, mourut en 1149.
10. Jean, natif de Ségovie, fut transféré à Tolède en 1151.
11. Vincent, mort en 1156.
12. Guillaume, fort chéri du roi D. Alphonse VIII, mourut en 1170.
13. Gunsalve I[er], mort en 1192.
14. Gautier Giron.
15. Gunsalve Michel, natif de Ségovie, mourut en 1211.
16. Gerard. Dans le temps de cet évêque, saint Dominique fonda à Ségovie le couvent de Sainte-Croix en 1218. Gérard mourut en 1225.
17. Bernard, mort en 1248.
18. Rodrigue, doyen de Ségovie, en fut fait évêque en 1248, et mourut l'année d'après.
19. Raymond Losana, natif de Ségovie, fut transféré à Séville.
20. Martin, mort en 1264.
21. Ferdinand Velasquez, natif de Cuella, mourut à Rome en 1277.
22. Rodrigue Tellio, fut transféré à Tarragone.
23. Blaise Perez, natif de Ségovie, fut le restaurateur d'un grand nombre d'églises, et mourut en 1300.
24. Ferdinand Saracin, natif du Cuella, mourut en 1318.

25. Benoît Perez, mort en 1319.

26. Amador, archidiacre de Sepulvada, mort en 1321.

27. Pierre, de Cuella, mort en 1350.

28. Blaise, Portugais, mort en 1353.

29. Pierre Gomez Barroco, natif de Tolède.

36. Gunsalve III, cordelier, mort en 1358.

31. Jean Luferus, 1°. évêque de Salamanque, et ensuite de Ségovie, mourut en 1359.

32. Martin Candé, doyen de l'église de Tolède, mort en 1364.

33. Jean Sierra, surnommé le docteur des docteurs, mourut en 1364.

34. Gunsalve IV, mort à Saragosse en 1380.

35. Hugues, Allemand, mort en 1386.

30. Gunsalve V, Agilar, élu et mort presque en même temps.

37. Jean Serrano, transféré à Sicuença.

38. Gunsale Gonzalez. Du temps de cet évêque le roi Jean Ier institua à Ségovie l'Ordre du Saint-Esprit, pour les grands de son royaume, le 25 juillet 1390. Gonzalez écrivit un livre intitulé : *Peregrina*, qui est une concorde des lois d'Espagne avec le droit commun. Ce prélat mourut en 1392.

39. Alphonse Frias, doyen de Ségovie, en devint évêque après Gonzalez. Il mourut en 1394.

40. Alphonse Carrea, Portugais, docteur en droit civil et canon de l'université de Paris, auditeur de Rote, passa de l'évêché de Guarda, sa patrie, à celui de Ségovie, et mourut en 1397.

41. Jean Vasquez Cepeda, natif de Tordecialles, mourut en 1437.

42. Lopez Barrientos, dominicain, transféré à Cuença.

43. Jean Cervantes, archidiacre de Séville, sa patrie, cardinal, 1°. évêque d'Avila, et ensuite de Ségovie, mourut en 1453.

44. Louis Osorio, transféré à Burgos.

45. Jean-Louis Milan, natif de Valence, évêque de Ségovie et cardinal.

46. Ferdinand Lopez, trésorier de l'église de Ségovie, en devint évêque après Louis Milan.

47. Jean Arias d'Avila, natif de Ségovie, docteur en droit civil et canon dans l'université de Salamanque, mourut à Rome en 1497.

48. Jean Arias, natif de Compostelle, doyen de Séville, fut transféré de l'évêché d'Oviedo à celui de Ségovie, et mourut en 1511.

49. Jean Ruiz, natif de Medina del Campo, docteur de l'université de Salamanque, 1°. évêque d'Astorgo, puis de Badajos, ensuite de Carthagène, et enfin de Ségovie, mourut en 1513.

50. Fadrigue, Portugais, transféré à Sicuença.

51. Diègue de Ribera, natif de Tolède, mort en 1543.

52. Antoine Ramirez, natif de Villascresa de Haro, docteur en droit civil et canon de l'université de Salamanque, grand orateur et grand poëte, archidiacre de Cuença, doyen de Malaga, grand-aumônier de la reine de France Éléonore, évêque d'Orense, de Ciudad-Rodrigo, de Calahors, et enfin de Ségovie, mourut à Burgos en 1549.

53. Gaspard de Cuniga, transféré à Compostelle

54. Francois Benabidez, de l'Ordre de Saint-Jérôme, évêque de la nouvelle Carthagène dans l'Amérique, puis deMondonedo, et ensuite de Ségovie, fut transféré à Jaën.

45. Martin Perez d'Aïala, assista au concile de Trente; il avait été 1°. évêque de Guadix, et il passa de l'évêché de Ségovie à l'archevêché de Valence, où il mourut en 1561.

56. Diègue de Covarruvias, docteur en droit civil et canon, et professeur de l'université de Salamanque, l'un des pères du concile de Trente, fut 1°. évêque de Saint-Domingue dans l'Amérique, et ensuite de Ségovie, où il mourut en 1566. (*Voyez* COVARRUVIAS.)

57. Grégoire Gallio, natif de Burgos, docteur et professeur de la Sainte-Écriture dans l'université de Salamanque, fut d'abord évêque d'Origuela, et ensuite de Ségovie, où il mourut en 1579.

58. Louis Tellio, docteur en droit civil et canon de l'université de Salamanque, conseiller du grand-conseil du Roi, mort en 1581.

59. André de Cabrera Bobadilla, natif de Ségovie, abbé d'Alcala-la-Reale, fut sacré en 1583, et depuis transféré à Saragosse.

60. François de Ribera, natif de Caceres, chevalier de l'Ordre d'Alcantara, conseiller de la grande inquisition, fut élu évêque de Ségovie en 1587, et mourut un mois après son élection.

61. André Pacheco, transféré à Cuença.

62. Maximilien d'Autriche, transféré à Séville.

63. Pierre de Castro, professeur dans l'université de Salamanque, chanoine des églises d'Avila et de Tolède, fut d'abord évêque de Lugo, et ensuite de Ségovie, où il mourut en 1611, avant d'avoir pris possession de l'archevêché de Valence où il avait été nommé.

64. Antoine Diasquez, natif de Madrid, recteur de l'université de Salamanque, fut d'abord évêque de Ciudad-Rodrigo, et ensuite de Ségovie, où il mourut en 1615.

65. Jean Quignoncy, professeur de l'université de Valladolid, inquisiteur et évêque de la même ville, fut transféré à Ségovie, où il mourut en 1617.

66. Alphonse Marquez, docteur en droit civil et canon dans l'université de Salamanque, inquisiteur de Barcelone, évêque

de Tortose, et puis de Ségovie, mourut en 1621.

67. Inigo Briçuela, dominicain, confesseur du roi Philippe II, conseiller d'état, mourut en 1629.

68. Melchior Moscoso, de la maison des comtes d'Alta-Mira, docteur et recteur de l'université de Salamanque, se signala par sa charité envers les pauvres, qui le regardaient comme leur père, et quitta son évêché pour embrasser l'institut des chartreux.

69. Alvare Benabidez, transféré à Carthagène.

70. Pierre de Tapia, dominicain, transféré à Sicuença.

71. Pierre Neila, chevalier de l'Ordre de Calatrava, docteur en droit civil et canon, et professeur de l'université de Salamanque, fut nommé évêque de Ségovie en 1631.

SÉGOVIE ou GAGAYAN, ville épiscopale des Philippines, sous la métropole de Manille, est située dans la partie septentrionale de l'île : les dominicains y ont un beau couvent.

SEGUB, hébr., *fortifié* ou *élevé* du mot *schagub*, fils d'Hesron et d'une fille de Machir, fut père de Jaïs. (1 *Par.* 2, 21, 22.)

SEGUB, second fils de Hiel de Bethel, dont la mort vérifia l'imprécation qu'avait faite Josué contre qui rebâtirait Jéricho, ce que fit Hiel, père de Segub. (3 *Reg.* 16, 34. Josué, 6, 26.)

SEGUENOT (Claude), prêtre de la congrégation de l'Oratoire, naquit à Avalon, petite ville de Bourgogne, le 6 mai 1596. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, après avoir fréquenté le barreau à Dijon et à Paris, et fut un de ceux qui accompagnèrent M. de Bérulle en Angleterre, à la suite de la princesse Henriette, épouse du roi Charles Ier. De retour à Paris en 1626, il fut élevé au sacerdoce, et devint successivement supérieur des maisons de Nancy, de Dijon, de Rouen et de Saumur. Il se lia étroitement avec MM. de Saint-Cyran, Arnauld et leurs amis, ce qui troubla son repos et lui attira de mauvaises affaires. Ayant fait paraître en 1658, in-8°, à Paris, chez Camusat, une traduction française du livre de saint Augustin, de la sainte Virginité, avec d'amples notes théologiques, le fameux père Joseph, capucin, crut que sa conduite y était critiquée, et qu'on en voulait à la profession religieuse : en conséquence le père Seguenot fut mis à la Bastille, et son livre fut censuré par la Sorbonne au mois de juillet de la même année 1638. Le père Seguenot se soumit à cette censure sans qu'on lui rendît la liberté. Le cardinal de Richelieu étant mort en 1642, le père Seguenot fut mis en liberté peu de temps après, et rentra dans la congrégation de l'Oratoire, où il occupa depuis les premières charges. En 1661 il fut fait assistant du général ; mais on l'exila à Boulogne en 1658. Il fut nommé de nouveau assistant en 1669, et mourut à Paris le 7 mars 1676, âgé de

quatre-vingts ans. Après sa sortie de la Bastille, il entreprit de défendre son livre contre la censure de la faculté de 1638 ; mais sa défense n'a point été imprimée. Dès 1634, il avait fait imprimer une conduite d'oraison, dont on prétend que le père de Gondren était plus l'auteur que lui, et dont le père Quesnel a donné une nouvelle édition augmentée par lui-même en 1674. En 1635, il avait donné encore des élévations à Jésus-Christ au très-Saint-Sacrement, contenant divers usages de grâces sur ses perfections divines. Il était dressé par articles, et sous les mêmes titres du Chapelet secret du Saint-Sacrement, qui était de la mère Agnès de Saint-Paul Arnauld, et non de M. de Saint-Cyran. Le père Seguenot avait traduit aussi en latin le Traité des grandeurs de Jésus, du cardinal de Bérulle, et il avait fait un traité particulier de la contrition, pour servir d'apologie à ses notes sur la sainte virginité. Ces ouvrages n'ont point été imprimés. M. de Nécrcassel, évêque de Castorie, en a employé presque tous les passages dans son *Amor pœnitens*. (Simon, Bibliothéque critique, tome 2. chapitre 21 et 22, et Critique de la Bibliothéque des Aut. ecclés. de M. Dupin, tom. 2. chapitre 7. Le véritable père Joseph, page 435. Moréri, édit. de 1759.)

SÉGUIER (Pierre), président à mortier au parlement de Paris, et l'un des plus grands magistrats du seizième siècle, mort le 25 octobre 1580, âgé de soixante-seize ans, a laissé des harangues et un traité intitulé, *De cognitione Dei et sui*, que Guillaume Colletet traduisit en français en 1637.

SEGUY (Joseph), abbé de Genlis, chanoine de Meaux, prédicateur du roi, et l'un des quarante de l'Académie française, était né à Rodez en 1697. Il prononça le panégyrique de saint Louis, roi de France, dans la chapelle du Louvre, en présence de messieurs de l'Académie française, le 25 août 1729; et ce ne fut qu'en conséquence des applaudissemens qu'il reçut de cet illustre corps, qu'il rendit public ce discours ; ce qui lui est d'autant plus glorieux, qu'il parlait devant les maîtres et les modèles de l'art. Il eut l'honneur d'être reçu parmi eux en 1736, et M. le cardinal de Bissy lui donna une place dans son chapitre de Meaux. C'est en cette ville que M. Seguy est mort le 18 mars 1761, dans de grands sentimens de piété, et très-regretté du chapitre et de tout le diocèse. Il est inhumé vis-à-vis la chaire de la cathédrale ; où l'on lit son épitaphe, de la façon de l'un de ses confrères, M. Thomé, savant chanoine de Meaux, qui nous apprend que M. Seguy a légué tous ses biens à l'hôpital général de cette ville, et qu'il préparait, lorsqu'il est mort, une nouvelle édition de ses ouvrages corrigés et considérablement augmentés,

entre autres ; de plusieurs sermons, et surtout d'un sur la miséricorde de Dieu, qu'on assure être un chef-d'œuvre. Ces ouvrages de M. l'abbé Seguy, consistent en un recueil de 5 vol. in-12, contenant ses panégyriques en 2 vol., ses sermons du carême aussi en 2 vol., et ses discours et autres ouvrages en 1 volume; à Paris, chez Prault père, 1745. On a imprimé séparément l'oraison funèbre de M. le cardinal de Bissy, prononcée dans l'église cathédrale de Meaux, le 5 décembre 1737; celle d'Élisabeth-Thérèse de Lorraine, reine de Sardaigne, prononcée dans l'église de Paris en 1741; et le panégyrique de la bienheureuse de Chantal, prononcé à Meaux en 1752. Nouvel essai de poésies sacrées ou nouvelles interprétation en vers des cantiques et des psaumes, 1756. Le Journal des Savans, en parlant de ce recueil de M. l'abbé Seguy, observe que, s'il est peut-être des prédicateurs qui écrivent avec plus d'élégance, de correction et de justesse, on ne trouvera nulle part plus de feu, de naturel, de force et de pathétique. On trouve dans ses discours, dit un autre auteur, cet éclat d'images, cette vivacité de tours, cette élévation de pensées, cette noblesse de sentimens, qui font le caractère d'un vrai bel esprit. Mais ce qui est plus digne d'estime dans cet illustre auteur, c'est d'avoir toujours consacré ses talens à la gloire de la religion, qu'il a respectée et aimée jusqu'au dernier soupir. (*Voyez* le Journal des Savans 1729, 1731, 1736, 1738 et 1745; le premier tome des Fragmens d'éloquence, pag. 74; le Dictionnaire portatif des Prédicateurs.)

SEGUY (Antoine), licencié en Théologie dans l'université de Paris, et professeur de philosophie au collége de la Marche. Nous avons de lui : *Metaphysica ad usum scholæ accommodata;* à Paris, chez la veuve Bordelet, Paul-Denis Brocas, et Denis-Jean Aumont, 2 volumes in-12, 1758, dédiés à M. de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon.

SEHESIMA, héb., *humiliations du jeûne*, du mot *sehacac*, *s'humilier*, et du mot *tsum*, *jeûne*, ville. (Josué, 19 22.)

SEHON, hébr., *déracinement*, du mot *nasak*, roi des Amorrhéens, ayant refusé le passage aux Hébreux, et étant venu les attaquer, fut tué et son armée mise en déroute. Hésebon, sa capitale, fut prise, et tout le reste de ses états partagé aux Israélites. Cette guerre arriva la dernière année de Moïse, quelques mois avant l'entrée des Israélites dans la Terre promise. Du temps de Jephté, les Ammonites et les Moabites, sur qui Sehon avait conquis ce pays, prétendirent y rentrer; mais ce fut en vain. (*Num.* 21, 21, 22. *Deut.* 1, 4. 2, 24, 26, 30. *Psal.* 134, 135. *Judic.* 11, 12, 13, 14, etc.)

SEIGNEUR, *Dominus*, en

grec *kyrios*, en hébreu *Adoni* ou *Adonaï*, ou *Elohim*, ou *Jehovah*, les interprètes grecs et latins mettant souvent *Dominus*, le Seigneur, pour tous ces noms-là. Le nom de Seigneur convient à Dieu par excellence, et en ce sens ne doit être donné, et n'est jamais donné dans l'Écriture à quelque créature que ce soit.

On donne quelquefois ce nom aux anges, soit qu'ils représentent la personne de Dieu, soit qu'on les regarde comme envoyés de sa part. On l'emploie aussi en parlant aux grands à qui l'on veut témoigner du respect; mais jamais on ne donne à la créature le nom de *Jehovah*, quoiqu'on se serve quelquefois de ceux d'*Adoni*, ou d'*Elohim*. (Dom. Calmet, Diction. de la Bible.)

SEIGNEUR TEMPOREL, est celui qui a des vassaux, et la principale autorité dans une paroisse, à raison des fiefs qui relèvent de lui. Les seigneurs temporels doivent protéger l'Église et les ministres, empêcher la profanation des jours de dimanches et de fêtes, assister à leurs paroisses aux heures ordinaires du service divin, sans en troubler l'ordre, en obligeant les curés ou les vicaires de les changer en leur faveur. Ils doivent aussi procurer, autant qu'ils peuvent, de bons pasteurs à leurs vassaux, assister ceux qui sont dans l'indigence, les gouverner avec douceur, leur rendre eux-mêmes ou leur faire rendre une justice exacte; et ils pèchent contre ces différens devoirs, quand ils oppriment l'Église ou ses ministres; quand ils souffrent qu'on profane les jours des dimanches ou des fêtes par des danses publiques; quand ils usurpent des droits honorifiques qui ne leur sont point dus; quand ils s'emparent des dîmes non inféodées ou qu'ils lèvent le champart avant les dîmes; quand ils empêchent leurs vassaux de prendre à ferme les dîmes des églises, pour les prendre eux-mêmes à plus bas prix; quand ils commettent des injustices par eux-mêmes ou par d'autres envers leurs vassaux; quand ils souffrent que les autres en commettent; quand ils exigent ou qu'ils reçoivent des présens pour faire rendre justice; quand ils remplissent les charges ou offices de judicature de leurs terres d'officiers sans mœurs ou sans capacité, ou qu'ils ne révoquent point ceux qui sont établis par les autres, ou qu'ils ne s'opposent point à leurs injustices; quand ils ne font point punir les malfaiteurs selon les lois; quand ils ne chassent point de leurs terres les Bohémiens, les magiciens, les devins, etc.; quand ils exigent de leurs vassaux des charges ou des corvées qu'ils ne leur doivent point ou quant à la substance ou quant à la manière, etc. (M. Collet, Moral., t. 5, p. 252.)

SEIN, *sinus*. On met dans le sein les choses les plus précieuses. Par allusion à cette façon d'agir, il est dit que Job cacha dans son sein l'espérance de son

rétablissement; que l'impie reçoit des présens qu'on tire du sein; et Jésus-Christ dit qu'on répandra dans notre sein la récompense du bien que nous aurons fait à nos frères. (Job, 19, 27, 23, 12. Prov. 17, 23. Luc, 6, 38.)

L'épouse du sein marque, dans l'Écriture, l'épouse légitime. (*Eccl.* 9, 1.)

Ce que saint Luc dit du Lazare, qu'il fut porté dans le sein d'Abraham; et saint Jean, que le Fils de Dieu est dans le sein de son Père, nous marquent le bonheur parfait qu'avait acquis Lazare par sa patience, et l'union substantielle du Verbe avec le Père éternel. (Luc, 16, 23. *Johan.* 1, 18.)

SEINE (saint), abbé en Bourgogne dans le sixième siècle, naquit à Maymont, petite ville aux extrémités de cette province, et se retira de bonne heure dans une petite maison que ses parens avaient à une demi-lieue de Maymont, à un village nommé Verrey sous Dréez. Là, s'étant fait accommoder une hutte en forme de cellule, il s'exerça au jeûne et à la prière, ne mangeant jamais qu'il n'eût récité le Psautier entier. Il entra ensuite dans le clergé de Maymont sous la conduite du curé, nommé Eustade, qui était un homme de sainte vie. L'éclat de sa vertu le fit élever au diaconat à l'âge de quinze ans, et au sacerdoce à l'âge de vingt ans. Il passa quelques années dans le monastère de Réomé, ou Montier-Saint-Jean, dans le pays d'Auxois, sous la discipline du saint abbé Jean, et retourna ensuite dans le voisinage de son pays, où il bâtit un monastère en un lieu affreux nommé Segestre, enfoncé dans une épaisse forêt, à cinq lieues au-deçà de Dijon, et qui subsistait encore de nos jours sous le nom de Saint-Seine. Ce fut là qu'après avoir travaillé plusieurs années à la sanctification de ses disciples, il mourut comblé de grâces et de mérites, le 19 de septembre vers l'an 580. Adon et Usuard parlent de saint Seine, sous le nom de saint Sigon, Sigo, et Sigonus. Il en est fait mention dans le Romain moderne sous celui de Sequanus, que l'on croit être le véritable. Ses reliques se conservaient dans son monastère. (Saint Grégoire de Tours, au ch. 88 de la Gloire des confesseurs. Dom Mabillon, Premier siècle bénéd. Baillet, Vies des Saints, 19 septembre.)

SEINE (S.-), *S.-Sequanus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la Bourgogne, au diocèse de Langres, vers les sources de la rivière de Seine, à cinq lieues de Dijon. Elle fut fondée au sixième siècle sous l'invocation de Notre-Dame, par saint Seine, son premier abbé, sur la terre de Maymont, dans un lieu nommé Sestre ou Segestre, qui appartenait aux parens du saint fondateur. Ce lieu, où il s'est formé depuis un bourg, ainsi que le monastère, portent aujourd'hui le

nom de Saint-Seine. Cette abbaye fut d'abord sous la règle de saint Macaire, que saint Seine y avait apportée de Montier-Saint-Jean. On y introduisit ensuite celle de saint Benoît, et elle a fini par la réforme de la congrégation de Saint-Maur depuis 1648. (*Gallia chr.*, t. 4, col. 695.)

SEINES, en Dauphiné. Il y eut un concile en 1267. (Martenne, *Thesauri* 4.)

SÉIR ou SÉHIR, hébr., *velu, bouc, démon* ou *tempête*, du mot *sahar* ou *sahir*, Horréen dont la demeure fut à l'Orient et au midi de la mer Morte, dans les montagnes de Séir, où régnèrent d'abord ses descendans, dont Moïse donne le dénombrement. (Genèse, 36, 20, 21... 30.) Les descendans d'Esaü occupèrent ensuite ces montagnes où demeurait leur père, lorsque Jacob revint de Mésopotamie. (Genèse, 32, 3. 33, 14; et 36, 8, 9.) On ne sait aucune particularité de la défaite des Horréens par Esaü dont parle Moïse. (*Deut.* 2, 12.)

SÉIR (montagnes de). Moïse dit qu'il y a douze jours de chemin entre Horeb et Cadesbarné, par le chemin de Séir, ou plutôt en tournant autour de ces montagnes. (*Deut.* 1, 2. 2, 1. 4, 5, 8.) Debora, dans son Cantique, dit que le Seigneur est sorti de Séir. (Judic, 5, 4.) Moïse avance que le Seigneur apparut à son peuple à Séir, à Sinaï et à Pharan (*Deut.* 33, 2); ce qui prouve la situation qu'on a donnée d'abord à la demeure de Séir, Horréen.

SÉIR, montagne sur les frontières de la tribu de Juda, et de celle de Dan. (Josué, 15, 10.)

SEIRA, hébr., *petite*, du mot *tsahar*, le même que le mont ou pays de Séir, habité par les Iduméens. (4 *Reg.* 8, 21.)

SEIRATH, hébr., de même que Séir, lieu où Aod se retira après avoir tué Eglon, roi des Moabites, qui opprimait Israël, et qui était près d'un endroit où il y avait des idoles ou des images. C'est apparemment de ces gravures qu'a voulu parler Josephe, en disant qu'il y avait dans la Synade des colonnes chargées d'inscriptions faites avant le déluge; mais rien de certain sur ce qu'il en dit. (*Judic.* 3, 26. Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

SEISSEL. (*Voy.* Seyssel.)

SEL, *sal*, en grec *hals*, en hébreu *melach*. Dieu avait ordonné qu'on employât le sel dans tous les sacrifices (*Levit.* 2, 13); et Jésus-Christ fait allusion à cette loi en parlant des peines des damnés. (*Marc.* 9, 48.)

Le sel de la terre est apparemment la marne avec laquelle on fume les terres en certains pays. (*Voyez* D. Calmet, Comment. sur S. Matthieu, v. 13.)

Le sel minéral ou qui se tire des mines. On croit que la femme de Loth fut changée en une statue de ce sel. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

Le sel est le symbole de la

sagesse (*Coloss.* 4, 6; *Marc.* 9, 49), et de l'incorruption ou de la perpétuité (*Num.* 18, 19. 2 *Par.* 13, 5), de la stérilité (*Judic.* 9, 45; *Sophon.* 2, 9), enfin de l'hospitalité. (1 Esdr. 4, 14.)

Mer de sel. C'est la mer Morte ou le lac Asphaltite; d'où vient que Moïse, parlant d'un sel brûlant, marque l'asphalte ou le bitume. (Genèse, 14, 3. *Deut.* 29, 23.)

On voit par Ézéchiel (16, 4), qu'autrefois on frottait de sel les enfans nouveaux-nés, apparemment pour la raison de santé dont parlent saint Jérôme, Gallien et Avicenne. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

Le prophète Élisée se servit du sel pour rendre potable l'eau de la fontaine de Jéricho. (4 *Reg.* 2, 21.)

Le Sage met le sel au nombre des choses les plus nécessaires à la vie; et Job ne pense pas qu'on puisse manger de ce qui n'est point salé. (*Eccli.* 39, 31. Job, 6, 6.)

Vallée des Salines, située dans l'Idumée. (*Voy.* Vallée.)

SELA, hébr., *qui rompt, qui délie* ou *qui déchausse*, du mot *schalac*, fils de Juda (Genèse, 38, 5), et chef des Sélaïtes. (*Num.* 26, 20.)

SELA, ville de la tribu de Benjamin. (Josué, 18, 28.) On lit dans l'hébreu (2 *Reg.* 21, 14), que Saül fut enterré à Sela dans le tombeau de Cis, son père.

SELA, évêché de la première Augustamnique, au patriarcat d'Alexandrie. Un de ses évêques, nommé Alypius, assista et souscrivit au premier concile général d'Ephèse. (*Or. chr.*, t. 2, p. 551.)

SELAHI, hébr., *branche, rameau*, *armer, renvoyer* ou *congédier*, du mot *schelac* ou *schalac*, mère d'Asuba, mère de Josaphat. (2 *Par.* 20, 31.)

SELCHA, hébr., *son panier*, du mot *sal* et du pronom *ac*, ville du royaume d'Og, au pays de Basan, au-delà du Jourdain. (*Deut.* 3, 10; et 1 *Par.* 5, 11.)

SELCHOW (Jean-Henri-Chrétien de), docteur en droit, et professeur extraordinaire en l'université de Gottingue. Nous avons de lui: *Elementa historiæ Juris universi per Germaniam obtinentis, in usum auditorii adornata*; à Gottingue, chez Bossiegel, 1759, in-8°. L'auteur a divisé son Histoire du droit germanique en six parties, dont la première traite de l'histoire du droit romain; la seconde, du droit canonique; la troisième, du droit politique de l'Allemagne; la quatrième, du droit civil; la cinquième, de l'histoire du droit féodal germanique; et la sixième, du rang que tiennent ces différens droits dans les tribunaux allemands. On trouve dans cet ouvrage une saine critique et l'indication des auteurs qui ont écrit avec quelque succès sur la même matière.

SELD (Georges-Sigismond), vice-chancelier de l'empire, s'éleva par son seul mérite. Fils

d'un orfévre d'Augsbourg, il naquit dans cette ville en 1516. Il fit ses premières études à Ingolstad, voyagea ensuite en Italie, où il demeura deux ans à Padoue, vint en France, s'arrêta à Bourges, et s'y appliqua au droit, à l'histoire, aux mathématiques et à la langue grecque. De Bourges il retourna à Padoue, y prit le degré de docteur en droit, et revint dans sa patrie, où Louis, duc de Bavière, le fit conseiller. Charles-Quint le nomma son conseiller en 1546, et quatre ans après, son vice-chancelier. Il mourut le 26 mai 1565. Il a écrit en allemand la vie et les actions de l'empereur Charles-Quint, et en latin *Repertorium Juris*; *Discursus de Cæsaris et romani pontificis potestate*. Ce dernier ouvrage n'a été imprimé qu'après sa mort en 1618. L'auteur y examine cette question, si un empereur, voulant se démettre du gouvernement de l'empire, est obligé de faire cette démission entre les mains du pape. (Pantaléon, Prosop. liv. 3. Adam, *Vitæ Juriscons.* L'Histoire de Jacques-Auguste de Thore, liv. 21, etc.)

SELD (Jean-Christophe), théologien luthérien, naquit le premier mai 1612 à Hilpershausen, de Michel Seld, pasteur et adjoint de ce lieu. Il fut créé docteur en Théologie à Wittemberg en 1644, et surintendant de Rœmhild. En 1664 il devint surintendant général, antiste, assesseur du consistoire, et premier professeur du gymnase de Cobourg, où il mourut le 14 septembre 1676. Ses écrits sont: 1°. *Scrutinium articulorum fidei fundamentalium*, à Cobourg, 1659, in-12. 2°. *Topica calviniana, sive isagoge in Theologiam Calvinianorum polemicam atque exegeticam*, à Cobourg, in-12. 3°. *Harmonia orthodoxiæ paulinæ in locis de prædestinatione et justificatione*, ibidem, 1644, in-4°. 4°. *Exercitationes analyticæ*, à Jéna, 1637, in-4°. 5°. *Disputationes de subalternatione scientiarum et præcognitis demonstrationis*, à Jéna, 1636, in-4°. 6°. *Idolum syncretisticum*, à Altembourg, 1664, in-4°. 7°. *Pars generalis Metaphysicæ, etc.*, à Jéna, 1644, in-8°. 8°. *Pars specialis Metaphysicæ, etc.*, ibid. 1644, in-4°. 9°. *Diatriba de methodo interpretandi*, à Jéna, 1645, in-8°. 10°. *Topica marcelliana in sex locos jesuiticæ theologiæ proprios digesta, etc.*, à Cobourg, 1648, in-12. 11°. *Anti-Marcellius, hoc est refutatio protestationis christianæ et salutaris, in solâ religione catholicâ assecurata ab Henrico Marcellio*, à Cobourg, 1649, in-12. 12°. *Exercitationes anti-marcellianæ quibus controversiæ quindecim de justificatione ad Henr. Marcellio motæ deciduntur*, à Cobourg, 1650, in-12. 13°. *Theologiæ marcellianæ et hæreticæ parallelismus geminus*, à Cobourg, 1651, in-12. 14°. *Scrutinium mediorum religionis dissidia componendi legitimorum, Papistis, Calvinistis, Photinia-*

nis, *Weigelianis*, *Arminianis*, *aliisque syncretismi Patronis et Architectis oppositum*, *disputationibus* 24 *comprehensum*, à Cobourg, 1671; in-4°. 15°. *Prodromus theologiæ acromaticæ præexhibens maximas et axiomata generalia*, *judicio logico*, *philologico et theologico formando et confirmando inservientia*, à Cobourg, 1671, in-4°. 16°. Plusieurs disputes. (Suppl. franç. de Bâle. Moréri, édit. de 1659.)

SELDEN (Jean) jurisconsulte anglais, célèbre dans le dix-septième siècle, a non-seulement excellé dans la science du droit, mais aussi dans la connaissance de l'antiquité sacrée et profane, et a été un critique très-judicieux. Il naquit à Salvington dans le Sussex, le 16 décembre 1584. Il fit ses études à Chichester, puis à Oxford. Il eut ensuite des emplois considérables, et aurait pu être élevé aux plus grandes places d'Angleterre, s'il n'eût renoncé aux vues d'ambition pour se livrer à l'étude. Il mourut le 30 novembre 1654, à soixante-dix ans. Grotius avait coutume de l'appeler *la gloire de l'Angleterre*. On a de lui un très-grand nombre de savans ouvrages en latin et en anglais. Les principaux sont: *De Successionibus in bona defuncti*, *secundùm Hebræos*; *de Jure naturali et gentium*, *juxta disciplinam Hebræorum*; *de Nuptiis et Divortiis*; *de Anno civili veterum Hebræorum*, *de Nummis*; *de Diis syris*, livre curieux; *Uxor hebraïca*; *de Synedriis Hebræorum*; ouvrages pleins d'érudition et de recherches; *de Laudibus legum Angliæ*; *Jani Anglorum facies altera*; *Mare clausum*; *de Descriptione maris clausi*; *Analecton angli-britannicum*; un Traité des dîmes, en anglais; un autre de l'Origine du duel; Dieu fait homme, et plusieurs autres ouvrages en anglais. C'est lui aussi qui a publié le livre d'Eutichius d'Alexandrie. Tous les ouvrages de Selden ont été recueillis et imprimés à Londres en 1726, 3 volumes in-fol., par David Wilkins. Les deux premiers volumes contiennent les ouvrages latins, et le troisième ceux qui sont écrits en anglais. L'éditeur a mis à la tête la vie de l'auteur. (Moréri, édit. de 1759. M. Ladvocat, Dict. hist. port.)

SELEBIN, hébr., *entendement du renard*, du mot *schuham*, *renard*, et du mot *hun*, *entendement*, ville de la tribu de Dan. (Josué, 19, 42.)

SELEC, hébr., *l'ombre* ou *le tintement de celui qui lèche*, *qui lappe* ou *qui frappe*, du mot *tsalal*, *être à l'ombre* ou *tintement d'oreille*, et du mot *lacac*, *lécher* ou *lapper*, Ammonite, un des héros de l'armée de David. (2 *Reg*. 23, 37; et 1 *Par*. 11, 39.)

SELEMIA, de la race des prêtres, établi par Néhémie pour avoir l'inspection sur les prémices et les décimes. (2 Esdr. 17, 13.)

SELEMIAU, hébr., *paix* ou

perfection du Seigneur, du mot *schalam*, et du mot *Jah*, un des descendans de Banni. (1 Esdr. 10, 41.)

SÉLEMITH, hébr., *pacifique* ou *parfaite*, du mot *schalam*, fils de Zechri, descendant d'Éléazar, fils de Moïse, garde des trésors du temple. (1 *Par*. 26, 26.)

SELÈNE, ville maritime de la Silicie *aspera* ou montagneuse, située à l'embouchure du fleuve de même nom. Basile de Séleucie dit que de son temps elle était peu considérable, au lieu qu'on la comptait parmi les villes les plus florissantes avant qu'elle fût ravagée par les guerres. L'empereur Trajan étant mort dans cette ville, on la nomma depuis aussi Trajanopolis. Les Notices en font un évêché d'Isaurie, au diocèse d'Antioche. Il y a eu les évêques suivans :

1. Neon, parmi les pères du concile général de Constantinople.

2. Alypius, souscrivit au concile général d'Éphèse.

3. Ælianus, au concile de Chalcédoine.

4. Théon, souscrivit à la lettre des évêques d'Isaurie à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie. (*Or. Christ*., t. 2, p. 1019.)

SÉLEPH, hébr., *ombre* ou *tintement d'oreille de la concussion*, du mot *tsalal*, *ombre*, et du mot chaldéen *tsalaph*, *briser*, père d'Hanun. (2 Esdr. 3, 30.)

SELETHAI, hébr., *qui est rôti* ou *brûlé*, du mot *tsala*, fils de Semeï. (1 *Par*. 8, 20.)

SÉLEUCIE. C'est le nom que le roi Séleucus donna à la ville de Gadare. (*Voyez* GADARE.)

SÉLEUCIE, ville de la Gaulanite, située sur le lac Séméchon.)

SÉLEUCIE, ville de Syrie sur la Méditerranée, où saint Paul et saint Barnabé s'embarquèrent pour aller en Chypre, la même dont il est parlé au premier livre des Machabées. (Act. 13, 4. 1 *Mach*. 11, 8.)

SÉLEUCIE, capitale du diocèse de Chaldée, fondée sur la droite du Tigre par Séleucus Nicator, roi de Syrie, après la destruction de Babylone. Elle était un peu plus grande qu'Antioche, et située à l'endroit où est aujourd'hui Bagdad. Comme il y avait tout près de Séleucie une autre ville nommée Ctesiphont, on regarda dans la suite ces deux villes comme ne faisant qu'une même ville, et on lui donna le nom d'Al-Modain ou Modain, qui signifie deux villes. Séleucie avait été le siége d'un archevêque dépendant du patriarcat d'Antioche; elle le fut aussi des catholiques ou patriarches chaldéens. Mais, ayant été ruinée par Almansor, second calife des Abasides, appelé Abugiafar Abdalla, roi des Arabes, les catholiques de Chaldée établirent leur siége à Bagdad, que le même Almansor fit bâtir des ruines d'Al-Modain, c'est-à-dire, de Séleucie

et de Ctesiphont. Voici la succession chronologique des catholiques ou patriarches de Chaldée qui ont siégé à Séleucie, à Bagdad et ailleurs, et que nous avons cru devoir rapporter ici. (*Voyez* Chaldée.)

1. Thaddée ou Addée, un des soixante-douze disciples envoyés en Orient par l'apôtre saint Thomas, prêcha l'Évangile à Edesse et dans les pays d'Adiabène et de Mosul. Les Chaldéens le mettent à la tête de leurs catholiques; mais il n'est pas sûr qu'il ait été à Séleucie, et qu'il ait fondé cette église.

2. Maris 1er, compagnon de Thaddée, gouverna trente-trois ans l'église de Séleucie, et mourut en 82. On le fait premier évêque de cette église.

3. Abres ou Abris, de la famille de saint Joseph, époux de la sainte Vierge, siégea seize ans.

4. Abraham 1er, parent de saint Jacques, frère de Notre-Seigneur, siégea douze ans.

5. Jacques 1er, de la famille de saint Joseph, mort après avoir siégé dix-huit ans et six mois.

6. Acadabues ou Ahad-Abowia, élu catholique et envoyé à Antioche pour se faire ordonner, ayant été pris avec son compagnon de voyage nommé Kam-Jesu pour espions du roi de Perse, celui-ci fut crucifié, et l'autre fut assez heureux pour éviter la mort. Cet accident fut cause que le patriarche d'Antioche consentit que les catholiques de Séleucie fussent ordonnés par six ou huit métropolitains de leur diocèse les plus anciens, pour ne plus les exposer à de pareils dangers.

7. Sahlufa ou Scalufa de Cascara, siégea vingt-ans. C'est le premier qui ait commencé à jouir d'une autorité pareille à celle de patriarche dans l'église de Séleucie.

8. Phaphas ou Papas, gouverna la même église sous huit rois de Perse pendant soixante-dix-neuf ans.

9. Siméon, souffrit le martyre avec plusieurs autres chrétiens sous Sapor II, roi de Perse, après avoir siégé dix huit ans. (*Martyr. rom.* 21 *apr.*)

10. Sadost ou Saadust et Jesadost, ne siégea qu'environ un an, et fut aussi martyrisé. (*Menolog. græc.* 20 *mar.*)

11. Barbasinas, martyrisé après sept ans d'épiscopat.

12. Tamusa de Cascara, siégea huit ans.

13. Abdjesu ou Ebedjesu 1er, succéda à Tamusa.

14. Cajumas, abdiqua en 399.

15. Isaac, mort en 416.

16. Achæus ou Ahi, siégea sept ans. On lui attribue une Histoire des martyrs, sous le roi Sapor.

17. Jaballaha 1er, siégea cinq ans.

18. Mahna ou Maanès, déposé par ses évêques.

19. Marabocte ou Marabust et Karaboctée, déposé aussi peu de temps après son élection.

20. Dadjesu, ordonné en 430, siégea trente-cinq ans.

21. Babuæus, que le roi de Perse fit périr vers l'an 486 par l'intrigue de l'impie Barsumas, évêque de Nisibe, qui, voulant introduire les erreurs de Nestorius dans l'église de Séleucie, avait trouvé le catholique Babuæus toujours opposé à ses desseins.

22. Acace, siégea quinze ans. Il ne fut pas si zélé que son prédécesseur pour empêcher que le nestorianisme ne se glissât dans son église.

23. Babæus, succéda à Acace, et mourut en 503. Il embrassa publiquement l'hérésie de Nestorius.

24. Silas, siégea dix-sept ans, et mourut vers l'an 523. Après sa mort, il y eut schisme dans l'église des Chaldéens à l'occasion de. . . . . . .

25. Narsès et Élisée, qui prétendaient à la même dignité de catholique. Mais, Narsès étant mort, on déposa Élisée, et on nomma à sa place. . . . .

26. Paul, qui siégea six ans. Il mourut en 635.

27. Abas ou Marabas.

28. Joseph, élu en 542, fut déposé trois ans après. Les Actes de sainte Sire, qui souffrit le martyre sous Chosroès Ier, roi de Perse, en 559, font mention d'un évêque, nommé Jean, qui gouvernait alors secrètement ceux qui professaient la foi orthodoxe dans la ville de Séleucie.

29. Ézéchiel, auparavant évêque de Zuabia, succéda à Joseph. Il institua le fameux jeûne de trois jours, qu'on appelle le jeûne des Ninivites.

30. Jesuiab Ier, transféré de l'évêché d'Arsemroum, siégea quinze ans, et mourut en 596. Après sa mort le siége vaqua sept ans.

31. Sebarjesu, de Bet-Garme, nommé en 604, siégea huit ans.

32. Grégoire, mort en 616, quatre ans après son élection, n'eut de successeur qu'en 632; savoir. . .

33. Jesuiab II, qui siégea jusqu'à l'an 653. Du temps de ce prélat, les nestoriens pénétrèrent dans les Indes, suivant une fameuse inscription qu'on découvrit dans la ville de Siganfu en 1625.

34. Mar-Ama, transféré de la métropole de Gondisapor, siégea deux ans.

35. Jesuiab III, métropolitain d'Arbela, gouverna neuf ans et trois mois l'église de Séleucie.

36. Georges, métropolitain d'Adiabène, transféré au siége de Séleucie en 661 ou 664, siégea environ dix-sept ans.

37. Jean, ordonné en 679, mort en 681.

38. Hananjesu Ier, ordonné en 686. Après cinq ans de vacance il eut pour compétiteur Jean Abris, et mourut en 698. Après sa mort le siége vaqua longtemps.

39. Saliba-Zacha, métropolitain de Mosul, nommé catho-

lique de Séleucie en 717, siégea douze ans.

40. Phetion, dix ans quatre mois.

41. Mar-Aba, citoyen et évêque de Cascara, puis métropolitain de Gondisapor, transféré au siége de Séleucie à l'âge de cent ans, vécut encore dix ans.

42. Surinus, chassé de ce siége, et transféré à l'église de Bassora, fut mis en prison par Almansor, calife.

43. Jacob, métropolitain de Gondisapor, qui s'était opposé à la promotion de Surinus à la dignité de catholique, fut nommé lui-même à cette dignité, dont il jouit près de vingt ans.

44. Hananjesu II, siégea quatre ans. De son temps la ville de Bagdad était déjà sur pied.

45. Timothée Ier, depuis l'an 778 jusqu'à l'an 821.

46. Josué, mort quatre ans après son élection.

47. Georges II, métropolitain de Gondisapor, nommé catholique à l'âge de près de cent ans, siégea quatre ans, suivant Marès, ou sept ans, suivant d'autres.

48. Sebarjesu II, transféré de l'église de Damas en 832, mourut quatre ans après. Il faisait sa résidence à Bagdad dans le monastère de Mar-Phetion.

49. Abraham II, nommé en 836, siégea environ treize ans. Il était auparavant évêque d'Hadite. Après sa mort, on nomma successivement quatre catholiques; savoir, Jean, Michel, Abraham et Jesudad, qui furent attaqués d'une maladie incurable, ou qui moururent presqu'immédiatement après leur élection.

50. Théodose, succéda en 852, et mourut en 859.

51. Serge, élu en 860, mort en 872. Le siége vaqua quatre ans.

52. Cnos, transféré de la métropole de Mosul en 877; mourut en 884.

53. Jean II, nommé après la mort de Cnos, eut pour compétiteur Abdon, à qui une partie des électeurs avaient donné leurs suffrages. Jean mourut en 891.

54. Jean III, métropolitain de Mosul, élevé à la dignité de catholique en 893, mourut en 899.

55. Jean IV, surnommé Bar-Naghire, siégea en 900, et mourut en 905.

56. Abraham III, surnommé Abruza, transféré de l'évêché de Maraga en 905, mourut en 936. Du temps de ce catholique, le patriarche d'Antioche envoya à Bagdad un prélat orthodoxe, nommé Jean, pour avoir soin de ceux qui faisaient profession de la foi orthodoxe dans cette ville; mais Abraham fit quitter à ce prélat le titre de catholique ou de primat, et le fit chasser de la ville.

57. Emmanuel, ordonné en 938, mourut en 960.

58. Israël, évêque de Cascara,

succéda en 960, et mourut la même année.

59. Abdjesu II, évêque de Maalta et de Nuhadra, nommé catholique en 963, mourut en 986.

60. Maris II, siégea en 987, et mourut en 999.

61. Jean V, élu en 1000, mourut 1011. Il avait été auparavant évêque d'Elzen, et puis métropolitain de Perse.

62. Jean VI, transféré de l'évêché d'Hira en 1012, mort en 1020.

63. Jesuiab IV, évêque de Cosra et de Nahamania, nommé à la dignité de catholique, siégea depuis l'an 1021 jusqu'en 1025. Après sa mort le siége vaqua trois ans.

64. Élie Ier, évêque de Tirhané, succéda en 1028, et mourut en 1049.

65. Jean VII, nommé la même année 1049, mourut en 1057.

66. Sebarjesu III, siégea depuis l'an 1064 jusqu'en 1072.

67. Abdjesu III, transféré de la métropole de Nisibe en 1075, après environ trois ans de vacance, mourut en 1090. Le siége vaqua deux ans.

68. Makika Ier, métropolitain de Mosul, devint catholique en 1092, et mourut en 1110.

69. Élie II, succéda en 1111, et mourut en 1132. Il avait été aussi transféré de l'église de Mosul. Après sa mort le siége vaqua deux ans.

70. Barsumas, transféré de l'évêché de Themanon en 1134, mourut en 1136.

71 Abdjesu IV, métropolitain de Bet-Garme, élu catholique en 1139, après trois ans de vacance, siégea jusqu'en 1148.

72. Jesuiab V, transféré de l'évêché d'Hirta en 1149, mourut en 1175.

73. Élie III, transféré de la métropole de Nisibe en 1176, mourut en 1190.

74. Jaballaha II, transféré de la même église en 1190, mort en 1222.

75. Sebarjesu IV, métropolitain d'Haza et d'Arbela, nommé catholique en 1222, mourut en 1224.

76. Sebarjesu V, métropolitain de Bet-Garme, succéda à Sebarjesu dans la dignité de catholique en 1226, et siégea trente ans. Ce prélat était fort porté pour la foi orthodoxe, comme il paraît par les lettres que Rabban-Ara écrivit en son nom au pape Innocent IV, et dont Raynald fait mention à l'an 1247.

77. Makika II, transféré de l'église de Nisibe en 1257, mourut en 1265. Quelques-uns ont cru que c'est de la part de ce catholique que Rabban-Ara écrivit au pape Innocent IV, au sujet de l'union ; mais comme Makika ne siégeait pas encore alors, il faut attribuer ce fait à son prédécesseur Sebarjesu.

78. Denha Ier, métropolitain d'Haza et d'Arbela, nommé catholique en 1266, siégea jusqu'en 1281.

79. Jaballaha III, siégea depuis l'an 1282, jusqu'en 1318.

Il envoya au pape Benoît XI une profession de foi en 1314. (*Vide Raynald. ad eumd. annum.*)

80. Timothée II, succéda à Jaballaha en 1318, après avoir gouverné successivement les églises de Mosul et d'Arbela.

81. Denha II, siégeait en 1360.

82. Siméon Ier, en 1477.

83. Siméon II, en 1490, mort en 1502.

84. Élie IV, succéda en 1501, et mourut en 1504.

85. Siméon III, succéda à Élie.

86. Siméon IV, siégeait en 1531, mourut en 1539.

87. Siméon V, frère du précédent, siégea jusqu'en 1551.

88. Siméon VI, surnommé Bar-Mama, élu en 1552. Il arriva dans le même temps qu'une partie des Chaldéens, fâchés de ce que le catholique ne se prenait que d'une famille depuis près de cent ans, s'assemblèrent à Mosul, où était alors le siége patriarcal, et nommèrent un autre catholique, savoir, Jean Sulaca ou Siud, lequel, s'étant rendu à Rome après son élection, fit sa profession de foi entre les mains de Jules II, et fut sacré patriarche des Chaldéens par ce pape le 9 avril 1553, sous le nom de Siméon. Mais, peu de temps après son retour dans le pays, les mahométans le firent périr à Arnida, à l'instigation de Siméon Bar-Mama, son compétiteur, qui siégea jusqu'en 1559. Nous continuerons ici la succession des catholiques nestoriens nommés après Siméon Bar-Mama, et nous parlerons ensuite de ceux qui succédèrent à Jean ou Siméon Sulaca.

Élie V, nommé en 1559, après la mort de Siméon Bar-Mama, ayant été invité par le pape Grégoire XIII à s'unir de communion avec l'Église romaine, envoya à Rome sa profession de foi, par un moine, en 1586; mais Sixte V, successeur de Grégoire XIII, rejeta cette profession de foi comme contenant les erreurs de Nestorius. Élie mourut en 1591. Ses successeurs prirent aussi le nom d'Élie.

Élie VI, nommé en 1591, envoya deux fois à Rome, en 1607, 1610, pour s'unir avec le saint-siége. Il tint un concile à Amède ou Amide en 1616, dans lequel il abjura les erreurs de Diodore de Tarse, de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Il mourut en 1620.

Élie VII, siégea depuis l'an 1629, jusqu'en 1659. Il envoya sa profession de foi à la congrégation *de Propagandâ fide* en 1652, et demanda qu'on ne fît point de changement au rit chaldéen, et que ceux qui suivaient le même rit eussent une église à Rome.

Élie VIII, nommé à l'âge de quinze ans, siégea depuis l'an 1660 jusqu'en 1700, qu'il mourut.

Élie IX, depuis l'an 1700 jusqu'en 1722.

Élie X, nommé en 1722, siégeait à Mosul en 1725 et 1728.

Voici les catholiques ou patriarches qui succédèrent à Jean Sulaca ou Siud, dont nous avons parlé ci-dessus, nº 88.

89. Abdjesu ou Ebdjesu, métropolitain de Gezire, nommé à la dignité de catholique après la mort de Jean ou Siméon Sulaca par les orthodoxes de sa nation en 1555, alla à Rome, et reçut le *pallium* des mains du pape Pie IV, en 1562. Il assista la même année au concile de Trente et mourut à Seert en Mésopotamie peu de temps après son retour d'Italie.

90. Abatalla ou Jaballaha, succéda à Abdjesu, et mourut vers l'an 1580.

91. Siméon VII, surnommé Denha, archevêque de Gelu de Seert et de Salmasa, élu catholique, envoya à Rome sa profession de foi, et fut confirmé dans sa nouvelle dignité par Grégoire XIII, en 1582. Il transféra le siége d'Amide à Ormia sur les frontières de la Perse.

92. Siméon VIII, siégeait en 1600.

93. Siméon IX, aussi orthodoxe, en 1653.

Au reste, du temps du catholique Élie VIII, qui siégeait sur la fin du dix-septième siècle, plusieurs nestoriens ayant été convertis par des missionnaires apostoliques dans la province d'Amide, on leur donna un catholique ou patriarche orthodoxe, qui prit aussi bien que ses successeurs le nom de Joseph. Voici trois de ces catholiques :

Joseph Ier, métropolitain d'Amide, nommé catholique par le pape Innocent XI, en 1681, se démit de cette dignité en 1695, et mourut à Rome en 1706.

Joseph II, nommé sous Innocent XII, mourut à Diarbeker en 1713.

Joseph III, succéda en 1714, sous Clément XI. Il vivait encore en 1725. (*Oriens chr.*, tom. 2, pag. 1102 et suiv.)

Conciles de Séleucie.

Le premier fut tenu en 399 par Cajumas, évêque de cette ville, qui renonça à la dignité épiscopale, et fit sacrer Isaac en sa place. (Le père Mansi, Supplément, tom. 1, col. 259.)

Le second concile fut célébré en 410, pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique en Perse et en Mésopotamie. On y fit vingt-sept canons.

Le premier ordonne des prières pour les princes.

Le second est une profession de foi, par laquelle on s'unit à celle de Nicée.

Le troisième veut qu'un évêque ne soit ordonné que par trois autres au moins, et cela après qu'on se sera informé dans un juste détail de la sainteté de sa doctrine et de ses mœurs.

Le quatrième rejette de la cléricature les eunuques volontaires.

Le cinquième exclut du ministère tout prêtre et autre clerc qui ne mène pas une vie entièrement séparée du commerce des femmes.

Le sixième regarde, comme absolument étrangers aux fonctions ecclésiastiques, tous clercs coupables d'usure ou autre gain sordide.

Le septième exclut de la communion des fidèles quiconque a part à quelque enchantement ou autres œuvres de ténèbres de cette espèce.

Le huitième regarde l'assemblée fréquente des synodes.

Le neuvième prescrit l'hospitalité entre les évêques et les prêtres, envers ceux de leur rang qui se présenteront avec des lettres de recommandation en bonne forme.

Le dixième veut qu'il y ait un réfectoire pour les prêtres et autres clercs, distingué de celui des autres pauvres, afin d'observer une décence convenable.

Le onzième veut que le dortoir des prêtres, diacres, etc., soit aussi tellement séparé, que personne autre qu'eux n'y ait place.

Le douzième ordonne que les lectures et les instructions se fassent jusqu'à la troisième et quatrième heure du jour, et qu'après cela on offre le saint sacrifice.

Le treizième veut que les métropolitains aient sous leurs yeux les canons de Nicée, ainsi que les actes des conciles de Perse, afin que tout se fasse selon ces saintes règles.

Le quatorzième défend qu'aucun évêque ait plus d'un chorévêque.

Le quinzième ne veut pas qu'il y ait plus d'un archidiacre dans chaque diocèse.

Le seizième veut que l'archidiacre soit le bras et la langue de l'évêque, pour faire connaître et exécuter ses ordres, et instruire le peuple.

Le dix-septième ordonne que dans les églises où il y a un évêque, le même archidiacre distribue aux prêtres et autres ministres, les emplois qu'ils doivent remplir dans la semaine.

Le dix-huitième veut que les ministres de l'Église reçoivent de l'Église les secours nécessaires à la vie, et que le majordome qui doit avoir soin de distribuer ces secours, reçoive de l'autel les clefs de son office, et les remette sur l'autel aussi, lorqu'il quitte cet emploi.

Le dix-neuvième veut qu'un prêtre qui se dispense des assemblées, si ce n'est pour cause de maladie, soit exclus du ministère.

Le vingtième semble donner au prêtre, en l'absence de l'évêque, le pouvoir de faire offrir le sacrifice par l'archidiacre. Il donne aussi à l'archidiacre l'autorité de punir les diacres qui se dispensent de leurs fonctions, si ce n'est à raison de maladie.

Le vingt-unième décerne exclusion du ministère, contre les sous-diacres qui ne se rendent point exacts à leurs fonctions.

Le vingt-deuxième prescrit à l'archidiacre d'avoir soin que chacun des autres ministres se

rangé à son devoir. Il ne veut pas que ceux-ci s'absentent sans sa permission, et lui ordonne à lui-même d'exercer son ministère avec toute la décence et l'édification possible.

Le vingt-troisième ne veut pas que les diacres ni même les prêtres plus anciens que celui qui célèbre en l'absence de l'évêque, s'éloignent de l'assemblée, celui qui célèbre devant toujours être regardé comme le plus respectable, soit qu'il soit plus âgé ou non.

Le vingt-quatrième défend d'ordonner prêtre un clerc, qui n'a pas atteint l'âge de trente ans, et qui n'a pas été jugé digne de ce caractère par un mûr examen.

Le vingt-cinquième défend aux évêques d'ordonner des prêtres et des diacres que devant l'autel d'une église.

Le vingt-sixième défend d'admettre aux ordres sacrés, même du sous-diaconat, quiconque ne sait pas le Psautier, et ordonne que ceux qui ont été ordonnés avant de le savoir, se retirent du ministère, jusqu'à ce qu'ils l'aient appris et médité.

Le dernier règle l'autorité des évêques et des métropolitains, et marque aussi les cas auxquels on doit recourir au patriarche ou au souverain pontife. (Le P. Mansi, *ibid.* col. 285, etc.)

SÉLEUCIE, ville épiscopale de la première Syrie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Antioche. Elle fut surnommée *Pieria* et *Seleucia ad mare*, à cause de sa situation sur le mont *Pierius*, à l'embouchure du fleuve Oronte. Cicéron, Pline, Strabon et Saint Luc (act. 13, v. 4) en font mention. Guillaume de Tyr l'appelle le port de Saint-Siméon. Elle est connue aujourd'hui sous le nom de Seleuche jelber, à dix milles d'Antioche. Voici ses évêques :

1. Dosithée Ier, siégeait dans le troisième siècle. Il écrivit contre les sabelliens, les praxéens et les hermogéniens.

2. Zenobius, parmi les pères du concile de Nicée.

3. Eusèbe, au concile de Séleucie dans l'Isaurie, sous l'empereur Constance, en 359.

4. Bizus, au premier concile général de Constantinople, sous le grand Théodose, en 381 et 382.

5. Maxime, condisciple de S. Jean-Chrysostôme.

6. Dosithée II, élu et sacré évêque de Séleucie, n'ayant pu prendre possession de ce siége à cause de l'opposition des Séleuciens, fut transféré à la métropole de Tarse.

7. Gerontius, assista au brigandage d'Éphèse en 448, et deux ans après au concile de Chalcédoine.

8. Nonnus, transféré vers l'an 505 de l'évêché d'Amida, dont le siége avait été usurpé par le chorévêque Thomas. Nonnus fut également chassé de l'église de Séleucie pour son attachement à l'hérésie de Sévère;

mais il fut rétabli ensuite sur le siége d'Amida.

9. Constantin, se déclara contre le concile de Chalcédoine, comme il paraît par la lettre qu'il écrivit à l'empereur Anastase à ce sujet.

10. N.... Ce prélat, dont on ignore le nom, ordonna diacre S. Siméon Stylite le jeune, avec Ephremius, archevêque d'Antioche.

11. Denis, successeur du précédent, ordonna prêtre le même Siméon, et assista en 553 au cinquième concile général.

12. Antoine, disciple de saint Siméon Stylite.

13. Théodore, de qui Jean Moschus dit tenir le fameux miracle qu'il rapporte touchant l'Eucharistie. (Prat. spirit. chap. 79.)

14. Agapius, siégeait du temps de l'empereur Basile Porphyrogenète.

15. Nicolas, qu'on met parmi les écrivains grecs qui ont attaqué la doctrine et la discipline de l'Église latine. (*Oriens chr.*, tom. 2, pag. 778.)

SÉLEUCIE, ville premièrement de la Cilicie trachée, au diocèse d'Antioche, et ensuite métropole de la province d'Isaurie, bâtie par Séleucus Nicator, près du fleuve Calycadnus, sur la côte. Il paraît par la description que Basile de Séleucie donne de cette ville dans la Vie de sainte Thècle, qu'elle était grande, belle, bien peuplée, et une des plus florissantes d'Orient. Elle subsiste encore sous le nom de Seleschie, au milieu de ses ruines. Baudrand la met à soixante-dix milles de Tarse, et à cent soixante-dix de Seleucia Pieria. Voici ses évêques :

1. Agapet ou Agapius, assista au concile de Nicée et à celui d'Antioche.

2. Néonas, au concile général de Séleucie en 359, où il se sépara des ariens, qui le déposèrent en conséquence dans l'assemblée qu'ils tinrent à Constantinople sous l'empereur Constance.

3. Symposius, au premier concile général de Constantinople.

4. Samus.

5. Maxime, disciple de S. Jean-Chrysostôme.

6. Dexianus, déposé pour s'être déclaré contre le légitime concile d'Éphèse. Basile de Séleucie parle cependant avec éloge de ce prélat, dont il relève particulièrement la dévotion envers sainte Thècle.

7. Jean.

8. Basile, se trouvant à Constantinople en 437, y souscrivit à la condamnation d'Eutychès; mais il l'absout l'année suivante dans le conciliabule d'Éphèse. Deux ans après, il assista au concile de Chalcédoine, et y embrassa le parti des catholiques.

9. Théodore, assista et souscrivit au cinquième concile général.

10. Macrobius, au sixième concile général et aux canons *in Trullo*. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1010.)

On trouve aussi quelques évêques latins de Séleucie sous le patriarcat d'Antioche. Comme il y a plusieurs villes épiscopales sous le nom de Séleucie, et que nous ignorons à laquelle il faut attribuer lesdits évêques, nous rapporterons ici ceux qui nous sont connus :

1. Pons, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé le 7 août 1345. (Wad. tom. 3. pag. 531.)

2. Martin, à qui succéda, suivant le même Wadingue (tom. 4. p. 306), ...

3. Chrétien Bellemares, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé le 18 septembre 1394. (*Or. christ.*, tom. 3 pag. 1182.)

Concile de Séleucie.

Ce concile, qui n'est point reconnu, fut assemblé par l'ordre de l'empereur Constance le 27 septembre de l'an 359. Il s'y trouva cent soixante évêques, savoir : cent cinq demi-ariens, environ quarante anoméens et treize catholiques, du nombre desquels était saint Hilaire de Poitiers, qui rendit un témoignage authentique de la foi des Occidentaux, mais qui se retira bientôt après de cette assemblée en entendant les blasphèmes des ariens. (Saint Athanase, *de Synod.* pag. 580 et 881. Saint Hilaire, *in Const.* liv. 1, pag. 114. Socrate, liv. 2. Baronius, *in Annal.* Tillemont. Godeau. Fleuri, Hist. ecclés.)

SÉLEUCIE, ville épiscopale de la Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie, située près du mont Taurus, suivant Théodoret. (Liv. 5. hist. c. 27.) Ptolémée en fait aussi mention. Elle est surnommée Ferrea dans la Notice d'Hiéroclé. Nous en connaissons les évêques suivans :

1. Artemon, ordonné, dit-on, par saint Paul. Les ménologes des Grecs en font mention le 27 mars.

2. Eutychius, parmi les pères du concile de Nicée.

3. Maxime, condisciple de saint Jean Chrysostôme, siégeait sous le règne de l'empereur Arcadius.

4. Alexandre, souscrivit au concile de Chalcédoine et à la lettre du concile de Pisidie à l'empereur Léon.

5. Pierre Ier, aux canons *in Trullo.*

6. Pierre II, au septième concile général.

7. Léon, au huitième concile. (*Oriens christ.*, tom. 1, pag. 1053.)

SÉLEUCIENS, hérétiques venus de Séleucus et d'Hermias, philosophes de Galatie. Séleucus parut vers l'an 380, et adopta les erreurs d'Hermogènes et celles d'Audée, qui enseignaient l'un et l'autre, 1°. que Dieu était la matière éternelle, qu'il avait un corps, et qu'il était l'auteur du péché. 2°. Il prétendait avec les valentiniens, que Jésus-Christ n'avait pris un corps qu'en apparence, et l'avait ensuite laissé. 3°. Il disait que, comme l'âme n'était qu'un feu animé qui avait été créé par les anges, il

fallait baptiser les hommes avec le feu : ce fut là son erreur particulière. 4°. Que la béatitude consistait uniquement dans les plaisirs de la chair. 5°. Qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle des hommes. (Saint Augustin *hæres.* 59. Philastre, *in Catal. hæres.* Sanderus, *hæres* 82. Pratéole. Dupin, Bibliothéque des Auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles. Le père Pinchinnat, Dictionnaire.)

SÉLEUCOBEL ou SÉLEUCIE, ville épiscopale de la seconde Syrie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Apamée, située près du mont Belus, a eu pour évêques :

1. Saint Quintilien, dont il est fait mention dans l'ancien ménologe le 16 novembre.

2. Aristonicus, souscrivit à la lettre du concile d'Antioche, sous Melèce, à l'empereur Jovien.

3. Marcian, parmi les pères du premier concile général de Constantinople.

4. Diogène, assista au concile général d'Éphèse, et fut excommunié pour s'être joint avec ceux qui firent schisme.

5. Eusèbe, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine.

6. Élie, souscrit à la lettre du concile de la seconde Syrie à l'empereur Léon.

7. Cyriace, souscrit à la supplique des évêques de la seconde Syrie à l'empereur Justinien, contre Sevère d'Antioche et les autres hérétiques. (*Oriens christ.*, tom. 2. pag. 919.)

SÉLEUCUS, père de ce Démétrius qui sortit de Rome avec un petit nombre de gens, pour se rendre maître du trône de ses pères. (1. *Mach.* 7, 1, 2.)

SÉLEUCUS, roi d'Asie, qui fournissait de ses revenus les dépenses nécessaires au ministère du temple. (2. *Mach.* 3, 3.)

SÉLEUCUS PHILOPATOR, qui envoya Héliodore pour piller le trésor du temple. (2. *Mach.* 5, 18.)

On voit dans Joseph plusieurs autres Séleucus, mais il n'en est rien dit dans l'Écriture. (*Voyez* aussi D. Calmet, Diction. de la Bible.)

SELGE, colonie de Lacédémoniens et siége épiscopal de la première Pamphylie, sous la métropole de Side, au diocèse d'Asie, érigé ensuite en archevêché avant l'an 869. Il y a eu pour évêques :

1. Uranion, assista au concile de Nicée.

2. Nunechius, au concile d'Éphèse.

3. Marcian, ordonné par saint Ignace ou par saint Methodius, patriarches de Constantinople, assista au huitième concile général.

4. Grégoire, au concile de Photius après la mort de saint Ignace. (*Or. chr.* t. 1. p. 1012.)

SELIM, hébr., *envoyés*, *provins*, *branches*, *armes*, *javelots*, du mot *schalac* ou *schelac*, ville de la tribu de Juda. (Josué, 15, 32.)

SELINCOURT, *Selincurtis*, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans un bourg du même nom en Picardie, au diocèse et à sept lieues d'Amiens. Elle fut fondée l'an 1131 par Gautier Tyrel, seigneur de Poix. On la nommait communément Sainte-Larme, à cause d'une larme de Notre-Seigneur qu'on dit y avoir été apportée de la Terre sainte par Bernard Guillaume de Soissons, seigneur de Moreuil, en 1209. (*Gallia christiana*, tom. 10, col. 1367.)

SELIGENSTAD, près de Mayence. L'an 1022, il y eut un concile. (*Concilium salegunstadiense.*) Aribon, archevêque de Mayence, y présida, et l'on y fit vingt canons de discipline.

Le premier regarde l'abstinence aux jours commandés par l'Église. Il y est ordonné qu'on s'abstiendra de manger de la chair et du sang quatorze jours avant la fête de saint Jean-Baptiste, etc.

Le second règle les jeûnes des quatre temps; et le troisième, le temps de la célébration des mariages.

Le quatrième défend aux prêtres de dire la messe, s'ils ont bu après le chant du coq; et le cinquième, de célébrer plus de trois messes par jour.

Le sixième défend de jeter les corporaux dans le feu pour l'éteindre.

Le septième regarde les adultères; le huitième défend de porter l'épée dans l'église; et le neuvième, d'y tenir de mauvais discours.

Le dixième veut qu'on dise les messes du jour, et le onzième règle la manière de compter les degrés de consanguinité.

Le douzième défend de placer des maisons de laïques à l'entrée des églises.

Le treizième ordonne que les laïques ne donneront point une église à desservir à aucun prêtre, sans le consentement de l'évêque.

Le quatorzième est touchant les personnes accusées d'adultère; et le quinzième, sur l'observation du jeûne.

Le seizième défend à qui que ce soit d'aller à Rome, sans la permission de l'évêque ou de son vicaire.

Les trois canons suivans regardent la pénitence qu'on doit faire dans le lieu où elle a été imposée.

Le vingtième défend aux prêtres d'introduire dans l'église ceux auxquels l'entrée en est interdite. Après les canons, on trouve la forme de tenir un concile. (Lab. 9.)

SELIVRÉE, *Selybria* ou *Selymbria*, ville épiscopale de la province d'Europe sous Héraclée, au diocèse de Thrace, érigée ensuite en métropole. Elle est située à cinquante milles au couchant de Constantinople, et à vingt-cinq de Perinthe. Elle s'appelait d'abord simplement Selyn; mais on y ajouta ensuite le nom de Bria, qui signifie ville en langue thracienne.

Évêques de Selivrée.

1. Théophile, transféré à l'église d'Apamée d'Asie. (Socr. l. 7. hist. c. 36.)

2. Romain, assista au concile de Chalcédoine.

3. Serge, au sixième concile général.

4. Georges, souscrit aux canons *in Trullo.*

5. Épiphane, écrivit en faveur des images.

6. Siméon, assista au concile de Photius sous le pape Jean VIII.

7. N..., siégeait en 1067.

8. N..., en 1151 et 1156.

9. Théodule.

10. Thomas.

11. N..., souscrit à la lettre de plusieurs prélats d'Orient au pape Grégoire X pour l'union.

12. Hilarion, vivait du temps de l'empereur Andronic Paléologue Ier.

13. Ignace, au quatorzième siècle.

14. Methodius, en 1347.

15. Isaïe, assista au concile contre Barlaam et Ancyndyne sous le patriarche Calliste.

16. N..., siégeait du temps du patriarche Joachim XIV, après la prise de Constantinople par les Turcs.

17. Athanase, en 1578.

18. Sophronius, assista au concile de Constantinople en 1638.

19. Léonce, siégeait en 1724. (*Or. chr.*, t. 1, p. 1137.)

Évêques latins.

1. N..., à qui le pape Innocent III écrivit plusieurs lettres, siégeait en 1207.

2. N..., dont il est fait mention dans une lettre du pape Honorius III au patriarche Matthieu, en date du 8 mars 1221.

3. François de Saint-Georges, de l'Ordre des Frères prêcheurs, vivait en 1294.

4. Jean, mort en 1596, eut pour successeur...

5. François *de Sancto-Patre*, de l'Ordre des Frères Mineurs.

6. Nicolas, transféré de l'église de Wlodzimierz en Pologne en 1400.

7. Franciscbinus.

8. Roger, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé sous Martin V en 1420.

9. Simon de Lande, du même Ordre des Frères Prêcheurs, succéda à Roger en 1439, et mourut en 1463.

10. Inguerand Sugnart, du même Ordre, nommé en 1464, fut transféré à l'église d'Auxerre en 1473, et mourut à Paris en 1485. (*Or. chr.*, tom. 3, pag. 963.)

SELLA, hébr., *ombre, qui est rôti* ou *tintement d'oreilles*, du mot *hala* ou *halal*, femme de Lamech, et mère de Thubalcaïn et de Noima. (*Genes.* 4, 21, 22. *Voyez* aussi LAMECH LE BIGAME.)

SELLA, nom du lieu où Joas, roi de Juda, fut assassiné. (4 *Reg.* 12, 20.)

SELLAI, un des chefs de la tribu de Benjamin. (2. *Esdr.* 11, 8.)

SELLEM, fils de Nephtali, chef de la grande famille des Sellemites. (*Num.* 26, 49.)

SELLES, hébr., *noir*, du mot *schallosch*, fils d'Hélem, de la tribu d'Aser. (1 *Par.* 7, 35.)

SELLUM, hébr., *pacifique*, *parfait*, du mot *schalam*, fils de Jabès ou peut être natif de Jabès, tua en trahison Zacharie, roi d'Israël, et usurpa son royaume, mais il ne le garda qu'un mois. (4 *Reg.* 15, 10, 11, 12, etc.)

SELLUM, fils de Thécué ou natif de Thémé, mari de la prophétesse Holda, qui vivait sous Josias, roi de Juda. (4 *Reg.* 22, 14.)

SELLUM, fils de Sisamoï et père d'Icamias, de la tribu de Juda. (1 *Par.* 2, 40.)

SELLUM, fils d'un nommé Saül, et père de Mapsam, de la tribu de Siméon. (1 *Par.* 4. 25.)

SELLUM, quatrième fils de Josias, roi de Juda. C'est le même que Joachaz, mené prisonnier en Égypte. (4 *Reg.* 23, 30, 31, 34. 1 *Par.* 3, 15.)

SELLUM, fils de Nepthtali. (1 *Par.* 7, 13.)

SELLUM, fils du grand-prêtre Sadoc, et père du grand-prêtre Helcias. (1 *Par.* 6, 12, 13.)

SELLUM, fils de Coré. (1 *Par.* 9, 19, 31.) Il fut épargné lorsque la terre s'ouvrit pour engloutir son père. (*Num.* 26, 11.)

SELLUM, fils de Cholhosa, premier du bourg de Maspha, rétablit à ses frais la porte de la fontaine à Jérusalem, après le retour de la captivité. (2 Esdr. 3. 15.)

SELMAI, hébr., *mon habit*, du mot *salma*, habit, et du pronom *i*, père d'Hayada. (2 Esdr. 7, 48.)

SELMON, hébr., *son ombre* ou *son obscurité*, du mot *helem*, *ombre*, et du pronom *an*, montagne au voisinage de Sichem. (*Judic.* 9, 48.) Il est parlé de neige du mont Selmon, au psaume 67, 15.

SELMONA ou SALMONA, ou plutôt ZELMONA, campement des Israélites dans le désert. (*Num.* 33, 41. *Voyez* SALMONA.)

SELOMITH, *pacifique*, *parfaite*, ou *qui récompense*, du mot *schalam*, fils de Josphia. (1. Esdr. 8, 10.)

SELVA CANDIDA, évêché d'Italie. (*Voyez* SORTO.)

SELVE (Zacharie), récollet, professeur en Théologie de la province de Toulouse. Nous avons de lui : 1°. *Annus apostolicus pro toto adventu*; à Paris, chez Edme Coutero, 1711, in-4°. 2°. *Pro tempore quadragesimæ*; 2 vol. in-4°, 1713. 3°. *Pro omnibus dominicis totius anni*; 3 vol. in-4°, 1710. 4°. *Conciones de Sanctis*, 4 vol. in-4°, 1713. Ces mêmes ouvrages ont paru à Liége en 9 vol. in-8°, et à Venise en 2 vol. in-fol., 1725. (Le père Jean de Saint-Antoine, *Bibliotheca universalis francis.* tome 3, page 162.)

SEM, hébr., *nom*, *renommée*,

ou *celui qui pose*, *qui met*, ou *qui est posé et qui est mis*, fils de Noé, naquit l'an du monde 1558, quatre-vingt-dix-huit ans avant le déluge, avant Jésus-Christ 2440. On croit qu'il était plus jeune que Japhet, et plus âgé que Cham. Ce que l'Écriture nous dit de plus remarquable au sujet de Sem, est l'horreur qu'il fit paraître de l'impudicité de Cham, la bénédiction que lui donna Noé son père, la prérogative d'avoir été un des ancêtres de Jésus-Christ, et la conservation du culte du vrai Dieu dans sa postérité. Il mourut âgé de six cents ans, l'an du monde 2158.

Ses descendans eurent pour partage les meilleures provinces d'Asie. (*Genes.* 9, 23, 25. *Voyez* aussi ci-devant l'article JAPHET et Dom Calmet, Dict. de la Bible, et Commentaire sur le cinquième ch. de la Genèse.)

Sur ce que disent les Hébreux des études de Sem, du soin qu'il prit d'enseigner ses descendans, de sa royauté, de l'esprit de prophétie dont il fut rempli, on peut voir le R. P. Scipion Sgambat (*Archiv. vet. Testam. lib.* 1. p. 165), et Bochan (*lib.* 1, c. 1), sur ce qu'on prétend que Noé confia à Sem son testament et le corps d'Adam pour l'enterrer sur le mont Calvaire.

Il y a des ouvrages qui portent le nom de Sem, mais qui sont supposés. On dit qu'il enseigna la manière de compter les mois et les années, et qu'il composa des livres sur ce sujet. On lui attribue encore plusieurs prophéties, l'invention de l'astronomie, l'établissement de plusieurs lois politiques, le psaume cent neuvième, et un livre de médecine qui se trouve manuscrit en hébreu dans la bibliothéque de l'électeur de Bavière. (Dom Cellier, Hist. des Auteurs sacr. et ecclés. tom. 1, p. 469.)

SEMAATH, hébr., *qui écoute*, ou *qui obéit*, du mot *sehama*, père de Josachar. (4 *Reg.* 12, 21.)

SEMAATH, mère de Zabad. (2 *Par.* 24, 26.)

SEMAIA, hébr., *qui écoute le Seigneur*, ou *qui obéit au Seigneur*, du mot *sehama*, et du mot *jah*, fils de Sechenia. (2 Esdr. 3, 29.)

SEMAINE. Les Hébreux avaient trois sortes de semaines: 1°. des semaines de jours, qui se comptaient d'un sabbat à l'autre, et qui étaient de sept jours; 2°. des semaines d'années, qui se comptaient d'une année sabbatique à l'autre, et qui étaient de sept années; 3°. enfin des semaines de sept fois sept années ou de quarante-neuf ans, qui se comptaient d'un jubilé à l'autre. (*Voyez* Dom Calmet, Dissertation sur la chronologie des Hébreux, à la tête du Commentaire sur la Genèse.)

SEMAINE SAINTE, dernière semaine du carême, où l'on célèbre les mystères de la passion et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On l'appelle aussi grande semaine, soit à cause

qu'elle est terminée par le grand dimanche de Pâques, auquel elle sert de préparation; soit à cause de la grandeur des mystères qu'on y célèbre. On la trouve aussi nommée la semaine pénale et laborieuse, la semaine d'indulgence, la semaine authentique, jours de douleurs, jours de croix, jours de supplice. On la trouve encore appelée la semaine de la xérophagie, parce qu'on n'y mangeait que des choses sèches sans aucun assaisonnement. On y pratiquait aussi beaucoup d'autres mortifications. On n'y travaillait point; on n'y rendait point la justice, on la passait presque tout entière dans l'église.

Le premier jour de cette semaine, ou le dimanche des rameaux, autrement Pâque-fleurie, est destiné à honorer l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Le mercredi saint ou grand mercredi est consacré d'une façon particulière à la passion de Jésus-Christ, parce que les Juifs s'assemblèrent ce jour-là pour délibérer des moyens de le faire arrêter et de le faire mourir. Le jeudi saint ou grand jeudi, ou jeudi absolu, on célèbre le lavement des pieds, qui fait le sujet de l'évangile de ce jour, l'institution de la divine Eucharistie, et l'absoute ou la réconciliation des pénitens, la bénédiction des huiles et du chrême, qui se fait pour l'usage des sacremens. Enfin, le vendredi saint, ou grand vendredi, on s'occupe du mystère de la passion et de la mort de Jésus-Christ. (Baillet, Vies des saints, tom. 4.)

SEMAINE DE DANIEL. (*Voy.* INCARNATION.)

SEMAINIER, religieux ou chanoine, qui est chargé de faire l'office divin pendant la semaine, *Hebdomadarius*. On a un tel respect pour le semainier dans l'église cathédrale de Rouen, qu'aucun autre chanoine ne passe devant lui dans les chaises ni au milieu du chœur; il prend un autre chemin pour entrer en sa place ordinaire. Autrefois dans la même église le semainier demeurait et couchait durant sa semaine, dans une chambre à côté de la sacristie, pour être plus uni à Dieu, et mieux disposé à lui offrir ses prières et ses sacrifices pour le peuple. Il se prosternait aussi de son long sur la terre au milieu du chœur le samedi, dernier jour de sa semaine, après nones, pour rendre grâces à Dieu et lui demander pardon des fautes qu'il pouvait avoir faites durant la semaine; et il y était obligé sous peine d'excommunication.... Aujourd'hui il se contente de demeurer à genoux et un peu incliné sur le marche-pied pendant le premier psaume de vêpres, durant lequel il fait sa prière, laquelle étant achevée, il baise l'autel et retourne à sa place. Dans la cathédrale de Sens, le semainier était toujours en habit d'église, excepté le surplis, et ne sortait point du cloître. (Moléon, Voy. liturg. pag. 173, 356, 357.)

SEMARITH, hébr., *qui est gar-*

dée ou *toute de diamant*, *épine*, ou *lie*, du môt *schamar* ou *schamir*, ou *schemir*, mère de Jocabad. (2 *Par*. 24, 26.)

SEMATHEI, hébr., *nommé* ou *posé*, du mot *schem*, fils de Sobal. (1 *Par*. 2, 53.) De Semathei, descendirent les Semathéens, qui sont apparemment les habitans de Sama, ville de la tribu de Juda. (Josué, 15, 26. Dom. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

SEMBIENS, disciples de Sembe, qui condamnait l'usage du vin comme mauvais en soi, et la vigne comme une production de satan et de la terre. Il niait aussi la résurrection des morts, et rejetait tout l'Ancien-Testament. (Saint Augustin, *hær*. 24. Jovet, tom. 1, p. 40.)

SEMBLEIN ou SEMBIN ou SIMILIEN, *Similinus* et *Similianus* (saint), évêque de Nantes, dans le quatrième siècle, n'est connu que par son culte, et par ce qu'en dit saint Grégoire de Tours, qui en parle comme d'un illustre confesseur, qui avait de son temps une église dans la ville de Nantes, et qui du temps de Clovis Ier, joignant ses prières à celles des saints Donatien et Rogatien, avait garanti la ville d'une irruption et d'un siége de barbares. On fait sa fête le 16 de juin. (Baillet, Vies des saints, 16 juin.)

SEMEBER, hébr., *nom de force* ou *renommée du fort* ou *de l'aile*, du mot *schem*, *nom*, et du mot *abbar* ou *eber*, *fort* ou *aile*, roi de Soboïm. (Genèse, 14, 2.)

SEMECA (Jean), jurisconsulte allemand, que l'on trouve cité par cette raison, sous le nom de *Joannes Teutonicus*, vivait dans le treizième siècle. Il fut prevôt de l'église de Saint-Étienne d'Halberstad, et interpréta le décret dans cette ville. Il réforma aussi les gloses qui avaient été publiées avant lui sur le décret, et en ajouta plusieurs de sa composition. Il mourut en 1267 ou 1268, ou enfin 1269. On a de lui une Somme qui est si estimée, que lorsqu'on cite la Somme, sans ajouter le nom de l'auteur, on entend celle de Semeca. On a ses observations dans l'ouvrage intitulé : *Antiquæ decretalium collectiones : 1°. Bernardi Papiensis præpositi. 2°. Joannis Wallensis. 3°. Bernardi Compostellani. 4°. Constit. lateranensis Concilii sub Innocentio* III, *à Petro Beneventano contextæ*, *ac scholiis Joannis Teutonici et aliorum illustratæ*, etc., à Paris, 1621, in-fol. C'est l'édition de Charles Labbé, où l'on trouve ses corrections et celles d'*Antonius-Augustinus*, et de Jacques Cujas. (Panzirol, *de claris legum Interpretib*., *lib*. 3, *cap*. 6. Taisand, Vies des jurisconsultes, seconde édition, pag. 512, 513.)

SEMEGAR, Vulgate, *Semegamabu*, et qui n'est qu'un même nom, selon l'hébreu, *parfum* ou *odeur de l'étranger*, du mot *sam*, *parfum*, et du mot *gher*, *étranger*, un des princes de la cour du roi de Babylone. (Jérém. 39, 3. Saci, Explication des noms hébr.)

SEMEI, hébr., *ma désolation*, du mot *schamam*, et du pronom *i*, fils de Gog, père de Micha, de la tribu de Ruben. (1 *Par*. 5, 4.)

SEMEI, fils de Zachar, de la tribu de Siméon. (1 *Par*. 4, 27.) Il eut seize fils et six filles.

SEMEI, second fils de Gersom et petit-fils de Lévi (*Exod*. 6, 17), chef de la famille des Seméites.

SEMEI, fils de Lobni, descendant de Laath. (1 *Par*. 6, 29.)

SEMEI, fils d'Onan. (1 *Par*. 2, 28.)

SEMEI et REI. (3 *Reg*. 1, 8. *Voyez* REI.)

SEMEI, fils de Gera, parent de Saül, célèbre, en un très-mauvais sens, par les insultes atroces qu'il vomit contre David, lorsque ce prince fut obligé de sortir de Jérusalem, en conséquence de la révolte d'Absalon. David, quoique de retour en paix à Jérusalem après la défaite d'Absalon, ne voulut point exercer lui-même sur Semei la vengeance qu'il méritait, mais il se contenta de recommander à Salomon de ne point laisser impuni un crime de cet affreux genre, à cause du dangereux exemple que pourrait donner une telle amnistie. Aussi Salomon ayant donné à Semei la ville de Jérusalem pour prison perpétuelle, et celui-ci en étant un jour sorti pour courir après quelques-uns de ses esclaves qui avaient pris la fuite, ce prince donna ordre à Banaïas, fils de Joïada, de l'aller tuer. Ainsi la justice de Dieu tira vengeance de ce méchant homme. (2 *Reg*. 16, 5, 6, 7, 8. 19, 16, 17, etc. 3 *Reg*. 2, 8, 9, 36, 37, 39, 40, etc.)

SEMEIAS ou SEMEIA, hébr., *qui écoute le Seigneur* ou *que le Seigneur attend*, ou *qui obéit au Seigneur*, du mot *sehama*, *obéir*, et du mot *Jah Seigneur*, prophète du Seigneur, envoyé à Roboam pour l'empêcher de poursuivre les dix tribus qui s'étaient soustraites à sa domination. Quelques années après il lui prédit encore l'entrée de Sesac, roi d'Égypte, dans Jérusalem, mais il l'assura que le Seigneur ne le perdrait pas entièrement, en conséquence de ce qu'il s'était humilié en sa présence. Ce même prophète a écrit l'histoire de Roboam. C'est tout ce qu'on sait de ce Semeïas. (3 *Reg*. 12, 22, 23, etc. 14, 25, 26, etc. 2 *Par*. 12, 5, 15.)

SEMEIAS, fils de Sechenias, de la race royale de Juda. (1 *Par*. 3, 22.)

SEMEIAS, fils d'Hassub, lévite. (1 *Par*. 9, 14.)

SEMEIAS, de la race d'Elisaphan, lévite, servait au tabernacle avec deux cents de ses frères, dont il était chef. (1 *Par*. 15, 8 et 11.)

SEMEIAS, fils de Gabal, et petit fils d'Idithum. (1 *Par*. 9, 16.)

SEMEIAS, fils de Nathanaël, secrétaire du temple. (1 *Par*. 24, 6.)

SEMEIAS, fils d'Obédédom, lévite et portier du temple. (1 *Par*. 26, 4, 7.)

SEMEIAS, fils de Romathi,

avait l'intendance des caves du roi David. (1 *Par.* 27, 27.)

SEMEIAS, lévite, qui fut envoyé par Josaphat, pour instruire le peuple dans les villes de Juda. (2 *Par.* 17, 8.)

SEMEIAS, lévite, de la race d'Idithum, du temps d'Ézéchais. (2 *Par.* 29, 14.)

SEMEIAS, prêtre, sous le même règne d'Ézéchias. (2 *Par.* 31. 15.)

SEMEIAS, prince des lévites, sous Josias. (2 *Par.* 35, 9.)

SEMEIAS, un des principaux d'entre ceux qui revinrent de la captivité avec Esdras. (1 Esdr. 8, 16, 10, 21, 31.)

SEMEIAS, fils de Dalaïas, faux prophète, qui, s'étant laissé gagner par Sanaballat, voulut engager Néhémie à se retirer dans le temple. (2 Esdr. 6, 10.)

SEMEIAS, de Néhélam, qui fit son possible pour décrier Jérémie, qui était à Jérusalem, pendant que lui demeurait à Babylone. Mais Jérémie de son côté n'oublia rien pour détromper à son sujet les Juifs qui étaient en captivité, et le leur faire connaître sous son véritable caractère. (Jérémie, 29, 24, 25, 31, 32.)

SEMEIAS, père de Dalaïas, un des princes de Juda, du temps du roi Joakim. (Jérémie, 36, 12.)

SEMELIER (Jean-Laurent le), savant prêtre de la Doctrine chrétienne, natif de Paris, eut pour père un secrétaire du roi. Il entra, en 1678, dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, et y enseigna la Théologie pendant six ans avec beaucoup de réputation. Il se rendit assidu aux conférences publiques qui furent établies, en 1697, au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et y parla souvent avec distinction. Il se chargea même de recueillir et de publier les décisions que l'on donnait dans ces conférences, sur les matières les plus importantes de la Théologie morale, mais en se réservant le droit d'y ajouter tout ce qui pourrait rendre ces recueils plus complets et plus utiles. C'est ce qui a produit les ouvrages dont nous allons parler. Le père Semelier fut assistant du général de sa congrégation, et mourut à Paris le 2 juin 1725, âgé d'environ soixante-cinq ans. On a de lui : 1°. d'excellentes conférences sur le mariage, dont la meilleure édition, revue et corrigée par plusieurs docteurs de Sorbonne, est celle de Paris, 1715, en 5 volumes in-12. 2°. Des conférences sur l'usure et sur la restitution, dont la meilleure édition est celle de 1724, en 4 volumes in-12. 3°. Des conférences sur les péchés, 3 volumes in-12. Ce livre est rare, parce qu'il n'y en eut que très-peu d'exemplaires de distribués. 4°. Conférences ecclésiastiques sur plusieurs points de la morale chrétienne, publiées à Bruxelles en 1755, en 4 volumes in-12, et un cinquième en 1739. 5°. Conféren-

ces ecclésiastiques sur le Décalogue, en 4 volumes, à Bruxelles, 1759, 4 volumes in-12. (*Voyez* l'éloge du père le Semelier, par le père Baizé, bibliothécaire de la maison de Saint-Charles de la Doctrine chrétienne, à Paris, dans le Mercure de juillet, 1725. *Voy.* aussi Moréri, édit. de 1759; et M. l'abbé Ladvocat, dans son Diction. historique.)

SEMER ou SOMER, hébr., *gardien, épine, lie, diamant, buisson*, du mot *schamar*, ou *schemer*, nom de celui qui vendit la montagne de Somer, sur laquelle le roi Amri bâtit la ville de Samarie. (3 *Reg.* 16, 24.)

SEMERIA, hébr., *garde, diamant, buisson, épine du Seigneur*, du mot *schamar*, et du mot *Jah*, nom d'homme. (1 Esdr. 10, 41.)

SEMERON, hébr., comme Semer. On appelle ainsi la montagne de Semer ou Semir. (2 *Par.* 13, 4.) Semeron est célèbre, non-seulement par la ville de Samarie, qui fut bâtie sur cette montagne, mais encore par la fameuse bataille donnée entre Jéroboam, roi d'Israël, et Abia, roi de Juda, dans laquelle celui-ci tailla en pièces l'armée du premier, quoiqu'elle fût deux fois plus nombreuse que la sienne. (2 *Par.* 13.)

SEMERON, ville. (Josué, 19, 15; et 12, 20.)

SEMI-ARIENS ou DEMI-ARIENS. On nomma ainsi ceux qui, du temps de l'arianisme, n'admettaient point le terme de consubstantiel, quoiqu'ils reconnussent que le Fils était semblable en essence, ou semblable en toutes choses au Père. On leur donna le nom de semi-ariens, comme n'étant qu'à demi dans les sentimens d'Arius. Cependant, ils étaient encore subdivisés; car les uns faisaient consister la ressemblance du Fils au Père dans la seule volonté, et les autres dans la substance. Parmi ceux-ci il y en eut plusieurs qui se réunirent dans la suite à l'Église catholique. (*Voyez* la Dissertation de dom Prudent Maran, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, sur les semi-ariens, en 1722.)

SEMIDA, hébr., *nom de science*, ou *qui pose la science*, du mot *sehem, nommer* ou *poser*, et du mot *jadah, science*, fils de Galaad, de la tribu de Manassès, et chef des Sémidaïtes. (*Num.* 26, 32. 1 *Par.* 7, 19.)

SEMIDALIENS, ou SEMIDALITES, ou SEMIDULITES, hérétiques qui parurent vers l'an 530. Ils étaient disciples de Semidalius, philosophe d'Orient, et partisan des erreurs de Sévère, faux évêque et chef des sévériens, dits les corruptibles, parce qu'ils disaient que le corps de Jésus-Christ était corruptible et sujet aux passions charnelles. On confond les semidaliens avec les barsaniens, parce qu'ils s'étaient unis avec eux, et avaient les mêmes maximes. (Damascène, *lib.* 3, *de Hæres.* Baronius, *ann.* 435, *num.* 11.)

SEMIDEI (Jean-Pierre), né

à Brigneglia en Corse. Il a donné l'Histoire des hérésiarques, la Vie de Senèque, et celle d'Agrippine. (La France littér.)

SÉMINAIRE, lieu où l'on instruit les clercs destinés à l'Église, de toutes les fonctions ecclésiastiques. Saint Augustin est le premier instituteur des séminaires, comme on le voit dans sa vie écrite par Possidonius.

On peut distinguer quatre sortes de séminaires, les uns pour former et élever les jeunes clercs : on les appelle petits-séminaires ; les autres pour les préparer à recevoir les ordres et à faire les fonctions pastorales ; les troisièmes sont des maisons de retraite pour les ecclésiastiques infirmes ; et les quatrièmes des maisons où l'on forme des sujets pour les missions étrangères. Le concile de Trente (sess. 23, ch. 18, *de reform.*) établit la forme de la fondation et administration des séminaires. Mais la discipline de l'Église de France n'est pas conforme en plusieurs chefs à cette disposition du concile de Trente. L'usage du royaume est que les évêques font chacun dans leur diocèse des règlemens, suivant les besoins et les occurrences, pour le gouvernement de leurs séminaires. L'ordonnance de Blois (art. 24), l'édit de Melun (art. 1), et la déclaration du 15 décembre 1698, enjoignent l'établissement des séminaires où il n'y en a pas.

Les voies ordinaires de pourvoir à la dotation et à la subsistance des séminaires sont, les fondations et donations, l'imposition sur les biens ecclésiastiques du diocèse, l'union des bénéfices. On ne puuvait faire en France aucune imposition sur les biens ecclésiastiques d'un diocèse pour l'établissement et la subsistance d'un séminaire, sans lettres patentes du roi. Il est d'usage aussi d'obtenir des lettres patentes pour établir des séminaires. Quoique le concile de Trente n'autorise que l'union des bénéfices simples et des prestimonies pour la dotation des séminaires, on approuve en France l'union des cures, des chapitres, des canonicats, des abbayes, des menses conventuelles et des offices claustraux.

La maxime constante de France est que les séminaires sont soumis à la seule juridiction, autorité et dépendance des évêques, chacun dans son diocèse, et qu'ils peuvent en confier la conduite à qui ils veulent, en expulser les sujets et en appeler d'autres, toutes et quantes fois qu'ils le jugeront à propos. Ils peuvent aussi, selon l'ordonnance de 1698, enjoindre aux curés et autres ecclésiastiques ayant charge d'âmes, dans le cours de leurs visites, et sur les procès verbaux qu'ils auront dressés, de se retirer pour trois mois dans un séminaire, nonobstant toutes appellations et oppositions quelconques. Il a même été jugé par deux arrêts intervenus à l'audience de la grand'chambre du parlement de

Paris le 26 novembre 1689, et le 15 juillet 1693, que les curés et autres ecclésiastiques ne peuvent interjeter appel comme d'abus des ordonnances rendues par les évêques, leurs grands-vicaires et les archidiacres, soit qu'ils fussent dans le cours de leurs visites, ou qu'ils n'y fussent pas, par lesquelles ils ordonnent auxdits ecclésiastiques verbalement ou par écrit, de se retirer pendant un temps médiocre au séminaire. (Van-Espen, Juris. ecclés. t. 1, p. 631 et suiv. Mémoires du clergé, t. 2, p. 555, 734, 903, et suiv. La Combe, Jurisprud. can. au mot *Séminaire.*)

SEMINITH ou SCHEMINITH, terme hébreu qui signifie, ou un instrument à huit cordes, ou la huitième bande des musiciens. Il est traduit par *octava* à la tête de quelques psaumes.

SEMI-PÉLAGIENS, hérétiques du cinquième siècle, qui prétendaient que l'homme pouvait commencer la bonne œuvre par les seules forces du libre arbitre, et que la grâce ne lui était nécessaire que pour continuer et perfectionner cette bonne œuvre. On leur donna ce nom à cause qu'ils n'admettaient que la moitié de l'hérésie de Pélage, qui avait enseigné que tout le bien venait des seules forces du libre arbitre. (*Voyez* CASSIEN, qui est regardé comme le père des semi-pélagiens.)

SEMIRAMOTH, hébr., *la hauteur des cieux*, du mot *schamaïm*, *les cieux*, et du mot *ramam*, *hauteur*, lévite, portier du temple (1 *Par.* 15, 18.)

SEMISCATA ou GEMISCATA, ville du Chorazan, ou du Turquestan, dans la grande Toscane. Le pape Jean XXII l'érigea en évêché suffragant de Sultanie vers l'an 1329. Nous en connaissons un évêque, nommé Thomas Mancasola de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui siégeait en 1329 et 1330. (*Or. chr.*, t. 3, p. 1375.)

SEMLA, hébr., *habit*, du mot *simla*, roi de Masréca dans l'Idumée. (Genèse, 36, 36.)

SEMLAI, hébr., *mon habit*, du mot *simla*, et du pronom *i*, un des chefs des Nathinéens. (1 Esdr. 2, 46.)

SEMMA ou SAMMA, hébr., *désolation*, *étonnement*, du mot *schaman*, d'Orori, ou d'Harodi, ou d'Arari, fils de Sagé ou d'Agé, un des braves de l'armée de David. (2 *Reg.* 23, 11.) Il est nommé d'Arari ou d'Aroër (1 *Par.* 11, 44); et Harodite ou Arosite (*ibid.* 11, 27).

SEMMAA, hébr., *qui écoute* ou *qui obéit*, du mot *schamah*, frère de David, et frère de ce Jonadab qui conseilla à Amon de faire le malade, afin qu'on lui envoyât Thamar, sa sœur, dont il était éperdument amoureux. (2 *Reg.* 13, 3.)

SEMRAM ou SEMRAN, hébr., *gardien*, *diamant*, *buisson*, *épine*, *lie*, du mot *schamar* ou *schamir*, fils d'Issachar, et chef des Semramites. (*Num.* 26, 24.)

SEMRI, hébr., comme Semram, fils de Semeïa, et père

d'Idaïa, de la tribu de Siméon. (1 *Par.* 4, 37.)

SEMRI, fils de Mérari, (1 *Par.* 26, 10.)

SEN, hébr., *dent*, *ivoire*, du mot *schen*, nom de lieu. (1 *Reg.* 7, 12.) Samuel érigea une pierre entre Masphat et Sen, en mémoire de la victoire qu'avaient remportée les Hébreux contre les Philistins, et donna à cette pierre le nom de pierre du secours.

SENA ou ELSEN, ville épiscopale de la province patriarcale, au diocèse des Chaldéens. On l'appelle aussi Cardaliabed. Le géographe de Nubie la met sur le Tigre, à quarante milles de Tacrit ou Tagrit, et à trente-six d'Hadith. L'évêché de Sena ou Elsen fut uni avec celui de Buazicha ou Bouazige par le catholique Sebarjesu III. On en connaît les évêques suivans :

1. Milas, siégeait du temps du catholique Sebarjesu 1er.

2. Jesuiab, ordonné sous le catholique Jesuiab II.

3. Narsès, sous le catholique Timothée 1er.

4. Sebarjesu, sous le catholique Serge.

5. Maris, qui devint métropolitain de Perse, et fut élevé ensuite à la dignité de catholique sous le nom de Maris II.

6. Jean, fut fait aussi métropolitain de Perse, puis catholique.

7. Etienne, ordonné par le catholique Sebarjesu III, fut chargé par le même catholique de l'administration du siége de Buazicha ou Buazige.

8. Abdelmessias, sacré évêque d'Elsen et de Buazige par le catholique Ebedjesu III. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1175.)

SENAA, hébr., *buisson*, du mot *sene*, ville dont les habitans contribuèrent beaucoup au rétablissement de Jérusalem, après la captivité. (1. Esdr. 2. 35.)

SENAAB, hébr., *dent du père* ou *changement du père*, du mot *schen*, et du mot *ab*, roi d'Adama. (*Genes.* 14, 2.)

SENASCOPOLE, ville située sur le Pont-Euxin avec évêché latin suffragant de Sultanie. Il y a eu pour évêques :

1. Gothus, mort en 1401.

2. Bertholdus Volo, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé le 23 décembre 1401. Ayant négligé de faire expédier ses bulles dans le temps prescrit, le pape Boniface mit à sa place. . . .

3. Nicolas Posseck, du même Ordre des Frères Prêcheurs.

4. Jean, mort en 1450, eut pour successeur . . . .

5. Georges de Regibus, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé le 5 juin par le pape Nicolas V. (*Or. chr.*, tom. 3, pag. 1415.)

SENAULT (Jean-François), célèbre général des pères de l'Oratoire, naquit à Paris en 1601, selon Moréri et M. l'abbé Ladvocat, ou à Anvers en 1599, selon l'auteur du Dictionnaire historique, littéraire et critique. Il entra jeune dans la congréga-

tion de l'Oratoire, qui venait d'être établie par le cardinal de Bérulle, et fut un des plus grands prédicateurs et des plus excellens directeurs de son temps. Il prêcha avec une réputation extraordinaire, pendant quarante ans, à Paris, à la cour, et dans les principales villes du royaume. Il refusa des pensions considérables, et deux évêchés, et fut élu général de l'Oratoire en 1662. Il mourut à Paris le 3 août 1672. L'abbé Fromentière, depuis évêque d'Aire, prononça son oraison funèbre. C'est au père Senault principalement qu'on est redevable d'avoir rendu à l'éloquence sacrée cette dignité qui en doit être le caractère, et d'avoir purgé la chaire de ce vain étalage d'érudition profane, de ces plaisanteries indécentes, ces jeux de mots, ces fades équivoques qui déshonoraient la majesté de la parole divine. C'est le témoignage que tout le monde lui a rendu, et surtout le père de Lingendes, quoique alors son concurrent dans la gloire de l'éloquence de la chaire. Outre ses sermons, qui consistent en 3 volumes in-8°, des panégyriques des saints, imprimés à Paris et à Lyon en 1655 et 1682, il a composé plusieurs excellens livres de piété et de morale, et plusieurs vies de personnes illustres par leur piété: savoir, 1°. Paraphrase sur Job, à Paris, 1645. 2°. Usage des passions, imprimé plusieurs fois. 3°. L'Homme criminel, 1644. 4°. L'Homme chrétien, 1645 et 1650. 5°. Le Monarque ou les devoirs du souverain, 1661 et 1662, in-12. 6°. Harangues funèbres de Louis-le-Juste, roi de France et de Navarre, et de la reine sa mère, Marie de Médicis, à Paris, 1643 et 1644, in-4°. 7°. Discours de la paix, à Paris, 1661, in-4°. 8°. L'Horoscope de M. le Dauphin, à Paris, 1661, in-4°. 9°. La Vie de Madeleine de Saint-Joseph, carmélite déchaussée, 1645, 1670; celle du B. Regnault de Saint-Gilles, doyen d'Orléans, et depuis religieux de Saint-Dominique, 1645; de Jean-Baptiste Gault, prêtre de l'Oratoire, 1647; de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon, 1653, in-4°. (Le père le Long, Biblioth. sacr. Dupin, Table des Aut. eccl. du dix-septième siècle, col. 2317 et 2318. Biblioth. franç. tom. 2, pag. 291. Dictionn. des prédic.)

SENAULT (Joseph), docteur en Théologie de l'Ordre de Saint Dominique, et neveu du père Senault de l'Oratoire, a fait honneur à la mémoire de son oncle, en exerçant comme lui le ministère de la prédication pendant plus de cinquante ans à Paris et dans les principales églises du royaume. Il avait été prieur du couvent des dominicains de Saint-Jacques à Paris, où il est mort le 14 décembre 1722, dans sa quatre-vingt-septième année. On a de lui : les OEuvres choisies du R. P. Joseph Senault, docteur en Théologie, de l'Ordre de Saint-Dominique,

où il y a cent-cinquante idées, projets et discours, en forme de sermons, sur tous les mystères de Notre-Seigneur avec leurs desseins, leurs divisions, leurs preuves et leur morale, à Paris, 1692, in-8°. Il a fait imprimer quelques autres petits ouvrages, comme la relation d'une mission faite à Amiens par les ordres de M. François Faure, évêque de cette ville; la relation des cérémonies faites dans l'église des Frères Prêcheurs d'Amiens, au sujet de la solennité des saints et bienheureux du même ordre, canonisés et béatifiés par le pape Clément x. (Le père Échard, *Scrip. ord. Prædic.* tom. 2, pag. 782 et 783.)

SENAUX (Marguerite de), religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, célèbre sous le nom de la mère Marguerite de Jésus, et fondatrice des monastères de Saint-Thomas et de la Croix à Paris, était fille de François Senaux, seigneur de Montbrun, secrétaire du roi, dont le frère était conseiller du parlement de Toulouse. La mère Marguerite naquit en cette ville de Toulouse l'an 1590, et fut mariée à M. Raymond de Garibal, conseiller au parlement, avec lequel elle vécut jusqu'en 1618. Se voyant sans enfans, ils se séparèrent d'un commun consentement. Le mari prit l'habit de chartreux; et après avoir vécu dans ce saint ordre pendant douze années, il mourut prieur de la chartreuse de Villefranche en Rouergue. La femme, âgée de 29 ans, se fit religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, au couvent de Sainte-Catherine de Sienne à Toulouse, et reçut pour nom de religion celui de Marguerite de Jésus. Elle fut appelée à Paris par la comtesse de Saint-Paul, pour y fonder, comme elle fit, le monastère de Saint-Thomas d'Aquin, qui fut établi dans le faubourg Saint-Marceau le 6 mars 1627, puis au Marais du Temple, et depuis transféré au bout de la rue Vivienne, dans le quartier de Richelieu. Elle sortit de son monastère du Marais l'an 1636, pour fonder celui de la Croix, qui fut établi près de l'église Saint-Eustache, puis au près du Louvre, et enfin dans le faubourg Saint-Antoine. Ce fut là qu'elle passa le reste de ses jours, estimée et considérée de tout le monde; mais surtout fort aimée de la reine Anne d'Autriche. Elle y mourut le 7 juin 1657, âgée de soixante-huit ans. (Moréri, édit. de 1759.)

SENDRAS, *Sendracum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le bas Languedoc, au diocèse et à une lieue d'Alais, sur le Gardon. Elle était au diocèse de Nismes avant qu'on eût érigé la ville d'Alais en évêché. On ignore l'auteur et le temps de la fondation de cette abbaye. On trouve seulement que le pape Innocent II la donna à Aldebert, évêque de Nismes; que le pape Eugène III et le roi Louis le jeune confirmèrent cette concession; et qu'Urbain v soumit la

même abbaye au monastère de Saint-Victor de Marseille. (*Gallia christ.*, tom. 4.)

SENONES, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans la Lorraine au diocèse de Toul, dans la principauté de Salms. Elle était située dans un bourg du même nom qui en dépendait, et qui s'était formé depuis la fondation du monastère, entre l'abbaye de Moyen-Moutier et la petite ville de Ravon-Letape. Saint Gundebert ou Gondelbert, archevêque de Sens, ayant quitté son archevêché par le désir d'une plus grande perfection, se retira dans les montagnes des Vosges, en un lieu alors fort sauvage, où il bâtit le monastère dont il s'agit, et en fut le premier abbé. Ce monastère jouissait des droits quasi épiscopaux, et était exempt de la juridiction de l'Ordinaire. Il reçut la réforme de saint Vanne en 1618. Richer, religieux de Senones, a écrit l'histoire de cette abbaye au treizième siècle. (Histoire de Lorraine, tom. 3, col. 193.)

SENÉ ou SENEHÉ, mot hébreu qui signifie *dent* ou *rocher*. Jonathas et son écuyer pénétrèrent dans le camp des Philistins, en passant entre deux rochers, dont l'un était appelé Borés, et l'autre Sené. (1. *Reg.* 14, 4.)

SENEVÉ, *Sinapis*. Ce que dit Jésus-Christ de la grandeur de l'arbre que produit le grain de senevé paraît incroyable : mais, outre que la vérité même est incapable de tromper, on sait que dans la Palestine les plantes y viennent incomparablement plus fortes que dans nos climats. (Matth. 13, 31, 32. D. Calmet, Diction. de la Bible.)

SENGHAM (Guillaume), Anglais, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, vivait vers l'an 1260. On a de lui, *de Legibus et Fide; de Remediis tentationum; de Claustro animæ*, etc. (Pitseus, *de illustr. angl. Script.*)

SENIGAGLIA ou SINIGAGLIA, ou SINIGALLIA. (*Voy.* SINIGALLIA.)

SENNAAB, roi de la ville d'Adama, une des quatre qui furent brûlées par le feu du ciel, à cause des crimes de leurs habitans. Sennaab fut vaincu avec les autres rois de la Pentapole, par Amraphel et ses alliés. (Genèse, 14, 2.)

SENNAAR, hébr., *veille de celui qui dort*, du mot *hur*, *veille*, et du mot *jesehan*, *dormir*, contrée de la Babylone, où les hommes entreprirent de construire la tour de Babel. Calanné était bâtie dans le même pays. Amraphel, roi de Sennaar, était puissant dès le temps d'Abraham. Daniel dit que Nabuchodonosor transporta les vases sacrés du temple de Jérusalem, et les mit dans le temple de son dieu dans la terre de Sennaar. (Genèse, 11, 2. Daniel, 1, 2.)

SENNABRIS, lieu entre Selythopolis et Tibériade, à trente stades de cette dernière. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.) Il n'en est pas parlé dans l'Écriture.

SENNACHERIB, hébr., *buis-*

son de la destruction de l'épée, *de la solitude* ou *de la sécheresse*, du mot *sene*, buisson, et du mot *carab*, *perdre*, *sécher*, *désoler*, *désert* ou *épée*, roi d'Assyrie, fameux dans l'Écriture par la guerre qu'il déclara à Ézéchias, le tribut considérable qu'il exigea de ce prince, et sa défaite par l'ange exterminateur; enfin par la mort que lui procurèrent ses propres fils. (4 *Reg.* 19 *per totum.*)

Tobie nous apprend que Sennacherib, de retour à Ninive, commença à persécuter les Israélites captifs, qu'il regardait comme la cause de sa disgrâce. Mais cette persécution ne dura que quarante-cinq jours, selon le texte latin, et cinquante-cinq, selon le grec, ce prince ayant été mis à mort, comme on vient de le dire, par ses fils, portés à ce parricide, selon les rabbins, pour prévenir le dessein qu'avait formé leur père de les immoler à son idole. (Dom Calmet, Diction. de la Bible.)

SENNEA ou SEMNEA, ville épiscopale de la première Pamphylie, sous la métropole de Side, au diocèse d'Asie, a eu les évêques suivans:

1. Nectarius, souscrivit au premier concile d'Éphèse. (Act. 1.)

2. Conon, au cinquième concile général.

3. Ignace, au huitième concile général.

4. Athanase, au concile de Photius, sous le pape Jean VIII.

5. V..., à qui est adressée la treizième lettre de Théophylacte. (*Or chr.*, tome 1, page 1005.)

SENNIN, martyr à Rome dans le troisième siècle, et compagnon de saint Abdon. (*Voyez* ABDON.)

SENNERT (André), né à Wittemberg l'an 1606, s'appliqua dès l'âge de dix ans aux langues orientales sous Martin Trostius. On lui donna une chaire de professeur dans ces mêmes langues à Wittemberg en 1638, et il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 22 décembre 1689, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il est auteur des ouvrages suivans: 1°. *Exercitationes duæ, de germanâ judaicorum characterum antiquitate*, à Wittemberg, 1641, in-4°; et 1643, in-4°. 2°. *De Caini nomine*, à Wittemberg, 1642, in-4°. 3° *De divino nomine Elohim diatriba philologica*, à Wittemberg, 1645 et 1651, in-4°. Dans la seconde édition on trouve: *Disputatio de eâdem materiâ, quæ quasi diatribæ hujus summarium.* 4°. *Exercitatio de voto Jephte*, à Wittemberg, 1650, in-4°. *Exercitationes philologicæ in aliquot psalmos*, à Wittemberg, 1651, in-4°. 6°. *Psalmus primus Davidis notis theologico-philologicis illustratus*, à Wittemberg, 1654, in-4°. 7°. *Exercitationes in septem psalmos pœnitentiales*, à Wittemberg, 1654, 1658, 1685, in-4°. 8°. *Exercitatio de morte Mosis et ejus sepulturâ*, à Wittemberg, 1656, in-4°. 9°. *Dissertatio de quatuor linguæ hé-*

braicæ ætatibus, à Wittemberg, 1965, in-4°. 10°. *Hyppotiposis harmonica linguarum orientalium Chaldeæ, Syriæ Arabicæque cum matre hebræâ*, à Wittemberg, 1665, in-4°. 11°. *Sciagraphia doctrinæ inextricabilis adhuc de accentibus Hebræorum*, à Wittemberg, 1664, in-4°. 12°. *Compendium lexici hebræi plenioris concinnatum ex concordantiis Joannis Buxtorsii*, à Wittemberg, 1657 et 1666, in-4°. 13°. *Arabismus, hoc est præcepta arabicæ linguæ*, à Wittemberg, 1658. 14°. *Chaldaismus et syriasmus, hoc est præcepta utriusque linguæ*, etc., à Wittemberg, 1661 et 1666, in-4°. 15°. *Rabbynismus, hoc est præcepta targumico-rabbynica*, etc., à Wittemberg, 1666, in-4°. 16°. *Aphorismi centum, quibus lingua hebraica compendio addiscenda traditur*, à Wittemberg, 1656, in-8°. 17°. *De linguæ hæbrææ et orientalium origine, antiquitate, progressione, incrementis dissertatio*, à Wittemberg, 1657, in-4°. 18°. *Tabulæ in grammaticam hebræam Martini Frostii*, à Wittemberg, 1637, in-4°. 19°. *Centuria canonum philologicorum de idiotismis linguarum orientalium*, etc, à Wittemberg, 1657, in-4°. 20°. Une édition revue et augmentée de la grammaire hébraïque de Trostius, etc., à Wttemberg, 1643, 1653 et 1663, in-4°. Cette dernière édition contient quelques opuscules de Sennert. 21°. *Disputatio de aquis supracœlestibus*, à Wittemberg, 1661, in-4°. 22°. *Disputatio historico-philologica de gigantibus*, à Wittemberg, 1663, in-4°. 23°. *Canticum canticorum Salomonis, notis illustratum*, à Wittemberg, 1671, in-4°. 24°. *Exercitatio de Ur Chaldæorum*, à Wittemberg, 1660, in-4°. 25°. *Dissertationes duæ de Urim et Tummin*, à Wittemberg, 1677, in-4°. 26°. *Exercitatio de his quæ fuerunt in arcâ fœderis*, à Wittemberg, 1689, in-4°. 27°. *Exercitationes philologicæ variæ*, à Wittemberg, 1666, in-4°, 3 vol. 28°. *Catalogus disputationum philologicarum publicè in academiâ Wittembergensi ab anno* 1600 *habitarum*, en 7 vol. in-4°, dont le cinquième ne contient que des dissertations de Sennert, à Wittemberg, 1486. 29°. *Exercitationum theologicarum selectiorum fasciculus circa religionis christianæ principium, veritatem et summam*, à Wittemberg, 1688, in-4°. 30°. *Scrutinium religionum de religionum varietate, et unâ solâ christianâ et verâ*, à Wittemberg, 1668, in-4°. 31°. *Athenæ et inscriptiones Wittembergenses*, à Wittemberg, 1678, in-4°, et 1699, in-4°. édit. aug. 32°. *Catalogus bibliothecæ Academiæ Wittembergensis publicæ*, à Wittemberg, 1678, in-4°. L'éloge d'André Sennert se lit à la page 28 d'un recueil intitulé: *Elogia philologorum quorumdam Hebræorum, collectore Georgio-Henrico Goezio*, à Lubeck, 1708, in-8°. (Mémoires du père Nicéron, tome 33, page 245 et suiv.)

SENNESER, héb., *trésor de la dent* ou *l'ivoire*, du mot *schen*, *dent*; *ivoire*, et du mot *atsar*, *trésor*, fils de Jéchonias, roi de Juda. (1 *Par*. 3, 18.)

SENOCH (saint), abbé en Touraine dans le sixième siècle, était né dans un bourg du Poitou, dit maintenant Tiffauges. Il se bâtit un monastère dans le diocèse de Tours, où il assembla trois solitaires, avec lesquels il menait une vie fort pénitente, pratiquant de grandes abstinences toute l'année, qu'il augmentait encore en carême, pendant lequel il se contentait chaque jour d'une livre pesant de pain d'orge et d'eau. Il ne se couvrait jamais ni les pieds ni les mains pendant l'hiver, portait continuellement au cou une chaîne de fer, et se renfermait souvent dans une étroite cellule, où il passait les jours et les nuits en oraison. Sa charité l'obligeait cependant de se communiquer à ceux qui venaient le trouver, surtout aux pauvres et aux malades; et, comme il était prêtre, il les assistait dans les besoins de l'âme et dans ceux du corps. Saint Grégoire de Tours rapporte un grand nombre de miracles opérés par son intercession, et il assure qu'il avait été témoin oculaire de plusieurs. Saint Senoch mourut âgé de quarante ans, en présence de saint Grégoire de Tours, en 579. (Saint Grégoire de Tours, dans son livre des Vies des pères de France, ch. 15. Baillet, Vies des saints, 24 octobre.)

SENSARIC (Dom), bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et célèbre prédicateur, né en 1710, à la Réole, petite ville du diocèse de Bazas, fit à Toulouse et à Bordeaux les premiers essais de ses talens pour la chaire. Étant venu à Paris en 1739, il y a exercé le ministère de la parole avec beaucoup de réputation, jusqu'à sa mort, arrivée le 10 avril 1756. Il avait eu l'honneur, en 1753, de prêcher le carême devant le roi à Versailles. On a imprimé de lui après sa mort, l'ouvrage intitulé : l'Art de peindre à l'esprit; ouvrage dans lequel les préceptes sont confirmés par les exemples tirés des meilleurs orateurs et poëtes français, dédié à monseigneur le duc de Bourgogne; à Paris, chez A.-M. Lottin, l'aîné, 1758, 3 vol. in-12. (Dictionnaire des Prédic. Journal chrétien, 1759, avril, tome 2, pag. 102.)

SENSENNA, hébr., *des provinces*, *des branches*, *le buisson du buisson*; du mot *sane*, *buisson*, ville de la tribu de Juda. (Josué, 15, 31.) L'hébreu la nomme Sansanna. (D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SENTENCE, jugement rendu sur quelque différend par des juges inférieurs, et dont on peut appeler. Il y a une sentence définitive, une sentence interlocutoire, une sentence provisionnelle. La sentence définitive est celle par laquelle le juge termine, autant qu'il est en lui, le différend principal des par-

ties. La sentence interlocutoire est celle par laquelle le juge prononce sur quelques incidens, sans terminer le différend principal. La sentence provisionnelle est celle par laquelle le juge pourvoit à certains besoins, tels que le culte divin, la substance d'une personne, etc., en attendant que le différend principal soit terminé. Selon le droit commun, on doit écrire toutes les sentences, et on ne peut ni les prononcer, ni les exécuter les jours de dimanches et de fêtes, sous peine de nullité. Dans la juridiction ecclésiastique, il fallait trois sentences conformes avant que les sentences des juges d'Église eussent force de chose jugée, et on pouvait en appeler trois fois. (Van-Espen, Jur. eccl. univ. tom. 2, p. 1467 et suiv. Mém. du clergé, tom. 7, p. 1445 et suiv.)

SENUA, hébr., *buisson*, du mot *sane*, père de Judas, de la tribu de Benjamin. (2 Esdr. 11, 9.)

SEON, hébr., *son, bruit*, du mot *sehau*, ville de la tribu d'Issachar. (Josué, 19, 19.)

SEON, ville des Moabites, qui a tiré son nom du roi Sehon. (Jérém. 48, 45.)

SEOR ou SOAR, hébr. *blanc, resplendissant*, du mot *sahar*, père d'Ephron, Héthéen, de la ville d'Hébron. (Genèse, 23, 8.)

SEORIN, hébr., *orge, portes, cheveux, tourbillons, estimations* ou *appréciations, tempêtes*, du mot *sehoher* ou *sehahar*, chef de la quatrième d'entre les vingt-quatre familles sacerdotales. (1 Par. 24, 8.)

SÉPARATISTE. Nom d'une secte d'Angleterre. Les séparatistes sont les mêmes que les brounistes, qui eurent pour chef Robert Brown. (*Voyez* BROUNISTES.)

SÉPARÉS. Nom que prenaient par vanité les apostoliques, pour signifier qu'ils étaient purs, et ne communiquaient pas avec le reste des chrétiens, qu'ils regardaient comme immondes. Les nus-pieds et les spirituels prenaient le même nom. (Gautier, *in chron.* seizième siècle, c. 68.)

SEPHAAT ou ZEPHAT, ville de la tribu de Siméon. (*Judic.* 1, 17.) C'est apparemment la même que *Sephata* dont il est parlé. (2 *Par.* 14, 10.) Elle fut appelée *honna* ou *anathème*, depuis la victoire que les Israélites remportèrent sur le roi d'Arad. (*Num.* 22, 3. D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SEPHÆRAD. Ce terme hébreu se trouve dans Abdias, v. 20. Voici le passage en entier: *Transmigratio exercitûs hujus filiorum Israel, omnia loca Chananœorum usque ad Sareptam, et transmigratio Jerusalem, quæ in Bosphoro est, possidebit civitates Austri.* Au lieu de *Sarepta*, le texte hébreu lit *Zarephath;* et, au lieu de *Bosphore*, il lit *Sepharad.* Les Juifs, sous le nom de *Chananéens*, entendent l'Allemagne; sous celui de *Zarphath* ou *Zarephath*, la France; et sous celui de *Sepharad*, l'Espagne. De tout cela ils composent des fables si peu vraisemblables, qu'il est inutile de

s'arrêter à les réfuter. (Dom Calmet, Diction. de la Bible.)

SEPHAM, hébr., *barbe des lèvres* ou *leur lèvre*, du mot *sapha*, *lèvre*, et du pronom *am*, *leur*, fils de Hir ou Har, selon la Vulgate. (1 *Par*. 7, 12.)

SEPHAMA, hébr., *son bord* ou *sa lèvre*, du mot *saphe*, et du pronom *a*, ville de Syrie, servant de limites orientales à la Terre-Promise. (*Num*. 34, 10, 11.) Ce pourrait être Apamée. (D. Calmet, Dict. de la Bible.)

SEPHAMOTH, hébr., *les bords de la mort* ou *qui brise la mort*, du mot *sapha*, ou du mot *schaph*, et du mot *math*, *mort*, ville où David envoya des dépouilles prises sur les Amalécites. (1 *Reg*. 30, 28.)

SEPHAR, hébr., *livre*, *lettre* ou *scribe*, *narration* ou *dénombrement*, du mot *saphar* ou *sepher*, montagne d'Orient, apparemment aux environs de l'Arménie. (Genèse, 10, 30. Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible. *Voyez* SEPHARVAÏM.)

SEPHARVAIM, hébr., comme *sephar*, peuples d'entre ceux que Salmanasar, roi d'Assyrie, fit venir en Palestine à la place des Israélites qu'il avait transportés au delà de l'Euphrate. (4 *Reg*. 17, 24; 31.) Il paraît, en comparant les endroits de l'Écriture où il est parlé du roi et du dieu de *Sepharvaïm*, que celui-là n'est autre que celui-ci. (4 *Reg*. 19, 13. *Isaï*. 37, 13.)

SEPHATA ou SEPHATHA, vallée. (2 *Par*. 14, 10.)

SEPHATIA, ville dont les habitans revinrent de la captivité au nombre de trois cent soixante-douze. (1 Esdr. 2, 4.)

SEPHATIA ou SAPHATIA, fils de David et d'Abital. (2 *Reg*. 3, 4.)

SEPHEI, hébr., *inondation* ou *multitude*, du mot *schepha*, père de Ziza. (1 *Par*. 4, 37.)

SEPHELA ou SEPHALA, hébr., *lieu bas*, *plat* ou *plaine*, du mot *schaphel*, nom de lieu où Juda Machabée fortifia la ville d'Adiad. (1 *Mach*. 12, 38.)

SEPHER, hébr., *beauté*, *trompette*, du mot *schaphar* ou *schaphar*, campement des Israélites dans le désert. (*Num*. 33, 23.)

SEPHER (Pierre-Jacques), docteur de la maison et société de Sorbonne, et sous-chancelier de l'université, a donné la vie de saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan, par M. Antoine Godeau, évêque de Vence, nouvelle édition corrigée dans le style, et augmentée de notes nécessaires pour l'intelligence des faits, à Paris au palais, chez Grangé, 1717, in-12. 3 vol. Cet ouvrage de M. Godeau étant devenu rare, M. Sepher a cru devoir en donner une nouvelle édition, dans laquelle il a changé quelques expressions qui ont un peu vieilli, et a ajouté quelques notes qui expliquent certains termes usités à la cour de Rome, et que plusieurs personnes n'entendraient point en France. (Journal des Savans, 1748, pag. 77 et suiv.)

SEPHET, hébr., *qui juge*, du mot *schaphat*, ville proche de

celle de Nephtali, d'où était Tobie. (*Tob.* 1, 1.)

SEPHI ou SEPHO, troisième fils d'Elephaz, fils d'Esaü. (Genèse 36, 11. 1 *Par.* 1, 36.)

SEPHI ou SEPHO, fils de Sobal, de la race de Sis. (1 *Par.* 1, 40; et Genèse 36, 23.) Il fut un des anciens rois d'Idumée.

SEPHIM, hébr., comme *sepham,* un des chefs des portiers du temple du côté de l'Occident. (1 *Par.* 26, 16.)

SEPHION ou SEPHON, hébr., *qui contemple*, du mot *tsapha*, fils aîné de Gad (Genèse 46, 16.), chef des Séphonites dont il est parlé. (*Num.* 26, 15.)

SEPHIROTH. Ce terme hébreu signifie *les splendeurs*: et les cabalistes donnent le nom de sephiroths aux dix perfections de l'essence divine, dont la connaissance est le plus haut degré de leur théologie contemplative. Ils les représentent à peu près comme l'arbre de porphyre marque les différentes catégories de l'être. Ces dix sephiroths sont, 1°. la couronne; 2°. la sagesse; 3°. l'intelligence; 4°. la force ou la sévérité; 5°. la miséricorde ou la magnificence; 6°. la beauté; 7°. la victoire ou l'éternité; 8°. la gloire; 9°. le fondement; 10°. la royauté. Ils forment, entre ces différentes perfections, soit eu égard aux créatures, soit par rapport à elles-mêmes, des liaisons dans lesquelles il serait superflu de chercher d'autres mystères que ceux qu'ils y trouvent eux-mêmes; il faut leur abandonner leurs mystères, et ne pas perdre le temps à les approfondir. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SEPHOR, hébr., *oiseau* ou *passereau,* du mot *tsaphar*, père de Balac, roi de Morab. (*Num.* 22, 2, etc.)

SEPHORA, hébr., *belle* ou *trompette,* du mot *schaphar* ou *schepher,* fille de Jéthro, femme de Moïse, et mère d'Eliezer et de Gerson. L'Écriture ne nous apprend d'elle autre chose, sinon son mariage avec Moïse, dans le temps que ce patriarche fut obligé de se sauver de l'Égypte, et se retirer au pays de Madian; le reproche qu'elle fit à Moïse de lui être un époux de sang, après qu'elle eut circoncis Eliezer son fils, en conséquence de la menace d'un ange; la réception que Moïse lui fit, ainsi qu'à ses deux fils, lorsque Jéthro les lui amena au camp de Sinaï; enfin le murmure d'Aaron et de Marie contre Moïse à son occasion. (*Exod.* 2, 16, 17, etc. 4, 20, etc. 18, 2. *Num.* 12, 1, 2, 3, etc.)

SEPHORA, une des sages-femmes d'Égypte, qui conserva les enfans hébreux. (*Exod.* 1, 15.) Quelques-uns croient qu'elle était Égyptienne; mais il y a plus d'apparence qu'elle était Israélite. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SEPHUPHAN, hébr., *espèce de serpent*, du mot *schaphaphi,* fils de Balé et petit-fils de Benjamin. (1 *Par.* 8, 5.)

SEPT. Le nombre de sept est consacré dans les livres saints

et dans la religion des Juifs, par un grand nombre d'événemens et de circonstances mystérieuses. Par exemple, le repos de Dieu le septième jour d'après la création; le repos du sabbat ou septième jour de la semaine; le repos des terres la septième année; la liberté des esclaves, après sept fois sept années; la venue du Messie après sept semaines d'années; sept jours de solennité dans les grandes fêtes; sept années d'abondance et sept de stérilité, signifiées par le songe de Pharaon; et une infinité d'autres circonstances qu'il serait trop long de détailler, ainsi que celles où le nombre de sept est pris pour un nombre indéfini.

SEPT-FONS, monastère de l'Ordre des Cîteaux, fille de Clairvaux, dans le Bourbonnais, à six lieues de Moulins, a été ainsi nommé des sept fontaines qu'on y trouva lorsqu'il fut établi : il n'y en avait plus qu'une qui fournissait de l'eau à tous les offices, et qui allait se perdre dans un ruisseau, lequel formait un assez grand canal dans le jardin. Cette abbaye ne suffisait que pour un abbé et pour quatre religieux, lorsque dom Eustache de Beaufort en fut fait abbé. Il entreprit, en 1653, d'y mettre la réforme, et il eut la consolation avant sa mort, qui arriva en 1709, de voir sa communauté composée de cent religieux de chœur, et près de cinquante frères convers, qui pratiquaient exactement la règle de Cîteaux et toutes les austérités de la Trappe. (*Voyez* l'Histoire de la réforme des Sept-Fons, par M. Drouet de Maupertuis, et les Vies des pères d'Occident, par M. de Villefore.)

SEPT-FONTAINES, *Septem-Fontes*, abbaye de l'Ordre de Prémontré en Champagne, au diocèse de Langres, sur le Rognon, à quatre lieues au nord de Chaumont en Bassigni, fondée vers l'an 1127 par un prêtre nommé Josbert, du temps de Joceran, évêque de Langres. Elle était de la réforme et de la filiation de Belleval. Saint Bernard en fait mention dans sa lettre 253. (*Gall. Chr.*, tom. 4.)

SEPT-FONTAINES, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans le Thiérache en Champagne, au diocèse de Reims. Elle fut fondée par Hélie, seigneur de Mézières, et Ode sa femme, l'an 1129.

SEPHTAM ou SEPHTHAN, hébr., *juge* ou *qui juge*, du mot *schaphat*, père de Camuel de la tribu d'Ephraïm. (*Num.* 34, 24.)

SEPTANTE-DEUX disciples de Jésus-Christ. L'Église a trouvé bon de prendre un jour dans l'année pour honorer la mémoire des soixante-douze disciples que Jésus-Christ choisit la troisième année de sa prédication, pour les envoyer devant lui dans tous les lieux où il devait aller lui-même. Les

Grecs les honorent le 4 de janvier, et les Latins le 15 de juillet. Ce jour est celui où l'on célébrait autrefois en France la fête de la division des apôtres, dont on faisait l'office au collége de Montaigu à Paris, (Baillet, Vies des Saints, 15 juillet.)

SEPTANTE ou SEPTANTE INTERPRÈTES. On entend ordinairement sous ce nom les soixante-dix ou soixante-douze interprètes qui, selon l'opinion commune, traduisirent les livres de l'Ancien-Testament, ou du moins le Pentateuque d'hébreu en grec, par l'ordre de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, l'an du monde 2758, 277 avant Jésus-Christ.

On rapporte fort diversement les moyens dont on se servit, soit pour les rassembler, soit pour s'assurer de la fidélité de leur traduction. Quoi qu'il en soit de ces diverses histoires, il est certain que plusieurs anciens Pères ont regardé cette version comme infaillible et inspirée du Saint-Esprit, fondés en cela sur l'admirable conformité qui s'était trouvée entre les divers exemplaires de ces interprètes, quoiqu'ils n'eussent eu aucune communication les uns avec les autres. Ce dernier fait cependant étant absolument douteux, l'Église n'a jamais décidé sur l'inspiration divine des Septante. (Dom Calmet, Dictionn. de la Bible; et dans sa Dissertation sur la version des Septante. Dupin, Dissertation préliminaire sur la Bible. Richard-Simon, Histoire critique du Vieux-Testament. M. Ferrand, dans sa *Summa biblica*, où il fait l'histoire de la version des Septante.)

SEPTENAIRES. On appelait septenaires, les maîtres ès arts qui avaient enseigné pendant sept ans continus, *absque intermissione et citra fraudem*, dans un collége de plein exercice. Par l'article cinquante-quatre des statuts de l'université de Paris, confirmé au grand-conseil et au parlement, les septenaires étaient préférés aux autres gradués, quoique plus anciens nommés, excepté les docteurs en Théologie. Les principaux des colléges célèbres jouissaient du même privilége. Par les articles premier et deuxième de la déclaration du mois d'octobre 1743, lorsqu'un bénéfice à charge d'âmes aura été requis par plusieurs gradués, ceux qui auront depuis sept ans accomplis, la qualité de docteur ou de professeur en Théologie, seront préférés à tous autres gradués, quoique plus anciens qu'eux, même à ceux qui seraient professeurs aux arts, ou principaux de colléges célèbres, ou professeurs en droit civil et canonique depuis sept ans. A l'égard des autres bénéfices qui ne sont point à charge d'âmes, la préférence est accordée aux professeurs aux arts, principaux et professeurs en droit, qui auront exercé ces fonctions pendant sept années

consécutives, sans interruption et sans fraude. (Mémoires du clergé, t. 10, p. 403; t. 12, p. 638 et suiv.)

SEPTRONISTES. Les Décrétales donnent aux Vaudois le nom de septronistes. (*Voyez* VAUDOIS.)

SEPTUAGÉSIME. On nomme ainsi le dimanche qui arrive trois semaines avant le premier dimanche du carême, et qui est le premier terme qui lui sert de préparation. On ne doit point chercher d'autre raison de ces mots de septuagésime, de sexagésime et de quinquagésime, que l'intention de ceux qui ont voulu figurer des noms pour ces trois semaines sur celui de quadragésime, qui veut dire carême ou quarantaine de jeûnes, en rétrogradant par degrés jusqu'aux trois dimanches précédens, et en gardant l'ordre des nombres par dixaines depuis quarante jusqu'à soixante-dix. Nous ne voyons point de vestiges de la septuagésime dans l'Église romaine avant le sixième siècle ou la fin du précédent. Les Orientaux avaient aussi dès lors leur septuagésime, qu'ils observent encore aujourd'hui sous le nom de prosphonésime ou de la prosphonèse, c'est-à-dire, semaine de la publication, parce qu'on y annonce au peuple le jeûne du carême qui approche. L'intention de l'Église dans l'institution de la septuagésime, est de nous faire prévenir par ses offices et par la componction du cœur les pratiques de la pénitence du corps. D'où vient qu'elle s'abstient depuis ce jour jusqu'à Pâques, des cantiques de joie, tels que l'*Alleluia*, le *Te Deum*, le *Gloria in excelsis*. (Baillet, Vies des Saints, t. 4, p. 4 et suiv.)

SÉPULCRAUX, hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils disaient que Jésus-Christ n'était descendu aux enfers que selon son corps, et que ces enfers n'étaient rien autre que le sépulcre où il avait été mis, et où sa sainte âme ne fut point enfermée. Cette erreur, qui a été soutenue par plusieurs calvinistes après Bèze (*in act.* 2, v. 27, édit. de 1556.), est contraire au Symbole, qui nous enseigne que l'âme de Jésus-Christ descendit dans les lymbes. (Sander, *Hær.* 224.)

SÉPULCRE. Les Hébreux ont toujours eu un grand soin de la sépulture des morts. La plupart de leurs sépulcres étaient creusés dans le roc; par exemple, celui qu'Abraham acheta pour y mettre Sara, ceux des rois de Juda et d'Israël, et celui où fut mis le Sauveur. Quelquefois aussi ils étaient en pleine terre, mais toujours avec quelque marque assez sensible pour avertir d'éviter les souillures qu'on pouvait contracter en en approchant. (Genèse, 23, 4, 6. Dom Calmet, Dictionn. de la Bible.)

Jésus-Christ, faisant allusion à l'usage de blanchir chaque année les sépulcres, appelle les pharisiens des sépulcres blanchis. Ailleurs il les compare à

des sépulcres cachés, par l'approche desquels on se souille sens s'en apercevoir. (*Matth.* 23, 27. *Luc.* 11, 44. Dom Calmet, *ibid.*, et Dissertation sur les funérailles.)

SÉPULCRE DE RACHEL. (*Voyez* RACHEL.)

SÉPULCRE D'ABSALON ou LA MAIN D'ABSALON. (*Voyez* ABSALON.)

SÉPULCRE DE DAVID, d'où l'on prétend qu'Hircan et le grand Hérode tirèrent de grandes richesses. (*Voyez* DAVID.)

SÉPULCRE DES MACHABÉES. (*Voyez* JONATHAS AMONÉEN.)

SÉPULCRE DES ROIS DE JUDA. (*Voyez* DAVID.)

SÉPULCRE D'ÉLISÉE. (*Voy.* ÉLISÉE.)

SÉPULCRE ou TOMBEAU DU SAUVEUR, sur le mont Calvaire, creusé dans le roc, comme l'Évangile nous l'apprend. C'est une espèce de petite chambre presque carrée par dedans, haute de huit pieds un pouce, longue de six pieds un pouce, et large de quinze pieds dix pouces. La porte de quatre pieds de haut, sur deux pieds quatre pouces de large, se ferme par une pierre du même roc que celle du tombeau. C'est sur cette pierre que les princes des prêtres avaient appliqué leur sceau; c'est elle que les saintes femmes craignaient ne pouvoir remuer, et sur laquelle enfin l'ange s'assit après que Jésus fut sorti du tombeau. (*Joan.* 19, 42. *Marc.* 16, 3. *Matth.* 28, 2.)

Le lieu où le corps de Jésus fut placé, et qui occupe tout un côté de cette grotte, est une pierre élevée de terre de deux pieds quatre pouces, longue de cinq pieds onze pouces, et large de deux pieds huit pouces, posée en long d'orient en occident. Elle subsiste encore aujourd'hui, mais tout incrustée d'un marbre blanc. (*Voyez* le Voyage de Paul Lucar dans l'Asie mineure, tome 2.

SÉPULCRE (S.-), *Sepulcrum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Cambrai. Elle reconnaissait pour fondateur saint Lietbert, évêque de la même ville. Ce prélat ayant fait un voyage en la Terre sainte pour y voir entre autres le sépulcre de Notre-Seigneur, et n'ayant pu avoir cette consolation, il fonda à son retour à Cambrai l'an 1064, le monastère dont il s'agit en l'honneur du saint sépulcre, au même endroit où Gérard son prédécesseur avait fait bâtir, quelque temps auparavant, un oratoire avec un cimetière pour les pauvres. (*Gallia christiana*, tome 3.)

SÉPULCRE (Saint-), Ordre de chanoines réguliers. Godefroi de Bouillon s'étant rendu maître de Jérusalem en 1099, mit des chanoines dans l'église patriarcale du Saint-Sépulcre; et Arnoul, qui d'archidiacre de l'église de Jérusalem, se fit élire patriarche, obligea ces chanoines de vivre en commun sous la règle de saint Augustin, en

1114. Cet ordre se répandit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Pologne, etc. Le pape Innocent VIII le supprima; mais, malgré cette suppression, il subsiste encore en Pologne et en Allemagne. Il y a aussi des chanoinesses régulières du S.-Sépulcre en Allemagne, en France, en Espagne, etc. (Le P. Hélyot, tom. 2. ch. 17.)

SÉPULCRE (Saint-), ordre militaire établi par le pape Alexandre VI, qui prit la qualité de grand-maître pour lui et pour ses successeurs. Léon X en 1516, et Clément VII en 1525, accordèrent de vive voix au gardien des religieux de Saint-François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers du Saint-Sépulcre, et Pie IV confirma, par une bulle de l'an 1591, tous les priviléges accordés à ces religieux et au gardien par ses prédécesseurs. L'ordre du Saint-Sépulcre a été réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem, et cette réunion a été confirmée par le pape Paul V. (Le P. Hélyot, tom. 2, chap. 18.)

SÉPULTURE. Les canonistes établissent que pour la concession d'une sépulture dans l'église, il faut le consentement de l'évêque, ou au moins du provincial, si c'est dans une église de réguliers. (*Abbas et alii, in c. pen. de sepult.*) Ils ajoutent qu'il faut que le tombeau soit creusé dans la terre, et ne soit point sous l'autel, ni même sous les degrés de l'autel. (Barbosa, *de Offic. paroch. cap.* 26, *n*° 9.)

Régulièrement les fils de famille sont enterrés dans les tombeaux de leurs ancètres; ce qui s'entend des pères et aïeux. La femme doit être enterrée dans le tombeau de son mari, et si elle a eu plusieurs époux, elle doit l'être dans le tombeau du dernier. (*Cap. de uxore de sepult.*) Mais rien n'empêche que le fils de famille, s'il n'est impubère, et la femme ne choisissent leur sépulture ailleurs. (*Ibid.*)

Les religieux doivent être enterrés dans leurs monastères, quand même ils mourraient dehors, à moins qu'ils n'en fussent fort éloignés; dans lequel cas on les enterrerait au lieu ordinaire de la paroisse, ou à celui qu'ils auraient choisi. (*Cap. ult. de sepult. in* 6°.)

Les pèlerins qui meurent dans le cours de leur pèlerinage, doivent être enterrés dans l'église cathédrale; s'il y en a, suivant la décision de la congrégation des évêques et des réguliers.

Le Rituel romain veut que l'on enterre les ecclésiastiques dans un lieu particulier, séparé de celui destiné à la sépulture des laïques; qu'il y ait même une distinction, pour les prêtres, sur les autres clercs inférieurs. Le chœur et le cancel de l'église de la paroisse étaient autrefois le lieu ordinaire de la sépulture des curés. C'est le règlement du concile de Tours en 1583.

Il est défendu aux religieux, aux curés même, d'induire les malades à choisir la sépulture

dans telle église plutôt que dans une autre. (*Cap.* 1, *de sepult. in* 6°.)

Il suffisait parmi nous que le défunt eût déclaré verbalement le lieu de sa sépulture, ou que ce lieu eût été choisi par ses parens ou héritiers. L'on trouve néanmoins des arrêts contraires, qui ont jugé que la sépulture des paroissiens morts *ab intestat*, devait être faite nécessairement en l'église de la paroisse. (Boniface, tom. 1, liv. 2, tit. 15, ch. 1.)

Les usages de France touchant l'administration des sacremens aux curés malades et leur enterrement étaient différens. En plusieurs diocèses les archiprêtres et les archidiacres étaient en possession des fonctions de pasteurs à cet égard. En d'autres elles étaient faites par les doyens ruraux; et en quelques lieux cette fonction était réservée au plus ancien curé du canton. Les religieux prétendaient qu'ils devaient à leurs confrères ces derniers soins. L'usage et la possession ont servi de règle. (Mém. du clergé, tom. 3, pag. 847 et suiv. Lois ecclés. part. 3, ch. 11, n° 5.)

C'est toujours au curé à lever le corps pour le porter et conduire au couvent ou autre église où le défunt doit être inhumé, après l'avoir toutefois représenté dans l'église de la paroisse pour y recevoir sa bénédiction; et comme l'on dit, son dernier adieu, *ultimum vale*. Mais en France il y avait différens usages touchant les églises des monastères où les curés devaient entrer et faire déposer les corps qu'ils y conduisaient. Dans plusieurs diocèses le curé conduisait le corps jusqu'au lieu de la représentation, en d'autres il ne le conduisait que jusqu'à la porte de l'église du couvent où était la sépulture.

Lorsque les curés conduisaient des corps pour être inhumés dans des monastères de filles, ils entraient dans la chapelle du dehors du monastère où ils devaient déposer le corps, qui était reçu par le chapelain des religieuses. Ainsi jugé au parlement de Paris le 5 mai 1689.

C'était un usage établi en certains lieux, que les curés assistassent aux offices mortuaires qui se faisaient dans les églises des monastères. Le supérieur du monastère devait en ce cas avoir la première place. Ainsi jugé par un arrêt du parlement de Paris du 13 juillet 1630. (Mém. du clergé, tom. 3, p. 493.)

Les chapitres, même ceux qui se disaient exemps, ne pouvaient de leur autorité et sans la participation de l'évêque, donner des permissions d'enterrer des corps dans leur église cathédrale, de les lever pour être portés en d'autres lieux, mettre des épitaphes. Ainsi jugé par l'arrêt du conseil privé du 26 janvier 1644, entre l'évêque d'Amiens et son chapitre. (Mémoires du clergé, tom. 6, p. 375... 1123.) Un autre arrêt du même parlement du 7 juillet 1682, portant

confirmation d'une sentence des requêtes du Palais, maintient le curé de la paroisse de Sainte-Croix de la ville de Provins en la possession d'administrer les sacremens, lever et faire l'inhumation des corps de ceux du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Provins. (*Loc. cit.* pag. 418 et suiv., 466 et suiv.)

Il y avait des chapitres, même des collégiales, qui étaient en possession de lever les corps des chanoines par toute la ville; ce qui ne pouvait avoir lieu que par une possession d'au delà de quarante ans. (Recueil de jurisprud. can.)

SÉPULTURE. Les Juifs, les Romains et les chrétiens se sont toujours fait un devoir de donner aux morts une sépulture honorable. Il n'y avait cependant autrefois que les corps des martyrs qui fussent enterrés dans les églises. On inhumait les autres dans les cimetières seulement, et l'empereur Constantin fut le premier qui se fit enterrer dans le portique du temple des apôtres à Constantinople. L'usage des sépultures dans les églises ayant éte toléré, on n'accorda d'abord cet honneur qu'aux fidèles d'une piété distinguée, puis à tous les autres indifféremment. Les personnes illustres recherchèrent alors à être enterrées dans les lieux les plus honorables de l'église. C'est ce qui a donné lieu aux sépultures dans le chœur, qui ne furent accordées d'abord qu'aux personnes de la première considération, et dans la suite aux patrons et aux fondateurs, à l'égard desquels cette prérogative est devenue un droit de rigueur. (Mémoires du clergé, tome 12, page 276 et suiv.)

L'église paroissiale ou le cimetière, est le lieu destiné à la sépulture des fidèles. Ils peuvent cependant, chez les nations voisines, se choisir une sépulture dans d'autres églises, telles que celles des réguliers; mais les réguliers ne peuvent ni les induire à se choisir une sépulture dans leurs églises, ni lever les cadavres sans la présence ou la permission des curés, ni empêcher les curés d'accompagner les corps jusqu'aux portes de leurs églises ou dans les églises mêmes, selon les usages des lieux. (Mém. du clergé, tom. 6, pag. 1449 et suiv.)

L'ancienne discipline de l'Église n'approuvait pas que les curés intentassent action pour être payés de leurs droits funéraires. On a toléré depuis ces sortes de demandes, pourvu qu'elles eussent été faites dans l'année, après laquelle ils n'y sont plus recevables. Mais les curés doivent partout enterrer les pauvres gratis, et ne peuvent refuser licitement la sépulture à aucun fidèle, sous prétexte qu'on ne veut point les payer. Les droits funéraires des curés sont différens selon l'usage des lieux. C'était cependant une discipline presque générale en France par rapport au luminaire,

que les curés emportaient les cierges posés sur l'autel de leurs églises, et qu'ils partageaient par moitié avec les religieux, les flambeaux et autres luminaires, lorsqu'ils avaient conduit quelques corps dans l'église d'un monastère. (Van-Espen, Jur. eccl. univ., tom. 2, pag. 1232 et suiv. Mémoires du clergé, tome 3, page 455 et suiv.)

SEPULVEDA (Jean Genès de), né à Cordoue l'an 1491, devint un des plus célèbres théologiens et jurisconsultes d'Espagne. Il eut un canonicat à Salamanque, et fut théologien et historiographe de Charles-Quint, et mourut l'an 1572 dans sa quatre-vingt-deuxième année. On a de lui : 1°. Trois livres du Libre arbitre contre Luther, et l'Antapologie pour Albert Pie contre Érasme. 2°. Un traité de la manière de rendre témoignage dans les crimes cachés, intitulé, Théophile. 3°. Trois livres des solennités des noces et des dispenses, à Londres en 1553. 4°. Un livre de la justice de la guerre du roi d'Espagne contre les Indiens, et une apologie de cet ouvrage. 5°. Un livre de la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrifice de la messe, imprimé à Paris en 1570. 6°. La Vie du cardinal Albornos, à Bâle, 1542. 7°. Trois livres du règne et des devoirs des rois. 8°. Sept livres de lettres. 9°. De la Correction de l'année et des mois, etc. Toutes les œuvres de cet auteur ont été imprimées à Cologne en 1602. (Dupin, Biblioth. ecclés. seizième siècle, part. 4, pag. 391.)

SEQUESTRE, dépôt d'une chose litigieuse en main tierce, afin de la conserver à la partie à qui elle appartiendra. Quand aucun des contendans au sujet d'un bénéfice ne paraît avoir droit, on met les fruits de ce bénéfice en sequestre, et l'évêque diocésain commet pour le desservir une ou plusieurs personnes, autres que ceux qui y prétendent droit, et leur assigne une rétribution payable par préférence sur les fruits dudit bénéfice, nonobstant toute saisie et autre empêchement sur cette rétribution de la desserte. (La Combe, Jurisprud. can. au mot *Sequestre.*)

SER ou ZER, hébr., *angoisses, peines*, du mot *tsar*, ville de la tribu Nepthali. (Josué, 19, 35.)

SERAPHIM, hébr., *ardent, plein de feu*, du mot *saraph*, *brûler*. Ce terme se prend en quelques endroits pour les orfévres et les fondeurs. On le donne aussi aux serpens ailés qui firent mourir les Israélites dans le désert. (*Voyez Num.* 21, 6, et les articles SARAPH et SERPENT.)

Enfin, dans Isaïe le mot Seraphim signifie une sorte d'anges qui étaient au-dessus du trône du seigneur, et qui avaient six ailes, dont ils élevaient deux sur leurs têtes, couvraient leurs pieds de deux autres, et se ser-

vaient des deux dernières pour voler : se criant l'un à l'autre, Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées. (*Isaï* 6, 2.)

Dans la distinction des neuf chœurs des anges, on met les Séraphins au premier rang. (*Voyez* ANGES.)

SÉRAPHIN, nom d'un ordre de chevalerie qui fut instituée l'an 1334 par Magnus IV, roi de Suède, pour conserver le souvenir du fameux siége d'Upsal. Cet ordre fut dédié à Jésus-Christ, et les chevaliers portaient le nom de Jésus dans un ovale qui pendait au bas d'un collier composé de séraphins et de croix patriarcales alternativement. (P. Hélyot, tome 8, ch. 43.)

SÉRAPHIN DE ROUEN (le père), capucin de la province de Normandie, mort à Lisieux en 1631, savoit l'hébreu, le syriac, le grec, et se distingua par son zèle contre les hérétiques. On a de lui un traité des élémens de la langue hébraïque, et la relation d'une dispute publique qu'il eut à Caen avec un ministre huguenot, qu'il confondit et qu'il obligea de s'enfuir de la conférence, tant il reçut de confusion de sa défaite. Cette relation a été imprimée à Caen en 1731, sans nom d'auteur. (Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, tom. 3, pag. 87 et suiv.)

SÉRAPHIN (le père), capucin, un des célèbres prédicateurs de son ordre et même de son siècle, a prêché avec beaucoup d'édification dans les principales églises de Paris et à la cour. Il eut l'honneur de prêcher le carême devant le roi en 1696 et 1699. Voici ce que dit à sa louange M. de la Bruyère dans ses caractères, « Jusqu'à ce qu'il revienne un » homme qui, avec un style » nourri des Saintes Écritures, » explique au peuple la parole » divine uniment et familièrement, les orateurs et les déclamateurs seront suivis... les » citations profanes, les froides » allusions, le mauvais pathétique, les anthitèses, les figures outrées ont fini. Les » portraits finiront, et feront » place à une simple exposition » de l'Évangile, jointe aux mouvemens qui inspirent la conversion. *Cet homme que je* » *souhaitais impatiemment, et* » *que je ne daignais pas espérer* » *de notre siècle, est enfin venu.* » Les courtisans, à force de goût » et de connaître les bienséances, lui ont applaudi. Ils ont, » chose incroyable, abandonné » la chapelle du roi, pour venir » entendre avec le peuple la parole de Dieu, annoncée par » cet homme apostolique. » Nous avons du père Séraphin un grand nombre d'homélies; savoir : 1°. sur les évangiles des dimanches de l'année, 6 vol. in-12, à Paris, chez Edme Couterot, 1694 et suiv.; 2°. sur les évangiles ou épîtres des mystères et des fêtes du mois de novembre et de décembre, 2 vol. in-12. 1697; 3°. sur les évangiles et

les épitres des mystères et fêtes des mois de janvier, février, mars et avril, 4 volumes in-12, 1703; M. l'abbé du Jarri, dans son Ministère évangélique, met le père Séraphin au niveau des plus fameux prédicateurs. « Il est souvent éloquent, dit-il, et élevé dans ses homélies, sans s'écarter de la simplicité qui est le caractère de l'homélie. Elles sont écrites avec beaucoup de pureté et d'exactitude; et la richesse de l'expression n'y manque pas dans les endroits qui la demandent. » Mais ce qui doit paraître surprenant, c'est que M. du Jarri ait pris pour une satire du père Séraphin ce qu'en dit M. de la Bruyère; au lieu que c'en est véritablement uu magnifique éloge. (Journal des Savans 1694, 1703 et 1726. Diction. des Prédic.)

SÉRAPHIN DE VICENCE (le père), capucin. On a de lui: *Prediche quaresimali... coll. aggiunta di parechi altri discorsi dal medesimo recitati sopra varie materie*, Naples 1751, in-4°. Les ouvrages du père Séraphin de Vicence sont fort estimés en Italie.

SERAPIE (sainte), vierge et martyre en Italie, et compagne de sainte Sabine. (*Voyez* SABINE.)

SERAPION (saint), évêque d'Antioche, monta sur ce siége l'an 190. Il y fit éclater sa vertu, sa doctrine, son éloquence et son zèle contre les hérétiques de son temps. Il composa un traité pour réfuter le faux évangile de saint Pierre, dont se servaient les docètes, qui faisaient une branche des gnostiques. Il avait encore écrit une lettre contre les montanistes, et quelques autres épîtres dont saint Jérôme fait mention. On croit qu'il mourut en paix vers l'an 211. On fait sa fête le 30 d'octobre. (Eusèbe, Hist. ecclés., tom. 5 et 6. Tillemont, Mém. ecclés., tom. 3, Baillet, Vies des saints, 30 octobre.)

SERAPION (saint), martyr d'Alexandrie, fut brisé de coups, et précipité de dessus le toît de sa maison par les païens de cette ville, aussitôt après la mort de sainte Apolline, l'an 249. On fait sa fête le 14 novembre. (Eusèbe, Hist. eccl. l. 6, ch. 41. Baillet, Vies des Saints, 14 novembre.)

SERAPION (saint), martyr d'Alexandrie, et moine ou anachorète, souffrit avec dix autres dans le quatrième siècle, sous l'empire de Maximin Daïa. On fait sa fête le 23 mars. (Baillet, Vies des SS. 21 mars.)

SERAPION (saint), abbé d'Archinoé dans la haute Égypte, était prêtre et supérieur de plusieurs monastères qui se trouvaient répandus dans les solitudes du canton de cette ville. Il avait sous sa conduite environ dix mille solitaires qui vivaient de leur travail, et donnaient le reste aux pauvres. (Rufin, *Vit. Patr.* l. 2, c. 18. Pallade, *lausiac. c.* 76.)

SERAPION (saint), surnommé le Sindonite, parce que s'é-

tant dépouillé de tout, il n'avait retenu qu'une écharpe ou une chemise de méchante toile pour se couvrir, était d'Égypte, et vivait dans le quatrième siècle. Il excella dans l'amour de la pauvreté et de la pénitence; ce qui le fit encore appeler Serapion l'Impassible. Il avait fait profession de la vie solitaire; et, quoiqu'il n'eût point d'étude, il savait par cœur l'Écriture sainte, et la méditait sans cesse. Il mena une vie extraordinaire, voyageant en divers pays, et se rendant quelquefois comme esclave. Il conserva partout l'esprit de pauvreté et de pénitence; et Pallade qui rapporte sa vie, dit que Dieu autorisa sa conduite par le don des miracles qu'il lui communiqua.

SERAPION (saint), évêque de Thmuis en Égypte dans le quatrième siècle, avait été supérieur d'un grand nombre de solitaires avant que d'être élevé à l'épiscopat, et ami particulier de saint Antoine, lorsqu'il était retiré dans la Thébaïde. Il avait aussi l'esprit fort éclairé, et beaucoup d'éloquence; d'où lui vient, selon saint Jérôme, le surnom de Scholastique, c'est-à-dire de savant. Saint Athanase l'ordonna évêque de Thmuis dans la basse Égypte, vers l'an 340, et il fut l'un des plus zélés défenseurs de la divinité de Jésus-Christ contre les ariens. L'an 347, il assista au concile de Sardique, et vers l'an 352, il fut député par saint Athanase avec quatre autres évêques et trois prêtres vers l'empereur Constance, qui était pour lors en Italie. On ignore le succès de cette députation, qui avait pour but d'adoucir l'esprit de l'empereur au sujet de saint Athanase; mais on sait que saint Serapion fut exilé comme les autres évêques catholiques. On ne sait ni le jour ni l'année de sa mort. Le martyrologe romain en fait mention au 21 de mars. Saint Serapion tient rang parmi les auteurs ecclésiastiques pour avoir composé un traité sur les titres des psaumes, diverses lettres fort utiles, et un traité contre les manichéens. Il ne nous reste que ce dernier ouvrage. Canisius nous l'a donné en latin de la version de Turrien; et c'est la même qu'on a suivie dans la Bibliothèque des pères de l'édition de Lyon. Saint Jérôme appelle ce traité un excellent ouvrage. (S. Jérôme, *in Catal. cap.* 99. Saint Athanase, *epist. ad Dracon*, pag. 267. Sozomène, Hist. liv. 4. Baillet, Vies des saints, 21 mars. Dom Cellier, Hist. des Auteurs ecclésiastiques, tom. 6, pag. 36 et suiv.)

SERARIUS ou SERRARIUS (Nicolas), savant jésuite, et habile commentateur de l'Écriture-Sainte, naquit le 5 décembre 1555 à Rembervillers en Lorraine. Il fut envoyé à Cologne; et après sa philosophie, il entra chez les jésuites en 1572. Il enseigna la philosophie, ensuite la théologie scolastique, et enfin l'Écriture-Sainte pendant vingt ans, partie à Wurtzbourg, par-

tie à Mayence, où il mourut le 20 mai 1609. Il savait l'hébreu, le grec, le latin, le français, l'allemand, et fut un des plus habiles hommes de son siècle, comme il paraît par ses ouvrages, qui sont : 1°. *De Apostolis Domini Nostri Jesu-Christi disputatio*, à Wurtzbourg 1585, in-12. 2° *Contra novos novi Pelagiani et Chiliastæ Francisci Pucei Fhilidini errores libri duo*, à Wurtzbourg, 1593, in-12. 3°. *Sancti Kiliani Franciæ orientalis Apostoli gesta*, à Wurtzbourg, 1598, in-12. 4°. *Commentaria in Tobiam, Ruth, Judith, Esther et Machabæos, spoliis Ægyptiorum instructa*, à Mayence 1599, in-4°. Par les dépouilles des Égyptiens l'auteur entend la littérature et l'érudition profane dont il se sert avantageusement dans ses ouvrages de l'Écriture-Sainte. 5°. *In sacros divinorum bibliorum libros, Tobiam, Judith, Esther et Machabæos commentarius*, à Mayence 1600, in-4°. Le même commentaire revu et corrigé, à Mayence 1610, in-fol., et à Paris 1611, in-folio. 6°. *Tri-hæresium, seu de celeberrimis tribus, apud Judæos, Pharisæorum, Sadducæorum et Essenorum sectis, ad varios utriusque Testamenti, veterumque scriptorum locos intelligendum, et ad nupero Joannis Drusii de Hasidæis libello respondendum, libri tres*, à Mayence 1604, in-8°. Il s'agit de savoir si les hassidéens, dont il est parlé dans les livres des Machabées, étaient les mêmes que les pharisiens, comme le prétendait Drusius, ou les mêmes que les esséniens, comme le veut le père Serarius dans cet ouvrage, où il traite avec beaucoup d'étendue et d'érudition tout ce qui regarde les trois principales sectes des Juifs, et combat le sentiment de Drusius : il attaque aussi par occasion les écrits de quelques protestans, et surtout ceux de Joseph Scaliger : ces deux adversaires ayant fait une réponse très-vive, le père Serarius publia contre eux l'ouvrage suivant : 7°. *Minerval divinis Hollandiæ, Frisiæque Grammaticis Josepho Scaligero et Johanni Drusio, Tri-hæresi auctati ergò, è grammatico, ethico, theologicoque saccello, librâ librorum quinum parænaticâ et antirrheticâ depensum*, à Mayence 1685, in-8°. Ces écrits sur les trois sectes, etc. ont été réimprimés dans une collection intitulée : *trium scriptorum celebrium de tribus Judæorum sectis syntagmata, edente Jacobo Triglandio*, à Delft 1703, in-4°., deux volumes. 8°. *Luthero-Turcicæ orationes scriptæ, dictæque à Nicolao Serario societ. Jesu*, à Mayence 1604, in-8°. 9°. *Moguntiacarum rerum ab initio usque ad archiepiscoporum Joannem Schwichardum libri quinque*, à Mayence 1604, in-4°. et depuis avec des notes et un supplément dans les *scriptores rerum moguntiacarum*, publiées par les soins de G. C. Joannis, à Francfort 1621, in-fol. 3 vol. 10°. *Sancti Bonifacii Martyris*,

Archiepiscopi moguntini, epistolæ è bibliothecâ viennensi editæ cum annotationibus, à Mayence in-4°. et dans la même ville en 1629, in-4°. et dans les bibliothéques des Pères. 11°. *Comitum par, beatus Godefridus Westphalus, et sanctus Romaricus Austrasius; è manuscriptis editi*, à Mayence 1605, in-12. 12°. *Apologiæ pro discipulo et magistro, Luthero et Diabolo, à Frederico Balduino, Lutherano, editæ alegia*, à Mayence 1605, in-8°. 13°. *Quæstiones de Catholicorum cum hæreticis matrimonio*, à Mayence 1606, in-4°. et à Cologne 1609, in-8°. 14°. *Lutherus Theosdotos Rostochiensi Rhetori remissus, cum discipulo suo Calvino*, à Mayence 1607, in-8°. 15°. *Rabbini et Herodes, seu de totâ Rabbinorum gente, partitione, creatione, auctoritate, pluribusque rebus aliis et sacris et prophanis; maximè de Herodis tyranni natalibus, judaismo, uxoribus liberis et regno, libri tres, adversùs Josephi scaligeri eusebianas annotationes, et Joannis Drusii responsionem*, à Mayence 1607, in-8°. 16°. *Sacri peripatetici, sivè de sacris Ecclesiæ processionibus libri duo*, à Cologne 1607, in-12. 17°. *Litaneutici, seu de litaniis libelli duo: in quorum priore monstratur earum natura et fructus, hæreticaque perinepta earumdem correctio. In posteriore, de iisdem, et Sanctis, eorumque invocatione, multiplices tractantur quæstiones*, à Cologne 1607, in-12. 18°. *Judices et Ruth explanati*, à Mayence 1609, in-fol., à Anvers 1610, in-fol. 19°. *Josue libris quinque explanatus*, à Mayence 1609, in-fol. 2 tomes, à Cologne et à Paris 1610. 20°. *Opuscula theologica*, à Mayence 1611, in-fol. 3 tomes. Ce recueil contient plusieurs ouvrages imprimés, et dont on a fait mention, et quelques autres qui n'avaient point encore paru, comme *Josuani Sacerdotes, de pœnitentiâ Salomonis, Naaman Syrus, jam sanus, Prothyrum Paulinum, symbolum Athanasium, disputatio de legibus, de Extremâ-Unctione, de Matrimonio*. 21°. *Prolegomena biblica*, à Mayence 1612, in-fol., à Lyon 1704, in-fol. avec les commentaires du même sur les épîtres canoniques dans l'une et l'autre édition. 22°. *Commentaria posthuma in libros Regum et Paralipomenon*, à Mayence 1617, in-fol. 23°. *Quæstiones de sancto Nicolao*. 24°. *Noctilucium Lutheri*, en allemand. 25°. *De paradiso*. 26°. Plusieurs épîtres. (Alegambe et Sotwel, *de Scrip. societ. Jes.* Dom Calmet, Bibliothéque lorraine.)

SEREIN, martyr, disciple d'Origène, et compagnon de saint Plutarque. (*Voyez* Plutarque.)

SEREIN, ou SERÈNE, ou SIREN et SINER, martyr dSirmich en Pannonie, dans le quatrième siècle, était Grec de naissance. Il se retira dans la Pannonie, que nousappelons main-

tenant Hongrie, où il s'occupait de la culture d'un jardin près de Sirmich; lorsque la femme d'un officier de l'empereur vint s'y promener à une heure indue. Saint Serein l'ayant obligée de se retirer, elle en écrivit à son mari, qui vint à Sirmich avec une lettre de l'empereur pour poursuivre Serein auprès du gouverneur. Celui-ci ayant interrogé Serein sur sa religion qu'il confessa librement, lui fit couper la tête le 22 février de l'an 307 ou 308. (Dom Thierri Ruinard, *act. sincer.* Baillet, Vies des Saints, 12 février.)

SERENIC, vulgairement Selering, et quelquefois Seneri, (saint), diacre reclus au diocèse de Séez, dans le septième siècle, était Italien de naissance, et d'une des meilleures familles de Spolette en Ombrie. Il alla à Rome avec son frère saint Serenède ou Serène, où ils furent faits diacres, et de Rome ils passèrent en France, et se retirèrent dans un village du diocèse du Mans, nommé Saulge au doyenné de Brullon. Serenic s'étant séparé de son frère, s'établit dans le territoire d'Hyesmes au diocèse de Séez, où il construisit un ermitage pour lui et pour son disciple Flavard, qu'il avait élevé tout jeune dans la piété. Il bâtit depuis un monastère dans lequel il laissa cent-quarante religieux à sa mort, qui arriva l'an 669, ou, selon d'autres, presqu'à la fin du septième siècle. Son corps fut transporté au commencement du dixième siècle, à Château-Thierry en Brie, où l'on fait sa fête le 7 de mai, sous le nom de saint Seneri ou Serni. (Baillet, Vies des Saints, 7 mai.)

SERENIUS (Basile), Milanais, chanoine régulier de Latran; né en 1565, s'acquit beaucoup d'estime parmi les savans de son temps. Il était si docte et si éloquent, qu'il parlait sur le champ et avec dignité sur toutes les matières qu'on lui proposait. Il prêcha avec applaudissement, et composa un grand nombre d'ouvrages. Il mourut à Milan en 1630. Il avait été nommé la même année abbé général de sa congrégation dans le chapitre général de Bologne. On a de lui : 1°. *De antiquitate et dignitate ordinis canonici, hoc est, propugnaculum ejusdem ordinis, ab Augustino de novis Ticinensi olim editum, emendavit et illustravit*; Milan, 1603. 2°. *Rosetum exercitiorum spiritualium, Joannis Mauburni, Bruxellensis, Canonici regularis, emendatum et illustratum*; Milan, 1603, avec des explications, des notes et une table. 3°. *Sermones in præcipuas christiani cultûs solemnitates Absalonis Abbatis Spinckirsbacensis emendati*; Milan, 1605, in-4°. 4°. *Indulta ac privilegia pontificia Canonicorum regularium S. Salvatoris Lateranensis in unum collecta et illustrata*; Milan, 1606. 5°. *Allegationes seu consilia et responsiones ad nonnulla quæsita circa episcopalia insignia atque functiones Prælatis Canonico-*

rum regularium indulta; Pavie, 1616. 6°. *Parænesis de excelso Salvatoris almæque Genitricis nomine reverenter enunciando;* Milan, 1617. 7°. *Canon vitæ canonicæ, deuteronomium et speculum clericorum, quod apostolicam regulam dicunt, eximii Doctoris S. Augustini cum assertionibus et notis Basilii Serenii;* Milan, 1612, in-4°. 8°. *De ineundo seu legitimè conferendo canonicatu, dissertatio;* Milan, 1627. 9°. *Idea christiani Sacerdotis.* 10°. *Homilia in evengelia juxta ritum sanctæ Mediolanensis ecclesiæ.* (*Biblioth. scriptor. Mediolan.*)

SERENT (l'abbé J.-B.-Sébastien de), de Vannes en Bretagne, docteur en droit, ci-devant professeur de rhétorique, président de la société littéraire-militaire de Besançon. Nous avons de lui, entre autres ouvrages : 1°. l'Ignorance et le mépris de la discipline, source de la décadence des plus belles sociétés de l'Église catholique, 1750, in-8°. 2°. Apologues latins et français, 1753, in-12. 3°. Discours prononcés à l'ouverture de chaque séance publique de la société littéraire-militaire de Besançon, 1753 et 1754, in-4°. 4°. Réflexions sur la manière de juger de l'académie de Besançon, par rapport à quelques ouvrages qu'elle a couronnés, 1754, in-8°. 5°. La prévention, défaut dangereux et impardonnable dans un supérieur, 1755, in-12. 6°. Pèlerinage littéraire et pieux en Champagne, Franche-Comté, Lyonnais et Bourgogne, 1756, in-12. 7°. Description ecclésiastique et civile de la Franche-Comté. (La France littéraire.)

SEREBIA, hébr., *la sécheresse du Seigneur*, du mot *scharab*, et du mot *Jah*, un des lévites qui lisaient la loi. (2. Esdr. 9, 5.)

SERESER ou SAR-RER, un des lieutenans de Nabuchodonosor. (*Jerem.* 39, 3.) Son nom signifie *Prince du trésor*, parce qu'apparemment il avait la garde des trésors du roi. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SERETH, hébr., *former*, *faire*, du mot *jarsar*, fils d'Ashur. (1 *Par.* 4, 7.)

SERF ou ESCLAVE (*Voyez* ESCLAVE et OBLAT.)

SERF DE LA SAINTE MÈRE DE JÉSUS-CHRIST. Nom d'un ordre religieux qui commença à Marseille en 1257, sans qu'on en sache le fondateur, et qui fut confirmé par Alexandre IV, le 26 septembre de la même année. Ce pape leur donna la règle de saint Augustin. (Le P. Hélyot, tom. 3, chap. 45.)

SERF ou SERVE (saint), martyr d'Afrique sous les Vandales, au cinquième siècle, était un gentilhomme de la ville de Tuburbe de la province proconsulaire d'Afrique. Hunneric, roi des Vandales, ayant renouvelé la persécution contre les catholiques, Serf fut arrêté l'an 484, et mourut dans les tourmens que les bourreaux lui firent souf-

frir, pour avoir soutenu la divinité de Jésus-Christ contre les ariens. (Saint-Victor de Vite, Hist. de la persécution des Vandales, liv. 5. Baillet, Vies des Saints, 7 décembre.)

SERF, martyr d'Afrique sous les Vandales, et compagnon de saint Libérat. (*Voyez* LIBÉRAT.)

SERGE (saint), martyr de Syrie dans le troisième ou quatrième siècle, étaient, lui et saint Bacque, les premiers d'une compagnie d'officiers qui suivaient l'armée de Syrie sous l'empereur Maximien. Ce prince n'ayant pu les porter à se trouver avec lui à un sacrifice qu'il faisait faire à Jupiter, les fit conduire enchaînés au préfet d'Orient ou gouverneur de Syrie, pour les tourmenter jusqu'à ce qu'ils changeassent ou qu'ils mourussent. Celui-ci fit étendre Bacque sur le chevalet, où il ordonna aux bourreaux de le battre à coups de nerfs de bœuf jusqu'à ce qu'il mourut; et pour Serge, il le fit chausser à nud de brodequins tout hérissés de pointes de clous, et l'obligea de marcher à pied devant lui trois lieues de chemin. Quand il fut arrivé à Rasaphe, il l'éprouva par divers autres tourmens, et lui fit couper la tête. On fait leur fête le 7 d'octobre. (Tillemont, Mém. eccl. tom. 5, pag. 491. Baillet, Vies des Saints, 7 octobre.)

SERGE ou SERGIUS, pape Ier du nom (saint), était fils de Tibère, originaire de Syrie. Il naquit à Palerme en Sicile, et il fut admis dans le clergé de Rome par le pape Adeodat vers l'an 672. Le pape Léon II le fit prêtre en 683, et lui donna le titre ou la paroisse de Sainte-Suzanne à gouverner. Il fut élevé sur le saint-siége le 15 décembre de l'an 687, pendant le schisme des antipapes Théodore et Pascal. Ce dernier s'efforça de le détrôner, et lui fit souffrir une longue persécution par le moyen de Jean, exarque de Ravenne, qui l'obligea de demeurer pendant près de sept ans absent de son église. Il mourut d'une mort sainte et paisible le 8 septembre de l'an 701, après avoir gouverné l'église treize ans huit mois vingt-quatre jours. Sa sépulture se fit à Saint-Pierre du Vatican le 9 septembre jour marqué pour son culte dans le martyrologe romain. Jean VI lui succéda. Nous avons du pape Sergius une épître à Céolfride abbé anglais, et quelques décrets. (Anastase, *in Vitis Pontific.* Baronius, *in Annal.* etc.)

SERGIUS II, Romain, fut élu après Grégoire IV, le 27 janvier 844. Il gouverna trois ans, et mourut le 27 janvier 847. Léon IV lui succéda.

SERGIUS III, Romain, monta sur le saint-siége le 9 juin de l'an 905. Il gouverna sept ans cinq mois vingt-sept jours, et mourut le 6 décembre 912. Anastase III lui succéda. (Sigebert, *in Chronic.* Baronius, *in Annal.* etc.)

SERGIUS IV, dit auparavant Pierre Buccaporci ou Groin de Pourceau, évêque d'Albe, fut élu après Jean XVIII ou XIX, le 11 octobre 1009. Il gouverna deux ans neuf mois trois jours, et mourut le 13 juillet 1012. Benoît VIII lui succéda. (Baronius, *in Annal.*)

SERGE (S.-), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, était située dans la ville d'Angers. Elle fut quelquefois appelée dans les anciens titres l'abbaye de Saint-Bach et de Saint-Médard; et a été fondée par le roi Childebert, ou, selon d'autres, par Neomène, prince des Bretons.

SERGENT (Dominique), de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, né à Laval, se distingua par ses talens pour la Théologie et pour la chaire. Il fut prédicateur ordinaire d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX roi de France, prieur du collége de Saint-Jacques à Paris, et provincial de la province de France. Il combattit aussi avec beaucoup de zèle, de vive voix et par écrit, les erreurs de Luther et de Calvin. On a de lui l'ouvrage intitulé : Traité du baptême des hérétiques, montrant si on le doit réitérer, pourquoi et comment : avec un indice des questions de Pierre Viret résolues, et un traité des cérémonies du baptême, à Avignon 1566, in-8°. (Le père Échard, *script. ord. prædic.*, tome 2, page 269.)

SERGENTZA, évêché de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée, uni avec celui de Tzuroloès. Il y a eu pour évêques :

1°. Jean, assista au concile de Photius sous le pape Jean VIII.

2°. N.... Ce prélat dont on ignore le nom, fut chargé de l'administration de l'église de Sergentza, étant déjà évêque d'Athyre sous le patriarche Michel Anchiali. (*Oriens chr.*, tom. 1, pag. 1132.)

SERGIOPOLIS, ville épiscopale de l'Euphrate, sous la métropole d'Hiérapolis, au diocèse d'Antioche, appelée autrefois *Rosapha* ou *Rosiphta* par les Syriens. On la nomma ensuite Sergiopolis, à cause d'une église bâtie dans le même endroit à l'honneur de saint Serge, martyr, qui était en grande vénération dans le pays. L'empereur Justinien fit agrandir cette ville, et y fit faire des réparations magnifiques, suivant Procope, au livre 2 des édifices. Il y a eu pour évêques :

1°. N..., ordonné premier évêque de Sergiopolis quelque temps après la tenue du concile d'Éphèse. Voici ce qui donna occasion à l'établissement de ce nouveau siége : Alexandre, métropolitain d'Hiérapolis, ayant refusé la communion de Jean, archevêque d'Antioche, ce prélat vint à Sergiopolis, et y ordonna un évêque contre l'usage et les droits du métropolitain, comme il paraît par la lettre que les évêques de cette province écri-

virent aux impératrices pour se plaindre de cette entreprise.

2°. Candide, siégeait du temps de Chosroès, roi de Perse.

3°. Abraamius, assista et souscrivit au cinquième concile général. Il est qualifié métropolitain de Sergiopolis. Ce qui fait croire que cette église était érigée alors en métropole. (*Oriens chr.*, tom. 2, pag. 951.)

SERGIUS-PAULUS ou SERGE-PAUL, proconsul ou gouverneur de l'île de Chypre, qui fut converti par saint Paul, malgré les efforts d'un certain Elymas, magicien, qu'il avait auprès de lui. Quelques-uns croient que ce Serge-Paul est le premier évêque de Narbonne; mais les plus habiles pensent que cet évêque est plus récent que Serge converti par l'apôtre, de plus de deux siècles. Le sentiment qui soutient que saint Paul ne prit ce nom que depuis la conversion du proconsul, n'est pas généralement suivi, quoique fondé sur ce que saint Luc ne commence à donner ce nom à l'apôtre que depuis cette rencontre. (*Act.* 13, 6, etc. Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

SERIEUX (Jean-Adrien), avocat de Paris; il a donné la Géographie sacrée et historique de l'Ancien et du Nouveau-Testament, 1746, 2 vol. in-12. (La France littéraire.)

SERIPAND (Jérôme), célèbre et savant cardinal, né à Naples, en 1493, se fit religieux de l'Ordre de Saint-Augustin. Il devint ensuite docteur et professeur en Théologie à Bologne, archevêque de Salerne, cardinal et légat du pape Pie IV au concile de Trente, où il mourut en 1563. On a de lui : 1°. Un Traité latin de la justification, en trois livres. 2°. Des Notes en latin sur l'épître aux Galates, avec des réponses à des questions sur le texte des épîtres canoniques, à Anvers, 1567. 3°. Un Commentaire latin sur les épîtres de saint Paul et sur les épîtres canoniques. 4°. Un Traité du péché originel. 5°. Une Explication du symbole, à Venise, en 1569. 6°. Un Abrégé en latin des chroniques de son ordre. 7°. Des Sermons, etc. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du seizième siècle, col. 1128.)

SERMENT, affirmation ou négation de quelque chose faite ou à faire, confirmée par le témoignage d'une chose sacrée. (*Voyez* Jurement.)

SERMENT DE FIDÉLITÉ. Le serment de fidélité des évêques de France fait au roi est très-ancien, comme il paraît par une lettre d'Yves de Chartres au pape Pascal II. Il nous en reste néanmoins peu de choses sous les rois de la première race. Les évêques prêtaient autrefois ce serment avant qu'ils fussent sacrés; mais, depuis les remontrances du clergé au roi Louis XIII, ils ne le prêtent plus qu'après leur sacre. (Mémoires du Clergé, t. 11, p. 588, 1237.)

La nomination royale pour le

serment de fidélité que les évêques nouvellement pourvus doivent au roi, n'est pas si ancienne que le serment de fidélité. Chopin en rapporte l'établissement à des lettres patentes vérifiées au grand-conseil, en 1599; il paraît néanmoins qu'avant cette ordonnance, ce droit était établi par un usage reconnu au grand-conseil. (*Ibid.*, tome 11, page 1247 et suivantes.)

C'était l'opinion commune, que la nomination royale pour serment de fidélité, était uniquement attachée aux canonicats des églises cathédrales, et qu'elle ne s'étendait pas aux bénéfices des collégiales, quand même l'évêque en serait plein collateur. (*Ibid.*, tom. 11, pag. 1256.)

SERMOLOGE, livre contenant des sermons. On appelait anciennement sermologes, les livres qui contenaient des discours ou des sermons des papes et des autres personnages considérables par leur sainteté; et on lisait ces sermons aux fêtes des confesseurs, tous les jours, depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, à la Purification, à la Toussaint, et en quelques autres fêtes.

SERMONS.

AFFLICTIONS.

SERMON ABRÉGÉ.

Existimo quòd non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.

Quand je considère les souffrances de la vie présente, je trouve qu'elles n'ont point de proportion avec cette gloire que Dieu doit un jour découvrir en nous. (Épît. de saint Paul aux Rom. chap. 8.)

Quoique rien ne soit si commun parmi les hommes que de ressentir les peines de la vie, il n'y a rien qu'ils aient tant oublié ou tant ignoré que le bon usage qu'ils en doivent faire, parce qu'ils n'en ont pas assez compris le principe et l'origine. Les uns ont pris les afflictions et les disgrâces pour des effets d'une divinité maligne, qui étant le principe souverain du mal, s'était réservé le soin de le distribuer sur la terre, et dont le pouvoir triste et fatal ne s'étendait qu'à punir des coupables et à faire des malheureux. Les autres ont cru que c'étaient de pures conditions de notre naissance. Plusieurs ont pensé que c'étaient des dispositions secrètes d'un Dieu sans amour et sans piété, qui jouissant d'une paix profonde et d'un repos immuable en lui-même, se plaît à tenir le monde dans l'agitation. Quelques-uns enfin ont jugé que ce n'étaient que de purs supplices

de nos crimes. Mais toute l'Écriture nous enseigne que depuis que Jésus-Christ innocent a souffert, les afflictions que Dieu nous envoie, étant unies à sa croix, sont dans l'ordre de ses faveurs et de ses grâces. (Par elles il nous instruit, 1er point. Par elles il nous éprouve, 2e point.)

PREMIER POINT.

Une des principales fins que Dieu se propose, quand il permet que nous soyons affligés, c'est de nous instruire de nos devoirs, en nous faisant connaître et sentir ce qu'il est, et ce que nous sommes. Car, comme il y a une instruction de parole et de doctrine, il y a de même une instruction d'épreuve et de correction. C'est pour cela que l'Écriture appelle l'affliction et le châtiment du nom d'instruction et de discipline. Pour nous apprendre que rien ne forme tant à la piété et à l'honnêteté des mœurs, que l'adversité, dure, mais utile maîtresse, qui, par des enseignemens vifs et sensibles, nous ramenant de nos égaremens, nous force d'entrer dans les voies de la vérité et de la justice.

En effet, l'aveuglement est presqu'inséparable de la prospérité mondaine. La vertu s'endort dans le calme, la vigueur de l'esprit se relâche, les lumières de la foi s'éteignent. Content d'être heureux, on ne travaille point à devenir sage. On erre au gré de ses désirs; et sans penser qu'on se doit à Dieu, on se prête et l'on se donne tout entier à sa bonne fortune. Rempli de l'abondance des biens passagers qu'on possède, on oublie les biens éternels qu'on espère, et comme on a tout ce qu'on souhaite, on ne souhaite pas ce qu'il importe le plus d'avoir. Le salut se néglige, le présent l'emporte sur l'avenir, Dieu s'éloigne, et le cœur corrompu dans son oisiveté et dans sa mollesse, répand des ténèbres, et jette un relâchement universel dans toutes les puissances de l'âme : semblable, dit saint Chrysostôme, à ces étangs, qui du fond bourbeux de leurs eaux paisibles et dormantes, exhalent des vapeurs grossières et malignes, qui rendent l'air obscur et mal sain dans tous les lieux de leur voisinage. Le roi prophète nous représente cet aveuglement d'un homme enivré de la félicité du siècle : Il ne connait pas Dieu, dit-il, et ne l'a point devant les yeux. Il jouit des bienfaits sans regarder le bienfaiteur ; il est criminel; et il ne songe pas qu'il a un juge.

Cet aveuglement ne peut se guérir que comme celui de Tobie, avec du fiel et de l'amertume; je veux dire, par l'affliction et par la disgrâce. Alors vous ouvrirez les yeux à la vérité. Quand une fièvre ardente vous dévorera jusqu'au fond des os, et qu'accablé dans un lit de douleur et d'abattement, vous vous sentirez défaillir, vous verrez que ce corps à qui vous sacrifiez si souvent votre âme, que

vous couvrez avec tant de luxe, que vous nourrissez avec tant de délicatesse, n'est qu'un vase fragile que le moindre accident peut briser, et qui se brise enfin de lui-même. Quand une calomnie concertée, et de mauvais offices rendus sourdement vous feront tomber de ce rang où vous étiez monté par votre ambition, et où vous vous mainteniez par vos intrigues, vous serez enfin convaincu du néant et de l'instabilité des grandeurs humaines. Lorsque l'âge ou quelque accident imprévu effacera cette beauté qui vous faisait tant d'admirateurs, et dont vous étiez dans votre cœur, la première idolâtre, vous avouerez que ce n'était que vanité, et que la solide gloire des dames chrétiennes est la pudeur et la modestie. Lorsqu'abandonné d'un maître capricieux, ou trahi par un ami lâche et infidèle, vous recevrez des chagrins mortels de ceux de qui vous attendiez de la protection et de l'assistance, vous connaîtrez qu'il ne faut pas se faire un bras de chair, et que pour n'être jamais trompé, il faut mettre en Dieu seul toute votre confiance.

Tant il est vrai que l'adversité est un principe de connaissance; et que comme la crainte interrompant le cours des mauvaises habitudes, introduit insensiblement la charité; ainsi la tribulation faisant sentir les défauts des plaisirs et des biens du monde, introduit dans l'âme la vérité. C'est en ce sens, que le sage nous enseigne : « Que Dieu envoie sur nous ses châtimens comme des lumières, et que c'est en nous affligeant qu'il nous donne de la sagesse. »

Il y a trois choses, selon saint Bernard, qui corrigent le pécheur, et que l'Écriture appelle des principes de conversion et de sagesse : la honte, la crainte, l'affliction. La honte le trouble, la crainte l'ébranle, l'affliction le touche. La honte lui reproche d'avoir manqué à son devoir, la crainte lui fait appréhender les jugemens de Dieu, la douleur lui fait ressentir sa corruption et sa faiblesse. Ce sont les trois motifs ordinaires dont Dieu se sert pour nous rappeler à lui, quand nous en sommes éloignés. Mais ils ne sont pas également puissans.

La honte nous représente l'horreur de nos fautes passées; elle nous fait voir qu'il y a, selon l'apôtre, un caractère secret de déshonneur dans le péché; une ingratitude qui le rend non-seulement punissable, mais encore honteux, et qui joint la malice avec la bassesse. Mais outre que ce motif ne convient qu'à des âmes nobles et généreuses, et qu'il s'en trouve peu de ce caractère, il est arrivé, dit saint Bernard, par le déréglement des hommes, qu'il n'est presque plus honteux de pécher. Le vice autorisé par le nombre et par la coutume, a perdu la timidité qui devrait lui être naturelle; et contre les règles de la nature et de l'Évangile, ceux qui font mal,

sont parvenus à ne craindre plus la lumière.

La crainte a plus de force sur les esprits. Elle diminue la cupidité par la vive appréhension des peines éternelles de l'enfer, elle arrête les suites du péché et les resserre au dedans du cœur, jusqu'à ce que la charité l'en chasse; mais elle ne représente que des maux éloignés. On ne considère les jugemens de Dieu qu'au travers des longs espaces d'une vie qu'on croit toujours conduire bien loin. On s'imagine que c'est assez de les prévoir, et qu'on aura toujours assez de temps pour les prévenir. On se figure toujours un intervalle suffisant de pénitence entre la mort et la mauvaise vie qu'on mène; et cette faible crainte s'évanouit et va se perdre, pour ainsi dire, dans les enfoncemens d'un sombre avenir : mais l'affliction est un mal sensible, personnel et présent, et par conséquent plus efficace. Elle abat et humilie l'esprit par la chair, et la chair par l'esprit. Comme un glaive tranchant, elle rompt les principaux liens qui nous attachent au monde, qui sont le plaisir et la vanité; elle combat dans notre cœur et dans nos sens nos inclinations les plus naturelles : Je dis personnel; car, quelle vie trouverez-vous, quelque heureuse qu'elle paraisse, qui manque de certains endroits affligeans, qui la rendant moins agréable, peuvent la rendre plus chrétienne? Chacun a son espèce de croix à porter, plus pesante à son gré que celle des autres. Le nombre des malheureux n'adoucit pas les peines qu'on ressent en particulier, et chacun trouve assez de sujet de souffrir des autres ou de soi-même, pour pouvoir se sanctifier et se désabuser du monde. Mais je dis que la tribulation est un mal présent et un jugement actuel, par lequel « Dieu nous corrige et nous instruit, selon saint Paul, afin que nous ne soyons pas jugés et condamnés avec ce monde. »

De sorte, messieurs, que les traverses et les disgrâces qui nous arrivent, peuvent être tout ensemble et les causes et les effets de notre conversion : elles excitent à la pénitence, et servent elles-mêmes de matière de pénitence. Elles nous font sentir combien Dieu est juste, et sont les premières victimes qui s'offrent pour l'apaiser. Elles nous émeuvent, quand nous les ressentons avec une répugnance naturelle : elles nous sanctifient, quand nous les acceptons avec une soumission volontaire, maux et remèdes tout ensemble, peines par leur nature, mérites par notre patience, sujets de combats et de victoires, de souffrance et d'action, de connaissance et de pratique. C'est donc le moyen le plus propre à réduire le cœur humain; et quiconque résiste et demeure insensible aux châtimens que Dieu lui envoie pour l'instruire et le convertir, je crains que son esprit ne soit enveloppé dans des ténèbres invincibles. Je trem-

ble, et si je l'ose dire, je désespère de son salut.

Mais n'avons-nous pas, direz-vous, la parole de Dieu, pour nous instruire? Je l'avoue, Messieurs; et reconnaissant la grandeur et la majesté de Dieu, je ne puis ignorer la force et l'efficace de sa parole. Mais quoiqu'elle soit toute-puissante dans son principe, nous ne sentons que trop combien elle est faible dans ses effets, par la mauvaise disposition de ceux qui l'écoutent. Il leur faut donc des avertissemens plus forts et plus pressans, il faut joindre la correction à la doctrine. Ainsi, dit saint Augustin, la Providence de Dieu conduira ses élus aux fins qu'il leur a marquées, ou par la force de la vérité qu'il leur montre dans les Écritures, ou par la sévérité des châtimens qu'il exerce sur leurs personnes. Faut-il attirer une âme fidèle? Il parle. Faut-il réduire une indocile? Il frappe. Veut-il graver sa loi dans un cœur humble? Cette loi s'y grave comme d'elle-même par une impression forte, mais douce, de son esprit et de sa grâce. Veut-il la graver dans un cœur rebelle? Ce ne peut être que par une impression sensible de sa main paternelle, mais rigoureuse.

C'est pour cette raison que saint Clément d'Alexandrie appelle la tribulation, « un supplément de la parole de Dieu; » parce que l'Évangile n'ayant point d'autres peines contre les vices, que les invectives qu'il fait contre eux, dont on n'est pas assez ému, il est nécessaire que la condamnation du péché soit soutenue par quelque punition du pécheur; et que ceux qui ne peuvent être arrêtés par la menace des supplices éternels, le soient au moins par le sentiment des afflictions temporelles.

Je dis donc sur ces principes incontestables de la religion chrétienne, que tout ce qui vous arrive de triste et d'affligeant dans la vie, doit être une instruction pour vous, salutaire pour vous ramener à Dieu, nécessaire pour vaincre votre dureté. Examinez votre conduite, et sondez vous-même votre propre cœur. Rien n'échappe à l'intempérance de votre langue. Vous vous donnez toute la liberté de mal juger et de médire, tantôt déchirant inhumainement la réputation de votre prochain par des railleries sanglantes et découvertes; tantôt commençant un discours piquant par une préface flatteuse, et jetant des fleurs sur ce que vous voulez empoisonner. On a beau vous prêcher : « Qu'en vain on se pique d'être chrétien, si l'on ne réprime sa langue; qu'un homme qui offense son frère mérite le supplice éternel (*Jacob.* I. *Matth.* 5.) », l'Évangile ne vous touche pas. Il s'élèvera des langues médisantes dont les traits envenimés vous blesseront en la partie la plus sensible de votre âme. On n'épargnera ni votre sagesse, ni votre honneur. On noircira vo-

tre innocence par des bruits scandaleux : vrais ou faux ; il n'importe, une maligne crédulité les approuvera. La médisance, qui ne vous paraissait qu'un jeu, vous paraîtra sans doute un crime, quand elle vous attaquera. Votre propre sensibilité vous fera juger de celle des autres ; et quand vous sentirez combien il est dur de souffrir une injustice, vous apprendrez combien il est défendu de la faire. Vous abusez de vos biens, comme s'ils n'étaient destinés qu'à entretenir votre luxe et vos vanités, sans faire réflexion ni au malheur des temps, ni à la nécessité des pauvres. Jésus-Christ vous apprend dans son Évangile : « Qu'il faut vous faire de vos richesses d'iniquité des amis qui puissent vous servir dans le ciel (*Luc.* 16.), et que Dieu n'exercera point de miséricorde envers ceux qui n'en auront pas exercé envers leurs frères. (*Jacob.* 2.) » Cette exhortation ne vous touche point : vous vous faites une nécessité imaginaire d'état et d'ambition, à laquelle tous vos revenus ne suffisent pas ; vous les employez, ou en dépenses excessives, ou en épargnes accumulées. Un procès jugé, peut-être contre les formes, une recherche de biens mal acquis, où vous serez justement ou injustement enveloppé, la mauvaise foi d'un débiteur, l'usurpation tyrannique d'un homme plus puissant que vous, vous feront perdre une partie de ces biens, dont vous n'étiez que le dépositaire. Vous réformerez votre train, vous sentirez que vous deviez vous passer de peu, que ce qui est la proie d'un oppresseur, pouvait être le secours des pauvres ; et la nécessité vous apprendra ce que la charité n'avait pu vous persuader.

Vous menez une vie toute mondaine, courant après tous les objets de vos passions, tantôt transporté d'une fausse joie, tantôt troublé d'une crainte imaginaire, tantôt pressé d'un désir inquiet, tantôt occupé d'une espérance incertaine. On vous prêche inutilement « qu'il n'y a qu'une chose nécessaire (*Luc.* 10.) », et que votre salut doit vous occuper tout entier ; le monde et la coutume vous entraînent. Un accident, une maladie, une blessure vous réduiront à l'extrêmité. Alors vous réveillant de ce profond assoupissement, voyant le danger, touchant presque aux portes de l'éternité, vous vous apercevrez que c'est une folie de ne point penser à la fin dernière ; qu'il n'y a entre vous et l'enfer qu'un petit espace de vie, et qu'il n'y a que deux sortes de personnes en ce monde, qui puissent être raisonnables, ou ceux qui servent Dieu de tout leur cœur, parce qu'ils le connaissent, ou ceux qui le cherchent de tout leur cœur parce qu'ils ne le connaissent pas encore.

Ce sont les fruits et les sentimens de lumière et de connais-

sance que l'affliction produit en nous, quand elle trouve les dispositions nécessaires, je veux dire, de la soumission et de la constance. Saint Paul, dans son épître aux Hébreux, expliquant cette vérité, nous remet devant les yeux cette sentence du sage, pleine d'une consolation spirituelle : (*Heb.* 12.) « Mon fils, ne rejetez pas l'instruction du Seigneur, et ne perdez point courage quand il vous corrige : » comme s'il disait, ne vous roidissez pas contre les châtimens que Dieu vous envoie; mais aussi n'y succombez pas : il est également dangereux ou de les trop sentir, ou de ne les sentir pas assez, et comme il y a une dureté superbe, il y a de même une indigne et lâche délicatesse. L'apôtre nous marque deux sortes de personnes qui ne profitent pas des peines et des disgrâces que Dieu leur envoie. Les premiers sont ceux qui s'obstinent; les seconds sont ceux qui s'abattent, les uns pèchent par un excès, les autres par un défaut de courage. Les premiers ne considérant les accidens de la vie que comme des coups de la fortune, ou d'une nature aveugle qui frappe sans raison et sans dessein, se font une fausse générosité de supporter tous les accidens de la vie en philosophes et non pas en chrétiens, comme ceux dont parlait autrefois le prophète : « Vous les avez affligés, et ils n'en ont rien senti : vous les avez comme brisés, et ils n'ont pas voulu se reconnaître. (Jérémie, 5.) » Il faut gémir, il faut être touché. Ce vif sentiment de douleur qui répugne à notre nature, fait la perfection de notre vertu. Il n'est pas juste que les coups du Ciel soient perdus; et comme il faut écouter Dieu quand il nous parle, il faut le sentir quand il nous afflige.

Comme il y a des esprits insensibles qui s'endurcissent, il y a des esprits délicats qui s'abattent. Une affaire qui n'aura pas réussi selon leurs souhaits, une indisposition qui leur sera arrivée à contre-temps, une opposition à laquelle ils ne s'étaient pas attendus : tout les décourage, tout les blesse. La moindre loi qu'on leur impose leur est un joug insupportable. Si l'on n'est pas de leur avis, ils crient qu'on les persécute : si on leur redemande un bien qu'ils retiennent injustement, ils s'imaginent qu'on les vole eux-mêmes : si on les oblige à leur devoir, ils se plaignent qu'on les opprime : à leur gré, on leur fait toujours injustice, et leur condition est toujours la pire. Ces deux sortes d'esprits ne profitent pas de l'adversité, ni des souffrances : les uns les regardent comme inutiles, les autres les considèrent comme injustes; et ni les uns, ni les autres ne les regardent pas comme des marques de l'amour de Dieu, par lesquelles il nous instruit : c'est ma première partie; mais encore par

lesquelles il nous éprouve : c'est la seconde.

SECOND POINT.

Il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que cette plainte qu'on y fait ; que la condition des gens de bien est déplorable ; qu'ils sont autant ou plus persécutés que les méchans ; que la prospérité et le repos qui devraient être le privilége de la vertu, sont ordinairement l'instrument et le partage de l'iniquité et de l'injustice ; et qu'enfin les justes et les pécheurs, confondus ensemble, sont exposés aux mêmes maux, comme s'ils étaient coupables des mêmes crimes. Cette pensée a soulevé contre Dieu l'esprit des impies, et les a réduits, ou a douter de sa justice, s'ils avouaient sa providence, ou à nier sa providence pour mettre à couvert sa justice. Les saints en ont été quelquefois ébranlés, et le roi prophète lui-même sentant la main de Dieu qui s'appesantissait sur lui, par un accroissement de peines et de disgrâces ; et voyant la paix et la tranquillité des pécheurs, confesse qu'il fut saisi de zèle, d'indignation et d'étonnement, jusqu'à ce qu'il fut entré dans le sanctuaire du Seigneur, pour y découvrir les raisons secrètes d'une dispensation qui lui paraissait si étrange.

Mais les vues de Dieu sont bien différentes de celles des hommes. Quand il fait prospérer les méchans; c'est ou pour les toucher par ses bienfaits, s'il leur reste quelque sentiment de reconnaissance, ou pour récompenser un fonds de vertus imparfaites qu'ils ont, par quelques félicités passagères, ou pour les livrer à eux-mêmes et à leurs passions, comme des malades désespérés à qui l'on permet tout ce qu'ils demandent, ou pour marquer le peu d'état que l'homme sage doit faire des biens que Dieu accorde même à ses ennemis. Au contraire quand il les afflige, c'est ou pour marquer la haine qu'il porte au péché, en réprimant les hommes scandaleux par des châtimens exemplaires, ou pour les redresser et rétablir par une peine forcée, l'ordre où ils n'ont pas voulu se remettre par une pénitence volontaire, ou pour faire connaître qu'il est le seigneur et le maître, punissant les uns avec rigueur, laissant les autres dans une espèce d'impunité, de peur que s'il n'en punissait aucun, on ne crût ou qu'il ne voit pas, ou qu'il ne règle pas les choses humaines, ou que s'il les punissait tous, on ne crût qu'il ne réserve rien à son dernier jugement, et qu'il ne reste rien à souffrir après cette vie. C'est ainsi que raisonne saint Augustin.

Mais, lorsque Dieu afflige les justes, c'est pour les éprouver et pour les purifier par leurs afflictions, qui sont différentes de celles des autres dans leur nature, dans leurs effets, dans leur durée. Dans leur nature, parce que les unes sont « des ju-

gemens d'épreuve que Dieu exerce comme un père tendre et charitable qui corrige ses enfans; et que les autres sont des jugemens de condamnation qu'il exerce comme un juge ou un roi sévère, qui examine et qui condamne des rebelles et des criminels. » Ce sont les paroles du sage. (*Sap.* 11, 11.) Dans les effets, parce que les souffrances ne produisent, dans le cœur des méchans, que l'endurcissement et le désespoir; au lieu que, dans l'esprit des bons, elles produisent des fruits dignes de pénitence; elles fortifient leur foi, elles éprouvent leur charité, elles exercent leur patience, elles excitent leur dévotion, elles les renvoient à Dieu, et les détachent du monde par le dégoût salutaire qu'elles leur en donnent. Elles les tiennent dans une sainte soumission à ses volontés, et dans une heureuse dépendance de sa grâce. Enfin, dans la durée, elles sont, pour les méchans, des préludes de leurs malheurs et des commencemens de leur enfer; au lieu qu'elles sont, pour les bons, des sources de consolations intérieures; et que, selon l'apôtre, quelque courtes et quelque légères qu'elles soient, elles opèrent en nous un poids éternel d'une gloire solide et infinie. (*Cor.* 4.)

Cela supposé, je dis que Dieu éprouve les véritables chrétiens par la tribulation, et qu'il reconnaît par-là ceux qui l'aiment. Rien ne découvre tant les véritables amis que le malheur et l'adversité : comme l'homme est porté naturellement à s'aimer soi-même et à rapporter tout à soi, il est difficile de juger s'il aime de bonne foi, quand il peut espérer ou tirer quelque fruit de son amitié. Vous le savez, Messieurs, le monde est plein de ces âmes intéressées, qui, regardant au bonheur plus qu'au mérite, et ne suivant l'honnête qu'autant qu'il est joint avec l'utile, ne font semblant de vouloir du bien qu'à ceux de qui ils en attendent, et ne s'attachent qu'à ceux qui prospèrent; comme ces oiseaux de passage qui ne s'arrêtent en nos climats qu'autant que l'air en est doux et tempéré, et qui s'envolent aussitôt que l'hiver approche. Nous tenons à peu près la même conduite à l'égard de Dieu, dit saint Augustin; nous voulons qu'il nous prévienne de toutes ses bénédictions; et, comme nous sommes charnels, nous nous contenterions des temporelles; au lieu d'accommoder nos volontés, qui sont presque toujours injustes et déréglées à la sienne qui est toujours équitable, nous voulons accommoder la sienne aux nôtres. Nous le prions, mais c'est lorsqu'une pressante nécessité nous sollicite à l'invoquer. Nous nous réjouissons en lui, mais c'est lorsqu'il nous favorise et qu'il nous console. Nous bénissons sa miséricorde et sa bonté, mais il faut pour cela qu'il bénisse nos désirs et nos entre-

prises. Cette piété m'est suspecte, et me paraît intéressée. Pour faire connaître à Dieu que je l'aime, il faut montrer que je l'aime gratuitement, et je ne puis le montrer que dans le temps de l'adversité et des afflictions de la vie.

On peut aimer Dieu dans les biens qu'il nous fait, ou dans les maux qu'il nous envoie. Recevoir avec joie les bienfaits, c'est le mouvement naturel de l'esprit et du cœur humain; mais acquiescer avec soumission à des ordres qui répugnent à nos inclinations et à notre goût, ce ne peut être que l'effet de cette charité qui souffre tout, qui espère tout, qui supporte tout. (1 *Cor.* 13.) Il est juste d'aimer Dieu quand il nous fait part de ses dons; mais il est difficile de juger si on l'aime avec la pureté et le désintéressement nécessaire, lorsque tout succède et réussit selon nos désirs. Qui sait si c'est nous qui voulons ce que Dieu fait, ou si c'est Dieu qui fait ce que nous voulons? Qui sait si c'est sa Providence qui nous touche, ou notre amour-propre qui nous flatte? Qui jugera si notre cœur est plus sensible à la jouissance du bien qu'il reçoit, qu'à la bonté de celui qui le donne, et si nous ne disons pas, comme disaient autrefois ces hommes intéressés dans un prophète: «Dieu soit loué, parce que nous sommes devenus riches.» (*Zach.* 11.)

Mais louer Dieu dans l'adversité, lui être fidèle lorsqu'il nous afflige, adorer sa volonté lorsqu'elle est contraire à la nôtre, et lui dire, comme Jésus-Christ: «Non pas comme je veux, mais comme vous voulez (*Marc.* 14.);» c'est la preuve la plus certaine d'une fidélité constante; la nature n'y peut avoir aucune part, parce qu'elle répugne à souffrir dans toutes ses parties: l'amour-propre ne s'y peut mêler, parce que rien n'y peut flatter sa délicatesse. C'est donc la seule charité qui agit dans les afflictions et dans les peines. Quelles sources, chrétiens, vous ouvre-je de consolations spirituelles? Vous traînez des jours languissans, et vous sentez affaiblir les restes chancelans d'une santé désespérée. Si votre patience ne s'affaiblit point; si, malgré vos afflictions, vous offrez sans cesse ce reste de vie au Seigneur, vous l'aimez et vous devez attendre de lui la couronne de justice qu'il a promise à ceux qui l'aiment.

Vous faites depuis long-temps un plan de fortune honnête, proportionné à votre esprit et à votre état, pour établir votre repos sans troubler celui des autres; l'affaire est prête à réussir, un ami ne vous y sert pas, un envieux y met obstacle; si vous pardonnez chrétiennement le tort qu'on vous fait, si vous vous remettez sans murmure dans cet état de médiocrité, dont vous étiez prêt de sortir, si vous adorez avec respect la Providence qui vous y retient, croyez-moi, votre charité est

éprouvée, et votre vertu a de quoi vous consoler de votre malheur. Vous avez un fils qui fait tout votre soin et toute votre espérance : Dieu vous l'a donné, et vous l'avez élevé dans sa crainte ; il est déjà l'exemple de ceux de son âge, et vous le regardez comme devant être l'honneur de votre maison et l'appui de votre vieillesse ; la mort vous le ravit, peut-être même entre vos bras. Si vous donnez de justes bornes à votre douleur, si vous en faites un sacrifice volontaire, et si, malgré tous les sentimens de la chair et du sang, vous adorez la main invisible qui vous blesse, jetez-vous au pied des autels, rendez à Dieu des actions de grâces, vous êtes assuré que vous l'aimez. Non-seulement l'adversité nous éprouve à l'égard de Dieu, elle nous éprouve encore à l'égard de nous-mêmes, en nous faisant connaître ce que nous avons de défauts ou ce que nous avons de vertu. Elle fait l'essai de notre lâcheté ou de notre courage dans des actions difficiles. L'homme, selon saint Augustin, est un composé de grandeur et de bassesse. D'un côté, il retient encore au fond de son cœur un instinct secret de la noblesse de sa création et de sa première origine, qui l'entretient dans sa présomption et dans son orgueil : de l'autre, il ressent en lui-même les effets d'une corruption naturelle qui le porte au mal presque malgré lui, et qui le jette dans l'abattement et dans le désespoir. Ces deux retours qu'il fait sur lui-même, lui donnent des sentimens bien différens de sa condition et de son état. Tantôt il croit tout pouvoir, et il présume de ses forces ; tantôt il sent qu'il ne peut rien ; et, gémissant sous le poids de sa faiblesse, il se perd dans les grandes entreprises, et succombe même dans les petites. Dieu, par l'adversité, nous tire de ces deux états dangereux. Il nous fait sentir notre faiblesse, et il nous humilie ; il nous fait sentir le pouvoir de sa grâce, et il nous console. Tel se croyait détaché des biens du monde, qui vient à connaître, par la douleur qu'il a de les perdre, le plaisir qu'il avait de les posséder. Tel se croyait capable de tout souffrir pour la religion, qui renonce à tous les devoirs de la piété, par la seule crainte qu'il a du reproche d'un homme mondain ou de la raillerie d'un libertin. C'est alors que se découvre en nous mêmes le fonds de corruption qui réside en nous : mais c'est alors aussi que l'esprit se manifeste lorsqu'il réprime nos vengeances, lorsqu'il rallume nos tiédeurs, lorsqu'il nous encourage dans nos craintes, lorsqu'il nous inspire dans nos incertitudes, lorsqu'il nous assiste dans nos tentations, lorsqu'il nous fortifie dans nos douleurs, et qu'il nous fait dire avec l'apôtre : « Que notre vertu se perfectionne dans l'infirmité, et que nous ne sommes jamais plus forts que lors-

que nous sommes infirmes. » (*Cor.* 12.)

Ce sont les grâces que Dieu nous fait lorsqu'il nous donne le mérite de la constance dans les afflictions, qui nous exercent pour nous préparer la couronne immortelle. (M. Fléchier, Sermon des afflictions, tome 11, page 221 et suiv.)

AMBITION.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Scitis quia Principes gentium dominantur eorum; et qui majores sunt, potestatem exercent in eos : non ità erit inter vos.

Vous savez que ceux qui tiennent les premiers rangs parmi les nations, leur commandent en maîtres, et que les plus puissans exercent sur elles leur empire : vous n'en userez pas de même entre vous. (Matth. ch. 20.)

Qui le croirait que les apôtres eussent à se préserver de l'esprit de domination, et qu'il fût besoin de leur faire une leçon si précise et si expresse contre la passion et le désir de s'agrandir ?... L'ambition est donc de tous les états; mais les grands en font une espèce de vertu; ils s'en glorifient : ou si c'est un vice, du moins est-ce celui des cœurs nobles et des âmes généreuses. On le dit, et moi je veux aujourd'hui vous en donner une idée toute contraire. Je veux vous faire voir que rien n'est plus capable de vous avilir. En effet, l'ambitieux n'est-il point encore parvenu au terme qu'il a en vue, et où il travaille sans relâche à s'avancer ? c'est alors que, pour y atteindre, son ambition le réduit dans un assujettissement et une dépendance que nous pouvons justement appeler un esclavage; mais a-t-il enfin réussi dans ses prétentions, et est-il arrivé au point d'élévation où il visait ? c'est alors que jouissant de sa fortune, son ambition le porte à des hauteurs, à une indépendance et à un empire que nous pouvons traiter de tyrannie. De là l'ambitieux esclave et tyran. Esclave dans la recherche et la poursuite des honneurs du siècle : premiere partie. Tyran dans l'usage ou plutôt dans l'abus qu'il fait des honneurs du siècle : seconde partie. Or, qu'y a-t-il de plus opposé que ces deux caractères à la véritable grandeur?...

PREMIER POINT.

C'est le propre de la passion de s'aveugler elle-même. L'ambitieux veut dominer; mais rien ne le rend plus esclave que son ambition, qui l'oblige à s'assujettir à un état de dépendance, 1°. la plus dure et la plus onéreuse; 2°. la plus vile et la plus honteuse; 3°. la plus longue et la plus inutile.

1°. L'ambitieux, pour parvenir à s'élever, s'assujettit à un état de dépendance la plus dure et la plus onéreuse. Sa condition ne le contente point, parce qu'elle ne répond point

à ses vues présomptueuses ; il faut qu'il se pousse, qu'il occupe telle place, que de degrés en degrés il monte à ce rang. Il le faut ; car l'ambition le demande ; mais il n'y est pas encore, et il est même fort audessous... Pour faire son chemin sûrement et promptement, il comprend que ni naissance, ni mérite, ni services ne lui pouvant suffire, il a besoin d'un patron qui le mette au jour et qui l'appuie ; mais ce patron, il s'agit de le trouver, de l'approcher, de le ménager, de le gagner, d'en dépendre, parce qu'on fonde sur lui toutes ses espérances. Or, qui ne sait combien les grands du siècle vendent cher leur protection ? ils aiment à se voir recherchés, flattés, idolâtrés... D'ailleurs ils ont leurs bons et mauvais jours... De là concluons et jugeons en quelle dépendance l'ambitieux doit vivre, et à quelles épreuves sa constance doit être exposée... Quelle attention à examiner les progrès qu'il fait, à réparer les fautes qui lui échappent, à lever des obstacles qui se présentent, à prévenir des concurrens qui le traversent, à découvrir leurs menées et à s'en garantir, à les écarter eux-mêmes et à les détruire. Voilà ce qui l'occupe, ce qui l'agite incessamment, et aux dépens de tout. De tout, dis-je, c'est-à-dire, aux dépens de son repos. Quelle paix peut-il avoir, lorsqu'à peine il lui reste quelques momens où il dispose de lui-même, et où il puisse jouir de sa liberté ? Est-on tranquille au milieu de tant de précautions, de soupçons, d'alarmes inséparables de son état?... Aux dépens de sa santé : n'est-il pas souvent obligé d'en abandonner le soin pour exécuter des ordres qu'il a reçus, pour aller, venir, s'exposer selon qu'on juge à propos de l'employer?... Aux dépens de ses biens : combien d'avances il y a souvent à faire, et combien en coûte-t-il de frais et de dépenses ? Tant de gens dans la profession des armes se sont endettés, obérés, ruinés : pourquoi ? parce qu'ils ont voulu se maintenir sur un certain pied, et qu'ils ont cru par là honorer le prince et s'accréditer dans son esprit... Aux dépens de ses inclinations et de ses propres sentimens : les doit-il jamais écouter, et lui est-il jamais permis de les suivre? En politique mondain il ne doit rien dire sur mille sujets de tout ce qu'il pense, et il doit dire tout ce qu'il ne pense pas. En mille conjonctures il ne doit rien faire de tout ce qu'il veut, et il doit faire tout ce qu'il ne veut pas. Ce qu'il méprise dans le fond de l'âme, il doit l'estimer au dehors et l'exalter ; ce qu'il condamne, il doit l'approuver en apparence et l'autoriser. A-t-il des amis, il doit les méconnaître et les traiter en ennemis ; mais il n'a rien eu à démêler avec eux : il n'importe, c'est assez qu'ils ne soient pas au gré du maître, il ne lui est plus libre de les voir... Enfin aux dépens

de sa conscience et de son éternité. Qu'est-ce que la conscience d'un ambitieux, et est-il rien à quoi il ne soit préparé, si c'est un moyen de faire sa cour à cet homme qui le protége, et qu'il craint plus que Dieu même ?.... Ainsi le voilà esclave dans toutes les manières, et je vous laisse à juger si ce n'est pas, comme l'appelle saint Paulin, une des plus rudes servitudes, *honos mala servitus*. Vous me direz que tout cela lui est volontaire. Hé! de quelle volonté? d'une volonté forcée; il est le premier à en gémir à certains temps d'une réflexion plus mûre, comme ces deux courtisans dont parle saint Augustin au livre huitième de ses Confessions... mais il a beau se plaindre en secret, il faut qu'avec la douleur dans l'âme la plus amère, il ait sur le visage la sérénité et la joie; qu'il paraisse content lorsqu'il a tous les mécontentemens possibles, qu'il surmonte ses humeurs, qu'il dissimule, qu'il se renonce à toute occasion... Il n'est rien dans tout l'Évangile qui puisse être aussi gênant et aussi fatiguant que ce qu'on exige de lui... Quelle dépendance, quelle captivité plus dure et plus onéreuse! N'est-ce pas celle de l'ambitieux?

2°. Pour s'élever aux honneurs, il s'assujettit à un état de dépendance la plus vile et la plus honteuse. Saint Bernard a dit de l'ambition, que c'est la croix de l'ambitieux; mais nous pouvons ajouter avec autant de vérité que c'est également son humiliation. S'il n'avait à dépendre que de ces puissances supérieures, qui font les premières conditions du monde, et que leur dignité relève au-dessus du reste des hommes... Mais se faire dépendant, de qui? de tout ce qui compose une maison jusqu'aux plus bas rangs du service domestique; c'est là l'indignité et le plus juste sujet de confusion... Le monde qui en est témoin, ne le voit qu'avec mépris et indignation; il ne se le persuaderait pas, s'il n'en avait tant d'exemples devant les yeux. L'ambitieux ne le concevrait pas lui-même, ou il en rougirait; mais dans l'aveuglement où il est, tout lui convient, et il ne rougit de rien... En combien de figures se transforme-t-il? il n'y a point de visage qu'il ne prenne... Les paroles ne lui coûtent point, ni les expressions ne lui manquent point. Écoutez-le, rien ne surpasse son zèle pour vous; et si jamais une meilleure fortune le met en état de vous en donner des preuves solides, vous ne vous repentirez pas d'avoir aidé à le produire, et vous verrez comment il sait reconnaître les bons offices qu'on lui a rendus... Dans la diversité des esprits qu'il tâche à se concilier, il y en a de tous les caractères : les uns sont des esprits lents avec qui il ne peut rien conclure; les autres des esprits négligens qui oublient tout...; d'autres des esprits indécis, volages et inconstans, qui veulent aujourd'hui,

demain ne veulent pas... ; d'autres des esprits aigres, mal nés et mal élevés, que ses souplesses mêmes autorisent à le traiter avec un empire qui le déshonore, et dont ils abusent.... Mais dans la pensée où il est qu'il ne peut se passer d'eux, il n'est point de leur part de si mauvais traitemens qu'il n'essuie sans bruit, ni de manières si désagréables auxquelles il ne s'accoutume... Des hommes de rien, des hommes qu'à d'autres temps il ne regarderait pas, voilà ses confidens les plus intimes, devant qui il se rabaisse jusqu'à la familiarité, jusqu'à une espèce d'égalité ; et comme ce sont assez communément des âmes vénales, c'est avec eux et à prix d'argent qu'il se ligue contre celui-ci ou celui-là, avec eux quelquefois qu'il trame les fourberies les plus insignes pour tromper un maître, pour renverser un favori, pour enlever un poste, pour supplanter la vertu... Noires trahisons et détestables artifices dont l'ambitieux ne craint pas de porter toute l'infamie! Plût au ciel, mes chers auditeurs, que notre siècle ne nous fournît pas des preuves si visibles et si fréquentes de ce que je dis! Mais bien avant ce siècle perverti, n'a-t-on pas vu la même conduite, et l'ambition n'a-t-elle pas toujours inspiré le même esprit de servitude?... Absalon était destiné à monter un jour sur le trône de David, son père et son roi. A quoi l'assujettit son impatience de régner? Au lieu que le peuple devait rechercher sa faveur, c'est lui-même qui recherche la protection et la faveur du peuple; et pour se l'assurer, dès le matin il se tient à la porte du palais et y demeure des journées entières... Grands et petits, il les reçoit de l'air le plus engageant... Il les salue, les embrasse, écoute toutes leurs plaintes, approuve toutes leurs raisons bonnes et mauvaises, déplore le peu de justice qu'on leur rend.... Quoi donc, est-ce là cet orgueilleux Absalon?.... C'est lui-même, plus enflé d'orgueil que jamais jusques dans ses artificieuses complaisances et dans ses feints abaissemens. Il plie parce qu'il veut croître ; il s'assujettit parce qu'il veut usurper la souveraine domination, vérifiant cette parole, que celui qui s'élève ou qui cherche à s'élever sera humilié; *qui se exaltat humiliabitur.* (Luc, ch. 18.)

3°. Enfin il s'asservit à un état de dépendance la plus longue et la plus inutile. Ah! du moins s'il en devait bientôt sortir, s'il pouvait, au bout de quelque temps, se flatter d'une heureuse issue... ; mais de mille qui s'embarquent dans les intrigues du monde, et particulièrement dans les intrigues de cour, à peine peut-on compter quelques-uns qui arrivent au port, et dont l'ambition, après la plus longue course, ne soit pas terminée par un triste naufrage. Ce sont des élus du siècle ;

mais on sait combien le nombre de ces élus du siècle est petit, et combien est grand au contraire le nombre de ces infortunés que le siècle livre à leur mauvais sort et qu'il réprouve... Tous courent dans la lice; mais il n'y en a qu'un seul qui remporte le prix, *omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium*. (1 Cor., ch. 9.) Un homme donc, que dis-je, des millions d'hommes passionnés pour un vain honneur, et entêtés d'une fortune périssable, après laquelle ils soupirent, consumeront leurs jours et languiront des dix, vingt, trente années dans une espérance trompeuse : ils attendront toujours, solliciteront, presseront, obéiront en aveugles à tout ce qu'on leur ordonnera, serviront partout où on les emploiera... Mais de tout cela quel sera le fruit? Comme des esclaves dont l'état est que tout leur travail profite au maître, et qu'il ne leur rapporte rien à eux-mêmes, après s'être bien intrigués, bien remués, bien tourmentés, ils se trouveront aussi peu avancés dans la carrière qu'ils l'étaient en y entrant. Ils auront porté le poids de la chaleur du jour, et quelques nouveaux venus non-seulement partageront avec eux le salaire, mais l'enlèveront tout entier. Ils en sècheront de douleur et de jalousie; ils en appelleront à l'équité publique. Discours qui se perdront en l'air, déclamations qui n'iront à rien : on ne les écoutera pas même... Peut-être penseront-ils à se retirer?... mais on ne les retiendra pas, ou ce sera encore par de fausses promesses... Dites-moi si j'exagère. Le monde, surtout le grand monde, qui est la cour, n'est-il pas rempli de ces ambitieux mal contens, et ayant assez de sujets et d'occasions de l'être?... Le moyen de ne pas s'écrier avec le prophète, et de ne pas reconnaître comme lui, qu'il n'y a guère de fonds à faire sur les hommes, parce que ce sont des hommes : ni sur la faveur des princes de la terre : *nolite confidere in principibus, in filiis hominum, in quibus non est salus*. (Ps. 145.) Mais par je ne sais quel enchantement de l'ambition qui nous possède, nous ne voulons jamais bien nous tirer d'une servitude si odieuse : au moindre rayon qui recommence à luire, et qui nous découvre quelque nouveau jour, on se réveille, on rentre dans la voie; on veut, par de plus grands efforts, lutter contre la fortune, s'obstiner contre elle, et lui faire une espèce de violence; ou pour user d'une expression plus chrétienne, on veut en quelque sorte forcer la Providence à changer ses décrets, et à seconder nos désirs. Y réussit-on? je vous le demande. Après tant de pas qu'on a déjà perdus, la suite n'est pas plus favorable. Le monde en rit, et ne vous plaint pas. Hé! disent les plus sages, que font ici tels et tels? qui viennent-ils chercher, et qu'es-

pèrent-ils encore ? N'est-il pas temps qu'ils prennent leur parti et qu'ils disparaissent? on blanchit encore dans son esclavage, on y vieillit et on y meurt... Heureux le chrétien humble de cœur, exact observateur de ses devoirs, sujet fidèle sans être esclave, libre et indépendant dans sa dépendance même!... Il ne fait point d'un grand son idole... ; il ne s'asservit point à tout ce qu'il y a de gens qui pourraient s'employer pour lui.... il ne passe pas infructueusement ses jours à rechercher avec une ardeur inquiète des honneurs qui le fuient. S'ils lui viennent par la voie de l'honneur, il en bénit Dieu, qui élève ceux qu'il lui plaît ; si au contraire il s'en voit exclus, il ne s'en afflige point... Content de tout, il dit avec l'apôtre : Je sais me tenir dans l'abaissement et je sais vivre, si le Seigneur le permet, dans l'élévation ; *scio et humiliari, scio et abundare, ubique et in omnibus institutus sum.* (Philipp., ch. 4.) Mais allons plus avant. Nous avons vu l'ambitieux esclave dans la recherche et la poursuite des honneurs du siècle. Voyons maintenant l'ambitieux tyran dans l'usage ou l'abus qu'il fait des honneurs du siècle. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Entre les grands du monde, il y en a qui sont nés grands, et il y en a qui le sont devenus. Les grands de naissance étant plus accoutumés à la grandeur ; parce qu'ils y ont été nourris dès l'âge le plus tendre, en sont beaucoup moins touchés, et peuvent plus aisément se défendre des mauvaises impressions que fait presqu'immanquablement dans les cœurs faibles la splendeur qui l'environne, et l'éclat dont elle est revêtue. Mais ces grands d'intrigue et d'artifice, ces grands devenus grands par ambition, ce sont là ceux à qui la grandeur fascine plus communément les yeux ; ceux qu'elle corrompt et qui la corrompent elle-même par un criminel abus ; ceux en un mot qui la profanent et qui la changent dans une espèce de tyrannie : de l'état d'esclavage ils passent à celui de maître. Faut-il s'étonner de les trouver, 1°. d'une hauteur insupportable; 2°. d'une avarice insatiable ; 3°. d'une insensibilité extrême ?

1°. L'ambitieux parvenu se montre d'une hauteur insupportable. C'est un homme intraitable par ses fiertés et par la présomption de son orgueil. Placé dans un poste qui le relève, il perd tout-à-coup le souvenir de ce qu'il était, et n'est plus attentif qu'à ce qu'il est. Il se contemple lui-même comme l'Ange superbe. Quelque grand qu'il soit, il se figure l'être encore davantage, et se met dans son esprit aux premiers rangs, ou croit y toucher de bien près. De là mille retours sur sa personne et sur ses prérogatives, dont il devient jaloux à l'excès.

De là un mépris extrême pour le commun des hommes qu'il voit au-dessous de lui, et qui, dans l'éloignement où il les regarde, lui paraissent à son égard beaucoup plus petits qu'il ne le sont en effet. Du moins s'il s'en tenait là, je veux dire, s'il se contentait secrètement de sentir son élévation, et qu'il n'entreprît pas de la faire sentir aux autres; mais les hommages qu'il pense lui être dûs, il prétend les recevoir, et il les fait consister en des honneurs et des respects infinis, ne pouvant souffrir qu'on manque à rien, qu'on lui refuse rien, qu'on lui résiste sur rien.... ; de sorte qu'il en est de lui, avec quelque proportion, comme de ce roi de Babylone, dont il fallait au premier signal adorer la statue... Il y a eu des temps où on l'approchait sans peine ; il voyait tout le monde et tout le monde le voyait sans toutes ces façons ni tous ces égards ; mais ces temps ne sont plus ; parce que sa condition n'étant plus la même, ce n'est plus le même homme. Il a compris que désormais il devait retrancher toute familiarité... ; sa dignité et ses droits lui sont précieux ; ainsi bien loin d'en rien laisser perdre, il cherche autant qu'il peut à les étendre ; et voudrait les porter au-delà des bornes. Malheur à quiconque y donnerait l'atteinte la plus légère : *tange montes et fumigabunt...* (Ps. 143.) De quoi était coupable Mardochée? Adorateur du vrai Dieu, il ne se prosternait pas aux pieds d'Aman. Dès lors il faut qu'on l'extermine, et qu'une nation entière soit enveloppée dans la même ruine. Le Ciel, protecteur de l'innocence, fit tomber sur l'ambitieux courtisan le tyrannique projet de vengeance que lui avait inspiré l'ambition. Mais cet exemple ne nous découvre pas moins où peut aller l'esprit de domination. Celui que cet esprit possède, sans autre raison, devient ennemi de toute personne qu'il croit être en état de balancer son pouvoir. Il n'est pas nécessaire, pour l'engager à se tourner contre vous, que vous soyez actuellement en quelque concurrence avec lui : il n'attend pas jusques-là, et il aurait peur d'y être surpris. C'est assez que vous ayez certaines qualités avantageuses, et que ces bonnes qualités qu'il vous trouve lui donnent de l'ombrage. Vous êtes coupable à ses yeux ; et il y aurait du péril à vous laisser croître... Cette affreuse maxime d'un empereur romain : « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ; » ce principe abominable et propre à établir la plus cruelle tyrannie, il l'adopte sans hésiter, en faisant avec hauteur la loi à tout le monde, et se rendant également odieux et formidable. *Oderint, dùm metuant...*

2°. L'ambitieux parvenu joint à un orgueil insupportable une avarice insatiable. Afin que la grandeur se soutienne, elle a besoin d'aide, et l'appui le plus

nécessaire, c'est une grande opulence qui fournisse aux frais presqu'immenses du train, de l'équipage, de la maison, de la table, des appartemens, des ameublemens, de la pompe, et de toute la magnificence qui convient au rang et à la dignité. Or cette opulence, l'ambitieux ne l'a pas apportée avec lui quand il est monté au degré d'honneur et à la place qu'il occupe; mais il ne demeure pas long-temps les mains vides.... Vous le savez, et vous ne l'avez que trop appris à votre ruine, familles affligées, pauvres vexés, vassaux accablés et opprimés par les concussions d'un grand! Rien n'en arrête l'injuste et l'avare cupidité que le pouvoir seul autorise; mais quel pouvoir? A quoi l'ambition le fait servir? Dieu le confère pour édifier, non point pour renverser et pour détruire. L'ambitieux s'en empare pour s'engraisser du sang d'un million de malheureux, dont il est la terreur et le fléau : semblable à ces nuages orageux, qui, partout où ils passent, y portent l'effroi et la désolation. *Flagellum inundans cùm transierit*... (Isaie, ch. 28.) Il est vrai, je ne saurais le dissimuler, que la tentation est bien délicate. Il peut acquérir, amasser, accumuler trésors sur trésors, fonds sur fonds; il le peut, dis-je, sinon de droit, au moins de fait. Or, pouvoir s'enrichir si aisément, et par un esprit de religion, ou même par le seul motif d'une probité naturelle, ne pas profiter d'une occasion si commode et si présente, c'est une espèce de miracle, et ce qu'il n'est pas possible d'accorder avec l'ambition. Tout lui est permis, et rien n'est capable de s'opposer à ses entreprises : la conséquence est qu'elle entreprend tout... Sans faire un moment de réflexion sur cette terrible menace de Dieu par un de ses prophètes : *Væ qui conjungitis domum ad domum, etc.* (Isaïe, ch. 5, v. 8 et 9.) C'est sans cesse et sans titre que l'ambitieux pense à recueillir de toutes parts et à se pourvoir, comme s'il devait accomplir dans sa personne cette autre parole de l'Écriture : *omnis locus quem conculcaverit pes vester, vester erit*... (Deut., ch. 11.) Qui s'élèvera contre lui?... Personne n'ignore combien les résistances et les efforts qu'on voudrait faire seraient souvent inutiles, et combien même de risques il y aurait à courir en les faisant... Quelque bien fondé que l'on soit, il n'en revient pas... Ce qu'il n'a pu obtenir d'une façon, il ne manque pas de moyen pour l'enlever de l'autre et le reprendre au double. Naboth eut le malheur que l'héritage qui lui était échu par succession, se trouvât auprès du palais d'Achab, roi de Samarie. Ce n'était qu'une vigne. Elle plut à ce prince; et selon le génie des grands, dès qu'elle lui plut, il voulut l'avoir. Naboth n'y peut consentir. Que ce refus lui coûtera cher!

jusqu'à quel point Achab en est indigné et outré de colère!... Infortuné Naboth ; vous avez pour vous la justice, mais vous avez contre vous la puissance. Vous périrez. *Lapidatus est Naboth, etc.* (3 *Reg.*, ch. 21.)

3°. Enfin, à un orgueil insupportable et à une avarice insatiable, l'ambitieux ajoute une insensibilité extrême. Quel caractère plus tyrannique! je dis une insensibilité extrême et un endurcissement de cœur qui s'étend à tout, aux services passés, aux services présens, aux anciennes liaisons de société et d'amitié, et à tous les maux que cause l'envie démesurée de s'agrandir. Quelques services qu'on lui ait rendus, il les a bientôt oubliés, et ne se tient redevable à personne de son avancement... Il va encore plus loin, remarque saint Bernard, et il n'est pas sans exemple qu'il se tourne contre ceux-là mêmes qui l'ont élevé... Il n'a non plus d'égard aux services présens qu'on s'applique à lui rendre ; ou il n'y prend pas garde, ou il les voit d'un œil tranquille, et n'en sait pas plus de gré; toujours prêt à commander, et jamais en disposition de récompenser, recevant tout comme lui étant dû, et ne croyant rien devoir à quiconque... Est-il meilleur ami qu'il n'est bon maître? Ah! demandons plutôt s'il a des amis, s'il est capable d'en avoir et s'il en veut avoir. Il n'est ami que de sa fortune. Selon la diversité des conjonctures, elle le lie ou elle le dégage. Il ne lui faut que des amis du premier ordre. Fussiez-vous né dans la même famille que lui, si le nom que vous portez ne répond pas à son ambition, il en rougira : il renoncera jusqu'à son père... Après cela, peut-on espérer qu'il soit plus touché de tant de maux publics et particuliers que produit ordinairement et presqu'immanquablement l'aveugle passion qui le gouverne? Renversemens dans les états, brigues et guerres intestines dans les cours des princes, cabales, dissensions entre les membres des mêmes compagnies, voleries, brigandages ; troupes infinies de misérables réduits aux plus dures extrémités; tous ces maux sont la moindre des inquiétudes de cet homme enchanté de la grandeur à qui il semble que le genre humain n'a été fait que pour lui... Ce qu'il y a de plus déplorable ; ces désordres de l'ambition se sont introduits jusque dans l'Église. *Etiam in sinu Sacerdotum ambitio dormit.* (Saint Cyprien.) On dit comme ces impies dont il est parlé dans le psaume 82, entrons dans le sanctuaire, non point parce qu'il est saint, remarque saint Bernard, mais parce qu'il est élevé. On poursuit les dignités ecclésiastiques avec la même ardeur, par le même esprit, et surtout par les mêmes moyens que les dignités séculières et temporelles... Arrêtons-nous là, et ne disons

rien de ces trafics sordides et simoniaques, où les plus saints et les plus augustes caractères ont été vendus au poids de l'or. Ne parlons point de ces troubles scandaleux que l'ambition a excités; passons sous silence ces abus énormes d'une puissance toute divine dans son fonds et dans ses fonctions, mais dans la pratique et dans son usage rendue toute humaine et toute mondaine par le faste, la hauteur, la dureté avec laquelle on l'exerce : détail qui peut-être ne servirait qu'à scandaliser sans corriger... Mais du reste, mes chers auditeurs, quel remède à ces excès de l'ambition et à tant d'autres? Sans m'attacher à l'exemple du Fils de Dieu, qui seul suffirait et nous tiendrait lieu du plus parfait modèle, on a vu dans l'une et l'autre loi des grands que leur grande humilité a préservés parmi les écueils de la grandeur; modestes au milieu des honneurs, désintéressés, humains, grands en un mot par le choix de Dieu pour l'avantage et le bien de ceux au-dessus de qui leur rang les élevait, mais dans le secret de l'âme occupés à se tenir par les sentimens de leur cœur abaissés au-dessous de tous. Telles furent les saintes dispositions de David jusque sur le trône, et c'est de quoi il croyait pouvoir se rendre à lui-même un si beau témoignage devant Dieu. *Domine, non est exaltatum cor meum, etc.* (Ps. 130.)

Sermon qui se trouve parmi ceux du père Cheminais, tome troisième, édit. de Paris, 1741, page première et suivantes.

AMBITION.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur.

Tout ce que mon Père céleste n'a point planté, sera déraciné. (En saint Matthieu, ch. 15.)

Tel est le sort de tout plan d'élévation, de tout projet ambitieux, de tout établissement de fortune que Dieu n'a point formé. Sujet à la malédiction, il coûte toujours bien des mouvemens et des fatigues, bien des soumissions et des bassesses, bien des croix et des chagrins; et après bien des peines pour y réussir, il écroule encore et se renverse sur ses propres fondemens. Pour imposer donc un frein à l'ambition des hommes, il devroit suffire de leur représenter et le désagrément et l'inutilité de leurs poursuites. Sur ce principe, disons qu'il n'est point de passion qui tourmente plus, ni qui rassasie moins que l'ambition. Point de passion qui tourmente plus, en voilà la tyrannie. Vous le verrez dans le premier point. Point de passion qui rassasie moins que l'ambition, en voilà le vide et le néant. Vous le verrez dans le second point de ce discours.

PREMIER POINT.

Il n'est point de passion qui tourmente plus que l'ambition. Non, dit saint Bernard, l'ambition n'est autre chose que la croix et le supplice de l'ambitieux, *ambitio ambitientium crux*. Comment cela? C'est que son ambition le fait descendre à tout ce qu'il y a de plus vil et de plus ignominieux; c'est que son ambition l'assujettit à tout ce qu'il y a de plus affligeant et de plus douloureux; c'est que son ambition le charge de tout ce qu'il y a de plus criminel et de plus odieux. Oui, Messieurs, fallut-il flétrir son honneur, altérer son repos, encourir la haine de Dieu et des hommes; vous allez voir qu'encore tous les jours l'ambition trouvera des esclaves à ce prix.

1°. Elle prescrit tout ce qu'il y a de plus bas et de plus rampant; tout ce qu'il y a de plus vil et de plus ignominieux, tout ce qu'il y a de servile et de plus dépendant. Ici je vois l'un qui se tient toujours sous les yeux de ses maîtres, qui les suit partout, et qui semble se partager lui-même pour pouvoir être à tous. Là je vois l'autre qui s'étudie sans cesse à sourire à tous leurs regards, à trouver du sel dans toutes leurs paroles, à louer toutes leurs actions, à piquer en tout leur vanité pour s'attirer leurs bonnes grâces. A peine reste-t-il à celui-ci quelques momens dont il puisse disposer pour lui-même, il est continuellement en haleine, dans un mouvement, dans des agitations qui absorbent tout son temps. Celui-là n'a pas même le loisir de réparer ses forces, et il faut qu'il abandonne jusqu'au soin de sa santé, pour remplir des commissions qui l'accablent. Dans tout, c'est une loi que leur impose leur ambition, de n'écouter jamais leurs aversions et leurs répugnances, de vaincre leurs inclinations et leurs penchans, pour dépendre en tout des volontés d'autrui. La honte de cet état, c'est de vivre pour les autres, sans pouvoir vivre pour soi-même, et l'on en rougit pour l'ambitieux.

Mais l'ambitieux en rougit-il pour lui-même? Non, Messieurs, au contraire, le comble de l'opprobre, c'est que l'ambitieux s'en fait encore une espèce de mérite. Il suffit que de pareils moyens lui paraissent bons pour parvenir à ses fins, dès-lors il donnera aux bassesses mêmes le nom de talent et d'habileté. Souvent on verra un homme de naissance ramper sans peine auprès d'un homme de fortune, se rendre à ses ordres, s'avilir, se dégrader jusqu'à dépendre de son caprice; on verra un homme, qui n'aime que lui-même, jurer à autrui un attachement à sa personne, un zèle pour ses intérêts, une affection à le servir qui paraîtra tenir de la passion; on verra un homme naturellement colère et emporté, modérer son

humeur bouillante et se montrer doux, réservé, pacifique, complaisant jusqu'à la plus lâche flatterie ; on verra un homme fier et hautain, dur et intraitable de son naturel, souffrir les affronts les plus sensibles, les réprimandes les plus vives, les reproches les plus amers, sans oser en murmurer. Quoiqu'il en coûte à son orgueil, il faudra que sa raison se taise, que son dépit se contienne, qu'il dévore le calice jusqu'à la lie. S'il se plaignait, il se perdrait ; et pour ne pas se perdre, il n'est point de masque sous lequel il ne se déguise.

Du moins si l'ambitieux trouvait dans sa passion de quoi se consoler dans cet état d'humiliation auquel elle le réduit. Mais je ne sais si sa situation n'est pas plus affligeante encore qu'elle n'est humiliante.

2°. Quoi de plus triste en effet, que de consumer les jours et les nuits, que de se consumer soi-même à bâtir des projets d'élévation qui semblent n'enfanter que les plus grands chagrins ! J'en appelle à vous-mêmes : quand vous courez après un poste, ne faut-il pas que vous teniez continuellement votre esprit à la torture, pour écarter un concurrent ou pour parer à ses attaques ? Chaque jour ne concevez-vous pas de nouveaux ombrages ? Ne vous voit-on pas sans cesse mourir et renaître à mille défiances ? Tantôt aigri par le dépit, et tantôt enflammé par la haine ; quelquefois animé par l'espérance, et quelque autre fois retenu par la crainte, pour contenter une seule passion, n'êtes-vous pas livré en proie à toutes les autres ? Or, en cela où est le repos de l'esprit.

Ne convenez-vous pas tous les jours que vous vous êtes malheureusement attaché à un protecteur qui n'a d'autre intérêt que le sien propre, et qui se soucie très-peu du vôtre ? Que plus vous vous efforcez de lui plaire, plus il affecte de l'ignorer ; que plus il vous doit de récompenses, plus il cherche à vous en frustrer ; que, quelque ancien que vous soyez parmi ses cliens, il ne faut qu'un nouveau venu pour vous effacer de son esprit ; que, quelque obligation qu'il vous ait, il ne faut de votre part qu'une faute involontaire pour lui faire oublier tous vos services ; que plus vous vieillissez auprès de lui, plus aussi vous l'embarrassez. Or, en cela où est le repos du cœur ?

Voir d'ailleurs qu'on dépense toujours du sien, sans en retirer aucune utilité ; toucher presque au terme de sa vie, et à l'égard de ses prétentions, se retrouver toujours au commencement de sa carrière, ne pouvoir s'assurer ni qu'on ait fait peut-être un seul pas pour la fournir, ni qu'on la remplira jamais, n'est-ce pas votre situation ? Or, en cela où est le repos de la vie ?

Ah ! Messieurs, Dieu en de-

mande-t-il tant pour obtenir ses bonnes grâces? Quelle différence n'y a-t-il pas entre ambitionner l'amitié de Dieu et briguer la faveur des hommes? Auprès de Dieu, il n'y a que douceur à le servir; il calme tous les orages qui pourraient s'élever dans nos âmes, il dissipe tous les nuages qui pourraient obscurcir nos esprits, il écarte ou il apaise tous les troubles qui pourraient agiter nos cœurs, il adoucit par les consolations de sa grâce le joug même qu'il nous impose. Mais pour l'ambitieux, après lui avoir prescrit tout ce qu'il y a de plus ignominieux, par les bassesses que son ambition lui fait commettre; après lui avoir prescrit tout ce qu'il y a de plus onéreux, par la vie dure et pénible qu'elle lui fait mener, elle l'asservit encore à tout ce qu'il y a de plus criminel, à tout ce qu'il y a de plus odieux; et pour prix de son esclavage, elle lui fait encourir la haine de Dieu et des hommes.

3° Je dis d'abord la haine de Dieu : comment cela? C'est que l'ambitieux ne saurait aspirer à s'élever sans travailler à pervertir l'ordre que Dieu a établi dans le monde; qu'il n'en saurait même former le dessein sans se rendre criminel à ses yeux, et qu'il ne saurait non plus se charger d'un tel crime, sans encourir son indignation. Or, dit l'Apôtre saint Paul, c'est Dieu qui, dans les conseils éternels de sa sagesse, a formé le plan de l'univers; c'est lui qui a établi cette diversité de conditions où nous voyons les uns dans la splendeur et les autres dans l'obscurité; ceux-ci dans l'opulence, et ceux-là dans le besoin. C'est même par cette admirable disposition que subsiste le merveilleux accord des grands avec les petits, et des riches avec les pauvres. Par là tous les différens honneurs de la vie sont, dans la doctrine de ce grand Apôtre, autant de vocations de Dieu où il appelle qui bon lui semble, et où qui que ce soit ne peut s'ingérer sans crime. Vouloir donc, comme fait l'ambitieux, se placer dans quelqu'un de ces hauts rangs où Dieu ne l'a pas appelé et s'efforcer d'y parvenir, c'est tendre à déranger cette noble harmonie que Dieu a établie parmi nous, et c'est cependant la première démarche que son ambition lui prescrit.

Mais ce n'est pas la seule, et dans le crime même son ambition lui prescrira encore tout ce qu'il y a de plus odieux. Pour vous en convaincre, donnez-moi un ambitieux dont la fortune dépende, ou d'un homme sans religion, ou d'une femme sans pudeur; malgré qu'il en ait, s'il veut s'insinuer dans leur plus intime confiance, ne faudra-t-il pas qu'il devienne le ministre de leurs iniquités? Dépositaire de leurs secrets, n'est-ce pas lui qui sera chargé de favoriser leurs intrigues, de porter leurs paroles, de ména-

ger leurs entrevues? S'il n'a pas assez de vertu pour réprimer son ambition, en aura-t-il assez pour renoncer à sa fortune? Non, non, dit saint Chrysostôme; tandis qu'il attendra tout d'eux, ils attendront tout de lui; contre les lumières de sa conscience, il épousera leurs querelles, il soutiendra leur mauvais droit, il poursuivra leurs ennemis. Devant Dieu, il pourra bien gémir de leurs désordres; mais il n'aura jamais le courage de les en blâmer devant eux.

Dites à tant de personnes de l'un et de l'autre sexe, employées par leurs maîtres ou leurs maîtresses aux plus honteux ministères de l'iniquité, qu'elles deviennent les complices de leurs désordres, et qu'elles doivent en ce point, ou leur désobéir, ou les quitter, fussent-elles d'ailleurs les premières à convenir des dangers de leur salut; vous verrez si l'espoir de parvenir par cette voie, ne les y fait persévérer. Or, dans cet état d'abomination, comment ne pas encourir la haine de Dieu?

Mais, comment en douter, lorsqu'il semble que Dieu s'attache à humilier ceux qui s'élèvent contre ses ordres, à replonger dans leur néant ceux qui en sortent, et à punir d'une manière éclatante ceux qui, par leur ambition, cherchent à pervertir l'ordre qu'il a établi? En voulez-vous des exemples? en voici de tous les lieux et de tous les temps. Qu'aux portes du ciel même, Lucifer entreprenne de sortir de sa sphère, et de s'égaler au Très-Haut, à l'instant il est précipité dans l'enfer. Que dans le paradis terrestre le premier homme se laisse éblouir jusqu'à se flatter qu'il pourra devenir en tout semblable à Dieu même; dans le moment il est dépouillé de tous ses plus beaux priviléges, et réduit à toutes les misères que nous éprouvons. Que dans la loi de la nature, il se trouve des hommes qui, pour immortaliser leur mémoire, entreprennent de bâtir une tour dont le sommet allât se cacher dans les nues; étudiez bien la conduite de Dieu à leur égard, et vous comprendrez combien l'ambitieux est odieux. Venez, se disaient-ils les uns aux autres, rendons notre nom célèbre, et transmettons-le avec éclat à tous nos descendans: *Venite, celebremus nomen nostrum.* (Gen. c. 11, v. 4.) Pour y parvenir, élevons un superbe édifice qu'on aperçoive d'un pôle à l'autre, et qui atteigne jusqu'aux cieux: *Faciamus nobis turrim, cujus culmen pertingat ad cœlos.* (*Ibid.*) Forçons la postérité la plus reculée à dire de nous: voilà quels étaient autrefois ces grands hommes qui nous ont laissé un si riche monument de leur gloire: *Isti sunt viri famosi, potentes à seculo.* Quel est donc ce langage ambitieux, dit le Seigneur? descendons et confondons un si criminel projet; dispersons tous ceux qui en sont les auteurs; et

dans le moment il les dissipe au point qu'il n'en resta plus dans le lieu aucun vestige : *Descendamus et confundamus linguam ipsorum.* (*Ibid.* v. 7.) Que dans la loi écrite, Nabuchodonosor s'arroge les honneurs divins, Dieu le transforme de manière que toute la variété des métamorphoses n'a jamais rien eu de semblable. Dans le même palais dont ce monarque ambitieux était si infatué, Dieu lui fait représenter la scène la plus tragique qu'on ait jamais exposée sur le théâtre; Dieu veut que les mêmes appartemens où il avait étalé tout le faste de son orgueil, soient profanés par l'humiliation de son châtiment. Dans le même prince en qui on venait de contempler toute la majesté d'un roi, Dieu force ses sujets à chercher la figure de l'homme, ses propres enfans ne reconnaissent plus leur père, et il ne s'y reconnaît plus lui-même. Jugez de là, si j'ai été fondé à avancer que tout ambitieux encourt la haine de Dieu.

J'ai dit de plus que son ambition lui fait encourir la haine des hommes. Vous le savez, Messieurs, l'homme est ainsi fait, qu'il ne se plaît pas naturellement à voir l'élévation des autres; mais dès que l'ambition s'en mêle, et qu'on cherche à commander lorsqu'on est né pour obéir; alors, dit saint Bernard, l'ambitieux a beau faire, il se trouvera chargé de la haine publique : *Propter ambitionem sustinebit odia.* Je dis plus : fussiez-vous au fond exempts de cette passion, si pourtant on conçoit le moindre soupçon que vous en soyez atteints, vous ne serez pas moins haïs de tous; la seule ombre suffit, tant on a en horreur ce qui en approche. Qui l'éprouva jamais plus vivement que le patriarche Joseph? Sans autre dessein que celui de raconter, il fait part à toute sa famille des visions mystérieuses qu'il a eues pendant le sommeil; et dès qu'on s'aperçoit que son discours tend à le voir un jour élevé au-dessus des autres, dès lors, dit l'Esprit-Saint, sans aucun égard ni aux liens du sang, ni à l'incertitude de ses conjectures, ni à la simplicité de sa conduite, ni aux grands avantages qui pouvaient leur en revenir à eux-mêmes; ses propres frères en conçoivent une telle haine contre lui, qu'ils conjurent sa perte : *Hæc causa invidiæ et odii fomitem ministravit.* (Genèse, chap. 37, v. 8.)

Or, Messieurs, si les seules apparences suffisent en cette matière pour aliéner tous les cœurs, que sera-ce lorsque votre ambition sera manifeste? jugez-en par ce seul trait de l'Évangile. Aussitôt que les deux enfans de Zébédée eurent appuyé la demande ambitieuse de leur mère, tous les autres apôtres en furent indignés. En leur propre présence, que dis-je? en la présence de Jésus-Christ même, aucun d'eux ne put retenir les marques de son indignation : *Alii decem indignati sunt.* Comment vous

flatter après cela que le monde vous passera ce que les apôtres mêmes ne purent tolérer dans leurs collègues? Que l'ambitieux s'attende donc à se trouver chargé de la haine publique : *Propter ambitionem sustinebit odia.*

Voulez-vous que nous en approfondissions les raisons? Exposons-les ici dans toute leur étendue. C'est que le caractère de l'ambitieux est si redoutable par lui-même, qu'on le regarde assez communément comme une espèce de monstre dans la société civile; qu'il n'y a ni parens, ni amis qu'il ne sacrifie à sa passion; qu'au défaut de tout le reste, il emploie la calomnie et le mensonge pour écarter tout ce qui lui fait ombre, et qu'il couvre encore les plus noires trahisons sous les dehors de l'amitié. C'est qu'on sait qu'en effet l'ambition ne connaît rien de sacré, et que depuis qu'elle a infecté le collége des apôtres, souillé le paradis terrestre, empoisonné les anges mêmes jusque dans le ciel, elle ne balance pas de s'insinuer dans le sanctuaire, et de se cacher sous le sac et le cilice. C'est qu'on est instruit que l'ambitieux est extrêmement hardi dans ses démarches; et que si quelquefois il supplie comme la mère des Zébédées pour s'introduire par la douceur, pour se soutenir par des services, pour réussir par des présens, souvent aussi il s'élance comme une furie qui brave tous les hasards, comme un torrent qui rompt toutes ses digues, comme un tourbillon qui déracine et qui renverse tout ce qui lui résiste. C'est que l'ambitieux a des compétiteurs qui, outrés de le voir entrer en concurrence avec eux, craignent qu'il n'ait la préférence, et qui, pour l'emporter sur lui, éclairent sa conduite, dévoilent ses défauts, empoisonnent jusqu'à ses vertus. C'est qu'on ne peut souffrir qu'un homme de néant ambitionne quelquefois les plus hauts rangs, et qu'une personne nouvellement sortie de la lie du peuple, cherche à précéder ceux qu'autrefois elle ne méritait pas de suivre. C'est qu'on ne veut pas être exposé à essuyer un jour les hauteurs de tous ces gens de fortune, qui pour l'ordinaire sont durs et intraitables, fiers et arrogans, jaloux de leur autorité, délicats sur leurs priviléges, d'autant plus orgueilleux, qu'ils ont plus sujet d'être modestes. C'est qu'on ne veut pas voir un génie médiocre aspirer à donner la loi dans les conseils, les plus importantes affaires livrées à son incapacité, le bonheur et la félicité des peuples dépendre de son caprice. C'est qu'on veut empêcher que les premières places ne soient envahies par des gens mous et paresseux, qui n'en prendraient que le commode, et qui en laisseraient tout le pénible; que les dignités ecclésiastiques ne soient possédées par des esprits mondains, qui se borneraient à en percevoir et à en dissiper les revenus; que les

magistratures ne soient occupées par des juges qui n'en retiendraient que l'autorité et les émolumens; que les ministères publics ne deviennent plus qu'un état de luxe et d'inaction.

Demanderez-vous donc encore pourquoi de tous côtés on se déchaîne si vivement contre un tel, ou une telle; pourquoi on dit de l'un qu'il n'a, ni talent, ni acquit; pourquoi on dit de l'autre qu'elle supplée à l'esprit par son enjouement, au mérite par sa beauté, à la beauté même par l'artifice? c'est que l'un et l'autre veulent primer; que le public s'en est offensé; que l'indignation est survenue; et qu'en haine de leur ambition, on ne cherche de toutes parts qu'à les décrier.

Pourquoi même cet homme de mérite est-il si odieux à quelques-uns? ont-ils reçu de lui quelque offense, ou lui contestent-ils sa pénétration et ses lumières, son habileté dans les affaires, sa probité dans la conduite? Rien de tout cela : ils ont jugé de lui par eux-mêmes : ils lui ont cru une ambition cachée, et ils ont appréhendé qu'il ne les supplantât. De là le mal qu'ils en disent, les chagrins qu'ils lui suscitent, la haine qu'ils lui portent. L'ambitieux fût-il déjà parvenu aux plus grands honneurs, il ne laissera pas d'être toujours exposé aux murmures et aux inimitiés. J'avoue qu'en apparence on l'honorera, parce qu'on le redoute; mais je dis qu'au fond on voudrait le voir dégradé parce qu'on le hait. On se taira sur son compte, si on n'ose l'attaquer ouvertement; mais en secret on le déchirera, et au premier échec on éclatera, on triomphera de son malheur. Quoi qu'il fasse, il sera, selon l'expression de saint Bernard, positivement haï : *Propter ambitionem sustinebit odia.* Il n'est donc point de passion qui tourmente plus que l'ambition : vous venez de le voir. Il n'est point de passion qui contente moins : vous l'allez voir.

SECOND POINT.

C'est le triste sort de l'ambitieux, dit saint Bernard, de n'obtenir presque jamais ce qu'il poursuit, et de n'être jamais content de ce qu'il obtient : pour son malheur il s'afflige sans cesse de ce qu'il n'a pas, et il ne s'applaudit jamais de ce qu'il a. C'est ce qui m'a fait avancer qu'il n'est point de passion plus vide et plus stérile que l'ambition : pourquoi cela? parce que l'ambitieux se croit également dépourvu de tout, soit dans les présens que son ambition lui refuse, soit dans les présens que son ambition lui fait : deux articles dont vous allez convenir.

1°. A parler en général, il faut d'abord convenir que l'ambitieux met lui-même le plus grand obstacle au succès de ses demandes. S'il savait se borner dans ses prétentions, il lui serait plus aisé de prospérer; mais communément il prend son essor si haut, et il y tend d'un vol si

rapide, que Dieu et les hommes semblent également intéressés à l'arrêter dans sa course. Ici c'est un homme de néant qui ne tend pas à moins qu'à s'égaler à tout ce qu'il y a de plus élevé dans une province; là c'est un génie médiocre qui veut parvenir à donner la loi dans les conseils. Aujourd'hui c'est une femme mondaine, qui dans ses discours et ses manières, affecte une supériorité sur les autres qui ne lui convient nullement; demain ce sera une personne de la plus basse extraction, qui nouvellement sortie de la lie du peuple ou par une alliance honorable pour elle, ou par son opulence, cherche à cacher son origine sous le luxe des parures, et à précéder ceux qu'autrefois elle ne méritait pas de suivre; chaque jour en fournit de nouvelles scènes, et chaque état est rempli de semblables exemples. Mais qu'y gagne-t-on? vous l'allez voir; c'est que souvent tous les soins sont inutiles, c'est que très-souvent ils sont même oubliés.

Je dis, soins inutiles. Quelle action plus méritoire que celle d'un sujet qui conserve la couronne et la vie à son roi? Le monarque, tout puissant et tout absolu qu'il est dans ses états, a-t-il rien dans la concession de ses grâces et dans la dispensation de ses trésors qui soit au-dessus du héros qui l'a sauvé? Cependant ce prodige de fidélité et de valeur, ce pauvre Mardochée, qui déjà depuis tant d'années avait eu le bonheur d'affermir le trône d'Assuérus, quelle récompense en a-t-il reçue? *Quid mercedis habuit?* Voyez-le étendu par terre à la porte du palais. A cet aspect, vous jugeriez assez de l'inutilité de ses services : *Nihil mercedis habuit.* Je veux donc qu'en vue de s'élever, quelqu'un se soit livré à des protecteurs dont il espérait tout pour son avancement; que leur maison fût sur le penchant de sa ruine, et qu'il ait eu le bonheur ou de la soutenir, ou de la relever par la sagesse de ses conseils, par l'importance de ses avis, par l'assiduité de ses soins, par la fécondité de ses ressources. Je veux que depuis quinze ou vingt ans, il ait usé sa santé, employé tout son temps, consumé tous ses biens au service de ceux qu'il s'était donnés pour maîtres. Vous savez dans quelle vue il leur était asservi : qu'y a-t-il gagné? *Quid honoris ac præmii consecutus est?* Ont-ils fait attention que c'est lui qui les sauva, lorsqu'ils étaient sur le point de disparaître; que par un prêt fait à propos, il les mit en état de liquider leurs dettes, de conserver tous leurs effets, de mettre leurs fonds, leurs revenus, leur réputation, leur propre nom à couvert? lui en ont-ils marqué leur reconnaissance? en a-t-il au moins retiré ce qu'il y avait mis du sien? rien de tout cela : *Nihil mercedis accepit.* (Esth. chap. 6, v. 3.)

Pauvre malheureux! s'écrie ici saint Chrysostôme : n'êtes-

vous pas bien à plaindre d'avoir tant d'ambition? quoi, depuis tant d'années vous heurtez à la même porte? jour et nuit vous vous exposez à toutes les injures de l'air, pour vous rendre agréable par vos bons offices; vous vous ruinez pour parer un grand de vos dépouilles; vous mollissez dans l'exercice de votre emploi, pour lui faire mille passe-droits; vous lui sacrifiez votre liberté, pour ne plus dépendre que de son caprice; mille fois vous avez rebuté ailleurs une condition plus sortable, pour lui demeurer inviolablement attaché; vous n'osez réclamer votre salaire, de peur de l'indisposer contre vous : et ne voyez-vous pas que cent autres font la même chose à vos côtés, et que malgré tous leurs efforts ils n'ont jamais pu parvenir au point où ils aspirent? Cet ami qui, comme vous, s'épuise pour s'agrandir, et qui chaque jour vous raconte ses malheurs, quels progrès a-t-il faits? *Quid præmii consecutus est?* Voulez-vous que je vous l'apprenne? Tout l'avantage que cet ambitieux a retiré jusqu'ici de son ambition, c'est que ceux qu'il a servis, lui reprochent aujourd'hui les mêmes crimes qu'ils lui ont fait commettre, les vices qu'ils lui ont fait contracter, toutes les paroles qu'ils lui ont fait porter, toutes les liaisons scandaleuses qu'ils lui ont fait nouer, toutes les bassesses dans lesquelles ils l'ont engagé : c'est qu'ils ajoutent à la douleur qu'il a d'avoir prévariqué pour eux, la honte de s'en voir plus méprisé, qu'ils insultent à la facilité avec laquelle il est entré dans leurs complots, et que pour récompense ils en rejettent sur lui toute la haine. Du reste il n'en peut tirer autre chose, et tous ses soins sont inutiles : *Nihil mercedis accepit.*

J'ai dit encore, soins positivement oubliés. Pour vous en convaincre, qu'attendez-vous de cet homme, qui aujourd'hui n'a aucun crédit? Il est, dites-vous, en passe de parvenir à tout ce qu'il y a de plus grand; et quand il y sera parvenu, vous aurez cet avantage sur tous ceux qui le négligent, de l'avoir toujours cultivé. Alors, Messieurs, abus : la prospérité l'aveuglera, les honneurs le changeront; et quand il en sera comblé, il ne se souviendra non plus de vous que s'il ne vous avait jamais connu, que si vous n'aviez jamais été. Rappelez-vous ce qui arriva au patriarche Joseph dans sa prison : quelles promesses ne lui fit pas celui dont il avait prédit la prochaine délivrance et la future grandeur? Qu'en fut-il lorsque sa prédiction fut accomplie? que l'échanson du roi oublia son interprète : *succedentibus prosperis oblitus est interpretis sui.* (Genèse, chap. 40, v. 23.) Comptez après cela sur tous les avantages qu'on vous fait espérer. Je conviens que tandis qu'on sera avec vous dans l'abandon de la fortune, on vous donnera les plus belles paroles :

peut-être y trouve-t-on son intérêt, ou du moins il n'en coûte rien de tout promettre quand on n'a rien à donner : mais change-t-on d'état? on change aussi bientôt de sentiment et de langage; alors on forme d'autres vues, on prend d'autres engagemens, on oublie ses meilleurs amis, on méconnaît ses propres parens; on ne songe plus qu'à soi-même, et on se soucie fort peu des autres : *succedentibus prosperis oblitus est interpretis sui.* Songez donc ou que vous n'obtiendrez jamais ce que vous poursuivez dans le monde, ou du moins que vous ne serez jamais content de ce que vous obtiendrez.

2. Faut-il, Messieurs, que je vous rende ici les leçons qu'on reçoit si souvent de vous-mêmes? Où est l'homme, parmi vous, qui soit pleinement satisfait de ses progrès passés, et qui, parvenu où il aspirait, ne désire rien au-delà? Ne semble-t-il pas au contraire qu'à mesure qu'on contente nos désirs, on ne fasse que les irriter, et qu'on ne jette les yeux sur ce qu'on a que pour ambitionner ce qu'on n'a pas? Non, jamais ou presque jamais personne qui se fixe à ce qu'il possède, et qui s'en contente. Vérité si sensible, que de tous ceux qui m'écoutent, il n'y en a peut-être pas un seul qui, au moment que je parle, puisse se dire à lui-même : je ne désire et je n'ambitionne plus rien. Tout au contraire il y en a peut-être mille autres qui, s'ils osaient manifester leurs sentimens, nous confieraient que la multiplicité de leurs désirs trouble tout leur repos, et que jusqu'à ce que leurs désirs soient remplis, ils seront dans l'abondance de toutes choses, comme s'ils manquaient de tout.

Faut-il même en être surpris, puisqu'il n'est rien dans ce monde qui puisse pleinement nous contenter? Pourquoi donc l'ambitieux n'est-il jamais pleinement satisfait de ses succès? parce que tout ce qui est passager, n'est que vanité, que vide et que néant; parce que l'ambitieux s'accoutume à tout ce qu'il possède, et que dès qu'il en est le maître, il ne s'en soucie presque plus; parce que sa passion s'allume au lieu de se rassasier, par la possession même; parce qu'il en voit d'autres qui montent plus haut, que son orgueil en souffre, et qu'il se croit négligé, délaissé, méprisé, dès qu'il ne fait pas les mêmes progrès avec eux; parce que les honneurs ont leurs peines, leurs travaux, leur sujétion, et qu'il ne peut souffrir la gêne et la contrainte; parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse contenter notre cœur, et que c'est non-seulement une marque que nous ne sommes faits que pour lui, mais encore une raison de ne chercher que lui, si on veut vivre heureux et content sur la terre. Aussi voyons-nous le roi prophète s'écrier du haut de son élévation : « Qu'avez-vous fait, Seigneur, et qu'avez-vous prétendu faire en me

plaçant sur la tête des autres? en m'établissant leur maître, vous m'avez constitué leur esclave : » *Elevans allisisti me.* (Psal. 101, v. 11.)

Songez donc messieurs, à ce qu'il vous en a déjà coûté; vous le savez, votre ambition vous a déjà suscité mille jaloux qui font consister tout leur plaisir à vous chagriner, toute leur gloire à vous abaisser, tout leur intérêt peut-être à vous écarter: vous trouvez votre tourment là où vous vous étiez promis votre félicité. Instruits donc par votre propre expérience, renfermez-vous désormais dans les bornes de votre état, et ne travaillez plus à forcer les barrières que Dieu et les hommes opposent à votre ambition.

Savez-vous qui sont ceux qui me répondraient qu'ils sont contens et tranquilles, qu'ils vivent heureux de ce qu'ils ont, et que jamais ils ne portent leurs désirs sur ce que le seigneur n'a pas versé dans leur sein? Ce sont ceux qui n'ambitionnent que l'amitié de Dieu, et qui mettent tout leur bonheur dans leur conformité à ses saintes volontés. Contens de leur sort, ne croyez pas qu'ils songent jamais à franchir les bornes de leur état. Si Dieu veut les en tirer, il saura bien les en faire sortir : mais tandis qu'il les laissera dans la médiocrité de leur fortune, dans l'obscurité de leur vie, dans l'oubli du monde, ils y trouveront toute leur félicité, parce qu'ils n'en connaissent d'autre que de faire ce que Dieu veut.

Mais pour l'ambitieux, qu'il se consulte bien lui-même, et il sera forcé d'avouer qu'il n'est point de passion qui tourmente plus et qui rassasie moins que l'ambition. En lui-même il sera contraint de convenir qu'en mille occasions dans sa vie cette malheureuse et tyrannique passion l'a engagé à des bassesses capables de flétrir son honneur, à des chagrins qui ont longtemps troublé son repos, à des démarches qui ont souvent intéressé son propre salut. Il ne pourra s'empêcher d'avouer, ou que son ambition n'a pas obtenu ce qu'il souhaitait, ou qu'elle l'a au moins empêché d'être pleinement content de ce qu'il avait obtenu. En faudrait-il davantage, ô mon Dieu! pour nous faire convenir aussi que vous seul méritez toute notre ambition, puisque vous seul vous pouvez remplir la vaste étendue de nos désirs? Pardonnez, si par le passé nous avons omis de les porter sur vous seul. Aujourd'hui nous vous les consacrons sans réserve et sans retour. Toute notre ambition sera désormais que vous régniez en nous, pour pouvoir régner avec vous dans le ciel, que je vous souhaite, etc. (M. Lafiteau, tome 2 du carême, page 256 et les suivantes. *Voy.* le père Croiset, tome 2 de ses réflexions; le père Nepveu, dans ses réflexions chrétiennes, pour le 7 de mars; le Dictionnaire moral; M. l'abbé de Bretteville,

dans ses essais de sermons, tome 1; le père Oudry, au seizième dimanche après la pentecôte; MM. de Fromentières et de la Volpilière; les pères Bourdaloue et de la Rue; un Sermonaire anonyme, imprimé à Bruxelles.)

AMOUR DE DIEU.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Nos ergò diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.

Aimons-donc Dieu, mes frères, *puisqu'il nous a aimés le premier* (1 Joan. 4, 19.)

Quel malheur, chrétiens, si nous n'aimons pas Dieu! quel malheur encore, si nous ne l'aimons pas assez, ou parce que nous ne faisons pas assez d'attention à l'amour de Dieu pour nous, ou parce que nous ne le connaissons pas assez lui-même! Un malheur peut-être plus grand encore, et du moins un aussi grand sujet de douleur, c'est de voir comment on se méprend sur ce premier et si essentiel précepte de la loi chrétienne!

Pour remédier à ce double malheur, je veux dire l'insensibilité pour Dieu, l'erreur au sujet de l'amour de Dieu; je vais vous exciter à l'amour de Dieu, mes frères, et vous faire connaître si vous avez véritablement en vous ce saint amour, en deux mots: motifs de l'amour de Dieu: caractère de cet amour.

PREMIÈRE PARTIE.

Tout est une raison d'aimer Dieu: ce que Dieu a fait pour nous dans l'ordre de la nature: ce que Dieu a fait pour nous dans l'ordre de la grâce: ce que Dieu fera pour nous dans l'ordre de la gloire: appliquez-vous.

1°. Le premier pas qu'il faut faire dans la religion, c'est de croire que Dieu est, et qu'il est notre rémunérateur (*Heb.* 11, 6.); et pour ne le pas croire, il faudrait croire des choses presqu'incroyables. Croyant que Dieu est, et ne pouvant croire d'autre principe de notre être, nous ne pouvons aussi méconnaître en cela le motif de sa bonté pour nous.

Dieu avait tout en lui-même, souverainement heureux de lui-même dans l'intime société de son fils et de son esprit; quand il a fait les choses créées, il les a faites parce qu'il l'a voulu, et comme il l'a voulu, sans consulter autre chose que les vues de sa sagesse éternelle et de son infinie bonté. Que l'homme donc que Dieu a voulu faire si excellent entre les autres ouvrages de ses mains; que l'homme que Dieu a voulu faire à sa propre image, l'aime de toute l'étendue de son cœur: exprimant ainsi la plus belle propriété d'image, d'un Dieu tout amour lui-même!

Je devrais moins à Dieu, s'il m'eut créé nécessairement; mais m'ayant créé, n'ayant besoin que de lui-même, je me dois tout à lui, et de la manière la plus parfaite, c'est l'amour: *Totum me debeo pro me facto.*

(Saint Bernard.) Dieu, en me créant, pouvait ne me pas créer capable d'intelligence et d'amour; mais m'ayant ainsi créé à son image, il ne peut lui-même me dispenser de mettre tout en œuvre pour le connaître, de le servir et le servir par amour.

Quel être, en effet, Dieu nous a donné, mes Frères! Il excita l'envie du prince des envieux; Dieu lui-même le vit avec complaisance. O homme, ne vous y trompez pas! ce que vous êtes aujourd'hui, n'est que le misérable reste de l'image de Dieu en vous: traits défigurés! ouvrage trop gâté!

Cet être que Dieu nous a donné, si excellent encore malgré sa dépravation, si l'on n'y considère que ce qui y est l'ouvrage de Dien: cet être, dis-je, Dieu nous le conserve par mille sortes de dons, autant de miracles de sa bonté! L'homme donc, s'il est encore ingrat, n'est-il pas un monstre, même entre les ingrats?

La nature, dit-on trop souvent, la fortune, le hasard... Ah! mes frères, ce n'est ni la nature, ni quelques soins ou efforts créés qu'on puisse imaginer, qui ont mis en vous ces qualités, objet peut-être de votre complaisance. Ce n'est ni la fortune, ni quelque travail ou industrie concevable, qui vous ont procuré cet état aisé et commode. Ce n'est ni le hasard, ni la faveur des grands, qui vous ont élevé de la poussière. Dieu seul et sa providence, dont la bonté seule et puissante à l'infini, fut capable de disposer ainsi tout en votre faveur! Qui donc peut vous acquitter que l'amour, envers celui qui vous a fait tout ce que vous êtes, vous a donné tout ce que vous avez?

Ne cherchons point hors de nous mille autres raisons d'aimer Dieu, et de l'aimer de toute l'étendue de notre âme. C'est tantôt des biens qu'il nous a faits, tantôt des maux dont il nous a délivrés, tantôt des dangers dont il nous a préservés, des abîmes qu'il a fermés sous nos pas. Toujours, ou notre consolation, ou notre ressource, quand avec une confiance d'enfans, nous allons nous jeter entre ses bras. O mon Dieu! quand vous aurez donné à chaque chose les noms qui lui conviennent, quand vous aurez levé le voile qui nous cache les secrets ressorts de votre amoureuse conduite sur les enfans des hommes; que de raisons de vous aimer, dans ces choses même dont nous nous plaignons aujourd'hui avec si peu de justice!

Que des aveugles donc s'y méprennent; que des insensés murmurent sous un bras, qui ne les frappe que pour les guérir; que des hommes de chair et de sang cessent de vous aimer, parce que vous étendez sur votre amour pour eux le voile de quelque tribulation! Pour moi, Seigneur, je vous aimerai dans la prospérité, et dans l'adversité,

je vous aimerai encore : *Diligam te.* (Psal. 17, 1.) Dans les épreuves, ainsi que dans les consolations, je vous aimerai : *Diligam te.* Sous les coups redoublés de votre colère, bien assuré qu'alors même vous vous souvenez de votre miséricorde, je vous aimerai : *Diligam te.* Rien en un mot, si vous daignez mettre vous-même en mon cœur ces sentimens, rien, dis-je, ne me séparera, non plus que votre apôtre, de l'amour que je dois à celui qui m'a donné l'être, qui me comble tous les jours de ses biens, et dont les châtimens, sont eux-mêmes de précieuses faveurs : *Diligam te.*

2°. Nouvel ordre de grâces, mes frères, bienfaits pour lesquels redevables déjà de tout notre cœur à Dieu, nous lui devons tout notre sang, et mille vies s'il nous les demandait : *Totum me debeo pro me facto, quid addam pro refecto, et refecto tali modo?* (Saint Bern.) Et en effet, Dieu n'a pas agi plus nécessairement en rachetant l'homme, qu'en lui donnant l'être; et s'il y avait du moins, où il n'y a rien, je dirais, Dieu avait moins besoin de l'homme pécheur que de l'homme innocent. C'est donc seulement dans le conseil de cet amour aussi incompréhensible que Dieu même, que ce Dieu, la charité par essence, a pu trouver de quoi l'engager à racheter l'homme, et d'une manière si digne de lui seul, que les intelligences célestes n'ont pas compris cet amour excessif de Dieu pour les hommes.

Qui l'eut pensé, chrétiens, que Dieu méprisé, déshonoré, outragé par l'homme, pût se résoudre à chercher l'homme dans l'état de son ingratitude, de sa révolte, de son péché; à le chercher, dis-je, et à l'aimer au point que nous ne pouvons ignorer? C'est à cet amour cependant qui ne se comprend pas, à cet amour qui a étonné le ciel, la terre et les enfers; c'est à un tel excès d'amour que nous disputons, que nous refusons le nôtre. O aveuglement, ô dureté de cœur, presque aussi incompréhensible que ce mystère d'amour!

Nous sommes chrétiens, mes chers frères; et qui dit un chrétien, dit l'objet spécial de l'amour de Dieu, des miséricordes infinies de Jésus, fils de Dieu. Miséricordes, qui nous préviennent, qui nous accompagnent, qui nous environnent, qui nous suivent partout, qui veillent sur nos têtes, naissent sous nos pas. Toujours et à chaque instant quelque grâce particulière signale l'amour de Jésus-Christ pour nous, et nous demande tout notre amour pour lui. Ingratitude donc au-dessus de l'expression : ingratitude trop justement capable de séparer son malheureux sujet d'avec Jésus, la charité sans bornes! celle de quiconque n'aime pas un Dieu qui l'a ardemment aimé le premier! *Deus prior dilexit nos. Si quis non amat Dominum Jesum,*

sit anathema. (1 Joan. 4, 19. 1 Cor. 16, 22.)

Jésus-Christ, mes frères, ou vous a par sa grâce conservés dans l'innocence, ou vous a retirés du péché, ou enfin vous attire à pénitence. Vous avoir conservés dans l'innocence, chers auditeurs, dans des temps aussi pervers, au milieu d'une tentation universelle, parmi des écueils de toute espèce, quelle grâce de Jesus-Christ! la comprenez-vous! quel amour de Dieu pour vous! quelle miséricorde! Dieu a-t-il aimé ainsi les autres hommes? Cherchez dans tous les états, non pour vous glorifier en vous-mêmes, mais pour en aimer davantage votre Dieu; cherchez, dis-je, et voyez s'il en a traité beaucoup avec une miséricorde de ce précieux genre! Ne m'interrogez pas sur ce que vous devez à Dieu pour une faveur si singulière; interrogez votre propre cœur, et il vous dira que l'amour, et l'amour le plus ardent, et l'amour le plus fidèle, et l'amour le plus actif, est la reconnaissance naturelle d'un tel bienfait: il vous dira avec Saint Augustin, d'apprendre de Jésus-Christ même et de cet effet insigne de sa grâce, combien votre amour pour Jésus-Christ vous doit distinguer entre ceux d'avec lesquels il vous a distingués lui-même: *Disce de Christo, quomodò diligas Christum.*

Et vous, pécheurs, souvenez-vous comment Jésus-Christ vous a cherchés, de quelle terre éloignée il vous a rappelés, avec quelle bonté il vous a ramenés, de quel abîme de maux il vous a retirés, à quels affreux malheurs il vous a arrachés. Souvenez-vous de ce que le péché avait fait en vous, de ce que le péché avait fait de vous; et pensez à ce qu'en a fait la grâce de Jésus-Christ: apprenez ce qu'il a fallu que Dieu ait fait pour ne pas vous laisser périr. Il a fallu que Dieu ait fait une longue violence à sa colère, qu'il ait combattu pour vos intérêts contre lui-même, et qu'enfin son amour pour vous ait triomphé de sa majesté outragée, de sa justice offensée, de sa bonté méprisée: *Triumphat de Deo amor.* (August.) Après cela, ne croyez pas avoir accompli toute justice, quand vous vous serez humiliés, quand vous aurez gémi sur vos iniquités passées, et sur les malheureux restes de vos passions; il faut en premier lieu et par dessus toutes choses, aimer Dieu selon que vous vous êtes éloignés de son amour, selon que vous avez offensé ce divin amour en le quittant: et pourquoi? pour aimer la vanité.

Il ne vous est pas permis, chrétiens, dit un saint tout brûlant lui-même pour Dieu, à proportion du ravage qu'avait fait en lui l'amour profane; il ne vous est pas permis d'aimer peu. *Vobis non licet diligere parùm.* (August.) Il ne vous est pas permis d'aimer peu, parce que vous devez trop à Dieu, parce que vous avez trop de temps à racheter, trop de scandales à

réparer, et que peut-être vous reste-t-il peu de jours pour cet ouvrage, pour lequel des siècles pourraient à peine suffire. *Vobis non licet diligere parùm.* Encore une fois, pécheurs, rentrez en grâce, il ne vous est pas permis d'aimer peu, et la tiédeur après de grands crimes, est insupportable à un Dieu dont l'amour est le caractère.

Et vous qui êtes encore dans vos péchés, par quelle providence pleine de bonté n'êtes-vous pas encore dans les enfers? Ce Dieu qui précipita en un instant les anges rebelles, qui s'est vengé de tant de pécheurs au même moment qu'il en a été offensé, vous souffre encore sur la terre, quoique plus coupables que beaucoup d'entre eux! Il n'a pas encore retiré de vous ses miséricordes! Que dis-je, ses miséricordes ne se lassent pas de vous poursuivre, quand vous ne vous lassez pas de fuir, pour vous jeter en furieux dans la main de sa justice! Ses miséricordes ne cessent de vous livrer des combats, quand vous continuez de résister avec la même opiniâtreté! Quel abîme de miséricorde! quand vous méritez les plus profonds abîmes de la part de sa justice. *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti.* (Thren. 3. 22.) Ah! commencez à ouvrir les yeux sur cette bonté de Dieu à votre égard, commencez à l'aimer et du fond du cœur, ce Dieu si bon, ce Dieu meilleur pour vous, que pour des millions d'Anges; plus indulgent pour vous, que pour tant d'autres pécheurs moins dignes de sa colère que vous: *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti.*

3°. Enfin, troisième motif de notre amour pour Dieu, ce que nous espérons de lui dans la vie future.

Je l'ai déjà insinué, mes frères, Dieu lui-même et ses perfections, aussi peu bornées par leur nombre que par leur élévation, nous laissent dans une trop coupable insensibilité, si elles n'allument en nos cœurs l'amour le plus ardent à son égard; Dieu bon à l'infini déjà par rapport à nous, n'eussions-nous rien à espérer pour l'avenir de son infinie magnificence, nous regarderait avec justice, comme l'ingratitude incarnée, si des bienfaits de cette sorte ne donnaient à notre amour pour lui un indicible accroissement. Mais il y a, outre tout cela, des biens aussi purs dans leur essence, qu'immenses dans leur perfection, et éternels dans leur durée: de tels biens, dis-je, sont l'objet de notre espérance selon l'ordre de Dieu lui-même. Ces biens nous sont promis, et nous les devons attendre du juste Juge si, à l'exemple du grand apôtre, nous sommes fidèles aux engagemens de notre baptême. «Nous sommes sauvés en espérance (*Rom.* 8, 24.), dit encore le docteur des gentils. Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivans.»

(*Psal.* 26, 13.) Pouvons-nous dire nous-mêmes avec le Psalmiste : Dieu, je dis plus, Dieu qui exige à tant de titres le plus ardent amour de nos cœurs, veut qu'en l'aimant, nous soyons persuadés qu'il nous aime. *Ipse enim Pater amat vos.* (Joan. 16, 27.) Et s'il est vrai qu'aimer Dieu seulement pour la récompense qu'on en peut attendre, soit une disposition mercenaire qui ne fit jamais des chrétiens et des amis de Dieu, il est certain aussi que notre amour envers Dieu enflammé par la vue des récompenses qu'il nous a promises, et qui ne sont autres que lui-même, *ego merces tua magna nimis :* il est certain, dis-je, qu'un tel amour ne lui peut être désagréable, puisqu'il fut celui de Moïse, de David, de saint Paul, et après lui de tous les saints de la nouvelle alliance. (*Gen.* 15, 1. *Hébr.* 11, 26. *Psal.* 18, 12.)

Aimons donc Dieu, mes frères, et aimons-le de toute l'affection de notre cœur, de toute l'étendue de notre âme. N'ayons de désirs, de pensées, de sentimens, que pour celui qui nous prouve son affection toute divine, non-seulement en nous comblant pour cette vie des plus solides faveurs, mais en nous assurant pour la vie future l'inamissible jouissance des biens qui doivent durer autant que lui-même : *non evacuabitur merces vestra.* (Eccli. 2, 8.) Opérons notre salut avec crainte et tremblement, selon le précepte de l'apôtre; mais que cette crainte ne donne pas la plus légère atteinte à notre espérance et à notre amour le plus faible ralentissement; passant même quelquefois en esprit de l'espérance à la jouissance, figurons-nous que déjà dans le ciel nous voyons, nous aimons, nous louons, nous possédons Dieu; que nous sommes établis dans cette joie que personne ne peut nous ravir ; dans cette félicité à laquelle l'art n'a rien vu de comparable sur la terre. Ainsi nous aimerons Dieu en quelque sorte presque comme l'aiment les saints. Quels sont les caractères de notre amour pour Dieu?

SECONDE PARTIE.

S'il n'est point de signe absolument certain de l'amour de Dieu en nos cœurs, il est au moins des marques auxquelles il est difficile de l'y méconnaître, et qui suffisent pour soutenir une âme dans la pratique du bien. Bornons-nous à trois de ces grands caractères difficilement séparables d'un amour sincère pour Dieu.

N'aimer rien dans le monde autant ou plus que Dieu. Obéir à Dieu dans les choses importantes: lui être fidèle dans les petites.

1°. N'aimez pas le monde absorbé qu'il est dans la corruption. N'aimez pas le monde ; ingrat et perfide qu'il est, il maltraite les siens, et les accable de dégoûts. (1 *Joan.* 5, 19.) Voilà, mes frères, ce que nous ne cessons de vous prêcher d'après le disciple que Jésus aimait, d'après

le monde lui-même. Mais hélas! on n'en aime pas moins le monde pour le juger digne d'être haï; on n'en aime pas Dieu davantage pour être convaincu que lui seul mérite tout notre cœur. Jugeons donc de notre amour pour Dieu, par ce qu'opère naturellement l'amour; car en tout genre, dit saint Augustin, un amour qui ne donne rien, qui ne sent rien, qui n'entreprend rien, qui ne veut rien souffrir, est une chimère, et non pas un amour.

Un cœur qui aime est un cœur tout plein de sa passion, qui y pense incessamment, qui ne parle d'autre chose, qui ne craint, ne désire, ne se réjouit, n'espère, ne s'attriste que par rapport à lui. Gens du monde, qui ne pensez à Dieu qu'avec effort, n'en parlez qu'avec froideur, ne sentez rien à son sujet: aimeriez-vous Dieu?

Quand on aime on peut faire et on sait souffrir mille choses qu'on n'aime pas; on n'épargne ni soins, ni peines, ni dépenses: gens du monde qui ne voulez rien souffrir, rien vous retrancher pour Dieu, ne pensez pas même à lui plaire; qui voulez qu'on vous compte pour beaucoup, ce que vous faites si mal pour Dieu, et plutôt pour vous-mêmes que pour lui: l'aimeriez-vous?

La passion n'est ni lente, ni endormie; elle a mille vues et se sert de tout: mais un moyen plus sûr, plus court, un moyen unique, avec quelle ardeur l'embrasse-t-elle? Gens du monde sans précautions, sans vues, sans mouvemens pour tout ce qui regarde Dieu: l'aimeriez-vous? Mais c'est trop s'arrêter à des personnes qui portent comme écrit sur le front: « le monde est ma passion. »

Il y a dans le monde ce qu'on appelle les honnêtes gens, les sages du monde. Si avoir de la douceur, de la probité, observer certaines cérémonies de religion, faire certaines bonnes œuvres qui sont de la bienséance du monde, c'est avoir l'amour de Dieu dans le cœur, les honnêtes gens du monde aiment Dieu; mais craindre le monde plus que Dieu, obéir aux usages du monde préférablement à la loi de Dieu, serait-ce donc aimer Dieu?

Aimeriez-vous Dieu, gens d'une autre espèce encore dans le monde, vous qui êtes avec autant de vérité, et qu'un grand saint disait humblement de lui-même, la chimère de votre siècle. (Saint Bern.) Vous qui êtes tantôt Israélites et tantôt Assyriens, qui faites une démarche vers le Seigneur, et une autre vers Baal, qui donnez à Dieu des paroles, et au monde des œuvres. Mais enfin, quand le partage serait égal, pensez-vous que Dieu se crût aimé? Jugez-en par le reproche qu'il fait faire à Israël par son prophète; avec qui, leur dit-il dans sa juste colère, avec qui m'avez-vous mis en parallèle? *Cui assimilastis me?* (Isa. 46, 5.) « Vous passez donc pour un homme en vie (*Apoc.* 3, 1), dirai-je avec

le disciple que Jésus aimait, pour un homme qui a l'amour justifiant, vous qui êtes dans le cas de ce partage, où Dieu est toujours le plus mal servi, et vous êtes mort devant Dieu. Les enfans des hommes qui pèsent les choses de Dieu dans des balances trompeuses, pensent de vous ce que vous en pensez vous-mêmes (*Ps.* 16, 10), » c'est-à-dire que vous avez beaucoup de religion; et moi examinant votre esprit et vos œuvres sur les plus simples règles de la religion, je vous dis que le Seigneur n'est pas seulement votre Dieu.

Vos dieux, homme fidèle à des exercices de piété, prédicateur éternel de la vertu, ce sont ces honneurs du siècle, qui sont peut-être la fin secrète de votre vertu, et qui seraient vraisemblablement l'occasion de vos crimes, s'il en fallait pour les acheter : *hi sunt Dii tui.* (Ex. 32, 4.)

Vos dieux, pères et mères, bons parens devant les hommes, ce sont ces enfans que vous ne voudriez point élever peut-être par des voies criminelles, mais à qui vous souffrez tout, dont vous respectez les passions, dont vous favorisez peut-être les vices : *hi sunt Dii tui.*

Votre Divinité, homme de profession sainte, femme de mœurs irréprochables, c'est cette personne à laquelle la piété vous a d'abord attaché, et dont la piété ne peut plus vous détacher : *hi sunt Dii tui.* Ah, Seigneur! des adorateurs d'autant d'idoles qu'ils ont de passions; des hommes qui aiment tout, excepté vous, qui aiment tout plus que vous, croient parce qu'ils osent vous dire d'un ton plus hardi : mon Dieu! je vous aime; croient, dis-je, vous aimer! ô illusion! ne vous y trompez donc pas, mes frères. N'aimer rien dans le monde autant ou plus que Dieu, premier caractère : obéir à Dieu dans les choses importantes, second caractère de l'amour de Dieu.

2°. Serait-ce donc servir Dieu avec amour, que de faire ce qu'on fait communément dans le monde? Ignorer en tant de points et de points essentiels la loi de Dieu; et quand on la sait, en violer les défenses, en mépriser les préceptes, en rejeter l'esprit. Ah! vous seriez plus difficiles en serviteurs, et vous ne voudriez point d'ami qui ne vous aimât que comme vous aimez Dieu! Non, il n'y a point d'amour de Dieu, où il y a infidélité dans une seule chose essentielle; c'est saint Thomas qui nous l'enseigne d'après l'apôtre saint Jacques. (*Jac.* 2, 10.)

Mais les commandemens sont difficiles : non, ils ne le sont pas à l'amour : *Et mandata ejus gravia non sunt.* (1 Joan. 5, 3.) Mais enfin difficiles ou non, il faut les accomplir; conformes ou opposés à nos vues et à nos intérêts pour ce monde, il faut se faire violence, tout perdre de vue, renoncer à tout, et accomplir les commandemens du Seigneur; et dans le monde, quand on n'est pas contraire à Dieu, en

tout ce qu'on peut l'être, on croit être tout à lui, ou du moins autant qu'il faut et qu'on peut l'être dans le monde. Combien de gens dans le monde religieux envers Dieu, je le veux, zélés pour sa gloire, réglés dans leurs mœurs, austères même; mais qui, avec cette piété, ce zèle, cette régularité, sont médisans, vindicatifs, bizarres, emportés, vains, ambitieux, avares peut-être plus que les mondains? Mais qui, avec cette austérité, sont ennemis de tout mérite, chagrins contre tout le genre humain; en un mot, qui loin d'être émulateurs de la vertu, ce qui serait une vertu, sont jaloux de la réputation des personnes vertueuses, ce qui est un grand vice.

Tous les jours des gens réglés aux yeux du monde se présentent à nous avec le jeûne de l'Évangile, comptant seulement sur l'approbation que nous donnerons à leur exactitude. (*Marc*, 10, 17.) Mais quand nous ajoutons avec Jésus-Christ il vous manque une chose, et qui est essentielle, *verumtamen unum tibi deest*, la fin de cette consultation est aussi triste, qu'elle paraissait devoir être consolante. Dès que nous disons, par exemple, à cet homme riche, il vous manque une chose, et qui est essentielle, c'est de donner l'aumône selon vos biens, selon vos péchés, selon les besoins des pauvres; *unum tibi deest*: à cette femme, à cette fille chrétienne, il vous manque une chose, et qui est essentielle, c'est de renoncer à ce qu'il y a d'excessif et d'immodeste dans vos ajustemens, à ces divertissemens où toute piété risque, où toute vertu doit souffrir: *unum tibi deest*. L'un et l'autre se retirent le dépit dans le cœur, ou les yeux pleins de larmes, *abiit mœrens*. Ils voulaient servir Dieu, être fidèles dans tout le reste; mais l'amour ne divise point les préceptes. Il y a sans doute moins de désordre, où il y a moins de prévarications; mais je l'ai déjà dit, d'après saint Thomas, il n'y a point d'amour de Dieu, où il y a une infidélité essentielle.

Le grand caractère de l'amour de Dieu, et c'en est absolument le fond, c'est d'être content de Dieu. Celui-là donc n'aime pas Dieu et ne lui plaît pas, dit saint Augustin, à qui Dieu, dans sa conduite ordinaire sur les enfans des hommes, et dans certaines épreuves particulières des siens, ne saurait plaire: *Ille non placet Deo, cui non placet Deus*. Hé! c'est bien aux pieds des autels et à la table sacrée; c'est bien parmi les consolations et les caresses, que l'on peut reconnaître si l'on aime Dieu! c'est dans les peines de la vie, et dans les occasions de souffrir quelque chose pour lui, qu'on peut s'assurer des vraies dispositions de son cœur pour Dieu, de son affection pour ce bien suprême, de son amour sincère et véhément pour ce Dieu infiniment aimable. « Afin que le monde con-

naisse que j'aime mon Père, dit le Fils de Dieu, allons où sa volonté nous appelle. » (*Joan.* 14, 13.) Et où s'agissait-il d'aller? à la croix, aux humiliations, aux supplices, à la mort. Boire le calice de la main de Dieu, et le boire jusqu'à la lie : mourir, et mourir sur la croix, si c'est la volonté de Dieu, et avec un cœur soumis à Dieu : voilà la grande preuve de l'amour de Dieu, le grand devoir de la piété, l'incontestable démonstration d'un cœur brûlant pour Dieu, et pour Dieu tout seul.

N'être pas infidèle à Dieu dans les grandes choses, c'est le second caractère de l'amour de Dieu : lui être fidèle dans les petites, c'est le troisième.

3o. Ce n'est pas certainement en vain que notre Dieu prend si souvent le nom de Dieu jaloux. *Dominus zelotes nomen ejus, Deus æmulator.* (Exod. 34, 14.)

Se faire, par exemple, un plan de conduite qui paraît pieux, mais qui au fond est seulement plus doux, plus conforme à l'usage peut-être nécessaire aux infirmités; étudier le point jusques auquel on peut prendre ses plaisirs, et faire les choses défendues, sans tomber tout-à-fait dans la malédiction; prendre, pour ainsi dire, le compas pour savoir le point précis où cette immodestie serait un scandale; cette vanité criante, cette médisance, une cruauté; pensez-vous que ce soit là craindre le péché, et non pas craindre seulement de brûler? Est-ce avoir cette crainte qui arrête le crime, ne rend pas l'homme plus hypocrite, le dispose même à l'amour, à qui elle ouvre l'entrée par sa piqûre, selon la pensée de saint Augustin. Cette crainte peut venir du Saint-Esprit, qui commence, dit le concile de Trente, à remuer une âme, mais qui n'y habite pas encore. Cette crainte, dis-je, est-elle bien elle-même la vôtre, lorsque votre disposition est telle que vous vous accorderiez toutes sortes de satisfactions, s'il ne vous en devait coûter que de n'être pas aimé de Dieu sur la terre, ne le posséder pas dans le ciel, mais sans aller dans le lieu de tourmens? Ah! en ce cas, vous n'avez point pour Dieu le plus faible degré d'amour.

Il est facile d'en imposer aux hommes en matière de vertu : il est encore plus aisé de se tromper soi-même en ce point. Il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse nous faire pratiquer des vertus, pour lesquelles le monde n'a pas même des yeux. Il n'y a que le désir de plaire à Dieu, qui puisse nous rendre fidèles dans ces occasions où on ne plaît qu'à Dieu, dans cette régularité qui, pour avoir peut-être de petits objets dans le détail, n'est pas elle-même peu de choses, puisqu'elle coûte souvent plus qu'une courte mort. A Dieu ne plaise cependant que je veuille ici faire entendre que tous ceux qui sont infidèles dans les petites choses, n'aiment pas Dieu. Je dis seulement que l'amour de Dieu n'est pas alors

marqué de ses propres caractères, et par conséquent bien incertain. Vous servez Dieu avec je ne sais combien de réserves : vous lui dérobez, pour ainsi dire, tout ce que vous pouvez sur vos œuvres et sur vos affections. Ah! ce n'est pas ainsi que les saints ont aimé! un cœur qui aime, est un cœur qu'on ne tient pas, dont on ne règle pas comme on veut les démarches, dont on ne mesure pas les désirs à son gré.

Les saints, mes chers frères, ont craint les moindres attachemens dont Dieu n'était pas l'unique objet, et vous vous rassurez dès que les vôtres sont un peu spiritualisés, dès qu'ils ne causent pas un dérangement absolu dans votre piété, dès qu'ils ne vous rendent pas le sujet d'un scandale extrême. Votre vertu ne s'alarme pas, parce que votre attache, à la vérité, ne va pas jusqu'à la fureur des âmes mondaines; parce que votre avidité pour les richesses ou les honneurs de ce monde, garde encore quelques bornes; parce que votre amour pour le plaisir ne forme pas cette vie voluptueuse que la plupart de ceux qui la mènent condamnent eux-mêmes; parce enfin que vous ne tenez à rien fortement, quoique vous teniez trop à tout, votre cœur infidèle ne vous reproche rien. Ah! que les saints ont eu bien d'autres délicatesses! que vous regarderiez comme petites les choses pour lesquelles ils se sont écriés : que rien de tout cela ne m'attache, mais mon Dieu tout seul! *non me teneant hæc, teneat me Deus meus.* (August.) C'est que les saints comprenaient comment il faut aimer un Dieu comme le nôtre; c'est que les saints voulaient aimer Dieu, comme il peut être aimé par l'homme mortel; c'est qu'ils voulaient l'aimer au point de pouvoir se dire à eux-mêmes avec cette assurance intime qui ne trompe pas : je vous aime, mon Dieu; oui certainement je vous aime, *certâ non dubiâ conscientiâ amo te.* (August.)

Mes frères, enfans de Dieu, demandons à Dieu une seule chose, et demandons-la lui tous les jours de notre vie, c'est de l'aimer. Ne craignons qu'une chose en ce monde, c'est de n'aimer pas Jésus-Christ. Ne nous reprochons que de ne l'aimer pas de toutes nos forces. Mettons des bornes à tout, excepté à notre amour pour Dieu. Ne soyons tranquilles qu'autant que notre amour pour Dieu au-dessus de toutes les choses du monde, que notre fidélité à son service, notre goût pour tout ce qui est de la piété, ne nous permettra plus de douter que nous l'aimons. Disons avec Augustin, à ce Dieu qui a fait pour nous de si grandes choses, qui nous fait ses images, les membres de son fils unique, qui nous veut rendre les héritiers de sa gloire : est-il vrai, Seigneur, que je vous aime; faites que je vous aime davantage! *Amem.*

validiùs ! que mon amour pour vous, ô mon Dieu ! croisse chaque jour des décroissemens de tout autre ! *Amem validiùs* ! vous aimai-je déjà beaucoup, et d'une grande partie de moi-même? ô mon Dieu ! faites que que je vous aime de tout moi-même : *ex omni me.* Mon Dieu, mon Dieu, remplissez tous nos cœurs de votre amour : ce sera le commencement de cette intime société avec vous et notre tout aimable Sauveur, dont le disciple que Jésus aimait nous donne une si douce idée. (1 *Joan.* 1, 3.) Ce sera le commencement de cette vie à jamais heureuse, où dans les siècles des siècles vous serez tout en tous, et tout à chacun de ceux que vous aurez aimés dans le temps. (Sermons choisis, tome 2.)

AMOUR DE DIEU.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Diliges Dominum Deum tuum.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu. (Matth. 22, v. 37.)

Connaître et aimer Dieu, voilà pourquoi nous avons tous été créés. Quiconque ne s'applique pas à rempir l'un et l'autre de ces deux devoirs, ne mérite pas le nom d'homme, et n'est pas digne de vivre... Saint Paul fut indigné de voir des Athéniens adorer un Dieu qu'ils ne connaissaient pas : est-ce pour nous un moindre sujet d'étonnement et d'indignation de voir des chrétiens connaître Dieu et ne pas l'aimer?... Indifférence pour Dieu, ah ! mes frères, s'imaginerait-on que ce reproche pût tomber sur des fidèles? Nous ne devrions vous parler de Dieu que pour satisfaire aux empressemens de votre amour, et nous sommes contraints de vous commander, de vous menacer même de sa part; comme si vous ne saviez pas que le précepte de l'amour divin est le grand précepte de la loi; comme si vous ignoriez que quiconque n'aime pas Dieu, se charge de tout le poids de ses anathèmes. Supposons donc et l'obligation générale qu'impose le précepte, et la peine éternelle intentée aux prévaricateurs. Attachons-nous à deux points d'une conséquence plus personnelle et d'une pratique plus présente. Aimez-vous Dieu, comme vous êtes obligés de l'aimer? Examen important que j'entreprends de faire avec vous, sujet de ma première partie. Si vous n'aimez pas Dieu selon toute l'étendue de vos obligations, comment devez-vous vous disposer à l'aimer comme il faut? Solide instruction que je me propose de vous donner dans la suite : sujet de ma seconde partie. En deux mots, à quelles marques vous pouvez reconnaître si l'amour de Dieu règne dans vos cœurs, et par quels moyens vous devez l'en faire triompher, s'il n'y règne pas encore. C'est tout l'ordre et le plan de ce discours...

PREMIER POINT.

L'amour divin est un feu sa-

cré qui se fait connaître par ses célestes flammes, c'est-à-dire, par les amours saints qu'il produit : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur?* (Luc. 12.) Plusieurs amours surnaturels en font partie : 1°. Il s'attache à tout ce que Dieu prescrit; amour de fidélité et d'obéissance : vous aimerez : *diliges.* (Matth. 22.) 2°. Il veut tout ce que Dieu veut; amour de soumission et de dépendance : vous aimerez le Seigneur : *diliges Dominum.*(Ibid.) 3°. Il s'élève au-dessus de tout ce qui n'est point Dieu ; amour de distinction et de préférence : vous aimerez le Seigneur Dieu : *diliges Dominum Deum.* (Ibid.) 4°. Il aime tout ce que Dieu aime et hait tout ce que Dieu hait ; amour de conformité et de ressemblance : vous aimerez le Seigneur votre Dieu : *diliges Dominum Deúm tuum.* (Ibid.) 5°. Il se plaît à s'occuper de Dieu; amour d'attention et de complaisance : vous aimerez de tout votre esprit : *diliges ex totâ mente.* (Ibid.) 6°. Il se porte à tout ce qui peut glorifier Dieu ; amour de zèle et de bienveillance : vous aimerez de tout votre cœur : *diliges ex toto corde.*(Ibid.) 7°. Il ne craint que la perte de Dieu ; amour de générosité et de constance : vous aimerez de toute votre force : *diliges ex totâ fortitudine.* (Ibid.) 8°. Enfin il aspire à la possession de Dieu; amour de désir, ou comme parle l'école, amour de concupiscence : vous aimerez de toute votre âme : *diliges ex totâ animâ tuâ.* (Ibid.) Voilà le grand précepte de la loi mot pour mot. Eh bien ! mes chers auditeurs, c'est aujourd'hui que Dieu, par mon ministère, vient vous demander compte de ce premier commandement; c'est aujourd'hui qu'il dit à chacun de vous ce qu'il disait autrefois à saint Pierre : « Pierre m'aimez-vous? *Petre, amas me?* Est-ce véritablement l'amour divin qui vous anime?

1° Il s'attache inviolablement à tout ce que Dieu prescrit, amour de fidélité et d'obéissance : vous aimerez : *diliges.* Je l'ai dit : voilà le grand précepte de la loi, non-seulement parce qu'il l'emporte sur tous, mais encore parce qu'il renferme tous les autres préceptes; en sorte qu'il est impossible d'accomplir le commandement d'aimer Dieu, sans accomplir tous les autres commandemens de la loi, comme il est inutile d'accomplir tous les autres commandemens de la loi, si l'on n'accomplit pas celui d'aimer Dieu. Or, vous dites que vous aimez Dieu ; et moi je vous demande avant tout si vous obéissez à tout ce que Dieu vous commande, si vous obéissez de quelque manière que Dieu vous commande, si vous obéissez enfin parce que Dieu vous commande ; c'est par-là que l'examen doit commencer.

Parcourez les préceptes de Dieu, de son Église; et si dans toute l'étendue de ce qu'un

Dieu vous ordonne ou vous défend, sous peine d'encourir sa disgrâce, pensées, paroles, désirs, œuvres, omissions, il se trouve un seul point léger en apparence auquel vous contreveniez, fussiez-vous fidèle en tout le reste, reconnaissez que vous n'aimez nullement : *quicumque offendit in uno, factus est omnium reus*... (Jac. 2.) Parmi les hommes qui dit amour sincère, ne dit-il pas entière déférence?... Quelle étrange amitié que celle qui se réserverait le droit de nous déplaire, ne fût-ce qu'en un seul point que nous ayons à cœur?... La première preuve de l'amour de Dieu, c'est l'exacte observation de toute sa loi : *dilectio Dei custodia legum illius est*... (Sap. 6.) Hélas! il faut que Dieu soit bien peu aimé, tandis qu'on ne voit qu'horribles infractions de ses commandemens...

Allons plus avant : vous obéissez à Dieu, je le veux croire, je le suppose; mais obéissez-vous de quelque manière que Dieu vous commande. Faut-il, pour vous rendre docile à sa loi, qu'il vous menace toujours la foudre à la main?... En êtes-vous réduit à dire à tout moment, cette faute est-elle griève ou légère? Ce péché mérite-t-il l'enfer?... Eh! mes frères, où est dans une pareille conduite le zèle de l'amour obéissant? Un ami fidèle exécute tout ce que l'amour lui prescrit sans tant examiner la balance à la main, ni la nature du précepte, ni les suites de l'inexécution. Il n'y a que vous, ô mon Dieu! que l'on se flatte de pouvoir aimer en obéissant à vos aimables lois, moins par amour que par crainte.

C'est donc le motif de votre obéissance qui doit décider si vous aimez Dieu : non pas que je prétende que si elle n'est pas l'effet de la charité, elle n'est que le malheureux fruit d'une cupidité : doctrine qui, sous prétexte d'établir la première des vertus, anéantit toutes les autres... Mais je dis qu'encore que l'amour de Dieu ne soit pas un motif essentiel à l'accomplissement de la plupart des préceptes, qu'on peut accomplir par devoir; par exemple, par raison, par justice, par crainte des châtimens, par espoir de la récompense, par d'autres motifs moins parfaits, mais toujours saints; ce divin amour est néanmoins un motif nécessaire pour l'entière observation de toute la loi... Or, obéissez-vous quelquefois en vue de Dieu, et parce que Dieu vous commande? Jugez-en par vos propres sentimens, et quand vous obéissez à la loi, et quand vous y avez contrevenu... L'esclave dit : je travaille à l'excès; mais il faut obéir ou se résoudre à être puni. Le mercenaire dit : il m'en coûte beaucoup; mais je serai bien dédommagé de ma peine. L'ami s'écrie : tout pour ce que j'aime, et parce qu'il le mérite. Il bénit ses liens; parce que c'est l'amour qui l'anime. Voilà

les divers caractères d'obéissance, et les différens sentimens qui la forment : les intentions se connaissent par les dispositions, et le cœur est le juge du motif qui le fait agir. Sondez donc votre cœur ; et si la soumission que vous rendez à la loi, n'est pour vous qu'une crainte onéreuse, ou si vous la regardez tout au plus comme une peine lucrative, c'est la crainte ou l'espérance qui vous domine, et non l'amour et la charité qui vous gouvernent. Amour de fidélité et d'obéissance : premier amour commandé : *diliges*.

2°. L'amour divin veut tout ce que Dieu veut, quoiqu'il en coûte ; amour de soumission et de dépendance : vous aimerez le Seigneur : *diliges Dominum*.. Vous régnerez, disait Jonathas à David : pour moi je serai dans l'humiliation. Je ne me plains point d'un tel sort. Mon avilissement sera votre triomphe ; mon unique ambition est de vivre et de mourir le premier de vos sujets et de vos amis, *tu regnabis... et ego ero tibi secundus*. Tel est le désintéressement de l'amitié. Vous la reconnaissez sans peine à ces aimables traits. La reconnaîtrez-vous de même aux sentimens que vous avez pour votre Dieu? Dieu, que vous aimez, dites-vous, comme votre souverain, plus que vous-mêmes, dispose de vos biens, comme de ceux de Tobie, pour avoir le tribut de votre confiance; Dieu vous tient dans l'humiliation, comme Joseph, pour tirer sa gloire de votre humilité ; Dieu vous afflige de maladies, comme Job, pour faire épreuve de votre patience ; Dieu enfin vous mortifie, comme David, pour jouir de la satisfaction de votre pénitence ; et vous, en vous plaignant de votre état ; vous murmurez de sa conduite. Ah ! je ne vous reproche point ici les premiers mouvemens d'une sensibilité naturelle ; ce serait ôter à l'amour divin le plus beau champ de ses victoires. Pour aimer le Seigneur, il est juste qu'il en coûte à l'amour-propre ; il en coûta bien au Sauveur pour conformer sa volonté aux ordres de son père. Mais ses ordres sacrés ne font sur vous aucune impression ; ce serait s'y prendre mal pour vous consoler, que de vous dire dans vos souffrances : tel est le bon plaisir de Dieu, que vous aimez, et qui vous aime... Quoi! si véritablement vous l'aimiez, ne diriez-vous pas alors ; le sacrifice est rigoureux, mais il est dû à la Majesté souveraine qui me le demande : la croix est rebutante, le calice est amer ; mais je suis trop heureux d'être ici bas la victime d'un Dieu que j'adore et que j'aime jusque dans ses rigueurs... Tous vos intérêts, vous y renonceriez, à l'exception des seuls intérêts du salut, auxquels son amour ne vous permet pas même d'être indifférent, puisque vouloir se sauver, c'est vouloir l'aimer à

jamais dans le temps et dans l'éternité. Tel est l'amour de soumission et de dépendance : second amour commandé : *Diliges Dominum.*

3°. L'amour divin s'élève au-dessus de tout ce qui n'est point Dieu ; amour de distinction et de préférence : vous aimerez le Seigneur Dieu : *diliges Dominum Deum.* A ce seul nom de Dieu, disparaissez, sentimens naturels, craintes humaines, désirs mondains, attachemens terrestres! Qui dit un Dieu, dit un être infiniment au-dessus de tous les êtres, dont il est le créateur et le maître... C'est donc à dire que si vous aimez Dieu, cet amour prédomine en vous, et l'emporte sur tous les amours du monde les plus innocens et les plus légitimes ; c'est-à-dire, que tout ce qui vous attache à vos amis, à vos proches et à vos enfans, au bien, à l'honneur, à la vie même, est tellement subordonné à ce qui vous attache à Dieu, que dans la nécessité du choix vous êtes tout disposé à tout rompre et à tout perdre, plutôt que de rompre avec Dieu et de perdre son amitié ; c'est-à-dire, que trouvant l'occasion de satisfaire une passion violente, d'éviter une humiliante confusion, de faire une fortune brillante sans autre désavantage, de votre part, que la perte de la grâce de Dieu, vous aimez mieux renoncer pour jamais à tous ces avantages, que de consentir un seul moment à sa disgrâce ; c'est-à-dire enfin, que dans le concours de tous les objets possibles d'enchantement ou de terreur, vous défiez, comme le Docteur des nations, le ciel, la terre et l'enfer de vous rien présenter qui soit capable de débaucher à Dieu votre cœur : *quis non separabit à charitate ?...* Est-ce, selon vous, trop exiger?... Voit-on de grands attachemens sans une entière préférence?... N'aimer pas Dieu préférablement à tout, c'est ne pas l'aimer assez. Disons mieux ; c'est ne pas l'aimer du tout, parce que c'est ne pas l'aimer en Dieu, et en Dieu jaloux, qui veut un amour de distinction et de préférence : troisième amour commandé : *diliges Dominum Deum.*

4° L'amour divin aime tout ce que Dieu aime, hait tout ce que Dieu hait : amour de conformité et de ressemblance : vous aimerez le Seigneur votre Dieu : *diliges Dominum Deum tuum.* Le Dieu de tous les êtres veut être en particulier votre Dieu : *tuum.* Il veut être votre modèle dans tous vos sentimens, et la règle de vos aversions comme de vos amitiés. Il vous recommande vos pauvres comme ses membres, vos domestiques comme ses enfans, vos ennemis comme ses ministres, et tous les hommes comme ses images : voilà ceux qu'il veut que vous aimiez pour l'amour de lui, parce qu'il les aime ; mais il vous déclare que les prévaricateurs de sa loi, les

persécuteurs de son Église, les corrupteurs des bonnes œuvres, les semeurs de mauvaises doctrines sont ses satans, ses ennemis, ses persécuteurs : voilà ceux que Dieu veut que l'on haïsse, parce qu'ils le haïssent lui-même. C'est sur ces principes que les vrais amis de Dieu se sont toujours conduits : *nonne qui oderunt te Domine, oderam?* (Ps. 138.) En usez-vous ainsi, chers auditeurs? Tout ce qui est cher devant Dieu vous est-il précieux, et tout ce qui lui est odieux vous est-il haïssable?... Qui m'aime, aime ce que j'aime, et hait ce que je hais. Dieu vous en dit autant; et c'est un caractère inséparable de son amour, que cet amour de conformité et de ressemblance : quatrième amour commandé : *diliges Dominum Deum tuum.*

5°. L'amour divin se plait à s'occuper de Dieu; amour d'attention et de complaisance : vous aimerez de tout votre esprit : *diliges ex totâ mente.* Dieu est esprit; il doit être adoré et aimé en esprit. Serait-il bien possible que cette proposition vous surprît, et que vous crussiez qu'on pût absolument aimer Dieu sans penser volontiers à lui. Ce serait là un étrange paradoxe. Lisez tous les saints, leurs ouvrages vous feront aisément sentir combien leur esprit était rempli de Dieu. Interrogez tous les hommes... Consultez-vous vous-mêmes; vous verrez vos pensées d'accord avec vos affections se concentrer, pour ainsi dire, dans leur objet : au lieu que vous ne prenez plaisir ni à penser à Dieu, vous ne vous en donnez pas le temps, ni à prier Dieu, vous n'y faites nulle attention, ni à louer Dieu, vous n'en avez aucun usage, ni à parler de Dieu, vous n'en faites pas naître les occasions, ni même à entendre ceux qui vous en parlent, vous en fuyez les entretiens; cela par dégoût, par ennui, par insensibilité... Dégoût de Dieu uniquement fondé sur le goût du monde; ennui des choses de Dieu, qui se dissipe par les amusemens du monde; insensibilité pour Dieu qui se change en allégresse dès que les pensées du monde reviennent, et que les pensées de Dieu s'évanouissent; ces dispositions mondaines s'accordent-elles avec ce saint amour d'attention et de complaisance? cinquième amour commandé : *diliges ex totâ mente.*

6°. L'amour divin se porte à tout ce qui peut glorifier Dieu; amour de zèle et de bienveillance : vous aimerez de tout votre cœur : *diliges ex toto corde.* Dieu ne se contente donc pas, comme on le pense, de quelques froids élans et de quelques vains soupirs : frivoles hommages! Il veut le fond du cœur et toute sa tendresse... Ne croyez pas cependant qu'il attende de vous les ardeurs d'un prophète et les transports d'un apôtre : si cela était, Seigneur, hélas, que ferait le simple et le faible?

Mais n'aurai-je pas droit, chers auditeurs ; de soupçonner votre amour pour Dieu, ou même de le méconnaître, si dans ce qui dépend de vous et dans les devoirs dont vous êtes personnellement chargés, vous négligez de ménager ses intérêts et de procurer sa gloire ? si je vois par votre indolence, vos domestiques sans instruction, vos enfans sans piété, vos familles sans union et sans charité !... Aimer quelqu'un, c'est lui vouloir du bien ; et ne pas le faire quand l'occasion s'en trouve, ou ne pas même la rechercher, c'est se moquer de lui ; et le payer d'un vain compliment, que de lui dire alors : je suis tout à vous, et je vous aime. C'est-là surtout ce que Dieu a toujours réprouvé. Il veut un amour de zèle et de bienveillance : sixième amour commandé : *diliges ex toto corde.*

7°. L'amour divin ne craint que la perte de Dieu ; amour de générosité et de constance : vous aimerez de toutes vos forces : *diliges ex totâ fortitudine.* Sainte sécurité ! tranquillité inaltérable ! paisible jouissance de Dieu ! vous êtes l'apanage de son amour parmi les bienheureux : parmi nous vous ne sauriez être son partage. Il y a trop d'obstacles à vaincre et trop de périls à éviter ; le ciel est le séjour de son repos, la terre est le lieu de ses combats. Là haut il ne respire que la paix et le calme, ici bas il est tout œuvre et tout effort ; il fait la piété des solitaires, la pureté des vierges, l'austérité des pénitens, l'intégrité des confesseurs, le courage des martyrs, et la persévérance des saints.... Eh quoi ! l'amour de Dieu aura-t-il moins de force que l'amour du siècle ?... Vous dites vous-mêmes tous les jours qu'on serait de grands saints, si l'on faisait pour Dieu ce que font pour le monde ses adorateurs et ses esclaves. Concluez que la charité qui ne cède rien à la cupidité sa rivale, doit être aussi un amour de générosité et de constance : septième amour commandé : *diliges ex totâ fortitudine.*

8°. Enfin l'amour divin aspire à la possession de Dieu ; amour de désir, ou comme parle l'école, amour de concupiscence : vous aimerez Dieu de toute votre âme : *diliges ex totâ animâ tuâ.* C'était là de tous les devoirs de l'amour divin le mieux connu dans les persécutions de l'Église ; mais hélas ! c'est le plus ignoré depuis la paix du monde chrétien. Étrange et nouvelle manière d'aimer ! Se trouver bien de l'éloignement, et ne craindre rien tant que l'approche de ce que l'on aime ! On ne le connaît qu'à l'égard de Dieu cet amour bizarre et chimérique. J'aime Dieu de toute mon âme ; je l'aime plus que tous les biens du monde... plus que tous les plaisirs de la terre ; et cependant si Dieu m'en laissait jouir en liberté et sans amertume, je me passerais volontiers de sa possession, et je

me consolerais aisément de son absence. Mensonge et contradiction. J'aime Dieu de toute mon âme ; je l'aime plus que ma vie ; et cependant dans une maladie qui menace mes jours, on a peine à me faire entendre que je touche peut-être au dernier moment où Dieu doit m'appeler à lui, où je dois désirer plus que jamais l'avénement de son règne : *adveniat regnum tuum.* (Matth. 6.) Mais où peu s'en faut que ces paroles ne m'échappent ; ô mort ! cruelle mort, faut-il donc m'arracher et dire un éternel adieu à tout ce que j'aime ! *siccine separas amara mors ?* (1 Reg. 15.) Mensonge et contradiction. Eh ! où sont ces ferveurs de l'amour divin qui bravent les rigueurs de la mort et les horreurs du sépulcre ? *fortis ut mors dilectio.* (Cant. 8.) Où sont ces amoureux empressemens de voir Dieu que témoignent les Moïse et les Job ? *ostende mihi faciem tuam, ostende mihi gloriam tuam.* (Exod. 33. Job. 13.) Où sont ces douloureuses complaintes sur la durée de la vie que faisaient les David et les Élie ? *heu mihi quia incolatus meus prolongatus est.* (Ps. 119.) Encore si dans ces crises dangereuses je ne trouvais au fond de vos cœurs qu'une attache naturelle à la vie ; si je ne vous voyais trembler aux approches de la mort que dans la crainte du jugement qui doit la suivre ; si je ne vous voyais même alarmé que de l'abandon où vous laissez une famille désolée, je ne vous ferais pas de si amers reproches : mais que vous craigniez la mort comme ces infidèles qui font leur Dieu du monde et leur félicité de la vie, et que cependant vous vous flattiez d'aimer Dieu ? Encore une fois mensonge et contradiction, qui vérifie parmi les chrétiens, comme parmi les Juifs, ce terrible oracle du sauveur : *populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longe est à me.* (Matth. 15.)

Reprenons et disons : anathème, à quiconque n'a pas pour Dieu un amour d'obéissance, de soumission, de préférence, de conformité, de complaisance, de zèle, de constance et de désir : *si quis non amat Dominum, sit anathema.* (1 Cor. 16.) Sentez-vous, chers auditeurs, tout le poids de cet anathème ? Désirez-vous enfin d'aimer Dieu ? Ah ! voilà ce que j'attendais pour vous apprendre les moyens de faire triompher la charité dans vos cœurs. C'est le sujet de ma seconde partie.

SECOND POINT.

Devenus par la consécration du baptême les tabernacles du Dieu vivant et les temples du Saint-Esprit, voulons-nous ranimer en nous le feu de la charité, travaillons à nous y disposer avec le secours de la grâce : 1°. Recueillons dans nos esprits par de sérieuses réflexions des vérités touchantes, propres à faire naître et à nourrir le feu de l'amour divin ; 2°. Écartons de

nos cœurs par les retranchemens et la mortification de tout ce qui est capable d'allumer les flammes impures des passions profanes ; 3°. Attirons sur nous, par la ferveur d'une dévotion et d'une piété solide, tous les rayons célestes de l'esprit de charité et d'amour: trois dispositions nécessaires pour aimer Dieu.

Première disposition de recueillement et de réflexion qui rappelle souvent dans nos esprits des vérités touchantes propres à faire naître et à nourrir le feu de l'amour divin; mais où les prendre, me direz-vous, ces vérités touchantes? où les puiser, ces sérieuses réflexions? Ah! mes frères, où n'en trouve-t-on pas un fonds inépuisable? Tout nous le dit : Dieu est infiniment aimable... Dieu nous a infiniment aimés... Dieu désire infiniment que nous l'aimions.... Dieu et Dieu seul est infiniment aimable. Ce qui est créé ne peut nous plaire en tout et nous contenter pleinement; ce qui naturellement charme davantage a toujours quelque endroit faible qui choque et qui déplaît; la grandeur est sujette à la fierté et à l'indifférence; la bonté manque ordinairement de pouvoir; la puissance, quelque grande qu'elle soit, a toujours des bornes. Autant de perfections, autant de défauts. O enfans des hommes! pourquoi donc vous attachez-vous à la vanité, et comment courez-vous après le mensonge? Élevez-vous vers ce qui est souverainement parfait; cherchez ce qui est infiniment aimable : *ut quid diligitis vanitatem, et quæritis mendacium?* (Ps. 4.) Vous aimez des créatures, quoique toutes leurs perfections rassemblées ne soient qu'une participation du souverain bien. Elles sont en Dieu comme dans leur source originale et primitive. Réflexion qui obligeait les saints à s'écrier avec le prophète : Seigneur, Dieu des vertus, Eh! qui peut vous être semblable? *Domine Deus virtutum, quis similis tibi?* (Ps. 88.) Ajoutons que Dieu infiniment aimable en lui même, est pour nous infiniment bienfaisant. Chers auditeurs, vous aimez qui vous aime, dites-vous, et l'amour qui vous convient est un amour de retour et de reconnaissance. Eh bien! considérez vous vous-mêmes : qu'êtes-vous, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce, qu'un bienfait subsistant et continuel de la divinité?.. dont l'amour infini pour l'homme ne peut être ni reconnu, ni compris. Amour éternel! je n'étais pas encore au monde, que j'étais aimé de Dieu : *in charitate perpetuâ dilexi te.* (Jérém. 31.) Amour prévenant! j'étais aimé de Dieu, et je ne pouvais l'aimer le premier : *Deus prior dilexit nos.* (1 Joan. 4.) Amour gratuit! j'étais pécheur : *cum adhuc peccatores essemus.* (Rom. 5.) et Dieu m'aimait jusqu'à me prodiguer son fils, son esprit, tout ce qu'il a et tout ce qu'il est, jusqu'à se

rendre; par l'union la plus intime, ma nourriture et mon breuvage : *bibite et manducate*.. Amour de Dieu pour moi! est-il rien de si doux que cet amour? Dieu m'aime : que pouvait-il faire de plus? qu'il désirât être aimé? et il le désire infiniment. Jugez-en par ses recherches; que n'a-t-il point fait, et que ne fait-il pas encore pour gagner notre affection et pour avoir notre amitié? Voyez le rang où il la met : il préfère notre cœur à tout. Pesez le jugement qu'il en porte : l'influence de la charité élève jusqu'au ciel le prix de nos moindres actions, et son exclusion anéantit le mérite des plus grandes. Admirez les priviléges qu'il y attache : la charité efface à l'instant tous les péchés, répare toutes les pertes, acquitte toutes les dettes. Concevez l'ardeur qu'il en a : il en fait une loi générale qu'il met à la tête de toutes les autres. Entrez dans la jalousie qu'il en conçoit : il menace notre indifférence d'une damnation éternelle. Ah! Seigneur, disait sur cela saint-Augustin, eh! qui suis-je moi pour me commander de vous aimer? et n'est-ce pas une assez grande peine que de ne vous aimer pas? Heureux, chers auditeurs, si vous faisiez les mêmes réflexions! instruits que vous devez aimer un Dieu, qui ne tombe point sous vos sens, dont les bienfaits et les grâces sont principalement spirituelles, dont les promesses et les récompenses les plus désirables sont pour l'avenir, loin d'être arrêtés par de tels obstacles qui semblent éloigner de vous l'objet de votre amour, vous n'aspireriez qu'avec plus de zèle à vous en rapprocher par les vues perçantes de votre foi. Première disposition de recueillement et de réflexion.

Seconde disposition de retranchement et de mortification, qui écarte de nos cœurs tout objet capable d'allumer les flammes impures des passions profanes. Je sais qu'il y a des amours compatibles avec l'amour de Dieu, subordonnés à l'amour de Dieu, autorisés et commandés même par l'amour de Dieu; mais tous ces amours naturels fussent-ils les plus légitimes, dès qu'ils se tournent en affections dominantes et en passions chéries, deviennent, selon l'expression de saint Augustin, la peste et le poison de la charité : *venenum charitatis cupiditas*. Affections dominantes, passions chéries, qui occupent l'âme tout entière, qui dessèchent le cœur, et qui épuisent, si j'ose m'expliquer ainsi, toute la capacité qu'il a d'aimer. Tel est l'amour excessif des biens, des honneurs, des plaisirs, où l'on met ici-bas sa félicité : tel est encore l'amour outré pour des amis ou des enfans, pour un époux et pour des maîtres, dont on a fait ses divinités sur la terre : tel est même l'amour spirituel, mais trop humain, entre des personnes vertueuses : amour qui commence, si vous voulez, par l'es-

time du mérite et par le goût de la vertu, mais qui dégénère bientôt en confidence de fautes et en commerce de vices ; c'est-là qu'impitoyablement il faut porter le fer et appliquer le feu. Il n'est point de cœur, où avec les semences de plusieurs passions, il ne s'en trouve quelqu'une qui prenne le dessus ; ne fût-ce après la victoire de toutes les autres, qu'un amour subtil et délicat de soi-même... Il faut donc, si vous voulez établir le règne de l'amour divin qui vous poursuit, il faut que vous commenciez par reconnaître l'empire de la passion qui vous domine, que vous n'affectiez plus un air de liberté, tandis que vous êtes dans l'esclavage, que vous combattiez l'ennemi partout où il osera vous faire tête, et que vous retranchiez avec soin tout ce qui éteint les flammes de la charité en nourrissant les feux de la cupidité, sa rivale : *venenum charitatis cupiditas*. Ainsi, âmes mondaines ; il faut qu'il vous en coûte, et qu'il vous en coûte la mort : votre cœur égaré dans les engagemens du siècle, ne peut revenir à Dieu qu'en devenant réellement sa victime par le retranchement et la mortification de tout amour profane. Seconde disposition nécessaire et essentielle pour aimer Dieu.

Troisième et dernière disposition de piété et de dévotion qui attire sur nous, par la ferveur qu'elle nous inspire, tous les rayons célestes de l'esprit de charité et d'amour. C'est du sein de Dieu que part cette divine flamme qui embrase les âmes pures et les cœurs détachés : c'est Dieu qui, par l'onction de son esprit, allume le feu de la charité ; c'est en Dieu qu'en est l'élément, et c'est au ciel que nous devons l'aller chercher en nous y élevant sans cesse par la continuité de nos prières et par la vivacité de nos désirs. Faute de ces dispositions, l'on vit dans la froideur et l'on meurt dans l'indifférence. Après avoir passé ses jours sans aimer Dieu, arrive l'heure enfin où ce devoir constamment omis presse pour la dernière fois. Aimez donc votre Dieu, disons-nous à un mourant, du moins à ce dernier moment, chrétien, près de paraître devant votre Juge. Que j'aime mon Dieu ! Eh ! de qui me parlez-vous ? Dites-moi plutôt que j'aime le monde et tout ce que j'y laisse ; j'entends beaucoup mieux ce langage. Je le connais ce monde par tous les endroits les plus propres à m'y attacher ; je l'aime par une longue habitude devenue pour moi une nécessité ; mais est-il temps de commencer à connaître et à aimer Dieu quand on est sur le point de quitter la vie ? Ah ! je ne le connais que trop ce Dieu dont vous me parlez, pour ne pas le craindre, et je le crains trop pour l'aimer. Eh bien ! âme infidèle, je vais donc vous aider. Dites avec moi : Mon Dieu, mon Créateur et mon Sauveur ! oui, je vous aime de tout mon cœur et de

toute mon âme : de tout mon cœur, non, je ne puis le dire, parce que je ne le sens pas, et cet amour feint et supposé dans un cœur ne serait en effet que sur mes lèvres; mais du moins priez Dieu, demandez-lui son amour, désirez de l'aimer. Ah! ah! prière sans ferveur, ferveur sans désir! désir sans affection! mensonge! illusion! chimère! chers auditeurs; on ne parle pas toujours de la sorte à la mort; mais il ne nous est que trop ordinaire d'en voir alors des signes équivalens, et de recevoir des derniers soupirs rendus dans une excessive frayeur, ou dans une insensibilité encore plus funeste. Voulez-vous donc éviter ce malheur? accoutumez-vous chaque jour à vous demander compte de votre amour pour Dieu. J'aime Dieu, je le dis de bouche; mais l'aimé-je en effet, et comme il veut qu'on l'aime. Si cela est, mes actions sont donc innocentes, mes intentions pures, mes désirs légitimes, mes entretiens utiles, mes sentimens charitables, ma conduite édifiante... J'aimeDieu, ou du moins je veux l'aimer; mais veux-je l'aimer, comme il m'a voulu aimer lui-même? A-t-il résolu de me créer? pour m'élever à son bonheur, il m'a fait à son image. A-t-il entrepris de me sauver? pour me tirer de mon malheur, il n'a pas épargné son sang; et moi, est-il question de témoigner à Dieu mon amour et de lui marquer ma reconnaissance? un respect humain m'arrête, une légère peine m'épouvante, une petite humiliation m'abat. Où en serais-je, ô mon Dieu! si vous ne m'aviez pas plus aimé que je vous aime? je serais encore à naître ou du moins à racheter. J'aime Dieu, mais l'aimé-je comme il mérite d'être aimé... comme l'ont aimé les saints... comme on aime ceux qu'on aime sur la terre?.. J'aime Dieu enfin, et j'aimerais mieux mourir que de ne pas l'aimer; mais l'ai-je toujours aimé de même?... Ah! je puis bien m'écrier avec saint Augustin: « Je vous ai aimée trop tard, ô beauté toujours ancienne et toujours nouvelle! *Serò te amavi*, etc. (Le père de Segaud, tome des Mystères, édit. de Paris, 1750, page 494 et suiv. *Voyez* le Traité de l'amour de Dieu, de saint François de Sales; le Livre de l'Amour de Dieu, du père Pallu, jésuite; celui du père Avrillon, minime, qui a pour titre: Commentaire affectif sur le grand précepte de l'Amour de Dieu; les deux tomes des Retraites du père Croiset, jésuite; le Sermon du père Bourdaloue sur l'amour de Dieu, pour le lundi de la cinquième semaine du Carême; celui du père de la Rue, pour le premier dimanche du carême; celui du père Dufay, pour le lundi de Pâques; celui qui se trouve dans le premier volume des Sermons, intitulés: Discours de piété sur les plus importans objets de la religion. *Voyez* aussi Charité.)

AMOUR DU PROCHAIN.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Diliges Dominum Deum ex toto corde, et proximum sicut te ipsum. (Luc. 10.)

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même.

Aimer Dieu et le prochain pour l'amour de Dieu, c'est la plénitude de la loi, le précis de l'Évangile, l'abrégé de tout le christianisme. Et ces deux choses sont inséparables, dit saint Augustin; en sorte que celui qui aime Dieu, ne peut se dispenser d'aimer son prochain, et que celui qui aime son prochain d'un amour chrétien, a aussi l'amour de Dieu. Mais on ne connaît qu'on aime Dieu que quand on a une véritable charité pour le prochain, et on ne connaît qu'on aime le prochain par le motif d'une véritable charité que lorsqu'on le supporte et qu'on lui fait du bien; car la véritable charité est patiente et bienfaisante, dit l'apôtre: *Charitas patiens est, benigna est.* (1 ad Chor. 13.) Elle souffre et elle agit; elle souffre tous les défauts du prochain, c'est-à-dire tout le mal qui est en lui, et celui qu'il nous fait; elle agit, c'est-à-dire qu'elle fait tout le bien et rend tous les services qu'elle peut. Ce sont ces deux caractères de la charité auxquels on peut rapporter tous les autres que saint Paul lui attribue, qui vont faire tout le partage de ce discours.

PREMIER POINT.

Le premier caractère ou le premier devoir de la charité consiste à souffrir avec patience les défauts du prochain, soit ceux qui lui sont personnels, tels que son peu de mérite et de capacité; soit ceux qui nous sont relatifs et qui nous blessent, tels que son ingratitude et ses mauvais offices envers nous. Nous devons supporter patiemment nos frères, tels qu'ils sont en eux-mêmes, et tels qu'ils sont à notre égard. Voilà le premier devoir de la charité chrétienne, selon l'apôtre (*ad. Galat.* 6.), lorsqu'il exhorte les chrétiens à supporter mutuellement les fardeaux les uns des autres, pour accomplir fidèlement la loi de Jésus-Christ, qui n'est autre que celle de la charité.

1°. Nous ne pouvons aimer chrétiennement nos frères sans souffrir patiemment leurs défauts personnels. Et il faut remarquer que la charité chrétienne a deux devoirs importans à remplir à cet égard; car tantôt elle nous oblige de les en reprendre par une espèce de droit qu'elle nous donne les uns sur les autres, et que nous sommes obligés d'exercer dans les rencontres; et tantôt elle nous oblige de les souffrir avec patience comme des maux auxquels nous ne pouvons pas re-

médier. Le premier de ces devoirs exige beaucoup de mesures, de prudence sur le lieu, le temps, et toutes les autres circonstances favorables à l'utilité de la correction fraternelle : mon dessein n'est pas d'en parler ici.

Le second devoir de la charité qui nous oblige à souffrir patiemment les défauts de nos frères, n'a point de circonstances à assortir, ni de contre-temps à craindre; il oblige toujours et dans toutes les rencontres. Défauts d'esprit, d'adresse, de science, de capacité, de mérite, de talens quels qu'ils soient, vices même, péchés grossiers et crians, auxquels nous ne pouvons remédier, et dont nous ne sommes ni complices ni responsables ; nous devons les souffrir patiemment, nous devons les couvrir des ailes de la charité, puisque c'est l'une des conditions que le Saint-Esprit y recherche : *Charitas operit multitudinem peccatorum* (1 Petr. 4.), et que le sage veut qu'on les cache et qu'on les dissimule : *Universa delicta operit charitas*. (Prov. 10.)

Que la charité que nous avons pour nous-mêmes ne se pardonne rien, cela est juste; sa perfection consiste à ne se rien dissimuler, à haïr jusqu'à l'ombre et l'apparence du mal; mais celle que nous devons aux autres, consiste en partie à souffrir leurs plus grands défauts, à les excuser tant que nous pouvons, à ne les point exclure pour cela de notre cœur, qui doit embrasser tout le monde. Je ne dis pas qu'il faille aimer leurs vices et leurs défauts ; mais je dis que ces vices et ces défauts ne doivent point éteindre notre charité, semblable en ce point à celle que le Fils de Dieu a eue pour nous, car il a aimé les hommes sans aimer leurs péchés; leurs crimes n'ont pas borné la grandeur de sa charité, et c'est en cela qu'elle a le plus hautement éclaté, en ce qu'il est mort pour les plus grands pécheurs. Or, c'est sur ce modèle que nous devons régler la nôtre, pour être une charité chrétienne, ainsi que l'assure le Fils de Dieu lui-même : *Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos*. (Joann. 13.) Comme s'il disait : « Ni vos défauts ni vos crimes n'ont point arrêté le cours de ma charité pour vous, ceux de vos frères ne doivent donc point arrêter la vôtre envers eux. »

Aussi est-ce une des différences qui se trouve entre la charité qui lie les chrétiens ensemble, et l'amitié ordinaire qui se trouve parmi les hommes. Celle-ci n'est fondée que sur les bonnes qualités et les avantages d'esprit ou de corps des personnes qui s'entre aiment ; au lieu que la charité chrétienne ayant Dieu pour objet, c'est lui-même qu'on aime dans le prochain, qui est toujours aimable, quelque imparfait qu'il soit, parce que Dieu, qu'on envisage en sa personne, relève tout, et supplée

18.

tout. Cet homme, je le veux, n'a rien qui mérite qu'on le considère; mais il a une qualité qui efface toutes les autres, il est revêtu de la majesté de Dieu même, il représente la personne du Sauveur, qui me commande de l'aimer; et comme ses défauts n'effacent point ce caractère, ils ne sont point un obstacle à mon amour. J'aimerai cette personne, qui n'a nuls charmes, nuls attraits, nul sujet qui la puisse faire aimer; je l'aimerai par des motifs purement surnaturels et sans égard pour tout ce qui me choque dans son corps, dans son esprit, dans son cœur, dans son humeur, dans ses manières. Voilà la charité pure du chrétien, qui aime l'image de son Sauveur et de son Dieu dans la personne défectueuse, vile et méprisable de son frère.

2°. J'excuse, me direz-vous, les défauts personnels du prochain, qui ne font tort qu'à lui-même; mais il en a d'autres, dont la malignité se répand au dehors, et le rend insupportable. C'est un naturel fourbe, rusé, défiant, une humeur acariâtre et contredisante, un esprit mal fait, malin, malfaisant, qui m'a désobligé en tout ce qu'il a pu. Je vous dis avec l'apôtre, que votre charité n'est pas véritable, si elle n'est à l'épreuve de tout cela, et si elle n'est prête à souffrir tout: *Charitas omnia suffert, omnia sustinet.* (1 Cor. 13.)

Je ne parle point ici, mes frères, ni de l'amour des ennemis, ni du pardon des injures les plus atroces, des outrages les plus sanglans, des persécutions les plus injustes et les plus violentes; mais je ne puis me dispenser de vous dire que la charité nous porte à tout souffrir; et que si, selon le même apôtre, nous devons nous armer du bouclier de la foi contre les ennemis invisibles, qui sont les démons, il faut prendre celui de la charité contre tous les traits des ennemis visibles, qui sont les hommes, *induti loricam fidei et charitatis.* (1 ad Thessal.) Car enfin, autant que la charité doit être délicate pour nous faire éviter tout ce qui peut déplaire aux autres, autant doit-elle être forte, et à l'épreuve de ce qui peut nous choquer et nous blesser nous-mêmes de leur part, et c'est par ces deux devoirs que cette charité se maintient et se conserve; pendant qu'on prendra garde à ne rien faire dont le prochain puisse s'offenser, elle ne recevra aucune atteinte de notre part; et pendant que nous ne serons point si attachés à nos intérêts, ni si sensibles sur le point d'honneur, elle sera comme à couvert dans nous-mêmes; et ainsi défendue de part et d'autre par ce double exercice d'éviter ce qui la blesse dans les autres, et de souffrir tout ce qui pourrait l'altérer dans nous, nous ménagerons les intérêts des autres comme les nôtres propres, nous aurons aussi peu d'égard aux

nôtres, que s'ils ne nous touchaient point du tout. Admirable conduite de la sagesse d'un Dieu qui, ayant établi son royaume dans la charité, comme parle saint Paul, a aussi pourvu à sa conservation, par ces deux importantes maximes qu'il a établies, de ne rien faire qui aille à la détruire ou à la diminuer, et de tout souffrir plutôt que de la perdre.

La charité est donc patiente; *patiens est;* et sa patience consiste à souffrir les défauts des autres, que saint Paul appelle des fardeaux. Il faut se gêner, se contraindre, patienter, dissimuler, et c'est en quoi la charité a besoin d'être soutenue des plus puissans motifs, pour ne pas succomber sous ce fardeau; et je crois que souffrir avec patience les caprices, les inégalités, les travers d'esprit, l'humeur intraitable d'une personne avec laquelle on est obligé de vivre long-temps, ne cède guère en mérite au pardon des plus sensibles injures et des plus grands affronts; parce que ces occasions n'étant pas ordinaires, il est plus aisé de faire une fois quelque grand effort sur soi-même, et de se vaincre, dans la pensée de donner quelque marque d'une générosité chrétienne, que de souffrir des années entières une humeur bizarre, capricieuse, impérieuse, hautaine, avec une patience qui n'a que Dieu pour témoin.

J'ai donc raison de faire consister le premier devoir de la charité à souffrir les défauts d'autrui; et plus cette charité est parfaite, plus elle est patiente; plus elle dissimule ces défauts, plus elle les excuse; tantôt sur le tempérament des personnes, tantôt sur la précipitation et le manque de réflexion; quelquefois elle se persuade que la volonté n'y a point de part; dans d'autres occasions elle suppose qu'ils font ce qu'ils peuvent pour corriger ces défauts; mille considérations semblables peuvent venir au secours de la charité, et représenter les perfections de ces personnes, qui d'ailleurs compensent leurs défauts; ce qu'ils souffrent peut-être des nôtres, que nous ne comptons point; l'obligation que nous pouvons avoir de leur être soumis, et par conséquent d'en souffrir quelque chose, etc. Disons donc avec l'apôtre: *Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi.* Femme, souffrez l'humeur violente et emportée de ce mari; vous mari, peu endurant, ayez quelque condescendance pour les caprices de cette femme... Enfans, souffrez le naturel impérieux de ce père, auquel la nature vous a soumis; pères et mères, n'ayez pas moins d'affection pour cet enfant mal fait, qui a peu d'esprit et qui est d'un mauvais naturel, que pour les autres. Serviteurs, obéissez à ce maître fâcheux. Enfin, chrétiens, en quelque état et en quelque condition que vous puissiez être, supportez-vous mutuellement,

et souffrez avec une patience inaltérable les défauts les uns des autres ; c'est un moyen nécessaire pour accomplir la loi de Dieu, et le premier devoir que vous impose la charité, car elle est patiente, *patiens est*. Elle vous en impose un second ; c'est de faire au prochain tout le bien que vous pouvez, car elle est tendre et bienfaisante, *benigna est*. C'est le sujet de la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

La charité chrétienne qui a Dieu même pour fin, pour objet et pour modèle, nous oblige d'avoir, pour notre prochain, un amour semblable à celui que Dieu a eu pour nous, et à celui que nous avons pour nous-mêmes. Elle nous oblige donc à lui rendre tous les bons offices dont nous sommes capables ; et c'est ce que le Sauveur a renfermé dans la parabole du charitable Samaritain, qu'il nous propose comme le modèle de ce que nous devons à notre prochain. A la vue d'un infortuné qu'il trouve abandonné et couvert de plaies sur le grand chemin, il fait trois choses, qui comprennent en général tous les services que la charité chrétienne nous oblige de rendre à nos frères. Il est touché d'une tendre compassion sur l'état de ce malheureux ; il lui donne ses soins en bandant lui-même ses plaies, et fournit aux frais nécessaires pour le conduire à une parfaite guérison. Voilà les marques auxquelles nous pouvons connaître si nous avons la charité, et les devoirs que nous impose la charité chrétienne à l'égard de nos frères ; être touché de leurs maux, les secourir dans leurs maux, les faire secourir à nos frais lorsque nous ne pouvons les secourir par nous-mêmes.

1.° Si c'est une marque certaine qu'on n'a point de charité pour ses frères, lorsqu'on se réjouit de leurs disgrâces, ou qu'on n'y prend point d'intérêt, c'est au contraire une preuve non équivoque qu'on les aime, en effet, lorsque par le sentiment d'une tendre compassion on en est sincèrement touché et affligé. Manquer à ce devoir, c'est manquer à la première loi de la charité chrétienne, qui, en nous obligeant d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, nous oblige, par une suite nécessaire de cet amour, de prendre part au mal ou au bien qui lui arrive, en nous intéressant à ses malheurs et à ses avantages ; sans cela, et si loin d'éprouver en nous ces sentimens si purs et si nobles à l'égard de notre prochain, une basse jalousie au contraire nous fait regarder son bien comme notre malheur, si nous comptons ses infortunes entre nos avantages, si nous sommes bien-aises de le voir humilié, au lieu de voir avec joie la gloire qui l'environne, et le bruit que ses succès font dans le monde... Ah ! comme la charité est pleine de

tendresse et de compassion pour le malheur d'autrui, elle n'est point jalouse de son bonheur : *non æmulatur* ; comme elle n'est point ambitieuse, elle ne souhaite point de s'élever par l'abaissement des autres, *non est ambitiosa* ; elle ne souffre point ces pensées injurieuses à leur vertu, de croire que leurs disgrâces arrivent par leur imprudence, ou soient le châtiment de leurs crimes, *non cogitat malum ;* elle ne met pas son plaisir à les voir commettre des actions qui les rabaissent et qui les rendent odieux : *non gaudet super iniquitate* ; mais elle conçoit des sentimens conformes à l'état et à la situation où elle les voit, s'affligeant de leurs maux, se réjouissant de leurs biens, et entrant tellement dans leurs intérêts, qu'elle se les rend propres...

2°. Mais ce n'est là que le moindre devoir de la charité chrétienne, qui compte elle-même ces sentimens pour peu de chose, si elle ne les fait paraître par des effets, qui en sont des preuves plus certaines. C'est ce que le Sauveur nous marque par le secours que le Samaritain donna à ce pauvre blessé. Il le releva, il lui banda ses plaies, il lui appliqua les remèdes les plus capables de le soulager : *alligavit vulnera ejus, infundens oleum et vinum.* C'est l'exemple que le fils de Dieu nous donne du soulagement que nous devons procurer à nos frères ; il faut les secourir dans leurs besoins, leur rendre service dans les occasions, et les obliger en tout ce que l'on peut; car c'est par-là que l'on reconnaît les véritables amis dans le monde ; c'est aussi à cette marque que l'on doit juger de la véritable charité envers le prochain. Il est dans la nécessité, et vous l'assistez ; il a besoin de votre crédit et de votre faveur quand il est attaqué injustement, et vous lui donnez votre protection ; il est calomnié et l'on s'efforce de le décrier ; mais vous le justifiez et vous le défendez contre ses accusateurs ; il est affligé, et vous le consolez ; vous employez pour lui vos soins, votre temps, votre autorité, votre bien : si c'est par affection pour sa personne, si c'est par un motif de reconnaissance, ou par un simple désir de l'obliger, vous êtes un véritable ami ; mais si vous faites tout cela pour Dieu, que vous regardez en votre prochain, vous êtes un véritable chrétien.

De cette manière, la charité qui est immense dans son objet, parce qu'elle renferme universellement tout le monde, le peut être encore dans le bien qu'elle peut faire, puisqu'elle n'en exclut aucun ; biens du corps, biens de l'âme, biens du temps, biens de l'éternité ; et comme ceux-ci sont les plus considérables auxquels les autres doivent se rapporter ; ce sont particulièrement ces sortes de biens que la charité procure

au prochain, dans le besoin où il en est souvent réduit; car souvent, semblable à ce pauvre blessé de l'Évangile, il est dépouillé de la grâce et de tous ses mérites par les ennemis de son salut; souvent il est couvert des blessures mortelles, que ses péchés lui ont faites, en danger de mourir dans ses crimes. Ah! son véritable prochain est celui qui lui donnera du secours dans ce funeste état; celui qui lui sauvera la vie de l'âme, plus précieuse mille fois que celle du corps; celui qui fermera ses plaies et qui l'empêchera de se perdre sans ressource... Vous me demandez qui le doit faire, et je vous réponds que c'est vous... Car puisque cet homme est votre prochain, si vous négligez de le secourir, vous ressemblez au lévite et au prêtre de la loi, qui méprisèrent ce pauvre malheureux; mais si vous le guérissez par vos soins; si par vos salutaires avis, vos pieux discours et tous les autres secours que vous pouvez lui donner, vous le retirez du péril évident d'une si funeste mort, vous aurez la gloire d'avoir sauvé votre frère. Gain précieux! riche conquête! mérite incomparable! Quelle récompense n'est point réservée dans le ciel à une telle charité!

3°. Que si, pour secourir votre prochain, vous y employez vos biens, votre charité sera semblable à celle du Samaritain; et c'est proprement à cette marque que l'on reconnaît si la charité est sincère et véritable, pure, généreuse et désintéressée; car pourquoi les œuvres de charité sont-elles si rares dans ce siècle malheureux, où elles ne furent jamais plus nécessaires, sinon parce que l'intérêt qui règne avec empire dans toutes les conditions, resserre les cœurs et les empêche de s'ouvrir aux besoins des pauvres et des affligés, qui gémissent tristement sous le poids des maux qui les accablent; et jugez par-là, mes frères, si votre charité est véritable. L'intérêt ne vous empêche-t-il pas de secourir votre prochain selon votre pouvoir dans ses besoins? Vous dépouillez-vous généreusement de vos biens pour assister ceux qui sont dans la misère et la nécessité? Préférez-vous la vie du corps et celle de l'âme de votre frère à l'intérêt de votre fortune?...

Voilà les principaux devoirs de la charité du prochain, et la nature du grand précepte que le Fils de Dieu nous en fait dans l'Évangile: souffrir les défauts des autres, et leur procurer tout le bien dont on est capable: *charitas patiens est; benigna est.* C'était à ces deux marques qu'on distinguait autrefois les chrétiens des idolâtres; chacun des fidèles s'efforçait de couvrir ou d'excuser les défauts des autres, chacun cherchait l'occasion de les servir et de les obliger. C'était des gens, disait-on, qui font profession de tout souffrir, et de faire du bien à tout le monde. Jugement, hélas!

bien différent de celui qu'on est contraint de porter des chrétiens de ces malheureux temps, où les jalousies, les querelles, les ressentimens, les vengeances montrent assez qu'on ne peut rien souffrir du prochain; et les railleries, les médisances, les mépris qu'on en fait, ne font que trop voir qu'on ne sait ce que c'est que de cacher ou d'excuser ses défauts.

D'ailleurs combien est-on peu touché des misères ou des disgrâces d'autrui? On n'assiste pas même ceux que l'on connaît, comment assisterait-on les inconnus? On n'a que de la dureté pour ses domestiques, comment aurait-on de la tendresse pour les étrangers? On ne peut rien souffrir de ses proches, ni de ses amis, comment endurerait-on des personnes qui ne nous sont rien? Ah! charité chrétienne, qu'es-tu donc devenue? Que tu es refroidie! que tu es rare! que tu es inconnue! Efforçons-nous de la faire revivre; ce n'est que par elle que nous pouvons prétendre à la glorieuse qualité de disciples de Jésus-Christ; et plus elle sera parfaite en nous, plus nous aurons avec ce divin modèle de traits de ressemblance, de liens d'union, et de titres pour mériter ses couronnes. (L'auteur des sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne, t. 3, pag. 417 et suivantes.)

AMOUR DU PROCHAIN.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Si peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum.

Si votre frère vous a offensé; allez, et corrigez-le entre vous et lui seul. (Matth. chapitre 18.)

L'amour du prochain est le caractère essentiel de la religion que nous professons; comme la religion que nous professons est le véritable lien de la charité fraternelle. Il n'y a donc point de vrai christianisme sans union sincère et sans charité; et il n'y a point d'union sincère, ni de charité parfaite sans christianisme. Il faut donc sincèrement aimer le prochain, si vous voulez être vraiment chrétien; et il faut être véritablement chrétien, si vous voulez aimer sincèrement le prochain. En deux mots, point de christianisme sans union sincère et sans charité: première partie. Point d'union sincère ni de charité parfaite sans christianisme: seconde partie.

PREMIÈRE PARTIE.

Estime, indulgence, affection universelle; voilà ce que nous devons au prochain; voilà les règles générales de la charité. Mépris, impatience, antipathie, voilà ce que nous sentons les uns pour les autres; voilà les premiers principes de la désunion et de la

mésintelligence. Mépris pour certains états plus vils et plus abjets : impatience contre certains défauts visibles et grossiers : antipathie contre toute personne opposée. Or, cependant, point de christianisme, 1°. sans estime pour les conditions les plus méprisables ; 2°. sans indulgence pour les fautes les plus grossières et les plus inexcusables ; 3°. sans bienveillance même pour les personnes les plus opposées.

1°. Je dis d'abord qu'il n'est point de christianisme sans estime pour les conditions les plus méprisables, et que c'est aux états les plus vils et les plus abjects qu'un chrétien doit son attention et son estime. Peut-il la refuser à ceux à qui Dieu la donne ? Pourquoi ce souverain maître de l'univers est-il descendu du ciel ? Est-ce pour se faire servir ? N'est-ce pas plutôt, ainsi qu'il le dit lui-même, afin de servir les hommes ? (*Matth.* 20, *v.* 28.) Qu'est-il venu chercher sur la terre ? Les richesses qu'il possédait, ou la pauvreté qu'il n'avait pas. Pauvres mercenaires, le rebut du monde ; voilà, chrétiens, les premiers favoris de votre Dieu ; vous l'avez vu à sa naissance. Pourquoi ne sont-ils pas les vôtres ? Avez-vous donc le discernement plus exquis qu'une intelligence souveraine ? plus de droit à ménager, que la majesté par essence ? Votre divin Maître ne craint pas de s'avilir en se familiarisant avec les pauvres et les petits ; (*Psal.* 112, 6.) et à vous voir, il semble que vous ayez beaucoup à risquer en commerçant avec eux. Il s'est abaissé jusqu'à eux, pour les élever jusqu'à lui ; et vous appréhendez de les élever trop, en les laissant approcher de vous. Dieu, en un mot, tout Dieu qu'il est, n'a pas jugé l'homme indigne de lui ; et l'on voit tous les jours des vers de terre, pour être un peu plus enflés et plus luisans, mépriser d'autres vermisseaux ; quelle indignité dans le christianisme ! Hé, quoi ? sommes-nous donc encore dans ces siècles de ténèbres et d'erreurs, où un esclave et rien semblaient une même chose : *servum caput, nullum caput.* Hélas ! à en juger par la conduite ; si le langage est différent, le sentiment n'est que trop fréquemment le même.

A la cour, où l'abondance semble s'être fait un asyle, on y exerce la libéralité, l'hospitalité, on y fait part de ses biens ; mais à qui ? A des personnes distinguées par leur naissance, revêtues de quelque crédit, pour qui les services présens parlent encore trop haut, pour qu'on les puisse oublier sans rougir. Mais un inconnu, quelqu'un d'inutile, un domestique hors d'état de remplir ses fonctions, de quel œil sont-ils regardés dans ces maisons où règne la superbe, d'où est bannie l'humanité ?

Dans les tribunaux ouverts aux plaintes de tous, où l'équi-

té, à force d'être devenue rare, passe presque aujourd'hui pour charité; on y reçoit, je le suppose, petits et grands. Mais, si on leur rend également justice, leur fait-on le même accueil? Regarde-t-on de même œil le bon droit, sous quelqu'habit qu'il se présente? Le sac n'est-il pas souvent incommode, où le brocard n'est jamais importun?

Sans sortir de vos familles, chrétiens, n'y voit-on jamais d'indignes partialités? Un enfant disgracié de la nature, un parent ruiné, un proche mésallié, n'éprouve-t-il jamais de votre part quelque chose d'incomparablement plus sensible, que sa propre disgrâce? Ah! chrétiens, ce n'est pas là ce que nous ont appris nos parens, mieux instruits, plus vivement pénétrés que nous, des devoirs de la charité, et de l'ordre qui doit y régner; ils en excluaient toute considération humaine: ils ne connaissaient d'agrémens plus frappans que ceux de la grâce; de richesses plus estimables, que celles qui viennent d'en haut; de noms plus illustres, que ceux qu'ils avaient reçus au baptême; de plus noble distinction, que la gloire de ressembler à Jésus-Christ, par une plus grande conformité à sa pauvreté, à ses humiliations, à ses souffrances. Suivant ce plan évangélique, les plus dénués avaient le plus de part à leur faveur, et les plus abandonnés étaient l'objet de leurs recherches les plus attentives. Vos sentimens sont différens. Assurez-vous qu'autant ils vous éloignent de la charité parfaite, autant sont-ils contraires aux premiers principes du christianisme.

2°. Mais voici une seconde erreur, aussi préjudiciable à l'esprit de charité, aussi éloignée par conséquent de celui de Jésus-Christ, au lieu de cette compassion tendre autant qu'agissante, dont on serait pénétré envers le prochain, à proportion du dommage que lui causent les déréglemens auxquels il s'abandonne; comme on n'est rien moins qu'animé de ce beau feu que le Sauveur est venu allumer sur la terre (*Luc* 12. 49), on se croit tout permis contre un ennemi de Dieu, et il semble que ce serait se rendre complice des péchés, que de ne prendre pas à parti les pécheurs mêmes.

On les examine donc en secret, et on les décrie en public; présens, on les livre à un jugement d'autant plus injuste que la témérité est excessive; absens, on les abandonne à la censure populaire; déclarés criminels, jugés sans avoir été entendus: le Ciel semble trop lent à punir, suspendre avec excès son courroux.

Mais, mes frères, les sentimens de Dieu, qui devraient être les vôtres, si vous étiez vraiment chrétiens, vous font là-dessus des leçons de patience et de modération bien propres à vous confondre. Plus porté à la clémence qu'à la rigueur, il use

de ménagement, lors même qu'on n'a pour lui nul égard : et vous, le crime commis et avéré, vous voudriez voir partir la foudre. Ah ! vous ne savez, disait Jésus-Christ, dans une occasion semblable, vous ne savez sous quelle loi vous vivez, ni quel en est l'esprit! *Nescitis cujus spiritûs estis.* (Luc. 9. 55.)

Je veux croire, après tout, votre zèle aussi pur que celui d'Élie et de Moïse, et ne lui prêter pas une malignité si contraire à la charité que je prêche. Permettez cependant, vous qui, par cela même que vous faites profession de vertu, vous croyez permis ces excès peu charitables, permettez que je vous dise qu'il est de l'intérêt même de la piété, que vous vous observiez extrêmement sur ce point. Donner, en effet, à une action le meilleur tour dont elle est susceptible, la regarder sous le plus favorable point de vue; excuser au moins l'intention, si l'action est absolument défectueuse; c'est un devoir essentiel, une obligation indispensable, un précepte fondé dans la justice et la charité. Mais c'est à quoi vous pensez peu. Aussi le libertinage, sensible de son côté à vos attaques mal concertées, se déchaîne-t-il à son tour, et se venge par des satires publiques de vos médisances couvertes; vous reproche de n'éclairer de si près ses désordres, que pour perdre de vue vos propres défauts; se croit autorisé à ne vous rien passer, parce qu'il vous suppose, avec trop de fondement, disposés à ne lui faire aucune grâce; vous rend enfin décri pour décri, haine pour haine, guerre pour guerre, sans qu'on puisse trouver d'autre voie de conciliation que de condamner dans les uns et les autres cette impatience mutuelle à se tolérer; comme entièrement opposée à l'esprit du christianisme.

Pourquoi, en effet, lorsque vous n'avez, comme je le suppose, ni l'obligation, ni le pouvoir de corriger le mal, ne supportez-vous pas avec indulgence, ce que Dieu supporte par une bonté ineffable? Pourquoi vous presser de punir ce qu'il diffère de venger? Pourquoi vouloir, par un zèle indiscret, séparer avant le temps le bon grain de l'ivraie? Êtes-vous donc plus ennemis du vice que les premiers chrétiens n'avaient d'horreur pour l'idolâtrie? Et vous, libertins qui vous récriez si fort contre le faux zèle, êtes-vous plus zélés pour la solide vertu, que les premiers fidèles ne l'étaient pour la religion véritable? Leur modération, mes frères, vous condamne les uns et les autres. Leurs ménagemens, leurs égards, leur charité, forment la plus vive censure de votre sensibilité, de vos emportemens, de votre aigreur. Si vous voulez donc comme eux renverser les idoles, empêchez votre prétendu zèle d'étendre dans le christianisme l'empire de celui qui avait porté l'homme à les élever; persuadez-

vous efficacement de cette seconde règle d'une charité, dont la patience n'a d'autres bornes que celles que prescrit un Dieu; la patience essentielle.

3°. Enfin, quant aux personnes mêmes, il en est, je l'avoue, qui semblent n'être au monde que pour le détruire, du moins pour le mortifier. C'est contre elle que la nature se révolte, mais c'est vers elle que vole un cœur chrétien, convaincu que le pouvoir qu'elles ont de nous nuire, vient uniquement de celui qui veut nous sauver. C'est vers elle que sur les pas de son divin maître, il court leur disant d'un ton plein de douceur: «Qui cherchez-vous?» *Quem quæritis?* Ah! si vous ne cherchez qu'une âme coupable, c'est moi, vous ne vous trompez pas: *ego sum.* Trop content de racheter par quelques courtes et légères souffrances des châtimens rigoureux et éternels, je baiserai la main qui ne me blesse que pour me guérir. *Ego sum.* Qui cherchez-vous? *Quem quæritis?* Si c'est une âme fidèle qui serve Dieu pour Dieu même, dont l'amour et la foi trouvent dans la tribulation un soulagement plutôt qu'un tourment, c'est encore moi, ou du moins je veux l'être: *ego sum.* Soit donc que vous me sachiez innocent, ou que vous me jugiez coupable, instrumens des châtimens paternels ou gages des récompenses de mon Dieu, vous ne sauriez m'être que salutaires et désirables.

Tels sont, oui mes chers frères, tels sont les sentimens d'un cœur chrétien. Tels sont aussi ceux de la charité chrétienne. Elle charme si bien les coups, dit saint Bernard, qu'on s'en tient moins offensé qu'obligé. Elle est tendre jusque dans la réprimande: *cùm arguit, mitis est;* miséricordieuse jusque dans le supplice auquel elle condamne, *piè solet sævire...;* patiente, lorsqu'elle semble la plus irritée: *patienter novit irasci.* Son indignation même est inséparable d'une humilité profonde: *humiliter indignari.* Ces sentimens, mes frères, vous paraissent bien relevés et bien parfaits; mais peut-on ne les pas avoir à l'école d'un maître, dont toute la doctrine et les exemples ne prêchent qu'humilité et que douceur? *Discite à me, quia mitis sum et humilis corde.* Aussi les chrétiens dont nous sommes les enfans, et dont les sentimens, hélas! sont passés en un si petit nombre d'entre nous, embrassaient-ils leurs bourreaux plus tendrement qu'ils n'eussent fait leurs pères; parce qu'ils recevaient, disaient-ils, de leurs mains sanguinaires une vie plus précieuse que celle qu'ils tenaient des auteurs mêmes de leurs jours. C'est ainsi, je dis plus, qu'un saint évêque de France vint au-devant de ce tyran fameux, qui se faisait appeler le fléau de Dieu, la terreur du monde: *metus orbis, flagellum Dei.* « Venez fléau de Dieu, lui dit ce saint pasteur, venez exercer ses vengeances sur

des enfans humiliés et soumis, jusqu'ici vous avez été l'effroi d'un monde aveugle et profane, qui ne s'est arrêté qu'à regarder et à mordre la pierre qui le frappait; mais ne craignez pas que vos plus rudes coups donnent atteinte à notre reconnaissance, non plus qu'à notre respect envers la main bienfaisante qui ne nous frappe que pour nous ramener à notre devoir; venez régner sur un peuple fidèle, et vous en ferez les délices.»

Reprenons tout ce que nous avons dit. Point de christianisme sans estime pour les conditions les plus méprisables : point de christianisme sans indulgence pour les fautes les plus énormes : point de christianisme sans bienveillance pour les personnes même les plus opposées : point donc de christianisme sans union sincère, sans charité justement caractérisée; vous l'avez vu. J'ajoute, point d'union sincère; point de vraie charité sans christianisme : vous l'allez voir.

SECONDE PARTIE.

Décrier toute liaison humaine, soit qu'elle soit formée par la nature, soit que la raison en soit le principe, ou qu'elle trouve dans les lois son établissement, et cela pour relever le seul commerce divin de la religion, ce serait attaquer la religion elle-même, qui les suppose, les autorise, les perfectionne. Mais dire que sans le secours d'une union plus sainte et plus pure, tous ces liens profanes sont trop faibles pour réunir constamment les cœurs, c'est dire ce que la foi nous enseigne, ce que l'expérience confirme, ce que la raison est forcée de reconnaître. Pourquoi? parce que, sans le christianisme, la parenté n'est qu'une recherche continuelle d'amour-propre; parce que, sans le christianisme, l'amitié n'est qu'un commerce et un trafic d'amour-propre; parce que, sans le christianisme, la politesse n'est qu'un déguisement et un voile d'amour-propre. Le christianisme seul par conséquent peut établir parmi les hommes une union sincère, une charité revêtue de ses véritables caractères. Entrons dans le détail.

1°. Je dis d'abord qu'entre parens l'union la plus étroite, séparée de l'esprit du christianisme, n'est qu'une recherche d'amour-propre. Le père se recherche dans ses enfans, et ne les aime qu'autant qu'il s'y reconnaît et s'y retrouve. L'époux charmé que son épouse soit tout à lui, oublie qu'il n'est aussi lui-même que pour elle. Les frères partagés dans leurs intérêts, ne veulent pas même avoir de commun le nom qu'ils portent. Remontons à la source de toutes ces liaisons malheureuses, et nous verrons que l'amour-propre, affranchi des lois de la religion, en est la première origine. Un père entêté de sa fortune ou de son rang, qu'il veut transmettre avec éclat à celui de ses enfans qu'il croit né pour les soutenir, éloigne sans pitié

de sa présence ceux qui par un droit naturel devraient partager ses faveurs; force les uns, victimes infortunées, d'offrir à regret un sacrifice que Dieu ne demande pas; écarte les autres au premier sujet de mécontentement, dont il a soin de leur ménager les occasions pour se ménager à lui-même un spécieux prétexte de les traiter en étrangers? Est-ce là aimer ses enfans? et n'est-ce pas plutôt s'aimer soi-même et soi seul?

Le père est allé rendre au Dieu de charité le triste compte de son injuste prédilection. On voit les enfans désunis à leur tour, allumer à ses funérailles le flambeau de la discorde, réveiller ses cendres pour les traduire devant tous les tribunaux de la terre, s'entre-déchirer sous prétexte de s'accorder, consumer par avance en procès un bien qu'ils se disputent, vieillir dans la haine après avoir passé leur jeunesse dans la concorde, et se dédire juridiquement, dans un âge mûr et avancé, de toutes les marques d'amitié qu'ils s'étaient données en particulier dans un âge encore tendre. Je vous le demande chrétiens, ces frères étaient-ils au fond sincèrement unis? et chacun d'eux ne s'aimait-il pas lui-même plus que les autres?

Passons sous silence ces naufrages trop éclatans, trop prompts et trop fréquens de l'union la plus indissoluble et la plus respectable; tirons un voile sur ces scènes odieuses et publiques, où l'on voit succéder aux sermens les plus sacrés les déclamations les plus indécentes, où chacune des parties, sans respecter son propre choix, fait éclater son aversion et son mépris pour la personne du monde qu'elle a fait autrefois profession d'estimer le plus et de chérir davantage. Puisse s'ensevelir dans un éternel oubli l'histoire trop connue de ces ruptures scandaleuses! Mais pouvons-nous dissimuler que la cause la plus ordinaire de ces désunions vient de ce que l'intérêt, la passion, l'amour-propre ont serré des nœuds, dont Dieu seul et la religion eussent dû être les seuls principes. La charité, mes frères, délicate sans impatience, sensible sans aigreur, fidèle sans défiance, zélée sans caprice, prévenante sans espoir de retour, les eût rendus, ces liens sacrés, aussi doux et solides qu'étroits et éternels. Ni les défauts qui choquent, ni les chagrins qui surviennent, ni les intérêts qui partagent, ni le temps qui change tout, n'eussent pu les rompre, pas même les affaiblir. (1 *Cor.* 13, 4.)

Voulez-vous de cette charité, chrétiens, un exemple, mais exemple auquel vous n'aurez rien à opposer? C'est Jésus-Christ, père, frère, époux de toutes les âmes fidèles; un même Dieu avec son père, devenu le nôtre par l'adoption signée du sang de ce divin premier-né, et scellée de sa croix. Ne sommes-nous pas tous réunis, si nous sommes

fidèles, revêtus du même caractère, jouissant des mêmes priviléges, prétendant au même héritage? Le prodigue lui-même peut-il reprocher à ce père de l'avoir, à la première faute, abandonné, méconnu, déshérité? (*Rom.* 8, 17.) Dans ce premier-né, faites-y encore attention, mes frères, quelle générosité! quelle prodigalité! Ne s'est-il pas donné irrévocablement lui-même à la vie et à la mort, dans le temps et dans l'éternité? Époux aussi fidèle que tendre père et frère généreux, a-t-il jamais de son plein gré fait avec nous le moindre divorce? Nos froideurs ont-elles ralenti l'ardeur de sa charité? Nos infidélités, nos ingratitudes ont-elles tari la source de ses bienfaits? Pères, frères, époux, encore une fois, voilà votre modèle; car si Dieu, reprend saint Jean, nous a aimés de la sorte, ainsi devons-nous nous entre-aimer : *si sic Deus dilexit nos, et nos debemus alterutrum diligere.* (1 Joan. 4, 11.) Sans cela votre union n'est qu'une recherche d'amour-propre, comme l'amitié n'en est qu'un commerce et un trafic.

2°. J'appelle de ce nom toute liaison particulière préjudiciable à la charité commune, toute communication de sentimens faite à la décharge de son propre cœur, mais à pure perte ou à charge même pour le prochain; toute société agréable à ceux qui la composent, mais désavantageuse à ceux qui en sont exclus. Il ne faut, dis-je, qu'user un instant de sa raison pour sentir la justesse de cette idée. Combien fréquentes cependant, et en combien de manières aussi pernicieuses les unes que les autres, des liaisons de cette sorte ne sont-elles pas multipliées de nos jours!

Mais quoi? me direz-vous peut-être, chrétiens, faut-il donc ne pas avoir d'amis? Jésus-Christ a eu les siens, et on ne voit point de confidence plus intime que celle qu'il accorda à saint Jean l'évangéliste. Oui, chrétiens, il faut avoir des amis, mais des amis vertueux. La vertu, au sentiment même des sages profanes, est le premier lien de l'amitié. Mais un amour désordonné de soi-même, source de tous les vices, qui ne chérit que ce qui lui plaît, n'en fut jamais, selon eux, le premier mobile. Toute liaison, disent-ils, établie sur un si mauvais principe, tend à la ruine de la société. Il faut avoir des amis, et se piquer même de l'être, mais jusqu'à l'autel, selon un ancien, et par conséquent à ce qui est préférable à l'autel même, selon Jésus-Christ, je veux dire; l'union, la paix, la charité même à l'égard de ses ennemis. Il faut avoir des amis, et les aimer, si vous voulez, plus que soi-même; mais non pas plus que le prochain, dont ils ne sont en nombre que la moindre partie, et auquel par conséquent on doit les sacrifier, s'ils viennent à lui déclarer une guerre injuste et

cruelle. Il faut avoir des amis, les chérir, les conserver et les entretenir à ses propres dépens, mais non pas aux dépens des autres. Enfin, il faut avoir des amis, et des amis même particuliers, mais jamais au préjudice des amis communs, qui sont le reste des hommes. Pour cela, il faut avoir de la religion; c'est elle qui nous inspire cette charité universelle qui, selon le beau caractère qu'en fait saint Paul, excuse tout, croit tout, espère tout, souffre tout, et de toute sorte de personnes : *omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.* (1 *Cor.* 13, 7.) Jésus-Christ avait sans doute des amis, et personne ne méritait davantage d'en avoir; mais à qui, je ne dis pas de ceux qui avaient pour lui de l'indifférence, mais de ceux qui lui étaient plus contraires, sa confidence fut-elle jamais préjudiciable? Vous le savez. Pressé par ses plus chers disciples de leur découvrir l'ingrat qui le devait trahir, par combien de charitables détours ne sembla-t-il pas éluder cette demande importune? L'eût-il même déclaré, si le coupable présent ne l'y eût forcé par une sommation aussi perfide que l'attentat qu'il voulait cacher? Enfin sa charité ne trouva-t-elle pas le secret de faire disparaître tout-à-coup et le criminel et le crime, sans qu'il en restât, dit l'Évangile, dans l'esprit de ses disciples le moindre soupçon : *hoc autem nemo scivit discumbentium.* Amis fidèles! c'est ainsi que vous devez vous aimer d'un amour pur et innocent, qui ne nuise à personne; sans cela votre amitié n'est qu'un commerce et qu'un trafic d'amour-propre.

3°. Que dire enfin de cette observance scrupuleuse de devoirs civils, qui fait aujourd'hui les délices du siècle? Je dis que si tout cela n'est animé d'un véritable esprit de christianisme, ce n'est qu'un déguisement et un voile d'amour-propre; car voilà, dit saint Grégoire, pape, où se réduit cette science du monde, si vantée, qui ne s'acquiert que par l'usage, que les pères voudraient au prix de l'or acheter à leurs enfans : *hæc usu à juvenibus scitur, hæc à pueris prætio discitur.* Voilà, dis-je, d'après ce saint docteur, où se réduit cette science qui enfle ceux qui la possèdent, et confond ceux qui ne l'ont pas; à un langage affecté, qui dément le cœur, et se joue de la vérité : *cor machinationibus tegere;* à des scènes étudiées, où d'un moment à l'autre on change de personnages toujours forcés, et jamais naturels : *quæ falsa sunt, vera ostentare; quæ vera sunt, falsa demonstrare.*

Qui croira en effet que le politique et le mondain aime tous ceux qu'il embrasse, qu'il pense tout ce qu'il dit, se réjouisse quand il félicite, s'afflige dès qu'il prend le deuil? le seul défaut d'expérience peut s'y méprendre. Ce n'est pas au reste

que je blâme ceux qui s'acquittent de ce cercle officieux de condoléances, de vœux, de conjouissances, sur lequel roule toute la société civile, ni que je veuille détruire l'honnête homme pour former l'homme chrétien. C'est au contraire sur l'un que je veux réformer l'autre, pour le rendre vrai, sincère et parfait. Voulez-vous donc être humain, obligeant, sociable? vivez selon les maximes de votre foi ; car la charité, dit saint Paul, ne s'enfle point ; elle n'est point ambitieuse ; elle ne pense mal de personne : *charitas non inflatur, non est ambitiosa, non cogitat malum.* (1 Cor. 13, 4, 5.) Aspirez-vous à la louange d'être aimable à ceux même qui sont le moins portés à vous aimer? exercez-vous assidûment à la patience et à la mortification chrétiennes ; elles vous dicteront ces paroles de douceur, qui, comme la rosée, dit le sage, tempèrent l'ardeur de la colère : *responsio mollis frangit iram.* (Prov. 15, 1.) Alors votre politesse toute extérieure et superficielle se changera en une inaltérable charité; car la charité, dit saint Paul, ne sait ce que c'est que s'irriter : *charitas non irritatur.* (1 Cor. 13, 5.) Pour vous faire enfin un juste point d'honneur de ne nuire à personne, et de faire du bien à tous, établissez vous solidement dans la crainte et l'amour de Dieu. L'une liera vos mains pour le mal ; et l'autre les ouvrira à tout bien ; car la charité, ajoute l'apôtre, se plaît à la vérité, et jamais à l'iniquité : *non gaudet super iniquitate congaudet autem veritati.* (Ibid. 6.)

Recourons encore ici à notre modèle. N'est-ce pas ainsi que Jésus-Christ nous a aimés? S'est-il contenté comme nous de belles paroles, de démonstrations vaines, de vœux impuissans? Vous le savez. Si donc tel a été l'amour d'un Dieu, qu'il l'ait porté à des actions qui nous étonnent, tel doit être le nôtre, conclut saint Jean, non-seulement en paroles et sur les lèvres, mais en effet et dans le cœur : *non diligamus verbo, neque linguâ, sed opere et veritate.* (1 Joan. 3, 18.) Que tous les hommes vivraient heureux et contens, si ces saintes lois étaient religieusement observées! Les parens seraient plus unis sans doute, les vrais amis moins rares, et l'on ignorerait le nom même d'ennemi dans la société. Quel repos et quel calme pour chacun en particulier d'être, autant que le permet cette vie toute d'incertitude, d'être assuré, dis-je, sur la parole de l'apôtre, que le Dieu de paix et d'amour est avec lui, parce qu'il conserve, par la charité, cette paix avec ses frères, sans exception, ni réserve : *pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.* (2 Cor. 13, 11.) Que c'est avec raison qu'au rapport de saint Jérôme le disciple bien aimé, cassé de vieillesse, épuisé de ces, se faisant porter, tout lan-

guissant qu'il était, sur les bras de ses disciples, pour répéter sans cesse aux fidèles assemblés ces paroles brûlantes d'amour: mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres : *filioli, diligite alterutrum !* ne fit à qui se plaignait de ses redites que cette réponse digne de celui qui avait pénétré les secrets du cœur d'un homme Dieu : c'est le grand précepte du Seigneur ; il suffit seul, s'il est fidèlement observé : *quia præceptum Domini est ; et si solum fiat, sufficit !*

Oubliez donc aujourd'hui, chrétiens, si vous voulez, tout ce qu'on vous a jamais prêché jusqu'ici, pour ne plus vous souvenir que de cette courte leçon : aimez-vous les uns les autres : *diligite alterutrum ;* aimez-vous pour Dieu et selon Dieu ; aimez-vous comme vous a aimés Jésus-Christ ; aimez-vous dans le temps et pour l'éternité bienheureuse.

(Le père Segaud, tome 2 du Carême. *Voyez* le Traité de la charité, de M. Claude Pelletier, chanoine de Reims ; celui du père Pallu, et celui de nos devoirs envers le prochain, du père Avrillon, qu'il a joint à son Traité de l'amour de Dieu ; les Pensées du père Bourdaloue, et son sermon sur le douzième dimanche après la Pentecôte ; le père la Rue, dans son sermon pour le vendredi d'après les cendres ; le père Aubert de l'Oratoire, dans son sermon pour le jeudi de la quatrième semaine du carême ; le père de la Colombière, dans le onzième de ses sermons, etc.)

ANNONCIATION.

SERMON ABRÉGÉ.

Gloriam præcedit humilitas.

L'humilité précède la gloire.
(Proverb. ch. 15, v. 33.)

Ce n'est pas dans Jésus-Christ seul que cette vérité fut accomplie. Après l'avoir représentée dans sa personne, il devait encore l'imprimer et la reproduire dans ses membres ; il devait en faire le caractère propre de son corps mystique ; en marquer comme d'un sceau tous ses élus ; ramener à ce point tout le détail de sa morale, tout l'ordre de sa mission, toute l'économie de la rédemption des hommes. L'humilité précède la gloire. Maxime que l'esprit humain ne peut comprendre, que combattent tous les préjugés de l'amour-propre, que le cœur charnel rejettera toujours ; mais maxime qui prend sa source dans la raison éternelle ; maxime que le péché nous rendit encore plus nécessaire ; maxime qui devint pour l'homme pécheur la règle de ses mœurs, le principe de ses espérances, le fondement de son salut. Mais, en qui cette maxime s'est-elle manifestée avec plus d'éclat, qu'en celle qui reçoit aujourd'hui dans son sein le Verbe éternel ? Marie est choisie aujourd'hui pour concevoir le

Verbe de Dieu, pour enfanter le Sauveur du monde, pour être mère du Fils unique du Père. Honorée de ce titre glorieux, le Saint qu'elle avait porté, l'inonda de ses grâces et de sa sainteté, il l'environna de toutes ses splendeurs, il la pénétra de tout l'éclat de sa gloire... Mais tous ces progrès d'élévation furent précédés par des progrès égaux d'abaissemens... L'humilité fut dans Marie la préparation à sa maternité; premier point : Le fondement et la source de sa sainteté et de sa félicité; second point.

PREMIER POINT.

Il n'est rien de plus important dans la morale chrétienne, que la nécessité de l'humilité.., et il ne faut qu'un peu d'attention aux règles les plus communes de la justice due au Créateur, pour comprendre qu'il n'y a que l'humilité qui rétablisse l'ordre que le péché a troublé, qui remette l'homme dans la place qui lui convient, et qui restitue à Dieu tous les honneurs et les hommages qui lui sont dus. Tout notre crime fut de nous déplacer, de monter jusqu'au trône de Dieu, de lui disputer sa souveraineté et ses droits sur nous. Créés dans la dépendance, soumis à ses lois, nous voulûmes lui ressembler, nous rendre maîtres de nos destinées, détourner sur nous l'amour et les respects qui ne sont dûs qu'à lui, et dès-lors nous méritions d'être précipités... Il était juste qu'ayant voulu nous élever jusqu'à Dieu, nous fussions renversés jusqu'au plus profond des abîmes. C'est la justice que Dieu se devait à lui-même, et qui n'eût fait que des malheureux, s'il ne nous eût pas fourni dans les humiliations de son fils un moyen efficace de la lui rendre nous-mêmes. Dès qu'un Dieu a pu s'abaisser jusqu'à prendre la forme d'un criminel et jusqu'à en subir la peine et la confusion, dès que nous pouvons nous-mêmes partager avec lui ses ignominies et ses douleurs; dès-lors nous accomplissons toute justice, et nous rendons plus d'honneur à Dieu par nos abaissemens, qu'il ne s'en est procuré par ses vengeances... Je dis plus : l'humilité que l'esprit de Jésus-Christ forme dans le cœur de l'homme pécheur, rend Dieu plus honoré qu'il ne l'eût été par toute l'obéissance de l'homme innocent. Il faut donc que la gloire qui récompense l'humilité chrétienne, surpasse la gloire qui eût couronné l'obéissance humaine. En effet, il n'est point de prérogatives auxquelles le vrai humble de cœur ne puisse arriver, et Dieu seul est capable de le glorifier comme il le mérite.

Ces principes nous servent merveilleusement à développer le secret de Dieu dans les différens degrés de gloire dont il a revêtu Marie. C'était déjà un grand honneur pour l'homme,

de lui donner un Sauveur, qui fut dieu; de lui préparer, dans les humiliations de ce Dieu anéanti, le germe fécond d'une gloire divine... Cependant il est un prodige de gloire qu'il réserve à la terre, qu'on n'eût osé demander, que son esprit défia autrefois d'imaginer pouvoir sortir ni du plus haut des cieux, ni du plus profond de la terre; c'est qu'une Vierge concevra et enfantera un fils qui sera nommé le fils du Très-Haut. (*Isa. c.* 7, *v.* 11 *et* 14.) C'est-à-dire, que Dieu qui ne donne jamais sa gloire à personne, la donnera néanmoins à une créature; que le fils de Dieu sera le fils de Marie; que Marie sera sa mère unique sur la terre, comme le père est son père unique dans le Ciel...

Mais cette gloire de la maternité divine de Marie, sur quel fondement Dieu l'établit-il? Sur celui de l'humilité... Qui l'eût cru qu'une vierge, qui, par ce titre, semblait s'exclure elle-même de l'honneur qui lui était destiné; qu'une fille inconnue, reste caché d'une famille autrefois illustre, mais alors presque sans nom et sans crédit, que l'épouse d'un artisan, habitante d'une ville décriée parmi sa nation; que Marie, enfin, serait cette femme annoncée dès le commencement du monde, figurée en tant de manières, prédite par les prophètes, l'espérance de tous les patriarches; cette femme que l'on révérerait comme un prodige nouveau créé sur la terre, qui renfermerait Dans les bornes de son chaste sein un homme parfait dès sa conception. C'est que dans la personne de Marie, tout attirait les regards de Dieu, que sa bassesse et son humilité provoquaient la puissance divine pour opérer en elle de si grands miracles; et qu'anéantie aux yeux de Dieu, elle faisait violence à sa miséricorde, pour mériter d'entrer en partage de ce qu'il y a en lui de plus grand; je veux dire, de sa divine fécondité.

En effet, dans l'incarnation qui est le premier événement qui nous a fait connaître Marie, je remarque tous les traits de cette humilité que Dieu venait récompenser. Marie est choisie entre toutes les créatures pour lui donner naissance; un Ange vient lui annoncer les grands desseins de Dieu sur elle..; une vertu commune aurait tout d'un coup cédé à une ambassade aussi flatteuse; mais Marie ne peut la recevoir sans trouble et sans inquiétude. Elle redoute les louanges qui lui viennent de la part de Dieu même; elle se refuse à la joie d'un témoignage non suspect; elle se tient en garde contre la vérité même qui ne s'ouvre qu'à elle sur son éloge, et qui ne l'expose point au grand jour; *cogitabat qualis esset ista salutatio...*

Ce n'est pas tout: elle avait, ce semble, par le vœu de la virginité, renoncé à la gloire de donner naissance au Messie; sa-

crifice d'autant plus généreux qu'elle était de la tribu et de la famille dont il devait sortir, que ce Messie était attendu tous les jours, que le temps marqué par les prophètes était arrivé... Mais voici que Dieu lui-même semble relâcher de ses propres droits, et l'appeler comme il appela autrefois Abraham, lorsque ce patriarche était prêt d'immoler son fils; l'appeler, dis-je, pour lui annoncer qu'il est content de son sacrifice : vous concevrez, vous enfanterez un fils, il sera grand, le fils du Très-Haut; c'est de vous qu'il doit naître, parce que David doit être son père, et qu'il doit régner dans la maison de Jacob. Ne convenait-il pas de répondre d'abord comme ce patriarche, me voici? Pourquoi différer un consentement qu'elle n'eût donné qu'à Dieu?... Mais non, la gloire qui lui est offerte, et qu'on lui assure, ne la flatte pas plus que lorsque cette gloire était incertaine et éloignée. Marie est moins occupée des magnifiques promesses qu'on lui fait, que de celles qu'elle a faites elle-même; et sans rejeter la glorieuse prérogative que Dieu lui présente, elle refuse au moins de déroger à l'humble sacrifice qui la lui a méritée; *virum non cognosco.*

Que dirons-nous encore? Que ce miracle inoui d'unir en elle la qualité de mère avec celle de Vierge, n'effraya point sa foi : elle ne se rejeta point sur les contradictions apparentes..; elle crut tout ce que Dieu voulut lui découvrir; et elle rendit enfin cette réponse de respect et de soumission, qui fut le commencement de sa plus grande gloire, et le principe de notre rédemption : voici la servante du Seigneur : *ecce Ancilla Domini;* qu'il me soit fait selon votre parole : *fiat mihi secundum verbum tuum.*

O parole de Marie, que de biens vous nous procurez! le Créateur tira autrefois du néant tous les êtres par une semblable parole, *fiat.* A cette voix la lumière sortit des ténèbres, le soleil et les astres éclairèrent l'Univers. La terre ouvrit son sein pour produire les plantes et les fruits; toute la nature devint féconde, la mer et les airs enfantèrent des habitans. Mais hélas! de quoi nous servirent toutes ces créatures? Cette lumière ne fut employée qu'à éclairer nos crimes; ce soleil et ces astres ne servirent qu'à manifester notre honte... La terre ne fit, par sa fécondité, que prêter la matière de notre désobéissance : Dieu, après avoir prononcé ce mot *fiat*, s'en repentit, et peu s'en fallut que le monde ne retombât dans son premier néant.

Mais, ô bonté! ô puissance de Dieu sur Marie! A peine a-t-elle prononcé la même parole, *fiat*, que le désordre causé par le péché est détruit; un ciel nouveau paraît au-dessus de nous; la vraie lumière dis-

sipe toutes nos ténèbres ; la terre de nos cœurs devient féconde ; nous devenons nous-mêmes de nouvelles créatures ; et Dieu qui obéit à cette voix, non-seulement aperçoit que tout ce qu'il a fait dans ce nouveau monde, est bien, mais encore qu'il en fera l'objet éternel de ses complaisances.

C'est donc par Marie que nous recevons le Médiateur qui nous réconcilie, la victime qui expie nos crimes, le pontife qui prie pour nous, la rançon qui nous délivre, le médecin qui nous guérit, le pasteur qui nous nourrit, le chef qui nous anime et qui nous conduit, le premier-né qui nous ouvre le Ciel. *Fiat.* Cette seule parole me rappelle tout le mystère de ma rédemption ; c'est le premier anneau de cette suite immense de grâces dont Dieu a comblé le monde. L'effusion du Saint-Esprit, l'Évangile prêché aux nations, la foi plantée dans tout l'univers, la réunion des deux peuples, l'idolâtrie renversée, l'Église formée et triomphante, les élus rassemblés de tous les coins du monde ; tous ces objets se réunissent dans ce premier point de vue du *fiat* de Marie ; et l'on dirait que par ce seul mot, elle eût ordonné tous ces grands effets de la mission de l'Homme-Dieu. O parole ! vous me serez toujours présente ; je me souviendrai que c'est à vous que je dois la grâce qui m'a sanctifié, la vérité qui m'a instruit, la miséricorde qui m'a pardonné mes péchés, le pain céleste qui me soutient, l'héritage qui fait l'objet de mes espérances.

C'est, mes frères, cette éminente prérogative de servir ainsi à la gloire de son Dieu, que Marie voulut sans doute exprimer dans la suite, par les premières paroles de ce magnifique cantique que nous pouvons regarder comme le plus illustre monument de sa piété... *Magnificat anima mea Dominum. Magnificat :* jusqu'ici mon âme avait recueilli en elle toutes les grandeurs de son Dieu, elle les adorait en secret, et elle s'était condamnée à les méditer en silence ; mais puisqu'il vient de manifester son œuvre, et que sa vertu est déjà sortie de moi, il ne m'est plus permis de me taire, je veux exalter sa puissance et glorifier son saint nom ; *magnificat*, etc. Ma joie et mes transports, je ne vous retiens plus : éclatez et publiez, s'il est possible, tout ce que je sens pour le Dieu mon Sauveur que je porte avec moi ; *Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.* Je bornais tous mes désirs à être sa fidèle servante... Vile créature à ses yeux, je le priais de me souffrir et de recevoir mes faibles hommages. Mais, ô mon cœur ! bien d'autres faveurs vous étaient réservées : il semble que Dieu ait oublié toutes les autres créatures, qu'il se soit oublié lui-même pour ne s'occuper que de vous ; et il a trouvé dans votre

bassesse le motif de ce choix qu'il vient de faire pour relever sa propre gloire. *Respexit humilitatem ancillæ suæ.* Que ce moment sera glorieux pour moi! tous les peuples de l'univers qui connaîtront ce que je suis, l'annonceront partout... Un siècle l'apprendra à l'autre, et les dernières générations en conserveront le précieux souvenir; *Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.*

Eh ! comment l'oublieraient-elles? Jamais Dieu ne parut plus puissant et plus magnifique que dans l'œuvre qu'il vient d'opérer en moi. Toute sa gloire dépend de celui que je renferme dans mon sein : je suis moi-même, par sa grâce, un prodige plus grand que le monde entier qu'il a créé. Que toute la nature se taise pour laisser parler le miracle qu'il vient de faire sur moi : qu'on dise partout que je suis Vierge et mère tout à la fois; que j'ai pu concevoir le Dieu de l'univers; que l'enfer a vu en moi son vainqueur, la terre son rédempteur, le ciel son Seigneur et son Roi, Dieu lui-même le restaurateur de son culte; et l'on saura pour lors qu'il est Tout-Puissant, et que son nom est saint. *Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus...* Tant de gloire est la récompense de l'humilité de Marie.

N'admirez-vous pas ici cette espèce de combat de Dieu avec Marie? Ne vous semble-t-il pas même que Marie est forte contre lui? Que l'humilité de Marie est plus puissante pour soumettre Dieu à ses pieux désirs, que les honneurs qu'il lui fait ne le sont pour triompher de son humilité? .. O humilité! puissions-nous sentir aujourd'hui ce que vous préparez et ce que vous procurez à ceux qui vous possèdent. Puissiez-vous, M. F., bien comprendre à quel degré d'honneur cette vertu peut vous porter! ou plutôt, connaissez au moins que l'orgueil est la cause de tous vos maux; et le premier de tous vos désordres... Essayez donc de devenir humbles, et tous les trésors de grâce et de gloire vous seront ouverts, parce que dès lors vous rentrerez dans l'ordre de la justice, et il n'y aura plus rien à quoi vous ne puissiez prétendre. Dieu lui-même descendra jusqu'à vous, et vous communiquera tout ce qu'il y a en lui de perfections et de richesses... Vous venez de voir que l'humilité avait préparé Marie à la gloire de sa divine maternité. Vous allez voir que l'humilité a été le fondement de sa sainteté et la source de sa félicité.

SECOND POINT.

Être mère du Verbe éternel, donner un Sauveur au monde, n'était pas la plus grande gloire à laquelle Marie devait être élevée. C'eût été peu que l'esprit du Très-Haut l'eût revêtue de son ombre, si l'âme de Marie

n'eût été pénétrée de cet esprit ; et le privilége d'une divine fécondité n'eût été pour elle qu'un vain titre, si elle n'eût pas reçu en même temps l'impression vive et abondante d'une divine sainteté.

C'est une étrange illusion du cœur humain de mettre sa gloire dans des honneurs extérieurs, de s'estimer à proportion de l'éclat qui l'environne, de se considérer toujours du côté de ce qui n'est que près de lui, mais qui ne tient point à lui, et de se former l'idée de sa propre grandeur sur des avantages qui n'ajoutent et qui ne changent rien en lui..... Une éminente dignité, des vertus qui n'ont que de l'éclat, certaines qualités qui figurent , quoiqu'elles n'aient rien de vrai, ni de solide, nous impriment du respect pour celui qui en est pourvu. Si nous possédons nous-mêmes de semblables dehors, nous en sommes agréablement flattés ; et, quoique nous soyons réellement les mêmes qu'auparavant, nous croyons changer lorsque nous ne changeons, pour ainsi parler, que de vêtement et de décoration. Cependant la vraie gloire de l'homme ne consiste pas dans le spectacle; il n'est plus grand que les autres qu'autant qu'il est meilleur et plus parfait qu'eux ; c'est dans la justice et dans la droiture de son cœur qu'on doit chercher la matière de son éloge ; c'est par ses désirs, par sa volonté, par son amour qu'il faut le mesurer : plus il approche de l'Être infini, qui est son modèle, plus il approche de la vraie grandeur ; il croît à proportion que ses pensées et ses sentimens sont conformes aux pensées et à la sagesse de Dieu, et il ne participe à sa gloire qu'autant qu'il participe à sa justice... Or, c'est cette conformité à l'ordre et à la justice qu'on appelle sainteté. Dieu est saint, parce qu'il est essentiellement cet ordre et cette justice : nous devenons saints nous-mêmes lorsque nous entrons par notre amour dans cette justice et dans cet ordre. Ce fut aussi cette conformité qui fit sur la terre la plus grande gloire de Marie. Le Verbe qu'elle avait revêtu de notre humanité, la revêtit à son tour de toute la sainteté qui pouvait convenir à une créature; en donnant un corps à la sagesse éternelle, elle reçut en échange son esprit, son onction et sa sagesse; et il était juste que celle qui avait porté dans son sein toute la splendeur du Père et toute l'image de sa substance, les conçût encore plus heureusement dans son cœur. C'était déjà une grande prérogative pour Marie d'avoir, même dès sa conception, été exempte de la tache originelle, qui nous est commune à tous. C'était encore un insigne avantage pour elle d'avoir reçu une justice qui la mettait à couvert des faiblesses et des fautes inséparables de notre nature. Ne contrister jamais l'esprit de Dieu, ne s'écarter en rien de sa volonté

et de sa loi; ne point pécher, c'est un si grand bien, que Marie est la seule à qui on puisse l'attribuer sans témérité. Cependant cette gloire ne fut en Marie que le premier présent de la grâce et le premier degré de sa sainteté... Aussitôt qu'elle fut mère de Dieu, elle entra dans tous les conseils de sa sagesse et de sa justice. Elle vit tout ce qu'il y avait en lui de mystères cachés par rapport à la rédemption du monde; elle reçut tout le réjaillissement de cette lumière increée et substantielle qu'elle renfermait dans son sein; elle comprit dès lors tout ce que sa vérité avait prédit dans ses écritures... Elle aperçut ce concert admirable de justice et de miséricorde par lequel l'une, en sauvant ses droits, ne déroge point à celui de l'autre.... Elle vit que la miséricorde de Dieu avait cru devoir remplir de biens ceux qui étaient affamés : *esurientes implevit bonis ;* mais qu'en même temps sa justice avait exigé qu'il enlevât aux riches tous les biens dont ils ne s'étaient servis que pour lui disputer sa puissance : *et divites dimisit inanes :* elle rendit hommage à la miséricorde de Dieu de ce que dans l'économie de sa conduite sur les hommes, il avait pris Israël sous sa protection : *suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ;* accomplissant la promesse qu'il en avait faite à nos pères : *sicut locutus est*, etc. C'est ainsi que Marie, en glorifiant son Seigneur de toutes les merveilles qu'il a opérées en elle, et de celles qu'il opérera en faveur des hommes jusque dans l'éternité, a fait voir qu'elle avait elle-même reçu les impressions de la justice et de la sagesse de Dieu.

Mais ne pensez pas que cette impression de justice et de sainteté ne fût qu'une impression passagère. Marie avait déjà eu la gloire de la répandre dans la maison d'Élisabeth, et son âme ne perdit jamais rien de ce qu'elle avait connu : *conservabat omnia verba hæc;* elle en fit la nourriture continuelle de son cœur : *conferens in corde suo ;* et elle fut toujours ce jardin fermé et cette fontaine scellée, où l'époux devait reposer : *hortus conclusus, soror mea sponsa, fons signatus.* Dans quelque situation que vous la considériez, il vous semblera toujours que tous les trésors de la rédemption se réunissent en elle; que chaque mystère de l'Homme-Dieu opère dans son âme toute la grâce qui lui est propre. Prenez-la dès le moment qu'elle eut conçu le Sauveur : allez avec elle à Bethléem ; étudiez-la dans l'étable avec les pasteurs ; entrez au temple lorsqu'elle vient s'y purifier; suivez-la en Égypte; ramenez-la à Nazareth; placez-vous au milieu des docteurs lorsqu'elle y retrouve son fils ; demeurez avec elle pendant les trente années qu'il lui fut soumis ; mais surtout transportez-vous au calvaire ; ne perdez au-

cune des paroles, et s'il se peut, représentez-vous tout le détail des douleurs et des dispositions du Christ attaché à la croix; recevez avec elle son dernier soupir : et vous penserez que toutes les grâces que notre pontife préparait dès lors à son église par tous ces différens mystères, et qu'il devait ensuite répartir dans ses membres, se répandirent toutes sans exception et avec abondance dans le cœur de Marie, comme dans le dépôt où elles devaient être gardées pour l'Église même, dont elle était la figure.

Mais quel fut le fondement de cette sainteté de Marie? L'humilité même qui avait été la préparation à sa maternité... Eh! quelle autre disposition eût pu produire en elle des mystères qui ne furent que des mystères d'humiliations? Que pouvait-elle conserver et repasser dans son cœur, sinon les abaissemens de son Fils? Et jusqu'où ne dut-elle point porter une vertu qui avait pour principe et pour modèle l'anéantissement prodigieux d'un Dieu fait homme, d'un Dieu crucifié?... Avons-nous jamais considéré cette obscurité mystérieuse, cette sorte de délaissement dans lequel Marie a passé sa vie? Jésus-Christ la fait toujours marcher dans la voie des humiliations; toujours Marie se soumet à ses ordres : elle ne tire aucun avantage de tout ce qui se passait de glorieux pour son fils; elle ne partage avec lui que ses abaissemens; et cette éminente sainteté dont elle était pourvue, ne sert qu'à lui faire supporter avec joie l'obscurité où il semble la laisser... Toutes les richesses, toute la gloire, toutes les vertus de Marie sortirent donc de son humilité comme de leur propre fonds; sa grâce fut l'humilité; sa sainteté n'eut pour fondement que l'humilité : *gloriam præcedit humilitas*. Disparaissez ici, probité humaine, vains fantômes de vertus, faux éclat de la piété pharisaïque; vous ne nous en imposerez plus; le seul exemple de Marie confondra toujours la multitude de vos sectateurs. Tous ces grands noms de justice et de vérité, toutes ces nobles qualités de l'esprit et du cœur, tout cet appareil d'actions héroïques ne seront jamais que des ornemens de théâtre, des voiles fastueux d'une âme sordide et vicieuse, si l'humilité n'en compose pas le fonds et la substance. Eh! qu'importerait-il à la terre qu'un Dieu se fît homme, si ce n'eût été que pour nous enseigner des vertus extérieures, et ne nous prescrire que des devoirs de pure cérémonie? Les seules lois du paganisme nous en auraient encore plus appris sur cela que nous n'eussions pu en pratiquer : mais le secret de l'Évangile devait être de porter sa vertu jusque dans le cœur, d'en réprimer la vanité et la présomption..., de le détruire et de l'anéantir dans tout son être. Jusque là tout ce qu'on appelle piété, probité, religion,

n'a rien de vrai ni de solide. Je ne jugerai donc plus désormais de vous par les dehors de votre personne. Vous pourrez être exempt du vice; vous serez irréprochable dans vos mœurs; vous serez fidèle à toute la lettre de la religion; vous exercerez enfin tant de jeûnes et de mortifications qu'il vous plaira; je n'en suis point ébloui; je suspends mon jugement jusqu'à ce que je sache si vous avez renoncé à vous-même, si vous n'avez plus de volonté propre, si vous êtes petit comme un enfant, si vous êtes enseveli avec Jésus-Christ, si votre âme est disposée à vous faire vivre dans l'obscurité et dans l'oubli, si enfin vous êtes mort à l'égard des louanges et des mépris...

L'humilité, qui fut le fondement de la sainteté de Marie, fut encore la source de sa félicité et de la gloire dont elle jouit dans le ciel : *gloriam præcedit humilitas*... Eh! quelle gloire! Nous disions autrefois que Jésus-Christ n'avait qu'un père dans le ciel, mais aujourd'hui il y a un Père, il y a une Mère; si les Anges voient le Fils dans le sein du Père, ils voient la Mère dans le sein du Fils : comme le Père aime et exauce son Fils, le Fils aime et exauce sa Mère; ce que le Père dit à son Fils, asseyez-vous à ma droite, le Fils le dit à sa Mère. Ce qui est dit du Fils qu'il a été couronné de gloire et placé au-dessus de tous les ouvrages de Dieu, on peut encore l'affirmer de la Mère; la gloire, la couronne leur sont communes, comme l'ont été les humiliations et les douleurs. Ah! dit saint Bernard, si l'œil n'a jamais vu, si l'oreille n'a jamais entendu, si le cœur de l'homme n'a jamais compris ce que le Seigneur a préparé à ceux qu'il aime, qui est-ce qui pourra dire ce que le Seigneur a préparé à celle qui l'a engendré? Jugeons-en par les honneurs que Dieu a voulu qu'on rendît à Marie sur la terre : jamais gloire ne fut mieux établie que la sienne. On a vu l'Église prendre sa défense dans les conciles, chanter ses louanges dans tous les offices, établir sa dévotion dans tous les coins du monde; partout on a érigé des temples en son honneur; des sociétés et des villes sans nombre l'ont prise pour leur patronne, et vous savez que ce royaume lui est depuis longtemps plus particulièrement consacré.

Ne craignons donc point de rendre à Marie le culte et les hommages qui lui sont dus; on ne ravit rien à la gloire du Fils lorsqu'on honore la mère : mais plutôt, chrétiens, comprenez que ce n'est que par la voie de l'humilité que vous arriverez à la gloire. C'est l'orgueil qui vous a précipités et qui vous retient dans la damnation; c'est l'humilité qui vous élevera à la grâce de la rédemption. Il n'est point nécessaire de vous fatiguer à chercher des moyens de salut; il en est un qui, à le bien pren-

dre, supplée à tous les autres, et qui ne peut être suppléé par aucun : il est à la portée de tout le monde ; il convient à tous les états ; il est de tous les temps et de tous les âges ; sans lui tout vous devient inutile : au milieu du monde ou dans la retraite, eussiez-vous fait les plus généreux sacrifices, si vous ne savez pas vous humilier, vous n'avez encore rien fait pour votre salut. Peut-être vous flattez-vous d'être parvenus à un grand degré de perfection, parce que vous honorez Marie, que vous la regardez comme votre protectrice, et que vous lui offrez souvent vos prières : mais fausse religion, pure hypocrisie, si vous n'honorez pas en elle (et vous ne l'honorez pas si vous ne l'imitez pas) ; si, dis-je, vous n'honorez pas en elle la vertu qui a fait son véritable caractère. Elle n'avoue pour enfans et pour disciples que ceux qui la cherchent aux pieds de la croix : c'est dans les plaies de son Fils qu'elle reçoit nos vœux et nos hommages... Puissions-nous y demeurer avec elle, y boire avec goût le calice des ignominies de notre Sauveur, et être associés dans le temps à toutes ses humiliations, pour le suivre comme Marie dans la gloire éternelle ! (Le père Gaspard Terrasson, dans son sermon de l'Annonciation, tome 2, du carême.)

ANTOINE.

SERMON ABRÉGÉ.

Mortui estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.

Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ. (Coloss. ch. 3.)

Mourir et vivre avec Jésus-Christ, mourir au monde et vivre en Dieu, c'est, au sentiment de l'apôtre, la profession de tous les chrétiens ; parce qu'ayant été baptisés dans la mort et dans le sang du Fils de Dieu, il est juste qu'ils se remplissent de son esprit, et qu'ils mènent une vie conforme à la sienne, détachée des sens, libre des passions de l'âme, toute pure, toute céleste. Mais c'est la vocation particulière de ces chrétiens, qui, aspirant non-seulement à la sainteté, mais encore à la perfection de la sainteté, comme parle saint Bernard, loin de la corruption et du commerce même du monde, se sont ensevelis tout vivans dans des tombeaux, n'ayant d'autre vue que celle du Ciel, d'autre exercice que la pénitence, d'autre consolation que la foi, d'autre entretien que l'oraison, d'autre espérance que le salut, et d'autre témoin de leurs actions, que Dieu qui en était l'objet et la fin, et qui en devait être la récompense.

Tel fut le grand saint Antoine, cet homme que Dieu tira, pour ainsi dire, de la masse des

autres hommes, et qu'il cacha près de cent ans, par une grâce particulière, dans le secret de sa face (*Ps.* 30), selon l'expression du roi prophète, pour le sauver de la malignité du siècle et pour donner aux âges suivans l'exemple d'une innocence pénitente : cet homme qui, comme une chaste colombe, soutenu sur les ailes d'une foi vive et d'une charité fervente, s'envolant du milieu du monde pour aller chercher une terre nouvelle et des cieux nouveaux, traça les routes du désert, et apprit à gémir devant Dieu dans les solitudes... Cet homme, ou plutôt cet ange qui, tout mortel qu'il était, s'élevant au-dessus de toutes les choses visibles et passagères, et cachant sa vie en Dieu, selon les paroles du saint apôtre, n'a vécu que pour l'adorer, n'a pensé que pour le prier, n'a parlé que pour le louer, n'a désiré que pour le posséder, n'a travaillé et n'a souffert que pour le mériter. Ainsi, la mort spirituelle de saint Antoine dans une entière séparation des hommes ; ou bien Antoine mort au monde avec Jésus-Christ dans le désert, premier point de son éloge. La vie spirituelle de saint Antoine dans les exercices de sa retraite ; ou bien Antoine vivant en Dieu dans le désert, comme Jésus-Christ, second point.

PREMIER POINT.

Il n'y a rien de si conforme à la loi de Dieu, rien de si souvent recommandé dans les Écritures, que la retraite ; c'est-à-dire, la fuite et la séparation du monde. « Sortez, sortez, éloignez-vous (*Isai.* 52.) », disait le prophète. C'est le premier conseil que saint Pierre, rempli des lumières et des impressions récentes de l'Esprit-Saint, donne à des âmes contrites : « Sauvez-vous de cette race corrompue (*Act.* 2). » C'est un ordre de Dieu qu'une voix céleste porte à son peuple, et qui retentit dans les airs : « Sortez de Babylone, et ne vous rendez pas complices de ses crimes (*Apoc.* 18.). » C'est la première pensée que Dieu inspire à ceux qu'il veut engager à son service, et une pratique si importante, qu'il semble que saint Paul ait réduit tout le dessein et tout le fruit de l'incarnation du Fils de Dieu à cette séparation du siècle : siècle trompeur et méchant, où les mœurs sont corrompues par les relâchemens, les vérités diminuées par les erreurs, les vertus affaiblies par les mauvais exemples, et les vices accrus par le libertinage et l'impénitence.

Les saints ont tremblé dans la crainte de ces dangers ; et touchés de l'esprit de Dieu, ils ont cru qu'il valait mieux vivre hors du commerce et de la société des pécheurs, dans les austérités de la pénitence et dans l'obscurité du désert, que de traîner au milieu du monde une vie tumultueuse, un salut hasardé, une conscience agitée, et une éternité douteuse. Dieu par

sa miséricorde fit comprendre à saint Antoine ces vérités. Il permit qu'il fût élevé par des parens eux-mêmes détachés du monde. Il se trouva renfermé dans l'enceinte d'une famille paisible et pieuse. Il fut comme voué à la solitude dès son enfance ; et son premier ermitage fut la maison de son père. C'est là que, sous une vertueuse discipline, on le tint comme à couvert des embûches et des tentations de l'esprit du monde. C'est là que sur le fonds de la grâce de Jésus-Christ, qui détournait ses yeux et son cœur de la vanité, à la vue des exemples domestiques qui le portaient au mépris des choses visibles, il établit son innocence, et conçut le dessein de n'être qu'à Dieu. C'est là que, renonçant à la science et à l'étude des lettres humaines, il se destinait à un silence éternel pour éviter tout commerce avec les hommes, et n'avoir que Dieu seul pour entretien et pour maître. C'est ainsi qu'il croissait, qu'il se fortifiait en esprit, à l'exemple de Jésus-Christ, et qu'il s'accoutumait à vivre dans les déserts.

Qu'il serait à souhaiter que tous les pères eussent les mêmes soins de leurs enfans ! et combien de vies chrétiennes sont étouffées aujourd'hui par des éducations mondaines? A peine les a-t-on consacrés à Jésus-Christ par le baptême, qu'on les lui ravit pour les rendre de nouveau esclaves du monde auquel ils viennent de renoncer. On allume par des caresses et des approbations indiscrètes les premiers feux de leurs cupidités naissantes. On jette dans leurs cœurs encore tendres des semences d'ambition qui ne croissent que trop avec l'âge. On les produit dans les compagnies pour leur faire perdre cette pudeur et cette innocence qui ne reviennent plus, et pour les familiariser avec la vanité, la volupté et le mensonge. On les sacrifie au démon, en les immolant aux torrens, comme parle le prophète Isaïe (*Isai.* 57.); c'est-à-dire, en les exposant au courant du monde, et aux torrens de la coutume et de la nature corrompue.

Ce fut donc sur les inspirations de Dieu et sur les instructions paternelles que Saint Antoine dressa le plan d'une retraite dont il n'avait aucun exemple. Il s'y dispose par un renoncement intérieur à toutes les commodités de la vie, et par un abandonnement actuel des biens qu'il possède. Il entend les paroles de Jésus-Christ qu'on lit dans l'Église : « Si tu veux être parfait ; va, vends tout ce que tu as, donne le aux pauvres, et me suis (*Matt.* 19.). Il ne crut pas que ce fût une lecture faite au hasard, il n'en fit pas des applications étrangères. Il prit pour lui ces paroles du fils de Dieu : il crut à l'Évangile simplement ; il ouit l'oracle, et il l'accomplit.

Ce fut alors qu'ayant quitté tout ce qu'il possédait au monde,

il résolut de quitter le monde même, pour se perdre dans les déserts par une séparation volontaire et courageuse de tout le commerce des hommes. Jusqu'à lui il y avait eu je ne sais quoi de lâche dans la retraite, et la persécution avait fait plutôt des fugitifs que des solitaires. L'Église avait toujours gémi sous le poids de ses premières tribulations. Le glaive des tyrans levé sur la tête de tous les fidèles, immolait les uns, écartait les autres; il n'y avait d'autre habitation pour les chrétiens que les prisons ou les déserts, et l'on peut dire que le royaume de Jésus-Christ était composé de martyrs ou de solitaires. Le seul moyen d'échapper aux persécuteurs était de leur être caché. Ceux qui demeuraient en Judée, comme parle Jésus-Christ, se réfugiaient dans les montagnes. La crainte des supplices et l'infirmité de la foi engageaient les uns à chercher leur sûreté dans des régions souterraines; la prudence même obligeait les autres à retenir leur propre courage pour céder au temps, et pour se réserver aux besoins et aux nécessités de l'Église. Si l'on voyait alors des chrétiens hors du commerce des hommes dans les solitudes, c'étaient, à proprement parler, des fuites, et non pas des retraites; c'étaient des précautions de la crainte et de la prudence, et non pas des fruits de la charité. Ils s'éloignaient des terreurs du monde, et non pas des amours du monde: c'étaient les édits des empereurs qui les avaient écartés, et non pas la sentence de l'Évangile. Paul même, ce premier anachorète, qu'Antoine a reconnu pour son maître, était entré par force dans le désert, la tempête l'avait jeté dans ce port, et sa vocation pour la solitude avait eu pour principe la persécution de l'empereur Déce.

Mais la retraite de saint Antoine a été une retraite sans précipitation et sans tumulte, telle que le prophète l'ordonne de la part de Dieu. (*Isai.* 52.) C'est Dieu qui l'a conduit dans la solitude et dans les voies dures de la pénitence, en un temps où l'Église, comme renaissante, sortait des grottes et des cavernes de la terre, où ses persécuteurs étaient devenus ses pères par la protection, et ses enfans par l'obéissance, et où la croix de Jésus-Christ était élevée sur leurs couronnes; en un temps où la paix commençait à affaiblir la discipline, où il était permis d'être chrétien et d'être riche, et où les plaisirs commençaient à prendre la place des craintes. Y a-t-il une plus grande marque de résolution, de ferveur et de piété?

Où voit-on aujourd'hui, je ne dis pas de ces séparations, mais seulement de ces retranchemens de fréquentation et de commerce, qu'on appelle dévotion et retraite, qui soient sincères? Le chagrin, la bienséance, la vanité sont une partie de ces conversions; car on s'est fait

un art de se retirer quand le crédit commence à diminuer et qu'on cesse d'être à la mode ; quand l'âge commence à refroidir les passions et à semer des rides sur le visage ; quand par les disgrâces de la fortune ou par sa mauvaise conduite on s'est mis en état de ne pouvoir plus soutenir sa qualité ; quand on est rebuté d'une vie souvent fâcheuse par ses accidens, quelquefois même laborieuse dans ses plaisirs. Alors on commence à penser que tout ne convient pas à tout temps et à tout état ; qu'il y a un âge à donner à la vanité, et un âge à donner à la modestie ; qu'il faut enfin affecter d'être sage de peur de passer pour ridicule. On s'éloigne du monde, parce que le monde commence lui-même à s'éloigner.

La solitude de saint Antoine ne fut pas seulement volontaire, elle fut encore entière. Il y a deux voies de renoncer au monde : la première d'y vivre sans affection et sans attache, et d'en user comme n'en usant pas, selon l'expression de l'apôtre (1 *Cor.* 7.) ; la seconde est de s'en éloigner absolument et d'en perdre la vue, et si l'on peut, le souvenir, afin de n'en être pas perverti, et de n'avoir aucune part à ses œuvres. Je sais que cette séparation spirituelle et morale suffit pour accomplir la loi de Dieu, que l'éloignement du cœur supplée à la distance des lieux, et qu'on peut être mêlé avec les méchans, pourvu qu'on ne se trouve point mêlé dans leurs méchancetés, ou en les imitant, ou en les approuvant, ou même en les dissimulant, quand on est obligé de les reprendre.

Mais je sais aussi qu'il est dangereux que l'âme, au milieu de tant d'objets, ne s'y attache presque sans y penser par des passions imperceptibles, qui la retardent d'aller à Dieu ; qu'il est plus sûr et plus aisé de s'interdire l'usage même permis de la plupart des choses du monde, que de ne pas passer les bornes d'une juste modération ; que la liberté d'en user est du moins une tentation pour en jouir, et qu'enfin il est plus noble de rompre tout d'un coup ses liens que de les délier avec tant de circonspection et de faiblesse.

C'est ce que saint Antoine a fait par une actuelle et entière séparation du monde et de la société des hommes. Je pourrais vous le représenter renfermé durant le cours de plusieurs années dans le fond d'un sépulcre, étranger à toute la nature, caché aux rayons même du soleil, plus mort au monde que ceux qu'on y avait enterrés, connu d'un seul homme qui lui portait de temps en temps de quoi soutenir une vie mortifiée et déjà morte, pour ainsi dire. Je pourrais vous le faire voir dans les masures d'un vieux château ruiné où il ne restait aucun vestige d'habitation humaine, et d'où les serpens sortirent comme par respect à son arrivée, moins par la crainte

d'être chassés que par l'appréhension de troubler son attention ou d'interrompre sa solitude. Je pourrais vous le montrer errant, tantôt dans les montagnes, tantôt dans le désert, cherchant des lieux impénétrables à la curiosité des mortels, ennuyé d'être vu et de voir, et presque importuné de sa propre vertu, qui lui attirait de la gloire, et qui faisait qu'après avoir quitté le monde, le monde venait le troubler dans le repos de sa solitude ; mais son esprit était encore plus loin du monde que son corps. Sa conversation était dans le ciel. La contemplation, le travail, la prière et le chant des psaumes occupaient ses nuits et ses jours. Plus il était vide du monde, plus il était rempli de Dieu ; et les consolations du Seigneur nourrissant dans son âme une joie pure et sans mélange, il goûtait le plaisir d'être à Dieu, et se plaignait de la rapidité du temps qui, coulant trop vite à son gré, ne lui donnait pas le loisir de l'aimer et de le servir autant qu'il le souhaitait.

C'est là, Messieurs, une séparation entière. On ne voit aujourd'hui que des solitudes imparfaites, des demi-retraites. On se croit bien avancé dans la dévotion, quand après une vie tumultueuse, touché de quelques mouvemens d'une conversion qui n'est souvent que superficielle, on rompt ce commerce universel que l'on avait avec le monde, pour se réduire au choix de quelques amis qu'on préfère aux autres. On cherche la douceur et non pas la sainteté de la vie : on éloigne le monde fâcheux, mais on conserve le monde qui plaît : le cercle est un peu plus étroit, mais on y fait entrer tout ce qu'on aime. On veut avoir le plaisir de la société et le mérite de la retraite : de là viennent ces conversations particulières et ces commerces de confiance que la solitude rend plus suspects et plus dangereux, où l'on se dit en secret ce qu'on n'oserait dire en public et en compagnie ; et où, sous prétexte de piété et même de direction, on mêle des discours frivoles à des entretiens spirituels, et beaucoup de nouvelles du monde à quelques affaires de conscience. Voilà ce qu'on appelle vivre en retraite. Y a-t-il rien de plus opposé à cet esprit de retraite entière que saint Antoine a pratiquée ?

Mais de plus, sa solitude a été toute chrétienne et toute divine ; car remarquez, Messieurs, qu'il y a une solitude de chrétien et une solitude de philosophe. On fuit quelquefois les hommes pour s'attacher à soi-même, par la bonne opinion qu'on a de soi, par le mépris qu'on a des autres. Il faut s'en séparer pour s'unir à Dieu. « Je me suis éloigné, dit le prophète, j'ai fui le monde, je me suis établi dans la solitude. » Il ajoute aussitôt : « J'étais toujours dans l'attente de celui qui

m'a délivré de ma faiblesse et des tempêtes qui s'élevaient dans son âme. » (*Ps.* 54.) Et Jésus-Christ ne nous enseigne-t-il pas que ce n'est rien d'être retiré, si l'on n'est uni avec Dieu dans sa retraite, selon cette parole de l'Évangile : « Je ne suis pas seul, parce que mon père est avec moi. » (*Joan.* 16.) Autrement, comme dit saint Bernard, être séparé du monde et n'être pas avec Dieu, c'est être seul, mais ce n'est pas être solitaire; c'est fuir les entretiens des hommes, mais c'est se livrer à ses propres pensées; c'est s'éloigner du monde, mais c'est porter le monde avec soi.

Saint Antoine entra dans le désert dépouillé de tout et de lui-même. Il pouvait dire avec Jésus-Christ : » Celui qui m'inspire de venir ici, ne m'abandonnera point à moi-même et ne me laissera pas seul, parce que je n'y suis que pour accomplir ses volontés. » (*Joan.* 8.) Quel soin n'avait-il pas pris de se former à cette sainte vocation dès sa première jeunesse? Avec quelle sagesse allait-il recueillir les instructions et les exemples de tous les serviteurs de Dieu de son voisinage, observant la douceur de celui-ci, la vigilance de celui-là; touché de l'oraison de l'un et de l'austérité de l'autre; tirant du suc de leurs vertus, comme une industrieuse abeille, de quoi nourrir sa piété; revenant chargé de ses trésors spirituels, qu'il conservait dans son esprit et dans son cœur, et travaillant à rassembler en lui seul tant de dons de Dieu différens, qu'il trouvait dispersés en d'autres. Avec quelle humilité alla-t-il enfouir, pour ainsi dire, dans la terre du désert les talens qu'il eût pu faire valoir à la vue de toute l'Église? La Providence n'a pas permis que tant d'exemples aient été cachés. Nous l'avons vu mort avec Jésus-Christ : voyons-le vivant comme Jésus-Christ dans sa retraite.

SECOND POINT.

Jésus-Christ s'est retiré quelquefois dans le désert pour donner à ceux qu'il appelle à la contemplation l'idée d'une vie solitaire. C'est sur ce modèle que saint Antoine s'est réglé dans tout le cours de sa retraite. Il a suivi, pour ainsi dire, Jésus-Christ pied à pied dans ses solitudes; il a recueilli les vertus que ce divin Sauveur y avait semées; la force pour résister aux tentations, la tranquillité et la persévérance dans l'oraison, la fuite des honneurs et l'humilité, la disposition à la croix et aux souffrances. Parcourons en peu de mots ces circonstances de la vie de saint Antoine.

Entrons dans le désert de sa tentation, et considérons ses victoires. L'Écriture-Sainte nous enseigne que « la vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle » (*Job.* 7.), que dès qu'on s'engage à servir Dieu, il faut s'attendre à la tentation et à l'épreuve, et que la tribulation est la compagne inséparable de

la bonne vie. L'ennemi ne cesse d'attaquer au dehors ceux qu'il ne gouverne pas au dedans, et il faut qu'un vrai fidèle défende sa foi, non-seulement contre la chair et le sang, et contre la malice des hommes, mais encore contre ces princes du siècle et ces puissances spirituelles qui règnent dans les ténèbres. Mais la fureur du démon s'exerce surtout contre les solitaires, parce qu'ils se sont comme dépouillés de leur propre chair, et qu'étant échappés au monde, ils se sont cachés dans le sein de Jésus-Christ, où ils mènent une vie plus pure et plus parfaite; et que n'ayant plus d'obstacle à leur salut du côté des hommes, le tentateur qui veille à leur perte fait tous ses efforts pour y en mettre de son côté, s'ils ne sont dans une perpétuelle attention contre eux-mêmes.

Il déploie contre saint Antoine ses efforts et ses artifices. Il s'agissait d'ébranler une âme affermie dans la vertu; d'empêcher les progrès d'une vie qui devait être d'un si grand exemple, et de chasser de sa retraite un homme que Dieu avait suscité pour peupler les déserts d'une espèce inconnue de saints, et pour fonder comme une Église nouvelle de pénitens et de solitaires, dont il devait être le chef et le patriarche. Que fait le tentateur? Il cherche à l'effrayer par de terribles fantômes, l'amollir par des représentations lascives, à l'attendrir par le souvenir de ses parens et de sa patrie; à l'abattre par le dégoût de sa solitude, à l'élever par l'excellence de sa piété et de son mérite, à le corrompre par des richesses qu'il lui présente, et à l'amuser par les images d'une pénitence apparente. Il lui inspire de donner quelque relâche à ses travaux, et lui donne une fausse pitié de lui-même. Il lui conseille des austérités indiscrètes, afin qu'il tombe sous le poids des infirmités de la nature. Il le flatte du bien qu'il pouvait faire dans les villes, et lui reproche l'oisiveté et l'inutilité de ses talens pour le ramener dans le monde. Il lui apparaît enfin environné de fausses lumières, pour lui donner de faux présages de sa réprobation ou de son salut, afin qu'il cède ou à la présomption ou au désespoir.

Arrêtez, esprits incrédules, et ne prenez pas ces vérités pour des fictions! Le peu d'expérience que vous avez d'une vie spirituelle et chrétienne, doit retenir vos jugemens; et si vous êtes à couvert des tentations du démon, c'est que vous faites ses volontés et ses œuvres. Sachez que ce malheureux repos où vous êtes ne vient pas de la paix, mais de la dureté de vos consciences; que vos chaînes ne vous pèsent pas, parce que votre esclavage est volontaire; que l'esprit en vous ne contredit point la chair, parce que la chair en est la maîtresse; que la tentation la plus redoutable de tou-

tes est celle qui damne et qui ne se laisse pas sentir. Sachez que Dieu, selon la profondeur de ses jugemens, qui sont toujours adorables, permet quelquefois aux démons d'éprouver les Saints; qu'il les retient ou les lâche comme il lui plaît; qu'il les emploie pour exécuter ses justices ou ses miséricordes; et que comme il s'en sert pour punir les méchans, il exerce et purifie aussi quelquefois les bons par leur ministère.

Ce fut la gloire de saint Antoine. Tout l'enfer assemblé ne put arracher de son cœur un consentement au péché. Les attaques du démon ne firent que le rendre plus circonspect, plus mortifié, plus fidèle. Il employa contre eux les armes dont le Fils de Dieu s'était servi dans le désert, le jeûne, la prière, toujours vainqueur et toujours humble, reconnaissant son infirmité, et se glorifiant en la puissance de son maître. Combien de fois, muni de son nom et de sa force, leur reprocha-t-il leur faiblesse et leur impuissance! Combien de fois, lorsqu'ils semblaient devoir lui ravir son âme, leur marqua-t-il avec une sainte confiance les bornes qui leur avaient été prescrites! Combien de fois alla-t-il porter, avec une modeste joie, les dépouilles qu'il avait remportées aux pieds de Jésus-Christ, spectateur et témoin de ses combats, et seul auteur de son salut et de ses victoires! Combien de fois, au milieu de ces spectres affreux, conserva-t-il la tranquillité de son âme et l'attention de son oraison!

Représentez-vous ce saint anachorète, dont le corps atténué par les jeûnes, consacré par la pénitence, ayant presque perdu tout ce qu'il avait de terrestre, et devenu comme spirituel, secondait les fonctions de l'âme, bien loin de les retarder, dont l'esprit, qui n'était pas appesanti par la chair, prenait de lui-même l'essor vers le ciel, sans passer par ces nuages de distractions qui se mettent entre Dieu et nous dans nos prières; dont la mémoire, où toutes les images du monde étaient effacées, retenant fidèlement ce qu'il avait lu, ce qu'il avait ouï, lui servait d'un livre vivant dans ses méditations et dans ses pensées, dit saint Athanase. Figurez-vous cette application qui lui faisait trouver les jours trop courts dans sa solitude, et qui lui faisait dire le matin avec une sainte indignation, après avoir passé la nuit dans l'admiration des grandeurs de Dieu et de ses mystères: « Soleil, pourquoi viens-tu par ta lumière importune m'interrompre dans la contemplation de cette lumière éternelle? » Figurez-vous ce cœur pénétré de la reconnaissance des bienfaits et des miséricordes de Dieu, où la charité parfaite ayant consommé tous les sentimens imparfaits de la nature et même de la piété, lui faisait dire, après une exacte recherche de son intérieur: « Je

ne saurais plus craindre Dieu, je ne saurais plus que l'aimer. »

C'est dans cet exercice journalier qu'il renouvelait sa ferveur. C'est là que savant sans étude, il entrait dans les sens les plus obscurs de l'Écriture, dont il avait une claire et sublime connaissance. C'est là que méditant sans art et sans méthode, et s'abandonnant à l'esprit de Dieu, il se perdait heureusement dans l'abîme de ses perfections. C'est là que Dieu, tirant pour lui les voiles de l'avenir, et lui découvrant les désolations prochaines de son Église par l'hérésie des ariens, puis la paix et la tranquillité des fidèles, il animait son zèle et sa foi pour le temps des tribulations, et le consolait par l'espérance de sa gloire et le triomphe de sa vertu. C'est là qu'au milieu des grâces et des grandeurs de Dieu, il reconnaissait son néant, et se fortifiait dans l'humilité.

Rien n'est si capable d'inspirer la vanité aux gens de bien que la singularité, dit saint Bernard. On aime à se voir distinguer des autres, à être le premier de sa profession et de son ordre, et le chef de quelque sainte entreprise. Il y a dans la domination et la supériorité une complaisance naturelle que le christianisme même a beaucoup de peine à régler. On se plaît à se faire un nom et un rang qu'on puisse disputer à d'autres; et quand la dévotion n'est pas solide, on ne voit guère sur ce point deux dévots s'accorder ensemble. On dresse autel contre autel; on oppose vertus à vertus; on se divise en partis; on a des disciples à part, l'un est Apollon, l'autre est Céphas; chacun veut être le saint primitif et original; quelquefois même on se décrie, on se plaide mutuellement. On se fait un devoir de conscience de ce défaut de charité; et au lieu de s'exciter par une émulation de piété, on s'aigrit par des jalousies de réputation et de gloire. Saint Antoine se voit le chef, l'instituteur des solitaires; il croit avoir percé le premier l'intérieur du désert; il se regarde comme le premier vivant, ou pour mieux dire comme le premier mort dans les solitudes; il s'arrête à cette pensée, non pas par un orgueil de préférence, mais par une satisfaction louable et secrète des services qu'il rend à Dieu. Mais dès que Dieu lui révèle que saint Paul est encore plus avancé et plus ancien anachorète, il le reconnaît pour son maître, et s'en va volontairement s'assujettir à sa discipline.

Avec quel empressement courut-il le chercher dans le désert, traînant son corps affaibli par les abstinences, et courbé sous le poids des ans et des fatigues d'une contemplation laborieuse? Avec quelle respectueuse crainte se prosterne-t-il à l'entrée de cette grotte, pour y être introduit comme par pitié par ce saint homme qui l'habite! Avec quel sentiment de douleur et de pénitence, pénétré de la gloire de Paul, frappant sa poitrine,

s'écriait-il : « Malheur à moi, misérable pécheur, qui ne mérite pas le nom de solitaire ! » De quelle force faisait-il retentir les rochers de ces paroles d'admiration : « J'ai vu Élie, j'ai vu Jean-Baptiste, j'ai vu Paul dans son paradis ! » Avec quelle vénération chargea-t-il sur ses faibles épaules les tristes et sacrées reliques du saint, pour lui rendre les devoirs de la sépulture ! Avec quel respect se revêtait-il tous les ans le jour solennel de Pâques de la tunique de ce saint, s'en faisant comme un habit de gloire et de triomphe, pour honorer le triomphe de Jésus-Christ ressuscité !

Telle est sa soumission pour son maître. Mais quelle est sa modération et sa douceur pour ses disciples. Il les instruit, il les console, il leur enseigne à vaincre les tentations, il leur prêche non pas l'austérité, mais la discrétion. La solitude fait souvent qu'on contracte une humeur sauvage ; parce qu'on est austère pour soi, on ne pardonne rien aux autres ; on veut imposer à chacun par nécessité un joug qu'on porte volontairement soi-même, sans consulter ni la portée de l'esprit, ni la mesure de la grâce qui lui est donnée ; à force d'être loin des hommes, on oublie l'humanité ; sous prétexte de corriger le monde, on le persécute, et voulant trop donner à la pénitence, on renonce à la charité. Il y a de l'orgueil dans cette conduite, on ne croit personne parfait, que ceux qu'on rend semblables à soi. Saint Antoine a été plus modéré, et il est presque le premier qui a su et qui a montré par ses exemples à être rigoureux pour soi-même et doux pour les autres. Il a tout attribué à la grâce de Jésus-Christ, et il a cru qu'il fallait avoir quelque égard à la faiblesse, et que sans être parfait comme lui, on pouvait être agréable à Dieu.

Mais il conserve son humilité dans les honneurs que lui rend le siècle, et dans le pouvoir que Dieu lui donne. Les peuples et les empereurs implorent sa protection et ses prières. Chose étonnante ! les élémens obéissent à sa parole ; les animaux les plus farouches s'adoucissent auprès de lui ; les maladies les plus incurables cèdent à ses vœux et à la force de ses oraisons. Mais ce qui m'étonne davantage, c'est que rapportant tout à Dieu, il ne s'élève pas des guérisons qu'il fait ; il ne s'afflige pas de celles qu'il manque ; il regarde d'un visage égal et sa force et son impuissance, et rend grâces à Dieu, et des miracles qu'il a faits, et de ceux qu'il n'a pu faire.

Toutes ces vertus éminentes n'étaient pas seulement des dispositions à la mort, mais encore des préparations au martyre. Quand le cruel Maximin ravageait le troupeau de Jésus-Christ, et que le sang des chrétiens coulait de nouveau en Égypte, on vit Antoine sortir de sa retraite pour assister les martyrs ou pour les suivre dans

le martyre; pour être le compagnon de leurs combats ou le témoin de leurs triomphes; pour mourir pour Jésus-Christ, après être mort avec Jésus-Christ. On le vit plus soutenu par son courage que par ses forces, courir à la ville d'Alexandrie présenter aux tyrans le peu de sang que la vieillesse et la pénitence lui avaient laissé. On le vit exhorter ces bienheureux confesseurs, tantôt aux portes des prisons, tantôt au pied des échafauds, plus touché d'envie que de compassion de leurs peines; plus prisonnier qu'eux, quoiqu'il fût libre; plus martyr qu'eux, quoiqu'on s'obstinât à le laisser vivre. Il parut, malgré les édits et les défenses, sur un lieu élevé avec ses vêtemens blanchis, pour se rendre plus remarquable, étonnant par sa générosité et par sa foi les juges qu'il eût voulu irriter par sa hardiesse. On le vit enfin retourner dans la solitude, triste d'y reporter une vie qu'il eût voulu sacrifier à Jésus-Christ; mais résolu de redoubler ses austérités, et d'être lui-même son persécuteur et son juge, et de récompenser le supplice qu'il avait évité par la pénitence qu'il allait faire.

Voilà, Messieurs, ce que c'est que mourir, ce que c'est que vivre en Dieu avec Jésus-Christ. Au récit de ses actions, les Paules, les Sophronies, les Marcelles, renonçaient au luxe et aux vanités, et s'élevant au-dessus de la faiblesse de leur sexe, suivaient le mouvement de l'esprit de Dieu qui les appelait à la retraite, pour y pleurer leur vie mondaine. Les courtisans, touchés de cette lecture, reconnaissaient le néant du monde, rougissaient de leur ambition, et se confinant dans les solitudes, allaient chercher le Dieu qu'Antoine avait servi dans les gémissemens et dans les larmes. Augustin errant, Augustin pécheur, fut éclairé, fut attendri par une si sainte vie; cet homme à qui Dieu avait donné toute la lumière de la raison, avant qu'il eût versé sur lui toutes les lumières de sa vérité, reconnut que la seule Église de Jésus-Christ pouvait produire de ces hommes et de ces vertus extraordinaires. L'admiration de la vie de saint Antoine fut le premier pas que la grâce fit dans celui qui en devait être le défenseur; et peut-être le récit que je viens de faire n'aura pas touché votre cœur.

Est-ce que ces grandes actions écrites par un saint, n'ont pas la même efficace, quand elles passent par la bouche d'un pécheur? Mais le bras de Dieu n'est pas raccourci. Le saint dont je vous ai parlé n'en est pas moins saint, et la religion n'a-t-elle pas toujours la même force? tous les temps sont égaux pour Jésus-Christ. N'avons-nous pas des exemples qui nous conduisent à Dieu, comme nous en avons qui nous en détournent, et le soin de notre salut nous est-il devenu moins important dans ces der-

niers siècles? Est-ce que les vertus de saint Antoine sont inimitables? il est vrai qu'elles sont au-delà de notre portée; mais réduisez-les à votre faiblesse. Je ne demande pas que vous alliez vous perdre dans un désert; mais renoncez à cette compagnie qui vous perd, à ce commerce qui scandalise vos frères. Vous n'êtes pas appelés à des abstinences et à des jeûnes excessifs; mais retranchez ces excès et ces festins continuels, et donnez aux pauvres de Jésus-Christ une partie de ces dépenses superflues. Je n'oserais pas vous proposer de mourir entièrement au monde; mais mourez à cette vengeance qui vous possède. Saint Antoine sortit autrefois de sa retraite pour prononcer des anathèmes contre les ariens, qui niaient la divinité de Jésus-Christ. Eh! qu'il aurait d'anathêmes à prononcer contre les chrétiens qui le méprisent par leur orgueil, qui le trahissent par leur hypocrisie, qui l'abandonnent par leurs lâchetés, qui le négligent par leur ignorance, qui le déshonorent par leur vie? Qu'il nous attire plutôt les bénédictions célestes, qu'il se loue de notre foi, qu'il voie revivre en nous une imitation, quoique légère, de ses vertus, et qu'il nous obtienne la grâce et la gloire que je vous souhaite, etc. (Fléchier, dans son Panégyrique de saint Antoine, tom. 1, page 169, et les suivantes.)

ASCENSION.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Pater, venit hora, clarifica filium tuum, ut filius tuus clarificet te.

Mon Père, l'heure est venue, glorifiez votre fils, afin que votre fils vous glorifie. (*Joan.* c. 17, v. 1.)

C'est ainsi que Jésus-Christ, fils de Dieu, descendu sur la terre, non pour faire sa volonté, mais celle de son père, a toujours dépendu des momens de ce père céleste, et qu'il a voulu que dans le cours de ses mystères tout se suivît dans l'ordre qui lui était marqué d'en haut... Ce n'est qu'après la peine qu'il demande le repos; ce n'est qu'après les travaux qu'il demande la récompense; ce n'est qu'après les douleurs et les larmes qu'il demande la félicité; ce n'est qu'après l'humiliation qu'il demande la gloire et la suprême exaltation de son humanité sainte. Ne cherchons pas à élever le mystère de ce jour sur l'abaissement des autres. La mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ ont chacune leur grandeur qui leur est propre; mais c'est de l'union de ces trois grands mystères que résulte la grande gloire de Jésus-Christ; cette glorification qu'il demande à son père, et qui retourne de lui à son père, en se répandant sur son peuple: *Pater, clarifica filium tuum, ut filius tuus clarificet te.* Jésus-Christ monte donc

au ciel pour consommer sa gloire. Jésus-Christ monte au ciel pour consommer notre sanctification.

PREMIER POINT.

Jésus-Christ monte au ciel pour consommer sa gloire; et ce qui fait dans son ascension la consommation de sa gloire, c'est premièrement que Dieu lui donne devant les hommes, et dans toute la terre la gloire du Fils de Dieu; c'est secondement qu'il le fait jouir sur son trône et à sa droite de la gloire de vainqueur du démon et de destructeur de son empire; c'est troisièmement qu'il reçoit devant Dieu, et de toute créature, au ciel et sur la terre, la gloire qui est due à la victime de Dieu.

1°. Nous avons vu sa gloire, qui était la gloire du Fils unique, du Père, dit saint Jean. Quelle est donc cette gloire, grand apôtre? Nous avons vu à la lumière que vous nous avez présentée le Verbe fait chair avec les infirmités de la chair. Nous avons vu en Jésus-Christ le fils de Dieu dans un corps mortel. Dans ce corps mortel, cette gloire du Fils unique de Dieu que vous avez vue à découvert, aigle perçant, a échappé à nos faibles yeux: sa mort sur une croix a effacé dans nos esprits jusqu'aux traces de cette gloire. Il faut cependant trouver avec saint Jean cette gloire du Père qui a éclaté, selon l'expression de saint Paul, sur le visage de Jésus-Christ. (2 *Cor.* 6.) Cette gloire du Fils unique de Dieu qui éclatait en Jésus-Christ, c'était d'être plein de grâce et de vérité; c'était d'être puissant en œuvres et en paroles... de faire des choses que personne ne pouvait faire, si Dieu n'était en lui; de commander à toute la nature et aux démons mêmes avec la même puissance que son père; de faire toutes choses avec la même autorité et par sa propre vertu: le bien qu'il faisait aux hommes, coulant de lui comme de sa source. A tout cela, il fallait reconnaître que Jésus-Christ était le Fils de Dieu... Mais le Fils de l'homme venait se mettre devant les yeux avec ses infirmités... Voilà ce qui offusquait sa gloire devant nos hommes, ce qui la lui ravissait, ce qui l'a tellement caché au démon et aux Juifs, qui l'ont crucifié; car ni le démon n'aurait jamais pensé à le faire mettre sur la croix, ni les Juifs ne l'y eussent jamais mis, s'ils l'eussent reconnu pour le roi de gloire.

Saint Jean a vu la gloire du Fils unique de Dieu, cette gloire dont il a joui dans le sein de son Père avant que le monde fût... Au commencement, dit-il, avant qu'il y eût rien que Dieu, le Verbe était. Il était Dieu, Dieu par essence, Dieu dans toute la plénitude de Dieu. Il était en Dieu, Dieu en Dieu, comme sa parole, comme sa pensée, comme son idée, comme son conseil, comme sa sagesse, comme sa raison souveraine, comme sa force et sa

puissance. Tout a été fait par lui, et sans lui rien n'a été fait de tout ce qui a été fait. » Un même ouvrier de l'univers, un même auteur, un même principe, un même agent de toutes choses; car tout ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement... En lui était la vie, vie en lui, et source de vie hors de lui... » Qui racontera cette génération divine? Mais raconterons-nous mieux aujourd'hui cette vie du Verbe dans l'humanité et de l'humanité dans le Verbe, qui fait à nos yeux la gloire de Jésus-Christ? en Jésus-Christ où le Verbe présidait à tout, où tout était soumis à la direction intime du Verbe, tout était divin : pensées, paroles, mouvemens, actions; et c'était là la gloire de Jésus-Christ, mais aux yeux de Dieu. Car ce que Jésus-Christ faisait de plus divin, s'affaiblissait devant les hommes par cette impression que faisait dans les esprits son humanité, et encore plus par l'effet que faisait sur des esprits grossiers cette naissance abjecte et cette obscure éducation de Jésus... Combien cette gloire du Fils unique de Dieu fut-elle abaissée, lorsque descendu du ciel, il devint sans aucun privilége un des habitans de la terre? Combien fut-elle humiliée, lorsqu'on le vit avec toutes les infirmités de notre nature? Combien fut-elle anéantie, lorsqu'il prit la forme de serviteur, et en exerça toutes les fonctions?... Humilié dans le cours de sa passion par toutes sortes de personnes, dans ses qualités les plus augustes, par les outrages les plus sanglans, châtié du supplice des esclaves, puni du supplice des brigands, attaché avec eux et au milieu d'eux sur une croix, il y meurt; il y meurt rassasié d'opprobres, ce qui, dans les communes idées, le fait méconnaître de toute créature... Mais la justice divine qui devait à Jésus, par des raisons toutes prises de nous, de si grandes humiliations, ne lui devait-elle pas, pour des raisons prises de lui et d'elle-même, une gloire proportionnée? elle la lui devait sans doute, et Dieu lui rendra sans doute ce qu'il lui doit pour lui-même; tout le lui crie avec ce même Jésus : « Père, glorifiez votre Fils de la gloire qu'il a eue en vous, avant que le monde fût. Je l'ai glorifié, répond le Père, et je le glorifierai encore. » (*Joan.* 17, 1, et 12, 28.)

Le Père a glorifié son Fils par la mort. Car, par sa mort, il a vaincu la mort, dépouillé l'enfer, désarmé la puissance ennemie, ôté la malédiction de la loi, offert ce seul sacrifice qui expie tout, formé ce peuple saint qui doit le glorifier maintenant et dans les siècles des siècles. Le Père a glorifié son Fils par sa résurrection qui a effacé l'opprobre de sa naissance dans une étable, et levé le scandale de sa mort sur une croix; qui a été la force de la prédication de ses apôtres et le fonde-

ment de notre foi ; qui nous a donné la vie, et qui la lui a rendue à lui immortelle et glorieuse... Mais c'est par son ascension que Jésus-Christ entre en possession de cette gloire. C'est en le retirant de la terre, dépouillé de tout ce qui était en lui de la terre, et tout Dieu, que Dieu lui rend la gloire dont il avait joui en lui dès l'éternité; c'est en entrant dans le ciel que Jésus-Christ entre dans le véritable lieu de sa gloire, qu'il entre dans la gloire où il est né, et où il lui convient de recevoir l'honneur de la divinité.

Dieu a humilié son fils en l'envoyant sur la terre dans une chair. Ce divin Fils s'est anéanti lui-même en prenant la forme de serviteur : voyez tout cela se tourner en gloire pour Jésus-Christ au haut du ciel où il monte aujourd'hui..., où il va s'asseoir à la droite de son Père en égalité de puissance et de majesté..., où Dieu lui donne un nom au-dessus de tout nom, un nom auquel toute tête se courbe, et tout genou fléchit, au ciel, sur la terre et dans les enfers..., où il est déclaré roi des peuples sur la sainte montagne de Sion..., établi chef de cette grande Église du Seigneur répandue dans toute la terre avec toute puissance sur elle et pour elle... En montant dans le ciel, il envoie ses apôtres annoncer l'Évangile avec cette parole : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, allez dans tout le monde, enseignez toutes les nations, les miracles vous suivront, et assurez-vous que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Du haut du ciel il accompagne ses Apôtres, il marche devant eux, leur marquant la route, écartant les obstacles, préparant les voies, ouvrant les cœurs..., il terrasse les ennemis de son Église, et lui en fait des amis et des pères..., il tient l'Église de sa main forte, empêchant que la révolution des choses humaines n'en change la divine constitution : empêchant que ni l'idolâtrie, ni l'hérésie, ni l'impiété ouverte, ni la fausse piété, ni la politique, ni la malice profonde, ni la violence, ce qu'il a appelé les portes de l'enfer, ne prévalent contre elle. A cette protection, il faut que toute langue confesse que le « Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu son père. »

2°. Dieu le Père a donné à Jésus-Christ dans son ascension la gloire de Fils de Dieu devant les hommes et dans toute la terre. Il l'a glorifié comme le vainqueur du démon et le destructeur de son empire... Oui, M. F. tout est fait aux yeux de Dieu. Le sang qui est le prix de la victoire, est répandu et accepté ; la croix qui est l'instrument de la victoire, a déjà reçu force et vertu ; et en sortant de la croix, le vainqueur sort pour vaincre : *Exiit vincens ut vinceret.* Tout commence à l'entrée de Jésus-Christ dans le monde, tout prend naissance à sa mort, tout

se déclare davantage à sa résurrection, tout se prépare plus prochainement pendant les quarante jours qu'il passe sur la terre après être ressuscité. Après qu'il est monté au ciel, tout se manifeste de plus en plus. Du jour qu'il est allé s'asseoir à la droite de son Père, je le vois, guerrier armé, s'avancer sur ses ennemis, les poursuivre, conquérant rapide et échauffé du combat, qui prend en courant de l'eau du torrent, comme dans le creux de sa main, pour suivre ses victoires, et qui ne quittera point ses ennemis qu'il ne les ait tous défaits : *Exiit vincens ut vinceret*... Qui est celui qui monte de la terre? Son vêtement est tout rouge de sang : est-ce du sien ou de celui des ennemis? c'est du sien et de celui de ses ennemis. Qui est celui qui monte des lieux bas de la terre amenant une troupe de captifs délivrés? c'est celui qui était venu pour vaincre, et qui, pour le premier jour de sa victoire, a fait cette prise sur la mort et sur les lieux profonds de la terre : c'est le vainqueur qui, pour honorer son triomphe et son entrée dans la gloire, mène avec lui ces patriarches, ces prophètes, les âmes de tous ces anciens justes, qui tous attendaient ce jour de leur délivrance. Qui est celui qui s'élève dans les airs, traînant attachées à son char les puissances de l'enfer confuses et désarmées? c'est le lion de la tribu de Juda, qui a vaincu en s'endormant sur la croix : c'est le roi de gloire, qui y entre en conquérant, et traînant l'ancien vainqueur enchaîné. Portes du ciel, élargissez-vous : c'est le seigneur fort et puissant qui entre : c'est le vainqueur vaillant et invincible dans le combat. C'est pour les recueillir un jour dans le ciel, et là en faire son empire avec celui de son Père pour les siècles des siècles, qu'il va ramasser les royaumes de la terre, et en faire son royaume dans le siècle... Il a été établi roi sur la sainte montagne de Sion, y annonçant ses volontés, y donnant sa loi... L'empire du Christ, ô merveille! commence dans la ville où le Christ avait été mis à mort... Mais la parole trop resserrée dans Jérusalem, en sort et court parmi les nations... Tout a déjà cédé à la force secrète de cet empire. Il a détruit tout ce qui le détruisait : il a soumis ceux qui le tenaient captif; il a vaincu ceux qui s'en disaient les vainqueurs. La terre s'est tue, et elle a calmé ses soulèvemens. Après avoir adoré la bête, elle a adoré Jésus-Christ le roi de gloire... Ceux qui dans leur jalouse colère contre le Seigneur avaient juré qu'il n'entrerait jamais en possession de son empire, y sont venus eux-mêmes après les peuples humiliés, abattus aux pieds de ce souverain roi de toute la terre. Ils avaient été les persécuteurs de son peuple, ils en sont devenus les protecteurs : ils avaient retranché son peuple par le fer, ils l'ont accru

par leurs édits : ils avaient nourri son Église de larmes, ils s'étaient rassasiés de sa chair, ils s'étaient baignés dans son sang, ils sont devenus ses pères et ses nourriciers, ils l'ont étendue jusqu'aux bornes de leur empire.... Jésus-Christ seul est grand dans tout l'univers. Seul il est le Très-Haut dans toute la terre, son Père le lui avait promis, et il a accompli sa promesse. Il l'a glorifié comme le vainqueur du démon et le destructeur de son empire. Il lui a encore donné au ciel et en la terre la gloire qui est due à la victime de Dieu.

3°. Dieu se devait à lui-même le sang de l'homme pécheur; mais le sang de tous les hommes n'aurait pas satisfait Dieu en rigueur de justice. Il prend une voie plus glorieuse pour lui, et plus favorable pour le genre humain : il destine son propre Fils à être victime pour le péché... Le fils de Dieu descend donc sur la terre : le voilà victime chargée de tout le poids du péché, chargée de tout le poids de la colère de Dieu, chargée de suppléer à l'insuffisance de tout le genre humain... Victime qui a tout en elle, qui sanctifie tout, qui remplit tout dans la religion... Le sacrifice s'accomplit; Jésus meurt sur la croix, victime de Dieu, victime pour le péché, victime à la place des hommes. Le sang est répandu. Du haut de la croix l'aspersion s'en fait, et tout ce que ce sang touche est lavé, est sanctifié, est rendu digne de Dieu, et propre à entrer dans le ciel... Avec quelle complaisance le Père voit son Fils en état de victime sur la croix! Mais il faut que l'agneau mort revive et qu'il monte dans le ciel, toujours en état de victime, mais dans un autre état que sur la croix... L'agneau non pas égorgé, mais comme égorgé, *tanquam occisus.* (Apoc. 5, 6.) Voilà un état par où sa glorieuse mort est toujours présente à Dieu et à toute la cité rachetée; et c'est l'état où cette digne victime est dans le ciel; et c'est dans cet état d'agneau comme égorgé, qu'il reçoit au ciel tout honneur et toute gloire.

Ouvrez-nous encore une fois les cieux, bienheureux Jean, afin que nous entendions avec vous quelle gloire l'agneau, non pas tout sanglant, mais encore marqué de son sang, reçoit des saints, des anges, de toute créature et de Dieu. Je regardai, dit-il, et je vis autour du trône, et des quatre animaux, et des vingt-quatre vieillards, un agneau debout, comme égorgé; et les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints, se prosternèrent devant l'agneau, et ils chantèrent un cantique nouveau, en disant : « Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre, et d'en lever les sceaux : vous êtes digne d'entrer dans les décrets de Dieu, et de les lui révéler, parce que vous avez été

mis à mort, et que vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation; et vous nous avez faits rois et sacrificateurs pour notre Dieu. » Voilà l'universalité des saints, qui donnent au sang de l'agneau la gloire de leur salut... La gloire que Dieu donne à l'agneau dans le ciel, c'est de l'avoir toujours devant lui: c'est de le faire suivre partout où il va par cette troupe que la corruption du monde n'a pas souillée... C'est de n'avoir rien qu'il ne donne à l'agneau, de partager avec l'agneau sur son trône, l'hommage de leur salut et de leur gloire, que lui font les saints devant le trône; les cantiques des anges, les bénédictions et les actions de grâces de toute créature. Gloire de Jésus-Christ mort pour nos péchés, ressuscité pour notre justification, monté au ciel pour notre glorification, que vous devez nous être chère! que les désirs de voir Jésus dans cette gloire de Dieu son Père, doivent s'exciter en nous, si nous l'aimons! et quelle langue ne doit chanter aujourd'hui avec toute créature qui est au ciel: « l'agneau qui a été mis à mort est digne de la gloire qu'il reçoit dans le ciel. » Jésus-Christ est monté au ciel pour consommer sa gloire. Il y est monté pour consommer notre sanctification.

SECOND POINT.

Après avoir changé le premier sacerdoce et aboli les anciens sacrifices par cette unique abolition de lui-même sur la croix, qui a achevé pour toujours et l'expiation des péchés, et la sanctification des élus, quant à la suffisance du prix, Jésus-Christ est allé s'asseoir, dit saint Paul, à la droite de Dieu pour toujours, où il attend ce qui reste à accomplir. Après son sacrifice et le sang répandu, il reste à en recueillir les fruits, à en montrer les effets, à en appliquer la vertu; et c'est ce que Jésus-Christ est allé faire dans le ciel. Il y est allé pour ouvrir le ciel, et nous y préparer une place; il y est allé pour continuer de s'offrir et d'intercéder pour nous; il y est allé pour nous y attirer dès cette vie, afin de pouvoir nous y recevoir après notre mort.

1°. L'homme tombé n'a pas été un seul jour sans l'espérance de son rétablissement, et sans ressource de salut. Dieu, qui dans sa colère se souvenait de sa miséricorde, lui promit un sauveur, et le lui montra en même temps qu'il lui reprochait son crime. Ainsi les justes de tous les temps attendaient Jésus-Christ sous le nom de Sauveur. Dans cette attente ils vivaient saintement, et ils mouraient dans l'espérance de recevoir un jour, par ce même sauveur, la récompense de leur vie sainte. Pourquoi donc, s'ils emportaient cette espérance dans le tombeau, les y voyons-nous descendre tout trempés de leurs

pleurs ?... Ils pleuraient à la vue de la mort, parce que leur espérance était différée à des siècles dont ils ne voyaient pas la fin. Une providence bien favorable pour ce dernier âge du monde avait établi que les âmes de ces anciens justes nous attendraient, et qu'ils n'entreraient pas sans nous dans la gloire... C'est que la voie du ciel n'avait pas encore été tracée, et elle ne devait l'être que par le sang de Jésus-Christ. Il fallait donc que Jésus-Christ, le pontife de la loi nouvelle, ouvrît le ciel par sa mort, qu'il y entrât avec son sang une fois pour toujours, afin que l'entrée en demeurât ouverte aux siens.

Et d'ailleurs il était de la dignité de ce divin pontife de notre religion, qu'il parût le premier dans le ciel, qu'il reçût le premier les récompenses de la religion qu'il avait fondée. Il était juste que le chef, non-seulement de tous ceux qui viendraient après lui, mais de tous ceux qui étaient venus avant lui, fut l'introducteur de tout son peuple dans cette véritable terre promise. Il fallait que le fils propre et unique fût reçu en triomphe dans le royaume de son père céleste, avant qu'aucun de ses frères, enfans adoptés en lui, y eût paru. Voilà ce que demandait l'économie des mystères de Dieu, qui était en même temps celle du salut des hommes... Jésus-Christ a élevé la nature humaine dans le ciel en sa personne; il est allé nous l'ouvrir, et nous y préparer une place. C'est sa promesse en montant au ciel; c'est notre foi, c'est le fonds de notre espérance... Saint Paul ne parle aux chrétiens que selon cette pensée: nous sommes, dit-il, sauvés en espérance : Dieu nous a déjà fait asseoir dans le ciel avec lui dans la personne de Jésus-Christ... Justes du Seigneur, en vous faisant connaître Jésus monté au ciel, je porte la consolation dans vos âmes; et je leur rends le calme dont elles ont besoin. Vous craignez, parce qu'un grand amour donne quelquefois de grandes craintes. Vous vous troublez, parce que vous connaissez la sainteté du Seigneur et votre imperfection. Ne craignez point, et que votre cœur ne se trouble point... il y a, dit Jésus-Christ, plusieurs demeures dans la maison du père céleste... Mais pendant que nous donnons aux justes la confiance de monter au ciel, ne trompons pas le pécheur, et craignons d'abuser le mondain. Ouvrons donc le ciel à tous ceux à qui Jésus-Christ va aujourd'hui l'ouvrir; mais fermons le ciel à tous ceux à qui l'Évangile le ferme, à tous ceux qui se souillent par des crimes et des abominations; ils souilleraient cette sainte demeure. Fermons le ciel à tous ceux qui vivent dans le monde abandonnés à toutes les passions du siècle, sectateurs de ses voluptés, amateurs de ses vanités, épris de ses amusemens. Fermons le ciel... Voyons

donc par quel chemin nous allons pour savoir où nous arriverons. Si nous souffrons avec Jésus-Christ, nous régnerons avec lui. Obéir à Jésus-Christ et à son Évangile, voilà le titre pour entrer au ciel, où Jésus-Christ est entré pour nous y préparer une place, pour continuer de s'offrir et d'intercéder pour nous.

2°. J'ai été mort et je suis vivant, dit Jésus-Christ, et vivant à jamais, dit saint Paul, pour intercéder pour nous dans le ciel, où il est toujours présent devant son père en état de victime. Que le sacerdoce de la loi était faible et défectueux!.. Le pontife, selon l'ordre d'Aaron, entrait une fois tous les ans dans le saint des saints, et s'y présentait devant la face de Dieu pour Israël, avec un sang étranger; mais ce sacrifice si solennel, cette entrée avec tant de pompe dans le saint des saints, ce sang porté jusque sous les yeux de Dieu n'expiait pas les péchés du peuple, pour lesquels il était offert. Il fallait qu'il s'élevât un nouveau pontife et d'un autre ordre; un pontife appelé de Dieu et dont le sacerdoce fût éternel, comme il est immortel lui-même après être mort une fois. Il fallait un pontife qui fût toujours exaucé de Dieu pour le respect que Dieu aurait pour lui : un pontife qui trouvât en lui-même et le sacrificateur et le sacrifice, qui, saint, et au-dessus de toute faiblesse, n'eût pas besoin d'offrir le sacrifice pour lui-même : un pontife enfin qui ne vînt pas tous les ans se présenter dans le sanctuaire avec un sang étranger, mais qui, après s'être offert lui-même et avoir par cette oblation expié les péchés, ce qui était la consommation de son œuvre sur la terre, entrât pour jamais dans le ciel y portant son sang pour y continuer son sacerdoce jusqu'à la consommation du salut des siens... Voilà ce que Jésus-Christ fait dans le ciel pour nous : il se présente devant Dieu avec son sang, intercédant pour nous, et continuant jusqu'à ce qu'il nous ait conduits au terme de notre sanctification; cette unique oblation de lui-même, qui a tout expié, qui a tout mérité, qui a ouvert le salut au peuple saint, et qui seule l'achèvera... Élevons donc nos yeux en haut, où nous avons un pontife compatissant, un pontife qui est notre chair et notre sang... Un intercesseur continuel, pressant, intéressé à notre salut pour tout ce que notre salut lui a coûté, un intercesseur tout-puissant auprès de Dieu, qui est son père. Non, Jésus-Christ n'a pas abandonné ceux qu'il aime. Éloigné de nous, il pense à nous, il veille toujours pour nous. A la droite de son père, il intercède pour nous, et de là il nous envoie cet esprit, qui est sa force cette force qui a fait les vierges, les pénitens,

les confesseurs, les martyrs, les saints au milieu du siècle.

Jésus-Christ n'est pas à la droite de son père pour y jouir uniquement de la gloire qui lui est dûe comme au fils unique de Dieu, pour y goûter pleinement le fruit de ses victoires, comme si elles étaient achevées. Il n'y est pas froid et inutile spectateur des travaux et des combats des siens : il est en sollicitude pour eux; il souffre; il les anime au combat, et combat lui-même en eux.

Voilà donc notre espérance et notre force : Jésus devant la face de son père, intercédant pour nous par son sang qu'il lui présente... Ainsi, mes frères, si nous succombons, c'est notre faute : si de légères tentations se jouent de notre vertu, si les moindres peines abattent notre courage, si dans nos maux et dans les tribulations pour la piété nous nous manquons à nous-mêmes et à la piété, c'est que nous n'allons pas au secours véritable et seul puissant... Ranimons donc aujourd'hui notre confiance, après avoir connu Jésus-Christ montant au ciel, et l'avoir comme vû de nos yeux établi dans le ciel, se présentant pour nous devant son père, afin de nous y attirer dès cette vie, et de nous y recevoir après notre mort.

3°. Si nous croyons que Jésus-Christ est mort et ressuscité, et qu'après sa résurrection il est monté dans le ciel triomphant pour y aller jouir de sa gloire, pour nous y aller préparer une place et y attendre la consommation de ses saints, achevant de l'opérer; nous devons le suivre par nos désirs dans ce céleste séjour, y élever nos cœurs, y fixer nos espérances, y faire notre demeure, y transporter nos pensées, y établir notre vie, ne vivant plus, pour ainsi dire, parmi les hommes. La terre, depuis que Jésus-Christ l'a quittée, doit nous paraître vide et toute nue; rien n'y doit plus nous toucher : nous n'y devons plus rien chercher, plus rien goûter, plus rien aimer. Disciples délaissés, épouses désolées, tristes enfans, membres séparés, nous ne devons faire des vœux que pour notre réunion avec celui qui nous était toutes choses. Un chrétien au milieu des siens, respecté et aimé de ses tendres enfans, d'une épouse aimable, se souvient qu'il est éloigné du seigneur, et cette pensée répand l'amertume sur cette douceur innocente. Un chrétien dans sa cité terrestre, où les distinctions le flattent, où les plaisirs le cherchent, où les richesses l'attachent à la terre, se souvient de cette cité permanente dont Jésus-Christ a été l'architecte et le fondateur, dont Jésus-Christ sera la gloire et l'ornement; et alors tout lui pèse, tout le fatigue, tout le dégoûte. Un chrétien n'est bien nulle part. Désert aride, triste exil, affreuse prison; voilà ce

qu'est pour lui la terre dans toute sa beauté et toute son abondance.

David éloigné de son Dieu et de sa maison, nous fait entrer dans son affliction, et touche les plus insensibles. Malheureux que je suis! dit-il, jusques à quand mon pèlerinage sera-t-il prolongé? Ah! que mon âme s'y ennuie! séparé de vous par des distances qui me paraissent infinies.., je m'abandonne aux larmes, et je me nourris de mes pleurs le jour et la nuit.., dans ce triste désert, où tout me manque, parce que vous n'y êtes pas, mon Dieu! je me tourne en esprit vers le lieu de votre puissance et de votre gloire; mais enfin je ne vous vois pas, et je ne suis pas auprès de vous. David soupirant ainsi après ce tabernacle de la terre, n'était que la figure de lui-même, soupirant après Jésus-Christ, qu'il avait vu en esprit dans le temple de sa gloire, qu'il y voyait monter quand il chantait avec tant de force: Dieu monte, le Seigneur s'élève parmi nos acclamations: Dieu est le roi de toute la terre. David n'était rien ici que la figure de l'âme chrétienne; mais les chrétiens aujourd'hui ne soupirent pas ainsi après Jésus-Christ dans le ciel... Vous n'êtes pas encore assez parfait et assez saint, dites-vous, pour souhaiter d'aller auprès de Jésus-Christ. Souhaitez de sortir de ce corps mortel, pour être retiré de cet état d'imperfection et de faiblesse: souhaitez d'être retiré de la terre pour aller avec Jésus-Christ, et vous êtes parfait, dit saint Augustin, et vous êtes au plus haut point de la piété. Qu'est-ce qui retient nos désirs quand ils veulent s'élever vers le ciel où est Jésus-Christ? Est-ce cette intime liaison avec notre corps? Ah! que nous aimons peu Jésus-Christ, si le désir d'être avec lui ne nous fait pas désirer la rupture de ces liens du corps?... Écoutons les saints, et qu'une étincelle de ce grand feu passe enfin dans notre âme. Ne pensez pas me détourner du martyre, disait le grand saint Ignace à ceux qui croyaient tout perdre en perdant cet homme tout divin: je sais ce qui m'est utile. La mort dans le feu, sur la croix, sur les roues armées de rasoirs, sous les barres de fer, entre les dents des bêtes; tous les tourmens que la malice des hommes et la rage des démons ont pu inventer; que tout cela vienne fondre sur moi: tout cela m'est bon par le gain que je fais de Jésus-Christ: *tantummodo ut Jesum-Christum naniscar.* Mon amour est crucifié; je le sens qui m'attire à lui; je l'entends qui me dit: venez à moi. Toute mon âme y vole. *Sinite me*, laissez-moi aller sur la croix avec mon amour; parce que de la croix je passerai avec lui dans la gloire.

Voilà le christianisme: voilà ce que doit avoir dans le cœur, à quoi doit s'exciter lui-même

tous les jours celui qui croit que Jésus-Christ est monté dans le ciel, qui dit qu'il l'aime et qu'il le cherche. Dans ces temps déplorables, malheureux jusqu'à ne pouvoir déplorer nos malheurs en sûreté; que faisons-nous sur la terre? Qu'y attendons-nous? Ah! entendons aujourd'hui Jésus-Christ qui nous crie du haut du ciel : venez à moi. Tel que vous le voyez monter au ciel pour y aller prendre possession de sa gloire, tel il en descendra un jour pour venir juger les hommes. Je le sais, et je crains; mais la crainte de Jésus-Christ, juste juge, n'a jamais étouffé dans le chrétien l'amour de Jésus-Christ sauveur, et le désir d'aller bientôt vers lui dans le ciel. Sans ce désir en nous, Jésus-Christ est monté en vain dans le ciel par rapport à nous, et il y est frustré de son attente. Vivons donc de telle sorte que nos désirs puissent s'accorder avec notre religion, qui nous porte tout entière en haut où est Jésus-Christ... Prêtons-nous aux choses du monde par nécessité et par charité; retirons-nous-en par goût et par piété. Supportons la vie avec patience : réjouissons-nous aux premières nouvelles de la mort. Vivons en Dieu avec Jésus-Christ, afin que quand il viendra paraître dans sa gloire, nous paraissions aussi pour être glorifiés avec lui. (Sermons choisis, tome 8, page 200 et les suivantes.)

ASCENSION.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Vade ad fratres meos, et dic eis : ascendo ad patrem meum et patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum.

Allez à mes frères, et dites-leur de ma part : je monte vers mon père et votre père, vers mon Dieu et votre Dieu. (Joan. c. 20.)

Ces paroles de Jésus-Christ montant au ciel, ne regardent pas seulement ses apôtres et ses disciples : elles nous regardent tous. Jésus-Christ monte au ciel, et nous devons l'y suivre comme notre guide, comme notre chef, comme notre médiateur auprès de son père. Ces trois qualités dans Jésus-Christ montant au ciel, nous assurent du bonheur qui nous attend. Comme guide, il nous encourage à y travailler, premier point. Comme chef, il nous porte à le désirer, second point. Comme médiateur, il nous engage à l'espérer, troisième point.

PREMIER POINT.

Quel est l'office d'un guide sûr, fidèle et charitable, demande saint Bernard? Est-ce seulement de montrer le terme où l'on doit tendre et le chemin qui y conduit? Non, répond ce saint docteur, c'est encore de donner une si haute idée de l'un, qu'elle aide à surmonter les difficultés de l'autre...; or, c'est l'em-

ploi que remplit admirablement le Sauveur, en prenant possession de sa gloire. Il monte au ciel, voilà le terme. Il y monte de la montagne des Olives, séjour pour lui de pénitence jusqu'aux larmes, de résistance jusqu'au sang, d'obéissance jusqu'à la mort même de la croix : voilà la voie. Mais il y monte en faisant voir à ses disciples, par le contraste évident des rudes épreuves par où il a passé, et de l'état heureux où il paraît, l'infinie disproportion qui se trouve entre la peine et la récompense; voilà le moyen de triompher de tous les obstacles et qui renferme avec l'esprit le fruit propre du mystère de l'Ascension glorieuse du Sauveur.

Car, pourquoi pensez-vous que Jésus-Christ commence aujourd'hui son entrée triomphante dans le ciel, précisément au même endroit où il avait ouvert sa marche pénible au calvaire?... Qu'avaient de commun les tristes sanglots dont les rochers de Gethsemani étaient émus encore, et les chants d'allégresse dont aujourd'hui les airs retentissent? Quel rapport entre la faiblesse de Jésus agonisant, et l'agilité de son corps glorieux, qui perce aujourd'hui les nues et s'élève au plus haut des cieux? Ces lugubres idées de chaînes, de fouets, d'épines et de croix, rappelées par la proximité des lieux où ces cruels instrumens de supplice avaient déployé sur le Sauveur toute leur rigueur, n'étaient-elles pas capables de ternir la splendeur d'un si beau triomphe? Ce sont au contraire ces affreuses images que le Sauveur attache à la pompe de son couronnement, pour en relever l'éclat, et en rendre la beauté plus sensible. C'est sur le mont des Olives qu'il s'arrête, comme un vainqueur sur le champ de bataille, pour donner le loisir à ceux qui le suivent de compter et de priser les inestimables avantages de la victoire; c'est le théâtre sanglant de ses souffrances, qu'il choisit pour le trône éclatant de ses grandeurs, afin que ses disciples, témoins oculaires et des unes et des autres, se convainquent par leurs propres yeux de cette importante vérité du christianisme, qu'il n'y a nulle proportion entre les plus grandes afflictions de la terre et les moindres félicités du ciel : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* (Rom. 8, 18.)

Quelle comparaison en effet de Jésus souffrant à Jésus triomphant au jardin des Olives!... Là, il est vrai, son esprit fut livré aux plus désolans objets, son cœur percé des plus vives atteintes, son âme plongée dans un abîme de tristesse, son corps trempé de sueur, couvert de plaies et baigné de sang.... Là, il parut comme un ver de terre, l'opprobre des hommes, l'homme de douleurs.... Ne craignez-vous pas que je ne trouve rien d'équivalent à ses souffrances;

dans le détail de sa gloire? Écoutez le récit qu'en font les évangélistes et les prophètes, et mesurez, si vous pouvez, les peines du combat au prix de la victoire.

Là même il paraît aujourd'hui non plus homme en quelque sorte, mais tout Dieu, dit saint Augustin, *totus Deus*. Son corps, ce semble, n'a plus rien d'humain que la figure; subtil comme les esprits les plus purs et impassible comme eux, plus lumineux que les astres, plus rapide que les éclairs, plus fort que la mort même dont il a brisé les liens et secoué l'esclavage; sur sa tête les cieux ouverts, l'enfer désarmé sous ses pieds; autour de lui une multitude innombrable d'illustres captifs mis en liberté, les nues lui servent de char de triomphe, tous les anges de cour et d'escorte. De ce trône élevé au-dessus de tous les trônes de l'univers, souverain de tous les monarques, pour commencer sur eux l'exercice de son pouvoir, il leur ordonne pour la première fois de plier, eux et tous leurs empires, sous sa loi, de la recevoir de la bouche de douze pauvres pécheurs, de fléchir le genou à son nom, de courber leurs têtes orgueilleuses sous sa croix; et cela se fait, dit saint Augustin, *dixit et factum est, jussit et creditum est.* Le voilà désormais reconnu maître du monde, juge de l'univers, arbitre de toutes les destinées, roi de tous les siècles. A s'en tenir là précisément, et sans aller plus loin, la récompense en valait-elle bien la peine, ou les peines égalaient-elles les récompenses? Comptez-en le nombre, comparez-en la grandeur, mesurez-en la durée.

Oh! que ses mérites ont fructifié au centuple! Que de torrens de joie pour un ruisseau de larmes! Que de rayons de gloire pour chaque goutte de sang! que de trophées pour quelques chaînes! pour un malheureux désespéré que l'enfer lui a enlevé à ses côtés, dans le temps de ses souffrances! que de riches dépouilles ravies aux limbes, et placées dans le ciel au jour de son triomphe! que de fervens chrétiens pour un disciple apostat! quelle armée florissante de généreux martyrs, pour une poignée de lâches déserteurs! que de peuples soumis, pour une nation mutinée! que de sincères hommages et de profondes adorations, pour de vains mépris et d'insensés outrages! que de diadêmes précieux, pour une couronne d'épines! que d'autels, pour une croix! que de temples, pour un calvaire! La qualité des biens acquis, et celle des maux soufferts, ne sont pas moins inégales, ni moins différentes. Ce ne sont au plus, dit un prophète, que de légères semences payées de la plus riche moisson. Eh! qu'est-ce en effet que la terre où le Sauveur n'avait pas sur quoi reposer sa tête, comparée au ciel, où il prend aujourd'hui séance, et où il

foule aux pieds les plus brillans astres du monde? Qu'est-ce que la Judée, où sa personne inconnue reçut de si indignes traitemens auprès de l'univers entier, où sa parole annoncée va trouver de la créance et de la soumission dans les esprits; ses bienfaits publiés, de l'amour et de la reconnaissance dans les cœurs; son nom révéré, les honneurs dus à sa majesté suprême?.. Qu'est-ce que les tribunaux de Caïphe, d'Hérode et de Pilate, où il fut accusé, bafoué, condamné au dernier supplice, devant ce lit formidable de justice, où les anges, dès ce jour, citent déjà par avance tous les mortels, et où, selon l'expression de l'Écriture, les juges, les rois mêmes deviendront ses justiciables, et les tyrans, les derniers de ses sujets: *Ipse de Regibus triumphabit, et tyranni ridiculi ejus erunt.* (Habac. 1, 10.)

Mais où l'esprit humain se perd et ne trouve plus de rapport entre la voie et le terme, c'est dans la durée. L'historien sacré du Sauveur ne compte que trois heures de souffrances au jardin des Olives, à peine une nuit et un jour entier dans le cours de sa passion, au plus trente-trois années de peines dans les divers événemens de sa vie mortelle; et quand il vient à son ascension glorieuse, il en ferme l'histoire par ces paroles mémorables, jusqu'à la consommation des siècles: *Usque ad consummationem seculi;* c'est-à-dire, que son règne n'aura jamais de fin. Ah! chrétiens, autant d'années dans la joie que de momens dans la tristesse; c'eût été toujours beaucoup pour animer notre courage... Mais non, ce n'en est pas assez au gré de notre guide, pour réveiller notre langueur et nous animer à le suivre. Un jour de travail, trois heures de combat et une éternité de repos, une éternité tout entière pour jouir des fruits de la victoire; n'est-ce pas là surabondance, excès, prodigalité de récompense?...

Que le Gentil se raille donc; que le Juif se scandalise de la croix de Jésus-Christ; que tous crient à l'excès, à la folie! nous en avons été choqués comme eux, nous avons cru que c'en était beaucoup trop pour lui d'y monter, trop pour nous de l'y suivre; mais enfin, à la vue de sa gloire, nous voilà heureusement détrompés et pleinement convaincus, qu'à quelque condition que l'on mette et que l'on obtienne le ciel, Dieu ne peut surfaire, et l'homme ne peut mésoffrir. Tels furent les sentimens des disciples à la vue de Jésus-Christ montant au ciel. De là cet invincible courage qu'ils reprennent au mont des Olives, où ils l'avaient autrefois perdu... De là cette intrépidité sans égale qui les arme dès aujourd'hui contre la fureur des tyrans, et qui leur fait regarder de sang-froid les supplices qu'on leur prépare... D'où vient que le même mystère ne fait pas sur

vous la même impression? Et pourquoi n'opère-t-il plus parmi nous les mêmes effets? C'est le grand objet de votre foi, c'est le solide fondement de vos espérances; c'est, pour ainsi dire, l'âme de tout le christianisme. Le croyez-vous? Le méditez-vous? Y pensez-vous? Ah! l'on sait et l'on voit tous les jours ce que peut parmi les hommes le moindre intérêt flatteur, fondé sur de légères apparences, et appuyé de quelque exemple heureux! Point d'amertume qu'il n'adoucisse, point de chagrin qu'il ne charme, point de rebut qu'il ne dévore... N'y aurait-il donc que l'intérêt du ciel qui cédât aux plus faibles obstacles, lui qui devrait triompher des plus forts? Quoi! l'exemple d'un petit nombre de braves échappés du milieu des hasards, et parvenus aux honneurs militaires, fera courir sur leurs traces sanglantes l'élite de la noblesse? L'exemple de quelques négocians enrichis fera risquer tous les jours sur les mers tant de vies et de trésors? Et l'exemple d'un homme Dieu surchargé de biens et d'honneurs, et pour lui et pour vous, ne pourra vous engager à faire sur ses pas le moindre effort? A vous entendre, l'usage des sacremens gêne, la lecture ennuie, la prière dégoûte, le jeûne incommode, l'aumône coûte, la patience lasse, l'humiliation rebute, le pardon des offenses révolte; autant de vertus qui vous édifient, autant de monstres qui vous étonnent? Craindriez-vous le risque du combat, si vous pensiez au profit du vainqueur? Si, dans vos faibles répugnances, comme les martyrs dans leurs affreux tourmens, vous voyiez les cieux ouverts et les anges venir à vous, tenant en main vos palmes et vos couronnes, comme eux ne sentiriez-vous pas votre cœur s'élever au-dessus de ses peines et s'en faire autant de degrés pour atteindre à son bonheur? Eh quoi! la foi de Jésus-Christ triomphant ne vaut-elle pas bien la vue de vos anges tutélaires? N'est-il pas votre premier guide et votre plus sûr conducteur? En a-t-il moins fait qu'il ne vous demande, ou vous promet-il moins qu'il n'a reçu?... Ah! c'en est trop, Seigneur! me voici prêt: que voulez-vous que je quitte, que je souffre ou que je fasse? Faut-il descendre avec vous dans l'étable de Bethléem? etc. Faut-il monter à votre suite sur le calvaire? J'y embrasserai de bon cœur la croix où il vous plaira m'attacher; j'y unirai mes souffrances aux vôtres, et jusqu'à la mort je vous y bénirai; trop heureux d'être ici-bas quelque temps le compagnon de vos souffrances, puisque je le dois être éternellement là-haut de vos inestimables félicités.

Tel est le premier fruit qu'il faut tirer de notre mystère: reconnaître le Sauveur pour un guide sûr et fidèle, et aller au terme par le chemin qu'il nous a

tracé. Il faut encore lui rendre hommage comme à un chef glo rifié, ressentir l'impatience qu'il a de se réunir à ses membres, et comme tels y aspirer. Sujet du second point.

SECOND POINT.

Jésus triomphant pense-t-il à nous comme nous pensons à lui? Lui sommes-nous aussi chers qu'il nous paraît adorable? Injurieux soupçons à la qualité de chef que le Sauveur soutient si bien dans son entrée triomphante au ciel où il monte, dit saint Paul, comme notre précurseur: *Ubi præcursor pro nobis introivit;* (Hæbr. 6.) et où, dans sa personne, nous prenons déjà place: *Et consedere fecit in cœlestibus.* (Ephes. 2. 6.) En effet, qui sont ces heureux captifs que le Sauveur associe à l'honneur de son triomphe, et ces fortunés spectateurs à qui il en donne des gages si précieux et de si belles assurances? Ne sont-ce pas les prémices de l'Église militante? Ne sont-ce pas des membres de cette société sainte dont il est le chef? Il est aussi le nôtre: nous lui sommes unis par les mêmes nœuds que les premiers disciples, et nous tenons à lui par des liens bien plus étroits que les anciens patriarches. Jugeons donc de l'ardeur qu'a ce chef glorifié de nous communiquer sa gloire, par l'impatience qu'il témoigne de se réunir au plus tôt tous ses membres dispersés, les uns captifs dans les limbes, les autres errans sur la terre. Il les rassemble, il les amène, il les attache, pour ainsi dire, à son char; mais avec un empressement tel qu'on n'en connaît pas de semblable.

Pour vous en convaincre, reprenons dès ses commencemens la vie glorieuse du Sauveur. A peine ses lèvres mourantes ont-elles prononcé ce triste adieu: « Tout est consommé, » que son âme affranchie de ses peines abandonne son corps uni comme elle à la divinité, pour en aller procurer la jouissance aux saintes âmes qui souffraient d'en être éloignées; maîtresse de son sort, elle ne pense ni à reculer le moment de sa séparation, ni à avancer celui de sa réunion avec cette autre partie de son humanité sainte. Tous ses empressemens vont à joindre au plus tôt ceux que son amour lui rend aussi chers qu'elle-même.... Elle laisse aux anges le soin de publier sa résurrection; mais elle se charge elle-même de porter à ses chers captifs la nouvelle de leur délivrance. Avant de dire dans l'Évangile: « Dans trois jours je ressusciterai; » elle a dit par ses prophètes: « Je descendrai dans les plus sombres régions de la terre; je visiterai en personne tous les morts, et j'éclairerai tous ceux qui espèrent au Seigneur. » *Inspiciam omnes dormientes, et illuminabo omnes sperantes in Domino...* (Eccli. 24, 45.)

C'est donc avec justice que le prophète veut que l'on chante à

ce sujet mille cantiques de louanges; que l'on publie les miséricordes du Sauveur, et que l'on se récrie sur les merveilles de sa bonté pour les hommes : *Confiteantur Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum* (Ps. 106, 8.), d'avoir préféré le contentement des âmes affamées de sa gloire, à la glorification de son propre corps; *quia satiavit animam inanem, et animam esurientem satiavit bonis* (Ibid. 9.); d'avoir ouvert les portes des limbes avant d'ouvrir celles de son tombeau, et de s'être mis en peine de sauver les autres de la captivité, tandis que la moitié de lui-même était encore dans l'esclavage de la mort : *Sedentes in tenebris, vinctos in mendicitate et ferro.* (Ibid. 10.)

L'enfer en frémit de rage; et ce fut un coup bien imprévu pour lui de voir à ses portes Jésus glorieux, au moment qu'il venait de le laisser étendu sur le calvaire; d'entendre celui qui venait de dire d'une voix mourante : « Mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné? crier d'un ton de maître : ô mort, reconnais ton vainqueur; rends-moi, cruel enfer, mes dépouilles, redonne-moi ce qui m'appartient! *ero mors tua, ô mors! morsus tuus ero, inferne!* (Osée, 13, 14.) Vos dépouilles, Seigneur! et ce qui vous appartient! eh quoi! ce qui vous touche de plus près, ce qui vous est de plus cher, n'est-il donc pas au sépulcre? Non, non, répond ce chef victorieux, je cherche ici mes membres les plus précieux; mon corps mystique aura plus tôt part à ma gloire, que mon corps naturel; je veux honorer le premier celui que j'aime le mieux. Quels furent les transports de ces saintes âmes, lorsqu'après des siècles entiers de la plus vive attente, elles se virent tout à coup au comble de leurs désirs! quels tressaillemens de joie à la vue de leur Sauveur; mais quels sentimens de reconnaissance, lorsqu'après trois jours passés comme un éclair, conduites au sépulcre, elles virent ce sacré dépôt, ce corps adorable, cette portion désirable du Sauveur, pâle, défigurée, immobile, encore ensevelie dans les horreurs du tombeau, tandis qu'elles étaient déjà dans l'éclat et la lumière! combien de fois se dirent-elles, ce que les Juifs s'entredisaient à la résurrection du Lazare? « Voyez à quel point il l'aimait. »

Il pouvait, et il devait ce semble, selon l'ordre naturel, pour nous faire part de sa gloire, attendre au moins qu'elle fût complète, ressusciter sur la terre, monter au ciel, y prendre place, et là nous appeler de nos sombres demeures. Mais non; se donner à nous sur-le-champ, tel qu'il est; s'acquitter envers les autres de ses promesses, avant de se rendre à lui-même ce qu'il se doit; descendre en âme dans ce lieu de bannissement et d'exil; porter

successivement le paradis aux limbes, et les limbes au paradis, n'y vouloir entrer qu'avec nous; nous qui n'y pouvions entrer qu'après lui; se faire enfin notre introducteur au ciel, après avoir été notre rédempteur sur la terre. Fut-il jamais chef plus zélé pour ses membres, et plus désintéressé pour lui-même.

Ah! divin Sauveur, que les prophètes ont eu raison de vous donner pour devise! Hâtez-vous de recueillir vos dépouilles; pressez-vous d'emmener votre conquête : *voca nomen ejus, accelera spolia detrahere, festina prædicari.* (Isai. 8, 3.) Ces dépouilles, si précieuses à vos yeux, ne sont point vos dépouilles mortelles, ni votre humanité sainte. Vous les laissez languir dans l'attente, et votre activité ne paraît point pour elles; toute votre passion éclate pour les âmes de vos fidèles. Oh! Seigneur, si vous en avez tant pour les disciples de l'ancienne loi, que ne ressentez-vous pas pour vos propres disciples! Ce qu'il ressent pour vous, âmes chrétiennes, une inclination, une attache plus vive et plus forte que n'en a le corps même au repos. Suivons l'histoire de sa vie glorieuse sur la terre, et elle vous rendra cette vérité sensible.

L'âme du Sauveur est sortie des limbes et son corps du tombeau. Les voilà l'un et l'autre à jamais réunis; même impassibilité, même agilité, même rapidité vers le ciel, centre commun de leur repos. Allez donc, roi de gloire! allez jouir des fruits de vos travaux.... Aussi-bien la terre n'est plus une demeure qui vous convienne... Il est vrai, répond ce chef aimable; mais n'est-ce que pour moi seul que j'y monte? Et outre ces âmes chéries que j'y mène avec moi, n'en est-il pas d'autres dont je suis encore plus spécialement le chef, et qui sont par excellence mes membres? Mon sommeil et mon absence les ont dispersées, il faut que ma présence et mon activité les rassemblent; et tant qu'elles seront écartées des voies du ciel, il n'est pas encore temps que mon corps se repose.

En effet, que d'apparitions et de vérités! Que de mouvemens et d'agitations! Que de variations et de changemens! Que de formes et de figures! Dans les limbes au moins il demeure près de quarante heures dans le même état; mais de quarante jours qu'il passe sur la terre, il n'en passe pas un seul dans la même consistance; tantôt auprès de son sépulcre, et tantôt sur les bords de la mer : aujourd'hui voyageur, et demain jardinier : ici il permet qu'on le voie, qu'on l'approche, qu'on l'embrasse; là il se met à table avec ses disciples, les sert et mange avec eux : partout il proportionne, il asservit, il sacrifie la condition glorieuse de son corps aux besoins et aux infirmités des

âmes... Ah ! Seigneur, qui ne voit que vos plus chères délices sont de demeurer parmi les hommes : *deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* (Prov. 8, 31.) Votre ascension en est une nouvelle preuve... Vous voudriez que tout ce que vous laissez ici-bas de disciples vous suivît dans le ciel; et si vous ne les y enlevez pas, du moins en les bénissant vous leur en donnez l'investiture : *benedixit eis;* vous leur protestez que dans quelque temps vous viendrez les prendre, et qu'enfin votre consolation c'est que vous les rejoindrez pour toujours... Le divin cœur de Jésus brûle donc de vous rejoindre, N...; sentez-vous pour lui la même ardeur ? Ah ! que vos désirs sont faibles, et qu'ils répondent mal à ses empressemens !... Hélas ! touchant au terme, il comptait tous les momens de son pèlerinage sur la terre... Les comptez-vous de même, vous qui passez froidement les journées, les semaines, les mois et les années entières sans penser à lui, ou qui y pensez sans le désirer. Ah ! ce n'est pas ainsi qu'en ont usé ceux que nous lui voyons aujourd'hui réunis ou prêts de l'être. Que de vœux ont formé pour lui les justes de l'ancienne loi !... De combien de soupirs les disciples ne chargent-ils pas le ciel depuis qu'il leur a ravi leur bon maître !... Imitons ces hommes de désirs : plus d'estime, plus d'attache, plus d'attrais que pour le ciel... Voilà le moyen de répondre aux empressemens de Jésus-Christ montant au ciel, comme un chef glorifié : mais il y monte encore comme un médiateur tout-puissant; juste sujet pour nous de confiance.

TROISIÈME POINT.

Il faut, pour animer notre confiance, que Jésus-Christ montant au ciel, outre les fonctions de guide fidèle et de chef glorifié, remplisse encore celles de médiateur puissant, pour nous obtenir, et des remèdes suffisans à nos maux, et des secours proportionnés à nos besoins; et c'est, dit saint Paul, l'emploi dont il se charge, en prenant possession de sa gloire : *introivit in cælum, ut appareat vultui Dei pro nobis.* (Hæbr. 9, 24.) Jésus-Christ entre au Ciel pour s'y présenter incessamment pour nous à son père. A l'ombre d'une telle protection, quelle doit être notre espérance? Voyons pour l'affermir, et les moyens et les effets d'une médiation si puissante.

Et d'abord parce que nos iniquités passées sont les plus grands obstacles qui s'opposent à notre bonheur... Jésus-Christ dans sa gloire, prend pour moyen de médiation ses sacrées plaies, et les y conserve afin de montrer à son père ces titres précieux de notre rédemption. Pourquoi ces plaies, je vous prie, dans un corps glorieux ? Quelle en est la première fin et le principal usage? Sont-ce de

purs monumens de ses combats et de simples témoignages de sa victoire? Ce sont encore plus, disent les Pères, des requêtes vivantes, des actes ineffaçables, des traités solennels en faveur des pécheurs. Les caractères en sont marqués de son sang, et l'amour en a gravé tous les traits. Dieu y lit sans cesse les vertus, les mérites, les satisfactions de son fils, et il y signe le pardon, la vie, le bonheur des hommes. Il y trouve, comme en autant de trésors inépuisables, le paiement général de nos dettes, et il y met comme en dépôt le poids immense de ses récompenses; il en tire tout ce que demande sa justice, et il y transporte tout ce que nous a promis sa miséricorde...

Et en effet, si les mains du Sauveur, selon saint Paul, captives et percées de clous sur le calvaire, eurent la force d'arracher à la vengeance de Dieu l'arrêt de mort porté contre nous, et de l'attacher à la croix; auraient-elles moins de pouvoir au ciel, maintenant qu'elles sont libres, victorieuses et triomphantes?... (*Coloss.* 2, 14.) Si, à la vue du cœur expirant de Jésus, la haine et la colère expirèrent dans celui d'un Dieu vengeur, pour y faire revivre la douceur et la clémence; au spectacle toujours présent de ce même cœur, ouvert de toutes parts à nos âmes, refuserait-il en sa considération de leur faire un accueil favorable? Le Sauveur, pour être glorifié, n'est-il donc plus Sauveur? La prééminence de son état affaiblit-elle son crédit?...

Non, non, disait aux premiers chrétiens le disciple bien-aimé, n'abusez pas de ces gages de salut pour consommer votre perte... (1. *Joan.* 2.) Mais si vous vous sentez criminels, ne désespérez pas pour cela: brisez vos chaînes et courez au ciel. Vous y avez dans Jésus-Christ un médiateur tout-puissant; il vous couvre de ses plaies victorieuses, comme d'autant de lauriers triomphans; et il faudrait que la foudre que vous craignez et qu'il tient en suspens, passât pour vous venir chercher, à travers ces sacrées défenses: *sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum.*

Ah, divin Sauveur! que je sens de confiance à la vue de vos sacrées plaies, conservées dans le sein même de votre gloire; sans elle tout l'éclat de votre triomphe aurait bien été capable de m'éblouir, mais peu de me consoler; et les promesses de vie que me donne votre bonté, n'auraient pu faire taire la réponse de mort que mes péchés me font entendre... Mais vos divines plaies, effets de charité, moyens de médiation, gages de paix, principes de salut, prix de ma liberté, m'annoncent que j'ai tout à espérer de vous, et rien à craindre de moi-même... Ces sacrées plaies ne sont point encore fermées.

C'est de ces vives sources placées dans le ciel, comme autrefois de celles du paradis terrestre, que coulent incessamment ces heureuses influences qui fertilisent la terre des justes, et qui grossissent la moisson des élus... Suivons donc l'avis de l'apôtre : allons avec confiance à ce trône de gloire, où les plaies de Jésus-Christ nous ouvrent un passage pour y trouver grâce. Reconnaissons-les pour les moyens de sa médiation ; et voyons-en les effets.

Vous le savez : le premier et le plus considérable de tous fut l'effusion de son esprit, dont il donna les prémices à ses disciples, avant même de monter au Ciel : *accipite spiritum sanctum*. (Joan. 20, 22.) Esprit de force, ressource infaillible contre toutes les faiblesses dangereuses au salut..., vous en verrez bientôt d'évidens témoignages et des preuves sensibles dans les changemens miraculeux des apôtres. N'en prévenons pas le détail. Il me suffit de vous faire remarquer que l'effusion de ce divin Esprit, auteur de tant de merveilles, fut le premier effet de l'ascension du Sauveur du monde ; la fin de sa médiation, le comble de ses bienfaits, le dernier souffle, qu'abandonnant la terre et le premier soupir, que montant au Ciel, il versa dans le sein de son Église naissante : *insufflavit et dixit : accipite spiritum sanctum*. (Ibid.) Il me suffit de vous faire souvenir que cet esprit de force est un don aussi commun, aussi général, aussi étendu que l'est l'entremise de Jésus-Christ ; qu'il n'a pas été donné seulement aux apôtres, mais à tout chrétien... Il me suffit de dire qu'en vertu des promesses et des mérites de ce médiateur tout-puissant, son esprit est devenu le vôtre ; qu'il est en vous, qu'il est à vous, que vous l'avez déjà reçu tant de fois, et qu'il ne tient qu'à vous de le recevoir encore avec plus d'abondance.

Ce principe posé, quelle assurance plus forte voulez-vous de votre bonheur que ce divin esprit, qui en est le gage assuré : *pignus hæreditatis nostræ*. (Eph. 1, 14.) La possession accordée de l'un, ne vous répond-elle pas de la libre acquisition de l'autre?... N'entendez-vous pas Jésus-Christ qui vous dit du haut du ciel, ce qu'il disait aux Juifs : *ecce regnum Dei intra vos est*. (Luc. 17, 21.) Ingrats ! vous doutez que le Ciel et ses bienfaits soient à vous ! et vous en avez l'équivalent au-dedans de vous-mêmes, ou bien comme à ses disciples : *nolite timere, pusillus grex*. Lâche et timide troupeau, pourquoi vous alarmez-vous de l'incertitude de votre sort? Songez seulement à profiter des gages de félicité que je vous donne. Si le Ciel est un héritage, n'avez-vous pas reçu cet esprit d'adoption qui vous fait mes cohéritiers, et les héritiers de mon Père? Si c'est une récompense, ne vous

ai-je pas laissé dans mon esprit le principe de toutes sortes de mérites et de vertus? Si c'est un royaume éternel, cet esprit que je répands sur vous, n'est-il pas appelé l'onction divine? *Unctio.*

David, après son sacre, fait en secret par Samuël, au milieu de ses plus grandes traverses, perdit-il jamais un seul moment l'espoir de la couronne? Que cette pensée le consolait dans ses pénibles épreuves! Dieu m'a sacré par les mains de son prophète, et je serai roi. Cette réflexion adoucissait ses peines, et ranimait son courage... O qu'à son exemple nous nous épargnerions de chagrins!... si, nous regardant tels que nous sommes, investis de l'Esprit-Saint, enfans adoptifs de Dieu, héritiers présomptifs du ciel, nous nous souvenions que nous serons un jour, si nous voulons, heureux et saints : *spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam.* (Ps. 142.) Ici je prie, je gémis, je soupire, ou plutôt, dit saint Paul, c'est l'esprit de Dieu qui prie, qui gémit, et qui soupire en moi : mais ses prières se changeront en actions de grâce, ses soupirs en cris de joie, et ses gémissemens en chants d'allégresse; par son secours enfin, je deviendrai heureux et saint. Ici nul moment sans inquiétude ; nulle voie sans ronces et sans épines; nul attrait sans piéges; nul port sans écueils; toujours en proie aux uns, ou en butte aux autres : mais encore un peu de persévérance, cette nuit sera suivie d'un jour; ces combats d'une paix; ces orages d'un calme éternel. L'esprit de Dieu m'en répond, et me dit que je suis né pour être heureux et saint : *spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam.* Je suis pauvre, mais j'ai droit au ciel ; je suis méprisé, mais je dois monter sur le trône; je suis affligé, mais j'attends ma félicité. O ciel! ô trône! ô félicité! Terme où me conduit un guide éclairé! Couronne que m'offre un chef glorifié! Bonheur que me ménage un médiateur puissant! Vous aurez ici-bas tous mes vœux, et vous serez là-haut toute ma récompense. (Le P. Ségaud, dans son sermon de l'Ascension, tome 1 des Mystères. *Voyez* les Discours moraux; les Essais de sermons de l'abbé de Bretteville; les Conférences de l'abbé de la Trappe; les Pères Bourdaloue, Cheminais, Brétonneau; le Père Dupont, dans son livre intitulé : Les Mystères de la foi; le Pére Nouet, dans sa première partie, sur la vie glorieuse de Jésus-Christ; un livre intitulé : Vérité de foi et de morale pour tous les états, et un autre qui a pour titre : Instructions sur tous les mystères de Jésus-Christ, tirées des plus beaux endroits de l'Écriture-sainte et des Saints Pères.)

ASSOMPTION, terme consacré aujourd'hui dans le langage de l'Église pour signifier l'enlève-

ment miraculeux au ciel de la sainte Vierge en corps et en âme.

Jésus-Christ, prêt à mourir, ayant recommandé sa mère à saint Jean, cet apôtre la prit chez lui, et l'on croit qu'elle le suivit en Asie, et qu'à la fin elle s'arrêta à Éphèse où elle mourut. L'Église honora sa mort sous le nom de déposition, de sommeil, de repos, de passage, dès le commencement du cinquième siècle, comme il paraît par une lettre du concile œcuménique d'Éphèse de l'an 431. Dès le siècle suivant, on commenca à distinguer l'Assomption, des autres solennités de la sainte Vierge. Sur la fin du septième siècle, on croyait sa résurrection. On la trouve marquée sous le nom d'Assomption dans un ancien martyrologe attribué à saint Jérôme, et dans les sacramentaires des papes saint Gélase et saint Grégoire. Sous la première race de nos rois, la fête de l'Assomption se faisait en France, le 18 de janvier. On la mit au 15 d'août sous Charlemagne, et depuis ce temps cette fête s'est établie partout. Elle fut précédée de fort bonne heure d'une vigile et suivie d'une octave dans l'église romaine, d'où la chose se communiqua aux autres. Outre la grande fête de l'Assomption de la sainte Vierge, fixée au 15 d'août, l'on en trouve une autre marquée au 23 de septembre dans quelques martyrologes, et qualifiée du nom de seconde Assomption.

Cette fête a été instituée pour ceux qui, croyant que la sainte Vierge n'est ressuscitée que le quarantième jour après sa mort, se sont persuadés que ce n'était que la mort de cette bienheureuse mère de Dieu, que l'on avait voulu célébrer le 15 août; et qu'ainsi il était à propos d'en instituer une autre pour sa résurrection et son couronnement dans le ciel. Pour ce qui regarde cette résurrection ou Assomption en corps et en âme de Marie dans le ciel, ce n'est point un article de foi, c'est seulement l'opinion commune qu'il serait téméraire de contredire. (*Voyez* les dissertations qui ont été faites sur la fête de l'Assomption, par M. Joly, chantre de la cathédrale de Paris, avec une lettre à deux cardinaux; et par M. de Launoy, d'une part; et par M. l'Advocat Billiad, docteur de Sorbonne, mort évêque de Bologne, et par M. Gaudin, aussi docteur de Sorbonne, de l'autre. *Voyez* aussi M. de Tillemont et M. Baillet, Vies des Saints, au 15 août.)

ASSOMPTION.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Magnificata est anima mea hodiè præ omnibus diebus meis. (*Judith*, 12, 18.)

C'est aujourd'hui que je reçois plus de gloire que je n'en ai reçu tous les jours de ma vie.

Ainsi parlait cette femme célèbre en Israël, qui en repré-

sentait une autre plus célèbre qu'elle. Elle fut distinguée par sa naissance et par les rares qualités qui relèvent aux yeux de Dieu et des hommes les créatures parfaites... Mais elle prenait tant de soin de vivre dans le silence et dans l'obscurité, que les dons admirables qu'elle avait reçus du Ciel, ne parurent dans tout leur éclat qu'au jour de son triomphe sur l'ennemi du peuple de Dieu... Oh ! combien plus grands étaient les dons et les priviléges de celle dont Judith n'avait été que la figure ! Depuis le premier instant de son être, elle était chérie de Dieu et agréable à ses yeux. Elle était pleine de grâces, et le Seigneur était avec elle... Cependant tous ces grands prodiges que le Seigneur avait opérés dans cette nouvelle Judith, demeurèrent cachés pendant sa vie... Mais aussi après qu'elle eut long-temps dérobé aux yeux du monde les dons excellens dont le Saint-Esprit l'avait remplie, vint le jour heureux où parut la victoire qu'elle avait remportée sur le chef des ennemis de Dieu, en lui écrasant la tête. Tant de vertus cachées dans les ténèbres de l'humilité, en sortirent avec une pompe digne de la mère de Dieu. Une vie sainte fut terminée par une sainte mort, et suivie d'une gloire proportionnée. Voilà le sujet de l'auguste solennité qui nous assemble, et celui de ce discours.

Marie meurt saintement, parce qu'elle meurt par les transports de l'amour de Dieu; et la sainteté de sa mort nous apprend que notre mort ne peut être sainte, si nous ne mourons dans l'amour de Dieu : premier point.

Marie reçoit en mourant une récompense proportionnée à la sainteté de sa vie et de sa mort, et par-là elle nous apprend que la récompense ne sera donnée qu'à la sainteté de notre vie, et aux vertus que nous y aurons pratiquées : second point.

PREMIER POINT.

Que peut-on imaginer de plus consolant et de plus doux que d'être exempt des convulsions et des craintes qui accablent les pécheurs mourans, pour mourir dans les transports ineffables de la charité? Telle fut la mort de Marie... La plaie de l'amour de son fils, devenant toujours plus profonde, consumait cette sainte mère comme par un feu secret qui la faisait languir dans l'impatience de se réunir à lui comme au centre de son repos : *charitas languidum facit.* (Hugues de S. Victor.)

S. Paul faisait de grands efforts pour s'élever de la terre dans le désir ardent qu'il avait de voir Jésus-Christ, persuadé que ce parti était sans comparaison le plus avantageux pour lui. (*Philip. I*, 23.) Mais ce désir, quelque violent qu'il fût, ne le fut jamais assez pour enlever son âme : sans doute, parce que le lien qui la retenait dans le corps, était plus fort que celui qui l'attirait vers le

ciel. Un attrait qui eût assez de force pour produire un effet si surprenant, était réservé pour Marie, et elle seule méritait ce privilége, parce que toute sa vie elle avait fortifié le lien qui devait l'attirer au plus haut des cieux.

Vous conviendrez, M. F., de la première de ces deux raisons, si vous remarquez avec un saint abbé, que toute la vie de la sainte Vierge s'est passée dans des langueurs continuelles. (*Guerric. Abb. Serm.* 2 *in Assumpt.* 4 *inter op. S. Bern.*) Elle commença de languir durant l'enfance de Jésus; mais alors sa crainte faisait sa langueur, et les alarmes que la fureur d'Hérode lui donnait, causaient sa crainte : *primò languit timore.* Au temps de la Passion, elle languissait de douleur, puisque ce fut à la vue du dernier supplice de son fils que le glaive de la douleur perça son âme : *posteà dolore.* Dès lors elle souffrit assez pour mourir : mais cet avantage n'était dû ni à la douleur, ni à la crainte. Il était réservé à l'amour qui jette cette Vierge dans la langueur du dernier jour de sa vie, en enflammant son âme d'un désir qui, par des cruautés heureuses et surprenantes, affaiblit le lien qui retenait son âme dans son corps : *nunc amore et desiderio feliciùs et mirabiliùs cruciatur.*

Mais en affaiblissant l'un, elle fortifiait l'autre; en se détachant d'elle-même, elle s'élevait à Dieu, et en voici la raison, c'est que les choses imparfaites sont dans le mouvement jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à leur perfection. La grâce est imparfaite, si vous la comparez à la gloire, puisqu'elle n'en est que le commencement; et quiconque possédera la grâce avec plus d'abondance, désirera la gloire avec plus d'ardeur. On peut dire même que l'augmentation de la grâce produit l'accroissement de ce désir; et comme Marie faisait sans cesse de nouveaux progrès dans la grâce, elle redoublait aussi sans cesse le désir d'entrer dans la gloire.

Disons plus. Le premier effet de la grâce est de nous faire connaître Dieu par la lumière de la foi, et le premier effet de la foi est de nous faire désirer de voir Dieu par la lumière de la gloire. Or, comme celui qui a plus de grâce court à la gloire par un mouvement plus rapide, celui qui excelle le plus dans la foi, désire la claire vision avec plus d'impétuosité. D'où j'infère que la foi de Marie n'ayant jamais eu de semblable, jamais personne n'a tant désiré de voir Dieu. Il ne faut donc pas s'étonner que ce désir s'étant si fortifié, et que le lien qui retenait son âme dans son corps ayant été si affaibli, ce fort ait surmonté ce faible, et que des langueurs ineffables de la charité elle soit enfin tombée dans ses défaillances : *charitas defectum inducit.*

Alors tous les desseins de Dieu sur Marie étant accomplis, la

grâce dont elle avait été prévenue dès le premier instant de son être, étant arrivée à son comble, son amour ayant reçu toute sa perfection, elle était sur la terre dans un état violent; il fallut qu'elle allât trouver en Dieu son repos, et que la plus sainte vie qui fut jamais, fût terminée par la mort la plus sainte et la plus heureuse...

Ainsi blessée de l'amour de Jésus-Christ, Marie l'a donc cherché par le mouvement de cet amour, jusqu'à ce qu'elle se soit réunie à lui dans la gloire; et en cela est la figure de l'Église qui, depuis qu'elle a perdu de vue son divin époux, le cherche sans cesse en la personne de ceux qui lui appartiennent comme ses membres, pour rassembler et pour réunir les enfans de Dieu, dispersés dans tout l'univers.

En la cherchant, elle est souvent blessée par les persécutions que ses ennemis lui suscitent; mais les plaies qu'elle reçoit ne ralentissent pas son ardeur; et bien loin de les craindre, elle les désire, parce, dit saint Ambroise, que de sa part ce sont des plaies de la charité. (*Ambr. in Ps.* 118.) Jugeons par-là si nous appartenons à l'épouse de Jésus-Christ, figurée par sa mère. Toute la vie chrétienne est une application continuelle à chercher Jésus-Christ, et le chercher comme Marie l'a cherché, et comme l'Église le cherche encore; c'est-à-dire, renoncer à tout du fond du cœur, et le suivre par la pratique exacte de sa loi, nous exposer généreusement à souffrir persécution pour la justice, porter sans rougir le sceau de la croix gravé sur le front, aimer selon la mesure de notre grâce celui qui nous a aimés sans mesure, et nourrir de plus en plus notre amour par l'espérance de le posséder, tomber dans une espèce de défaillance et de langueur jusqu'à ce que nous nous reposions en lui.

Marie finit ses jours dans cette disposition sainte, et sa mort est un exemple qui nous instruit et qui nous anime, quand nous la voyons mourir saintement et dans un esprit de sacrifice. C'est mourir saintement que de mourir, ou dans l'exercice de la charité, ou des plaies de la charité, ou dans l'habitude de la charité.

Les martyrs sont morts dans l'exercice de la charité, et en mourant ils ont donné des preuves d'un amour héroïque, n'y en ayant point de plus héroïque que de mourir pour ce que l'on aime. La sainte Vierge est morte des plaies de la charité; et c'est pour cela que l'Église, dans l'office de ce jour, la considère comme un parfum composé de myrrhe et d'encens: de myrrhe, parce que l'amour qui l'a blessée au pied de la croix, lui a fait sentir toutes les rigueurs de la mort de Jésus-Christ; d'encens, parce que l'amour qui l'a blessée à sa mort, l'a fait enfin succomber à l'effu-

sion de ses douceurs ineffables.

Tous les chrétiens ne sont pas aussi généreux que les martyrs pour mourir comme eux dans l'exercice de la plus ardente charité; tous ne sont pas aussi parfaits et aussi privilégiés que Marie pour mourir comme elle des plaies de la charité. Mais tous sans exception, pour être sauvés doivent mourir dans l'habitude de la charité... Jugez donc de quelle importance il est de nous assurer d'une habitude de laquelle dépend nôtre salut éternel. Le moyen infaillible de nous en assurer, c'est de n'être pas dans la vaine confiance qu'après avoir vécu dans l'amour du monde, nous mourrons dans l'amour de Dieu. Selon l'ordre commun, pour y mourir, il y faut vivre. Le grand secret pour mourir saintement comme Marie, c'est de vivre détaché du monde comme elle; et pour lors, si nous ne pouvons pas nous promettre de mourir comme elle dans les douceurs de la charité, notre mort ne laissera pas d'être douce, pourvu que nous en fassions comme elle un sacrifice volontaire... Si mourir de cette sorte, n'est pas mourir comme Marie dans les douceurs de la charité, c'est du moins mourir saintement, puisque c'est mourir volontairement.

L'âme de Marie, toujours occupée de la recherche de son Dieu, ne connaissait d'autres mouvemens que de s'élever sans cesse vers lui, et le lien qui la retenait dans son corps s'affaiblissait de jour en jour par ses élancemens vers son bien aimé. Quand elle mourut, ce lien se rompit, et cette rupture fit sa joie, parce qu'elle causa sa liberté. Oh! mon Dieu, faites-nous comprendre que le monde n'est qu'un songe, la vie, qu'une vapeur, le péché, que le plaisir d'un moment. Ne permettez pas que nous nous attachions à ce qui passe, et faites-nous vivre dans votre amour, afin que nous ayons le bonheur d'y mourir. Tant que nous ne vous aimerons point, nous serons, quoique vivans, dans la mort de l'âme. Veuillez nous en délivrer avant que celle du corps nous arrive. Vous nous avez aimés d'un amour prévenant lorsque nous étions vos ennemis. Aimez-nous d'un amour de compassion maintenant que nous sommes faibles; et après nous avoir envoyé votre fils pour nous sauver, envoyez-nous votre esprit pour répandre la charité dans nos cœurs. C'est elle qui fait les saints sur la terre, et les bienheureux dans le ciel. C'est elle qui fait le mérite, et qui donne la récompense, comme il a paru dans la sainte Vierge. Elle avait vécu dans votre amour, elle y est morte, et en mourant elle a reçu une récompense proportionnée à la sainteté de sa vie et de sa mort.

SECOND POINT.

Dieu donne aujourd'hui à Marie une récompense proportionnée à la sainteté de sa vie et

de sa mort, et pour la récompenser dans cette proportion, il l'élève à la plus haute place du ciel. Voici les fondemens de cette prodigieuse élévation.

Entre toutes les créatures capables de la béatitude, elle a été la plus soumise à Dieu par son humilité, et la plus conforme à Jésus-Christ par ses souffrances. Or Dieu a promis d'élever ceux qui s'abaisseraient, *qui se humiliat, exaltabitur*, et de les glorifier à proportion de leurs souffrances : *si sustinebimus et conregnabimus*. (Luc. 14, 11, 2. Timoth., Et puisque Marie a surpassé tous les saints par son humilité, il faut qu'elle les surpasse par son élévation ; et puisqu'elle a été la plus proche de la croix de son Fils sur le calvaire, elle doit l'être de son trône dans le ciel. Ce n'est pas assez. S'il devait beaucoup à celle qui a possédé dans un souverain degré les vertus les plus éminentes, il devait encore davantage à celle qui, avec la plénitude des vertus, possédait la qualité de sa mère..... N'en doutons pas : la première place du ciel était due à une qualité si glorieuse.

1°. Ne disons donc qu'en passant que l'humilité de la sainte Vierge est un prodige des plus étonnans. Descendue de la race des rois, Dieu ne lui laisse rien de l'éclat de la naissance, ni des avantages de la fortune, jusque là qu'elle n'est mariée qu'à un simple artisan. Reine des hommes et des anges, elle vit comme une femme ordinaire, et demeure dans une condition si obscure et si méprisée, que quand les pharisiens envieux veulent rabaisser la sagesse et les miracles de Jésus-Christ, ils prennent occasion de la bassesse de sa mère : *non ne mater ejus dicitur Maria?* (Matth. 13, 55.) Les avantages inestimables qu'elle a reçus ne paraissent point. L'ange qui lui annonce qu'elle enfantera le Fils du Très-Haut, lui porte cette grande nouvelle en secret. Élizabeth qui l'en félicite et qui s'estime heureuse de recevoir chez elle la mère de son Dieu, n'en parle que chez elle. Cette femme qui s'écrie avec transport, que bienheureux est le sein qui a porté le Messie, ne découvre à personne, et ne sait pas elle-même que la Vierge est celle qui l'a porté ; et bien loin qu'il lui revienne quelque gloire aux yeux des hommes des actions éclatantes que fait son Fils, elle est rabaissée en plusieurs occasions par son Fils même. Il n'a voulu, ni qu'elle fît des miracles, ni qu'elle eût part au sacerdoce. Il ne lui a ordonné, ni de baptiser, ni de bénir les disciples, ni de prendre aucune autorité sur la terre. Elle a été, disent les pères, comme un sanctuaire sacré, inaccessible à tous les hommes, ouvert à Dieu seul. Tout cela prouve qu'elle a été humble et humiliée, qu'elle a eu une humilité de choix et d'acceptation, et que, selon la conduite de Dieu sur les humbles,

elle a été élevée à proportion de son humilité.

2°. Marie a été si conforme à Jésus-Christ par ses souffrances, qu'elle s'est toujours appliquée à les partager, en évitant les rencontres où elle aurait pu participer à sa gloire. Il se transfigure sur le Thabor; Marie ne s'y trouve pas; le Père-Éternel fait retentir sa voix sur le Jourdain, pour faire reconnaître la divinité de son Fils; Marie en est absente; ce Fils entre en triomphe dans la ville de Jérusalem; Marie est ailleurs; mais elle ne se cache point quand les Juifs le prennent pour un Samaritain, quand ils le regardent comme un homme possédé du démon, quand ils lui font souffrir une mort également honteuse et cruelle... Marie a donc souffert avec Jésus-Christ; elle doit donc régner avec lui.

3°. Mais qu'est-il besoin d'entrer dans ce détail? Il suffit de dire que la Vierge était comme un vase précieux, dans lequel Dieu avait renfermé tous les trésors de sa science et de sa sagesse, de sa grâce et de sa miséricorde, en y renfermant son Fils, pour les communiquer ensuite à tous les hommes par le mystère de l'Incarnation. Il suffit de dire que ce même Fils, par la demeure qu'il a faite en elle, y a imprimé sa sainteté avec la plénitude de cet amour et qu'il l'a rendue la plus sainte de toutes les créatures.

Le fondement singulier de sa gloire est donc sa divine maternité, qui comprend l'assemblage de toutes les vertus, et la plénitude de toutes les grâces. La qualité de martyr, d'apôtre, d'ange, n'approche point de la qualité de Mère de Dieu; car la perfection des créatures consiste à représenter le Créateur, et les plus parfaites ne peuvent le représenter que par quelqu'une de ses perfections. Les chérubins la représentent comme lumière, les séraphins comme amour, les trônes comme repos; au lieu que Marie, par cette qualité sublime, représente Dieu comme Dieu, le Père comme Père, parce qu'il est le modèle de sa maternité, le Fils comme Fils, parce qu'il en est le terme; le Saint-Esprit comme Saint-Esprit, parce qu'il est l'auteur de sa fécondité virginale... Dire que Marie est Mère de Dieu, c'est donc représenter d'une seule vue toutes ses grâces, toutes ses faveurs, toutes ses vertus, tous ses priviléges, toute sa gloire... Mais disons tout, et apprenons de l'exemple de cette Vierge que la dignité n'est qu'un vain honneur et un éclat fatal, si elle n'est accompagnée du mérite. Si Marie n'eût été simplement que Mère de Dieu, sa gloire ne serait pas assurée. Cette qualité, dit saint Augustin, tout éminente qu'elle est, ne lui eût de rien servi, si elle n'eût conçu le Verbe plutôt dans son cœur par sa foi, que dans son sein en devenant Mère... (*Aug. lib. de S. Virg.*) Et c'est par là que non-seulement elle a possédé cette

qualité éminente, mais qu'elle a été digne de la posséder, et que c'est par justice que Dieu a récompensé la fidélité avec laquelle elle a répondu aux grâces qui y étaient attachées.

Choisie pour être Mère de Dieu, cette qualité a été accompagnée d'une grâce proportionnée, et cette grâce a produit toutes les vertus qui répondaient à une dignité si sublime. Elle a été Mère de Dieu, mais une Mère plus chaste que les vierges, plus humble que les confesseurs, plus patiente que les martyrs, plus charitable que les apôtres. Elle a eu plus de soumission aux ordres de Dieu que les anges et les archanges. Elle les a exécutés avec plus de promptitude, que les principautés et les dominations. Elle les a adorés avec plus de respect et d'amour que les chérubins et les séraphins.

Oui, Vierge sainte, toutes les pures créatures sont moins que vous. Les confesseurs ont fait pénitence de leurs péchés : et quand il s'agit des péchés, pour l'honneur que nous devons à Jésus-Christ, nous vous exceptons de l'ordre général. (*Aug. de nat. et gr. c.* 36.) Les vierges ont été stériles, vous êtes Vierge et Mère. Les martyrs n'ont souffert que leurs propres tourmens, vous avez souffert les vôtres avec ceux de votre Fils. Les apôtres ont instruit le monde, vous avez instruit les apôtres. Où est le trône qui ait porté Dieu avec tant de dignité que vous? où est le chérubin si éclairé, qui ait connu la sagesse du Père comme vous? où est le séraphin si brûlant, qu'il ait fallu que l'ombre du Très-Haut soit répandue sur lui, pour tempérer les ardeurs de sa charité? Quand il s'agit donc de vous couronner, il s'agit de récompenser toutes les vertus assemblées en une seule personne, et l'on ne doute plus que ce ne soit par justice que toute la Trinité sainte vous élève à la première place du ciel. Le Père vous reçoit comme son épouse, le Fils comme sa Mère, le Saint-Esprit comme son temple, et vous passez enfin dans le lieu du tabernacle admirable jusqu'à la maison de Dieu, parmi les chants d'allégresse et de louanges.

Je vous l'avais bien dit, que c'était ici le jour de la plus grande gloire de Marie, *Magnificata est*, etc. Je l'avais bien prévu que cet aigle mystique ne s'arrêterait que pour se reposer sur les lieux les plus élevés. (*Job.* 39, 27.) Si nous sommes, pour ainsi dire, du nombre de ses petits, regardons-la voler sur nos têtes, et tâchons de prendre avec elle notre essor vers le ciel... Elle ne nous attire, que pour nous apprendre à voler. Elle étend même les ailes pour nous soutenir, et le plus faible d'entre nous pourra s'élever bien haut, s'il est fidèle aux grâces qu'elle procure à ceux qui l'invoquent et qui l'imitent : *Expandit alas suas et assumpsit*

eos, atque portavit in humeris suis. (Deut. 32. 11.)

Nous devons l'invoquer avec d'autant plus de confiance, que nous reconnaissons davantage par la grandeur de son mérite l'étendue de son pouvoir auprès de Dieu.... En mourant, elle a plus mérité que jamais et pour elle et pour nous. Pour elle, elle a mérité la première place dans le royaume de son Fils. Pour nous, elle a obtenu que ce même Fils nous ferait miséricorde, quand nous la demanderions par elle, avec une sincère détestation de nos péchés. C'est ce qui a porté saint Bernard à nous exhorter de monter à Dieu par Marie, comme c'est par Marie que Dieu est descendu jusqu'à nous.

Mais ne nous abusons pas. Quelque étendu que soit son pouvoir auprès de Dieu, souvenons nous qu'elle ne doit sa gloire, qu'à sa vertu et au fidèle accomplissement de ses devoirs, et ne prétendons pas qu'elle intercède pour nous, tant que nous négligerons les nôtres. Plus elle a été conforme à Jésus-Christ par sa conduite, plus elle est entrée dans ses desseins; et l'on sait qu'il n'est venu que pour donner à son Père des adorateurs en esprit et en vérité. S'écarter de la voie sûre qu'il a marquée, et s'appuyer sur le crédit de la Mère dans le temps que l'on désobéit au Fils, c'est vouloir faire une alliance monstrueuse de deux actions contraires qui ne s'accorderont jamais; et qui doute qu'elle ne rejette les faux honneurs, elle qui en possède tant de véritables ?

Il est donc de notre sagesse de régler notre dévotion à Marie sur ces principes invariables, et si nous voulons entrer dans l'esprit de la fête de ce jour, apprenons d'elle qu'il est nécessaire de mourir dans l'amour de Dieu, et que pour y mourir, il y faut vivre. Apprenons d'elle que pour aspirer aux couronnes éternelles, il faut les avoir méritées dans le cours du temps par les humiliations chrétiennes et par l'accomplissement de la loi de Dieu. (L'abbé Anselme, tom. 1 de ses Panégyriques des Saints, p. 43 et suiv.)

ASSOMPTION.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Indica mihi, quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie.

O vous qui êtes le bien-aimé de mon âme, montrez-moi où est le lieu de votre repos et de vos pâturages éternels. (Cant. 1, 6.)

Tel est le langage de l'âme fidèle sur la terre; éloignée de son époux que les usages de la mortalité lui dérobent encore; ne trouvant rien ici bas qui puisse consoler son amour de cet éloignement, que l'espérance de le voir bientôt finir; soupirant sans cesse après cet heureux moment qui doit lui

ouvrir les cieux ; et lui montrer l'époux immortel qu'elle aime, et faisant de la durée et des amertumes de son exil l'exercice de son amour, et tout le mérite de sa foi et de sa patience... Mais comme les illusions des sens mêlent toujours à la foi des âmes les plus pures, mille attachemens inévitables qui partagent ici bas leur amour..., on peut dire que cette disposition de détachement universel de la vie et de toutes les créatures, cette tristesse sur la longueur de cet exil, etc., n'a été parfaite que dans Marie ; et qu'elle seule, en ce jour consacré par l'Église à sa sortie de la terre, et à son exaltation dans le ciel, a droit, comme la véritable épouse, de tenir ce langage d'amour : « O vous, etc. » En effet, les amertumes et les abaissemens de sa vie mortelle trouvent aujourd'hui dans sa mort et dans son heureuse assomption leur consolation et leur gloire... Ce sont donc les consolations et la gloire de la mort de Marie qui renferment tout le mystère de son assomption. Les consolations de sa mort qui comprennent les amertumes intérieures dont son âme sainte avait toujours été affligée durant sa vie, premier point. La gloire de sa mort qui répare les humiliations qui l'avaient toujours accompagnée sur la terre, second point.

PREMIER POINT.

On peut dire que Marie avait éprouvé trois sortes d'amertumes durant le cours de sa vie mortelle ; et qu'elles avaient été là comme les trois traits qui avaient percé son cœur et consommé le sacrifice de ses douleurs et de ses peines : une amertume de délaissement, une amertume de zèle, et une amertume de désir. Or à ces trois amertumes répondent trois consolations à sa mort : une consolation de force et de courage ; une consolation de paix et de joie ; une consolation de possession et de jouissance.

J'appelle, 1°. l'amertume de délaissement que Marie avait éprouvée, l'indifférence et les rigueurs apparentes dont Jésus-Christ avait toujours semblé payer sa tendresse et ses plus saints empressemens... Caché dans le temple à l'âge de douze ans, il paraît blâmer l'inquiétude où l'avait jetée la crainte de l'avoir perdu... Aux noces de Cana..., il déclare qu'il n'a rien de commun avec elle, et que c'est à son Père seul à lui marquer les temps et les momens où il doit se manifester par des miracles, comme c'est de lui seul qu'il tient la puissance de les opérer. Si les femmes de Jérusalem appellent heureuses les entrailles qui l'ont porté, il semble ravir à Marie une louange que l'ange lui-même lui avait donnée, et leur annonce qu'il n'y a d'heureux sur la terre que ceux qui observent la loi de Dieu... Enfin partout elle paraît oubliée ; et toutes les fois que les évangélistes nous en parlent

dans l'histoire de son Fils, c'est pour nous rapporter quelque rigueur apparente de Jésus-Christ envers elle.

Telle avait été la conduite de Dieu sur cette sainte fille de Juda. Toujours éprouvée par des délaissemens et des rigueurs de la part de Jésus-Christ ; toujours conduite par des voies dures et rigoureuses, elle devait servir de modèle et de consolation aux âmes que Dieu éprouve, et qu'il livre à tous les dégoûts et à toutes les sécheresses d'une vertu triste et amère... Voilà les délaissemens que Marie avait éprouvés sur la terre. Il était donc juste que la présence visible de Jésus-Christ fût la première consolation de sa mort ; qu'il fût le spectateur de ce dernier combat ; qu'il vînt la soutenir dans cette dernière heure ; qu'il fût lui-même son ange consolateur ; et qu'il se hâtât d'autant plus de venir se montrer à cette âme impatiente d'être réunie à lui ; qu'il avait paru presque toujours se refuser et se cacher, pour ainsi dire, à elle sur la terre.

La seconde amertume que je remarque dans la vie de la sainte Vierge, est une amertume de zèle. Avec quelle douleur voyait-elle l'inutilité des prodiges, des instructions et de tout le ministère de Jésus-Christ dans la Judée! Les piéges que les Scribes et les pharisiens dressaient à son innocence ; la défection même de ses disciples ; sa mort cruelle et ignominieuse ; l'ingratitude et l'endurcissement d'un peuple qui le rejetait ; toutes les promesses faites à leurs pères ; tous les soins que le Seigneur avait pris autrefois de Jérusalem, terminés par sa réprobation et par sa perte. Le malheur de ses frères, selon la chair, faisait son occupation la plus triste et la plus ordinaire : elle offrait sans cesse pour eux les vertus de leurs ancêtres, des Abraham, des David, des prophètes, pour apaiser la colère de Dieu, et adoucir par la mémoire de ces hommes fidèles les crimes de leurs descendans. Aussi dans l'Évangile on nous la représente partout recueillie, occupée des malheurs de Jérusalem, et des desseins de colère que le Seigneur allait faire éclater sur cette ville infidèle.

Il fallait qu'elle apprît aux âmes justes a s'occuper souvent, aux pieds des autels, des maux et des besoins de l'Église, à gémir sur les scandales qui la déshonorent ; à solliciter les grâces du Ciel pour leurs frères selon la chair, que le torrent des plaisirs et des tentations humaines emportent, et qui vivent dans un oubli entier des choses du ciel... Et voilà cette amertume de zèle et de douleur qui avait toujours occupé le cœur de Marie dans tous les états de sa vie mortelle. Elle ne comptait pour rien sa propre gloire, son élévation de grâce, de lumière et de dignité, tandis qu'elle voyait le nom de son fils blasphémé par son propre peuple, son ministère rejeté,

ses prodiges soupçonnés d'imposture, ses disciples persécutés, et Israël périr sans ressource; car l'amour, lorsqu'il est parfait, est moins touché de ses propres intérêts, que des intérêts de l'objet qu'il aime...

Il fallait donc que ce zèle d'amertume et de douleur, qui avait rempli tout le cours de la vie de Marie, se changeât à sa mort en une consolation de paix et d'allégresse. C'est alors que les nuages de sa mortalité étant déjà dissipés, et son âme sainte entrant déjà dans la lumière inaccessible des conseils de Dieu, elle voit à découvert les raisons profondes et adorables de la sagesse divine sur les événemens de sa vie, qui avaient tant contristé son zèle et sa tendresse. Elle voit l'utilité qui devait revenir aux hommes des opprobres de son fils, et de l'endurcissement des Juifs; les grands avantages que l'Église allait retirer de leur haine envers Jésus-Christ; ce nombre infini de martyrs qui rendraient gloire à Dieu par leurs tourmens et par leur patience; cette multitude de fidèles qui remplacera abondamment la Jérusalem incrédule, et qui croîtra du sang même des martyrs; les tyrans désarmés par la faiblesse de l'Évangile; les Césars convertis par l'opprobre de Jésus-Christ; les philosophes ramenés par la folie de la croix; la pompe et la magnificence de l'Église succéder à l'obscurité de ses tristes commencemens; la gloire de son fils rejaillir sur elle-même, et son culte devenir une des plus consolantes ressources de la piété des fidèles. C'est ainsi qu'une âme juste au lit de la mort découvrira avec consolation toutes les raisons de la sagesse divine dans les divers événemens de sa vie. C'est alors qu'elle commencera à voir les rapports secrets que ces disgrâces où elle avait presque toujours vécu avaient avec sa sanctification éternelle; c'est alors, etc. Hélas! on regarde présentement l'obscurité où vivent les âmes justes comme une vie rampante, inutile, oiseuse... Mais dans ce dernier moment tout ce que nous aurons fait de plus éclatant pour le monde, nous paraîtra insensé et puéril... Nous nous dirons alors à nous-mêmes : fallait-il tant s'agiter pour ne rien faire? Que ne placions-nous mieux nos soins et nos peines? Les faveurs de la terre se sont éloignées de nous à mesure que nous courions après elles; les faveurs du Ciel, les biens éternels il suffisait de les désirer pour les obtenir.

Aussi la dernière amertume de la vie de Marie sur la terre, avait été une amertume de désir. Depuis, surtout que son cher fils eut quitté la terre, tous les désirs de son cœur le suivirent dans le séjour de l'immortalité : elle ne regarda plus cette vie mortelle que comme un long et triste exil. Séparée de l'objet unique de son amour, tous ses vœux, toutes ses pensées, tout son cœur fut dans le ciel. Ainsi

étrangère sur la terre, elle disait sans cesse comme le prophète : « Quand irai-je, ô mon Dieu, dans votre demeure éternelle? Quand paraîtrai-je devant la face de mon Seigneur? » Morte à toutes les créatures; plus unie à son fils par les efforts vifs et continuels d'un cœur qui s'élevait sans cesse vers le ciel, qu'attachée à la terre par les faibles liens qui l'y retenaient encore; déchirée, pour ainsi dire, et par le mouvement rapide qui portait sans cesse son âme vers son Seigneur, et par le poids d'un corps terrestre qui l'arrêtait encore ici-bas, elle mourait tous les jours d'amour et de tristesse; et la véhémence de ses désirs qui faisait la plus parfaite de ses vertus, faisait aussi la plus vive de ses amertumes.

Nous ne sentons pas jusqu'où peut aller l'excès de cette peine, nous que mille liens attachent encore à la terre... Nous ne sentons pas ce que souffre une âme qui n'aime plus rien ici-bas, qui ne vit plus que pour son Dieu, et qui est obligée de vivre loin de lui dans ce lieu de larmes et de tentations, sans cesse exposée à le perdre et jamais sûre de le posséder... Mais l'âme sainte de Marie ne trouvait plus rien en elle qui ne vînt de la grâce : plus de désirs que pour le ciel, plus de mouvemens que pour son Dieu, plus de joie que dans l'espérance de voir son bien-aimé... Aussi sa mort n'est que le terme de ses soupirs, la consolation de sa tendresse, le but de tous ses désirs. Elle retrouve ce qu'elle avait comme perdu : elle va rejoindre ce cher fils que la malice des hommes, ou plutôt les ordres rigoureux de son père, avaient séparé d'elle: mais ce n'est pas seulement son cœur qui va se réunir à ce qu'elle aime; son amour n'a plus rien à désirer : on rend sa félicité entière et accomplie. On ne laisse pas attendre à son corps la rédemption parfaite sous l'empire de la mort : on lui avance ce moment heureux de délivrance qui n'est marqué pour les élus qu'au jour de la révélation; et elle va voir dans sa chair son Sauveur, qui en était le chaste fruit. Quelles furent alors les consolations ineffables de cette union si long-temps désirée! Et qui pourrait exprimer ici les transports du cœur de Marie à la vue de son fils glorieux et immortel, adoré des anges et des saints, et lui découvrant les richesses incompréhensibles de sa divinité et de sa gloire? Mais ce sont là des secrets que l'œil n'a jamais vus, et que le langage de l'homme ne saurait faire comprendre.

Ce qui nous regarde, N... c'est que la mort n'a rien que de consolant pour une âme juste. Elle ne la sépare que de ce qu'elle n'avait jamais aimé, d'un monde qu'elle avait trouvé plein d'ennui et de piéges, d'une terre où elle avait toujours vécu comme étrangère, d'un corps qu'elle avait toujours haï, combattu, crucifié; de toutes les créatures

qui, en soulageant ses besoins, les multipliaient et aggravaient sa servitude. Elle s'applaudit d'avoir méprisé des biens qui vont lui échapper, de n'avoir pas mis sa confiance dans des hommes qui ne peuvent plus rien pour elle; de ne s'être pas bâti une cité permanente dans un monde qui va périr, etc. Elle touche enfin à ce moment heureux qui va la rendre à son Seigneur, en qui seul elle avait toujours mis sa confiance; à ce moment qui va finir une vie triste, mortifiée, périlleuse, lugubre, et commencer le jour serein de l'éternité.

Oui, N..., le véritable secret de trouver la mort douce et consolante, c'est de se détacher par avance de tout ce qu'elle nous enlevera; c'est de mourir chaque jour à quelqu'un de ces attachemens si chers qu'elle rompra; c'est de s'accoutumer à vivre seul avec Dieu au milieu de toutes les créatures qui nous environnent, puisque la mort n'est que la solitude éternelle de l'âme avec Dieu. Le pécheur meurt bien plus, pour ainsi dire, que le juste : il meurt à tout ce qui l'environne, parce qu'il tenait à tout. Autant de liens qu'il faut rompre, autant de morts particulières qu'il endure : il meurt à son corps qu'il avait toujours idolâtré; il meurt à ses biens et à ses places qui avaient fait l'unique objet de ses soins et de ses désirs; il meurt à ses plaisirs, dont il était l'esclave; à ses espérances sur lesquelles il s'appuyait; à ses édifices superbes, au milieu desquels il croyait s'être fait une demeure éternelle; à toutes les créatures qui servaient toutes à ses passions. Quel déchirement quand il faut rompre tout à la fois tous ces liens injustes qui l'attachent encore à la terre! Il souffre mille morts dans une seule : toutes ces séparations portent chacune leur mort particulière dans son âme; et le prophète a raison de dire que la mort du pécheur est la plus douloureuse et la plus amère de toutes.

Heureuse donc l'âme qui, comme Marie, morte à tout depuis long-temps, n'éprouve alors de nouveau que le plaisir de n'avoir plus rien à sacrifier à l'époux céleste, et qui habitant déjà par le cœur dans le ciel, ne laisse sur la terre que les exemples d'une vie sainte, et le souvenir d'une mort précieuse. Mais si la mort de Marie fut toute remplie de consolations qui la dédommagèrent des amertumes qu'elle avait éprouvées durant sa vie, elle fut aussi accompagnée d'une gloire qui répara les abaissemens qu'elle avait soufferts sur la terre.

SECOND POINT.

Plus le Seigneur veut élever une âme à un degré sublime de grâce, de lumière et de dignité, plus il l'abaisse et l'avilit aux yeux des hommes; et comme s'il était jaloux que ses serviteurs brillassent d'un autre éclat que du sien, il est, ce semble,

attentif à les dépouiller de cette grandeur que le monde donne pour les rendre plus dignes de cette grandeur véritable, qui est le fruit tout seul de la justice et de la sainteté.

Les abaissemens de Marie sur la terre sont une preuve de cette vérité. Comme les desseins de Dieu sur elle lui préparaient la plus haute élévation où la simple créature puisse atteindre, les voies par où elle y est conduite sont des voies d'humiliation et d'obscurité. Or je remarque trois sortes d'abaissemens dans la vie de la sainte Vierge, un abaissement de privation, un abaissement de dépendance, et un abaissement de confusion et de mépris; et je dis que son assomption dans le ciel lui rend aujourd'hui une triple gloire; proportionnée aux abaissemens de sa vie mortelle; une gloire d'élévation et d'excellence; une gloire de puissance et d'autorité; une gloire de vénération et d'hommage.

Plus on considère la vie de la sainte Vierge sur la terre, plus on y découvre une suite non interrompue de privations tristes et humiliantes : première sorte d'abaissement. Aucune créature n'avait jusque-là reçu du Ciel des titres plus augustes et plus sublimes que cette sainte fille de Juda. Elle était née du sang de David; le privilége de sa grâce avait prévenu même celui de sa naissance; elle était vierge dans sa fécondité; enfin l'auguste qualité de Mère de Dieu rehaussait en elle tous les autres titres qu'elle tenait de la naissance et de la grâce; et cependant aucun de ces titres pompeux n'a paru en elle tandis qu'elle a vécu sur la terre. Sa naissance fut toujours obscurcie par la médiocrité de sa fortune; l'excellence de sa grâce fut toujours cachée sous une vie simple et commune; l'élévation de sa dignité et le titre auguste de Mère de Dieu fut comme démenti par la ressemblance de l'homme que son Fils avait prise. La Judée la regarda simplement comme la Mère de Jésus de Nazareth; rien ne la distingue des autres mères de Juda...

C'est ainsi que par des privations continuelles, la sagesse de Dieu préparait cette âme céleste à la gloire où elle est en ce jour élevée. Tout son soin avait été de se cacher aux yeux des hommes; et il semble que l'attention unique de Dieu est de la glorifier au jour de sa mort et de la distinguer par un privilége singulier, et qui devait rendre témoignage dans tous les siècles à son auguste qualité de Mère de Dieu. Son corps pur et sacré, comme celui de son Fils, ne voit pas la corruption; la vertu du père la délivre d'entre les morts; les cieux s'ouvrent pour la recevoir, comme Jésus-Christ, triomphante et glorieuse; elle sort du tombeau environnée de lumière pour aller prendre possession de sa gloire à la droite

de son Fils, avec la même chair qu'elle lui avait fournie, pour ouvrir le ciel à tous les hommes : elle est placée au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances. C'est cette arche d'Israël, dit le saint évêque de Genève, qui, après avoir été quelque tems sous des tentes dans le désert, c'est-à-dire, dans un état obscur et peu digne d'elle, est enfin introduite avec pompe et avec éclat par le véritable David dans la Jérusalem céleste. Il semble en effet que Jésus-Christ ne serait pas ressuscité tout entier, et qu'une partie de sa chair adorable aurait été assujettie en sa sainte Mère à la corruption, si Marie n'eût participé au privilége de sa résurrection glorieuse... Aussi est-ce le prix que la magnificence de Dieu réservait aux privations humiliantes de la vie de Marie; c'est en souffrant avec joie que les hommes aient ignoré jusqu'à sa mort tout ce que la grâce avait opéré en elle de grand, que le Seigneur le fait éclater par un privilége, qu'une tradition sainte a rendu vénérable à toute l'église, et que la piété de nos pères a fait passer jusqu'à nous, comme le gage immortel de leur zèle et de leur respect pour Marie.

Pour nous, mes frères, loin de souffrir avec joie les privations qui nous humilient et qui laissent ignorer aux hommes ce que nous sommes, hélas! tout notre soin est de nous montrer; toute notre vie, une étude de vanité, qui nous montre toujours les endroits par où nous croyons nous distinguer et plaire. Lors même que touchés de Dieu et revenus de nos égaremens, nous avons pris le parti d'une vie chrétienne, nous voulons que le monde conserve encore le souvenir des talens malheureux et des vains avantages que nous avons sacrifiés en rompant avec lui. Nous sommes flattés qu'on fasse encore valoir par là tous les jours notre sacrifice, qu'on nous fasse honneur de ce que nous avons nous-mêmes jugé digne de mépris... Ainsi nous voulons participer en même temps à la gloire du monde et à la gloire de la vertu; nous voulons qu'on loue en nous et les merveilles de la grâce et les talens de la vanité; et, loin de cacher comme Marie aux yeux des hommes ce que nous sommes, nous voulons même qu'ils voient encore en nous ce que nous sommes fâchés d'avoir été...

2°. Mais s'il est rare de porter avec foi cet abaissement de privation, dont Marie nous donne l'exemple, il l'est encore plus de soutenir avec courage l'abaissement de dépendance où elle vécut toujours. Toujours soumise sur la terre et dans tous les états de sa vie mortelle, elle avait toujours respecté cette voie de dépendance, comme celle par où la grâce voulait la conduire, tantôt vivant dans une soumission entière aux volontés de Joseph, tantôt attachée aux ordres

et à la destinée de son fils, tantôt confiée au disciple bien-aimé et le regardant comme le maître de ses actions et l'arbitre de sa conduite, tantôt enfin paraissant à la suite des disciples, après la mort de Jésus-Christ, comme une des autres femmes fidèles; ne paraissant entrer en rien, ne s'attribuant rien, ne voulant pas partager avec les apôtres le gouvernement de l'Église naissante; se soumettant à leurs lois et à leur autorité, n'affectant aucune prééminence dans cette sainte assemblée; tout s'y passant sans qu'il soit fait aucune mention d'elle, sans qu'elle affectât aucune autorité, et se comportant comme une simple fille de l'Église; elle en était la protectrice et la mère. Oui, Marie, comblée de tous les dons et de toutes les lumières, revêtue de la dignité imminente à laquelle une pure créature ait jamais pu prétendre; le plus ferme appui sur la terre depuis la mort de son Fils, de l'Église naissante, en laisse tout le soin aux apôtres, et ne se réserve que la gloire de se soumettre la première à leurs décisions. Quelle leçon pour réprimer l'orgueil et l'inquiétude des fidèles qui, sans participer à l'éminence de ses dons et de ses lumières, ne peuvent imiter sa soumission et sa dépendance.

Mais le second caractère de gloire à laquelle Marie est aujourd'hui élevée, opposé à ce caractère de dépendance qu'elle avait tant aimé, est une gloire d'autorité et d'empire. Elle reprend aujourd'hui dans le ciel, à la droite de son Fils, cette puissance qu'elle n'avait pas voulu exercer sur la terre : elle rentre dans tous ses droits; elle est établie sous Jésus-Christ la médiatrice des fidèles, le canal des grâces, l'espérance et le soutien de l'Église, l'asile des pécheurs, la protectrice des justes, la ressource des peuples et des empires, la reine du ciel et de la terre. Oui, N..., la puissance de Marie n'a point d'autres bornes que celles de l'amour de son Fils pour elle. Il partage, pour ainsi dire, avec elle son autorité; il la rend la distributrice de ses grâces; il veut que nous nous adressions à elle, si nous voulons tout obtenir de lui; et rien n'est plus éloigné de l'esprit de la foi que de croire honorer la puissance de Jésus-Christ en diminuant celle de sa sainte mère. C'est lui que nous honorons en elle; ce sont ses dons que nous exaltons, en exaltant les dons ineffables de Marie; c'est sa puissance que nous réclamons, en réclamant celle de sa sainte Mère; et elle et nous, nous ne sommes ce que nous sommes que par lui; et notre confiance en elle ne prend sa source que dans les merveilles que Jésus-Christ veut bien opérer par elle. Ce n'est pas qu'il suffise de se mettre sous la protection de Marie et de lui rendre quelques hommages pour assurer son salut; le salut éternel est le prix de l'observance

seule de la loi de Dieu. Quiconque ne rompt point ses passions criminelles, a beau se déclarer serviteur de Marie; elle le regarde comme l'ennemi de son fils; elle déteste la confiance qu'il met en elle, comme injurieuse à la religion et à la gloire de Jésus-Christ. Elle aide de son entremise les pécheurs qui veulent revenir de leurs égaremens; mais elle sollicite elle-même la punition de ceux qui se font de son entremise une sécurité et une raison pour y persévérer....

Enfin le dernier abaissement de Marie pendant sa vie mortelle, avait été un abaissement de mépris et de confusion. Soupçonnée par Joseph, elle avait porté dans le silence toute la honte d'un soupçon si humiliant et si triste.... Elle unissait cette humiliation à celle que le Verbe fait chair commençait à éprouver dans ses chastes entrailles; elle se soumettait, comme lui, à porter quelque temps la ressemblance du péché, à faire un sacrifice de son innocence aux ordres inconnus et adorables de la sagesse divine, et à se réjouir même par avance de l'utilité que Dieu saurait bien retirer, pour l'accomplissement de ses desseins éternels, de son humiliation et de son opprobre. Telle était la disposition de Marie; et voilà pourquoi sa mort est suivie d'une gloire de vénération et d'hommage; dernier caractère. Tous les peuples et toutes les nations ont entendu parler des merveilles de Dieu en elle: partout où la gloire de Jésus-Christ a trouvé des adorateurs, la sienne a trouvé des honneurs et des hommages. A peine eut-elle disparu de la terre, que les hommes apostoliques lui adressèrent des vœux: ces siècles heureux et si honorables à la foi, furent les premiers dépositaires du respect des fidèles envers Marie; et il fallait bien que l'Église, encore naissante, rendît déjà des honneurs solennels à cette reine du ciel, puisqu'il s'éleva dès lors, parmi les fidèles, des hommes ignorans et superstitieux, qui, frappés de l'éminence de sa gloire et de sa dignité, changèrent la piété en superstition et en idolâtrie; lui offrirent des sacrifices, et lui rendirent des honneurs qui ne sont dûs qu'à l'Éternel. Ainsi à mesure que la foi se répandit, le culte de Marie s'établit sur la terre; à mesure que l'Église, favorisée par les Césars, vit l'éclat et la magnificence accompagner la sainteté de ses mystères, les hommages rendus à Marie devinrent plus pompeux et plus solennels.

En vain parurent alors des esprits inquiets et superbes qui osèrent lui disputer l'auguste qualité de Mère de Dieu. Leurs blasphèmes ne servirent qu'à réveiller la piété des fidèles: de toutes parts s'élevèrent des autels et des temples magnifiques consacrés sous sa protection et sous son nom à la gloire de son

Fils : la religion des peuples opposa des monumens publics élevés à l'honneur de Marie, aux secrètes entreprises de ses ennemis ; des conciles s'assemblèrent pour lui conserver ses droits augustes et laisser à la postérité, dans leurs décisions, les titres vénérables de leur respect, et de celui de leurs pères envers Marie ; et l'erreur, comme il arrive toujours, ne réussit qu'à établir avec plus d'éclat la vérité.

Que dis-je, mes Frères? les villes et les empires se mirent sous sa protection puissante : de saintes sociétés assemblées à son nom et dévouées à son culte s'élevèrent de toutes parts ; les fléaux publics cessèrent par les vœux et les hommages publics qu'on lui adressa ; nos villes et nos provinces, frappées de la main de Dieu, virent tomber par son entremise le glaive qui les châtiait ; et un de nos rois, dont la mémoire nous sera toujours chère, parce qu'il fut un roi juste et clément, fit, pour immortaliser le souvenir d'un bienfait si signalé, un hommage public à cette reine des cieux, de tout son royaume qu'elle venait de conserver et de délivrer de la plaie qui semblait annoncer sa désolation et sa ruine...

Voilà le comble de gloire où les humiliations passagères ont conduit Marie ; et telle est presque toujours la destinée des justes qui ont éprouvé des revers et des humiliations sur la terre...

Il n'en est pas ainsi du pécheur. La mort finit toute la gloire de l'homme qui a oublié Dieu pendant sa vie ; elle lui ravit tout ; elle le dépouille de tout ; elle l'anéantit dans tout ce qu'il avait de grand aux yeux des hommes ; elle le laisse seul sans force, sans appui, sans ressource, entre les mains d'un Dieu terrible. Ce nombre d'amis, de flatteurs, d'esclaves, de sujets, au milieu desquels il se croyait immortel, ne peuvent plus rien pour lui ; semblables à ceux qui voient périr de loin un homme au milieu des flots, ils peuvent tout au plus accorder des larmes à son malheur, ou faire des vœux inutiles pour sa délivrance. Ainsi seul aux prises avec la mort, il tend en vain les mains à toutes les créatures qui lui échappent. Le passé ne lui paraît plus qu'un instant fugitif, qui n'a fait que briller et disparaître ; l'avenir est un abîme immense, où il ne voit ni fin, ni issue, et où il va se perdre et s'engloutir pour toujours, incertain de sa destinée...

Mais l'âme juste, ah ! elle voit alors le monde et l'éternité des mêmes yeux qu'elle les avait toujours vus ; rien ne change, rien ne finit pour elle dans ce dernier moment que ses humiliations et ses souffrances. Ainsi libre de tous les attachemens du monde et de la vanité, pleine de bonnes œuvres, soutenue de la foi des promesses, mûre pour le ciel, elle ferme les yeux sans

regret à tous les vains objets qu'elle n'avait jamais vus qu'avec peine ; elle s'envole dans le sein de Dieu d'où elle était sortie, et où elle avait toujours habité par ses désirs, et rentre avec paix et avec confiance dans la bienheureuse éternité. (Le père Massillon, dans son Sermon de l'Assomption. *Voyez* le père Bourdaloue, dans ses deux Sermons de l'Assomption; M. de Fénélon, dans son Sermon sur le même sujet; le tome second des Essais des Panégyriques des Saints; le père Bourée et l'auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale chrétienne; le troisième tome des Éloges historiques; les pères le Valois, Croiset, d'Orléans, Pallu, qui ont tous parlé de l'Assomption, les uns dans les traités qu'ils ont fait de la dévotion envers Marie, les autres dans leurs réflexions et leurs méditations.)

AUGUSTIN.

PREMIER PANÉGYRIQUE ABRÉGÉ.

Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno Cœlorum.

Celui qui aura pratiqué et qui aura enseigné sera appelé grand dans le royaume des Cieux. (Matth. ch. 5.)

Enseigner la vertu sans la pratiquer, c'est une vanité de philosophe; la pratiquer sans l'enseigner, c'est une dévotion louable : la pratiquer et l'enseigner tout ensemble, c'est la grandeur et la perfection des saints. C'est par ce double esprit que la religion s'est établie... Je sais que la vérité ne dépend pas des œuvres de ceux qui l'enseignent... Mais lorsqu'on joint à l'utilité de l'instruction l'autorité de l'exemple; et qu'ouvrant les voies de la sagesse et de la justice, on apprend aux hommes à connaître Dieu et à le servir : comme c'est le plus noble ministère du royaume de Jésus-Christ, Dieu lui prépare dans le ciel une couronne plus éclatante. Qui est-ce qui l'a jamais mieux méritée cette couronne que le grand Augustin, qui n'a pas moins édifié l'Église par sa sainteté; qu'il l'a éclairée par sa doctrine; et qui, par ses vertus et par ses ouvrages, a contribué si solidement à maintenir la foi et à régler les mœurs des fidèles? Il fut le docteur de la vérité et le modèle de la piété chrétienne; et le même esprit animant et ses actions, et ses pensées, et ses paroles, il enseigna la vérité, et la suivit : il enseigna l'humilité, et il la pratiqua : il enseigna la charité, et il en fut pénétré.

PREMIER POINT.

Deux choses faisaient la perfection de l'homme avant le péché, la justice et la vérité. La vérité éclairait son esprit, la justice réglait ses actions... C'est sur ce modèle que l'homme nouveau, selon l'apôtre, a été créé dans la justice et la sainteté

de la vérité. (*In justitiâ et sanctitate veritatis.* Ephes. 4.) S'il est donc constant que la perfection du chrétien consiste à connaître la vérité, ce qui est la vraie sagesse; et à l'aimer, ce qui est la véritable justice : voyons ces deux qualités en saint Augustin.

Dieu lui avait donné un esprit éclairé, pénétrant, universel. Il n'y a rien de si sublime dans les sciences humaines où il ne s'élevât par la force de son génie; rien de si obscur qu'il ne perçât par la vivacité de sa raison et de ses lumières; rien de si embrouillé qu'il ne démêlât par un juste discernement et par une profonde pénétration, prévenant les difficultés et voyant les conséquences dans les principes. Maître et disciple tout ensemble, il comprit par sa seule méditation et par une simple lecture, ce que les philosophes ont imaginé de plus subtil pour gêner les esprits des hommes, plutôt que pour les instruire... Les sciences manquaient à son esprit, plutôt que son esprit aux sciences; et dans la facilité qu'il avait à les apprendre, on eût dit qu'il les inventait.

Vous le vouliez, mon Dieu, vous qui tenez en vos mains le sort des hommes, et qui, par des voies inconnues, les conduisez au point que votre providence leur a marqué; vous vouliez qu'il se remplît des connaissances du siècle dont il devait faire un si saint usage. Cet art de discourir et de raisonner que les païens ont fait servir à la vanité et au mensonge, il devait l'employer à la défense de vos vérités et à l'explication de vos écritures. Il cueillait dans ces parterres étrangers des fleurs dont il devait vous faire un jour des couronnes, et vous le laissiez enrichir des dépouilles des Égyptiens, que vous saviez bien qu'il amassait pour vous les consacrer un jour, et pour en orner votre tabernacle.

Ses inclinations furent proportionnées à son esprit, et un heureux naturel lui servit de fondement pour acquérir et pour posséder la sagesse... Son équité dans ses jugemens, sa fidélité dans ses amitiés, son estime pour les gens de bien, sa pitié pour les malheureux, son désintéressement et sa probité dans les offices de la vie civile, faisaient voir dès sa jeunesse qu'il y avait en lui un fonds de justice naturelle, et que si son esprit semblait être fait pour connaître la vérité, son cœur était fait pour la suivre; cependant Dieu permit, soit pour humilier et pour applanir les hauteurs superbes de son esprit, soit pour lui faire sentir la faiblesse et la corruption de la nature, et le besoin qu'il avait de cette grâce de Jésus-Christ, dont il devait parler avec tant de force; Dieu permit, dis-je, qu'il tombât dans tous les désordres que causent l'erreur dans l'entendement, et les passions dans la volonté. Enflé de l'orgueil des

sciences humaines, et rempli de son propre esprit, il commença à se moquer des expressions humbles des écritures... Sa vanité lui faisait trouver une fausse majesté dans les écrits des philosophes, qui lui donnait du dégoût pour la simple et modeste sagesse des livres sacrés... Méprisant ainsi les pures sources de la vérité, par un juste jugement de Dieu, il tomba dans les abîmes du mensonge... Il croit avec les manichéens qu'il y a deux principes éternels, l'un du bien et l'autre du mal, qui sont comme deux divinités contraires, qui se combattent l'une et l'autre : qu'il y a deux âmes dans l'homme, l'une qui le porte à la justice, l'autre qui le détermine au péché. Il rejette l'ancienne loi et les prophètes; et renonçant à l'usage de son libre arbitre, il se persuade que c'est une fatale nécessité qui entraîne nos volontés ou à l'amour, ou à la haine; et quelque crime qu'il commette, il s'estime plus malheureux, mais il ne s'estime pas moins innocent, parce qu'il suit sa destinée, et qu'il croit avoir en lui une âme qui s'attache au bien, durant que l'autre se dérègle.

Sa volonté ne fut pas moins agitée que son esprit. Que de désirs, que de passions, que d'engagemens ! Il languit plusieurs années dans les bras de la volupté, insensible aux larmes d'une mère affligée, inflexible aux prières et aux remontrances de ses amis, touché sans être converti des amertumes qu'il trouvait au milieu même de ses plaisirs... Combien de fois fit-il des efforts, mais efforts impuissans pour dissiper les ténèbres qui le tenaient enveloppé? Combien de fois pressé d'un juste remords, malgré toutes les préventions de la coutume, eut-il envie d'échapper à ses passions, et de se révolter contre elles? Combien de fois une partie de lui-même soupirant après son salut, pendant que l'autre semblait entraînée à sa perte, tourna-t-il les yeux vers le Ciel, pour lui demander du secours contre lui-même? Il l'obtint enfin ce secours. Il me semble que j'entends cette voix divine, qui, frappant son cœur encore plus que ses oreilles, lui dit avec autorité : *prends et lis...* Je me le représente ici lisant dans les épîtres de saint Paul, l'obligation de se revêtir de Jésus-Christ, et de renoncer à toutes les convoitises. Quel changement ! Ses inquiétudes s'apaisent, ses ténèbres se dissipent, sa raison se purifie, ses doutes s'éclaircissent, sa foi s'affermit, son zèle s'échauffe; et, par ces paroles d'un maître divin, où la providence l'avait renvoyé, il devient le disciple fidèle de la vérité... Le plus savant des Pères de l'Église devait être la conquête du plus savant d'entre les apôtres. Il était juste que celui qui avait été le docteur de la grâce de Jésus-Christ, enfantât par la parole de la vérité celui

qui en devait être le défenseur, qu'il lui laissât, comme par titre d'héritage, cette portion de son apostolat, et qu'il le formât comme le successeur de son esprit, et l'interprète de sa doctrine.

Ne vous souvenez donc plus, N..., de cet Augustin pécheur. C'est un homme nouveau, aussi élevé par ses vertus, qu'il s'était abaissé par les désordres de sa vie.... Représentez-vous un homme qui, par des accroissemens perpétuels de science et de charité, s'avance dans les voies de Dieu, et qui reçoit les plus pures impressions de cette sagesse éternelle, qui fait savoir à l'âme ce qu'elle doit faire et qui lui fait faire ce qu'elle lui a fait savoir : un homme que Dieu a destiné pour être un des plus solides appuis de sa religion, à qui le Saint-Esprit qui est venu enseigner toute vérité, semble l'avoir toute enseignée... Vous dirai-je qu'il découvrit le défaut des mœurs et de la doctrine des manichéens, comme s'il n'eût été trompé par eux, qu'afin de les détromper eux-mêmes... Vous dirai-je qu'il acheva de ruiner la secte des ariens, qui, comme une hydre renaissante, reprenait de nouvelles forces?... Vous dirai-je que par ses écrits, par ses travaux, par les périls mêmes de sa vie, il arrêta le cours de ce schisme qui divisait depuis longtemps l'Église d'Afrique par la fureur des donatistes? S'il eut autant de zèle pour détruire les hérésies qu'il trouva établies, quelle fut sa diligence pour empêcher les nouvelles de s'établir? Il sortit en ce temps des bords de l'Océan britannique un homme présomptueux, plein de lui-même, ingrat envers Jésus-Christ et envers sa grâce, jaloux de sa liberté et de son indépendance, capable de gagner la bienveillance des hommes en flattant leur orgueil, assez faible pour tomber dans l'erreur, assez hardi pour la soutenir, assez adroit pour y engager les autres. Tel et plus dangereux encore était Pélage dans le royaume de Jésus-Christ. Il niait le péché originel, et rendait la grâce dépendante de nos mérites. Il assurait que l'homme se suffisait à lui-même, etc. L'Église d'Afrique étonnée, cherche les moyens de réprimer cette hérésie naissante. Elle s'assemble dans ses conciles provinciaux; les saints évêques s'encouragent; et, par une inspiration du Ciel, ils chargent Augustin de combattre pour la grâce, et de délivrer Israël des insultes du géant orgueilleux qui le menaçait.

C'est alors qu'Augustin, comme un autre David, sort en campagne; il écrit, il dispute, il attaque, il défend, il répond, il interroge : partout il confond ses ennemis, partout il fait triompher la vérité... Toute l'Église l'écoute avec admiration. Jérôme, dans la Palestine, courbé sous le faix de ses travaux, accoutumé lui-même à vaincre,

quitte sa plume fatale à tant d'hérétiques, et ne veut dire autre chose, sinon qu'il n'y a rien à dire après Augustin. Qu'il était difficile d'expliquer le mystère ineffable de la grâce ! Comment rendre la grâce de Dieu triomphante, et la liberté de l'homme inviolable ? Il faut donner à la grâce une force qui détermine, donner à la volonté un acquiescement libre : « O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! » *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ !* (Rom. 4.) Si cet abîme peut être sondé, ce sera par Augustin, non par la force de son esprit, mais par les lumières de l'esprit de Dieu, par lequel il combat pour la vérité, et par le secours duquel il enseigne et il pratique l'humilité.

SECOND POINT.

Les philosophes platoniciens dont Augustin avait étudié les ouvrages, comprenaient aisément que Dieu étant un être souverainement intelligible, se connaissait lui-même, et produisait une image ou un Verbe éternel comme lui ; mais ils ne croyaient pas qu'il fût de sa dignité de le représenter couvert d'une chair mortelle, où ils voyaient tant de corruption. Le premier était conforme à leur connaissance ; le second choquait leur orgueil. Leur curiosité était satisfaite à regarder Dieu dans le séjour de ses lumières, mais leur raison était rebutée de le voir dans l'humiliation. Augustin fut réduit à cette aveuglement ; mais depuis qu'il eut appris dans les livres sacrés l'union du Verbe divin avec la nature humaine, il s'embrasa de l'amour de Dieu. Tantôt sortant comme de lui-même, et s'élevant par la force de son esprit au-dessus de toutes choses créées, il va se perdre heureusement dans le sein de son Créateur ; tantôt se renfermant dans son propre cœur, et ramenant ses pensées sublimes à la connaissance de lui-même et à des réflexions humbles et basses, il descend jusqu'à l'humilité du Rédempteur.

Quand il s'élève, pénétré de la grandeur et de la majesté de Dieu, il s'écrie : « Éternelle vérité, c'est après vous que je soupire, vous êtes mon Dieu, et tout ce qui n'est pas vous, ne m'est rien ! » Quand il s'abaisse, touché des sentimens les plus vifs d'une tendre reconnaissance à la vue d'un Dieu fait homme, il s'écrie : « Quand je vous vois, Seigneur, revêtu de ma pauvreté et de mes faiblesses, je ne puis assez me confondre, je ne puis assez vous aimer ! » Ainsi se partageant sans se diviser entre Dieu et Dieu même, se prosternant au pied de son trône, se jetant au pied de sa croix ; par l'un il guérit son orgueil, par l'autre il nourrit son amour : il se fait en lui comme un cercle de flamme et de lumière ; sa science produit sa charité ; sa charité produit sa

science ; et l'une et l'autre se soutiennent par l'humilité... Je pourrais vous le représenter ici, lorsqu'il fut ordonné prêtre malgré toute sa résistance, fondant en larmes, se reprochant à lui-même son insuffisance; craignant que ce ne fût un effet de la justice de Dieu pour le punir de ses péchés, plutôt qu'un effet de sa providence, pour l'élever à ce ministère ; entrant dans le sacerdoce de Jésus-Christ avec toute sa science et toute sa vertu, avec plus de crainte que n'en ont ceux qui s'y engagent sans disposition et sans connaissance. Je pourrais vous le représenter quand il fut appelé à la dispensation de la parole et des sacremens de Jésus-Christ ; implorant la pitié, la charité et la justice de son évêque, pour obtenir de lui le temps de méditer dans le silence et dans la retraite les mystères qu'il devait annoncer au peuple... Je pourrais vous le faire voir dans une sainte horreur des charges et des dignités, s'éloignant des églises dont les siéges étaient vacans, et regardant comme un fardeau redoutable, ces dignités qu'on regarde comme une gloire mondaine, qu'on recherche avec une ambition séculière, qu'on demande comme la récompense des services, qu'on prétend comme le fruit d'une longue patience, et qu'on acquiert même souvent par des indignités et par des bassesses.

Mais voyons notre saint dans l'élévation ; et pour bien juger quel fut son esprit, reconnaissez avec moi que deux qualités sont nécessaires à ceux que Dieu appelle au gouvernement et à la conduite de l'Église, la sagesse et la docilité ; la sagesse à l'égard des âmes qui leur sont commises ; la docilité à l'égard de Dieu qui les a choisis... Ainsi la sagesse se trouvant en eux réglée par l'humilité ; l'humilité se trouvant éclairée de la science et de la sagesse, ils peuvent faire ce que Dieu commande, parce qu'ils sont humbles ; ils peuvent commander aux autres ce qu'ils doivent faire, parce qu'ils sont sages. Ce fut là le caractère de saint Augustin. Qui est-ce qui eut plus d'étendue d'esprit et de raison pour la conduite des âmes ?...

Cependant qui est-ce qui eut jamais plus de retenue et d'humilité ? Qui est-ce qui, dans une vie glorieuse, retint jamais moins de gloire pour lui ? S'il est élevé dans les ministères de l'Église, il en prend tout le soin et tout le travail, et il en laisse toutes les commodités et tout l'éclat : s'il gouverne, c'est pour servir et non pas pour dominer : s'il prêche, ce n'est pas pour s'attirer des applaudissemens, c'est pour annoncer Jésus-Christ : s'il écrit, c'est pour enseigner la religion, non pas pour s'acquérir de l'estime : s'il est consulté, il répond comme un disciple qui doute, non pas comme un maître qui résout : s'il dispute, c'est pour l'éclaircissement de la vérité, non pas pour

l'honneur de la victoire : s'il attaque les hérétiques, il en veut à leurs opinions, et non pas à leurs personnes, et il soutient la vérité sans blesser ni la charité, ni la justice : s'il se défend, il réfute leurs erreurs, et il souffre leurs injures : s'il les convainc, c'est pour faire triompher l'Église, et non pas pour triompher lui-même. On voit régner dans toutes ses actions cette charité qui ne cherche point ses intérêts, et cette humilité qui ne s'élève d'aucun succès, et qui ne refuse aucune occasion de se confondre... Ce fut dans cette vue qu'il condamna par une censure publique et impitoyable, tout ce qu'il trouva de faux, de défectueux ou d'imprudent dans ses ouvrages... Combien de temps soupira-t-il après son repos? Avec quel empressement se fit-il nommer un successeur pour se décharger d'une partie des soins de l'épiscopat? Que n'ai-je ce style tendre et affectif dont il se sert pour reconnaître sa misère, pour louer les miséricordes de son libérateur, pour publier les grâces qu'il en a reçues, et pour pleurer amèrement ses péchés ! Que ne puis-je graver dans votre mémoire ces expressions si vives et si touchantes qu'une profonde reconnaissance et un amoureux repentir ont tiré du fond de son âme ; et que ne puis-je vous rapporter ici une partie de ses confessions ! L'orgueil des hommes du monde leur a inspiré le secret de faire dresser des arcs de triomphe, et d'élever des statues pour être des monumens éternels de leurs victoires, afin de recevoir de l'art une espèce d'immortalité que la nature ne donne point : ils gravent sur le marbre et sur l'airain les actions éclatantes de leur vie, pour rendre leur vanité aussi durable que ces pierres et ces métaux. L'humilité de saint Augustin lui a inspiré le secret de rendre sa pénitence éternelle, et de pleurer encore après sa mort les désordres de sa vie...

Rien n'est plus naturel au pécheur que de vouloir cacher son péché... On ne rougit pas de commettre des fautes, mais on rougit de les avouer. Au lieu de les couvrir devant Dieu par l'humilité, on y ajoute un nouvel orgueil qui s'efforce de les cacher; surtout quand on est dans quelque rang élevé, où l'on croit avoir besoin de sa réputation pour le bien même du public... Augustin n'eut pas de ces délicatesses, et n'usa pas de ces prétextes : Évêque exposé aux railleries et à la calomnie de ses envieux, et des hérétiques, ses adversaires, il veut bien découvrir et ses erreurs extravagantes et ses péchés, pour la plupart grossiers et sensuels, que la honte fait cacher avec tant de soin... Mais non-seulement il s'humilie de ses péchés, il s'humilie des grâces mêmes qu'il a reçues... C'est une partie de l'humilité de faire connaître à chacun ce qu'on a de mal, par

une confession sincère ; c'en est une autre de faire que chacun attribue à Dieu ce que l'on a de bon, par de continuelles actions de grâces, et que tout le monde confesse que tous les dons excellens viennent d'en haut. Jamais docteur n'enseigna avec plus de force cette doctrine; jamais chrétien ne la pratiqua avec plus de fidélité qu'Augustin.... Il enseigna encore la charité, et il en fut pénétré lui-même.

TROISIÈME POINT.

Rien ne devrait tant exciter l'homme à la piété que l'étude et la connaissance des mystères de la religion. C'est le propre de la vérité de se faire aimer à mesure qu'elle se découvre. Il est difficile qu'en contemplant la grandeur de Dieu, on n'en tire des conséquences pour le culte qu'on lui doit rendre; et que l'âme frappée d'un si grand objet, ne s'empresse à le posséder par amour, après l'avoir cherché par l'intelligence. Cependant il n'arrive que trop souvent que la charité se trouve comme étouffée sous des spéculations froides et sèches..., et qu'à force de considérer nos mystères, pour en parler, on y devient presque insensible.

Augustin n'abusa pas ainsi de son esprit, il ne perdit rien de sa simplicité et de sa ferveur, par cette science qui enfle quelquefois le cœur sans le remplir; il n'avait acquis tant de lumières et de dons spirituels, que pour sa propre sanctification, et pour l'édification de l'Église. Le S.-Esprit était son véritable maître, qui lui apprit cette science des saints, qu'on goûte mieux par les sentimens du cœur, qu'on ne la pénètre par la force de l'esprit... Qu'on lise ses ouvrages, on y trouvera autant d'ardeur que de lumière, autant d'onction que de raison. Ce ne sont pas de simples efforts de l'esprit humain, ce sont des productions de l'âme purifiée par la piété, qui instruisent et qui touchent, qui éclairent et qui embrâsent. Qu'on examine sa doctrine, on y verra partout que le devoir des chrétiens c'est d'aimer Dieu; et que pour accomplir la loi, il faut aimer; que Dieu étant le souverain bien, dont la possession seule peut nous rendre heureux, il doit être la règle de tous nos désirs et le but de toutes nos actions; et qu'ainsi l'occupation d'une âme fidèle doit être de retrancher du poids de la cupidité pour renforcer la charité, parce qu'on déplaît à Dieu par l'une, et qu'on ne le sert dignement que par l'autre. Qu'on repasse sa vie depuis le temps de sa conversion, on verra que ce cœur naturellement grand et élevé, ne pouvait avoir d'autres bornes que Dieu même: tout autre amour ne pouvait le satisfaire... Il eût voulu recommencer à vivre, et renouer le fil de ses jours, pour en marquer tous les momens par quelque mouvement d'amour de

Dieu. Quel regret n'eut-il pas de l'avoir aimé trop tard, et de ne l'avoir pas aimé autant qu'il mérite qu'on l'aime?... C'est de tous ces mouvemens de son cœur qu'il recueillait cette confiance avec laquelle il disait à Dieu : Je sais qu'il est difficile à l'homme de sonder la profondeur de son cœur : et votre Écriture nous enseigne que l'on ne peut juger si l'on est un vase d'honneur ou un vase de colère, si l'on est digne d'amour ou de haine. Mais après avoir examiné mon cœur, je sens que je vous aime, Seigneur, et je n'en puis douter.

La preuve la plus évidente de cet amour, c'est le travail : rien ne marque tant qu'on n'aime point Dieu, que toutes ces irrésolutions et ces incertitudes où sont la plupart des hommes, lorsqu'il s'agit de faire le bien... Ce fut durant long-temps l'état où se trouva saint Augustin; mais aussitôt qu'il eut senti la douceur de la charité, rien ne lui parut difficile. La continence qui lui paraissait une contrainte insupportable, lui devint une vertu comme naturelle : l'image grossière des plaisirs du monde se dissipa comme d'elle-même : les chaînes qui liaient sa volonté, tombèrent presque sans effort : le joug de la loi de Dieu sous lequel il gémissait, lui devint léger : son zèle fut infatigable; on le vit bégayer avec les enfans, raisonner avec les doctes, semer quelquefois même sans espérance de moisson, servir des ingrats, persuader des obstinés, adoucir des barbares, et perdre enfin pour Dieu et pour son Église ce repos qu'il avait tant aimé. On le vit tantôt exhorter des cathécumènes à conserver la sainteté de leur baptême; tantôt instruire les clercs qu'il avait assemblés.; tantôt donner des règles à ceux qui étaient appelés à suivre les conseils évangéliques, et conduire les vierges de Jésus-Christ dans les voies de la pureté chrétienne. Quelle erreur s'éleva de son temps, dont il ne fût le destructeur? Quel doute fut agité, dont il ne fût comme l'arbitre? Quelle vérité fut attaquée, dont il ne devînt le défenseur? Quelle persécution souffrit l'Église, qu'il ne partageât avec elle? Quel avantage remporta-t-elle sur ses ennemis, dont il ne triomphât lui-même? Ne sont-ce pas des marques certaines d'une charité fervente et infatigable? C'était peu pour lui, s'il ne fût mort dans les fonctions de la charité. Aussi ne perdit-il pas la triste occasion qui se présenta de l'exercer envers son peuple... Je ne vous ferai pas ici l'affreuse peinture des cruautés des Vandales qui, après avoir porté le fer et le feu dans toute la campagne, vinrent enfin mettre le siége devant Hyppone. C'est là qu'Augustin se renferma pour être le secours et la consolation des assiégés. Il crut que c'était le devoir d'un bon pasteur de vivre et de mourir avec son peuple... Combien

de fois leva-t-il les mains au ciel, pendant qu'Israël combattait sur ses murailles? Combien de fois animant ses concitoyens, plutôt contre leurs péchés que contre leurs ennemis; plutôt à la garde de leurs âmes, qu'à la défense de leurs remparts, les faisant juger par la foi des événemens de ce monde, et leur montrant dans leur malheur la justice de Dieu qui les frappait, leur fit-il des leçons de pénitence? Combien de fois, sacrifiant à Dieu tout ce qui lui restait de vie, lui demanda-t-il, ou qu'il fortifiât sa faible vieillesse pour assister tant de malheureux; ou qu'il le tirât de ce monde, pour ne pas voir la désolation de son peuple? Ainsi après une longue suite de travaux et de vertus, rempli de jours, et plus encore de mérites, il mourut dans le sein de la pénitence et dans l'exercice de la charité.

Que nous serions heureux si nous pouvions dire comme lui, que nous aimons Dieu! c'est le devoir du chrétien, c'est l'occupation des saints, c'est la vie éternelle, de le connaître et de l'aimer. Mais est-ce aimer Dieu, que de croire faiblement sa vérité, que d'entendre indifféremment sa parole, que de suivre négligemment ses volontés? Est-ce aimer Dieu, que de partager son cœur entre lui et le monde, et de mener une vie demi-chrétienne et demi-païenne? Est-ce aimer Dieu que de remplir son cœur et son esprit de vaines idées d'ambition et de fortune, et de s'arrêter aux biens passagers qu'on possède, et d'oublier les biens éternels qu'on espère? Est-ce aimer Dieu que de murmurer des afflictions qu'il nous envoie, comme si notre vie ne devait être qu'une longue suite d'événemens heureux; et comme s'il y avait pour nous une dispense d'être conformes à l'image de Jésus-Christ, et de participer à ses souffrances?... Pourquoi ne brûlerons-nous pas de ce feu que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre? Dirons-nous que nous sommes faibles, que les tentations sont violentes, que nos attachemens sont grands, que nous ne pouvons ni surmonter nos faiblesses, ni résister à nos tentations, ni rompre nos chaînes? Augustin eut-il de moindres difficultés que nous, et avons-nous de moindres secours que lui? La grâce n'est-elle pas toujours également puissante?... Suivons les traces du grand Augustin; écoutons comme lui la voix du ciel qui nous appelle; nourrissons-nous de sa doctrine; imitons ses vertus, et travaillons à mériter la gloire dont il jouit dans le sein de l'éternité. (Fléchier, dans son panégyrique de saint Augustin, tom. 1, pag. 201 et suivantes.)

AUGUSTIN.

SECOND PANÉGYRIQUE ABRÉGÉ.

Gratiâ Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit.

Ce que je suis, je le suis par la grâce de Dieu, et elle n'a point été stérile en moi. (Epist. 1. ad Corinth.)

C'est saint Paul lui-même qui a si bien tracé son caractère, qui consiste à avoir travaillé avec plus de zèle et de succès qu'aucun autre saint, pour la gloire de la grâce, après en avoir éprouvé plus qu'aucun autre pécheur la nécessité et la puissance. Mais ce caractère convient si parfaitement au grand Augustin, que dès qu'on pense à lui, on se rappelle aussitôt que si la grâce a tout fait pour lui, il a aussi tout fait pour la grâce, et que s'il en fut après saint Paul la plus belle conquête, il en fut aussi après le même apôtre le plus illustre défenseur. Il faut considérer Augustin, et comme le sujet et comme l'instrument des opérations de la grâce; exposer ce qu'elle a fait pour lui, en l'arrachant à l'erreur et au péché, et ce qu'elle fait par lui, en combattant par lui, par sa voix et par ses écrits, le péché et l'erreur. Voilà Augustin tout entier.

PREMIER POINT.

Dans les éloges des grands hommes du monde on supprime ordinairement leurs fautes et leurs faiblesses; ou si on les rappelle, c'est avec tous les ménagemens de la flatterie et toutes les adresses de l'éloquence. Ainsi la vanité honore la vanité. A Dieu ne plaise que nous en usions de la sorte à l'égard des grands hommes de la religion, à l'égard des saints! lorsqu'ils ont été de grands pécheurs, il faut en convenir franchement. Et pourquoi! Pour leur gloire même, ou plutôt pour celle de la grâce, qui de pécheurs les a faits saints; *in laudem gloriæ gratiæ*... Ne craignons donc point de dire qu'Augustin avait été dans l'erreur et dans le péché; et en louant ce qu'il y avait de naturellement louable en lui, ne dissimulons point l'abus qu'il en fit si long-temps. Il était né de parens d'une condition médiocre et pauvre. C'est lui qui l'avoue en chaire, dans un sermon en face de son peuple assemblé, dont tous les yeux sont fixés sur lui... Voilà un des plus beaux traits de son histoire, parce que c'en est un des plus marqués de son humilité.

Cependant la providence de Dieu sur son Église, qui destinait Augustin à en être la plus éclatante lumière, la providence lui procura des secours pour cultiver ses talens pour l'étude... Il était né avec tout ce que la nature partage entre les autres hommes. Il réunissait tous les mérites particuliers, et dans un degré où il est rare de

les posséder, même séparément. C'était un génie pénétrant et facile, étendu et profond, vif et juste, brillant et solide, un génie universel. Mais la droiture et la bonté de son cœur égalaient, surpassaient même encore, s'il est possible, l'élévation et la beauté de son esprit. Il l'avait tendre jusqu'à la passion; mais constant et fidèle jusque dans ses criminelles amours. Il l'avait ardent, et pourtant doux, bienfaisant, généreux, sincère, ami du vrai, ennemi de toute bassesse... S'il ne fut pas toujours vertueux, il respecta, il aima la vertu partout où il la vit. Si ses penchans lui coûtèrent son innocence, ils ne prirent jamais rien sur sa probité. Il y avait dans ce cœur un fonds de justice et d'équité naturelle... Seigneur, achevez votre ouvrage. Couronnez vos dons. Joignez ceux de la grâce à ceux de la nature. Sanctifiez ces vertus humaines. Ranimez ces os arides par un souffle de vie. Faites succéder à la stérile beauté de ces feuilles et de ces fleurs des fruits solides d'immortalité. Formez de tous ces trésors de l'Égypte un tabernacle pour Israël.... Éclairez cet esprit si élevé, des lumières de la foi, et embrasez ce cœur si tendre et si généreux du feu de votre amour.

Il le fera, mais le temps marqué dans les décrets éternels n'est pas encore venu. Dieu permet, pour l'honneur de sa grâce, qu'Augustin consacre au vice ce qui ne lui avait été donné que pour la vertu. Pour l'honneur de l'Église, qu'il se serve contre elle de ce qu'il n'avait reçu que pour la servir... Une abondance de péché avant une surabondance de grâce, pour rendre celle-ci plus admirable et plus touchante encore... Ainsi malgré les exemples et les avis de Monique, Augustin s'abandonne aux déréglemens trop ordinaires du premier âge; et ce cœur si propre à l'amour de Dieu, si digne, si j'ose m'exprimer ainsi, d'aimer Dieu, brûle de l'amour impur des créatures. Mais entendons-le parler lui-même dans ses confessions; livre admirable, le chef-d'œuvre de son esprit et de son cœur.... Voici donc la peinture qu'il fait lui-même de ce qu'il était avant sa conversion.

Le premier principe de ses désordres, c'est le penchant à aimer et le désir de plaire. *Quid tunc desiderabam, nisi amare et amari;* et bientôt le mauvais exemple achève ce que le penchant naturel avait commencé.. D'abord il fait le mal pour le plaisir qu'il y trouve, *libidine facti* : ensuite il le fait pour être loué, *libidine laudis.* Ce n'est point tout; il fait le mal pour le mal même, et le péché est devenu pour lui le sel et l'attrait du péché. *Ut essem gratis malus, et malitiæ meæ causa nulla inesset, nisi malitia.*

Ce n'est pas tout encore; il y veut passer les bornes communes; primer, pour ainsi dire, dans le vice, aussi bien que dans

les sciences. La médiocrité lui parut une sorte de faiblesse, de petitesse; et l'excès une sorte de grandeur, de perfection d'excellence.

Au penchant fortifié par l'exemple, se joint la force de l'habitude; et l'habitude fortifiée elle-même de jour en jour par de nouvelles chutes, devient une espèce de nécessité. Il est lié par cet habitude comme un esclave par une chaîne de fer. Bizarre esclavage, s'écrie-t-il, je le détestais, j'en soupirais, *suspirabam;* et cependant je l'aimais. Aussi l'augmente-t-il encore par de profanes spectacles, par de dangereuses lectures. Ils me charmaient, dit-il, ces spectacles du théâtre, ils me ravissaient; et pourquoi? Parce qu'ils peignaient mes passions, et les allumaient de plus en plus.

Après cet aveu de saint Augustin, dira-t-on encore qu'on ne lit un roman passionné, une tragédie touchante, que pour le plaisir de l'esprit? Tout le monde n'en a pas de l'esprit. Cependant tout le monde lit ces ouvrages avec plaisir, et la plupart de ceux qui les dévorent avec avidité, trouveraient insipide toute autre lecture, quelqu'ingénieuse qu'elle pût être... N'en doutons point après l'aveu d'Augustin; le plaisir que donnent à toutes sortes de lecteurs les ouvrages qui ne roulent que sur l'amour, vient du cœur bien plus que de l'esprit. Souvent même l'esprit n'y est pour rien; et de là il arrive souvent encore que le cœur est gâté par ces lectures, sans que l'esprit en soit plus formé, si ce n'est pour les passions. On n'y a appris que le vice et l'art funeste d'exécuter les projets qu'il inspire..

Augustin abusa de son esprit, comme il avait abusé de son cœur; et pendant que l'un s'abandonnait à de honteuses passions, à l'impureté; l'autre était livré à de folles erreurs, au manichéisme. Cette secte était moins une hérésie qu'une espèce de paganisme, et même d'athéisme : de paganisme, parce qu'admettre, comme elle faisait, deux principes de l'univers, l'un bon, l'autre mauvais, c'était admettre deux Dieux, et multiplier la divinité; d'athéisme, parce que nier comme elle faisait, le libre arbitre de l'homme, c'était détruire toute religion, puisque toute religion suppose le libre arbitre... Ajoutons que le manichéisme, en niant le libre arbitre, ouvrait la porte à tous les crimes, et anéantissait toute la morale. Cependant Augustin avait embrassé cette secte également impie, pernicieuse et insensée... Bientôt il apercevra le faux de sa secte, et déjà il l'aperçoit : mais qu'en conclut-il? Qu'il faut embrasser la religion catholique? Non, mais qu'il faut chercher ailleurs, et il cherche. Il parcourt toutes les sectes avec la plus avide curiosité... Et que trouve-t-il partout? l'erreur... Conclura-t-il donc enfin de tant

de vaines recherches, qu'il faut être catholique ? Non, mais qu'il ne faut pas même être chrétien ; qu'il faut douter de tout, et s'en tenir là... Quoi ! mes frères, douter s'il y a une autre vie que celle-ci, si elle sera suivie d'une éternité heureuse ou malheureuse, et s'en tenir-là ? Demeurer tranquille dans ce terrible doute ?... Non, cela n'est pas possible ; il n'y a point de stupidité ou de fureur qui aille jusque là.

Augustin sentit donc bientôt l'impossibilité de tenir dans ce nouveau poste d'un doute universel... Il sentit que si l'on peut chercher à douter de tout, il est impossible d'y parvenir... Aussi le changement de son esprit et de sa fausse philosophie fut-il moins difficile et moins tardif que celui de son cœur et de ses mœurs. Le sacrifice de sa raison à la foi lui coûta moins... La raison bien consultée mène toujours à la foi... Et à cette occasion, écoutez une remarque importante ; c'est qu'à ne considérer l'incrédulité que du côté des sources qu'elle peut avoir dans l'esprit, et indépendamment de celles qu'elle a dans le cœur, elle se trouvera plutôt dans un homme médiocre que dans un grand homme ou dans un homme absolument borné ; et voici pourquoi. L'homme absolument borné ne voit point les difficultés qu'on peut opposer à la religion. L'homme médiocre les voit, sans voir ce qui doit les résoudre. Le grand homme les voit ; mais s'il n'est pas aveuglé par le cœur, il en verra bientôt la solution. La plupart des incrédules ne sont donc que des hommes médiocres, du moins dans la science de la religion ; ou s'il en est d'autres, la cause est dans le cœur, par exemple, dans un cœur impur. Or tel était celui d'Augustin.

Cependant les tendres avis de sa mère le touchaient... Il se condamnait lui-même. Il priait, il demandait la chasteté ; mais ces prières n'étaient point sincères : il craignait d'être exaucé, du moins de l'être trop tôt. Encore un peu de temps, disait-il, ce sera bientôt, ce sera demain, et ce bientôt ne venait jamais. Monique, par ses pleurs, l'attendrissait pour Dieu ; mais le coupable objet de sa passion pleurait à son tour, et l'attendrissait pour elle même. Que dis-je ? Dieu la touche ; elle se convertit ; elle se consacre à une chasteté perpétuelle, et cet exemple si touchant ne le décide point encore. Il lui en faudra de nouveaux... Non, jamais peut-être le péché et la grâce ne combattirent aussi long-temps dans un cœur, et jamais cœur ne fut aussi déchiré par ce combat. Mais à qui enfin demeurera la victoire ? Pieuse Monique, on vous a assuré que ce serait à la grâce. Allez, vous a-t-on dit, ne vous rebutez pas ; continuez de gémir et de prier. Il n'est pas possible que le fils de tant de larmes périsse. Non, mes frères,

il ne périra point ; il sera sauvé, parce qu'il sera enfin converti.

Augustin, appelé par l'ambition, veut passer d'Afrique en Italie : il y sera sur un plus grand théâtre... Sa mère fait tous ses efforts pour le détourner de ce dessein ; ils sont inutiles : il part... Monique le suit sans pénétrer le dessein de la Providence qui voulait la rendre témoin de la conversion de son fils à Milan. La grâce ou plutôt le dernier coup de la grâce y attendait Augustin... Appelé dans cette ville célèbre pour y enseigner l'éloquence, il y trouve un archevêque qui en était lui-même un rare modèle. Instruits d'avance l'un et l'autre, par leur réputation, de leur mérite réciproque, Ambroise accueille Augustin avec distinction, et Augustin s'empresse d'aller entendre Ambroise ; mais ce n'est d'abord que par curiosité. Ce ne sont pas les vérités du salut qu'il cherche, il ne veut que juger de l'art et des talens de l'orateur... Tandis cependant que l'homme parle aux oreilles du corps, Dieu parle au cœur et le remue... A de vives exhortations, on joint de puissans exemples. On lui dit qu'un célèbre professeur d'éloquence, comme lui, désabusé de toute la gloire que ses talens pouvaient lui procurer, avait été les ensevelir dans la retraite. On lui raconte que deux officiers de l'empereur, désabusés des grandeurs du monde par la lecture de la vie de Saint-Antoine, avaient quitté l'éclat de la cour pour l'obscurité du désert : il admire leur courage. Alors la grâce mettant en œuvre, pour sa conversion, la noblesse de son âme et la magnanimité qui lui étaient naturelles, le pique d'une sainte émulation. Quelle lâche faiblesse, s'écrie-t-il ! quelle honteuse contradiction d'admirer et de n'imiter pas ! Ne puis-je donc ce que tant d'autres ont pu ? Quoi ! des simples et des ignorans ravissent le ciel, et nous, nous le perdons avec toute notre science et toute notre sagesse !

Vivement agité de ces pensées, et n'en pouvant plus soutenir la violence, il descend dans le jardin de la maison où il demeurait, les épîtres de saint Paul à la main... Mais trop agité pour la lecture qu'il s'était proposée, il se jette sur la terre, l'arrose de ses larmes, et s'adressant à soi-même : Jusques à quand balancerai-je ? Pourquoi demain, et non pas tout à l'heure ? Alors une voix céleste se fait entendre, et dit : « Prends et lis ; *Tolle et lege.* » Il ouvre le livre..., et tombe sur ce qui lui convenait davantage. *Honestè ambulemus..., non in cubilibus et impudicitiis..; sed induimini Dominum Jesum-Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriis.* Plus de plaisirs impurs... Vil esclave de cette chair criminelle, dépouillez-vous-en, et revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Je lus ces paroles, dit le saint pénitent,

et je n'eus pas besoin d'en lire davantage ; j'y vis ma loi et mon arrêt ; mais un arrêt qui me parut si juste, que je m'y soumis sans peine ; une loi qui me parut si aimable, que de ce moment je lui vouai avec transport un amour éternel.

Mère désolée quelle sera votre joie!.... Votre fils vole dans vos bras ; il ne vous parle d'abord que par ses larmes, mais elles vous en disent assez : vous y mêlez les vôtres. Qu'elles sont différentes de celles que vous avez versées jusqu'ici ! Qu'elles sont délicieuses ! Après les premiers transports, on vous apprend en détail tout ce qui s'est passé ; votre joie en augmente, et vos larmes redoublent : laissez-les couler. Non, je ne vous dirai point, comme Jésus-Christ à la veuve de Naïm qui pleurait son fils mort : « Ne pleurez point. » Il a ressuscité le vôtre ; pleurez encore, pleurez d'attendrissement, à moins pourtant que l'admiration ne suspende tout autre sentiment... Pieuse Monique, tous vos vœux sont remplis; désormais vous quitterez la vie sans regret ; vous ne vouliez vivre que pour travailler à la conversion de votre fils; ce grand ouvrage est fait, tout est consommé. Vous n'avez donc plus qu'à chanter le cantique du saint vieillard Siméon, et à dire avec lui : Maintenant, Seigneur, laissez aller en paix votre servante. Mes yeux, selon votre promesse, mes yeux ont vu mon fils dans la voie du salut. Après cela, il ne me reste plus rien à voir sur la terre, et je ne désire plus que de vous voir vous-même dans le Ciel.

Ses vœux furent exaucés : elle ne survécut que de quelques mois à la conversion d'Augustin... Un génie de ce caractère ne se convertit point à demi. Ne vous souvenez donc plus mes frères, de cet Augustin pécheur dont je viens de vous entretenir, ou ne vous en souvenez que pour admirer davantage le prodigieux changement que la grâce opéra en lui : elle fit en lui seul ce qu'elle avoit fait dans Magdeleine et dans Paul. Ce sont-là les trois plus fameuses conversions qui aient enrichi les fastes de l'Église ; mais la dernière, celle d'Augustin, renferme seule ce qui avait fait le caractère particulier de chacune des deux autres. Dans Magdeleine, il n'y avait eu que le cœur à guérir ; sa foi fut parfaite aussitôt qu'elle connut Jésus-Christ. Dans Paul, il n'y avait eu que l'esprit à éclairer ; ses mœurs avaient toujours été irréprochables : dans Augustin, il avait fallu changer et l'esprit et le cœur, et c'est ce que fit la grâce... Miracle de cette grâce toute puissante, il fit aussi des prodiges pour elle, mais toujours par elle.

SECOND POINT.

Augustin converti, se prépare à recevoir le baptême, et c'est des mains mêmes du principal ministre de sa conversion qu'il le recevra, des mains de saint

Ambroise. Après l'avoir reçu, il se retire dans la solitude, comme Jésus-Christ s'était retiré dans le désert, après s'être soumis au baptême de saint Jean. Si la retraite est toujours très-utile à la vertu, même la plus parfaite, elle est souvent nécessaire à la vertu naissante... C'est dans ces commencemens qu'un pécheur converti est plus vivement attaqué par le monde... C'est donc alors qu'il faut fuir le monde le plus qu'il est possible, et c'est ce que fit saint Augustin.

Il y avait près de trois ans, qu'avec quelques pieux amis, il jouissait de la douceur et de la sûreté de la retraite, lorsque la réputation de sa vertu et de ses talens l'obligea d'en sortir... Il est ordonné prêtre à Hyppone; tout le peuple l'a demandé, l'a voulu: mais Augustin en est presque aussi affligé que si on l'eût déjà ordonné évêque... La sainteté du sacerdoce et les désordres de sa vie passée, forment à ses yeux un contraste qui l'épouvante et le confond; mais il en est bien plus confondu encore, lorsque Valère, évêque d'Hyppone, accablé d'années et d'infirmités, le charge d'annoncer à sa place la parole divine... Il prie, il conjure que du moins, pour l'honneur du ministère, on ne la remette pas en des mains qui ne peuvent que l'avilir. Mais... il est forcé d'obéir: cependant il demande encore du temps pour se préparer à la prédication par la retraite, la prière et l'étude. Il demande du temps, lui qui avant sa conversion, professeur et modèle d'éloquence, en avait donné à la fois les leçons et les exemples, et qui depuis avait déjà composé sur la religion des ouvrages si beaux et si savans. Il ne se croit pas encore digne ni capable de monter dans la chaire évangélique. Humbles et pieux sentimens, puissiez-vous être gravés avec des traits de feu dans le cœur de tous les ministres de Jésus-Christ!

Mais comment enfin remplira-t-il le ministère de la parole? Vous pouvez en juger par cette réunion admirable d'un talent supérieur et d'une humilité profonde; ses sermons en porteront le double caractère...; ses discours ne seront l'ouvrage que du cœur et le fruit de son abondance... Nouveau Moïse, il montera sur la montagne sainte, pour s'entretenir avec Dieu, et reviendra ensuite vers le peuple lui communiquer ce qu'il aura appris et éprouvé dans cet entretien ineffable... Quelque grand qu'il fût à cet égard, ce n'était pourtant là que son moindre mérite, et en lui le théologien et le controversiste étaient encore bien au-dessus de l'orateur. Quelle partie de la théologie chrétienne n'a-t-il pas traitée avec autant de solidité que d'élévation? Quel dogme de la foi n'a-t-il pas éclairci et défendu contre tous les hérétiques qui l'avaient précédé, contre tous ceux de son siècle, contre tous ceux qui sont venus de-

puis ; je dirais volontiers contre tous ceux des siècles à venir? Oui, quand de nouvelles hérésies devraient s'élever encore, saint Augustin fournira toujours des armes pour les combattre. « C'est la tour de David d'où pendent mille boucliers, et où est renfermée toute l'armure des forts d'Israël... » Saint Jérôme, ce grand homme, la terreur des hérétiques de son temps, saint Jérôme lui écrit du fond de son désert que, depuis qu'il a lu ses ouvrages, il quitte la plume; qu'il ne veut plus être que le spectateur de ses combats, et le témoin de ses triomphes, le respecter, l'admirer avec tous les catholiques, comme le restaurateur de la foi ancienne. *Te Catholici conditorem antiquæ rursùs fidei venerantur atque suspiciunt.*

Il écrivit d'abord contre les manichéens. L'ayant été lui-même, il connaissait mieux que personne le fort et le faible de cette secte... Il avait appris à combattre contre eux, en combattant pour eux; il avait appris d'eux-mêmes à les vaincre... Mais s'il eut les plus grands succès dans cette controverse, il les dût encore plus à sa douceur qu'à ses talens; il les dût encore plus à la modération de son style qu'à la force de ses raisons. Il ne combattait pour la vérité, qu'avec les armes de la charité ; et ce sont les seules qui soient dignes d'elle, les seules même qui lui soient utiles : les autres la déshonorent et lui nuisent... Que ceux-là, dit-il aux Manichéens, que ceux qui ont toujours connu la vérité la défendent contre vous avec trop de vivacité, *sæviant in vos*, peut-être seront-ils excusables. Mais le serais-je moi qui l'ai si long-temps méconnue et outragée? ah! je dois réserver toute ma colère contre moi-même; et pour perdre la modération, il faudrait que j'eusse perdu la mémoire.

Mais n'est-ce que dans les écrits de saint Augustin contre les Manichéens, qu'on trouve ce mélange heureux de force et de douceur, d'une part si honorable à la vérité, de l'autre si propre à lui gagner les esprits en lui gagnant les cœurs?... Sa modération ne s'est jamais démentie, quelques hérétiques qu'Augustin ait eus à combattre : bien plus, il a toujours rendu justice à tout ce qu'il pouvait y avoir d'ailleurs d'estimable dans leurs ouvrages ou dans leurs personnes; et cela, malgré leurs emportemens contre lui, et les marques les plus injurieuses d'un mépris affecté. Ils allaient jusqu'à lui reprocher les désordres de sa jeunesse, reproche bien sensible à un évêque. Qu'y répondait-il? il répondait avec autant d'humilité et de douceur que de solidité et de justesse, que ce reproche, d'ailleurs trop bien mérité, était pourtant étranger aux points qui les divisaient; qu'il ne s'agissait pas de ses mœurs, mais de sa foi; qu'il parlait pour l'É-

glise, mais qu'il n'était pas l'Église, et qu'ainsi sa cause ne dépendait pas de la sienne.

A ses ouvrages contre le manichéisme succédèrent ses premiers écrits contre le paganisme. Je dis premiers, car le grand ouvrage de la cité de Dieu, qu'il composa plusieurs années après, a aussi le même objet... Saint Augustin s'attache moins à leur montrer la fausseté de leur religion, fausseté assez évidente d'elle-même, qu'à leur démontrer la vérité de la religion chrétienne; et à en mettre les preuves dans un jour qui la portât aussi jusqu'à l'évidence. C'est dans ces écrits si solidement raisonnés, qu'il fait cet argument si célèbre et si digne de l'être; si simple, mais si fort, et d'autant plus fort qu'il est plus simple. La religion chrétienne, dit-il, s'est établie par des miracles ou sans miracles. Si c'est par des miracles, elle est donc certaine? Si c'est sans miracles, elle est certaine encore. Car si une religion au-dessus de la raison dans ses mystères, opposée à toutes les passions dans sa morale, prêchée par des hommes sans talens et sans lettres; cruellement persécutée par toutes les puissances; si malgré tout cela cette religion s'était établie sans miracles, son établissement serait lui-même le plus grand des prodiges. Raisonnement simple, mais fort capable de se faire sentir aux hommes les plus bornés, et d'effrayer les plus intrépides.

Saint Augustin écrivit encore contre les donatistes. C'est là qu'il établit si solidement l'unité et l'autorité de l'Église catholique, point de salut ni hors de l'Église, ni dans l'Église même, sans obéissance à l'Église. Malheur à ceux qui s'en séparent, ou qui méritent qu'on les en sépare. C'est dans ces écrits contre les donatistes, qu'on trouve ce mot si célèbre encore : Je reçois de l'Église tous les articles de ma foi ; je reçois d'elle tous les livres saints, et sans son autorité, je ne croirais pas à l'Évangile même. *Evangelio non crederem, nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas.*

Saint Augustin écrivit aussi contre les ariens, contre les appollinaristes... Je m'arrête : aucune de ces hérésies ne subsistant plus depuis un grand nombre de siècles. Ainsi périront toutes celles qui oseront s'élever contre l'Église. Toujours on pourra dire à l'Église, comme au Dieu même qui l'a fondée : Tout périt, vous seul demeurez. *Ipsi peribunt, tu autem permanes.* Mille tomberont à sa gauche, et dix mille à sa droite. Seule elle restera ; seule, au milieu des débris et des ruines de toutes les sectes qu'elle aura foudroyées, elle y sera assise, comme sur les trophées de ses victoires. Mais parmi les travaux innombrables d'Augustin, contre les hérétiques de son temps, travaux qui ont fait dire de lui, qu'il était le plus savant de tous

les saints, comme il était le plus saint de tous les savans; parmi tous ces travaux, il n'en est point qui mérite un détail plus étendu que ce qu'il a fait contre le pélagianisme.

Saint Augustin, défenseur de toutes les vérités de la foi, l'a été spécialement de celles de la grâce. *Magnificus Defensor gratiæ;* c'est ainsi que l'appellent les papes et les conciles.... Son titre distinctif parmi tous les autres docteurs de l'Église, c'est celui de docteur de la grâce.

La doctrine catholique sur la grâce est entre deux erreurs opposées, l'une qui défend la liberté, mais aux dépens de la grâce; l'autre qui défend la grâce, mais aux dépens de la liberté. Quelle habileté, quelle sagesse ne fallait-il donc pas, surtout lorsque ces grandes questions commencèrent d'être agitées, pour s'éloigner également de ces deux extrémités, en se tenant dans un sage milieu, pour marcher d'un pas ferme et sûr entre ces deux écueils, sans se briser contre l'un ou contre l'autre! Or, saint Augustin l'a fait exactement, en cela d'autant plus admirable que bien d'autres ne l'ont pas fait, même après lui, et malgré les secours qu'il leur avait fournis pour le faire... Pélage, homme d'esprit et de savoir, mais l'esprit et le savoir sont de toutes les sectes; Pélage réglé dans ses mœurs, mais les mœurs les plus réglées ne supposent pas toujours l'humilité, la défiance de soi-même, la droiture; Pélage, dis-je, voulut sonder les abîmes de la grâce, et y périt. Il ne lui était permis tout au plus que de les regarder, et de s'écrier à cette vue avec saint Paul : « O profondeur! » Il chercha à comprendre ce qu'il ne fallait que croire, le péché originel, la prédestination gratuite, une grâce maîtresse souveraine de la volonté, sans intéresser sa liberté; et il cessa de croire tous ces points de la foi, parce qu'il n'avait pu les comprendre. Tous ceux qui l'imiteront s'exposeront au même danger, au danger de perdre la foi catholique, ou sur la liberté, ou sur la grâce; du moins au danger de l'altérer par quelqu'un de ces systèmes où l'esprit philosophique a plus de part qu'une solide théologie; au danger même de perdre la foi chrétienne tout entière : car si l'on rejette un de ses dogmes comme incompréhensible, pourquoi conserverait-on les autres qui ne le sont pas moins! Aussi une incrédulité générale a souvent été la suite funeste d'un seul doute volontaire et réfléchi sur un article particulier de la foi; une seule pierre ébranlée dans l'édifice en a entraîné la ruine.

Mais pour revenir à l'hérésie pélagienne, elle ralluma tout le zèle d'Augustin... Quoique déjà dans un âge avancé, sa jeunesse se renouvela comme celle de l'aigle, et avec elle tout ce beau feu qui l'avait animé dans ses premiers combats. C'est qu'il

s'agissait de cette grâce à laquelle il devait tout, et dont il attendait encore tout : elle n'est pas moins nécessaire aux justes qu'aux pécheurs. Ainsi excité à la fois par la reconnaissance et par l'intérêt, si je puis me servir de ce mot, il fit encore plus pour défendre et assurer à jamais ces dogmes précieux de la grâce, sa nécessité, sa gratuité, son efficacité, qu'il n'avait fait pour toutes les autres vérités de la religion. En vain le plus grand nombre des partisans de Pélage abandonnèrent-ils leurs chefs dans ce qu'il y avait de plus grossier, pour ainsi dire, dans ses erreurs, le zèle d'Augustin n'en sera point ralenti... Il veut la confession de la grâce en son entier, et les semi-pélagiens le trouvent aussi ardent à les poursuivre..., que l'avaient trouvé les pélagiens mêmes... Mais enfin, en quoi consiste donc, selon saint Augustin, l'accord de la grâce et de la liberté? car c'est la grande difficulté à résoudre. Que dis-je! il n'a point cherché à la résoudre; il n'a point cherché à accorder la liberté et la grâce, ou, pour parler plus juste, il n'a point cherché, non plus que saint Paul, à expliquer comment elles s'accordent. Je propose donc autrement la question, et je dis : Que faut-il croire selon saint Augustin et selon l'Église dont il est l'oracle en cette matière? que faut-il croire sur ces deux points de la liberté et de la grâce, fut-il impossible à la raison humaine d'en comprendre l'accord?

Il faut croire 1°. sur la grâce, que de nous-mêmes et sans Jésus-Christ, nous ne pouvons rien; c'est Jésus-Christ lui-même qui le dit : *Sine me nihil potestis facere...*, que tout notre pouvoir vient de Dieu; que s'il donne les bonnes pensées, à plus forte raison donne-t-il les bons désirs et les bonnes actions, et qu'en un mot il opère en nous le vouloir et le faire : *Operatur in nobis velle et perficere...*

Il faut croire 2°. sur la liberté, que quand Dieu opère en nous, nous coopérons; que quand il nous fait vouloir et faire le bien, nous le voulons, nous le faisons librement, et d'une liberté qui exclut non-seulement la contrainte, mais encore la nécessité.

Il faut croire 3°. que nous ne choisissons Dieu que parce qu'il nous a choisis le premier; et qu'en couronnant les mérites de ses élus, il couronne ses propres dons; qu'il faut attribuer à Dieu tout l'ouvrage du salut, *ut totum detur Deo*. C'est un mot de saint Cyprien que saint Augustin répète souvent avec complaisance; mais saint Cyprien ne l'avait dit lui-même qu'après saint Paul : qu'avez-vous, demandait cet apôtre, que vous n'ayez pas reçu? *Quid habes quod non acceperis?* Disons donc après ces grands saints, que tout soit donné à Dieu, et ne cherchons pas à en savoir davantage; mais les vérités de la grâce ne sont-elles que

des vérités de spéculation, et n'y a-t-il point de conséquences à en tirer pour la pratique? Sans doute, il y en a, et voici les deux principales : demander la grâce, et n'y point résister... N'y résistez-donc plus; voulez-vous que la mort vous surprenne au milieu de vos résistances?... Mais (et voici l'autre conséquence, pratique de la doctrine de la grâce), si tout vient de Dieu, il faut donc lui demander tout; et la nécessité de la grâce est le fondement du précepte de la prière, comme le précepte de la prière est à son tour la preuve de la nécessité de la grâce.

Prions donc, M. F., prions tous, et prions à proportion du besoin que nous avons de la grâce; priez, M. F., dans le monde, parce que le salut y est plus difficile. Prions tous, afin d'être chacun dans notre état ce que saint Augustin fut dans le sien. Mais en priant pour nous-mêmes, prions encore pour les autres, demandons la paix de l'Église. Hélas! la grâce qui devrait nous unir, est devenue elle-même un sujet de division! On ne parle que de la grâce; mais est-ce toujours elle qui en fait parler? et tandis que l'esprit s'en occupe le plus, le cœur est-il également rempli de cette charité pour Dieu, qui est le principal don de la grâce? Puisse du moins cette divine charité unir tous les cœurs sur la terre, en attendant que la vérité parfaitement connue dans le ciel, réunisse tous les esprits. (L'abbé Trublet, archidiacre et chanoine de Saint-Malo, dans ses deux Panégyriques de saint Augustin, imprimés avec ses réflexions sur l'éloquence en général, à Paris, chez Briasson, 1755.)

AUMONE.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Accepit ergò Jesus panes; et cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus.

Jésus prit les pains; et, ayant rendu grâces, il les distribua aux disciples, et les disciples à ceux qui étaient assis. (Jean. 6.)

Ce n'est pas sans mystère que Jésus-Christ associe aujourd'hui les disciples au prodige de la multiplication des pains; et qu'il se sert de leur ministère pour distribuer la nourriture miraculeuse à un peuple pressé de faim, de misère... Son dessein est d'accoutumer tous ses disciples à la miséricorde et à la libéralité envers les malheureux: il vous établit les ministres de sa providence, et ne multiplie les biens de la terre entre vos mains, qu'afin que de là ils se répandent sur cette multitude d'infortunés qui vous environnent... Il veut que vous soyez placés entre lui et les pauvres, comme des nuées fécondes, toujours prêtes à répandre sur eux les rosées bienfaisantes que vous n'avez reçues que pour eux... Vous verrez en premier lieu dans ce discours les prétextes qu'on

oppose au devoir de l'aumône, confondus : vous y apprendrez en second lieu quelles doivent en être les règles; c'est-à-dire, que dans la première partie de ce discours nous établirons le devoir de l'aumône contre toutes les vaines excuses de la cupidité: dans la seconde, nous vous instruirons sur la manière de l'accomplir, contre les défauts mêmes qui l'accompagnent.

PREMIER POINT.

On ne met guères en question dans le monde, si la loi de Dieu nous fait un précepte de l'aumône : l'Évangile est si précis sur ce devoir... que, quoique plusieurs ignorent toute l'étendue de cette obligation, il n'est personne qui ne convienne du fonds et de la règle... Mais il en est du devoir de l'aumône comme de tous les autres devoirs de la loi : en général, on n'ose en contredire l'obligation; la circonstance de l'accomplir est-elle arrivée? on ne manque jamais de prétexte, ou pour s'en dispenser tout-à-fait, ou pour ne s'en acquitter qu'à demi. Or, il semble que l'esprit de Dieu a voulu nous marquer tous ces prétextes dans les réponses que font les disciples à Jésus-Christ, pour s'excuser de secourir cette multitude affamée qui l'avait suivi au désert.

En premier lieu, ils le font souvenir qu'à peine ont-ils de quoi fournir à leurs propres besoins, et qu'il ne leur reste que cinq pains d'orge et deux poissons. Et voilà le premier prétexte que la cupidité oppose au devoir de la miséricorde. A peine a-t-on le nécessaire, on a un nom et un rang à soutenir dans le monde, des enfans à établir, des créanciers à satisfaire, des fonds à dégager, des charges publiques à supporter, mille frais de pure bienséance auxquels il faut fournir. Or, qu'est-ce qu'un revenu qui n'est pas infini, pour des dépenses de tant de sortes? *Sed hæc quid inter tantos?*

Je sais que les bornes du nécessaire ne sont pas les mêmes pour tous les états; qu'elles augmentent à proportion du rang et de la naissance. Mais c'est une vérité incontestable que ce qu'il y a de superflu dans vos biens ne vous appartient pas; que c'est la portion des pauvres; et que vous ne devez compter à vous de vos revenus, que ce qui est nécessaire pour soutenir l'état où la providence vous a fait naître. Je vous demande donc, est-ce l'Évangile ou la cupidité qui doit régler ce nécessaire? Oseriez-vous prétendre que toutes les vanités dont l'usage vous fait une loi, vous fussent comptées devant Dieu, comme des dépenses inséparables de votre condition? Prétendre que tout ce qui vous flatte, vous accommode, nourrit votre orgueil, satisfait vos caprices, corrompt votre cœur, vous soit pour cela necessaire? Prétendre que tout ce que vous sacrifiez à la fortune

d'un enfant pour l'élever plus haut que ses ancêtres ; tout ce que vous risquez à un jeu excessif ; que ce luxe, ou qui ne convient pas à votre naissance, ou qui en est un abus, soient des droits incontestables qui doivent être pris sur vos biens avant ceux de la charité?...

Si cela est ainsi, mes frères, si vous ne comptez pour superflu que ce qui peut échapper à vos plaisirs, à vos profusions, à vos caprices, vous n'avez donc qu'à être voluptueux, capricieux, dissolus, prodigues, pour être dispensés du devoir de l'aumône. Plus vous aurez de passions à satisfaire, plus l'obligation d'être charitables diminuera... Il faut donc qu'il y ait ici une règle à observer, et la voici. Tout ce qui ne tend qu'à nourrir la vie des sens, qu'à flatter les passions, qu'à autoriser les pompes et les abus du monde ; tout cela est superflu pour un chrétien ; c'est ce qu'il faut retrancher et mettre à part : voilà le fonds et l'héritage des pauvres ; vous n'en êtes que le dépositaire, et vous ne pouvez y toucher sans usurpation et sans injustice.

L'Évangile réduit à peu le nécessaire du chrétien, la religion retranche bien des dépenses ; et si nous vivions tous selon les règles de la foi, nos besoins qui ne seraient plus multipliés par nos passions, seraient moindres : Nous trouverions la plus grande partie de nos biens inutile ; et comme dans le premier âge de la foi, l'Église ne verrait point d'indigent parmi les fidèles.

Second prétexte qu'on oppose au devoir de l'aumône ; la misère générale. Aussi les disciples répondent en second lieu au Sauveur, pour s'excuser de secourir cette multitude affamée, que le lieu est désert et stérile : *Desertus est locus hic*. Mais premièrement, Jésus-Christ n'aurait-il pas pu répondre aux disciples, dit saint-Chrysostôme, c'est parce que le lieu est désert et stérile et que ce peuple ne saurait y trouver de quoi soulager sa faim, qu'il ne faut pas le renvoyer à jeun. Et voilà, mes frères, ce que je pourrais aussi d'abord vous répondre : les temps sont mauvais et les saisons fâcheuses ; ah! c'est pour cela même que vous devez entrer dans des inquiétudes plus vives et plus tendres sur les besoins de vos frères. Si le lieu est désert et stérile pour vous, que doit-il être pour tant de malheureux?... Si les plaies de l'Égypte entrent jusque dans les palais des grands, et de Pharaon même, quelle sera la désolation de la cabane du pauvre et du laboureur?... Mais d'ailleurs ces fléaux dont nous sommes affligés, et dont vous vous plaignez, sont la peine de votre dureté envers les pauvres ; Dieu venge sur vos biens l'injuste usage que vous en faites ; ce sont les cris et les gémissemens des malheureux que vous abandonnez, qui attirent l'indignation

du Ciel sur vos terres et sur vos campagnes. C'est donc dans ces calamités publiques qu'il faut vous hâter d'apaiser la colère de Dieu par l'abondance de vos largesses; c'est alors qu'il faut plus que jamais intéresser les pauvres dans vos malheurs... Ce sont eux qui ont, pour ainsi dire, les clefs du ciel; ce sont leurs vœux qui règlent les temps et les saisons, qui nous ramènent des jours sereins ou funestes... Car l'abondance n'est donnée à la terre que pour leur soulagement; et ce n'est que par rapport à eux que le Ciel vous punit ou que le Ciel vous favorise. Mais pour achever de vous confondre, vous qui nous alléguez si fort le malheur des temps; la rigueur prétendue de ces temps retranche-t-elle quelque chose à vos plaisirs? Que souffrent vos passions des misères publiques? Si le malheur des temps vous oblige à vous retrancher sur vos dépenses, retranchez d'abord tout ce que la religion condamne dans l'usage de vos biens; réglez vos tables, vos parures, vos jeux, vos trains, vos édifices, sur le pied de l'Évangile; que les retranchemens de la charité ne viennent du moins qu'après tous les autres: retranchez vos crimes avant de retrancher vos devoirs,

Dernière excuse des disciples, fondée sur le grand nombre de personnes qui ont suivi le sauveur au désert; ce peuple est en si grand nombre, disent-ils, que quand nous acheterions pour deux cents deniers de pain, cela ne suffirait pas. Dernier prétexte qu'on oppose au devoir de l'aumône; la multitude des pauvres... Mais en premier lieu, d'où vient, je vous prie, cette multitude de pauvres dont vous vous plaignez?... N'est-ce pas d'un luxe qui engloutit tout, et qui était inconnu à nos pères? De vos dépenses qui ne connaissent plus de bornes, et qui entraînent nécessairement avec elles le refroidissement de la charité? Ah? l'Église naissante n'était-elle point persécutée, désolée, affligée? On y souffrait la proscription des biens, les charges les plus onéreuses de l'état tombaient sur ceux qu'on soupçonnait d'être chrétiens; en un mot on ne vit jamais tant de calamités, et cependant il n'y avait point de pauvres parmi eux. Ah! c'est que des richesses de simplicité sortaient du fond de leur pauvreté même, selon l'expression de l'apôtre; c'est qu'ils donnaient selon leurs forces et au-delà... C'est que les plus puissans d'entre les premiers fidèles étaient ornés de modestie, et que nos grands biens peuvent à peine suffire au faste monstrueux dont l'usage nous fait une loi: c'est que leurs festins étaient des repas de sobriété et de charité, et que la sainte abstinence même que nous célébrons, ne peut modérer parmi nous les profusions et les excès des tables et des repas... Ce sont donc nos excès et notre dureté

qui multiplient le nombre des malheureux : n'excusez donc plus là-dessus le défaut de vos aumônes; ce serait faire de votre péché même votre excuse... Si chacun de vous, selon l'avis de l'apôtre, mettait à part une certaine portion de ses biens pour la subsistance des malheureux..., nous verrions bientôt diminuer parmi nous le nombre des affligés; nous verrions bientôt renaître dans l'Église la paix, l'allégresse, l'heureuse égalité des premiers chrétiens... Mais ce qui fait ici la méprise, c'est que dans la pratique personne ne regarde l'aumône comme une des plus essentielles obligations du christianisme.

Quand donc vous prétendez excuser la modicité de vos aumônes, en disant que le nombre des pauvres est infini, que prétendez-vous dire par là? Vous dites que vos obligations à leur égard sont devenues indispensables; que votre miséricorde doit croître à mesure que les misères croissent, et que vous contractez de nouvelles dettes en même temps qu'il s'élève de nouveaux malheureux sur la terre. C'est alors que vous devez vous retrancher sur les dépenses, qui hors de là vous seraient permises et peut-être nécessaires; c'est alors que vous ne devez plus vous regarder que comme le premier pauvre, et prendre comme une aumône tout ce que vous prenez pour vous-même; c'est alors que vous n'êtes plus, ni grand, ni homme en place, ni citoyen distingué, ni femme de naissance; vous êtes simplement fidèle, membre de Jésus-Christ, frère d'un chrétien affligé... Telle est l'illusion des prétextes dont on se sert pour se dispenser du devoir de l'aumône. Établissons maintenant les règles qu'il faut observer en l'accomplissant; et, après avoir défendu cette obligation contre toutes les vaines excuses de la cupidité, tâchons de la sauver aussi des défauts mêmes qui l'accompagnent.

SECOND POINT.

Ne point sonner de la trompette pour s'attirer les regards publics dans les offices de miséricorde; observer l'ordre de la justice même dans la charité, et ne pas préférer des besoins étrangers à ceux dont nous sommes chargés; paraître touchés de l'infortune, et savoir consoler les pauvres par notre affabilité autant que par nos dons; enfin éclairer même par notre vigilance le secret de leur honte : voilà les règles que nous prescrit aujourd'hui l'exemple du Sauveur dans la pratique de la miséricorde.

1°. Il s'en alla dans un lieu désert et écarté. Son dessein, selon les saints interprètes, était de dérober aux yeux des villes voisines le prodige de la multiplication des pains, et de n'avoir pour témoins de sa miséricorde que ceux qui devaient en ressentir les effets. Première instruction et première règle :

le secret de la charité. Oui, mes frères, que de fruits de la miséricorde le vent brûlant de l'orgueil et de la vaine complaisance flétrit tous les jours aux yeux de Dieu! que d'aumônes perdues pour l'éternité!

A la vérité, il est peu de ces hypocrisies grossières et déclarées qui publient sur les toits le mérite de leurs œuvres saintes; l'orgueil est plus habile, et ne se démasque jamais tout-à-fait; mais qu'il est encore moins de véritables zélés de charité, qui cherchent, comme Jésus-Christ, les lieux solitaires et écartés, pour y cacher leurs saintes profusions!...

Hélas! nos temples et nos autels n'étaient-ils pas de toutes parts avec leurs dons les noms et les marques de leurs bienfaiteurs, c'est-à-dire, les monumens publics de la vanité de nos pères et de la nôtre? Si l'on ne voulait que l'œil invisible du Père céleste pour témoin, à quoi bon cette vaine ostentation? Craignez-vous que le Seigneur n'oublie vos offrandes?... Si vous ne vous proposez que de lui plaire, pourquoi exposer vos largesses à d'autres yeux qu'aux siens? pourquoi ses ministres eux-mêmes, dans les fonctions les plus redoutables du sacerdoce, paraîtront-ils à l'autel chargés des marques de votre vanité? pourquoi ces titres et ces inscriptions qui immortalisent sur des murs sacrés vos dons et votre orgueil? On donne un nom de piété à cet usage; on se persuade que ces monumens publics sollicitent les libéralités des fidèles. Mais le Seigneur a-t-il chargé votre vanité du soin d'attirer des largesses à ses autels? Hélas! les plus puissans d'entre les premiers fidèles portaient simplement, comme les plus obscurs, leur patrimoine aux pieds des apôtres; ils voyaient avec une sainte joie leurs noms et leurs biens confondus avec ceux de leurs frères qui avaient moins souffert qu'eux...; et aujourd'hui l'Église n'a pas assez de priviléges pour satisfaire la vanité de ses bienfaiteurs; leurs places y sont marquées dans le sanctuaire; leurs tombeaux y paraissent jusque sous l'autel, où ne devraient reposer que les cendres des martyrs; on leur rend même des honneurs qui devraient être réservés à la gloire du sacerdoce; et s'ils ne portent pas la main à l'encensoir, ils veulent du moins partager avec le Seigneur l'encens qui brûle sur ses autels... Voilà donc la première règle de charité que nous prescrit aujourd'hui le Sauveur : éviter le faste et l'ostentation dans les œuvres de miséricorde.

La seconde circonstance que je remarque dans notre Évangile, c'est que nul de cette multitude qui s'offre à Jésus-Christ n'est rejeté : tous indifféremment y sont soulagés. Seconde règle; la charité est universelle; elle bannit ces libéralités de goût et de caprice, qui ne semblent ouvrir le cœur à certai-

nes misères, que pour le fermer à toutes les autres. Vous trouvez des personnes dans le monde qui, sous prétexte qu'elles ont leurs aumônes réglées, sont insensibles à tous les autres besoins : en vain vous les avertiriez qu'une famille va tomber faute d'un léger secours, qu'une jeune personne est sur le bord du précipice, si l'on ne se hâte de lui tendre une main favorable ; qu'un établissement utile va manquer, si un renouvellement de charité ne le soutient : ce ne sont pas des misères de leur goût, et en plaçant ailleurs quelques largesses, elles croient acheter le droit de voir d'un œil sec et d'un cœur indifférent toutes les autres infortunes... Ah! est-on ainsi maître de son cœur, quand on aime véritablement ses frères?... Je ne voudrais pas cette charité durement circonspecte, qui n'a jamais assez examiné, et qui se défie toujours de la vérité des besoins qu'on lui expose.... Quand un imposteur séduirait votre charité, qu'en serait-il? N'est-ce pas toujours Jésus-Christ qui la reçoit de votre main?

De cette règle il en naît une troisième, marquée encore dans l'histoire de notre Évangile : c'est que non-seulement la charité doit être universelle, mais douce, affable, compatissante... On accompagne souvent la miséricorde de tant de dureté envers les malheureux, qu'un simple refus eût été moins accablant pour eux qu'une charité si sèche et si farouche... On leur reproche leur force, leur paresse, leurs mœurs errantes et vagabondes : on s'en prend à eux de leur indigence et de leur misère, et en les secourant, on achète le droit de les insulter. Mais s'il était permis à ce malheureux de vous répondre... Que me reprochez-vous, vous dirait-il? une vie oiseuse? Mais quels sont les soins qui vous occupent dans votre opulence? les soucis de l'ambition, les inquiétudes de la fortune, les mouvemens des passions, les raffinemens de la volupté. Je puis être un serviteur inutile; mais n'êtes-vous pas vous-même un serviteur infidèle?...

Oui, mes frères, offrons du moins aux malheureux des cœurs sensibles à leurs misères.... Hélas! on donne dans un spectacle profane, comme autrefois Augustin dans ses égaremens, des larmes aux aventures chimériques d'un personnage de théâtre... et un membre de Jésus-Christ, et un héritier du ciel, et votre frère que vous rencontrez au sortir de là couvert de plaies, vous trouve insensible?... Ame inhumaine, avez-vous donc laissé votre sensibilité sur un théâtre infâme? Le spectacle de Jésus-Christ souffrant dans un de ses membres, n'offre-t-il rien qui soit digne de votre pitié? et faut-il faire revivre, pour vous toucher, l'ambition, la vengeance, la volupté, et toutes les horreurs des siècles païens?

Mais ce n'est pas encore assez d'offrir des cœurs sensibles aux misères qui s'offrent à nous. La charité va plus loin : elle n'attend pas que le hasard lui ménage des occasions de miséricorde ; elle sait les chercher et les prévenir elle-même. Dernière règle : la vigilance de la charité. Jésus-Christ n'attend pas que ce peuple indigent s'adresse à lui, et vienne lui exposer ses besoins, il le découvre le premier, *cùm sublevasset oculos Jesus, et vidisset...* La charité qui n'est pas vigilante, inquiète sur les calamités qu'elle ignore, ingénieuse à découvrir celles qui se cachent, qui a besoin d'être sollicitée, pressée, importunée, ne ressemble point à la charité de Jésus-Christ : il faut veiller et percer les ténèbres que la honte oppose à nos largesses : ce n'est pas ici un simple conseil, c'est une suite du précepte de l'aumône. Les pasteurs qui sont les pères des peuples, selon la foi, sont obligés de veiller sur leurs besoins spirituels..... Les riches et les puissans sont établis de Dieu, les pères et les pasteurs des pauvres selon le corps; ils doivent donc avoir les yeux ouverts sur leurs misères ; si, faute de veiller, elles leur échappent, ils sont coupables devant Dieu de toutes les suites qu'un secours offert à propos aurait prévenues.

Ce n'est pas qu'on veuille exiger que vous découvriez tous les besoins secrets d'une ville ; mais on exige des soins et des attentions ; on exige que vous, qui dans un quartier tenez le premier rang, ou par vos biens, ou par votre naissance, ne soyez pas environné à votre insu de mille malheureux qui gémissent en secret, dont les yeux sont tous les jours blessés de la pompe de vos équipages, et qui, outre leur misère, souffrent encore, pour ainsi dire, de toute votre prospérité; on exige que vous, qui au milieu des plaisirs de la cour ou de la ville, voyez couler dans vos mains les fruits de la sueur et des travaux de tant d'infortunés qui habitent vos terres et vos campagnes ; on exige que vous connaissiez ceux que les fatigues de l'âge et de leurs travaux ont épuisés, ceux qu'une santé infirme rend inhabiles au travail, etc.

Or, les connaissez-vous ? chargez-vous leurs pasteurs de vous les faire connaître? Sont-ce là les soins qui vous occupent, quand vous paraissez au milieu de vos terres et de vos possessions? Ah ! c'est pour exiger de ces malheureux vos droits avec barbarie ; c'est pour arracher de leurs entrailles le prix innocent de leurs travaux, sans avoir égard à leur misère, au malheur des temps que vous nous alléguez, à leurs larmes souvent et à leur désespoir : que dirai-je! c'est peut-être pour opprimer leur faiblesse, pour être tyran, et non pas leur seigneur et leur père. O Dieu ! ne maudissez-vous pas ces races

cruelles et ces richesses d'iniquités? ne leur imprimez-vous pas des caractères de malheur et de désolation qui vont tarir la source des familles... Ah! si l'on pouvait suivre la trace de leurs malheurs; si leurs cendres et les débris pompeux, qui nous restent de leur gloire dans l'orgueil de leurs mausolées, pouvaient parler; voyez-vous, nous diraient-ils, ces marques lugubres de notre grandeur? ce sont les larmes des pauvres que nous négligions, que nous opprimions, qui les ont minées peu à peu, et enfin entièrement renversées : leurs clameurs ont attiré sur nos palais la foudre du ciel : que le nom des pauvres soit honorable à vos yeux, si vous voulez que vos noms ne périssent jamais de la mémoire des hommes... Aimez-donc les pauvres comme vos frères, secourez-les comme vos enfans, respectez-les comme Jésus-Christ lui-même, afin qu'il vous dise au grand jour : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume etc. » (Le père Massillon, Sermon de l'Aumône pour le quatrième dimanche de carême.)

AUMONE.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Accepit Jesus panes; et cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus.

Jésus prit les pains, et après avoir rendu grâces, il les fit distribuer au peuple. (En saint Jean, ch. 6.)

Voici, chrétiens, une des plus grandes merveilles que Jésus-Christ ait opérées, non-seulement pour l'honneur et la gloire de son nom, mais encore, disent les pères, pour l'utilité et l'instruction des fidèles. Merveille où sa grandeur, sa providence et sa miséricorde parurent dans tout leur éclat. La grandeur de Dieu se déclare donc aujourd'hui en faveur de l'aumône; sa providence en détermine la matière, et sa miséricorde en fait voir les récompenses. Nous en montrerons l'excellence, et ce sera le premier point; l'étendue, et ce sera le second point; les avantages, et ce sera le troisième point.

PREMIER POINT.

L'obligation de faire l'aumône, loin d'être une charge onéreuse aux riches, est, selon saint Jean Chrysostôme, le plus glorieux emploi de leur fortune. C'est un avantage dont ils devraient être jaloux, comme d'un apanage qui les distingue du reste des hommes, et qui les

approche plus près de Dieu ; car, qu'est-ce que les biens du monde, dit ce père, ont de plus estimable que le pouvoir qu'ils donnent de faire des heureux? Les commodités recherchées passent avec la vie; les dignités acquises font souvent rougir le front ambitieux qui s'en pare ; les titres et les emplois achetés rendent comptable au public; le faste ruineux épuise l'or et l'argent dont il tire son éclat ; les plaisirs chèrement payés amollissent le corps, et abrutissent l'esprit qui s'y livre.... Mais l'aumône rend les riches coopérateurs et bienfaiteurs de Dieu. Pesez bien ces deux paroles, coopérateurs et bienfaiteurs de Dieu : riches charitables, voilà votre partage. De tant de priviléges attachés aux richesses, rien n'est comparable à ces deux qualités; je n'en excepte pas même, ajoute saint Chrysostôme, le sceptre et la couronne : *Melius est enim hanc artem dandi eleemosinam scire, quàm esse regem et diademate coronari.* (In epist. ad Rom.) En effet, qu'a le souverain, qu'a le monarque, qui l'élève si fort au-dessus de nos têtes? Pourquoi le regardons-nous ici bas comme la plus brillante image de la divinité? Sur quoi est fondée à son égard cette vénération profonde de la majesté que la nature même nous inspire, et que la religion nous prescrit? C'est, répond saint Paul, que c'est le ministre de Dieu pour le bien des peuples : *Dei enim minister est in bonum.* (Rom. c. 13.) Or cette prééminence auguste et sacrée, qu'on ne peut sans révolte refuser aux rois sur les états qu'ils gouvernent, le riche bienfaiteur ne l'a-t-il pas sur les particuliers qu'il protége? N'est-il pas vrai de dire de lui avec plus de vérité qu'il est le ministre de Dieu pour le bien de la plupart des hommes? *Dei enim minister est in bonum....*, que ces qualités réelles et solides de ministres et de coopérateurs de Dieu l'emportent sur ces noms vains et frivoles de hauts et puissans seigneurs! Ceux-ci sont le plus souvent le prix de l'or et de l'argent, et celles-là du bon usage qu'on en sait faire.... Ce ne sont pourtant là que les titres les plus modestes attachés à l'exercice de la miséricorde : en voici dans le même genre de plus flatteurs et de bien plus capables, riches de la terre, de piquer votre ambition... Non, en vertu de l'aumône, vous n'êtes pas simplement les substituts, les agens et les ministres de Dieu, vous êtes ses chers enfans, vous êtes d'autres lui-même..., vous êtes des dieux sur la terre : qui le dit? Celui même qui possédant en propre toute la plénitude de la divinité, en laisse échapper quelques rayons sur qui il lui plaît, pour y graver sa ressemblance et en faire son image : *Eripite pauperem et egenum de manu peccatoris liberate.* (Ps. 81, 4.) Prenez en main, nous dit-il, la cause du pauvre, tirez-le de

l'oppression, et voilà que je vous déclare que dès là vous êtes des dieux et les enfans du Très-Haut : *Ego dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes*... (Ibid. 6.) Voilà la carrière d'honneur que Jésus-Christ lui-même vous ouvre à tous dans son Évangile. Le terme et le prix, c'est la participation de la divinité ; les prétendans sont des hommes ; mais les exercices sont les œuvres de la miséricorde : *Estote misericordes, sicut et Pater vester misercors est*. (Luc. 6, 36.)

Vous êtes les coopérateurs de Dieu ; vous en êtes les bienfaiteurs. Bienfaiteurs de Dieu, le croiriez-vous, chrétiens, et oserais-je vous le dire, si vous et moi nous ne l'avions appris de la bouche de la vérité même, dans le passage qui de tous souffre le moins de détours. Venez les bien-aimés de mon père, venez régner éternellement avec moi : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu, etc. (*Matth. c.* 5.) C'est donc à Jésus-Christ même que nous donnons ce que nous donnons au pauvre... Reconnaît-on parmi nous quelque léger vestige de cette ancienne charité de nos pères, qui les attendrissait à la vue d'un pauvre mendiant, comme à celle de Jésus-Christ souffrant, qui les faisait tomber à ses genoux, laver ses pieds, baiser ses traces, comme s'il eût été véritablement leur Sauveur et leur maître; qui les engageait à le soigner comme leur père, à l'adopter pour leur enfant, à le faire même durant leur vie leur principal et leur plus cher héritier? Foi vive et agissante des premiers fidèles, sur ce point comme sur bien d'autres, hélas ! qu'êtes-vous devenue? Ah! chrétiens, nous le disons souvent, si les païens entraient dans nos églises, et qu'ils y jugeassent de votre créance par votre conduite, se persuaderaient-ils jamais que vous fussiez convaincus de la présence réelle de votre Dieu sur nos autels? Mais n'allons pas si avant, et sans les introduire dans le sanctuaire, arrêtons-les à la porte de nos temples : là, mettons leur sous les yeux, d'une part ces cadavres animés que la faim et la misère forcent à sortir de leurs sépulcres, pour venir chercher les restes d'une vie mourante, et d'autre part cet appareil des riches du siècle, ces trains si lestes et si brillans, où est peinte la prospérité et l'abondance; qu'ils contemplent à loisir la posture suppliante des uns, et la fière contenance des autres; les grâces captives dans les mains de ceux-ci, et les larmes toujours prêtes à couler des yeux de ceux-là; qu'on leur dise ensuite avec Salvien, qu'aucun chrétien ne doute que ce soit Dieu même et Jésus-Christ qni mendie et qui quête dans ces pauvres, en vérité le croraient-ils? Quoi ! croire qu'un Dieu qui n'a épargné pour nous

ni son sang, ni sa vie, demande souvent un morceau de pain, sans pouvoir l'obtenir? Ame infidèle, vous avez donc abandonné le principe de votre être, et méconnu l'auteur même de vos jours? *Deum qui te genuit, dereliquisti, et oblitus es Domini creatoris tui...* (Deuter. 32, 18.) Mais de quel front, je vous prie, après un si cruel oubli de Dieu, oser se flatter encore de son souvenir? Venir à ses autels solliciter ses grâces les plus choisies, après lui en avoir refusé des plus communes?... L'excellence de l'aumône consiste à vous rendre et les coopérateurs et les bienfaiteurs de Dieu; et en cela même paraît et sa grandeur et sa magnificence. Voyons comment sa providence règle la matière de l'aumône; montrons et examinons l'étendue du précepte.

SECOND POINT.

Ce n'est pas seulement l'autorité des Pères de l'Église, c'est la simple lumière de la raison qui nous apprend que s'il y a un Dieu dans le ciel, et que s'il y a une providence sur la terre, il y a un fonds destiné à la subsistance du pauvre, et que ce fonds ne se trouvant pas chez le pauvre, il faut qu'il soit en dépôt chez le riche... Ainsi donc, voici en peu de mots la matière et la mesure de l'aumône réglée par la divine providence. C'est, riches du siècle, votre superflu mis en balance avec la disette de vos frères, ensorte qu'à proportion que leurs besoins augmentent, vous êtes obligés, par de saintes épargnes, de grossir cette portion de réserve destinée à leurs secours. (1. *Cor.* c. 8.) Telle est la règle que prescrivait saint Paul aux premiers chrétiens... Règle qu'il établissait sur les lois les plus connues de la divine providence... Vous donc, riches, les ministres et les économes de Dieu sur la terre, entrez dans ses desseins; et, prenant pour vous au juste ce qu'il vous faut, répandez sur ceux qui n'ont rien ou qui ont peu, l'excédant de ce qui vous est échu en partage... La raison et la foi concourent donc à nous faire sentir ces deux vérités, que le superflu du riche est le nécessaire du pauvre, et que plus est grande la nécessité de l'un, plus la ressource de l'autre doit être abondante. Mais dans la pratique l'amour-propre toujours ingénieux à favoriser l'intérêt, fait disparaître tout à coup, par je ne sais quel charme, et ce superflu et ce nécessaire, les mêle et les confond à son gré; persuade au riche qu'il n'en a jamais trop, et que le pauvre en a toujours assez... C'est au tribunal de la divine providence que je vous cite, riches de la terre, pour juger entre vous et les pauvres, et de vos nécessités prétendues et de leurs besoins véritables: portez-là toutes vos prétentions; faites-y valoir ces distinctions mal entendues de nécessaire en soi, et de nécessaire dans de

certaines circonstances; de nécessaire à la nature, et de nécessaire à la personne; de nécessaire à la vie, et de nécessaire à la condition; je reconnais avec vous toutes ces nécessités, pourvu qu'elles soient pesées au poids, non pas de la passion, mais de la divine providence. Or, dites-moi, est-ce la providence ou la passion qui fait aujourd'hui consister parmi les hommes la noblesse dans le rang, le rang dans un vain éclat, l'éclat dans la profusion, la profusion dans un raffinement éternel sur les commodités de la vie, la vie dans le plaisir, et le plaisir dans l'excès? Est-ce la providence ou la passion qui a porté si loin, de nos jours, la délicatesse des tables, le luxe des habits, etc.?

Si ces folles dépenses, et tant d'autres qu'il serait trop long de détailler, sont dans les règles de la providence... Si c'est là ce qu'il faut appeler le nécessaire de l'état, j'en conviens : le plus riche n'aura jamais rien de trop; mais que deviendra, je vous prie, le précepte de l'aumône? Il faudra donc que le souverain juge réforme, s'il lui plaît, son arrêt, ou le retranche; et qu'au lieu de récompenser ceux qui se seront interdit l'opulence, la splendeur, le jeu, le luxe, la bonne chère, l'excès des plaisirs, pour soulager les pauvres, il les condamne tous au feu, comme des infracteurs des saintes lois de la providence, des perturbateurs d'un ordre sagement établi, des profanateurs des états nobles et des conditions illustres, où il les avait placés? Quelle chimère! Mais si la providence ne reconnaît point tant de nécessités imaginaires qu'invente la passion, que de superflu dans le monde! que d'injustices criantes! que d'usurpations frauduleuses!... Les pauvres n'ont-ils pas droit de réclamer tout ce que vous donnez à la vanité, à la mollesse, à la volupté; comme un bien qui leur est acquis par la disposition de la providence? Vous font-ils injure de penser ce que saint Bernard leur faisait dire : *Nostrum est quod effudistis, nobis crudeliter subtrahitur, quod inaniter expenditis.* Riches, avares pour nous, et prodigues pour vous-mêmes, insensibles à nos misères, et indulgens à vos passions, supputez bien tout ce qu'elles vous coûtent à entretenir et à satisfaire : voilà notre partage et votre larcin... Si nous mourons de faim, c'est votre prodigalité insatiable qui nous tue : *Non pavistis, occidistis...*

Les pauvres, dit-on, en ont toujours assez... Grand Dieu? peut-on le dire, et voir ce qui s'offre à toute heure à nos yeux? Des visages pâles et défigurés, des membres nus, extenués et mutilés; des images vivantes de la mort, des moribonds errans. Enfans sans pain, artisans sans travail, étrangers sans hospices, etc. Mais les pauvres exagèrent leur misère; ils sont in-

génieux à tromper, etc. Sur tous ces prétextes si communs, que n'aurais-je pas à vous répondre? Mais pour trancher court, souffrez que je vous renvoie au tribunal où fut présenté le mauvais riche d'abord après sa mort; vous savez quel est son sort, et vous n'ignorez pas quel fut son crime : l'enfer, mes frères, l'enfer pour un seul pauvre abandonné... Il mourut, et fut enseveli dans l'enfer; voilà son palais! Il mourut, et fut investi de flammes dévorantes : voilà son soulagement! Il mourut, et se vit réduit à demander en grâce une goutte d'eau : voilà le mets et le repas qu'on lui refuse! Ce superflu, qu'aveugle il croyait n'avoir pas, il le voit éternellement dans le sein du pauvre; ce nécessaire du pauvre, qu'insensible il n'apercevait pas, il le ressent pour jamais à son tour. Nécessaire du pauvre et superflu du riche, voilà la matière et la mesure de l'aumône déterminée par la providence : voyons-en les avantages réglés par la miséricorde.

TROISIÈME POINT.

Si la providence, attentive au besoin du pauvre, a fait de l'aumône une dette qui porte son obligation avec elle, la miséricorde, zélée pour le profit du riche, la reçoit comme un prêt dont elle veut bien tenir compte, et faire même l'intérêt... Donner au pauvre, c'est prêter au Seigneur, dit le Saint-Esprit; ce n'est pas assez : donner au pauvre, c'est prêter au Seigneur à intérêt : *Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis.* (Prov. 19,17.) Deux avantages de l'aumône... Mais quel sera, dites-vous, le terme du paiement? Celui précisément de votre nécessité : date immanquable et certaine, puisque c'est Dieu qui l'a fixée. Heureux, nous dit-il par son prophète, heureux celui qui est attentif au besoin du pauvre et de l'affligé! *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem!* (Psal. 40.) Eh! pourquoi? ah! c'est que lorsqu'il sera tombé dans le besoin et dans l'affliction, le Seigneur viendra lui-même à son secours : *In die malâ liberabit eum Dominus.* S'il court quelque danger, Dieu l'en préservera; si ses jours sont menacés, Dieu les prolongera : *Dominus conservet eum, et vivificet eum.* Si son bonheur est traversé, Dieu le rétablira : *Et beatum faciat eum.* Si ses ennemis s'acharnent à sa perte, Dieu le protégera : *Et non tradat eum in animam inimicorum ejus.* Si l'adversité l'accable, si le mal le presse, si la langueur l'abat, Dieu sera sa consolation, sa force et son appui : *Dominus opem ferat illi.* Si la maladie le réduit aux abois, ou si l'infirmité de l'âge l'étend sur un lit de douleur, Dieu viendra lui-même remuer sa couche pour la lui rendre moins incommode et plus supportable : *Universum stratum ejus versasti in infir-*

mitate. Paroles, pour me servir d'une autre expression du même prophète, paroles plus délicieuses que le miel, plus désirables que l'or, plus précieuses que toutes les richesses de la terre...

Après cela, plaignez-vous que de vous donner pour caution la miséricorde divine, c'est vous assigner un fonds incertain; préférez-lui cette importante maxime de la prudence humaine, qu'il faut toujours avoir quelque chose devant soi, et qu'il vaut mieux réserver le superflu présent pour le besoin à venir. Eh quoi! répond Salvien, ne confiez-vous pas tous les jours le fruit de vos épargnes à des mains étrangères? Sur quelles sûretés, je vous prie? sur les assurances humaines qu'elles peuvent vous donner. Mais la parole d'un Dieu qui répond pour le pauvre, n'est-elle donc pas plus infaillible que celle des hommes, et son Évangile plus authentique que tous leurs écrits? *Miserum me! Deo non creditur?* Non, Seigneur, ajoutait-il, il n'y a plus de foi sur la terre; on se fie tous les jours au monde, quoique le monde ne trompe que trop tous les jours, et l'on n'ose se reposer sur vous, quoique vous ne manquiez jamais, non-seulement en tenant compte de l'aumône comme d'un prêt, mais encore en le rendant avec usure.

Second avantage: Quelle usure, grand Dieu! en fut-il jamais de si excessive? cent pour un: *centuplum accipiet*. (Mathæi 19, 29.) La rosée du ciel, pour la graisse de la terre: *Frange esurienti panem, et eris quasi hortus irriguus*. Des trésors incorruptibles pour des biens périssables: *Facite vobis thesaurum non deficientem in cœlis*. (Luc. 12.) La remise des peines extrêmes dues à vos iniquités passées, pour l'avance de quelque somme légère, accordée à des nécessités présentes: *Peccata tua, eleemosinis redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum*. (Dan. 4, 24.) Ce qui a coûté tant de larmes et de macérations aux plus austères pénitens, tant de sueurs et de travaux aux hommes apostoliques, tant de veilles et de prières aux plus fervens solitaires, ce que les Hilarions et les Antoines sont venus chercher dans le désert, les Paule et les Marcel dans les lieux saints, les Constantin et les Hélène aux tombeaux des martyrs, et au pied de la croix de Jésus-Christ, la grâce, la conversion, le chemin du ciel même, voilà le prix de vos dons, et la récompense de vos largesses. Chrétiens délicats, pénitens lâches, pécheurs fragiles, pouvez-vous y penser, et mettre des bornes si étroites à vos libéralités?... Si vous avez peu, eh! donnez peu, disait Tobie à son fils; mais donnez-le de bon cœur. Donnez tout ce que vous pouvez, de quelque nature que soit votre présent, ne fût-ce qu'un morceau de pain, comme le don de la femme de Sarepta; qu'une obole, com-

me l'offrande de la veuve de l'Évangile; qu'un verre d'eau, dit Jésus-Christ, s'il égale vos moyens et vos forces, il l'emporte sur tous les biens de la terre, il est sans prix aux yeux de Dieu, il vaut le ciel et tous ses trésors... Je finis par un trait de l'Écriture que je vous conjure de ne pas oublier.

Tabithe expire à Joppé; c'était une veuve riche surtout en bonnes œuvres, et connue par ses aumônes : autour de son corps, des pauvres tristement rangés fondent en pleurs.., attendrissent le cœur du ministre du Dieu vivant, et le forcent à faire un miracle pour leur rendre leur mère. Peinture naturelle, riches qui m'écoutez, de ce qui se passera bientôt à votre mort. Tandis qu'une douleur stérile saisira vos enfans, que l'horreur du spectacle écartera vos amis..., les pauvres seuls que vous aurez secourus dans cette vie, et qui vous auront précédés dans l'autre, seront les assesseurs de votre juge, les défenseurs de votre cause, les arbitres de votre sort. Grâces, diront-ils, Seigneur? grâce pour grâce, vous nous l'avez promise; miséricorde pour miséricorde; vie pour vie..., vie durable pour une vie passagère, et pour un bonheur temporel, un bonheur éternel. (Le Père Ségaud, sermon de l'aumône pour le dimanche de la sixième semaine de Carême, tom. 2, pag. 266 et suivantes.)

On peut voir le sermon de l'aumône du Père Bourdaloue, dans sa Dominicale pour le huitième dimanche après la Pentecôte; celui du Père Larue dans son Carême pour le lundi de la troisième semaine; celui du Père Dufay; celui de M. l'abbé Molinier, dans le sixième tome de ses sermons; le traité de M. Pelletier, chanoine de Reims, sur la charité envers le prochain; le traité de la charité du P. Pallu.

BAPTÊME.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus, dicens : quid vobis videtur de Christo?

Les pharisiens étant assemblés, Jésus leur fit cette question : que pensez-vous du Christ? (En saint Matth. ch. 22.)

Si la passion n'eût point aveuglé ces faux docteurs de la loi, ils pouvaient aisément répondre à la demande que leur fait le Fils de Dieu, et découvrir dans sa personne tous les traits de ce Christ ou de ce Messie, qu'ils attendaient depuis si long-temps et qu'ils avaient actuellement devant les yeux. Témoins de tant de miracles qu'il opérait, commandant aux flots de la mer, chassant les démons, guérissant les malades, ressuscitant les morts, ne devaient-ils pas sans hésiter le reconnaître et lui dire : le Christ dont vous parlez, c'est vous-même. Pour nous, mes chers auditeurs, nous n'en reconnaissons point d'autre. Mais

du reste, quelque importante et quelque nécessaire que puisse être la connaissance de cet Homme-Dieu, c'est un sujet, dit saint Chrysostôme, que les ministres de l'Évangile ne doivent guère dans leurs prédications entreprendre d'approfondir, parce qu'il est impénétrable et infiniment au-dessus de toutes nos pensées et de toutes nos expressions. Cependant, mes frères, il nous est assez connu pour nous servir de modèle; et même selon saint Jérôme et saint Augustin, il y a entre Jésus-Christ et le chrétien un tel rapport, qu'il faut en quelque manière les confondre ensemble, et qu'on ne peut bien définir l'un que par l'autre... Suivant ce principe, sans examiner aujourd'hui ce que c'est que le Christ, examinons ce que c'est que le chrétien qui en doit être le fidèle imitateur : *quid vobis videtur?...*

Je ne suis point de ce monde... mais je suis venu du ciel, et je demeure immuablement attaché à Dieu mon Père. (*Saint Jean*, ch. 8.) Deux caractères particuliers que Jésus-Christ s'est lui-même attribués. Divins caractères! que j'ai à vous représenter dans le chrétien..., par état séparé du monde..., par état consacré à Dieu... Séparation du monde qui élève le chrétien au-dessus du monde; ce sera la première partie de ce discours : consécration à Dieu qui élève le chrétien jusqu'à Dieu même; ce sera la seconde partie... Deux qualités du chrétien, pleines de gloire et de vertu en elles-mêmes, quoique de nul éclat aux yeux du monde : mystère caché que j'entreprends de vous développer.

PREMIER POINT.

Deux choses, selon saint Thomas, sont essentiellement requises pour faire un chrétien : 1°. la grâce ou la vocation du côté de Dieu; 2°. une fidèle correspondance à cette vocation ou à cette grâce du côté de l'homme. Or l'une et l'autre bien considérées, n'ont point de caractère qui leur soit plus propre que celui de la séparation du monde. D'où je conclus en troisième lieu, qu'être véritablement séparé du monde, c'est être véritablement chrétien. Voilà tout le fonds de cette première partie.

1°. Qu'est-ce que la grâce, je dis la vocation au christianisme? Les théologiens et les pères se sont efforcés de nous en donner de hautes idées; mais je n'en trouve point de plus exacte ni de plus solide que celle de saint Augustin; quand il dit en un mot que c'est une grâce de séparation. *Qui autem congruenter sunt vocati, hi electi, et Dei altiore judicio gratiæ prædestinatione discreti.* (Saint Augustin.) Voulez-vous savoir, mes frères, dit ce saint docteur, qui sont ces élus appelés comme l'apôtre, selon le décret, mais le décret favorable de Dieu? Ce sont ceux dont Dieu a fait le discernement, qu'il a tirés de la

masse corrompue du monde, et qu'il en a séparés en vertu de la grâce de leur vocation. C'est donc en effet dans la séparation du monde que consiste l'attrait, le mouvement et l'impression particulière de cette grâce. De là vient que saint Paul, pour exprimer le don de grâce qu'il avait reçu dans cette vocation miraculeuse et pleine de prodiges dont sa conversion fut suivie, ne se servait point d'autre terme que de celui-ci : *qui me segregavit ex utero, et vocavit per gratiam suam.* (Gal. ch. 1.) Tout ce que je suis, je le suis par la miséricorde de mon Dieu qui m'a appelé, et comment m'a-t-il appelé? En me séparant dès le ventre de ma mère, c'est-à-dire, suivant l'expression de saint Ambroise, en me choisissant pour vivre séparé de la corruption du monde. De là vient que quand l'esprit de Dieu répandait sur les premiers disciples ces grâces visibles et abondantes qui les élevaient aux plus saints ministères. C'était toujours en ordonnant que ceux qui avaient été choisis, fussent séparés du reste même des fidèles : *Segregate mihi Saulum et Barnabam...* (Act. ch. 13.) De là vient que le Sauveur du monde, pour signifier qu'il était venu appeler les hommes à la perfection évangélique, disait hautement qu'il était venu séparer le père d'avec son fils, et la fille d'avec sa mère... (*Saint Matth.* ch. 10.) et que le grand apôtre voulant nous faire comprendre la grâce suréminente et infinie de la sainteté de Jésus-Christ, en a renfermé tout le mystère dans ce seul mot, *segregatus à peccatoribus...* (Héb. ch. 7.) Or vous savez que la sainteté de Jésus-Christ est l'exemplaire de la nôtre, et que la nôtre, pour être agréée de Dieu, doit être conforme à la sienne. Puisqu'il est donc vrai que cet Homme-Dieu a été sanctifié par une grâce qui l'a pleinement séparé du monde, il faut par proportion que la grâce qui nous sanctifie produise en nous un semblable effet, et qu'en conséquence de cette grâce, Dieu nous puisse dire ce qu'il disait aux Israélites : vous êtes mon peuple, parce que je vous ai séparé de tous les autres peuples de la terre, qui vivent dans l'idolâtrie et dans les ténèbres de l'infidélité. Voilà encore une fois le caractère essentiel de la vocation ou de la grâce du christianisme..., en tant qu'elle procède et qu'elle est inspirée de Dieu, c'est une grâce de séparation.

2°. Mesurant, selon la règle de saint Bernard, par l'action de Dieu en nous, notre obligation envers Dieu..., voici comment je raisonne, et je dis : que la correspondance due à la grâce, qui fait proprement le devoir du chrétien, doit donc être aussi une correspondance de séparation du côté de l'homme. Pourquoi cela? Ah! mes chers auditeurs, le voici : parce que la correspondance à la grâce doit se rapporter à la fin et au terme

de la grâce même; car comme il y a diversité de grâces et d'inspirations, *divisiones gratiarum sunt*, aussi faut-il reconnaître qu'il y a diversité d'opérations dans l'homme et de devoirs, *et divisiones operationum sunt :* c'est-à-dire, que toute sorte de devoirs ne répondent pas à toute sorte de grâces. Je m'explique : Dieu me donne une grâce de résistance et de défense contre la passion qui me porte au péché, je dois correspondre à cette grâce et résister à ma passion, et la combattre. Au contraire Dieu me donne une grâce d'éloignement et de fuite dans l'occasion du péché, je dois être fidèle à cette grâce et fuir et m'éloigner, et ainsi des autres; parce que c'est à nous, dit saint Prosper, de suivre le mouvement de la grâce, et non pas à la grâce de suivre le mien... En vain Dieu me sépare-t-il du monde en me prédestinant pour être chrétien, si je ne me sépare moi-même en exécutant ce décret, et en coopérant à cette grâce qui me fait chrétien. Il faut, s'il m'est permis de parler de la sorte, que ces deux séparations concourent ensemble, et que la mienne seconde celle de Dieu, de même que celle de Dieu est le principe de la mienne. Concevez-vous cette vérité? Voilà en substance toute la théologie nécessaire au chrétien...

3°. Tirons de tout ceci quelques conséquences que chacun de nous peut et doit aujourd'hui s'appliquer comme autant de règles pour se connaître devant Dieu, et se juger lui-même.

Première conséquence. Il suffit précisément d'être chrétien pour être obligé de vivre dans cet esprit de séparation du monde. Qu'est-ce à dire du monde? c'est-à-dire des faux plaisirs du monde, des joies profanes du monde, des vaines intrigues du monde, du luxe du monde, des amusemens, des folies, des coutumes, ou plutôt des abus du monde, en un mot de tout ce qui entretient la corruption et la dissolution du monde : c'est-à-dire de tout ce qu'entendait le disciple bien-aimé, quand il nous défendait de nous attacher au monde et à tout ce qui est dans le monde... quand il ajoutait que tout ce qu'il y a dans le monde est, ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie..., et qu'il concluait que le monde n'est que désordre et qu'iniquité. (1 *Epît. de saint Jean*, ch. 2 et ch. 5.) Il suffit, dis-je, pour être obligé par profession et par état de s'en séparer, d'être chrétien, et il n'est point nécessaire pour cela d'être quelque chose de plus que chrétien : pourquoi? Parce que la seule grâce du christianisme nous sépare de tout cela; et parce qu'au moment où nous avons été régénérés par cette grâce, nous nous en sommes séparés nous-mêmes. Vous le savez, mes chers auditeurs, et à moins de désavouer ce que l'Église a fait solennellement en votre nom, et ce que

vous avez mille fois ratifié depuis, vous n'en pouvez disconvenir. Et en effet quand les pères voulaient autrefois détourner les fidèles de certains divertissemens qui ont été de tout temps la passion du monde, et par lesquels les hommes du monde se sont de tout temps distingués, ils ne leur en apportaient point d'autre raison, sinon qu'ils étaient chrétiens et séparés du monde; et cette raison seule les persuadait. *A theatro separamur, quod est quasi consistorium impudicitiæ...* C'est donc une erreur non-seulement grossière, mais pernicieuse de dire : je suis du monde et je ne puis me dispenser de vivre selon le monde... Espèce de blasphème; car le Fils de Dieu vous a déclaré expressément dans l'Évangile, que vous n'êtes plus du monde, et vous supposez que vous en êtes encore; et ce qui est bien plus étrange, vous prétendez en être encore dans le même sens qu'il a voulu vous faire entendre que vous n'en étiez plus. Il faut donc renverser la proposition, et dire : je ne suis plus du monde parce que je suis chrétien; donc il ne m'est plus permis de vivre selon le monde... Alors vous parlerez selon l'esprit et la grâce de votre vocation.

Mais cela est trop général. Deuxième conséquence. Plus un homme dans le christianisme a soin de se séparer du monde, plus il est chrétien; et plus il a de liaison avec le monde, je dis de liaison hors de la nécessité et de sa condition, moins il est chrétien : pourquoi? Parce que, selon la mesure de ces deux états, il participe plus ou moins à cette grâce de séparation qui fait le chrétien. Chose si avérée, c'est la remarque du saint évêque de Genève, François de Sales, que quand la grâce du christianisme a paru agir sur les hommes dans toute sa plénitude, elle les a portés à des séparations qui, de l'aveu du monde même, ont été jusqu'à l'héroïque. Ainsi un Arsène est en crédit dans la cour des empereurs; cette grâce l'en arrache pour le transporter au désert. Une Mélanie vit dans la pompe et dans l'affluence des délices de Rome; cette grâce l'en détache pour lui faire chercher d'autres délices dans la retraite de Bethléem. Jamais tant d'illustres solitaires, c'est-à-dire tant d'illustres séparés que dans ces premiers siècles de l'Église, parce qu'il n'y eut jamais tant de parfaits chrétiens. Et pourquoi pensons-nous que les monastères aient été de tout temps regardés comme des asiles de sainteté, sinon parce qu'on y est dans une entière séparation du monde?...

Mais je vais plus loin. Troisième conséquence. Il est impossible à une âme chrétienne de se convertir et de retourner véritablement à Dieu, à moins qu'elle ne soit résolue de faire un certain divorce avec le monde, qu'elle n'a pas encore fait;

et il y a de la contradiction à vouloir être autant du monde et aussi engagé dans le monde qu'auparavant, et néanmoins à prétendre marcher dans la voie d'une pénitence sincère qui produise le salut..., et c'est ici où je ne puis m'empêcher d'être touché de la plus tendre compassion, en voyant de certaines âmes dont on peut dire que le monde est plein, et qui, pour ne se pas résoudre une bonne fois à cette séparation du monde, délibèrent éternellement sur leur conversion, et ne se convertissent jamais. Dieu les presse, la grâce agit en elles, elles conçoivent mille désirs ardens de leur salut; vous diriez qu'elles sont toutes changées, et que le charme est levé : mais quand il en faut venir à ce point de rompre avec le monde et de se séparer du monde; ah! chrétiens, c'est une conclusion qui leur paraît plus affligeante que la mort, et qu'elles éloignent toujours... Hé quoi, disent-elles, ne peut-on pas être du monde et se sauver? Dieu n'est-il pas l'auteur de ces conditions que l'on réprouve sous le nom de monde; et n'y a-t-il pas une perfection pour les gens du monde comme pour les religieux? Mais quand on leur répond qu'il n'est pas question du monde en général; qu'il s'agit d'un certain monde particulier qui n'est point l'ouvrage de Dieu, qui les pervertit et qui les pervertira toujours; où règne le péché, où le libertinage passe pour agréable et pour honnête; dont la médisance fait tous les entretiens, où toutes les passions se trouvent comme dans leur centre et leur élément; où l'on ne peut éviter mille écueils auxquels la conscience ne manque pas d'échouer et dont il faut qu'elles se séparent si elles veulent être à Dieu, sans qu'il y ait sur cela de tempérament à prendre, ni de ménagement à observer... C'est l'obstacle éternel que la grâce trouve à surmonter dans ces âmes mondaines, et qu'elles ne surmontent presque jamais. Les séparer d'un tel monde, c'est les séparer d'elles-mêmes... Est-il possible, dit-on, que je puisse vivre sans voir le monde? que ferai-je contre l'ennemi qui m'accablera? quel jugement fera-t-on de moi? Ames chrétiennes, loin de parler de la sorte, et de raisonner en infidèle, ne devriez-vous pas plutôt dire que cette séparation du monde me soit difficile ou aisée, qu'elle me cause de la tristesse ou de la joie, que le monde l'approuve ou qu'il la condamne, puisqu'elle m'est nécessaire, c'est assez pour m'y soumettre. Ce qu'elle peut avoir de pénible, je l'accepterai comme une satisfaction de mes attachemens criminels; et combien de fois, ô mon Dieu! le monde même m'a-t-il causé de mortels ennuis?... Je cherche quelles seront alors mes occupations, et n'en aurai-je pas trop, pourvu que je m'attache aux devoirs de ma religion et de mon état, plus

dignes de moi, que tout ce que je faisais dans le monde?

Cependant, chrétiens, vous me demandez quelle doit être cette séparation, que je suppose sincère, désintéressée, et avoir Dieu pour motif?.. Je dis qu'il y a deux sortes de séparations du monde, l'une corporelle et extérieure, l'autre de cœur et d'esprit. Je dis que, pour vivre en véritable chrétien, toutes deux sont nécessaires. C'est la maxime de saint Bernard et de tous les pères; car en vain suis-je séparé du monde, d'habit, d'état, de demeure, de fonction et de conversation, si mon esprit et mon cœur y sont attachés; c'est par le cœur qu'il faut commencer à m'en séparer. Or vous qui m'écoutez, chrétiens, au milieu des embarras de la vie du siècle, vous pouvez avoir cette séparation de cœur, et vous pouvez l'avoir, si vous le voulez, aussi parfaitement que les solitaires et les religieux mêmes, parce que votre cœur est entre vos mains et que vous en pouvez disposer.

Mais ce n'est pas tout: il faut que la séparation du cœur soit accompagnée, ou pour mieux dire, soutenue de la séparation extérieure et corporelle, par quelle raison? Parce que, dit saint Grégoire, pape, la contagion du siècle est telle que les hommes les plus purs, les plus saints et les plus dégagés de l'amour du monde ne laissent pas d'en ressentir les atteintes. Il faut donc de temps en temps les affaiblir et en diminuer l'impression en se retirant et se séparant extérieurement du monde, et faire comme ces consuls et ces princes de la terre dont Job a parlé, qui jusque dans leurs palais se bâtissaient des solitudes, où ils sont au milieu du monde comme s'ils n'y étaient pas: *Cum regibus et consulibus terræ qui ædificant sibi solitudines.* C'est de là qu'est venu l'usage de ces saintes retraites qui se pratiquent dans le christianisme, où les jours que vous passerez, mes frères, paisiblement avec Dieu en recevant ses communications les plus intimes, et y répondant, seront proprement vos jours, et même sans cela presque tous les autres sont perdus pour vous. Retraites nécessaires à cet homme d'affaires, dont la conscience est chargée de mille injustices..., à cet homme de cour qui ne pense pas sérieusement à son salut..., à cette femme du monde plongée dans un abîme de corruption. Aux autres elles sont de conseil, mais à ceux-ci elles peuvent être et sont très-souvent d'obligation; parce que dans l'ordre naturel des grâces, et dans la voie commune de la providence elles leur deviennent un moyen unique pour se sauver.

Voilà, mes chers auditeurs, la première idée du christianisme. Séparons-nous du monde, avant que le monde se sépare de nous. Car il faut de deux choses l'une, ou que nous nous en séparions nous-mêmes par choix

ou par vertu, ou que nous en soyons séparés malgré nous par la violence de la mort. Séparons-nous du monde, tandis que nous pouvons devant Dieu nous rendre le témoignage que nous nous en séparons pour lui.... Séparons-nous du monde et paraissons sur la terre dans le même rang où il faudra au jour du jugement que nous paraissions, c'est-à-dire, séparés des impies et des réprouvés....., afin que dans ce séjour terrible Dieu ne nous sépare pas de ses élus.... Surtout, chrétiens, n'appréhendez point la séparation du monde comme un état triste et affreux... Il n'y en a point de plus heureux dans le monde que ceux qui en sont parfaitement séparés : c'est ce que nous avouons tous les jours. Cependant tel est l'enchantement de nos esprits et le désordre où nous vivons ; toujours persuadés du néant du monde, et toujours possédés de l'amour du monde, nous dégoûtant sans cesse du monde et ne nous en détachant jamais. Quoi qu'il en soit, mes frères, voilà le premier caractère de l'homme chrétien d'être séparé du monde ; mais il ne faut pas en demeurer là, et le second est d'être consacré à Dieu, comme je vais vous le montrer dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Il est de la sainteté de Dieu d'être servi par des saints, comme il est de la grandeur des rois d'être servi par des grands ; et la même raison qui fait que ceux-ci en qualité de souverains et de monarques veulent avoir des princes pour officiers de leur maison, est celle pourquoi Dieu, en sa qualité de saint des saints, se fait un honneur de recevoir le culte qui lui est dû par des hommes sanctifiés, et qui portent dans eux un caractère de consécration. Tous les hommes, dit saint Grégoire, pape, sont essentiellement sujets à l'empire de Dieu ; mais tous les hommes ne sont pas pour cela consacrés à Dieu. Cette consécration est l'effet d'une grâce spéciale ; et je dis que c'est la grâce propre du christianisme. Pour approfondir cette vérité, concevez bien, s'il vous plaît, trois choses dignes de toute votre réflexion et capables de remplir vos cœurs des plus nobles sentimens de la foi. 1°. L'excellence de ce que j'appelle la consécration du chrétien ; 2°. L'obligation indispensable de sainteté que cette consécration impose à l'homme chrétien ; 3°. Enfin la tache particulière qui se répand, en conséquence de cette consécration, sur tous les péchés du chrétien.

1°. L'excellence de la consécration du chrétien. C'est par l'onction du baptême, dit saint Cyprien, que se fait une consécration solennelle de nos personnes; mais une consécration dans laquelle il semble que Dieu a pris plaisir de rassembler toutes les richesses de sa grâce pour nous la rendre plus précieuse.

Car le baptême, ajoute ce père, nous consacre en je ne sais combien de manières qui doivent toutes nous inspirer un certain respect pour nous-mêmes. Il nous consacre comme rois, il nous consacre comme prêtres, il nous consacre comme temples de Dieu, il nous consacre comme enfans de Dieu. Il nous consacre comme membres de Dieu. Ah! mes chers auditeurs, apprenons aujourd'hui ce que nous sommes, et confondons-nous si nous ne sommes pas ce que tant de motifs nous excitent à devenir.

Je dis que le baptême nous consacre comme rois et comme prêtres. Aussi l'apôtre saint Pierre le déclare-t-il, lorsque parlant aux chrétiens dans sa première épître canonique, il leur donne ces deux qualités en les appelant sacerdoce royal, *regale sacerdotium*. (1 Petr., c. 2.) Et ainsi le disciple bien-aimé dans l'apocalypse fait-il consister en partie le bienfait de la rédemption, en ce que Jésus-Christ qui est le souverain Rédempteur, nous a établis rois et prêtres de Dieu son père : *Fecisti nos Deo nostro regnum et sacerdotes*. (Apoc., c. 5.) En effet, comme chrétiens, nous ne sommes destinés à rien moins qu'à régner; et ce n'est point une exagération ni une figure, de dire que dans le baptême nous sommes sacrés pour posséder un royaume qui est le ciel... Comme chrétiens nous sommes encore consacrés prêtres du Dieu vivant : comment cela? Parce que l'onction baptismale, non-seulement donne pouvoir au chrétien, mais lui impose l'obligation d'offrir à Dieu des sacrifices continuels; le sacrifice de son esprit par la foi, le sacrifice de son corps par la pénitence, le sacrifice de ses biens par l'aumône, le sacrifice de sa vengeance par la charité, le sacrifice de son ambition par l'humilité...Je dis plus, tout laïques, mes frères, que vous êtes, vous offrez réellement et conjointement avec le ministre du Seigneur le divin sacrifice...

J'ajoute qu'en vertu de ce même caractère vous êtes consacrés à Dieu comme ses temples. Rien de plus commun dans la doctrine de saint Paul. Non, mes frères, disait ce grand apôtre, ce n'est point dans des temples bâtis par les hommes que notre Dieu fait sa demeure, mais dans ceux qu'il a bâtis lui-même, c'est-à-dire dans nous-mêmes... Or, quand j'aurais toute la sainteté des esprits bienheureux, si je n'avais le caractère du baptême, je ne pourrais devenir le temple de Dieu même; car, selon Guillaume de Paris, je ne pourrais participer au sacrement adorable où le Dieu de bonté et de majesté en venant habiter dans nos cœurs, en fait proprement autant de sanctuaires et de tabernacles où il réside. C'est donc le baptême qui fait en nous comme la première consécration du temple de Dieu en même temps qu'il nous confère

sacrée le caractère de chrétien.

Mais qu'est-ce que toutes ces qualités en comparaison des titres glorieux d'enfans de Dieu et de membres de Dieu? car ce sont là les termes formels et les expressions de l'Écriture. C'est des chrétiens que saint Jean a dit, qu'ils ont acquis un droit incontestable d'être appelés enfans de Dieu : *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus.* (Joan., c. 1.) C'est aux chrétiens que saint Paul disait : Vous êtes le corps de Jésus-Christ, vous êtes ses membres : *Vos estis corpus Christi et membra de membro.* Voilà, mes frères, ce que nous sommes, et voilà les augustes caractères que la grâce, à proportion de vos états, imprime dans vous. Mais aussi quelles conséquences suivent de ces principes?

Voyons donc quelle est en second lieu l'obligation indispensable de sainteté que la consécration du chrétien lui impose : est-ce trop exiger de nous obliger à être parfaits?... et tout ce que la loi chrétienne nous commande, quelqu'héroïque qu'il puisse être, est-il trop relevé pour des enfans de Dieu? Ah! Seigneur, s'écriait saint Ambroise, méritons-nous de porter ce beau nom, si par une lâche conduite nous venions à dégénérer et à décheoir des hauts sentimens de l'esprit chrétien, dans les bassesses infinies de l'esprit du monde; et ne faut-il pas que nous renoncions pour jamais à l'honneur de vous appartenir; si nous prétendions nous borner à des vertus médiocres. ?

C'est ainsi, mes chers auditeurs, que le conçoivent les pères de l'Église, et c'est le fonds de moralité sur lequel saint Paul établissait les plus fortes remontrances qu'il faisait aux chrétiens. Il ne les appelait point autrement que du nom de saints..., aux saints de l'église de Corinthe, aux saints qui sont à Éphèse : *Ecclesiæ Dei quæ est Corinthi, vocatis sanctis,* pourquoi, parce qu'il supposait que l'on devait être l'un et l'autre, et que l'essence du chrétien étant d'être consacré à Dieu, être chrétien par profession, c'est être saint. De là vient qu'il n'employait guère d'autre motif que celui-là pour porter les chrétiens à cette inviolable pureté du corps et de l'esprit par où il voulait qu'ils fussent distingués dans le monde. Ne savez-vous pas, mes frères, leur disait-il, que vous êtes devenus le temple de Dieu, que ce temple doit être saint, et que ceux qui le profanent, Dieu les perdra? Sur quoi Zénon de Vérone fait une remarque aussi solide qu'ingénieuse. Si ce temple de Dieu était dans nous, dit-il, parfait et achevé, comme il l'est dans les bienheureux qui sont au ciel, nous n'aurions plus besoin de travailler à notre sanctification; mais la structure de ce temple, pendant que nous vivons sur la terre, doit croître à tous momens, et est consacré

dans nos personnes : *O res miranda, quotidiè ædificatur in nobis et consecratur domus Dei!* (Zén. Véron.) Il est vrai que comme chrétiens vous participez au sacerdoce de Jésus-Christ et au ministère des prêtres; mais c'est pour cela même que vous devez présenter à Dieu vos corps comme autant d'hosties saintes, vivantes et agréables à ses yeux. Car si les prêtres de l'ancienne loi devaient être saints, parce qu'ils étaient députés pour offrir des pains et de l'encens, vous qui, en vertu de votre vocation, offrez à Dieu des victimes incomparablement plus nobles, vous qui lui offrez tous les jours l'agneau sans tache dans le sacrifice de l'autel, vous qui lui devez offrir des cœurs, des volontés et des esprits, que devez-vous être si le raisonnement de l'Écriture est juste : *Incensum et panes offerunt, et ideò sancti erunt Deo suo.* A quoi, par rapport à vous, ce raisonnement ne s'étend-il pas? et quelle nécessité ne vous impose-t-il pas de mener une vie pure et dégagée de la corruption du monde?

3°. Enfin les péchés des chrétiens contractent une malice particulière, qui est celle même du sacrilége; et c'est en conséquence de leur consécration à Dieu que cette tache se répand sur tous les crimes dont ils se rendent coupables. En effet, qu'est-ce que le sacrilége? C'est, disent les théologiens, l'abus, la profanation d'un temple consacré à Dieu. Or tout ce qu'il y a dans moi est consacré à Dieu par le baptême, et tous les péchés que je commets sont autant d'abus criminels que je fais de moi-même. Par conséquent tous mes péchés renferment une espèce de sacrilége, qui n'est pas seulement la profanation d'une chose consacrée à Dieu, mais unie à Dieu, mais incorporée avec Dieu... Ah! mes frères, écrivait saint Paul aux Corinthiens, justement indigné d'un pareil abus, serait-il possible que j'en vinsse à cette extrémité? quoi! j'arracherai les membres de Jésus-Christ pour en faire les membres d'une prostituée; ce sont les propres expressions de l'apôtre : *Tollens membra Christi, faciam membra meretricis?* (1 Cor., c. 6.) Quoi! je corromprais un cœur qui doit être la demeure de mon Dieu, je l'infecterais du poison le plus mortel, je le souillerais de toutes les iniquités! C'est cependant, mes chers auditeurs, ce que nous faisons en nous abandonnant au péché; ce sont les frères et les membres de Jésus-Christ qui pèchent : *Tollens membra Christi, faciam membra meretricis?*

Ce ne sont point là des exagérations de la chaire; ni ce n'en est point une d'ajouter, en déplorant la triste décadence du christianisme, que rien néanmoins n'y est plus ordinaire que le péché. Quand Dieu dans les premiers âges du monde vit la corruption générale où toute la

terre était tombée, il se repentit, selon le langage de l'Écriture, d'avoir créé l'homme : *Pœnitet me fecisse eos.* (Gen., c. 5.) La vue de tant de désordres qu'il découvrit, lui fit regarder avec horreur son propre ouvrage, et l'excita à le détruire : *Delebo hominem quem creavi.* Car il ne put souffrir qu'une créature formée à sa ressemblance et enrichie de ses dons, défigurât ainsi son image par de honteux excès et par ses débordemens : *Omnis quippe caro corruperat viam suam.* Hé, mes frères, ces premiers hommes étaient-ils plus vicieux que nous, et dans leurs vices étaient-ils aussi criminels?... Avaient-ils avec Jésus-Christ la même union par la même grâce et les mêmes sacremens!... Qu'avons-nous donc à craindre? Plaise au Ciel de détourner l'effet d'une si terrible menace, et puissions-nous le prévenir! C'est que Dieu, selon les mêmes termes de l'Écriture, ne vienne à se repentir de ce qu'il a fait pour nous, en nous honorant d'un si saint et si glorieux caractère : *Pœnitet me fecisse;* c'est qu'il ne détruise enfin cette Église qu'il a rachetée de son sang et animée de son esprit, *delebo de terrâ.* Que dis-je, mes chers auditeurs! il ne la détruira jamais, et cette Église subsistera toujours, parce qu'elle est bâtie sur la pierre ferme; mais Dieu content de conserver le christianisme dans quelques âmes fidèles, réprouvera des millions de chrétiens. Il permettra que le flambeau de la foi, transporté chez des nations étrangères, n'éclaire plus parmi nous. Hélas! n'a-t-il pas déjà commencé à le permettre?... Que nous reste-t-il, ô mon Dieu, que d'avoir recours à votre miséricorde!... Tout coupables que nous sommes, ce sont toujours vos enfans qui vous réclament comme leur père; ce sont toujours les membres de votre fils adorable, puisque ce sont toujours des chrétiens. Si nous n'avons plus qu'une faible lueur pour guider nos pas, elle peut croître avec l'assistance de votre grâce et se fortifier. Ne souffrez pas, Seigneur, que cette dernière ressource nous soit enlevée. Toute autre vengeance qu'il vous plaira d'exercer sur nous, nous l'avons méritée, et nous l'acceptons. Mais, mon Dieu, soutenez, augmentez, vivifiez notre foi pour la couronner, etc. (Le père Bourdaloue, tome 4 des Dominicales, depuis la page 1 jusqu'à la page 93.)

BAPTÊME.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Sur la grandeur et les devoirs du chrétien contractés par le Baptême.

Quicumque in Christo baptisati estis, Christum induistis. (*Galat.* 3, 27.)

Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ.

Voilà, chrétiens, ce que vous êtes et ce que vous valez. Ho-

norés du nom et de la qualité de chrétiens par votre baptême, vous êtes encore les enfans chéris de Dieu et ses temples augustes. Baptisés en Jésus-Christ, vous êtes revêtus de lui, vous brillez de tous ses traits divins, vous êtes ses images vivantes. Vous devez donc le représenter par la sainteté de votre vie et la pureté de vos mœurs, en soutenant votre dignité par la pratique exacte des obligations qui en naissent, et en remplissant tous les devoirs attachés à votre grandeur. Ainsi, mes frères, la grandeur du chrétien, c'est mon premier point; les devoirs du chrétien, c'est le second.

PREMIER POINT.

Rien au monde n'est plus grand que le chrétien. Il est grand et par la noblesse de son origine, et par la gloire à laquelle il est destiné. Commençons à l'envisager par la noblesse de son origine.

Qu'est-ce qui faisait autrefois la grandeur du peuple juif, et le distinguait si fort de toutes les autres nations? C'est qu'il descendait de ces grands patriarches Abraham, Isaac et Jacob, de ces patriarches dont Dieu se disait le Dieu par excellence... De ces patriarches dans lesquels toutes les nations devaient être bénies, et qui devaient donner au monde son Messie et son Rédempteur. Delà naissait dans les Juifs cette haute idée qu'ils avaient de la noblesse de leur origine... Or, si c'était un titre de grandeur pour les Juifs, que de descendre de ces saints patriarches, quelle haute idée ne devons-nous point nous former de celle des chrétiens; quelle supériorité de gloire pour eux d'appartenir singulièrement à ce Messie, auquel se terminait toute la grandeur de ces hommes si vénérables, d'être en même temps les frères et les membres de Jésus-Christ, de ce Dieu incarné, auprès duquel toutes les grandeurs de la terre ne sont que cendre et que néant? Faut-il, pour vous donner de votre noblesse une idée qui réponde à son excellence, vous dire ce qu'était Jésus-Christ? Mais qui pourrait raconter sa génération? Quel moyen de sonder ce profond océan de merveilles, de percer jusque dans le sein même du Père, d'y découvrir ce Fils adorable engendré avant tous les temps, l'image du Dieu invisible, la splendeur de sa gloire, et le caractère de sa substance! Ce Jésus-Christ, au nom duquel tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers!... Voilà, chrétiens, votre Père et votre chef, voilà de qui vous descendez, voilà le principe de votre grandeur et l'origine de votre noblesse.

Mais peut-être, qu'en voulant élever vos esprits jusqu'à la contemplation de la divinité de Jésus-Christ, je leur propose un objet inaccessible.... Rapprochons donc cet objet trop éloigné, et mettons-le en quel-

que sorte à la portée de vos sens. Que ce Verbe éternel et ineffable descende du sein de son Père, qu'il se revête de l'humanité pour se faire voir de plus près. Séparez seulement les humiliations qu'il accepte pour nous instruire, des marques de grandeur qu'il conserve pour se faire connaître. Voyez cette légion d'anges qui paraît dans les airs au moment de sa naissance, qui chantent la gloire dont il remplit les cieux, la paix et le salut qu'il donne à la terre. Voyez le Saint-Esprit descendre et se reposer sur sa tête le jour de son baptême. Voyez en la personne de Moïse et d'Élie, tous les patriarches et tous les prophètes de l'ancienne loi prosternés en sa présence le jour de sa transfiguration. Entendez cette voix du Père éternel lui rendre témoignage qu'il est son fils, l'objet de sa complaisance, le maître et le docteur des anges et des hommes. Voyez Jésus-Christ commandant aux vents et à la mer, chassant des légions de démons d'une seule parole, effrayant et confondant par sa voix toutes les puissances de l'enfer. Que dirai-je encore! Toute sa vie n'est qu'une suite de miracles et de prodiges. Voilà, chrétiens, quel est votre Père. Quelle gloire d'être ses enfans, d'être nés d'un Dieu aussi grand, aussi magnifique, aussi puissant!

Bien davantage, et je veux que vous reconnaissiez votre grandeur dans les humiliations même les plus profondes de Jésus-Christ. Elles vous scandalisent, hommes charnels, vous rougissez d'être les disciples d'un Dieu humilié jusqu'à la mort honteuse de la croix; mais si ces humiliations ont été volontaires en lui... Quelle élévation dans cet abaissement! Quelle gloire ne procure-t-il point et au chef et à tous ses membres? Souvenez-vous, disciples de Jésus-Christ, que votre maître, par ses humiliations, a dompté le maître de toutes les nations, qu'il a fait descendre les rois et les empereurs de leur trône, qu'il a fait changer de face à tout l'univers, enlevé au démon toutes ses dépouilles, renversé son empire. Souvenez-vous que c'est par sa croix qu'il a désarmé la colère de son Père, qu'il a arraché de son bras vengeur la foudre prête à tomber sur les hommes; qu'il les a réconciliés avec lui, et qu'il a pacifié, tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans le ciel. Quelles victoires et quels triomphes égaleront jamais de telles humiliations, et qu'il est beau d'appartenir à un Dieu si glorieusement humilié!...; car chaque chrétien est si étroitement uni à Jésus-Christ, qu'il ne fait avec lui qu'un même corps. C'est le même esprit qui les inspire, c'est la même volonté qui les fait agir, c'est la même grâce qui les sanctifie. Jésus-Christ habite dans le chrétien et le chrétien dans Jésus-Christ: *In me*

manet, et ego in eo. Ils sont enfin tellement mêlés et confondus ensemble, que qui voit le chrétien, voit Jésus-Christ ; et qui voit Jésus-Christ, voit le chrétien : *christianus alter Christus.* Et de là quelle grandeur pour le chrétien !

Si Jésus-Christ est le fils éternel du Père, et l'objet de ses complaisances, chaque chrétien devient, par le baptême, enfant de Dieu et l'objet de son amour. Si Jésus-Christ est le sacré temple dans lequel habite l'auguste Trinité, chaque chrétien est aussi cette pierre vivante, cette maison spirituelle où les trois personnes divines font leur demeure. Si Jésus-Christ a été prédestiné de toute éternité pour être le chef de la race choisie, s'il est le suprême Roi, le souverain prêtre, le saint des saints, les chrétiens sont eux-mêmes cette race choisie, ils sont rois, ils sont prêtres, ils sont la nation sainte et le peuple conquis... Jésus-Christ en qui, par qui, et pour qui toutes choses ont été faites, a été fait lui-même pour le chrétien. Que Dieu frappe l'Égypte de mille fléaux divers, que les mers se partagent, que les rochers se fondent en eaux, que les fleuves remontent à leurs sources, que les astres s'arrêtent au milieu de leurs cours, pour favoriser les conquêtes d'Israël ; ce ne sont-là, si je l'ose dire, que les amusemens d'un Dieu qui se joue dans l'univers ; mais que le Verbe prenne une chair, que Dieu devienne homme, et que l'homme devienne Dieu, c'est le dernier effort de la puissance du Très-Haut; et c'est pour vous, chrétiens, qu'il a opéré ce prodige.

O peuple saint, enfans de Dieu, membres vivans de Jésus-Christ, regardez cette pierre dont vous avez été taillés, ce Messie, ce Jésus-Christ, ce Dieu duquel vous descendez. C'est son sang qui coule dans vos veines, c'est sa divinité qui vous pénètre. Vous êtes bien plus la chair de sa chair, et les os de ses os, qu'Ève ne l'était du premier homme. Qu'importe que vous ne comptiez pas parmi vos aïeux des grands, des rois réduits en cendre, si le Dieu qui vit éternellement est votre Père?...

Mais, outre la noblesse de votre origine, vous avez encore un autre titre de grandeur qui vous distingue infiniment; c'est la gloire à laquelle vous êtes destinés. Elle est telle, cette gloire, que saint Paul qui, élevé jusqu'au troisième ciel, en avait été le témoin, ne pouvait la décrire. Ce sont des joies et des plaisirs que l'œil n'a point vus, que l'oreille n'a point entendus, que le cœur de l'homme n'a jamais sentis. C'est une félicité immense dans sa grandeur, éternelle dans sa durée. C'est, en un mot, la félicité de Dieu même. C'est à sa puissance, à sa majesté, à toutes ses perfections infinies que vous participerez. Quelle gloire est donc

égale à la vôtre ? Cherchez-en quelqu'une qui mérite de lui être comparée. A quoi se termine celle des souverains, des rois, des conquérans ? A quoi s'est terminée celle des César, des Alexandre ? Hélas ! on ose à peine prononcer leurs noms dans nos chaires sacrées. Le moindre de leurs malheurs a été que la mort ait confondu leurs cendres avec celles des plus vils esclaves. Bientôt on oubliera même qu'ils aient vécu... Voilà le terme de toutes les grandeurs du monde, un oubli, un anéantissement éternel; mais qu'il en est bien autrement de celle du chrétien ; non-seulement elle les surpasse toutes par sa réalité et par sa noblesse, elle se termine encore à une gloire excessive, ineffable, après laquelle il n'est pas possible au cœur de l'homme de rien désirer. Chrétiens, voilà votre grandeur. Quels sont vos devoirs ? Vous les allez voir dans mon second point.

SECOND POINT.

Saint Paul a marqué en deux mots les devoirs essentiels du chrétien, quand il a dit : « Dépouillez le vieil homme et toutes ses œuvres, et revêtez-vous du nouveau. » Ce double précepte de saint Paul était fondé sur ce que Jésus-Christ avait dit auparavant ; si quelqu'un veut être mon disciple qu'il renonce à soi-même et qu'il me suive : *abneget semetipsum et sequatur me*. Tous les devoirs du chrétien se réduisent donc à ces deux chefs : à dépouiller le vieil homme par une abnégation entière de ses propres désirs, et à se revêtir du nouveau par une imitation parfaite des exemples de Jésus-Christ.

1°. Le chrétien est obligé de dépouiller le vieil homme, et ce vieil homme n'est pas seulement cet homme chargé de crimes et d'abominations, qui, par une audace scandaleuse, viole tous les préceptes de la loi divine... C'est vous-même, mon cher auditeur, qui vous piquez d'une probité à l'épreuve de la corruption et du libertinage : *tu es ille vir*. C'est à vous-même qu'il faut renoncer, ou renoncer au christianisme : *abneget semetipsum*.

N'allez donc pas chercher le vieil homme dans cet impie qui se révolte ouvertement contre Dieu et la religion, qui ne discerne point les choses saintes d'avec les profanes, et qui foule aux pieds les droits les plus sacrés ; mais cherchez-le chez vous, chez vous, dis-je, qui ne servez le Seigneur que pour éviter les châtimens qui menacent les impies, qui vous livreriez à toutes sortes de déréglemens, s'il n'y avait un enfer pour les punir ; chez vous qui ne pratiquez quelques bonnes œuvres que par bienséance, et pour vous maintenir dans un certain crédit nécessaire à votre fortune ; qui faites de la vertu un commerce d'intérêt, et qui rapportez à vous-même tout ce que vous

croyez donner à Dieu. C'est à ce vieil homme que vous devez renoncer; et ce vieil homme, c'est vous-même : *abneget semetipsum.*

Ne le cherchez pas dans cet intempérant et ce voluptueux; peut-être ne vous y reconnaîtriez-vous pas; mais cherchez-le dans ce penchant que vous avez à l'oisiveté et à la mollesse, dans cette ardeur qui vous entraîne aux plaisirs, dans cette attention aux moyens de satisfaire vos sens et vos inclinations, dans cette superfluité qui règne sur vos habits, sur vos meubles et sur votre table; dans cette magnificence fastueuse si opposée à l'humilité et à la modération chrétienne; c'est là que vous vous trouverez, et c'est ce vieil homme que vous devez dépouiller: *abneget semetipsum...* C'est vous-même qui, sans avoir le bien d'autrui, avez le cœur si attaché à vos richesses, qui flottez sans cesse entre le désir de les augmenter et la crainte de les perdre; qui regardez avec des yeux d'envie ceux qui en ont plus que vous, qui malgré ce qu'en a dit Jésus-Christ, malgré les malédictions données aux richesses et à la grandeur, faites consister le bonheur dans l'un et dans l'autre. Voilà ce vieil homme; c'est ce vous-même que vous devez détruire: *abneget semetipsum.*

On ne peut vous reprocher ni haine cruelle, ni vengeance éclatante, ni calomnie atroce. Que le ciel tonne sur ceux qui sont coupables de ces crimes, vous demeurez tranquille; ce n'est pas ce que vous êtes: mais cette délicatesse sur les préséances et sur le point d'honneur, cette sensibilité dans les injures, ce mépris que vous témoignez pour tous ceux qui ont le malheur de vous déplaire, ces railleries piquantes, ces médisances impitoyables; vous voilà, c'est ce vieil homme qu'il faut dépouiller : *abneget semetipsum.* A combien d'autres marques ne le reconnaitriez-vous pas, si vous ne vous aveugliez vous-même pour ne le point voir? Que vous le distingueriez aisément par tous ces mouvemens qui s'élèvent au-dedans de vous, et que le seul amour-propre peut exciter : par cette complaisance aveugle et présomptueuse pour tout ce que vous faites, par cette vanité qui vous porte à juger si favorablement de vous, à rechercher avec tant d'ardeur l'estime et l'approbation des hommes, à n'aimer que ceux qui flattent vos inclinations, et à vous révolter contre tous ceux qui les contrarient : qu'il vous serait facile de le découvrir dans cet attachement opiniâtre à votre propre sens et à vos propres lumières, cette ostentation de vos prétendus talens, et de toutes vos fausses vertus, ces retours éternels sur vous-même; cette jalousie basse, ces dépits secrets, quand quelqu'un vous efface, ou partage avec vous le crédit et l'estime : n'est-ce pas

le caractère du vieil homme, ou plutôt n'est-ce pas là vous?

Ah! mon cher auditeur, ne vous abusez plus, tout en vous est le vieil homme. Vos yeux à qui vous permettez tant de regards curieux et indiscrets, vos oreilles que vous ouvrez à tant de discours libres et téméraires, votre langue que vous profanez par tant de mensonges, d'entretiens inutiles ou criminels, tous vos membres enfin, instrumens de mille péchés, sont les membres du vieil homme qu'il faut crucifier et détruire avec lui... Voilà donc le premier devoir du chrétien; dépouiller le vieil homme et toutes ses œuvres: *expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis.* Le second, c'est de se revêtir du nouveau : *et induentes novum.*

2°. Mais quel est ce nouvel homme? Saint Paul nous l'apprend encore, quand il dit à tous les chrétiens : « Revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus-Christ, *induimini Dominum Jesum-Christum;* » c'est-à-dire, rendez-vous si conformes à Jésus-Christ, imitez si exactement ses exemples, que votre vie ne soit qu'une expression de la sienne, et qu'à vous voir agir on vous prenne pour Jésus-Christ même. Obligation glorieuse et bien digne de notre grandeur; mais obligation terrible, et sur laquelle nous serons tous rigoureusement jugés, depuis le monarque assis sur le trône, jusqu'au plus vil de ses sujets.

C'est donc à ce modèle, chrétiens, que je vous appelle aujourd'hui, et que je viens comparer ceux même d'entre vous qui, parce qu'ils sont moins corrompus, osent se nommer les disciples de ce divin maître; mais, ô Dieu, quelle disproportion!

D'un côté, je vois Jésus-Christ toujours appliqué à la gloire de son Père ou au salut des hommes, se consumer dans les travaux et les fatigues, et de l'autre côté, je vois des chrétiens donner au monde et à la vanité le temps qu'ils dérobent à Dieu et à leur salut. Ici je vois Jésus-Christ qui cache sa divinité sous des habits pauvres et une modeste simplicité, dont les paroles, les exemples et toutes les démarches prêchent sans cesse la modération, la frugalité, la pénitence; là, je vois des chrétiens superbes et fastueux, idolâtres de leur propre corps, sans cesse occupés à relever une beauté trompeuse et passagère, à retenir des agrémens qui fuient avec leurs années, et à se revêtir d'ornemens que l'humilité ni la modestie ne connurent jamais. D'une part, c'est Jésus-Christ qui ne converse avec les hommes que pour les instruire, qui ne parle des grandeurs que pour les mépriser, des plaisirs que pour les réprouver, des richesses que pour les maudire; et d'un autre côté ce sont des chrétiens qui démentent Jésus-Christ par tous leurs discours; qui autorisent tout ce qu'il condamne, qui condamnent tout ce

qu'il autorise, qui, quoique faibles et susceptibles de la contagion du monde, se jettent tête baissée au milieu des périls...

Telle est, mes Frères, l'opposition étrange de votre vie à celle de Jésus-Christ, et cependant vous demeurez tranquilles, vous pensez avoir satisfait aux lois du christianisme, lorsque vous violez la plus essentielle, qui vous ordonne de vous revêtir de Jésus-Christ, et de l'imiter de telle sorte que la sainteté de vos actions réponde à la sainteté des siennes. Vous accusez même d'une sévérité excessive ceux qui condamnent votre genre de vie... J'en appelle à vous-même. Oseriez-vous dire que c'est pour imiter Jésus-Christ, que vous vous permettez tant de divertissemens profanes, que vous assistez aux spectacles, que vous vous trouvez dans ces assemblées publiques où le moindre crime est de donner au jeu et à la vanité le temps que vous devez à Dieu, et au soin de votre domestique. Ah! ce n'est pas là, disait saint Paul aux Éphésiens, la peinture que nous vous avons faite de Jésus-Christ : *Non ita didicistis Christum.*

En vain vous nous opposez la coutume, la bienséance, votre jeunesse, votre rang. L'exemple de Jésus-Christ résoudra toutes vos difficultés, *solutio omnium difficultatum Christus est*, vous dit saint Chrysostôme. Est-ce en effet que la loi d'imiter Jésus-Christ, n'est pas une loi générale qui oblige également tous les hommes! devez-vous plus à la coutume, à la bienséance, à la jeunesse, au rang, que vous ne devez à votre religion?... Ignorez-vous donc, disait saint Paul, que vous tous qui avez été baptisés, vous avez fait profession de vous revêtir de Jésus-Christ? De quelque âge, de quelque condition que vous soyez, voilà votre devoir; et si la difficulté de le remplir vous rebute, mille secours que la religion vous offre vous en faciliteront la pratique. Servez-vous-en; et portant vos yeux jusque sur la grandeur des récompenses promises à votre fidélité, comparant la rigueur des lois qui vous obligent avec la félicité immense qui vous attend, reconnaissez que les souffrances présentes n'ont aucune proportion avec la gloire que Dieu doit un jour découvrir en nous. (Le père André Terrasson, dans son sermon sur le chrétien pour le mardi de Pâques, t. 4, p. 38, et les suiv. *Voyez* le père Bourdaloue, dans le troisième tome de ses Pensées et dans la seconde méditation du premier jour de sa retraite: l'auteur des discours chrétiens au quatrième dimanche de l'Avent, et celui des sermons sur tous les sujets de la morale chrétienne, au troisième dimanche de l'Avent; (M. Caignet, docteur en théologie, théologal de Meaux, dans le quatrième tome de ses prônes, page 545; et le sermon sur les devoirs du chrétien, qui se trouve au tome troisième du recueil inti-

tulé, Sermons des plus célèbres prédicateurs de ce temps, à Bruxelles, 1750.)

BENOIT.

PANÉGYRIQUE ABRÉGÉ.

Ecce ego lactabo eam, et ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.

Je l'attirerai doucement à moi; je la conduirai dans la solitude; et là je lui parlerai au cœur. (Osée 2.)

Telle est la promesse consolante que Dieu fait à Jérusalem après ses malheurs. Mais cette ville célèbre, qui dans les saintes Écritures est la figure de l'Église, soit militante, soit triomphante, est encore ici celle d'une âme que le Seigneur veut s'attacher d'une manière particulière, en la séparant du monde par la retraite. Dieu ne pouvait nous donner une idée plus juste et plus étendue des avantages de la solitude où il conduira cette âme, qu'en disant que c'est là qu'il lui *parlera au cœur*... Qui les a compris jamais mieux, ces avantages de la solitude? Qui les éprouva jamais mieux? Qui les fit éprouver à plus d'autres saints que Benoît? Il se sanctifia dans la solitude, par les leçons qu'il reçut de Dieu, et il se servit ensuite de ces leçons salutaires pour sanctifier ceux qui se mirent sous sa conduite, et ceux qui jusqu'à la fin des siècles auront le bonheur d'entrer dans le saint ordre qu'il a institué, et d'observer la sainte règle qu'il a laissée... Saint Benoît fut solitaire et père de solitaires, saint et père de saints. Il ne s'occupa d'abord que de sa propre sanctification, et il travailla ensuite à celle des autres, de ceux mêmes qui devaient se sanctifier dans le monde. Ainsi saint Benoît imitateur de la vie contemplative et cachée de Jésus-Christ pour son propre salut; premier point: saint Benoît imitateur de la vie active, et même de la vie publique de Jésus-Christ pour le salut du prochain; second point.

PREMIER POINT.

Il y a trois choses à considérer pour bien connaître l'éminente sainteté de saint Benoît dans la première partie de sa vie; le mérite du sacrifice qu'il fit à Dieu en se retirant dans la solitude, la violence des tentations qu'il y éprouva, l'injustice et la cruauté des persécutions qu'il y souffrit.

1°. Son sacrifice fut prompt, pur et entier. Il fut prompt; et saint Benoît peut dire comme saint Paul, que dès qu'il avait plu à Dieu de l'appeler, il avait obéi sans écouter ni la chair ni le sang. (*Continuò non acquievi carni et sanguini.*) Il chercha la solitude pour y mettre à couvert son innocence, et non pour y en réparer la perte. La première impression que le monde fit sur lui, fut le désir de l'abandonner. Il entrait pourtant dans cet âge où le monde est le

plus dangereux, parce que si ce n'est pas encore celui où l'on plaît davantage au monde, c'est celui où le monde plaît davantage; dans cet âge où le monde, fort, pour ainsi dire, de sa nouveauté et de celle des passions, fort de la faiblesse de la foi, de la faiblesse même de la raison, fait des impressions si vives sur un jeune cœur, qu'elles passent pour invincibles. Il entrait dans cet âge où le cœur s'ouvre à tout, où l'on voit tout en beau, l'avenir aussi bien que le présent..., dans cet âge enfin où l'on connaît assez le monde pour l'aimer, pas assez pour s'en défier et pour le craindre... C'est à cet âge néanmoins que saint Benoît s'en défia assez, le craignit assez, et se craignit assez lui-même, pour le fuir de la fuite la plus prompte. Il ne fut point de ceux qui s'imaginent que la jeunesse n'est pas du ressort de la vertu, et qui la regardent comme un temps que Dieu, par une condescendance nécessaire, abandonne aux passions et à la bagatelle. Il la regarda, au contraire, comme la partie la plus précieuse de son sacrifice, et la plus agréable au Seigneur. Nouvel Abel, il offrit les prémices. Au reste, cette crainte du monde et de ses dangers est souvent le premier effet de la grâce, et, pour ainsi dire, le premier instinct de la piété... Ce renoncement effectif au monde, cette fuite du monde dans le cloître, était pour plusieurs le seul moyen de salut... Ainsi tel se serait sauvé dans le cloître, qui se perdra dans le monde... Mais si tous ceux qui auraient dû quitter le monde, ne l'ont pas quitté, tous ceux qui l'ont quitté, ne l'ont pas fait de la manière qu'ils devaient le faire, et comme le fit saint Benoît; dont le sacrifice fut aussi pur qu'il était prompt; je dis pur par les motifs qui l'y déterminèrent.

2°. Ce ne fut point l'impuissance de se procurer dans le monde ce qu'on y appelle un sort gracieux. Saint Benoît était sorti d'une des plus nobles familles d'Italie. Tous ces plaisirs, tous ces avantages qui vous ont retenu dans le monde, ou qui vous y retiennent, il pouvait les goûter, il pouvait en jouir. Mais ce furent précisément ces plaisirs et ces avantages qui lui inspirèrent le désir de quitter ce monde. Il voyait comme des dangers ce que vous ne voyez que comme des attraits; il voyait comme des maux ce que vous ne voyez que comme des biens. C'est qu'il avait d'autres yeux que les vôtres. Il avait les yeux de la foi, et vous n'avez que ceux de la cupidité. Il voulait être heureux, vous le voulez aussi; mais vous voulez l'être dans le temps, et il voulait l'être dans l'éternité, dût-il ne pas l'être dans le temps. . . Mais croyez-vous, mes frères, que par cette préférence si sage de l'éternité au temps, il en ait été moins heureux dans le temps même? Ah! s'il est un bonheur

dans le temps, il est pour ceux qui ne travaillent que pour celui de l'éternité. En y travaillant ils l'espèrent; et cette espérance est déjà un grand plaisir, et d'autant plus grand, qu'elle est plus vive. Mais outre le saint plaisir qu'elle procure par elle-même, elle adoucit toutes les peines; que dis-je? elle les change en plaisirs; les peines de la vertu, par la vue de la récompense qui les suivra; les peines de la vie, par la vue de la main dont elles partent, et de leur utilité pour le salut. Et voilà l'avantage de la vraie piété; elle promet beaucoup, et donne encore plus..., elle donne tout. Elle a les promesses de la vie présente, et celles de la vie future : *promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ*... (Ep. ad Tim. 2, ch. 4, v. 8.) Rendez-vous donc, mes frères, à cette tendre invitation de votre Dieu : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, et qui êtes chargés..., » changez de *joug*, prenez le mien; changez de *voie*, marchez dans celle de la justice, et je vous réponds du soulagement que vous éprouverez, surtout si en vous donnant à moi, vous vous y donnez entièrement. C'est ainsi, mes frères, que saint Benoît s'y donna; et son sacrifice si prompt et si pur, fait encore un sacrifice entier.

3°. En quittant le monde, il acheva d'en perdre entièrement l'amour... Il dit à Dieu : vous me tiendrez lieu de tout, vous me serez tout; *Dominus pars hæreditatis meæ*, etc. Il le dit, le promit et l'observa fidèlement. Ses religieux l'ont dit, l'ont promis après lui; et c'est parmi eux qu'on en voit l'observation fidèle. L'esprit de saint Benoît s'y renouvelle, et y subsiste. La science et la piété y fleurissent également. La science y éclaire la piété, et la piété y sanctifie la science. Prenez donc là l'idée que je voudrais vous donner de leur saint fondateur, vous l'y trouverez bien mieux que dans mon discours. Les vrais panégyristes des fondateurs d'ordres, ce sont leurs disciples imitateurs de leurs vertus.

Mais pour revenir à l'éloge du père, si pourtant je m'en suis écarté par celui de ses enfans, je vous ai dit, N.., que saint Benoît, malgré la promptitude, la pureté et l'intégrité du sacrifice qu'il fit de lui-même à Dieu en se retirant dans la solitude, y éprouva de violentes tentations. Le désert n'en est pas exempt; Jésus-Christ y fut tenté après un jeûne de quarante jours, pour nous apprendre qu'il n'y a point de lieu qui soit à couvert de la tentation, point de genre de vie qui en préserve... Saint Benoît l'éprouva. Il a passé du séjour délicieux de Rome dans la solitude sauvage de Sublac. Il s'est enseveli tout vivant dans une caverne obscure. Il ne converse que dans les cieux. Il est inconnu sur la terre à tout autre qu'à un saint solitaire qui lui fournit de quoi prolonger ses austérités, et ce-

pendant il est tenté par un souvenir, par une vaine image ; le monde qu'il a quitté ne le quitte pas. Il est tenté, dis-je, et il l'est au point de recourir, pour cesser de l'être, à un moyen qui vous paraît presqu'indiscret, ou du moins plus admirable qu'imitable (on vous l'a raconté plus d'une fois); et, après cela, M. F. bien loin de craindre ou de fuir la tentation, vous vous y exposerez avec témérité? Que dis-je! vous l'aimerez, vous la désirerez, vous en chercherez les occasions ; et peut-être qu'à force de les avoir trouvées et de vous être familiarisés avec elles, elles n'en seront plus pour vous, et que vous en gémirez... Mais laissons-là ces sortes de pécheurs, plus dignes peut-être de nos larmes que susceptibles de nos instructions.., et par l'exemple de saint Benoît consolons plutôt les justes qui sont tentés, malgré tous leurs soins et toutes leurs précautions pour ne l'être pas. Oui, les justes sont tentés aussi bien que les pécheurs. Non-seulement Dieu le permet ainsi pour plusieurs raisons dignes de sa sagesse, dignes même de sa bonté ; mais il ne pourrait l'empêcher sans une sorte de miracle. En effet, les deux principales causes de la tentation, principales du moins en ce sens qu'elles sont inévitables, c'est le démon et nous-mêmes. Or, quant à la tentation qui vient de nous-mêmes, il est naturel, du moins lorsqu'on commence de se donner à Dieu, qu'elle continue et se renouvelle par le combat et la victoire même. Quant au démon, il est naturel encore qu'il tente bien plus ceux qui ne sont pas à lui que ceux qui y sont déjà, et qu'il n'a pas même besoin de tenter, pour les retenir sous son empire. Mais qu'arrive-t-il ? c'est que le juste tenté en devient plus humble, plus vigilant, plus assidu et plus fervent dans la prière, plus parfait dans la vertu même contre laquelle il est tenté... C'est que Dieu pour récompenser la fidélité du juste, ne borne plus sa grâce à le soutenir dans la tentation, mais le délivre, et quelquefois pour toujours de la tentation même. Saint Benoît en fit l'heureuse expérience ; et le prix de sa victoire fut une paix perpétuelle.

Mais n'aura-t-il à souffrir que du démon et de lui-même? Ce n'en serait pas assez pour le rang sublime que Dieu lui destine parmi les saints. Saint Benoît doit rassembler les principaux caractères des élus, avoir part à toutes les béatitudes évangéliques ; et comme il fut heureux par la pauvreté d'esprit, qui lui fit tout quitter pour Dieu, *beati pauperes spiritu* ; par la pureté du cœur qui le rendit victorieux de la nature corrompue et de l'esprit impur, *beati mundo corde* ; par les larmes que la pénitence lui fit répandre, *beati qui lugent* : il le sera encore par les persécutions qu'il essuyera pour la justice ;

beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, et par l'esprit de douceur et de paix qu'il conservera toujours pour ses persécuteurs, *beati mites*, *beati pacifici*.

Mais quels furent ces persécuteurs de saint Benoît? Saint Grégoire-le-Grand, son historien, nous apprend que ce furent d'abord de mauvais religieux, ensuite un mauvais prêtre. Ces religieux, touchés de sa sainteté, le tirent de sa solitude pour le mettre à leur tête : telle est la force de la vertu. Mais telle est aussi la force d'une longue habitude dans le vice, qu'ils se repentent bientôt d'avoir choisi pour supérieur le censeur de leur vie licentieuse; qu'ils ne peuvent souffrir ses sages corrections; qu'ils passent de la vénération à la rage la plus cruelle, et que pour se défaire d'un homme à qui ils ne veulent pas ressembler, ils mêlent du poison dans son breuvage. Mais Dieu qui parmi les prodiges qu'il s'est engagé d'opérer en faveur de ses disciples, leur a promis que s'ils venaient à prendre quelque breuvage mortel, il ne leur nuirait point; Dieu, dis-je, confondit par un miracle éclatant les ennemis de son serviteur. Au signe de la croix le vase fatal se brise dans ses mains, et lui découvre leur noire trahison. Quel est le premier mouvement de saint Benoît? d'indignation contre le crime? d'admiration pour le miracle? Non, c'est un mouvement d'amour pour les criminels. Il demande au Seigneur un second miracle qui leur rende le premier utile. Il demande que, comme un miracle contre l'ordre de la nature lui a sauvé la vie du corps, un miracle dans l'ordre de la grâce leur rende celle de l'âme; mais il ne l'obtient pas. Que vous êtes terrible, ô mon Dieu, dans vos jugemens, et quelquefois même dans vos bienfaits! Que votre grâce est nécessaire, puisque sans elle les miracles mêmes sont inutiles.

Mais les persécutions qui n'attaquent que la vie, ne sont pas celles qui mettent la vertu des saints à l'épreuve la plus difficile; ce sont celles qui attaquent par la calomnie la réputation que cette vertu leur avait acquise. Saint Benoît essuya ces deux sortes de persécutions contre l'honneur et contre la vie, de la part d'un mauvais prêtre... Il gouvernait la paroisse voisine du monastère de Sublac. Au lieu de regarder ce voisinage comme un avantage très-précieux, il ne cesse de traverser les saintes entreprises de Benoît, de s'opposer à ses pieux établissemens, de le décrier à tous ceux qui vivaient sous sa conduite. Mais la réputation est attaquée en vain quand la vertu est si connue. Que fera-t-il donc? Il essaiera d'une troisième sorte de persécution, la plus criminelle de la part des persécuteurs, et la plus affligeante pour les persécutés. Il cherchera à leur faire perdre la réputation de leur

vertu, en leur faisant perdre leur vertu même ; il tendra des piéges à la chasteté des disciples de saint Benoît, et dans le désespoir de son impuissance, le poison sera tenté encore une seconde fois, mais sans succès, contre notre saint patriarche...

Faisons-nous l'application des grands exemples que saint Benoît nous a donnés dans la première partie de sa vie. Il a quitté le monde. Quittez-le comme lui, si pouvant encore le quitter, vous ne pouvez y rester sans vous y perdre... Si des obstacles invincibles vous retiennent dans le monde..., fuyez au moins le monde corrompu, rompez avec lui sans ménagement, sans délai, sans retour... A la solitude, joignez comme saint Benoît la pénitence... Au travail et à la pénitence, joignez encore la méditation de la loi de Dieu. Remplissez votre esprit de saintes pensées, par de saintes lectures, l'image du monde s'en effacera insensiblement. Vous deviendrez même capables d'interrompre quelquefois sans danger votre retraite pour l'utilité du prochain : c'est ce que fit saint Benoît. Après avoir passé de la contemplation à l'action, il passa de l'action secrète et renfermée parmi ses disciples, à une action publique et une plus étendue.

SECOND POINT.

Dieu prépare souvent par la retraite aux fonctions qui regardent le prochain. Quand il voit la sainteté des solitaires affermie, il les emploie à sanctifier les autres. Il trompe en quelque sorte leur humilité en leur suscitant des occasions imprévues de faire paraître, comme malgré eux, les talens qu'ils avaient cachés, qu'ils voulaient toujours cacher, et que peut-être ils ignoraient eux-mêmes... C'est de la solitude que Dieu tire les Moïse pour sauver son peuple, les Élie pour punir les ennemis de son culte, les Jean-Baptiste pour prêcher la pénitence, et pour la prêcher aux rois mêmes. C'est de là enfin qu'il fait sortir son fils unique, quand il veut le faire connaître au monde, et par ses vertus et ses miracles, prouver sa mission et sa divinité à la Judée. Telle fut encore la conduite de la grâce et de la providence à l'égard de saint Benoît. Ce trésor ne pouvait demeurer longtemps caché. Cette fleur des champs se découvrait elle-même au travers des épines qui l'environnaient, par la bonne odeur qu'elle répandait. Quoiqu'il n'eût fui le monde que pour en être inconnu, et non pour s'en faire rechercher, des bergers et le solitaire qui le nourrissait le firent connaître ; et bientôt l'on s'empressa de toutes parts à venir l'admirer. Il me semble voir un autre Jean-Baptiste qui, conduit presqu'au sortir du berceau dans le désert, y attire en foule les peuples par le prodige de l'austérité de sa vie, et les attire ensuite à Jésus-Christ

par ses prédications, tout à la fois si sages et si pathétiques.

Dès la formation de l'Église, il y avait eu des imitateurs de la vie cachée de J.-C. Le nombre s'en multiplia ensuite par les persécutions. Plusieurs fidèles qui craignaient leur faiblesse, crurent pouvoir, devoir même, selon le conseil de Jésus-Christ, se dérober par la retraite à une tentation qui aurait peut-être été au-dessus de leurs forces; ils s'enfuirent dans les déserts. Mais jusqu'à la paix de l'Église ce ne furent que des anachorètes; ils vivaient absolument seuls, et n'osaient s'assembler. Après cette paix, les chrétiens qui avaient fui les tyrans cruels et barbares, fuirent encore plus les tyrans flatteurs et caressans... Alors donc et dès que la paix fut rendue à l'Église, les déserts se peuplèrent de cénobites, de solitaires, vivant ensemble sous la conduite d'un supérieur. Mais jusqu'à saint Benoît la vie monastique n'avait guère fleuri qu'en Orient, et il en est regardé comme l'instituteur en Occident. Il établit donc divers monastères; le plus célèbre est le Mont-Cassin, et il subsiste encore. Ce fut comme le berceau de l'ordre. C'est sur cette montagne, comme sur un nouveau Sinaï, que saint Benoît donna sa loi à un peuple choisi. C'est là qu'il composa sa règle, règle admirable et admirée à l'envi par les plus fameux écrivains ecclésiastiques; règle, modèle de toutes celles qui l'ont suivie; règle remplie de sagesse, de discrétion, de lumière, qui marque dans son auteur une si parfaite connaissance et de la nature de l'homme et des voies de Dieu... Règle, et voici son plus bel éloge, règle qui, après les Maur, les Placide et les Scholastique, a fait tant de saints de l'un et de l'autre sexe, qui en fait tant encore, et qui sans doute ne cessera jamais d'en faire. Après cela je dédaignerais de parler de tant de papes, de cardinaux, d'évêques tirés de l'ordre de saint Benoît, si je ne pouvais ajouter que ces papes, ces cardinaux et ces évêques, furent encore de grands saints; parce qu'en cessant par leur élévation aux dignités ecclésiastiques, d'être assujettis à l'observation littérale de leur règle, ils en conservèrent toujours l'esprit.

Mais Benoît était lui-même une règle vivante, non-seulement par l'exemple de sa vie, mais encore par l'esprit de gouvernement qu'il possédait au plus haut degré; non-seulement par toutes les vertus d'un parfait religieux, mais encore par toutes les qualités d'un excellent supérieur. Ce sont trois hommes tout différens que le législateur, celui qui sait faire observer la loi, et celui qui l'observe. Il faut au premier plus de lumières dans l'esprit; il faut au second plus de qualités dans le caractère; il faut au troisième plus de vertus dans le cœur. Or saint Benoît réunissait ces trois hommes. Si chacun pris séparément

mérite une très-grande estime, celui qui les réunit mérite la plus grande admiration. Or, je le répète, Benoît les réunissait.

Mais je trouve encore en lui un apôtre. Dès lors la religion chrétienne s'était étendue audelà même de l'empire romain; Jésus-Christ était allé plus loin que les Césars. Cependant des restes d'idolâtrie subsistaient encore auprès du Mont-Cassin, à la porte de Rome; ils avaient résisté au zèle des papes et des empereurs. Saint Benoît fit ce que ces deux puissances réunies n'avaient pu faire..... Dieu avait voulu lui réserver la gloire de ces conversions et accréditer de plus en plus le fondateur d'ordre par les succès de l'apôtre. Il l'accrédite au point qu'un roi puissant et redoutable, qui, à la férocité d'un barbare, avait ajouté l'orgueil d'un conquérant, le fameux Totila, frappé de tout ce qu'il a entendu dire de notre saint, veut le voir, le connaître, et s'assurer par lui-même de la vérité des prodiges que la renommée lui attribue. Il les croit sans peine, parce qu'il est lui-même l'occasion et le témoin d'un nouveau prodige. Pénétré d'admiration et de respect, il tombe aux pieds de notre saint, et y reste prosterné jusqu'à ce que l'homme de Dieu le relève. Alors éclairé d'en haut, saint Benoît prédit au vainqueur la suite de ses victoires et sa mort, avec toutes leurs circonstances. « Dieu, lui dit-il, irrité contre son peuple, vous laisse encore vaincre; votre colère serait impuissante sans la sienne. Mais après avoir été l'instrument de ses vengeances, vous en serez l'objet. Vous régnerez encore pendant neuf années, et vous mourrez dans la dixième. Soyez donc plus humain; » et il le fut; les historiens l'ont remarqué. Mais ce fut-là tout le fruit des paroles de ce nouveau Moïse à ce nouveau Pharaon. L'humble religieux fut glorifié; mais le roi superbe ne fut point converti. Voilà le dernier trait de la vie de saint Benoît que son histoire nous ait conservé; car il mourut peu de temps après, et sa mort fut encore du nombre des choses qu'il avait prédites.

Que cette mort fut sainte! que le spectacle en fut édifiant, et que j'aime à me le retracer! six jours auparavant il fait ouvrir son sépulcre, et il est aussitôt saisi d'une fièvre violente. Le sixième jour aussi empressé que Zachée, et aussi humble que le centenier, brûlant, comme le premier, de voler au-devant de son Seigneur, se croyant, comme le second, indigne de le recevoir dans sa maison, il veut l'aller trouver dans la sienne; mais ses forces ne répondant pas à son ardeur, il ne peut que s'y faire porter. Il s'y nourrit pour la dernière fois de la victime de notre salut; et levant les yeux et les mains au ciel, entre les bras de ses disciples qui le soutiennent et qui l'arrosent de leurs larmes, il expire, par un effort

d'amour, au milieu de la plus fervente prière.

Qui de vous, mes Frères, ne voudrait mourir ainsi ? Qui de vous à ce récit, ne s'écrie pas au fond de son cœur : *Moriatur anima mea morte justorum?* Mais pendant que la mort des justes vous paraît si désirable, leur vie ne vous paraît qu'admirable. Cependant pour mourir de leur mort, il faut vivre de leur vie, et vous ne voulez point en vivre. Car vous différez du moins, et différer c'est ne point vouloir ; il n'y a de volonté sincère que la volonté agissante. Commencez donc à agir dès aujourd'hui. Que ce soit le fruit de l'éloge que vous venez d'entendre : par là, il deviendra le vôtre, et sans cela, votre condamnation.

Je vous l'ai déjà dit, saint Benoît condamna le monde par l'asile qu'il chercha dans la retraite, et par celui qu'il y prépara pour les autres. Il condamna la funeste sécurité du monde au milieu des dangers dont le monde est rempli. Il condamna son aveuglement sur le néant, la vanité, l'impossibilité même du bonheur qu'il promet, mais qu'il ne donne pas. Non, mes Frères, le monde ne donne pas le bonheur, et vous le savez encore mieux que moi. On sent bien dans le monde qu'on n'est pas heureux ; mais on se flatte de l'être quelque jour dans une autre situation qu'on envisage. On ne jouit point, on espère, mais d'une espérance inquiète et chagrine ; inquiète, par l'incertitude du succès ; chagrine, par le délai de ce qu'on attend. Prenez-y garde, et vous verrez que cet état, tout violent qu'il est, est votre état ordinaire. Chacun, et jusque dans l'âge le plus avancé, a encore son point de vue dans l'avenir.

Ce n'est donc pas le monde, tel qu'il est, que vous aimez..., c'est un monde chimérique que vous vous formez à vous-mêmes. Un monde qui n'existe nulle part, l'ouvrage de l'imagination séduite par le cœur. Ce n'est donc pas un bonheur réel qui vous éloigne de Dieu, c'est une vaine idée de bonheur après laquelle vous courez sans y atteindre jamais. Et c'est pourtant à ce bonheur impossible, ô mon Dieu, qu'on sacrifie un bonheur éternel ! c'est pour cette chimère qu'on s'expose à un malheur éternel !

Grand saint, qui en avez formé tant d'autres dans la solitude, mais dont le zèle, dès votre vivant même, ne se bornait pas aux solitaires, ce zèle s'est encore accru dans le ciel. Obtenez-nous la grâce de vivre dans le monde sans aimer le monde. Nous sommes encore plus dignes de votre charité que les idolâtres que vous avez convertis. Moins aveugles qu'eux, nous n'en sommes que plus criminels. Nous adorons le vrai Dieu, mais nous ne le servons pas. Que dis-je, nous ne l'adorons pas. On l'adore en l'aimant, et nous ne

l'aimons pas, puisque nous ne le servons pas : il n'y a point d'amour oisif. Aimons-le donc comme vous, grand saint, afin de le servir comme vous, et de le posséder ensuite avec vous dans l'éternité bienheureuse. (L'abbé Trublet, dans son panégyrique de saint Benoît, imprimé à la suite de ses réflexions sur l'éloquence, à Paris, chez Briasson, en 1755.)

BERNARD.

PREMIER PANÉGYRIQUE ABRÉGÉ.

Dedit illi scientiam sanctorum, honestavit illum in laboribus, et complevit labores illius.

Il lui a donné la science des saints, il l'a rendu glorieux dans ses travaux, et il l'a comblé de bénédictions. (Sap. 10.)

Lorsque Dieu, pour sa propre gloire et pour le salut de ses élus, dans des temps d'erreur et de trouble, veut susciter dans son église des hommes capables de soutenir sa vérité et de rétablir sa discipline, il les éclaire de ses lumières, afin qu'ils soient eux-mêmes persuadés de ce qu'ils doivent enseigner aux autres ; il les honore devant les hommes, afin de leur donner plus d'autorité et plus de croyance, quand il faut édifier ou détruire, affermir les bonnes œuvres ou arrêter les scandales du siècle ; et il les récompense par le succès qu'il donne à leurs travaux, et par les bénédictions qu'il répand sur leurs paroles et sur leurs œuvres. Si Dieu observe d'ordinaire cette conduite à l'égard des saints, on peut dire qu'il l'a magnifiquement observée à l'égard de saint Bernard. Au milieu de la barbarie et de l'ignorance, il l'a choisi pour lui donner la science des saints. Il l'a élevé au-dessus des puissances du monde, en lui donnant comme une autorité universelle sur tous les états qui étaient hors des règles. Il l'a récompensé en bénissant ses travaux, et lui faisant voir ses bonnes intentions accomplies par sa grâce.

Saint Bernard rempli de la science de Dieu.

Saint Bernard revêtu de la gloire et de la puissance de Dieu.

Saint Bernard accompagné de la grâce de Dieu dans toutes ses entreprises.

PREMIER POINT.

Quand je parle de la science de saint Bernard, n'entendez pas un amas présomptueux de connaissances stériles et vaines, qui s'acquiert par l'étude et par le travail ; qui se nourrit de curiosité et d'orgueil ; qui tombe souvent dans l'erreur et la contradiction ; et qui, selon saint Augustin, peut être de quelque ornement pour l'esprit, mais n'est d'aucun secours pour le cœur. Je parle d'une science qui prend son origine dans celle de Dieu ; qui se forme plus dans le cœur que dans l'esprit ; qui s'entretient par l'humilité et par la prière, et qui produit la justice et la charité. L'Écriture l'appelle tantôt la science de l'âme (*Prov.* 10.), parce qu'elle en fait connaître le prix et la

dignité ; tantôt la science du salut. (*Luc* 1.), parce qu'elle en découvre les moyens et l'importance ; tantôt la science des saints (*Sap.* 16.), parce qu'elle apprend à le devenir.

Tel fut ce don de lumière et d'intelligence dont saint Bernard fut prévenu dès son enfance. Dieu l'accoutume, comme un autre Samuel, à la révélation de ses volontés et de ses mystères ; et dans le silence profond et la sainte horreur d'une nuit consacrée à la naissance du Sauveur du monde, le Verbe fait chair se présentant devant ses yeux, tel qu'il sortit du sein de sa mère vierge, et semblant vouloir naître une seconde fois pour lui, fit croître la foi encore tendre de cet heureux et saint enfant, et gagna ses premières affections par l'intelligence de ce mystère, dont il fut pénétré toute sa vie.

Il sut tirer les conséquences de ce principe ; et connaissant parce que Jésus-Christ avait fait pour le sauver, ce qu'il devait faire lui-même pour son salut, il résolut de s'en assurer par un mépris solennel d'un monde, dont il craignait les dangers et les tentations.

L'idée d'une beauté mortelle commençant à allumer dans son jeune cœur un feu fatal à son innocence, il se jette dans un étang glacé pour amortir cette flamme naissante. C'est là que recueillant les restes d'une vie presque éteinte ; il punissait l'indiscrète curiosité d'un regard échappé presque malgré lui. C'est là que rallumant sa charité au milieu des eaux ; il défendait à ses yeux de ne penser pas même à des objets qui lui puissent plaire. C'est là que la grâce le soutenant dans la défaillance de la nature, il étouffait sa cupidité même dans sa source, et nous apprenait à vaincre la tentation avant qu'elle s'établisse dans notre âme.

Saint Bernard convaincu par ses premières expériences de la nécessité de veiller à la garde de son âme, connut qu'il n'y avait point de moyen plus sûr pour vaincre le monde, que de le fuir. Ni l'innocence de sa vie, ni la bonté de son naturel, ni la sainteté de son éducation ne lui parurent pas capables de le soutenir dans ses bons desseins. Il médita la retraite ; il vit avec dédain les espérances d'une fortune riante, et l'heureux avenir que le monde lui promettait ; et de peur d'en être trompé, il voulut le tromper lui-même en l'abandonnant. Ceux que Dieu appelle à la religion, cachent d'ordinaire le dessein qu'ils ont jusqu'à ce qu'ils l'exécutent : on fait un mystère de sa vocation, de peur qu'elle ne soit troublée par les obstacles qu'on y peut mettre : on se défie de sa force et de son courage : on craint d'être attendri par ses parens ou d'être gagné par ses amis.

Dans la vocation de saint Bernard, il y a plus de gloire et plus de noblesse ; il informe

tous ses amis de son dessein : il le publie dans sa famille, il ne se contente pas d'éviter le péril où il se trouve, il veut montrer aux autres le chemin qu'ils ont à suivre pour l'éviter. Non seulement il s'ôte au monde, il voudrait, s'il pouvait, le dépeupler, ou du moins n'y rien laisser qui lui appartienne ; et conduisant avec lui dans le désert, pères, frères, sœurs, amis, tout jeune qu'il était, il devint comme le chef de sa maison, et le patriarche de sa famille.

Mais quelle retraite choisit-il ? Quand il prend, à certains esprits qui ne sont convertis qu'à demi, un désir de séparation et un dégoût des choses du monde, ils cherchent des maisons commodes, des monastères bien fondés, où, sous un habit et des observances de religion, on puisse mettre à couvert ce qu'on veut se réserver de l'esprit du monde... Bernard se choisit une retraite où il pût oublier le monde, et en être lui-même oublié, et pratiquer la vertu sans avoir la réputation d'être vertueux.

Déjà depuis quinze ans la maison de Cîteaux vivait dans une étroite et sévère discipline. Un jeûne sans relâche, un silence éternel, une solitude impénétrable, un travail lassant, une contemplation continuelle étaient les principales règles de ceux qui s'engageaient à ce pieux institut. Ils étaient pauvres, et ils aimaient la pauvreté. Le monde leur était inconnu, et ils étaient inconnus au monde. Peu de gens étaient capables d'une si grande perfection ; leur vie était sainte ; mais elle paraissait inimitable ; et l'austérité effrayant ceux que leur piété pouvait attirer, il était à craindre que leur sainte discipline ne finît avec eux, et qu'ils n'eussent jamais d'héritiers de leur pauvreté, ni de successeurs de leur pénitence. Ce fut là que Saint Bernard résolut de porter le joug du Seigneur dès sa tendre jeunesse, et de mourir à l'affection et au souvenir de tous les hommes. Ce fut là qu'il se cacha et qu'il se perdit, pour ainsi dire, comme un vase qu'on ne compte plus, et qui n'est plus bon à aucun usage. Cet homme qui devait être un vaisseau d'élection, non-seulement pour rétablir et pour honorer l'ordre monastique, mais encore pour porter son nom devant les rois et les peuples de la terre, se regarda comme un serviteur inutile, qui ne méritait pas d'être souffert dans la maison du Seigneur, ou comme un pécheur que la patience de Dieu invitait à la pénitence. Cette solitude fut pour lui comme une école de science et de sainteté, où son esprit se purifiant et se séparant en quelque façon de son corps, fut plus susceptible des impressions de la grâce. Hêtres et chênes de ces saintes forêts, qu'il appela ses précepteurs et ses maîtres, combien de fois les vîtes-vous sous l'ombre de vos feuillages recevoir les

lumières de l'esprit de Dieu, quand il vaquait à la méditation des choses célestes! Combien de fois l'ouîtes-vous, non pas troubler, mais honorer votre silence par quelques mots entrecoupés, quand il épanchait son âme devant Dieu, et qu'il laissait échapper quelques traits de ces vérités éternelles qu'il devait annoncer au monde !... Il n'y eut jamais de recueillement plus parfait que celui de saint Bernard. Il permettait à peine à ses sens les fonctions nécessaires au commerce de la vie civile..... Comme il ne vivait que pour l'esprit, et que tout son esprit était en Dieu, en voyant il ne voyait pas, en écoutant il n'écoutait pas, en mangeant il ne goûtait pas... Ces distractions importunes qui, malgré le désir et la volonté, divertissent presque par nécessité, l'imagination et la mémoire, n'interrompirent jamais le cours de son oraison. Faut-il s'étonner si dans cette application entière de son esprit, il amassait ces trésors de science et de sagesse qu'il a communiqués depuis avec tant d'édification et tant d'efficace...

La science que Dieu inspire se fait écouter avec attention, passe dans l'esprit de ceux qui l'écoutent, le convertit à la croyance et les oblige presque nécessairement d'acquiescer à la vérité. Telle fut la science toute divine de saint Bernard. S'il exhorte ses religieux, il les pénètre, il les transporte, il les enflamme. S'il s'attache à la conversion des gens du monde, il leur imprime la crainte des jugemens de Dieu, et les attire à la perfection chrétienne. Glaive tranchant de la parole de Dieu, vous perciez jusqu'à la division de l'âme, vous pénétriez jusqu'au travers des os dans les moelles, et dans les plus secrètes parties du cœur, vous sépariez le père d'avec le fils et le fils d'avec le père, et vous brisiez tous les liens de la chair et du sang, de l'amour-propre et de la nature...

Les peuples en foule venaient écouter le saint prédicateur, pour corriger leurs défauts; ils s'en retournaient contrits et humiliés; et les larmes qu'ils répandaient étaient l'éloge du sermon qu'ils venaient d'entendre. Les riches faisaient un sacrifice volontaire de leurs biens; les pauvres étaient contens de leur pauvreté; les prélats quittaient la pourpre pour se revêtir d'un cilice; on voyait baisser sous le joug de l'obéissance des têtes faites pour commander et destinées à porter des couronnes. Les cloîtres s'en peuplaient, et le monde perdait le crédit qu'il a sur les âmes... Ce fut en ce temps qu'il s'éleva dans l'Église certains esprits vains et subtils, qui voulant accommoder la raison humaine avec l'Évangile, et les mystères de Jésus-Christ avec les règles de Platon et d'Aristote, rompirent ces bornes sacrées qui avaient été plantées par nos pères, et confondirent la philosophie et la religion. La

lumière naturelle qui doit être sujette à la foi, en allait devenir l'arbitre ; et déjà se formaient des sectes et des hérésies dans la France, si saint Bernard n'eût arrêté la licence et la témérité de ces philosophes théologiens, par son esprit et par son zèle.

Avec quelle sainte et noble confiance parut-il dans le concile de Sens, pour remontrer à Pierre Abailard les conséquences et les erreurs de sa doctrine! Il l'exhorte, il le convainc.., et cet homme nourri dans les écoles, accoutumé aux spéculations et à la dispute, consommé dans les sciences humaines... Cet homme est confondu, perd la raison et la mémoire, et confesse qu'il ne peut résister à l'esprit de saint Bernard, ou pour mieux dire, à l'esprit de Dieu qui, quand il veut, éclaire les saints, et aveugle les savans du monde. N'eut-il pas dans le concile de Reims le même succès? Sa voix et sa plume n'ont-elles pas été fatales à toutes les hérésies de son siècle? les Gilbert de Poitiers, les Arnauds de Bresse, les Henri de Toulouse, n'ont-ils pas éprouvé l'ardeur de son zèle, la véhémence de son éloquence, et la force de sa doctrine? et ne peut-on pas dire de lui ce qu'on disait autrefois de saint Augustin, qu'il n'était échappé aucune vérité à sa pénétration et à sa lumière, ni aucune erreur de son temps à son zèle et à sa censure? Voilà quel fut saint Bernard dans la sublimité de sa science. Voyons quel il fut dans l'honneur et la gloire de ses travaux.

SECOND POINT.

La vie des saints, selon l'Écriture, est une vie de travail, non-seulement dans cette opposition qu'ils forment contre leurs propres désirs et les mouvemens de leur convoitise qui est une guerre continuelle ; mais encore dans les engagemens laborieux où ils se trouvent, quand Dieu les appelle à la réformation des mœurs de son peuple, ou au rétablissement de l'ordre et de la paix de son Église. Mais ce travail est toujours accompagné de grandeur et de gloire ; car, outre que l'éclat de la vertu perce les voiles dont on la couvre, et devient honorable aux yeux des hommes, quelque soin qu'elle prenne de se cacher elle-même, il y a, dit saint Chrysostôme, dans les emplois et dans les ministères sacrés un honneur, non pas superbe, mais vénérable, qui n'est pas fait pour nourrir l'orgueil par des complaisances mondaines, mais pour adoucir le travail par des consolations spirituelles, et pour donner à la sainteté le poids et le crédit qu'elle mérite.

Cette vérité se découvre dans les circonstances de la vie de saint Bernard. Un solitaire ne fut jamais si employé dans les affaires publiques : jamais humble religieux ne fut si honoré par les puissances mêmes du

monde : jamais particulier ne fut si autorisé sur toutes les conditions du christianisme. Formez-vous donc dans votre esprit l'idée d'un saint, que l'humilité et la pénitence avaient fait enterrer vivant dans un monastère, et que l'obéissance et la charité font revenir au jour et à la lumière du monde; tantôt caché sous le boisseau, pour posséder en repos son âme, et opérer son salut avec tremblement et avec crainte; tantôt mis sur le chandelier pour éclairer toute la maison, se partageant sans se diviser et sans se distraire; occupé sans dissipation; solitaire sans oisiveté; fait pour l'action, quand la Providence l'y appelle; fait pour la contemplation, quand la même Providence l'y retient; tantôt au prochain; tantôt à lui-même, et toujours à Dieu; portant le monde dans sa solitude pour l'offrir au seigneur dans ses prières; portant sa solitude dans le monde, pour s'y tenir à couvert dans l'embarras et dans le tumulte des affaires; s'engageant aux besoins publics, comme s'il eût été chargé du salut de toutes les âmes; veillant sur lui, comme s'il n'eût eu que la sienne à sauver.

Quels soins ne prit-il pas de réunir les partis qui se formèrent de son temps, et qui étaient capables d'ébranler l'Église de Jésus-Christ, si les portes de l'enfer eussent pu prévaloir contre elle? Je parle de ce schisme sanglant et universel, qui désolait le royaume de Dieu en le divisant. On voyait sur le même trône un pontife légitime, et un Pontife usurpateur. L'un se soutenait par la bonté de sa cause, l'autre par la violence des armes. Les ténèbres étaient répandues sur la face de la terre, l'artifice cachait la vérité, la force étouffait la justice, les droits étaient confondus.... Il y a deux sortes d'unités qui entretiennent l'Église dans sa grandeur; l'unité intérieure qui consiste dans une communion d'esprit, par laquelle les fidèles sont liés dans les principes d'une foi et d'une charité commune; l'unité extérieure qui consiste dans l'union des membres du corps mystique de Jésus-Christ, sous le gouvernement et l'autorité d'un chef visible, par laquelle ils reçoivent la direction et les influences de Jésus-Christ, qui est le chef souverain et invisible de l'Église.

Le schisme rompait tous ces accords; la foi des chrétiens était chancelante, la charité refroidie, le gouvernement partagé, le concile d'Étampes s'assemble, et remet à la prudence et aux lumières de saint Bernard la décision de la plus importante affaire du monde. On attend en suspens la réponse de l'oracle..., et pour prononcer sur une élection que les diverses affections et les présomptions avaient rendue douteuse, il est lui seul tout le conclave, il est lui seul tout le concile, il représente toute l'Église. Que votre gloire

est grande, mon Dieu, que vous êtes admirable en vos Saints, quand il vous plaît de les honorer? A la voix d'un homme mortel, la prudence humaine s'arrête, les passions s'apaisent, la paix se répand dans les consciences, la religion se réveille, tous les voiles qui couvraient la vérité tombent comme d'eux-mêmes, et le troupeau se rassemblant, reconnaît le véritable pasteur, et rejette le mercenaire.

Si cet emploi lui fut honorable, on peut dire aussi que cet honneur lui coûta bien des travaux. On le vit aller d'église en église, de province en province, de nation en nation, traverser les plus épaisses forêts et les plus rudes montagnes, au hasard de tomber dans les piéges qu'on lui dressait; aux dépens d'une santé qu'une excessive pénitence n'avait déjà que trop usée, ramenant les peuples à l'obéissance, plaidant devant des rois mal affectionnés la cause d'un pape errant et abandonné contre des langues disertes et vénales, qui déguisaient la vérité avec toutes les couleurs que leur industrie pouvait fournir à leur avarice, jusqu'à ce qu'il eût réconcilié les esprits; et qu'après avoir étouffé jusqu'aux derniers restes du schisme, il eût rendu le légitime successeur de saint Pierre, paisible possesseur de son siége. Ne craignez-vous pas que ces occupations nobles, éclatantes, pieuses, lui ayent fait perdre le désir et le goût de sa solitude, elles n'ont fait que l'augmenter? Il considère ses emplois comme un secret jugement de Dieu, qui lui ôte la meilleure part qu'il avait choisie; et qui le rejette comme un serviteur infidèle dans les ténèbres extérieures. Il se reproche ce dont un autre se louerait: hélas! disait-il lui-même, l'étrange vie que je mène! mon âme se confond et se trouble, ma conscience inquiète me fait trembler: que suis-je enfin devenu? je ne me retrouve plus en moi-même. Solitaire par profession, courant les villes par obéissance, religieux par l'habit que je porte, séculier par le monde que je fréquente, n'étant entièrement ni l'un ni l'autre, et pourtant tous les deux ensemble, « je suis comme le monstre et le prodige de mon siècle. »

S'il fût sorti sans mission et par son choix de sa retraite: s'il eût voulu, à la faveur de ses talens naturels, se faire une réputation et une autorité dans l'Église: s'il eût eu dessein de s'insinuer dans l'esprit des grands et de s'aider de sa vertu même, pour satisfaire son ambition, et monter dans les grandes places..., qu'eût-il dit, et qu'eût-il pensé de lui-même?

Sa propre élévation l'humilie, il n'a pas besoin que Dieu lui donne au-dehors un contre poids d'abaissement; il était assez ingénieux et assez humble pour en trouver en lui-même..: Loin de se produire lui-même, et de faire valoir son esprit et

ses lumières, il craint de s'élever au-dessus de sa profession. Il croit qu'il n'appartient pas à un religieux tel qu'il doit être, ni à un pécheur tel qu'il est, de donner des instructions et des conseils; que son office est de pleurer, et non pas d'enseigner, et qu'il ne sied pas à un pénitent de faire le docteur et le maître. Il devient toutefois l'oracle du monde; tout est muet quand il parle; il se renferme dans sa cellule, ne voulant être connu que de Dieu seul, et rendant autant qu'il peut sa solitude inaccessible à tout ce qui sent la grandeur, la puissance et l'orgueil du monde; cependant les rois s'approchent avec respect de cette pauvre et triste demeure, et le pape même y entre pour la visiter.

Quel fut ce jour, et combien glorieux à saint Bernard et à ses enfans, quand le vicaire de Jésus-Christ fut lui-même le témoin et le spectateur de leur vie austère et pénitente! Une croix de bois mal polie, quelques grains d'encens confusément brûlés sur son passage, des ornemens simples et sans parure furent tout l'appareil de cette pauvre, mais religieuse fête. Une affection sincère, une modeste joie et une sainte simplicité étaient peintes sur leurs visages; des hymnes et des cantiques chantés gravement leur tenaient lieu d'acclamations et de louanges. Le bruit confus d'une cour tumultueuse ne troubla pas leur recueillement, et toute la grandeur du monde ne sut jamais attirer un de leurs regards... Mais le spectacle le plus touchant fut la présence de saint Bernard : on regardait avec respect cette vertu qui avait formé celle des autres, une humilité sans bassesse, une gravité sans affectation, une sagesse sans politique, et une gloire sans orgueil. Le pape même semblait vouloir mettre à ses pieds la tiare qu'il tenait de lui; le traiter non pas de fils, mais de bienfaiteur et de père, et rendre à son mérite le même honneur que, par le crédit de ce saint, les autres rendaient à sa dignité; cependant il n'en devint ni moins retiré ni moins humble. Le monde ne lui dit-il pas que les conjonctures étaient heureuses; que le moment était venu où sa vertu serait couronnée; que l'Église ne pouvait lui rendre tout le bien qu'il lui avait fait; que pour donner plus de relief à ses grands talens, il fallait le revêtir d'un caractère? Ne fut-il pas élu pour remplir les siéges les plus honorables dans la France et dans l'Italie? Il refusa les charges, et Dieu lui donna l'autorité que les charges donnent : il vit sans envie ses disciples élevés à l'épiscopat, et il demeura dans son cloître sans inquiétude. Quoique la vertu doive être considérée par elle-même, pour s'accommoder néanmoins à la faiblesse humaine, elle a besoin ordinairement d'être élevée dans les trônes et dans les siéges éminens,

afin qu'elle parle avec plus de force, qu'elle soit écoutée de plus loin, et qu'elle soit non-seulement plus formidable aux vices, mais aussi plus utile à la vertu... Toutefois il y a je ne sais quelle puissance indépendante des charges, qui vient d'une héroïque vertu, et qui est propre à quelques saints dont le ministère doit être de redresser ou de corriger les abus et les dérèglemens des hommes.

Tel fut saint Bernard. Dieu le fit naître dans le dernier âge, et pour ainsi dire, dans la vieillesse du monde, pour renouveler en lui l'esprit et la piété des anciens pères, et pour détruire par lui dans toutes les parties de l'Église à venir dont il devait être le docteur, le directeur et le maître, l'ignorance présomptueuse des hérétiques, et le refroidissement de la charité des enfans et des ministres de l'Église catholique. Aussi lui donna-t-il un esprit de doctrine, de dévotion et de conduite universelle. Avec quel zèle et quelle capacité entreprit-il d'entretenir dans la vigueur de la discipline, je ne dis pas son ordre, mais tous les ordres ensemble? Car il n'avait pas cette charité retrécie de quelques-uns, qui font dans l'Église un esprit et un corps à part... Ses monastères et ceux des autres, pour l'édification et pour le salut, lui furent également chers, et il employa ses soins partout où il trouva l'intérêt de Jésus-Christ et de l'Église qui est son épouse.

Quelle fut sa sollicitude pour la conversion des peuples? Il les attira par sa douceur, il les édifia par sa pénitence, il les étonna par ses prodiges, il les toucha par ses discours. Par quelles villes de France, d'Allemagne et d'Italie, a-t-il passé, où il n'ait laissé des marques et des vestiges de sa piété, de sa doctrine et de l'efficace de sa parole? Il semble dans l'ordre commun de la providence que Dieu ait divisé ses dons pour l'administration et l'avancement de son Évangile; aux uns la vertu des signes et des miracles...; aux autres, la vertu des prophéties.....; à plusieurs, les dons de la parole ou de la science... Mais tout se réunit et se rassemble en saint Bernard, apôtre, prophète, docteur, miracles, prédictions, enseignemens; et ce qui n'est pas moins utile pour les âmes, exemple d'une vie irréprochable, édifiante et toute sainte. Quel fut son amour pour l'Église et son ardeur pour la perfection de ceux qui en sont les pasteurs et les ministres! Combien de fois représenta-t-il au pape Eugène l'iniquité de ces promotions où la brigue, la faveur, le hasard, ou la politique font des évêques pour le malheur de ceux qui les reçoivent, et plus encore de ceux qui les nomment! Combien de fois assista-t-il de ses conseils et de son crédit ceux que des puissances humaines, par des passions ou par des intérêts particuliers, voulurent

troubler dans les fonctions de leur ministère? Combien de fois indigné du luxe et des dépenses excessives de quelques prélats de son temps, leur prêcha-t-il ces grandes maximes : « Que la modestie est la vertu qui leur est propre; que la vénération des peuples envers eux doit venir de la pureté de leur vie, et non pas de la pompe de leur train ; que ces biens dont ils sont si mauvais dispensateurs, sont le patrimoine de Jésus-Christ, le prix et le revenu de son sang. »

Son autorité s'est étendue jusque sur les rois et les empereurs, quand la charité l'obligea de traiter avec eux les affaires les plus importantes de la chrétienté. Faut-il apaiser deux puissances que des intérêts d'état et des jalousies de grandeur rendaient presqu'irréconciliables; il parle, il inspire des pensées de paix. Faut-il faire tomber le fer de la main de deux armées prêtes à se choquer : il se fait écouter au milieu du désordre et du tumulte des armes, et calme tout d'un coup la fureur de ces combattans. Faut-il entreprendre une guerre sainte pour délivrer la patrie de Jésus-Christ de la servitude des infidèles : il engage les princes chrétiens à cette entreprise sacrée, qui peut-être aurait été heureuse, s'ils eussent suivi les conseils salutaires de ce saint homme. Faut-il faire fleurir la justice, la piété, la religion dans les royaumes : il enseigne aux peuples l'obéissance, il inspire aux rois la douceur et la tendresse pour les peuples, et ne craint pas d'être le censeur humble, fidèle, mais libre et généreux de ceux qui sont les maîtres du monde, quand ils ne sont pas eux-mêmes soumis à Dieu et à son Église.

Si je dis qu'il osa s'élever jusqu'au trône même de saint Pierre, pour prescrire des lois à cette souveraine puissance, qui en donne à toute la terre, ne craignez pas que, sous ombre de liberté de l'Évangile, il se soit éloigné de la modestie, et qu'il ait fait des invectives et des censures au lieu d'avis et de remontrances. Il a su louer sans bassesse et reprendre avec respect, et il a trouvé ce juste tempérament que les sages du siècle ont tant de peine à rencontrer entre une hardiesse téméraire et une lâche complaisance. Quand on parle aux rois du monde de leurs devoirs, il faut leur montrer la vérité sans rudesse, trouver un milieu pour les instruire sans les offenser, ce qui n'est pas d'une prudence vulgaire ; mais quand on s'adresse au père commun et au pasteur général des âmes, on ne peut être trop circonspect : il faut toucher les défauts de la personne, en sorte qu'on sauve l'honneur de la dignité; le plaindre comme homme mortel, et le révérer comme chef de la religion; ne pas favoriser l'aveugle vénération de ceux qui admirent tout; ne pas suivre la malignité de ceux qui condamnent tout dans leurs supérieurs.

Il faut un homme tel que saint Bernard, conduit par l'esprit de Dieu, et capable de joindre la liberté évangélique avec l'humilité chrétienne. Il donne au pape tous les titres de grandeur que l'un et l'autre testament fournit, mais il reconnaît en Eugène des faiblesses inévitables à la nature. Il distingue en lui la plénitude de puissance de la plénitude de justice; ce qu'il peut et ce qu'il lui convient de faire : il lui remontre qu'il doit se régler non pas par sa volonté, mais par sa raison dirigée et conduite par les saintes règles données par Jésus-Christ. Voilà quelle fut l'autorité de saint Bernard. Pourquoi ne l'étendra-t-il pas encore sur nous? Les exemples de sa vie qui furent autrefois ses devoirs, ne nous marquent-ils pas les nôtres? Je sais qu'il n'appartient pas à tous comme à lui d'enseigner avec efficace, de reprendre avec force, de former de grandes entreprises, d'ériger des congrégations, de ramener des peuples entiers dans les voies de la pénitence; mais il appartient à tout le monde d'être retenu dans ses jugemens, modéré dans ses passions, mortifié dans sa vie, humble dans ses sentimens, doux et charitable dans le commerce qu'on a avec les hommes. Ne vous exhorte-t-il pas encore dans ses ouvrages? Cette parole qui touchait tant de cœurs n'est pas perdue. Pourquoi ne touchera-t-elle pas les nôtres? Ce style si doux et si persuasif, qui a corrigé tant de mauvaises mœurs; cette piété si vive et si tendre, qui dans la bouche de ce saint a fait tant de religieux et de pénitens, les sentimens de cette grande âme si saintement conçus, et si efficacement exprimés, ne feront-ils aucune impression sur nous? S'il nous a laissé les traits de sa divine éloquence dans ses écrits! ne nous a-t-il pas laissé une image vivante de ses vertus dans ses disciples? Il paraît encore aujourd'hui par eux au milieu de nous; et leur vertu formée sur celle de leur patriarche, n'est-elle pas une prédication perpétuelle et une censure muette, mais publique des mœurs et des vices du siècle? Formons-nous sur ses instructions et sur ses exemples : ce serait peu de dire et d'écouter ses louanges, si nous ne travaillions à imiter ses actions en cette vie, et à mériter ses récompenses en l'autre. (Fléchier, dans son Panégyrique de saint Bernard.)

SECOND PANÉGYRIQUE ABRÉGÉ.

Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël.

Je vous dis en vérité, que vous qui avez quitté toutes choses et qui m'avez suivi, vous serez assis sur douze trônes dans le temps de la régénération, et vous jugerez les douze tribus d'Israël. (Matthieu 19,28.)

Pour peu que l'on connaisse

l'admirable Bernard, on demeurera d'accord que depuis les apôtres il n'y a point eu de saint en qui ces divines promesses se soient mieux vérifiées, et qui ait reçu dès cette vie même avec les dons de la grâce tant de rayons de gloire. Le douzième siècle où il a vécu n'est rempli que des événemens et des actions de sa vie. L'histoire des pontifes et des rois est enchaînée avec la sienne. Les déserts reçoivent ses lois, l'Église est dirigée par ses conseils, il donne le ton à tout son siècle, le monde se soumet à ses jugemens. Les vertus sont dans son cœur, les miracles naissent sous ses pas, et il est lui-même plus grand que les miracles. La nature disparaît, la grâce remplit tout le spectacle. Bernard quitte le monde, et le monde cherche Bernard : attentif à se cacher et à souffrir avec Jésus-Christ, il semble que Jésus-Christ ne soit attentif qu'à le glorifier : Religieux de Cîteaux, abbé de Clairvaux, docteur de l'Église, partout éminent en œuvres et en prodiges. Dans sa vie particulière, quelle sainteté! Dans sa vie publique, quelle autorité! Disons-en un mot, qu'il a suivi Jésus-Christ, *secuti estis me*, et qu'il a jugé le monde, *sedebitis judicantes*. Il a suivi Jésus-Christ, voilà sa sainteté; il a jugé le monde, voilà son autorité, et tout le sujet de son éloge.

PREMIER POINT.

Tous ceux qui fuient et quittent le monde ne suivent pas Jésus-Christ. Le philosophe ne fuit les hommes que pour se mieux chercher; en se dépouillant de ses biens, il veut conserver son nom; il s'éloigne du siècle, mais il ne cherche pas le Seigneur; il monte sur la montagne, et c'est pour se faire une idole; il est seul, mais il n'est pas solitaire, dit notre saint. Le premier pas que doivent donc faire ceux qui veulent suivre Jésus-Christ, est de se séparer de cette société d'hommes méchans ou relâchés, que l'on appelle le monde. Les citoyens qui remplissent Jérusalem ne sont que des fugitifs de Babylone. Tous les fidèles doivent s'en séparer de cœur; les plus parfaits en quittant tout s'en séparent et de corps et de cœur pour suivre Jésus-Christ; et c'est là toute la sainteté, *secuti estis me*.

Bernard, destiné à préparer au Seigneur un peuple parfait, et non-seulement à sanctifier les déserts, mais à éclairer le monde et à édifier l'Église, entendit de bonne heure la voix du Ciel, il sortit promptement de la cité profane; il laissa à l'Égypte ses trésors, et à Samarie ses idoles; il se sépara non-seulement du péché, mais des pécheurs; il craignit les iniquités du monde, il craignit même ses amusemens. Une mère chrétienne avertie dans un songe de la future grandeur de celui qu'elle portait dans son sein, le forma bien plus pour Dieu que

pour le monde, et offrit d'abord au Seigneur ce petit Samuel pour vivre dans son temple : elle ne chercha point comme les autres dans les cendres des illustres héros dont il était né, des principes de fierté et d'orgueil; funestes principes qui d'ordinaire tournent les hommes à vivre plutôt selon leur condition, que selon leur conscience; mais elle lui fit recueillir dans le sang de Jésus-Christ, où il avait pris une seconde naissance par le baptême, les semences de cette haine capitale qu'il eut toujours pour le siècle présent. Les autres apprennent à leurs enfans à plaire au monde; la mère de Bernard lui enseigna à suivre Jésus-Christ.

Il se souvint donc de son Créateur dans les jours de sa jeunesse, et avant que le temps de l'affliction fût arrivé. Déjà dans un âge à qui le monde ne demande que des manières, il avait des sentimens; il cherchait la sagesse; il pensait comme les plus sages. Le monde le cherchait, mais il ne voulait suivre que Jésus-Christ : *secuti estis me.*

D'autant plus propre à suivre l'agneau partout, qu'étant toujours Vierge, on le vit dans une jeunesse avide de plaisirs, avec tous les agrémens de l'esprit et du corps, chasser le démon de l'impureté, renoncer à des joies illicites, combattre les voluptés, et, éteignant dans l'eau presque glacée d'un étang, où il se plongea, la chaleur naissante d'un regard trop libre, faire de grandes leçons à tous les âges et à toutes les conditions; à vous qui marchant selon les désirs de votre cœur et les regards de vos yeux, avez goûté le crime; qui devez même en redouter les images, et qui néanmoins allez sans cesse rallumer dans les compagnies et les spectacles ces fatales cupidités.

Dans l'eau de l'étang salutaire où le sage Bernard se lave, il reçoit en quelque manière un nouveau baptême; l'Esprit-Saint se repose sur lui; et, plein de la crainte du monde et des désirs du ciel, fuyant le péché et cherchant la perfection, il suit Jésus-Christ sur la montagne. Le monde en murmure, sa famille s'en plaint, mais il convertit sa famille; sa fuite a l'air d'un triomphe, et suivi de trente personnes illustres par leur naissance qu'il a gagnés au Seigneur, sanctifiant ceux-là mêmes qui ont voulu le séduire, faisant renaître selon l'esprit ses pères charnels, et obligeant ses frères à s'ensevelir avec Jésus-Christ, il entre comme un vainqueur dans la solitude de Cîteaux.

En cet endroit, chrétiens qui m'écoutez, élevez vos esprits, voici un nouveau ciel et une nouvelle terre : je parle d'un lieu et d'un état où la perfection n'est pas un conseil, mais un précepte. Là, dans le jardin de l'époux se conserve la fleur si rare de la pureté, le figuier toujours fertile produit ses fruits

dans toutes les saisons, et la bonne odeur sort sans cesse de la vigne sacrée. Là, on pleure des péchés que l'on n'a point commis; on y dispute de la simplicité avec les enfans, et de la sagesse avec les parfaits. Là, des fidèles que le monde ne connaît pas, et qui ne connaissent pas le monde, vivent comme les anges, et travaillent comme les hommes. Leur esprit n'est prompt que par la ferveur, et leur chair n'est infirme que par la pénitence. Les momens y sont ménagés par la vigilance, les heures y sont distribuées par la religion, les jours y sont comptés par les mérites, les temps y sont réglés sur l'éternité. Là, le religieux ne rompt le silence de la nuit que par les cantiques divins, et pendant le tumulte et les clameurs du jour il garde un profond silence; il pense avec autant de modestie que si ses pensées étaient vues de tout le monde, et il travaille avec autant de recueillement que si personne ne le voyait. Il ne mange que pour languir plus long-temps; il ne dort que pour mieux veiller; il ne marche que pour obéir, il ne vit que pour suivre Jésus-Christ.

Est-ce seulement ici, M. F. une de ces idées de perfection qui n'ont rien de réel? Ce n'est qu'une image bien grossière de la vie religieuse, telle qu'on la menait à Cîteaux, surtout après que notre Saint y fut entré; de sorte que depuis ce temps, dit un auteur de sa vie, le Ciel versant ses bénédictions sur cette vigne du Dieu des armées, de petite qu'elle était, elle se multiplia, et étendit ses branches jusqu'aux extrémités de la terre. Cependant Bernard ne pensait qu'à suivre Jésus-Christ, et le saint abbé Étienne pensait déjà à lui donner des frères, à conduire et à jeter dans Clairvaux, désert auparavant inconnu, les fondemens d'un nouvel ordre qui devait montrer dans la vieillesse du monde des hommes semblables aux premiers disciples de Jésus-Christ.

Grande vérité, chrétiens, maxime que vous ne devez jamais oublier : ce n'est pas bien suivre Jésus-Christ, si on ne le suit partout; sainteté universelle. Il faut le suivre dans la grotte de Bethléem où il est pauvre, dans le désert où il jeûne, dans la boutique de Nazareth où il travaille, sur le Thabor où il prie, sur le Calvaire où il souffre; autant de traits de la sainteté chrétienne. Bernard le suivra même dans sa vie puissante et miraculeuse, comme je vous le ferai voir tantôt : observez donc toutes les démarches du Saint.

Secuti estis me. Premièrement, il suit le Seigneur dans la grotte de Bethléem où il est pauvre. Et vous vous souvenez bien, M. F., de cette admirable vision qu'il eut la nuit de Noël, où le Fils de Dieu lui apparut tel qu'il était dans sa naissance. Le Verbe fait enfant, le Fils de Dieu devenu pauvre et enve-

loppé de langes, ravit à soi les premières affections de ce dévot enfant; en sorte que depuis ce moment tout l'or du monde ne lui parut jamais si beau que la paille de la crèche. Et de là cet amour si constant de la pauvreté religieuse qu'il conserva dans sa plus grande puissance, et lorsqu'il était l'arbitre du monde; méprisant les crosses et les mîtres que nous briguons avec tant de chaleur; cherchant l'indigence comme nous cherchons les richesses, souffrant avec joie les privations pénibles, recevant avec crainte les choses nécessaires, rejetant avec horreur les superflues; bannissant même des monastères l'or et l'argent qui parent les autels, et condamnant dans ces maisons consacrées à la pauvreté chrétienne cette pieuse magnificence qui donne du plaisir aux curieux, et qui n'inspire pas la componction aux fidèles.

Représentez-vous donc le saint comme un autre Abraham, un autre Moïse, un autre Josué, un autre Samuel, un autre Élisée, un autre Daniel; Bernard copiait ces anciens modèles, et donnait à un monde avare les grands exemples d'une conduite pure et désintéressée. Il copiait Abraham qui ne posséda jamais qu'un sépulcre en propre; et qui, après une insigne victoire, rejeta les plus petits dons; Moïse qui régna sur Israël sans or et sans argent, et commandait à un peuple qui n'avait que des espérances; Josué qui s'oublia lui-même dans la distribution qu'il fit des riches héritages de la terre promise; Samuel, que personne ne put accuser ni d'avoir exigé des présens, ni d'avoir reçu ceux qu'on lui offrait; Élisée qui guérit le général de Syrie et qui refusa ses récompenses; Daniel qui annonçait aux grands de la terre les jugemens de Dieu, et qui craignit de se souiller par leurs richesses. Mais surtout, ô homme saint et fidèle! vous avez copié Jésus-Christ pauvre, Jésus-Christ qui n'a jamais béni les richesses, qui n'a béni que quelques petits poissons et un peu de pain, choses seulement nécessaires à la vie; Jésus-Christ qui n'avait pas où reposer sa tête, vous l'avez imité, vous l'avez suivi, marchant partout sur ses traces; non-seulement à Bethléem, où il a donné aux pauvres évangéliques les premières impressions d'un parfait détachement; mais en deuxième lieu dans le désert où il a consacré le jeûne.

Secuti estis me. Bernard en effet suit fidèlement le Seigneur dans les jeûnes et les abstinences du désert; et si vous l'observez bien, vous verrez qu'il ne lui reste plus aucun usage du goût, et qu'il ne va à ses repas que comme on va au supplice. Les feuilles de hêtre composent ses bouillons, sa table est couverte d'un peu de pain d'orge et de millet. Le vin paraît à l'homme chaste un venin, selon la parole

de saint Jérôme : *vinum fugiat ut venenum*. Et pour soutenir son corps abattu par les travaux et les veilles, les fontaines lui fournissent une eau simple : et qui est celui qui jeûne de la sorte? Un homme qui dans un corps infirme porte l'âme la plus pure; un homme séparé du monde par la retraite, détaché de lui-même par l'humilité, élevé au-dessus de lui-même par la contemplation et la prière.

Avec les mœurs les plus innocentes, il joint à ses dures abstinences le travail pénible des mains; il suit le Fils de Dieu jusques dans le lieu où ce divin rédempteur devenu pauvre pour nous rendre riches, travaillait comme les artisans; il le suit, *secuti estis me*; troisième caractère de sainteté. Et pour apprendre à ses religieux que l'exercice rend aux viandes le goût que la paresse leur a ôté, il ne sait point donner d'autre assaisonnement à ses herbes que la sueur qui coule de son front par le travail.

N'admirez-vous pas cet homme du troisième ciel qui était si souvent assis sur le tribunal, qui présidait dans les conseils, qui animait les conciles, qui dictait les canons, qui prononçait les jugemens, qui éclaircissait les paraboles, qui expliquait les mystères, qui exposait les lois, qui commandait à toute la nature? Ne l'admirez-vous pas lorsque vous le voyez descendre dans un champ, remuer la terre, arracher les ronces, cultiver une plante, et chercher dans le travail de ses mains de quoi soutenir la faiblesse de son corps. Écoutez, chrétiens, qui cherchez à l'ombre des autels un asile à la paresse, et vous qui, refusant le travail pénible et obscur où votre naissance vous appelle, vous êtes jetés dans les conditions les plus périlleuses; conditions où l'homme injuste assis dans la ville moissonne en peu de temps tout ce que les habitans des campagnes ont semé; conditions où le juge assis sur le tribunal, non pour juger avec tranquillité, mais pour vivre avec mollesse, ne donne aux devoirs de la justice que les restes de son oisiveté. Écoutez et instruisez-vous dans cet exemple : suivez le Seigneur comme Bernard dans le lieu où il travaille; mais comme lui suivez-le encore sur la montagne où il prie, *secuti estis me*.

Et quelles sont les prières; quatrième trait de la sainteté du juste qui suit Jésus-Christ. Là une nuée cache notre saint aux yeux du monde, et cache le monde à ses yeux. Il prie, et pendant que les pécheurs font de la maison de la prière une caverne de voleurs, il change dans les forêts les cavernes de voleurs en maisons de prières. Par la prière il voudrait se fixer sur la montagne, et il n'en descend comme le Seigneur, que pour guérir les malades. Il prie sur la montagne; car il ne voit

plus que l'invisible, il ne regarde plus que le ciel. Il prie parce qu'il aime, et il prie toujours parce qu'il aime toujours.

Vous représenterai-je donc ici cette source de feu et d'amour qui embrâssait le cœur de Bernard? Vous ferai-je voir avec quelle ardeur le saint parle à Jésus-Christ? avec quels transports il parle de Jésus-Christ? Et qui jamais expliqua mieux dans les cantiques l'épithalame sacré du céleste époux et de l'âme juste? Partout l'esprit de prière. Et vous remarquerez qu'avec une pente invariable qui le portait vers Jésus-Christ, il souhaitait bien plus de boire de la fontaine de la charité que d'en écrire; il aimait beaucoup mieux parler à son Dieu que d'en conférer avec les hommes. Il aimait Jésus-Christ comme les martyrs l'ont aimé, il le cherchait comme les Vierges l'ont cherché, il le suivait comme les apôtres l'ont suivi. Il monta jusques sur le Calvaire pour y souffrir avec lui. *Secuti estis me.*

Car il ne cesse point de suivre le Seigneur; dernier trait de sa sainteté qui vous demande une nouvelle attention. Dans les souffrances, dans la faim, dans la soif, dans le froid, dans les veilles, dans les jeûnes, dans la nudité, dans les travaux, dans les maladies, dans les angoisses, dans les opprobres, Bernard se nourrit de ce fiel, et il oppose à tous ces genres de maux une patience universelle. Plusieurs veulent bien suivre Jésus-Christ, mais ils ne veulent pas le suivre sur le Calvaire; et jusques sur le Calvaire même, âmes fidèles examinez-vous, il en est peu qui le suivent dans l'ignominie comme dans la douleur. L'orgueil qui donne la force de souffrir une persécution éclatante, laisse l'âme superbe sans vertu s'abattre dans une obscure calomnie: ceux-là aiment mieux voir leur corps flétri que leur nom; quelques-uns aussi supportent avec courage une attaque ouverte qui ne peuvent endurer une secrète perfidie; plusieurs enfin succombent aux insultes des petits, qui se font contre les violences des grands un rempart de patience. Bernard toujours saint, toujours fidèle disciple de Jésus-Christ, ne connaît point ces inégalités où le sage du monde est le jouet de son propre amour; l'opprobre n'a pas plus de prise sur lui que la douleur.

Rappelez ici ce grand événement où il eut besoin d'une constance plus qu'humaine. Une guerre entreprise contre les ennemis de la foi et autorisée par les miracles de Bernard, avait rassemblé sous l'étendard de la croix les rois et les peuples. Guerre juste, s'il en fut jamais, où l'on ne devait renverser que des mosquées profanes et rétablir de saints autels. Mais dans une guerre si sainte les hommes qui mêlent presque toujours

avec les armes de lumière les œuvres de ténèbres, irritèrent le Dieu saint par leurs prévarications. Dans ces immenses armées où la religion prêtait son nom, et à qui le monde donnait tous ses vices : les uns troublés par leurs crimes, cherchaient sous de justes étendards un asile contre la justice ; les autres dans le désordre de leurs affaires, après avoir dévoré leur patrimoine, se figuraient sous un autre soleil et sur une autre terre de nouvelles possessions à engloutir. La plupart voulaient vivre avec plus de licence : peu qui voulussent aller cueillir dans les saints lieux parmi les épines du calvaire les fruits de la pénitence ; et parmi ceux-là même qui eussent souhaité de mourir pour la foi, il ne s'en trouvait presque point qui pensassent à vivre selon la foi.

Dieu donc qui aime la justice et qui hait l'iniquité, qui réprouve même son peuple qui n'est pas saint : Dieu qui fit périr autrefois dans le désert par sa justice le peuple qu'il avait tiré de l'Égypte par sa miséricorde, et qui empêcha d'entrer dans la terre promise les pères qu'il avait conduits lui-même au travers d'une vaste mer avec un bras puissant ; Dieu, dis-je, étendit sa main pour exterminer par le fer et pour consumer par la peste ces grandes armées qui marchaient sous son nom, et qui ne gardaient pas ses commandemens. Notre terre perdit ses habitans, et Sion ne fut pas délivrée de ses ennemis. Cependant le monde qui ne juge des conseils que par les événemens, et chez qui la cause malheureuse paraît toujours téméraire ou injuste, décrie Bernard comme un imposteur. Mais Bernard comme Moïse veut bien servir au Seigneur de bouclier pour recevoir les reproches des grands et les murmures du peuple ; il se réjouit que tous les traits des langues malignes retombent sur lui ; il n'est point fâché d'être confondu comme son maître sur le calvaire avec le séducteur et le scélérat, d'être frappé par le superbe romain, ou d'être moqué par le juif incrédule.

Ainsi notre saint suivit Jésus-Christ, il le suivit partout, et jusque sur le calvaire : sainteté universelle. Suivre le monde, voilà le péché ; suivre Jésus-Christ, c'est la sainteté. Vous l'avez vu dans Bernard, mes frères, il faut maintenant vous parler de son autorité. Il a suivi Jésus-Christ, *secuti estis me.* Mais il a jugé le monde, *sedebitis judicantes ;* c'est l'autre partie de son éloge.

SECOND POINT.

Il y a une liaison étroite entre la sainteté et l'autorité ; et le Seigneur de temps en temps a soin de revêtir la piété de son pouvoir en exaltant ceux qui le servent : soit pour montrer au monde pécheur que l'empire appartient au juste ; soit pour montrer au monde juste, que de le servir, c'est régner, et

qu'on retrouve dans sa maison le centuple de ce qu'on a laissé dans le siècle ; soit enfin que la sainteté ait besoin d'un éclat extérieur dans ceux dont le Seigneur veut rendre le ministère utile à son peuple : et voilà comme toute puissance est donnée dans le ciel et sur la terre à Jésus-Christ, vainqueur de l'enfer et du péché : voilà comme sur les solides fondemens de son innocence ineffable est établi le trône de son autorité souveraine. Les autres saints ne participeront la plupart à cette puissance qu'après la vie présente et dans le jugement dernier : *in regeneratione*. Bernard, pendant qu'il vit sur la terre, est déjà établi avec une plénitude d'autorité le juge du monde : *sedebitis judicantes*.

Ici, mes frères, je vous l'avoue, la grandeur de mon sujet m'étonne; je ne puis vous dire autant de choses que Bernard en a faites : c'est l'histoire d'un siècle presque entier que j'entreprends. Les princes et les pontifes, les religieux et les courtisans, les solitaires et le peuple, l'Église et le siècle, tout se remue à la voix de l'incomparable Bernard. Alors le philosophe s'efforçait de faire passer dans l'Église les vaines subtilités de l'école ; philosophie sacrilége, qui entreprend de rompre les sceaux du livre sacré, qu'il n'est permis d'ouvrir qu'à l'ange du conseil de Dieu : philosophie superbe, qui apprend à disputer et qui n'apprend point à croire, qui enfle et qui n'édifie pas, qui tourmente l'esprit plutôt qu'elle ne l'éclaire ; philosophie dangereuse, qui donne souvent les visions des docteurs pour les oracles de la doctrine, qui quitte le fil de la tradition sainte, et qui ébranle la foi par des opinions nouvelles et dangereuses.

Le sage Bernard attaque ce monstre ; il oppose Jésus-Christ à Aristote, et voilà que dans un concile le saint rend muette l'erreur tout armée qu'elle est des syllogismes de la sagesse humaine. Abailard avec un esprit cultivé par le travail, et une doctrine embellie par l'éloquence, est confondu, et non-seulement il est confondu, mais il est converti, et il va pleurer dans une solitude avec ses raisonnemens superbes, ses amours insensés.

Je vois une autre assemblée d'évêques ; le pape Eugène y préside : Gilbert, évêque lui-même, mais plus philosophe qu'évêque, est accusé de ne pas parler exactement de la simplicité de Dieu et de l'unité des trois divines personnes. L'abbé de Clairvaux y est appelé ; il parle : le prélat se condamne, et le jugement de notre saint devient celui de toute l'Église. A Toulouse, Henri, autre hérésiarque, précurseur de nos protestans, enlève aux églises leurs peuples, aux peuples leurs pasteurs, et aux pasteurs la vénération qui leur est due. Qu'arrive-t-il? l'Église affligée implore le secours de Bernard ; il

vient et il déconcerte le parti de l'erreur, il en confond les chefs; les simples sont instruits, les sages sont convaincus, les faibles sont fortifiés : toute la province s'ébranle à son arrivée; les troupes pressent le Thaumaturge; les malades cherchent son ombre, les esprits sont éclairés, et les corps sont guéris : quelle puissance!

Ce n'est pas tout : un schisme funeste désole l'Église. Pierre de Léon, antipape sous le nom d'Anaclet, se maintient contre Innocent II, par la violence et par l'artifice. Les princes et les peuples sont partagés : toute l'Église gallicane, et les évêques dans un concile à Étampes prennent pour juge le saint abbé de Clairvaux : il prononce en faveur d'Innocent; la France y acquiesce; puis parcourant les provinces plus éloignées, et toute l'Italie, réconciliant les peuples avec leurs princes, et les princes les uns avec les autres, domptant les esprits les plus rebelles, il réunit avec le premier et légitime pasteur et les brebis et les pasteurs.

Ici, chrétiens, remontez à la source de ces grandes merveilles, et glorifiez le Seigneur qui a mis la puissance suprême entre les mains d'un homme caché, si petit à ses propres yeux, pauvre et dépouillé de tout. Je découvre partout la main de Dieu, et nulle part le bras de la chair. Les empereurs fléchissent, les rois se rendent, les légats qui étaient ennemis se confessent vaincus, les princes rebelles tombent à ses pieds, les reines se jettent à ses genoux, les évêques s'abaissent, le pontife romain avec toute sa cour le visite et l'admire, les savans et superbes écrivains deviennent humiliés et muets, les peuples accourent en foule, les démons prennent la fuite, les élémens arrêtent leur cours; et celui qui opère ces miracles, et qui voit le monde à ses pieds, c'est un simple religieux, qui n'est point rehaussé par la figure, qui n'est point orné de la mitre; un humble disciple de Jésus-Christ, qui méprise, et qui n'a aucun des biens que le monde recherche. Ainsi vous vous plaisez, ô Dieu tout-puissant! à diminuer les instrumens dont vous vous servez pour le salut du monde, afin que nous ne cherchions qu'en vous nos ressources, que nous ne comptions que sur vous, et que la vérité humaine, qui n'est forte que pour se perdre, soit confondue.

Voulez-vous maintenant, mes frères, que je vous fasse voir dans l'admirable Bernard les deux qualités inséparables d'une puissance secrète et légitime? vous montrerai-je la vérité qui le conduit et la charité qui l'anime? la vérité avec ses lumières, et la charité avec ses grâces.

La vérité : comme l'art de juger est un art de lumières et de sagesse, et qu'il n'est rien de si dangereux qu'une autorité aveugle. Dieu avait mis dans l'esprit de notre saint des connaissances

pures et élevées, et dans sa bouche des paroles disertes et efficaces; de manière que personne ne pouvait résister à sa sagesse; et que l'erreur cédait partout à la vérité.

Je ne parle point d'une science séculière, ni d'une éloquence humaine; la science de Bernard était plutôt infuse qu'elle n'était acquise; elle était bien plus le fruit de la prière que du travail: science née à l'ombre paisible de la solitude, et non dans l'agitation ou dans la poussière de l'école, et il confessait lui-même qu'il n'avait point eu d'autres maîtres pour l'instruire que les arbres des forêts. En effet, je vous le demande, quel théologien lui avait appris à connaître si bien ces profonds abîmes, la grandeur de Dieu et la vanité de l'homme, la conscience du pécheur et la justice du souverain juge, le libre arbitre et la grâce chrétienne? Quel jurisconsulte l'avait instruit à démêler les questions les plus embarrassées, à éclaircir les droits les plus obscurs, à terminer les affaires les plus difficiles d'un monde qu'il ne connaissait point, et à fixer aux cupidités immenses des hommes des bornes si justes? Quel orateur lui avait appris le grand art de parer la vérité sans la désarmer, et d'adoucir son visage sans lui ôter sa force, comme il parle lui-même? Quel homme lui avait formé cette voix divine qui brisait les cèdres, en terrassant les puissans de la terre; et qui ébranlait les déserts; rendant fécondes en saints les vides solitudes?

L'éloquence humaine a su polir des esprits rudes et féroces, et rassembler dans les villes ceux qui auparavant étaient dispersés dans les forêts: l'éloquence chrétienne au contraire, et c'est l'éloquence de Bernard, a ramené dans les forêts ceux qui s'étaient établis dans les villes. Tout l'art de persuader était sur les lèvres de notre saint, et la vérité ne sortait de sa bouche que pour assujétir les esprits: et qui jamais a fait tant de religieux et de solitaires que Bernard? qui a corrigé tant de peuples et peuplé tant de monastères? qui a donné aux peuples de si bons pasteurs? et aux pasteurs de si bons peuples? qui a laissé partout en France, en Italie, en Allemagne, les traces d'une plus haute sagesse? Faut-il soutenir la pureté de la foi contre les artifices de l'hérésie, et défendre contre l'orgueil de l'homme les droits de la grâce? c'est un Augustin. Faut-il prêcher la pénitence aux grands, et entreprendre, pour les intérêts de l'Église, de grandes ambassades? c'est un Ambroise. Faut-il distribuer aux savans mêmes des lumières, et expliquer le sens le plus profond des saintes Écritures? c'est un Jérôme. Enfin Bernard, comme un autre Grégoire, instruit par ses lettres toute l'Église, et laisse dans ses livres les règles les plus pures de la morale chrétienne.

Le sage Bernard ne sépare point la charité de la vérité. Vous avez vu dans l'autorité qu'il exerce en jugeant le monde, la vérité avec ses lumières; voici la charité avec ses grâces. Continuez votre attention, mes frères, et comprenez qu'il n'est point de vertu qui sied mieux à une grande puissance qu'une grande charité, pour tempérer la force par la douceur, pour faire garder aux hommes les préceptes qui leur paraissent si amers, et pour insinuer la vérité par la grâce. La vérité est amère, dit notre saint, si elle n'est assaisonnée de la grâce : la sévérité de la première est pénible sans la gaieté de la seconde, et la gaieté de la seconde semble un peu trop libre sans la gravité de la première; et c'est par le tempérament des deux, dont tout le secret est dans la charité, que notre saint juge la terre avec tant d'autorité. Il parle avec force; il s'élève par la censure contre les vices de ceux qui ne sont accoutumés à entendre que des supplications ou des louanges : mais ne craignez point une férocité dure et sauvage; il sait séparer leur dignité de leur faiblesse, il sait ménager le caractère des grands sans ménager leurs passions. C'est la charité de Jésus-Christ qui le presse : il ne juge le monde que pour sauver le monde. A l'Église noircie par les mœurs déréglées de ses enfans, Bernard voudrait rendre tout l'éclat et toute la blancheur de sa première innocence; il voudrait, commençant ses jugemens par la maison de Dieu, chasser du temple tous les profanateurs : et combien de pasteurs émus par ses exemples et ses instructions, sont descendus du trône dans la poussière pour pleurer leurs péchés, pour pleurer leur vertu même! Il parle et il écrit, mais il n'écrit et il ne parle que pour ramener sur la terre la justice qui en est bannie; et, reprenant le juge qui charge la balance de complaisances et d'égards, ou qui regarde moins l'innocence, quand l'injustice se présente à lui avec l'éclat et la puissance de ses bienfaits, il voudrait faire face à tout; découvrant au prince abusé les piéges de l'imposteur, s'opposant aux édits qui offensent la raison et qui déshonorent l'humanité, il voudrait relever partout l'orphelin opprimé, la veuve désolée, le juste affligé : il prie, il censure, il exhorte pour rétablir la pureté dans les mœurs, pour rendre aux hommes le joug de la continence estimable, pour obliger les femmes à ne plus chercher que la beauté incorruptible que la piété donne : beauté, dit ce grand saint, que l'on ne prend point avec son habit, et que l'on ne quitte point quand on le quitte : en un mot, il s'efforce de répandre le feu de la charité dans le monde. Eh! quelle est sa douleur de voir la tiédeur du monde passer jusque dans les solitudes!

Un ordre de saints religieux dans l'Église était déchu de son

ancienne ferveur. Les relâchemens introduits par l'indulgence des supérieurs, et fortifiés par la coutume, avaient prévalu : leurs pieds se promenaient dans les places, dit notre saint, et leurs langues se faisaient entendre dans les assemblées : ils trouvaient une prison dans leur paradis, et un paradis dans le monde. La vanité confondait les enfans de Dieu avec les hommes du siècle; une même étoffe couvrait le religieux et le mondain, et parmi ceux dont le vêtement était simple, on voyait des hommes qui, sous l'habit de religion, gardaient l'esprit du siècle. Soldats par leur licence, courtisans par leur mollesse, marchands par leur avarice, grands par leur ambition.

Bernard, comme un autre Jérémie, pleure sur les ruines du temple, et comme un nouvel Esdras, il en répare les brèches. Les hommes charnels en murmuraient; mais l'homme spirituel juge toutes choses. Il bannit donc du lieu saint les condescendances qui venaient plutôt de délicatesse que de nécessité. Il redresse les temps et les coutumes sur les lois, et il n'assujettit point les lois aux coutumes et au temps. La mollesse qui se couvre de priviléges, comme d'un rempart contre la règle, il la réduit à ne suivre que la règle, et à renoncer aux priviléges. Il ôte aux relâchemens le nom honnête de discrétion, et à la sensualité le titre spécieux de ménagement et de prudence. Il attaque la vanité, il combat la licence, il rappelle la ferveur; et sous un front d'airain qu'il oppose aux iniquités des hommes, portant un cœur tendre et charitable pour leur salut, il sanctifie les déserts, il réforme l'Église, il juge le monde.

O chrétiens! que nous serions heureux, si dans un siècle où les vertus de l'incomparable Bernard revivent en quelque manière dans ses disciples, nous pouvions recueillir quelques étincelles de ce premier feu qui a embrasé toute la terre, et si nous commencions à marcher par une vie chrétienne sur les traces du saint.

Comprenez bien ceci, mes frères, ceux qui n'auront point imité la sainteté du juste, sentiront dans le jugement du monde son autorité; le juste sera assis pour condamner le pécheur. Sortira de sa cellule pauvre et obscure, le solitaire plein de gloire, pendant que le mondain couvert de deuil, jettera des cris, répandra des larmes et sera confondu. Alors la femme du siècle voudra inutilement changer l'or et la soie dont elle a fait sa vanité, avec l'étoffe grossière qui couvre l'humble épouse de Jésus-Christ. Alors périront tous ces hommes qui ne sont grands que par nos cupidités; qui ne sont prudens que pour acquérir ou conserver un morceau de cette terre qui doit bientôt les ensevelir : inutiles aux malheureux à qui ils ne font point sentir les bienfaits

de la grandeur; pernicieux aux bons à qui ils ne font voir que les scandales de l'autorité.

Et vous chrétiens qui m'écoutez, quel sera votre partage? Considérez-vous aujourd'hui la gloire du juste sans être épris de l'amour de la justice? Aimeriez-vous toujours ce monde que Jésus-Christ a condamné, qui dépérit tous les jours, et que dans le dernier jour, si vous êtes chrétiens, vous devez juger? Regarderez-vous toujours la grandeur humaine avec admiration, et les grands du siècle avec envie? Regarderez-vous encore une fois la grandeur du juste sans aucun fruit? Il a cherché Jésus-Christ, il l'a suivi, il est devenu saint, il est devenu glorieux. Cherchez-le de même, surtout dans ces mauvais jours, où les corruptions vont de pair avec les calamités. Voilà que le jour de la puissance de Dieu approche sans cesse dans celui de votre mort; rien de si terrible que ce jour pour celui qui n'aura point marché dans ses sentiers, et qui n'aura travaillé qu'à mériter sa colère. Commencez aujourd'hui à suivre le Seigneur votre Dieu; n'ayez point d'autre douleur que celle de ne l'avoir pas encore suivi, et soyez bien persuadés que si vous le suivez fidèlement sur la terre, assis et devenus les juges du monde, vous le posséderez éternellement dans le ciel. (Le père de la Boissière, dans son Panégyrique de saint Bernard, tom. 2, pour les fêtes des saints.)

CONCEPTION.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Vadam et videbo visionem hanc magnam.

J'irai, et je verrai cette grande merveille. (Exod. 3, 3.)

Le prodige qui parut aux yeux de Moïse sur le mont Sinaï, avait de quoi le surprendre. Un buisson que les flammes enveloppent de toutes parts, et qu'elles ne consument pas; qu'est-ce donc qui suspend l'activité du feu à son égard? Le prodige que l'Église présente aujourd'hui à la piété des fidèles, est encore plus étonnant. C'est une pure créature, une fille d'Adam, qui, malgré la source souillée de laquelle elle tire son origine; malgré la dépravation du siècle, au milieu duquel elle habite, conserve toute la pureté de son ame sainte, et demeure incorruptible au milieu de la plus grande corruption. Quel prodige inouï! quelle gloire! quel privilége singulier accordé à Marie! quelle instruction et quel exemple! Je trouve dans Marie, objet de notre mystère, une double fidélité à la grâce reçue; une fidélité de précaution qui lui fait craindre toujours les moindres périls; ce sera mon premier point; une fidélité de correspondance qui la rend attentive jusqu'à la fin à faire de nouveaux progrès dans les voies de la grâce; ce sera mon second point.

PREMIER POINT.

Trois écueils sont à craindre pour les âmes qui, touchées de leur salut, veulent commencer à être fidèles à Dieu. 1°. Leur propre fragilité qui les entraîne; 2°. le monde avec lequel elles veulent encore garder des ménagemens et des mesures; 3°, l'oubli de la grâce qui peu à peu les rend moins attentives au bienfait de leur conversion. Or, à ces trois écueils si dangereux à une piété naissante, Marie oppose trois précautions qui vont aujourd'hui nous servir de modèle : 1°. à la propre fragilité, une séparation entière du monde; 2°. à une vaine délicatesse sur les jugemens publics, une insensibilité héroïque aux discours et aux pensées frivoles des hommes; 3°. à l'oubli de la grâce, une reconnaissance continuelle et proportionnée à la grandeur de ce bienfait.

1°. Le premier écueil de notre innocence, c'est nous-mêmes. Nos plus saintes résolutions viennent presque toujours échouer contre nos propres penchans... Cependant une des illusions les plus ordinaires dont le démon se sert pour séduire les âmes qui commencent à servir Dieu, c'est de leur persuader qu'il n'est pas nécessaire de rompre ouvertement avec un certain monde, et c'est pour confondre cette erreur que l'Église nous propose aujourd'hui l'exemple de Marie. Prévenue de toutes les bénédictions de la grâce, défendue par le privilége de sa conception miraculeuse, ayant la promesse de Dieu pour garant de son innocence, elle ne se voit en sûreté que loin du monde et de ses périls. La fuite des occasions devance même en elle l'âge où les périls sont à craindre; la retraite de Nazareth fut le premier asile où, de bonne heure, elle mit à couvert de la contagion le trésor de la grâce. Là, séparée du monde, unie à Dieu par les plus saints mouvemens d'une charité déjà consommée, héritière des désirs de tous les patriarches ses ancêtres, chargée des vœux de toute la synagogue, elle soupirait sans cesse après la venue du libérateur... Elle le formait déjà dans son cœur par la foi, disent les Pères, avant que la vertu du Très-Haut l'eût formé dans son sein, par l'opération du Saint-Esprit.. Fille de David, épouse de Joseph, Mère du Messie, confiée ensuite au disciple bien-aimé; dans tous les différens états de sa vie, elle se cache, elle vit loin du monde sous les yeux de Dieu seul; la prière et la retraite lui paraissent le seul moyen de conserver la grâce reçue. Première instruction.

C'est en effet une erreur de croire que le monde et ses périls sont biens moins à craindre, depuis qu'on leur offre un cœur changé, et une âme qui s'en défie. 1°. Vous exposez la grâce reçue, et c'est une témérité presque toujours punie par la

perte du bienfait que vous exposez ; 2°. c'est une ingratitude... or, l'ingratitude est toujours suivie du refroidissement ; et souvent de l'indignation du bienfaiteur. Je pourrais ajouter que, plus la grâce d'une conversion sincère a purifié votre cœur, plus les occasions deviennent pour vous dangereuses. Autrefois, lorsque vous suiviez des routes injustes, la familiarité des plaisirs en émoussait, pour ainsi dire, la vivacité; le crime, si j'ose parler ainsi, vous servait de rempart contre le crime. Mais aujourd'hui que connaissant le don de Dieu, vous vous abstenez de tout ce qui peut lui déplaire, les plaisirs ont pour vous un nouveau venin... Les plus légères occasions, qui à peine autrefois arrêtaient vos regards, vont aujourd'hui blesser votre innocence. Tout ce qu'on s'interdit commence à devenir plus aimable... Le crime désaccoutumé trouve toujours le cœur plus sensible... Jéhu, prince impie, regarde sans être touché l'orgueilleuse Jésabel, environnée de faste et de volupté, et uniquement attentive à lui plaire ; et David, juste et fidèle, voit périr son innocence dans l'indiscrétion d'un seul regard... Sortez donc de ce monde corrompu..., séparez-vous généreusement de ce qu'il ne vous est plus permis d'aimer..., ne ménagez plus les vains jugemens d'un monde qui ne connaît pas Dieu, et qui est déjà lui-même jugé. Seconde précaution dont Marie va nous fournir le modèle.

2°. A la crainte des jugemens humains, qui est le second obstacle que le démon oppose aux inspirations de la grâce, elle oppose elle-même une insensibilité héroïque. Ainsi quoique la virginité fût un opprobre dans la synagogue, et qu'on regardât comme des personnes dignes du dernier mépris, celles qui renonçaient à l'espérance d'être les mères du Messie : Marie connaissant que c'était la voie par où Dieu voulait la conduire, embrasse cet état humiliant ; et sans avoir égard à sa naissance, à l'espoir de ses proches frustrés par cette résolution, aux discours du monde, ravi de trouver quelque chose d'extraordinaire dans la conduite des gens de bien, pour avoir droit de taxer toute piété de bizarrerie et de faiblesse, elle consacre avec foi sa virginité à Dieu, qui la demande, et suit la voix du Ciel, sans se mettre en peine des vaines pensées des hommes. Oui, mes frères, on ne va pas loin dans les voies de Dieu, quand on veut encore ménager les préjugés injustes du monde. Et au fond, vous qui, touché de la grâce, mais trop attentif aux jugemens humains, gardez encore des mesures avec un monde que vous n'aimez plus, que prétendez-vous, en relâchant ainsi en faveur de ses préjugés mille choses de la fidélité que vous devez à Dieu ? Si vous prétendez par

là éviter ses censures et le rendre plus favorable à votre nouvelle vertu, vous vous trompez. Plus le monde vous trouvera observateur de ses maximes, plus il deviendra censeur de votre piété... Il ne blâme dans ceux qui se déclarent pour la piété, que ce qu'il y trouve encore du sien; il se moque de ces âmes flottantes qui sont de tout, du monde et de la vertu, et qu'on ne saurait définir; il rit de ceux qui, après l'avoir abandonné, veulent encore lui plaire; et, tout ennemi qu'il est de la vertu, ses censures tombent d'ordinaire plutôt sur les défauts de la vertu que sur la vertu même. Voulez-vous donc que le monde approuve votre changement? qu'il soit sincère et universel? Voulez-vous qu'il applaudisse à votre nouvelle pénitence? qu'elle soit proportionnée à vos anciens égaremens; qu'il ne vous trouve pas un pénitent sensuel, indolent, tiède, encore à demi-mondain, après vous avoir connu un pécheur vif, ardent et déclaré, sans ménagement pour le vice; qu'il ne puisse pas dire de vous, qu'une vertu commode a succédé à des passions extrêmes; que vous avez mis la paresse à la place des plaisirs violens; et qu'il n'y a de merveilleux dans votre nouvelle vie, qu'un éloignement plus marqué de tout ce qui vous gêne. Ne craignez le monde qu'autant que vous le ménagerez.

3°. Enfin la dernière précaution dont Marie se sert pour conserver la grâce, est une précaution de reconnaissance continuelle, et c'est ici le troisième écueil à craindre dans une vie nouvelle. On ne sent pas assez la grandeur du bienfait qui nous a retirés du désordre, et ce défaut de reconnaissance prend sa source premièrement, d'un orgueil secret qui fait qu'on attribue en partie son changement à un naturel heureux, à un fonds de droiture et de probité. Or, Marie née avec tant d'avantages, et formée, ce semble, pour la vertu, ne cherche point en elle-même les raisons des bienfaits de Dieu. « Il a opéré en moi de grandes choses, dit-elle, parce qu'il s'est souvenu de sa miséricorde. (*Luc*, I.) » Tout retour sur elle-même lui paraîtrait une noire ingratitude, et ne trouvant que sa bassesse qui ait pu attirer sur elle les regards de son Dieu; plus elle s'envisage, plus elle découvre la grandeur du bienfait, et ne trouve en elle-même que de nouvelles raisons de reconnaissance. Dieu aime qu'on sente tout le prix des grâces qu'il nous fait. Il est jaloux de ses dons, comme de sa gloire, et rien ne suspend ses miséricordes comme de vouloir chercher en nous-mêmes les raisons qui nous les ont attirées. En effet, d'où vient que tant d'autres pécheurs, nés encore plus heureusement que nous, n'ont pas le courage de rompre leurs chaînes? Que dis-

je? D'où vient que ces inclinations heureuses qu'ils ont portées en naissant, deviennent elles-mêmes le prétexte de leur impénitence : que c'est là-dessus qu'ils se promettent toujours une conversion à venir; que se trouvant plus de sensibilité pour le bien que les autres pécheurs, ils meurent impénitens, parce qu'ils n'avaient pas vécu endurcis? Je n'en dis pas assez : examinez ce qui se passe dans le monde, et vous verrez que ce sont d'ordinaire les caractères les plus doux, les plus sensibles, les plus capables de vertu; les cœurs les plus tendres, les plus sincères, les plus généreux, qui se laissent corrompre par les plaisirs. Qu'avez-vous donc offert en offrant à la grâce une âme bonne et facile, que plus de dispositions aux plaisirs et plus d'obstacles à la vertu? Plus la nature semblait vous avoir favorisé, plus vous étiez loin du royaume de Dieu ; plus vous devez bénir la main miséricordieuse qui a changé pour vous en moyens de sanctification les mêmes penchans qui, dans les autres, sont le piége de leur innocence...

La seconde raison pourquoi la reconnaissance se ralentit en nous, c'est que le souvenir de nos misères passées s'affaiblit et s'efface.... Telle est la destinée de la plupart des conversions, et de là vient qu'il en est si peu de durables. Dieu veut qu'on sente dans tous les momens de la vie le prix inestimable de la grâce qui changea notre cœur; et il cesse d'être miséricordieux, dès que vous cessez d'être sensible à ses miséricordes. David, après les rigueurs de sa pénitence et les larmes de ses cantiques, ne voyait encore en lui que le meurtrier d'Urie et le violateur de la sainteté du lit nuptial; son péché depuis long-temps expié, comme une ombre importune, reparaissait sans cesse à ses yeux.... C'est ainsi qu'il persévéra jusqu'à la fin, et fit du souvenir de son péché toute la sûreté de sa pénitence. Enfin la dernière raison de l'affaiblissement de notre reconnaissance, c'est que nous ne faisons pas assez d'attention que Dieu, en changeant notre cœur, nous a préférés à une infinité d'âmes, moins criminelles que nous sans doute, et qu'il laisse cependant encore dans les voies de la perdition.

Or cette préférence que Dieu fait de Marie, non en la retirant du crime, mais en la préservant, devient le motif le plus puissant de sa reconnaissance. Elle se souvient que tandis que le Seigneur néglige toutes les autres filles de Juda, il daigne jeter les yeux sur la bassesse de sa servante, la choisir et la combler de dons et de grâces. C'est cette préférence de miséricorde et de dilection de Dieu envers elle, qui faisant la plus douce occupation de ses pensées, nourrit sa foi, réveille son amour, affermit sa fidélité... Mais à la fidélité de précaution,

elle ajouta une fidélité de correspondance.

SECOND POINT.

Ce n'est pas assez d'avoir évité par des précautions salutaires, les écueils à craindre dans un commencement de vie chrétienne, il faut encore suivre les voies où la grâce nous appelle, et avancer sans cesse dans le chemin du salut, où nous sommes entrés. Quelles sont en effets les sources les plus ordinaires de nos rechutes? C'est, 1°. de ne pas suivre toute la force et toute l'étendue de la grâce, qui nous a rappelés de l'égarement; c'est, 2°. de sortir de la voie par où elle voulait nous conduire; c'est, 3°. de se décourager en avançant, et s'affaiblir à chaque obstacle que le démon ou notre propre faiblesse nous oppose. Or Marie offre à la grâce une correspondance de perfection, une correspondance d'état, et une correspondance de persévérance qui achève de nous instruire.

1°. Je dis, 1°. une correspondance de perfection : et c'est ici où Marie apprend aux âmes touchées de leur salut, à ne pas mettre de bornes dangereuses à la grâce qui les a retirées des égaremens du monde et des passions. Jamais aucune créature ne mena sur la terre une vie plus détachée, plus pure, plus parfaite que cette sainte fille de Juda. Nul reste d'attachement étranger ne partagea ou n'affaiblit jamais dans son cœur l'amour qu'elle eut pour Jésus-Christ; elle l'aima plus que sa propre réputation, puisque les soupçons de Joseph ne purent tirer de sa bouche un aveu dont son humilité eût été blessée; plus que sa patrie, puisque sans balancer, elle le suit en Égypte; plus qu'une gloire humaine, puisque, comme ses autres proches, elle ne le presse pas de se manifester au monde; plus que son repos, puisqu'elle ne l'abandonne jamais dans ses courses; enfin plus qu'elle-même, puisqu'elle l'immole sur le Calvaire, et que la tendresse naturelle y cède à la grandeur de sa foi. La grâce l'appelait aux séparations les plus douloureuses, aux vertus les plus parfaites, aux démarches les plus héroïques : elle ne la borne point à un genre de vertu plus adoucie et plus commune.

Or, rien de plus rare parmi les personnes revenues de leurs égaremens, que cette sorte de correspondance à la grâce. Oui, vous en particulier que Dieu a touché, vous êtes infidèle à la grâce. Et voici sur quoi je fonde cette vérité. Sur les lumières dont Dieu vous favorise, et qui ont suivi votre pénitence... Vous voyez jusqu'où l'Évangile pousse le détachement, la haine du monde; le mépris de soi-même, l'amour de la croix, la violence des sens et de l'esprit : à chaque action, vous discernez le meilleur, selon l'expression de l'apôtre, c'est-à-dire, ce qu'il faudrait faire pour entrer dans l'es-

prit de la foi. Or, je dis que vous serez jugé sur ce que vous aurez connu, et que devant Dieu vos lumières seront la mesure de vos devoirs. Je fonde encore cette vérité sur les sentimens que Dieu vous donne. Car, rappelez ici ces premiers momens de pénitence, où vous commençâtes à détester les égaremens de votre vie passée; vous sentîtes un nouveau goût pour la prière, pour la retraite, pour les saintes austérités. Vous gémissiez au fond du cœur des engagemens qui vous liaient encore au monde, des plaisirs qu'il fallait encore s'y permettre, des usages qu'une certaine bienséance vous obligeait de suivre.... N'est-il pas vrai que ces sentimens de foi ne sont pas encore effacés de votre cœur; que vous sentez qu'il manque encore quelque chose à ce que Dieu demande de vous..; que vous êtes bien loin de l'état où la grâce vous appelle...., que toute votre vie, quoiqu'innocente aux yeux des hommes, n'est qu'une suite de remords; que vous ne goûtez pas cette paix de l'innocence, qui est le plus doux fruit de la grâce; et que vous abstenant du crime, vous êtes cependant privé de toutes les consolations de la vertu?

Or, la vocation du ciel est écrite, pour ainsi dire, dans les inquiétudes de votre âme.... Votre vertu n'est triste et inquiète que parce qu'elle est tiède et infidèle. Enfin, j'établis cette vérité sur vos mœurs passées: voulez-vous savoir quelles doivent être les bornes de votre vertu? rappelez-vous quelle avait été la mesure de vos vices. La règle est sûre: faites dans la piété le même progrès que vous aviez fait dans le crime; rendez à Dieu autant que vous aviez donné au monde. Cette vivacité, cet enivrement, cet oubli de vos intérêts et de votre gloire, ces délicatesses dans vos engagemens profanes, ce cœur toujours occupé de ses passions, et se faisant une félicité de ses peines; voilà ce que vous aviez été pour le monde: soyez tel pour Jésus-Christ. Donnez à votre cœur des objets plus saints; mais laissez-lui pour un Dieu, qui seul est digne d'être aimé la même vivacité, la même constance, la même délicatesse que vous aviez pour les vaines créatures.... Ce n'est pas assez d'être sorti de Sodome et des voies de l'iniquité, il faut suivre la grâce jusqu'où elle veut nous conduire. Loth était sorti de cette ville réprouvée, mais ce n'était là que le commencement de son salut: l'ange veut le mener jusqu'au haut de la montagne, il n'ose le suivre; la difficulté du chemin alarme sa faiblesse, il demande qu'il lui soit permis de s'arrêter à côté, dans une ville située sur le penchant. Il croit par ce tempérament s'être mis en sûreté; mais les tempéramens, en matière de devoirs, sont toujours dangereux. Dieu l'abandonne, il tombe dans l'ivresse, et donne lieu au plus détestable de tous les

crimes. Il n'y a pas loin entre la vertu qui se repose et la vertu qui s'égare ; et quand on ne fuit qu'à demi le vice, on est bien près de le retrouver encore sur ses pas. Première infidélité qui rend la grâce de la conversion inutile.

2°. La seconde, c'est de se frayer à soi-même des voies selon sa vanité ou son caprice, et ne pas suivre celles par où la grâce voulait nous conduire. Or, Marie évite cet écueil par une correspondance d'état. Élevée au degré le plus sublime de la grâce, et en droit d'aspirer aux voies les plus extraordinaires, elle ne sort pas de la voie simple et naturelle de son état; toute sa piété se borne à élever son fils avec un soin religieux dans sa retraite de Nazareth ; à rendre à Joseph les devoirs de respect et d'obéissance qu'un lien sacré exigeait d'elle ; à monter tous les ans à Jérusalem pour y célébrer la Pâques avec son peuple; à se soumettre aux observances communes de la foi. Toujours fidèle à suivre sa grâce dans les divers événemens de sa vie, elle ne se dit jamais à elle-même qu'une situation différente serait plus favorable à la piété; et la voie par où la grâce la conduit, lui paraît toujours la plus propre au salut. Or, c'est ici où les plus saintes intentions s'abusent, et où la piété elle-même devient souvent notre plus dangereuse illusion. Personne presque ne veut aller à Dieu par la voie que sa grâce elle-même lui a marquée. Il en est qui trouvent toutes les autres croix légères, excepté celles que la providence leur ménage.... On serait fidèle partout ailleurs où la main de Dieu ne nous place pas : ici, qui était la seule voie par où la grâce voulait nous sanctifier, on sort des mains de la Providence; et on se soustrait à ses ordres. Dans les soins publics, une condition privée paraît plus propre au salut : est-on personne privée? l'inutilité devient un prétexte spécieux, et on croit qu'une vie désoccupée ne peut presque être innocente. Chacun transporte les devoirs essentiels dans l'état où il n'est pas; nul n'est fidèle à la grâce de son état propre....

3°. Enfin, à cette correspondance d'état, Marie ajoute une correspondance de persévérance. Elle offrit jusqu'à la fin à toutes les rigueurs de Dieu sur elle, une foi toujours plus vive et plus constante. Si Jésus-Christ encore enfant, pour éprouver, ce semble, sa tendresse, se dérobe à ses yeux et se cache dans le temple; loin de se rebuter, elle court, comme l'épouse, après son bien-aimé qu'elle a perdu, et ses empressemens ne finissent qu'après qu'elle a retrouvé ce qu'elle aime. Aux noces de Cana, la réponse de Jésus-Christ, si dure en apparence, ne décourage point sa foi, et elle attend tout de lui dans le moment même où il semble qu'il ne veut avoir rien de commun avec elle; et sa fidélité, fondée sur des règles so-

lides, ne dépend pas des différentes conduites de Jésus-Christ à son égard.

D'ordinaire on n'est soutenu dans un commencement de piété que par un certain goût sensible qui accompagne presque toujours les premières démarches d'une nouvelle vie; et ce goût venant bientôt après à manquer, le cœur n'ayant plus d'appui sensible, retombe sur lui-même : on s'affaiblit, on perd courage, on retombe. Telle est la destinée de la plupart des âmes. Leur piété est une piété toute de goût et de sensibilité... Ce n'est pas une conviction réelle et profonde des vérités saintes, une terreur véritable des jugemens de Dieu, une sainte horreur d'elles-mêmes, un mépris héroïque du monde et de ses plaisirs, un changement universel du cœur. Et de là ces tristes scènes qui affligent l'Église... De là, ce ridicule que le monde lui-même donne à tant d'âmes qui, après l'avoir abandonné avec éclat, reviennent encore à ses plaisirs. Or, quand on se donne à Dieu, il faut s'attendre à des dégoûts et à des amertumes, les regarder comme cette partie de notre pénitence que le Seigneur lui-même nous impose; fonder sa fidélité non sur le goût qui passe, mais sur les règles saintes, sur les maximes de la foi, sur la vérité qui ne passe point... Le juste ne perd rien en ne perdant que les consolations sensibles de la vertu, parce qu'il ne perd pas la vertu même. Grand Dieu! qu'il est aisé de se consoler quand on vous possède encore! que les amertumes mêmes de la vertu sont bien préférables à toutes les fausses joies du crime! et que les rigueurs dont vous éprouvez les âmes fidèles sont bientôt compensées par des consolations que le monde ne connaît pas, et qu'il ne saurait donner! Telles sont les instructions que nous donne aujourd'hui Marie : heureux si offrant comme elle une correspondance fidèle à la grâce, nous en méritons la consommation dans le ciel. (Massillon, Sermon de la Conception, Avent, pag. 219 et les suiv.)

CONCEPTION.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de quâ natus est Jesus.

Jacob fut le père de Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus. (Matt., ch. 1.)

C'est proprement sur les dernières paroles de mon texte qu'est établi le mystère de l'immaculée Conception de la sainte Vierge. Le saint nom de Jésus atteste suffisamment la sainteté originelle de Marie; et c'est assez mettre la mère hors du rang des hommes pécheurs, que de dire simplement qu'elle a pour fils un Dieu Sauveur.... Si l'Église, de concert avec l'Évangile, reprend aujourd'hui de plus loin l'histoire de cette incomparable Vierge; si elle remonte jusqu'à ses premiers

ancêtres ; c'est pour lui rendre hommage, comme au canal précieux par où leur sang épuré a coulé dans les veines d'un Homme-Dieu : c'est pour lui ériger comme un double trophée, et sur la honte et sur la gloire même de sa race : c'est pour marquer qu'elle n'en a point les taches et qu'elle en efface toutes les vertus; plus fidèle qu'Abraham, plus éprouvée qu'Isaac, plus pénitente que David, plus sage que Salomon, sans être pécheresse comme eux.... En deux mots, innocence pénitente, innocence vigilante, voilà le caractère de Marie. Mais, hélas! ce qui fait aujourd'hui l'éloge de Marie, ne fait-il pas notre condamnation?.... La gloire de sa conception l'affranchit des peines du péché, et elle s'y soumet de bon cœur. La honte de notre naissance nous assujettit aux peines du péché, et nous cherchons à nous y soustraire; premier point. Le bonheur de sa conception la prémunit suffisamment contre le péché, et elle l'évite de tout son pouvoir. Le malheur de notre naissance nous oblige à nous précautionner contre le péché, et nous nous y exposons en toute occasion; second point.

PREMIER POINT.

La gloire de la conception de Marie l'affranchit des peines du péché, et elle s'y soumet de bon cœur. La honte de notre naissance nous assujettit aux peines du péché, et nous cherchons à nous y soustraire.

1°. La gloire de la conception de Marie l'affranchit des peines du péché, et elle s'y soumet de bon cœur. C'est le péché qui est le fatal écueil où tous les biens qui devaient composer ici-bas notre bonheur ont fait naufrage, et la source intarissable de tous les maux qui nous accablent. Mais pourquoi l'innocente Marie se trouve-t-elle enveloppée dans un sort à peu près semblable à celui des hommes pécheurs? Car autant qu'il y a de preuves qu'elle a été exempte de tout péché, autant en avons-nous qu'elle ne l'a pas été de toute peine. Les mêmes témoignages qui nous convainquent de sa sainte conception, font foi de sa vie souffrante et crucifiée; elle sera connue dans tous les siècles, et comme un prodige de sainteté, et comme un miracle de patience, et comme mère de douleurs, et comme Vierge sans tache. Sur quoi fondée cette sainteté éminente d'une part, et de l'autre cette pénitence continuelle? sur le même principe : sur la qualité de Mère de Dieu. Cette raison si favorable à Marie quand il est question de péché, se tourne contre elle dès qu'il s'agit de peines. Car ce Dieu qu'elle a conçu et porté, ce Dieu tout pur, tout saint, tout ennemi qu'il est du moindre péché, en a pris sur lui les plus sensibles peines; ce que la pauvreté a de plus désolant, ce que la confusion a de plus humiliant, ce que la mort a de plus cruel : *Tentatum per omnia absque peccato*, dit saint Paul. (*Hæbr.* 4, 15.)

Un seul moment donc dans le péché, Marie n'était plus digne de celui qui hait le péché plus que la mort. Mais toute la vie dans la souffrance, Marie n'en est que plus conforme à ce Dieu Sauveur, qui n'est venu au monde que pour souffrir et pour mourir. Tout ce qui montre donc que Marie n'a pu jamais être sans une innocence originelle, montre aussi qu'elle n'a dû jamais vivre sans une pénitence habituelle, et que l'innocence pénitente est son vrai caractère. Et voilà proprement ce qui fait aujourd'hui l'éloge complet de l'immaculée conception de Marie. Se contenter de dire, après les saints docteurs, qu'elle a été dès ce premier moment prévenue de grâces et de bénédictions, revêtue de priviléges et d'exemptions, douée d'une raison parfaite, animée de nobles sentimens, éclairée de vives lumières, embrasée d'un feu céleste et tout divin, c'est ne découvrir qu'une partie du mystère; mais ajouter que son exemption était de la tache et non de la peine du péché; que la maturité de sa raison ne l'empêchait pas de goûter les amertumes de sa condition; la noblesse de ses sentimens, de sentir l'humiliation de sa race, la sublimité de ses lumières, de réfléchir sur les misères de son état; l'ardeur de l'amour divin, d'éprouver le feu de la tribulation; c'est-là développer tout le secret de sa prédestination; c'est faire voir tout ce qu'il renferme et de gratuit et de méritoire; c'est trouver dans la conception de Marie, et la source de ses sublimes grandeurs, et le fondement de ses plus héroïques vertus. Soumission, reconnaissance, humilité, sagesse. Soumission aveugle aux ordres rigoureux de Dieu, dans l'acceptation des peines de la vie, dont elle ne cherchait point d'autre cause que son adorable volonté. Tendre reconnaissance des inestimables bienfaits du Rédempteur dans la part volontaire qu'elle prenait à ses peines, auxquelles elle n'ignorait pas qu'elle devait son salut, autant et plus que le reste des hommes : puisqu'il l'avait préservée du péché dont il l'avait retirée, et que Sauveur de tous par voie de réparation, il était encore plus le sien par voie de protection.

Ferveur et zèle de sa perfection dans le bon usage des peines de la vie. Humilité sincère dans le respectueux sentiment qu'elle avait de ses peines, dont elle se crut toujours digne, toute pure et toute parfaite qu'elle était aux yeux de Dieu. Piété solide et sincère dévotion dans le sacrifice continuel qu'elle faisait de ses peines, comme une victime trop peu convenable encore à la grandeur et à la sainteté de Dieu.

Tel est l'exemple que l'Église nous propose dans la conception de Marie : pouvons-nous nous flatter d'en avoir su jusqu'ici profiter? Sa gloire est d'avoir été conçue sans péché, comme notre honte est d'être nés dans

le péché : en ce point elle est plus à féliciter qu'à louer, comme nous sommes moins à blâmer qu'à plaindre. Mais sa vertu, c'est qu'exempte du péché, elle s'est soumise à ses peines; et nous, pécheurs, nous voulons nous y soustraire : c'est en cela qu'est notre iniquité, notre ingratitude, notre lâcheté, notre orgueil, notre malice, notre aveuglement et notre folie; vices contradictoirement opposés aux vertus que nous venons de remarquer dans Marie. Reprenons par ordre chaque article.

Notre iniquité dans l'opposition que nous avons aux peines de la vie, c'est que doublement pécheurs, et par le malheur de notre origine, et par le déréglement de notre volonté, nous ne voulons pas même subir les plus légères peines de ce premier péché d'origine, le travail, l'emploi du temps, le retranchement du superflu. Notre iniquité, c'est que pécheurs non-seulement par nature et par choix, mais souvent par profession et par état, nous n'en sommes que plus ennemis des peines mêmes les plus communes de la vie. Car n'est-ce pas dans les conditions où règne l'excès du péché, que règne l'excès de la mollesse? Quelle horrible aversion les grands du monde n'ont-ils pas des souffrances? quelle insatiable avidité des plaisirs? que de raffinemens et de recherches pour se procurer toutes les aises et les commodités imaginables.. Notre iniquité, c'est que pécheurs, non-seulement par nature, par choix, par état, nous le sommes encore par attache à certains péchés, à certains vices particuliers; c'est surtout en ceux-là que nous ne voulons point de contradictions et de peines : toute autre peine que l'humiliation à l'ambitieux; toute autre peine que la disette à l'avare, etc.

Notre ingratitude dans le refus que nous faisons de supporter les peines de la vie, c'est qu'ayant non-seulement des dettes de rigueur payables à la justice de Dieu, mais encore des tributs de reconnaissance dûs au mérite du Rédempteur, nous l'en privons par une indolence criminelle : et quoiqu'il ait par amour porté tout le poids de nos offenses, épuisé tout l'abîme de nos maux, payé tout le prix de notre salut, aux dépens de son sang et de sa vie, nous ne voulons pas par un léger retour prendre sur nous quelques faibles marques de sa passion et de sa croix.

Notre lâcheté dans la fuite des peines de la vie, c'est que convaincus comme nous le devons être par la foi, que ce sont non-seulement des dettes de justice qui exigent de la soumission et des tributs d'amour que demande la reconnaissance, mais encore des occasions de mérites qui veulent de l'empressement et de l'ardeur, nous n'en avons que pour les éviter...

Notre orgueil, c'est dans la manière dont nous recevons les peines de la vie... Nous paraissons souffrir en innocens persé-

cutés et non pas en coupables punis; nous voulons qu'on s'attendrisse, qu'on nous plaigne, qu'on nous console; et au défaut des autres, nous nous attendrissons, nous nous plaignons, nous nous consolons nous-mêmes sur le témoignage flatteur d'une fausse conscience.

Notre malice dans l'usage des peines de la vie, c'est que par un criminel abus nous en démentons l'origine et nous en corrompons la fin. Elles viennent de Dieu, et Dieu nous les ménage pour nous obliger de recourir à lui et de lui rendre hommage; et nous, nous ne voulons pas que Dieu en soit l'auteur, et nous nous en servons pour lui faire outrage; nous les imputons à un hasard aveugle, à une fortune bizarre, à des destins chimériques.... Enfin notre aveuglement et notre folie dans l'échange des peines de la vie, c'est que dans l'inévitable nécessité de souffrir, pour nous délivrer d'un mal, nous nous engageons dans un autre beaucoup plus grand; pour nous délivrer des peines du péché, nous commettons le péché même, quoique nous ne puissions ignorer que ce nouveau péché sera suivi de plus cruelles peines. C'est par mille voies illégitimes que l'on cherche tous les jours à se mettre à couvert de l'indigence; par d'artificieux mensonges que l'on veut s'épargner la plus légère confusion; par l'injure que l'on tâche de repousser l'offense... Marie profitait des peines du péché, pour détester le péché dont elle n'est pas coupable, puisqu'elle n'avait pas péché en Adam : et nous, nous en prenons occasion de le commettre, et de nous attirer par là de nouveaux châtimens. Telle était sa sagesse et telle est notre folie. Ah! Vierge sainte, s'écriait saint Bernard, c'est de vous qu'il est écrit que les plus belles vertus de la terre rechercheront vos vertus : *Vultum tuum deprecabuntur omnes divites plebis*... (Ps. 44, 13.) Votre invincible patience dans les maux les plus sensibles de la vie, votre inaltérable constance dans les plus rudes épreuves, votre humble silence dans les plus vives douleurs, malgré votre incomparable pureté. Voilà, après l'exemple de Jésus-Christ, l'exemple qui a le plus contribué sans doute à former dans l'Église des vertus également pures et crucifiées, des vies non moins innocentes qu'affligées, des pénitences méritoires et des mérites pénitens. Tant d'illustres anachorètes, tant de vierges chrétiennes, qui de nos jours encore vivent en pénitentes comme Madeleine, sans avoir vécu comme elle en pécheresse! Tous vous ont prise pour modèle, ô Vierge, exempte de péché, et néanmoins soumise à ses peines! Combien plus en cette qualité êtes-vous un objet pathétique et touchant pour les pécheurs tels que nous sommes!.... première réflexion que nous fournit le mystère de la Conception. En voici une autre qui n'est pas moins édifiante :

le bonheur de Marie est d'avoir été conçue sans aucun penchant au péché; et son mérite, d'avoir pris pour l'éviter toutes les précautions imaginables. Notre malheur est d'être nés avec un funeste penchant au péché; et notre crime, de ne pas prendre, pour nous en garantir, les précautions au moins nécessaires; c'est le sujet du second point.

SECOND POINT.

Le bonheur de la conception de Marie la prémunit suffisamment contre le péché, et elle l'évite de tout son pouvoir: le malheur de notre naissance nous oblige à nous précautionner contre le péché, et nous nous y exposons en toute occasion.

Le bonheur de la conception de Marie la prémunit suffisamment contre le péché, et elle l'évite de tout son pouvoir. 1°. Dans Marie, nulle disposition au péché du côté des faiblesses du cœur. Elle est à l'épreuve des recherches même du ciel les plus flatteuses. Cependant elle passe ses jours dans la plus austère retraite. 2°. Nul accès au péché, par les illusions de l'esprit. Le sien fut toujours éclairé d'une lumière divine. Cependant toute son occupation est de contempler les objets de la foi, de méditer les leçons de l'Écriture. 3°. Nulle pente au péché par les révoltes de la chair. Son corps fut toujours soumis à l'esprit, et son esprit à Dieu. Cependant elle se dompte, elle se mortifie. Or voilà proprement le mérite de Marie.

1°. Dans Marie nulle disposition au péché du côté des faiblesses du cœur. Parcourez l'histoire de sa vie; vous n'y trouverez pas le plus léger indice de ces mouvemens indélibérés, de ces saillies naturelles, qui préviennent toujours la raison, et qui entraînent souvent la volonté. En voulez-vous un bel exemple? Dieu la choisit pour sa mère: quoi de plus capable de la flatter? Pour agréer ce choix, qu'eût-il fallu à toute autre qu'à Marie? la lui proposer. Un ange l'en félicite, et elle n'en est pas seulement touchée, résolue même de renoncer plutôt à la dignité qui lui est offerte, qu'à la virginité qu'elle a promise. Il est évident qu'elle n'a rien de l'amour-propre, et qu'à l'épreuve des plus flatteuses recherches du ciel, les trompeuses caresses du siècle ne sont point à craindre pour elle. Cependant à la voir dès sa plus tendre enfance passer ses jours dans une austère retraite, chercher de bonne heure un asile dans le temple, aimer toute sa vie la solitude et le silence, trembler à la vue d'un ange, parce qu'il a pris une figure humaine, et se troubler au récit des louanges qu'il lui donne de la part de Dieu; ne dirait-on pas qu'elle est, de toutes les créatures, la plus fragile? qu'une triste expérience l'oblige à se défier de son cœur, et que dans le monde tout est écueil pour elle. Première précaution d'éloignement et de fuite.

2°. Dans Marie, nul accès au péché par les illusions de l'esprit. Le sien fut toujours éclairé d'une lumière divine. La foi s'y allia d'abord au bon sens, et le fruit de cette heureuse union était de discerner en tout la vérité et de la suivre. On ne vit point en elle ces préventions de naissance et ces préjugés d'éducation, qui répandent d'odieuses couleurs sur la vertu, et qui en prêtent d'agréables au vice. Il est clair qu'elle n'en avait pas les premiers principes, et que libre des nuages et du tumulte des passions, elle pénétrait les vues et entendait la voix de Dieu. Cependant admirez sa conduite, toute son occupation, dit le texte sacré, était de contempler les objets de la foi; son étude, de méditer les leçons de l'Écriture; son soin, de recueillir et de conserver les moindres paroles du salut, comme si elle eût eu des ténèbres épaisses à percer, des erreurs invétérées à combattre, des prestiges continuels à dissiper. Seconde précaution de recueillement et de piété.

3°. Dans Marie, nulle pente au péché par les révoltes de la chair. Jamais en elle les inclinations de la nature ne s'opposèrent aux inspirations de la grâce. Faut-il porter son Fils en Égypte, l'offrir au Temple, l'immoler même sur le calvaire? voit-on en elle l'infirmité du sexe ou la tendresse du sang se refuser à la difficulté de ses devoirs, ou se rendre à la sensibilité de ses peines? Par tout la fermeté de ses démarches répond à la générosité de son cœur jusques au pied de la croix même : *stabat juxta crucem.* Où sont donc ces oppositions de l'appétit sensible à la raison, dont se sont plaints les plus grands saints? Il est visible qu'elle en fut exempte, et que, selon la prophétie, le lieu natal du Sauveur fut toujours un lieu calme et paisible : *Factus est in pace locus ejus* (Ps. 15.) Cependant lisez sa vie; ces sens si dociles à la raison et à la foi, ne furent-ils pas aussi mortifiés, aussi contraints, aussi domptés, que s'ils eussent été les plus portés à la révolte? Troisième précaution de mortification et de sévérité.

Ah! chrétiens, ne cherchons point ailleurs la source des mérites glorieux de Marie, que dans le soin qu'elle eut de prendre de bonne heure toutes ces sages précautions... La grâce ne fait point de progrès où elle ne trouve point d'efforts; c'est pour cela qu'elle n'augmente point dans le ciel. Le lieu de ses combats est le lieu de ses conquêtes, c'est pour cela qu'elle ne peut croître que sur la terre. Avoir donc été conçue sans aucun penchant au péché, c'est un bonheur pour Marie, mais un bonheur qui lui eût été du moins inutile, si elle eût vécu sans précaution; son mérite est d'avoir été créée avec autant et plus d'avantage qu'Ève, et de ne s'être pas comportée avec la même témérité. Son mérite est d'avoir reçu comme Ève, et

plus qu'Ève, des grâces de santé, et d'en avoir usé comme on use des grâces de faiblesse : son mérite est d'avoir allié une extrême vigilance aux plus grandes sûretés, la fuite au don de force, l'étude au don d'intelligence, la guerre et la violence au don de la paix et de la tranquillité; *innocentia vigilans* : c'est là, pour me servir de l'expression de saint Grégoire, ce qui a élevé les mérites de Marie jusqu'au trône de la divinité : *Meritorum verticem usque ad solium divinitatis erexit*.... (Greg. in l. reg. 1.)

Apprenons, chrétiens, par un contraste sensible, apprenons à connaître nos véritables maux, en nous instruisant des solides biens de Marie. La nature corrompue nous a donné tous les mauvais penchans dont l'a préservée la grâce. Nous sommes nés aussi rebelles, aussi aveugles, aussi fragiles qu'elle a été conçue forte, éclairée, soumise; c'est là le malheur de notre naissance, comme ce fut le bonheur de sa conception; mais puisque ce n'est pas ce bonheur qui l'a rendue proprement heureuse, ce n'est pas aussi ce malheur qui nous rend absolument misérables : la précaution jointe à la sûreté a fait tout son mérite, *innocentia vigilans*. Et la sécurité jointe au danger, fait tout notre crime; car c'est uniquement faute de précaution que nous succombons au péché... N'en accusons point les mauvais penchans qui nous y portent. Tous les saints, à l'exception de Marie, ont eu les mêmes indispositions; loin de contribuer à les pervertir, elles n'ont servi qu'à les sanctifier, en excitant leur vigilance. Parce qu'ils ne se sentaient pas assez de force, ils fuyaient tous les dangers du siècle. Parce qu'ils ne se croyaient pas assez de lumières, ils étudiaient toutes les leçons du salut. Parce qu'ils ne se trouvaient pas assez de modération, ou même d'indifférence pour les objets sensibles, ils mortifiaient tous les appétits des sens; et, après toutes ces précautions, ils tremblaient encore. Défiance salutaire, source de leurs mérites, et cause de leur sainteté. Et nous pleins de faiblesses, d'erreurs, de révoltes, nous courons en aveugles au milieu des périls, sans règle, sans crainte, sans réflexion; s'il y a dans le monde un piége fatal, c'est le premier où l'on donne; un parti hasardeux, c'est le premier qu'on embrasse..., les plaisirs dangereux sont les plus recherchés; les modes licencieuses les plus suivies, les livres contagieux les mieux reçus... Parler dans le monde d'oraison, de retraite, de mortification, c'est y parler, dit-on, un langage étranger, et qui n'est bon que pour le cloître. En tenant une conduite pareille, le moyen de ne pas s'égarer!

Encore si nos chutes nous rendaient plus circonspects, à nos propres dépens nous deviendrions au moins sages; mais hélas! notre présomption croît avec notre faiblesse. Le péché commis nous enhardit à le com-

mettre, et c'est uniquement faute de précaution que nous y retombons sans cesse..., faute de rentrer en soi-même, de bien examiner les dispositions secrètes de son âme, de sonder les replis cachés de son cœur, de donner aux uns un frein, et aux autres un aiguillon salutaire, de recourir à la lecture, à la méditation, à la prière ; on suit toujours pour guide, ou une passion aveugle, ou une raison trompeuse, dont on a souvent reconnu les égaremens ; faute de mortifier une chair rebelle, de la soumettre à l'esprit en la traitant sévèrement, on la laisse aller à une mollesse honteuse, à des voluptés criminelles, à des sensualités brutales, qu'on rougirait d'avouer aux hommes, et auxquelles on ne rougit pas de s'abandonner devant Dieu. C'est ainsi qu'au lieu que Marie, par ses sages précautions, amassait grâce sur grâce, nous accumulons crime sur crime, faute de précaution...

Enfin, c'est faute de précaution que l'on meurt dans le péché comme on y a vécu... On espère toujours un heureux sort, on remet à un temps incertain une pénitence indispensable : on se flatte que Dieu, qui en inspire le saint désir, en agréera le projet, en donnera le loisir... Trompeuse confiance, cause ordinaire de réprobation, et source commune d'impénitence finale. Marie, toute privilégiée qu'elle est dans sa conception, doit à la précaution et à la vigilance sa persévérance et sa couronne. O vous donc, faibles mortels ! s'écrie saint Bernard, vous qui, sans cesse exposés aux périls du péché, aussi-bien qu'aux dangers de la vie, courez une mer fameuse par ses naufrages, regardez Marie et réglez votre course sur cet astre du salut : *Respice stellam, voca Mariam*... N'allez pas prétexter ses priviléges pour vous excuser de suivre ses exemples ; ils n'en ont que plus de force pour vous instruire, et la prééminence de ses prérogatives relève la circonspection de ses démarches : *Respice stellam, voca Mariam.* Étudiez-les donc, si vous ne voulez vous tromper, suivez-les, si vous ne voulez vous égarer, et n'en perdez jamais de vue la trace, si vous ne voulez vous perdre vous-même.

Oui, Vierge sainte ! dès ce moment je vous choisis pour patrone et pour guide ; j'applaudis à votre bonheur, je m'attache à votre conduite..., je prendrai surtout pour modèle cette vigilance exacte et cette crainte salutaire, dont vous êtes la mère aussi bien que du pur amour : *Mater pulchræ dilectionis et timoris*... Lecture de bons livres, méditation des vérités éternelles, fréquentation des sacremens, pratique de religion, œuvres de charité, exercice de pénitence, je ne veux rien oublier de tout ce qui peut me donner part à vos mérites, et droit à votre gloire. (Le père Segaud, dans son sermon de la Conception de la sainte Vierge, t. 1 des Mystères. *Voyez* les pères Bour-

daloue, Chemin et Pallu, sur le même sujet; les discours moraux, les essais de M. l'abbé de Breteville; M. Begault, etc.)

CONFESSION.

PREMIER SERMON ABRÉGÉ.

Quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlis.

Tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel. (Matth. 18.)

Non, il n'est plus de crime qui ne puisse être effacé; plus de coupable, qui, à la faveur du pouvoir des clefs, ne puisse s'ouvrir une entrée favorable dans le royaume des cieux. C'est Jésus-Christ lui-même qui s'en est rendu le garant. Tout ce que ses ministres délient sur la terre, sera délié dans le ciel. Il est vrai qu'il faut leur découvrir ses liens, afin qu'ils les brisent; mais quel bonheur de pouvoir guérir de ses infirmités en les exposant !... Cependant cet aveu salutaire passe aujourd'hui pour une servitude gênante. Préoccupés de cette pensée, on néglige la confession de ses fautes, on la diffère d'un jour à l'autre; et si l'on s'y soumet enfin, ce n'est que par une obéissance forcée, qui, le plus souvent, se termine au sacrilége. Pour vous faire éviter ce malheur, je vais vous représenter d'un côté les avantages de la confession : premier point; et de l'autre, les défauts ordinaires où l'on tombe dans la confession; second point.

PREMIER POINT.

N'est-il pas étonnant que des enfans de Dieu se plaignent de ses bienfaits? Que d'infortunés voyageurs qui, par leur imprudence, ont fait naufrage, et se trouvent enveloppés de flots orageux, murmurent contre la main favorable qui leur présente une seconde planche pour les soutenir; et que moins sensibles aux grâces de leur libérateur, qu'aux gémissemens d'une nature corrompue; des chrétiens osent traiter de joug onéreux une loi de salut, dont ils ne sauraient assez admirer la sagesse, ni respecter la sainteté. Mettons dans la balance d'un côté les avantages, et de l'autre les peines de la confession. Une secrète confusion et une humiliation passagère, qui fait partie de la pénitence; voilà les peines de la confession, et voici ses avantages.

1°. La confession met l'homme dans l'heureuse nécessité de veiller sur ses voies, et la vigilance prévient le mal; 2°. Elle lui procure les sages conseils d'un guide éclairé, et la sagesse du conseil est un secours nécessaire pour se bien conduire; 3°. Elle lui rend la paix du cœur, le repos de la conscience, et les consolations animent à la vertu; 4°. Enfin elle lui confère par la vertu du sang de Jésus-Christ, dont les mérites lui sont appliqués dans le sacrement, la grâce, la justice, l'amour et les

faveurs de son Dieu. Quoi de plus avantageux à l'homme! quoi par conséquent de plus sagement et de plus utilement établi dans notre religion si sainte et si respectable, que la loi de la confession! ne devrions-nous pas, M. F., nous faire un bonheur d'en recueillir les avantages?

1°. Elle met l'homme dans l'heureuse nécessité de veiller sur sa conduite, et la vigilance prévient le mal. Vous voyez, M. F., combien nous sommes fragiles par nature; vous voyez d'ailleurs que nous sommes par état environnés de tentations et d'écueils; il est difficile que tous nos pas ne soient autant de chutes fâcheuses, si nous n'avons sans cesse les yeux ouverts sur nos voies. Il fallait donc pour soutenir l'homme, l'engager à cette exacte vigilance. Or, quel moyen plus propre à l'y engager, que de lui faire une loi de rendre à un tribunal de miséricorde un compte fidèle de ses actions, de ses paroles, de ses désirs même et de ses pensées? Car comment le pourra-t-il rendre ce compte fidèle de ses actions, s'il ne les connaît? et comment les connaîtra-t-il, s'il ne les suit à tous momens? Dans le monde on est entraîné par un tourbillon d'affaires: on est agité de mille soucis différens; on est dissipé, occupé, troublé sans cesse par mille objets qui varient et qui s'effacent les uns les autres; il s'élève dans le cœur une si prodigieuse vicissitude de mouvemens, de projets, de désirs et d'affections, que souvent on ne se connaît plus soi-même, et qu'il n'est plus possible de les démêler, si l'on n'est pas attentif à les saisir et à les fixer par la réflexion, afin de pouvoir s'en rappeler le souvenir.

Que fait donc l'homme sage, qui craint de profaner les choses saintes? Il érige dans son cœur un tribunal sévère, où il appelle en jugement et ses passions et ses vertus. Chaque jour il entre en compte avec lui-même; chaque jour il interroge devant Dieu ses actions, ses affaires, ses dispositions les plus secrètes; il n'abandonne point sa vie au hasard, et ne fait point de sa conduite le jouet d'un aveugle sort; chaque jour il observe avec soin quelles ont été les agitations de son esprit, les mouvemens de son cœur, les objets qui l'ont occupé, les entreprises qu'il a formées; et portant toujours son âme entre ses mains, il en étudie sans cesse les variations successives; en un mot, il examine le détail de ses actions, ses entretiens, ses visites, ses occupations, ses repas même et ses délassemens, afin de se disposer par ces recherches assidues à remplir, comme il faut, la loi de la confession, et de ne rien négliger dans une affaire où le sang de Jésus-Christ est intéressé. Voilà ce que fait chaque jour le sage chrétien qui pense sincèrement à son salut.

Or je dis que la chute est bien moins à craindre à qui

veille de si près sur ses démarches. La vigilance est la sauvegarde de l'innocence : ses regards perçans pénètrent les voiles dont les passions s'enveloppent : on est bien moins exposé à la surprise, quand on a sans cesse les yeux ouverts sur les dangers.

Un second avantage, c'est la sagesse du conseil. Hélas ! mes frères, que pourraient devenir un nombre infini d'âmes simples, si elles étaient abandonnées à leurs ténèbres? Vous-mêmes, quelque éclairés que vous soyez, que deviendriez-vous, si vous n'aviez pas un guide fidèle pour vous conduire dans les sentiers escarpés qui mènent au ciel? A combien d'incertitudes et de doutes? à combien d'embarras et de perplexités onéreuses ne vous trouveriez-vous pas à tout moment exposés? Quel eût été le trouble du jeune Tobie aux approches du monstre menaçant, s'il n'avait pas été soutenu par la voix de l'ange destiné à le conduire? Il y a des illusions si séduisantes, notre faiblesse est si favorable à l'erreur, l'on est si porté à se justifier soi-même, et la raison se prête si aisément à l'amour-propre, que souvent ce sont les plus habiles qui donnent dans les égaremens les plus étranges pour leur conduite, s'ils ne s'en rapportent avec une humble docilité à des personnes qui soient à leur égard sans passion et sans intérêt. Combien de difficultés que la plupart des fidèles ne sont point en état d'éclaircir? Combien de faiblesses qu'ils ne sentent pas et qu'il faut leur découvrir? Combien de fausses vertus dont on n'aperçoit pas le défaut? Combien d'âmes qui se perdent, ou par un faux zèle qu'il faut éclairer, ou par une ardeur de pénitence indiscrète qu'il faut modérer, ou par des vues de dévotion mal réglées qu'il faut instruire et former? Enfin à combien de sacriléges ne serait-on pas exposé, si dans l'usage des sacremens l'on n'avait pour guide que son propre esprit? On se plaint quelquefois de la loi de la confession : c'est, nous dit-on, ce qu'il y a d'incommode dans notre religion, d'ailleurs si aimable et si consolante. Et moi j'ose dire, que si la confession n'était pas établie dans notre sainte religion, nous l'établirions nous-mêmes. La proposition vous étonne peut-être, vous la traitez de paradoxe. Mais faites, je vous prie, cette réflexion avec moi : quel est celui de nous qui, après tant de fautes auxquelles on est exposé dans le commerce de la vie, oserait se présenter à la sainte table sans s'être auparavant consulté sur son état? et comment se consulter sans se faire connaître? quel est celui de nous qui, se sentant criminel, oserait participer aux redoutables mystères, sans en avoir demandé le sentiment et le suffrage de quelque homme de bien, afin de s'assurer, autant qu'il lui serait possible, si son crime serait pardonné, et s'il aurait les dispositions que

demande une action si sainte ? Quel est celui de nous, quelque éclairé qu'il pût être qui, avant de s'approcher de Jésus-Christ, ne fut bien aise d'appuyer sa confiance sur l'avis de quelque ministre également instruit et prudent? Ce que nous faisons pour nos affaires de famille les plus légères, le négligerions-nous pour l'importante affaire du salut? Non, mes frères, je suis convaincu qu'il n'est point de vrai fidèle qui n'eût recours aux lumières d'un guide sage, avant de se présenter à la table du Seigneur, et qui ne lui exposât au naturel l'état de son âme, plutôt que de s'exposer témérairement sur la sagesse de son propre conseil. Ainsi nous nous faisons de nous-mêmes une loi de la confession de nos fautes. Quelle sagesse dans notre divin libérateur d'avoir prévenu nos besoins? et quel bonheur pour nous qu'il ait attaché sa grâce à un moyen de salut, qui nous devait être si utile et si nécessaire?

Concevez donc quel avantage vous pouvez retirer de la confession ; c'est là, quand on le veut de bonne foi, qu'un ange du Seigneur éclaircit vos doutes, applanit vos difficultés, règle vos démarches, fixe vos incertitudes; c'est là qu'il vous fait sentir la profondeur de vos plaies, qu'il en mesure le remède sur vos forces : sa prudence ménage votre faiblesse; sa charité lui fait partager vos peines; ses lumières dissipent les ténèbres qui vous cachent vos défauts, et les fausses lueurs qui les déguisent à vos yeux : ses avis vous éclairent, sa fermeté vous soutient, son zèle vous anime, l'onction de sa parole vous touche, et vous rend d'autant plus sensibles à la vérité, que c'est à vous-mêmes qu'il l'applique. Quels secours ne trouvez-vous point dans la sagesse de ses conseils?

Un troisième avantage, c'est la paix du cœur et le repos de la conscience. Ne l'avez-vous jamais éprouvé, M. F., combien il est doux à une âme qui a gémi quelque temps sous la tyrannie du péché, d'avoir une bonne fois ouvert son cœur et déposé ses tristes secrets dans le sein d'un confident charitable ? Ah! plus on diffère, plus on se sent agité; l'on traîne partout avec soi un fonds d'inquiétude qui trouble et alarme au milieu même des plaisirs. On ne peut se souffrir soi-même ; on porte son cœur avec peine. Un triste souvenir vient-il rappeler ces fautes odieuses que l'on diffère à déclarer? L'on se sent percé comme d'un trait vif et brûlant; on se reproche ses délais onéreux. Quoi ! toujours languir, toujours avoir dans le sein un ver qui le ronge et le déchire ! N'aurai-je donc jamais le courage de me présenter à la piscine salutaire ? Ah ! lorsque enfin on a triomphé de sa lâcheté, et qu'on a levé la pierre du sépulcre, pour exposer à Jésus-Christ, dans la personne de son ministre, toute la corruption de son cœur : ô Dieu,

quelle consolante révolution s'y fait tout-à-coup ! On se trouve comme déchargé d'un poids accablant ; on se sent renaître à la vie, on respire. Il semble que l'on revienne, comme Lazare, d'un sommeil de mort. S'il en a coûté quelques efforts sur soi-même, si l'on s'est fait quelque violence pour vaincre une opposition secrète, que l'on est heureusement dédommagé ! La conscience resserrée jusqu'alors, se dilate dans la paix ; l'esprit libre et dégagé goûte à plaisir les douceurs de l'innocence : que le cœur est satisfait !

Enfin le grand, l'inestimable avantage de la confession, c'est de rétablir le pécheur en grâce auprès du Seigneur son Dieu. C'est Dieu lui-même qui a voulu que la réconciliation du pécheur fût attachée à la confession de ses fautes ; et Dieu est le Seigneur : qui osera lui demander, pourquoi avez-vous fait ainsi ? Dans le pouvoir qu'il a donné à ses apôtres, de lier et de délier, il a renfermé la loi qu'il impose aux fidèles de se dévoiler à leurs yeux. En effet, il faut connaître la nature du crime pour en juger. Or, il n'est pas possible que les saints ministres connaissent une infinité de fautes, si ceux mêmes qui les ont commises, ne les révèlent. Il faut donc leur découvrir ces liens, si l'on veut qu'ils les délient ; c'est une loi fondée sur l'Évangile, soutenue par la tradition constante de tous les siècles, justifiée par les canons si respectables que l'Église avait établis pour la pénitence ; loi qui de l'Orient à l'Occident s'est constamment observée jusqu'à nos jours. « Ce qui sous la loi » de Moïse était réservé au ju- » gement de Dieu, nous dit » saint Ambroise, Jésus-Christ » l'a commis au jugement de » ses apôtres : *Quod ante erat judicii Dei, suis dedit apostolis.* (In Ps. 38.) » Ils sont juges, et ne doivent pas juger en aveugles : ils sont médecins des âmes, et ils ne doivent pas hasarder les remèdes sans connaissance. La confession fait donc une partie du sacrement qui réconcilie le pécheur, et qui le rétablit dans les droits de l'heureuse éternité.

Écoutez-le, mes frères, et dites-nous maintenant si la loi de la confession est un joug si onéreux à la nature ? Est-il donc si onéreux de recouvrer son innocence, et de rentrer en grâce auprès du Seigneur ? Est-il si fâcheux à la nature d'éviter l'enfer avec ses supplices ? Serait-il plus heureux de traîner ses liens que de les briser, de languir dans le crime que de s'en retirer ? Ce qui vous peine, dites-vous, c'est d'être obligé de déclarer vous-mêmes mille faiblesses humiliantes auxquelles on voudrait ne plus penser. Mais par quels avantages cette peine légère n'est-elle pas compensée ? Ces grâces, ces consolations, ces avis sages, ces appuis solides, cette réconciliation avec Dieu, son amour, sa gloire, tant de biens ne sont-ils donc pas suffisans pour adoucir l'a-

mertume d'une confusion passagère? Ah! qu'il s'agisse de votre santé; vous ne craignez plus la peine de découvrir à un médecin les choses les plus humiliantes! qu'il s'agisse de quelque intérêt, vous rampez devant les juges de la terre; il n'est ni travaux, ni confusions, ni peines que vous ne dévoriez avec courage, pour vous tirer d'une affaire malheureuse. Pour vos plaisirs, même les plus infâmes, vous voulez des confidens, vous ne rougissez point de vous en ouvrir à des profanes, qui vous deviennent souvent infidèles, et vous aurez peine à vous faire connaître à un homme de bien, sage, compatissant, fidèle, incapable d'exposer votre honneur, et qui ne profitera de votre confiance, que pour vous consoler? Quand le Seigneur eût exigé de vous les travaux les plus humilians et les plus pénibles, pour racheter vos iniquités, ne devriez-vous pas vous estimer trop heureux de pouvoir vous délivrer de l'enfer à ce prix: *Etsi rem grandem dixisset tibi propheta certè facere debueras.*

Mais après vous avoir représenté les avantages que nous procure la confession, afin de vous y engager, il faut vous instruire sur les défauts où l'on tombe souvent dans la confession, afin de vous porter à les éviter. Ce sera mon second point.

SECOND POINT.

De tous les défauts, mes frères, il n'en est point de plus odieux que d'ajouter le déguisement au crime, de chercher en quelque sorte à tromper Dieu après l'avoir offensé, et de ne vouloir ni entendre la vérité, ni la suivre. *Ut inveniatur iniquitas ejus ad odium, verba oris ejus iniquitas et dolus: noluit intelligere ut benè ageret.* (Ps. 35.)

Or voilà, mes frères, les défauts où l'on tombe souvent dans la confession de ses fautes. 1°. Par un défaut de sincérité le pécheur déguise ses désordres; ses discours sont pleins d'artifices et de détours; et comme dit le prophète, sa confession elle-même est un nouveau crime, *verba oris ejus iniquitas et dolus;* 2° par un défaut de docilité il rejette les sages conseils et les saintes lois que Dieu lui fait donner par son ministre pour bien régler sa conduite, *noluit intelligere ut benè ageret;* défaut de sincérité, défaut de docilité: deux défauts qu'il doit soigneusement éviter dans la confession.

Premier défaut que l'on y doit éviter, défaut de sincérité. Vous l'avez appris dès vos tendres années, mes frères, que l'intégrité de la confession en est la première loi; qu'un pécheur qui veut sincèrement obtenir le pardon de ses fautes, doit commencer par les avouer de bonne foi dans toute leur énormité, et qu'un seul crime déguisé par négligence ou par

un faux honneur, suffit pour ajouter aux péchés commis celui d'une confession sacrilége.

Cependant combien de pécheurs qui n'eurent jamais pour interprètes la sincérité et la candeur! Accoutumé que l'on est à user de dissimulation dans le commerce du monde, on porte le déguisement jusqu'au tribunal de la vérité. Les uns, attentifs à examiner avec soin leur conscience, ne se connaissent pas eux-mêmes, et ne sont point en état de se bien faire connaître; les autres aperçoivent leurs plaies; elles sont encore toutes sanglantes; mais ils n'osent les découvrir. D'autres, pour calmer un peu leur conscience, exposent leurs fautes, mais à demi; ils ne les présentent que de profil, pour ainsi dire: un fonds d'amour-propre porte toujours à les pallier et à les excuser. Dans la recherche assez légère que l'on fait de ses actions, l'on commence par écarter tout ce que l'on est bien aise de pouvoir se justifier: l'on a commis des infidélités dans son commerce; mais on a, dit-on, des infidélités à souffrir de la part des autres, n'est-il pas permis de s'en dédommager? On a présenté à des personnes dont on connaissait le faible, des attraits de volupté, mais on ne s'y est pas livré soi-même; on n'y fait pas même attention. L'on a poursuivi avec chaleur la réparation d'une injure; mais on ne s'est jamais proposé qu'une satisfaction raisonnable: on n'y voit plus rien que de juste, quoique dans son cœur on trouve un secret plaisir à se venger. Dans la poursuite d'une affaire, on a détourné des titres, on a désavoué des engagemens, on a usé de surprise; mais c'était le seul moyen de réussir: on en est trop satisfait pour le condamner. On néglige de payer à l'ouvrier son salaire, d'acquitter des dettes légitimes et pressantes; c'est, dit-on, la nécessité des affaires; on ne pense pas même à s'accuser du préjudice que l'on cause au malheureux qui gémit. On a donné beaucoup de temps au jeu, mais on l'a fait avec honneur; on ne voit pas ce que l'on peut y trouver à dire. On a aimé l'éclat, on a recherché avec complaisance les parures les mieux choisies: l'on n'a épargné pour plaire, ni le temps, ni la dépense; mais la bienséance le demandait, l'on ne devait rien moins à sa naissance, à son rang; il s'en faut peu que l'on ne se fasse de sa vanité un mérite. On a fréquenté les théâtres, on y a conduit des enfans jeunes et tendres: chaque jour on colore avec art un visage qui ne devrait rougir que du vice; mais c'est un usage reçu aujourd'hui, c'est un tribut que l'on doit au monde, et l'on ne voit pas qu'il y ait si grand mal. Dans les compagnies, l'on s'est permis des entretiens libres, des équivoques grossières, des familiarités indécentes, des enjouemens peu réglés; mais on n'a pas eu intention de se plonger dans le

crime : toutes ces libertés sont traitées de pures galanteries, d'amusemens, de bagatelles; en un mot, le préjugé, l'intérêt, l'usage, les circonstances, tout sert entre les mains du pécheur à excuser ce qu'il veut trouver innocent.

Enfin s'il est des fautes qu'il ne soit pas possible de se dissimuler, ou ce sont des fautes qui touchent à des intérêts de fortune, profits usuraires, bien usurpés, engagemens trahis ou désavoués; l'on sent bien qu'un confesseur exact obligerait à des restitutions nécessaires, et l'on prend le parti de n'en pas parler; les richesses ont trop de charmes pour leur préférer une incommode justice : ou ce sont des fautes que suit la confusion, et l'on se trouble, on hésite, on se fait une peine de les déclarer, on les pare des couleurs les plus propres à les adoucir, on les enveloppe dans les longs circuits d'une histoire ennuyeuse; il faut qu'un ministre soit attentif à profiter d'une parole échappée pour faire sortir du puits et de l'abîme l'iniquité tout entière; et au lieu que le vrai pénitent s'humilie de tout ce qui porte l'apparence du péché, le moindre prétexte suffit pour rassurer le faux pénitent.

Eh! mes frères, pourquoi dissimuler ainsi vos fautes? est-ce donc pour les augmenter que vous venez en solliciter le pardon? ne vous jetez-vous aux pieds de Jésus-Christ que pour insulter de plus près à sa sagesse? que vous servent vos palliations et vos détours? à quoi bon déguiser vos iniquités avec tant d'art? *Quid niteris bonam ostendere viam tuam?* (Jér. 2, 33.) C'est faiblesse, dites-vous, c'est une certaine délicatesse d'honneur. Mais y pensez-vous? la bonne foi à reconnaître ses fautes, n'est-elle pas plus glorieuse et plus raisonnable qu'un déguisement trompeur? « Mon fils, » dit le sage, ne rougissez jamais de la vérité. Comme il » est une confusion qui fait tomber dans le péché, il est une » confusion qui attire la gloire » et la grâce : » *Est confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam.* (Eccli. 4, 29.) « Le pécheur, dit Tertullien, se justifie en se condamnant lui-même; il se relève en s'abaissant; l'aveu du crime est le » commencement de la vertu, » et l'humble confession de » l'homme criminel, le triomphe de l'homme pénitent : » *Cum accusat, excusat; cum condamnat, absolvit.* (De Pœnit. 9.)

Plus vous nous exposez vos infirmités, et plus vous nous touchez de compassion : nous nous sentons plus vivement pressés de prier pour vous entre le vestibule et l'autel; la vue de vos besoins nous engage à vous secourir avec plus d'ardeur. Que faites-vous donc en vous cachant à nous, mes frères? vous vous privez du secours de nos prières, de nos sacrifices, de nos conseils si nécessaires pour votre conduite : *Qui ab-*

scondit scelera sua, non dirigetur. (Prov. 28, 13.) Vous ajoutez à vos crimes le mensonge et la perfidie ; vous entassez sacrilége sur sacrilége ; vous mentez au Saint-Esprit, et vous profanez les dons sacrés. Il est vrai que vous obtenez une réconciliation surprise ; mais en êtes-vous bien content vous-même? votre cœur est-il tranquille après cette absolution reçue? sentez-vous cette douce paix qui accompagne l'innocence? ne vous reste-t-il point un secret levain d'inquiétude? voudriez-vous mourir en cet état? et ne vous proposez-vous point de revenir un jour sur toutes ces confessions suspectes, afin de mettre ordre à votre conscience par une revue générale? Qu'il est affreux de multiplier à la fois ses crimes, ses dangers, ses inquiétudes! Premier défaut que le pécheur doit éviter dans la confession, le défaut de sincérité : *Verba oris ejus iniquitas et dolus.* Un second défaut, c'est l'indocilité, *Noluit intelligere ut benè ageret.*

Il faut l'avouer, mes frères, il est encore des pécheurs de bonne foi qui exposent leurs tristes faiblesses avec une candeur et une ingénuité qui n'en laisse rien ignorer ; mais leur vertu ne s'étend guère au-delà de leur sincérité. Comme ils se dévoilent sans déguisement, ils veulent aussi qu'on les réconcilie sans délai et presque sans pénitence.

Je dis sans délai, quoiqu'ils soient engagés dans des habitudes criminelles, ou exposés à des occasions prochaines de péché, ou obligés à des restitutions déjà promises, mais négligées ; ou coupables de rechutes mortelles, ou peu instruits de leur religion et de leurs devoirs, ou enveloppés dans des différends qui demandent qu'ils se réconcilient avec leurs frères avant de présenter leur don au saint autel ; en un mot, quoiqu'ils se trouvent dans quelqu'une de ces circonstances qui rendent la conversion équivoque, et où les lois de l'Église ordonnent d'éprouver un pécheur avant de lui accorder la paix ; c'est à quoi ils ne veulent pas entendre : *Noluit intelligere ut benè ageret.* Le moindre délai leur paraît trop incommode ; souvent même ils osent menacer d'aller ailleurs chercher l'indulgence qu'on leur refuse.

Qu'un sage ministre leur représente avec douceur, pour ménager leur délicatesse, mais avec fermeté pour ne pas trahir son ministère, que leurs chutes sont trop récentes, leurs habitudes trop invétérées, les occasions dont ils refusent de s'éloigner trop prochaines et trop séduisantes ; leurs passions encore trop vives pour qu'ils puissent compter eux-mêmes sur une conversion solide ; qu'il leur dise que s'ils ressentent au-dedans d'eux-mêmes quelques bons mouvemens, ce ne sont peut-être que des mouvemens passagers ; qu'il ne convient pas de se reposer si aisément sur la foi de quelques bons désirs ; que le cœur se connaît à ses œuvres comme le bon arbre à ses fruits ;

et que de les réconcilier si promptement ce serait s'exposer avec eux à une profanation sacrilége. Toutes ces raisons ne les persuadent point; ils se font même un mérite de leur aveugle empressement; et, comme le roi Balac, ils n'épargnent ni prières, ni promesses pour engager le prophète à parler contre la justice.

En vérité, mes frères, est-il une conduite moins raisonnable? venez-vous donc imposer la loi au saint ministre, ou la recevoir de sa bouche? êtes-vous son juge? est-il le vôtre? Si vous croyez qu'il mérite votre confiance, que ne suivez-vous donc ses conseils? si vous ne l'en croyez pas digne, comment lui confiez-vous le soin de votre âme? Voulez-vous donc qu'il vous trompe et vous trahisse? voulez-vous qu'il perde son âme avec la vôtre? pensez-vous qu'il lui soit permis de violer les lois de l'Église ou de les changer à son gré?

Que vous dirai-je maintenant de ces pénitens délicats, que les plus légères satisfactions alarment? de ces âmes lâches que tout incommode? jeûne, abstinence, prière, aumône, retraite, saintes lectures, éloignement des compagnies, retranchement des plaisirs, tout leur est à charge. Il faut consulter leur goût sur les pénitences qu'on doit leur prescrire; c'est sur leur délicatesse, et non sur le grand nombre et l'énormité de leurs crimes qu'il faut mesurer leur peine. Grand Dieu! sont-ce là de vrais pénitens? Ah! si vous l'étiez, mes frères, vous nous conjureriez vous-mêmes de ne pas vous flatter, vous nous encourageriez à vous immoler sans réserve; vous armeriez nos mains timides; et bien loin de disputer sur des satisfactions nécessaires, vous nous avertiriez de ne pas craindre l'excès dans une vengeance, qui, pour être proportionnée à vos crimes, doit être en quelque sorte excessive : vous ne nous laisseriez d'autre soin que celui de modérer votre zèle et d'adoucir votre douleur.

Quel est donc le fruit que vous devez retirer de ce discours? Je vous le dirai avec Isaïe : « Si vous cherchez à ren- » trer en grâce avec le Seigneur, » cherchez-le de bonne foi : » *Si quœritis, quœrite.* » Observez chaque jour vos actions, afin d'en pouvoir rendre dans le temps un compte fidèle : à cette exacte confession, joignez la sincérité, la docilité humble et soumise, caractère de la vraie conversion. Venez enfin au prophète, consultez la sentinelle qui veille dans Israël; choisissez entre les saints ministres un guide éclairé, sage, modéré, fidèle; paraissez devant lui sans artifice, sans réserve, plus disposés à vous condamner vous-mêmes, qu'à vous flatter et à vous excuser dans le mal. Demandez-lui quelle est la route que vous devez tenir au milieu de cette nuit sombre et obscure d'iniquités : écoutez ses conseils, suivez ses lois; c'est aux cœurs simples et dociles

qu'est accordée la miséricorde, la justice et la paix, que je vous souhaite. (Le père Pacaut de l'Oratoire, dans son sermon de la confession, qui se trouve au premier tome des sermons intitulés: Discours de piété sur les plus importans objets de la religion, ou sermons pour l'Avent, le Carême et les principaux mystères; Paris, chez Desaint et Saillant, 1745.)

CONFESSION.

SECOND SERMON ABRÉGÉ.

In his jacebat multitudo magna languentium, cœcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.

Sous les galeries de la piscine étaient couchés par terre un grand nombre de malades, d'aveugles, de boîteux, de ceux qui avaient les membres secs, qui tous attendaient que l'eau fût remuée. (En saint Jean, ch. 5, v. 3.)

Quelle est cette piscine, mes frères, située près la porte des victimes? Quels sont ces malades que je vois à l'entour, et qui la plupart attendent en vain la guérison? D'où vient qu'un paralytique de trente-huit ans, tout seul, recouvre une santé parfaite? On vous l'a dit souvent, mes frères, cette piscine mystérieuse, teinte du sang des victimes, c'est le bain sacré de la pénitence, teint du sang de l'agneau, qui purifie nos consciences, et qui guérit toutes nos langueurs, etc. Or, d'où vient l'inutilité de ce remède divin à l'égard de tant de pécheurs qui en approchent? Les grâces de nos sacremens ont-elles perdu quelque chose de leur première vertu par la suite des temps et par la durée des siècles? Les prémices du sang de Jésus-Christ étaient-elles plus puissantes pour la conversion des pécheurs, à la naissance de la foi, qu'elles ne le sont en ces derniers temps! Et en est-il de la vertu de Dieu comme des choses humaines, lesquelles parfaites dans leur commencement, souffrent toujours quelque chose de la loi fatale des temps, et s'affaiblissent avec les années? D'où vient qu'on ne vit jamais tant de pécheurs autour de nos tribunaux, et que jamais on n'en vit sortir moins de pénitens? D'où vient que le remède lui-même semble prolonger nos maux loin de les guérir? J'en trouve trois raisons figurées par ces trois sortes de malades dont l'Évangile fait aujourd'hui mention. Les premiers étaient des aveugles, *cæcorum;* et ce sont ces pécheurs qui, en venant se découvrir au tribunal, ne se connaissent pas eux-mêmes. Les seconds étaient des boîteux, *claudorum*, et ce sont ces pécheurs qui manquent de droiture et de sincérité dans la confession de leurs fautes. Enfin les derniers étaient ceux qui avaient les membres secs, *aridorum*, et ce sont ces pécheurs insensibles qui ne portent au tribunal aucun sentiment de douleur véritable.

Et voilà les trois défauts qui

rendent la plupart des confessions inutiles, pour ne pas dire criminelles ; un défaut de lumière dans l'examen, *cœcorum;* un défaut de sincérité dans la manifestation, *claudorum;* un défaut de douleur dans le repentir, *aridorum.* Suivons ce plan qui va nous fournir des instructions importantes, etc.

PREMIER POINT.

L'aveuglement est de toutes les peines du péché la plus universelle. Il n'est personne qui ne soit aveugle à certains égards.. L'homme est presque toujours un mystère à lui-même ; entre sa raison et son cœur réside sans cesse l'amour-propre ; l'œil de la foi tout seul peut le dissiper et lire dans ce livre obscur comme parle un apôtre. Mais comme rien n'est moins commun que l'usage de la foi, rien n'est plus rare que de se connaître. Or, ce défaut de connaissance de soi-même qui met un obstacle si essentiel à l'utilité de nos confessions, vient de trois sources : la première, c'est qu'on ne s'examine pas avec assez de loisir ; la seconde, c'est qu'on ne s'examine que dans ses propres préjugés ; enfin la dernière, c'est qu'on ne s'examine jamais sur tous ses devoirs : on ne s'examine pas avec assez de loisir. Oui, mes frères, toute la vie du chrétien doit être un examen et une censure continuelle et secrète de ses actions, de ses désirs, de ses pensées, comme l'inconstance est le vrai caractère de notre cœur... Si nous nous perdons un moment de vue, nous ne nous connaissons plus ; il se forme au-dedans de nous une succession si continuelle et si rapide de désirs, de jalousies, de craintes, d'espérances, de joies, de chagrins, de haines et d'amours, que si nous ne suivons sans cesse ces routes diverses et secrètes de nos passions, nous n'en voyons plus ni les principes, ni les suites, et notre cœur devient un abîme que nous ne pouvons plus approfondir, et dont nous ne voyons jamais que la surface. C'est donc un abus de croire que pour porter au tribunal une connaissance exacte, il suffise après une vie toute dissipée et toute mondaine, de donner, avant de venir se présenter au prêtre, quelques momens seulement à la révision de sa conscience. La vigilance continuelle sur toutes nos actions, seule peut nous disposer à la confession de nos fautes... Il faut s'accoutumer à se rendre compte sans cesse à soi-même de soi-même, entrer presque sur chaque action en jugement avec son propre cœur, et du moins dans le silence de la nuit, après que les bienséances ou les devoirs de notre état ont terminé chaque journée, mettre son âme sur nos mains devant le Seigneur... Tel est l'examen qui doit nous préparer à la confession de nos fautes. Or, souffrez que je vous demande, avez-vous jusqu'ici porté au tribunal une conscience ainsi éprouvée ? toute votre vie est une absence continuelle de vous-même, une vie toute de

soins, de plaisirs, etc. Comment voulez-vous donc que cet abîme où vous n'avez jamais porté la lumière s'éclaircisse en un instant, et qu'une conscience avec laquelle vous n'avez jamais vécu, pour ainsi dire, vous soit d'abord connue et familière? Aussi que voyons-nous tous les jours au tribunal, que des aveugles qui ne se connaissent pas eux-mêmes? *multitudo magna cæcorum;* qu'y entendons-nous, que des peintures vagues et superficielles, que l'histoire publique des pécheurs, que les dehors de leurs désordres, et certaines chutes palpables qui sont toujours la suite de mille chutes invisibles? Ils nous disent, comme le paralytique, le nombre des années pendant lesquelles ils ont croupi dans leur infirmité, *triginta et octo annos*, etc. Ils nous racontent l'histoire de leur vie; mais ils ignorent celle de leur cœur.

Le second défaut de nos examens, c'est que nous ne nous examinons jamais que dans nos propres préjugés. Car, qu'est-ce que s'examiner? c'est mettre d'un côté les maximes de Jésus-Christ; de l'autre, cette partie de notre vie que nous voulons connaître; voir sur chaque action ce que l'Évangile ordonne, permet ou défend; et par ce parallèle sur lequel nous serons jugés un jour, nous juger d'avance nous-mêmes. Or, à cette règle sainte, chacun substitue les préjugés de son amour-propre: premièrement sur la naissance; la règle, c'est qu'en Jésus-Christ il n'y a ni noble, ni roturier, et que l'Évangile n'ayant que les mêmes devoirs à proposer aux grands et au peuple, l'élévation de la naissance, loin d'être un privilége, devient plutôt un obstacle par rapport au salut. Le préjugé, c'est que plus la naissance est élevée, plus nous la regardons comme une prérogative qui adoucit à notre égard les devoirs pénibles de la loi; qui nous dispense de la haine du monde, de la fuite des plaisirs, des austérités, etc., qui nous permet la sensibilité..., la dissimulation..., la hauteur..., la mollesse, etc., et c'est là-dessus qu'on se juge soi-même. Secondement sur les dignités; la règle, c'est qu'elles ne sont établies que pour la défense et l'utilité des peuples, et non pour soutenir l'orgueil et fournir aux plaisirs..; et qu'on n'est prince, ministre, magistrat, homme public que pour les autres. Le préjugé, c'est qu'on mesure le devoir de ces charges sur l'usage et non sur leur institution, et qu'on regarde l'abus qu'en ont fait ceux qui nous ont précédés, comme un droit incontestablement attaché à sa charge; et c'est là-dessus qu'on s'examine. Troisièmement, sur l'ambition: la règle, c'est qu'étant obligés de vivre comme étrangers sur la terre, et de n'aimer ni le monde, ni les choses qui sont dans le monde, nous devons craindre tout ce qui peut rendre notre exil trop aimable. Le préjugé, c'est qu'on regarde les

soins, les intrigues, les empressemens pour s'élever, le chagrin vif de se voir dévancé, la disposition secrète de sacrifier nos concurrens à notre fortune, l'aversion cachée; en un mot, ce fonds dominant d'ambition comme une noble émulation que la naissance donne, comme des inclinations sages et sérieuses plus dignes de la raison que les plaisirs frivoles et les excès auxquels on s'abandonne: et c'est sur ces fausses idées qu'on sonde son cœur. Quatrièmement, sur l'usage des biens; la règle, c'est que vous n'en êtes pas les maîtres absolus; que votre abondance est le patrimoine des pauvres. Le préjugé, c'est que toutes les profusions on ne les croit jamais excessives; que toutes celles même qui nous dérangent peuvent bien altérer nos affaires, mais jamais intéresser nos consciences. Enfin sur les coutumes; la règle, c'est que nous serons jugés sur les préceptes de Jésus-Christ, et non pas sur les mœurs de notre siècle; que les exemples n'autorisent pas des abus que la loi condamne. Le préjugé, c'est que tout ce que l'exemple public autorise, ne saurait être un crime. Toutes les personnes de notre rang, de notre âge usent de cette parure, ont recours à cet artifice pour relever une vaine beauté. On n'en fait plus de scrupule, tous ceux de notre état briguent les honneurs du sanctuaire, et presque tout le monde se permet cette manière de faire valoir son argent, on la croit permise, etc., l'usage est notre seul Évangile; on ne daigne pas même porter au tribunal ces sortes de fautes, on les méprise, on se persuade que ce sont des scrupules d'âmes puériles et timides. Voilà une des grandes sources de l'inutilité de nos confessions. Personne ne s'examine dans les lumières de la foi; chacun porte au tribunal ses préjugés loin d'y porter ses crimes, etc., et sonder sa conscience, c'est pour la plupart y répandre de nouvelles ténèbres, etc. Enfin le dernier défaut de nos examens, c'est qu'on ne s'examine jamais sur ses devoirs de père de famille, de personne publique, de membre du corps des fidèles; on ne connaît de soi que ses défauts personnels. Comme père de famille avez-vous fait de votre maison une église domestique? avez-vous cultivé dans vos enfans la grâce de leur baptême confiée à vos soins? avez-vous dans la destination de leur sort eu plus d'égard qu'à leur salut, à vos intérêts temporels? vous êtes-vous regardé comme le pasteur de vos domestiques? Où sont ceux qui entrent dans ce détail? Comme membre du corps des fidèles, vous devez à vos frères l'édification et le spectacle d'une vie sage et irrépréhensible, et plus vous êtes élevé, plus votre obligation devient rigoureuse. Or, que d'imitateurs de vos désordres! que d'âmes ont péri pour avoir servi à vos passions! combien d'autres, séduites, entraînées..., ébranlées..., combien

d'autres, femmes du monde dont vous avez corrompu le cœur! Ces hommes faibles ont péri sous vos yeux; que de crimes étrangers sur lesquels on ne s'avise pas même d'entrer en scrupule! Enfin, si vous êtes homme public, que de malheurs votre inapplication, votre faiblesse, votre complaisance, votre dureté, vos intérêts, ont attiré sur les peuples, que de méchans protégés, etc. Sondez cet abîme si vous le pouvez; tels sont cependant les aveugles couchés sur le bord de la piscine, que le Sauveur ne guérit point: *Multitudo magna cœcorum.* Aussi nous sommes tous les jours surpris que des personnes qui vivent dans le train ordinaire de cette sorte de monde que Jésus-Christ a réprouvé, dans l'oisiveté des conversations, dans les dangers, etc., dans les plaisirs, etc., n'aient presque rien à nous dire au tribunal, et qu'elles soient en peine de trouver des sujets d'accusation, tandis qu'une âme juste repasse à nos pieds dans l'amertume de son cœur quelques imperfections que sa piété lui grossit; découvre jusque dans ses vertus une matière de pénitence; ne peut tarir sur le récit de ses faiblesses; prend les sentimens involontaires de la nature pour des actes libres de la volonté; croit voir dans des mouvemens naissans toute la honte du consentement, et ne voit pas dans le sacrifice soudain qu'elle en fait, tout le mérite d'une fidèle résistance; se défie même des lumières d'un guide sacré qui la rassure; et comme Pierre dans l'excès de sa prière à Joppé, croit voir des objets immondes et défendus par la loi, lors même qu'un envoyé du Ciel condamne ses frayeurs, et lui en permet l'usage. D'où vient cette différence? c'est que l'un veille sans cesse à la garde de son propre cœur, et que l'autre ne s'examine que lorsqu'il faut venir s'accuser au prêtre; c'est que l'un se juge sur les lumières de la foi, et l'autre sur les préjugés de son amour-propre. C'est ainsi, ô mon Dieu! que vous répandez vos lumières sur le juste, et que vous punissez les égaremens de l'âme mondaine, en permettant qu'elle les ignore! Mais non-seulement on manque de lumière dans l'examen, on manque encore de sincérité dans la manifestation.

SECOND POINT.

Rien ne coûte plus à l'homme que de se voir coupable. Toute notre vie n'est presque qu'un déguisement continuel, et ce qui paraît de nous-mêmes n'est jamais nous: telle est la condition de l'homme. Né orgueilleux et misérable, il ne peut paraître grand qu'en ne se montrant pas tel qu'il est; mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que notre orgueil entre dans nos humiliations mêmes; que l'aveu de nos crimes n'est souvent qu'un artifice coupable qui les déguise, et que nous portons la dissimulation jusqu'au tribunal terrible de la confession. C'est ici

cette seconde sorte de pécheurs figurés par les boîteux, *multitudo magna claudorum ;* c'est-à-dire, des pécheurs qui ne viennent pas se présenter au bain sacré de la pénitence avec cette droiture de cœur qui guérit la plaie en la découvrant. J'avoue qu'il est rare de trouver de ces âmes noires et maudites de Dieu, qui, de propos délibéré, viennent mentir au Saint-Esprit, et cacher aux prêtres les horreurs d'une conscience corrompue, insulter la religion jusque dans le lieu même du repentir, et faire du sacrement qui nous absout, le plus grand de tous leurs crimes. Mais il est des déguisemens d'une autre nature sur lesquels on se fait une sorte de conscience, qui mêlent à l'aveu du crime les artifices de l'orgueil, qui ne montrent qu'à demi la conscience, qui découvrent le péché, et qui cachent le pécheur. Or, le défaut de droiture se trouve ou dans les expressions qu'on adoucit et qu'on embarrasse, ou dans les motifs et les principes des actions qu'on supprime, ou dans les points douteux qu'on montre toujours du côté qui nous est favorable. Je dis dans les expressions qu'on adoucit et qu'on embarrasse. Oui, mes frères, le premier soin de la plupart des pécheurs n'est pas de connaître leurs fautes; c'est de méditer en quels termes ils pourront les faire connaître au ministre qui doit les entendre. L'arrangement étudié des expressions, est presque le seul examen qui précède la confession; et être prêt pour le sacrement c'est pour eux avoir trouvé de toutes les manières de s'avouer coupable, celle qui laisse moins connaître leurs fautes. On passe rapidement sur les plaies les plus honteuses de peur d'y trop arrêter l'attention du ministre... On les place dans des intervalles si heureux, qu'elles échappent presque avant que le prêtre ait pu s'en apercevoir, et on est content de soi quand on a pu, en lui avouant ses crimes, faire en sorte pourtant qu'il les ignore encore. On tait des circonstances plus honteuses que le crime, des mesures prises, etc. On substitue habilement à ce détail qui nous manifesterait trop des expressions vagues qui découvrent nos actions, mais qui ne montrent pas notre cœur.

On s'accuse avec complaisance de certains défauts qui nous sont glorieux, selon le monde. On fait entrer dans sa confession la générosité de son cœur, les talens du corps et de l'esprit, la naissance. On mêle habilement ce qui nous élève aux yeux des hommes, avec ce qui nous humilie devant Dieu. Enfin pour ne pas découvrir toute la honte d'une longue et ancienne habitude à chaque confession, on cherche un nouveau témoin de ses faiblesses, on les raconte comme des chutes nouvelles, on ne montre que les extrémités de la plaie, on a garde d'en creuser toute la profondeur. On cache sous des feuilles, comme le premier pécheur, son ignomi-

nie ; et en venant se montrer, on réussit à se faire méconnaître. Or, outre que le langage de la douleur est un langage humble, simple et sincère, et qu'ainsi se confesser avec ces réticences et ces adoucissemens, c'est se confesser seulement qu'on ne s'en répand pas ; c'est que ce n'est pas à l'homme, mais à Jésus-Christ que vous venez parler. C'est lui qui est le témoin invisible de toute l'histoire de votre vie ; qui lit dans votre cœur, et qui, dans le temps même que vous tâchez de vous dérober à ses yeux, insulte aux ridicules efforts de votre honte, et vous dit, comme autrefois un prophète à cette reine d'Israël, qui, deguisée sous des habits empruntés, avait cru pouvoir être méconnue de l'homme de Dieu, et tromper la lumière du ministère prophétique. *Quare aliam te esse simulas ?* O âme indigne de mes regards, paraissez telle que vous êtes ! démasquez ce cœur ! montrez ces œuvres de ténèbres ! *quare aliam*, etc. Insensée de croire que des toiles légères déroberont votre honte, *quare aliam*, etc. Premier défaut de sincérité dans les expressions, et le second se trouve dans les motifs et les principes des actions auxquels on ne remonte presque jamais. En effet comme c'est la disposition du cœur qui décide de nos œuvres ; c'est là qu'il faut remonter pour en connaître le mérite ou le défaut. Il importe donc de ramener tout ce que nous faisons au motif qui la produit. Esther est innocente en se revêtant des ornemens les plus éclatans de la royauté, parce que, etc. Jésabel est criminelle en se montrant, etc., parce que, etc. Salomon ne se rend pas indigne des faveurs du Ciel en exposant toute la gloire qui l'environne, etc., parce que, etc. Ezéchias attire l'indignation du Seigneur, parce que, etc. Or, c'est le cœur qu'on ne manifeste presque jamais au tribunal. Ainsi vous venez vous accuser de quelques traits mordans contre votre frère, mais vous ne dites pas que ses talens font tout son crime dans votre esprit. Vous venez nous raconter vos emportemens, vos, etc ; mais vous ne dites pas, etc. Vous venez vous avouer coupable de quelques désirs de plaire ; mais vous ne dites pas que toutes vos attentions n'ont d'autre but que d'inspirer la passion, etc. Enfin, vous venez nous découvrir ces combats secrets que la faiblesse de votre chair livre à votre cœur, ces mouvemens, etc. ; mais dites-vous que vous aimez tout ce qui allume cette passion funeste ; que, etc. Aussi la confession de vos fautes achevée, le confesseur vous connaît-il comme vous vous connaissez vous-même... Voit-il vos passions dans leur source, vos sensibilités dans leurs motifs, vos tentations dans leurs occasions, vos faiblesses dans vos rechutes, vos infidélités, etc. Hélas ! il faut presque toujours qu'il devine l'état de votre âme, qu'il profite de certaines expressions qui vous échappent pour

connaître votre cœur. Il faut qu'en vous voyant comme Jésus-Christ le paralytique de l'Évangile, les seules lumières de son ministère lui fassent connaître que vos maux ont jeté de profondes racines... *Hunc cùm vidisset... et cognovisset, quia jam multum tempus haberet...* Il faut qu'il soit en garde contre la surprise dans un lieu où il ne devrait être occupé qu'à consoler votre douleur, et essuyer vos larmes. Enfin le dernier défaut de sincérité se trouve dans les actions douteuses qu'on expose toujours à son avantage. Ainsi on ne veut point s'éloigner d'une occasion de péché, rompre une liaison scandaleuse. On exagère l'impossibilité de cette rupture, les inconvéniens, les liens du sang, etc. Ainsi on ne veut point finir le scandale d'un divorce public... Il n'est sorte de raison dont on ne colore sa résistance. On a des prétextes de devoir, etc. Ainsi on ne veut point interrompre des profits usuraires : on expose comme présens des dangers chimériques, on s'appuie sur la tolérance des lois, sur, etc. Telles sont les illusions de l'amour-propre. Aussi au sortir du tribunal, sentez-vous cette paix de conscience qui est le fruit d'une confession sincère?... Ne vous reste-t-il pas au fond du cœur, je ne sais quelles inquiétudes secrètes..., qui troublent toute la douceur de votre pénitence, etc.? Insensés de nourrir dans votre sein des serpens qui vous déchirent, de n'oser produire des monstres qui s'y évanouissent dès qu'ils ont vu la lumière... Insensés, de souffrir toute la honte d'un aveu et de vous priver des consolations d'un aveu sincère... Mais que craignez-vous en nous racontant vos chutes? de détruire dans notre esprit la vaine réputation de probité... Mais pourquoi nous comptez-vous pour quelque chose? Nous ne sommes là qu'à la place de Jésus-Christ. Vous n'en direz jamais assez pour nous surprendre. Ah! nous ne savons que trop de quoi toute la corruption du cœur humain est capable... Plus nous vous trouverons coupables, plus vous exciterez notre pitié, plus vous... Mais ce n'est pas assez de déclarer sincèrement ses crimes, il faut les détester souverainement.

TROISIÈME POINT.

Toutes les dispositions dont nous venons de parler, ne sont que les préparations extérieures de la pénitence, la douleur en est l'âme et la vérité. La vertu du sacrement peut suppléer à la confession extérieure de nos fautes; mais elle ne peut suppléer au sentiment intérieur qui les déteste, parce que c'est lui qui forme le pénitent.... Cependant rien de plus rare parmi les pécheurs; et c'est ici cette troisième sorte de malades qui ne reçoivent pas le bienfait de la guérison *aridorum*, ceux qui avaient les membres secs... Or comme l'illusion est ici dangereuse, il importe d'établir en quoi cette douleur consiste. 1°. Cette douleur est un mouve-

ment de la grâce et non de la nature. Il faut que le trouble, qui naît de l'horreur de nos crimes, soit une opération invisible de l'esprit de Dieu qui nous porte à détester tout ce qui a pu lui déplaire, et qu'il soit un commencement de nouvel amour qui nous rende le crime odieux, parce qu'il commence à nous faire aimer le Seigneur comme source de toute justice. Or le trouble de la plupart des pécheurs est un trouble d'amour-propre, et auquel l'esprit de Dieu n'a point de part. Les uns prennent pour la douleur ces alarmes secrètes, que l'orgueil oppose à la déclaration de nos crimes; ce poids d'iniquité qui fatigue le cœur...., ces déchiremens cruels que les œuvres de ténèbres font sentir à la conscience pécheresse..., en un mot ces inquiétudes d'une mauvaise honte... Ils confondent leur orgueil avec leur repentir..., la haine de la confession avec la douleur de leurs crimes. Ils ne sont qu'orgueilleux et ils croient être pénitens. Ce n'est pas que la même grâce qui opère le repentir, n'opère aussi une confusion salutaire, et qu'il n'y ait une honte qui conduit au salut; mais cette honte formée par la douleur, ne trouve son motif que dans la douleur même. Ce n'est pas le jugement du ministre qui le produit dans notre âme, c'est l'œil de Dieu qui la voit : elle ne compterait même le mépris de tous les hommes pour rien, si elle avait le Seigneur tout seul pour témoin de son innocence : au contraire, quand elle serait seule sur la terre, les regards de Dieu seul la couvriraient de confusion. Les inquiétudes secrètes et honteuses de l'orgueil ne sont donc pas les troubles salutaires de la pénitence.

Il en est d'autres qui prennent la douleur que forme le repentir, pour ce trouble qui naît de la crainte toute seule des peines éternelles. Ce trouble qui ouvrant l'enfer et tous ses tourmens au pécheur, ne lui découvre rien de plus odieux dans l'iniquité que la punition dont elle est suivie : ce trouble, qui n'est lui-même qu'un désir que le crime pût être impuni, qui arrête l'action sans changer la volonté...., et qui ne compterait pour rien d'outrager son Dieu, si la perte de son amour devait borner toute son infortune.

Je sais que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse; qu'il est utile de percer souvent des yeux de la foi ces abîmes de feu où il y aura des pleurs et des grincemens de dents, et de descendre tout vivant dans l'enfer pour faire de ce souvenir salutaire un frein à nos passions indomptées; mon dessein n'est pas d'ôter aux pécheurs un moyen de salut et un motif de componction que Jésus-Christ leur propose, que l'Église leur recommande, que les saints ont eu sans cesse devant les yeux... En effet, ô mon Dieu! si, avec tous vos foudres, l'iniquité ne laisse pas de prévaloir sur la terre...., resterait-

il encore quelque foi parmi les hommes, si nous venions imprudemment leur faire un point de vertu de fermer les yeux à ces spectacles horribles?.... Il est peu de ces âmes nobles que l'amour et la reconnaissance toutes seules attachent à votre service, c'est la sagesse des parfaits; mais les faibles ont besoin d'indulgence, et vous voulez que notre intérêt même entre toujours pour beaucoup dans notre fidélité. Ce n'est donc pas la crainte des tourmens destinés à l'impie que je veux exclure de la véritable pénitence: elle en est la préparation, quoiqu'elle n'en soit pas l'âme et le fonds, etc.; mais c'est cette disposition criminelle où se trouvent la plupart des pécheurs qui approchent du tribunal, lesquels sans un enfer vivraient comme des athées, sans foi, sans conscience, sans sacremens; lesquels ne connaissent de la religion que ses menaces, et qui, dans le secret de leur cœur, sont fâchés que Dieu soit juste, et qu'il ait attaché aux plaisirs les plus honteux des flammes éternelles; et ne croyez pas que ce soit ici une disposition rare et chimérique: rien n'est plus réel et plus commun. La crainte fait presque toute notre religion: elle peuple presque seule les tribunaux de la pénitence; nous y faisons divorce pour un moment avec nos passions, et nous nous en séparons comme on quitte des objets encore chers, mais funestes. Semblables à la femme de Loth, nous ne haïssons pas Sodome, nous n'en craignons que les flammes, etc.

Mais comme la méprise est ici aisée, si vous me demandez à quelles marques on peut discerner les vrais pénitens, je dis, 2°. que la douleur de la pénitence renferme une résolution réelle et sincère de finir nos désordres, et de commencer une vie sainte et chrétienne: c'est ce qui nous est figuré dans la guérison de notre paralytique. Souhaitez-vous d'être guéri? lui demande Jésus-Christ, *vis sanus fieri*, etc.? Or je vous demande, lorsque vous venez aux pieds du prêtre, êtes-vous de bonne foi dans cette disposition? Pouvez-vous rendre ce témoignage à vous-même, que vous voulez rompre sincèrement tous vos liens qui vous attachent encore au monde, et à vos plaisirs criminels? etc. Commencez-vous à vous faire un plan de nouvelle vie? Ne comptez-vous pas encore sur les mêmes mœurs, les mêmes plaisirs, les mêmes liaisons après la confession? Ne vous dites-vous pas à vous-même en secret pour vous calmer, qu'un jour viendra enfin que vous vous confesserez pour vous convertir tout de bon, et rompre pour toujours avec le monde? *vis sanus fieri?* Je vous le demande; prenez garde qu'on ne vous demande pas si en venant vous présenter au tribunal, vous formez de ces propos vagues de conversion, qui n'ont jamais de suite et qu'on ne forme que pour s'y étourdir sur la profa-

nation du sacrement, de ces propos dont on sent soi-même la fausseté, et qui laissent au fond du cœur le sentiment secret qu'on ne veut pas encore y renoncer; mais on vous demande si vous voulez vous convertir d'une volonté forte, pleine et sincère; qui répand déjà des larmes de pénitence. Je vous demande avec Jésus-Christ, *vis sanus fieri ?* la conscience ne saurait ici se faire illusion à elle-même : on sent bien si le propos d'une nouvelle vie est sincère, etc.

Rappelez-vous les conversions des pécheresses, des Saüls, des Augustins; voyez ce qui se passait en eux dans ces momens heureux qui précédèrent leurs changemens? quels troubles! quelles perplexités! quels combats! quels efforts héroïques sur eux-mêmes! quelles démarches nouvelles! quelles larmes! quels transports d'amour et de componction! C'est au milieu de tant d'agitations que se consomme l'ouvrage de la conversion; une démarche froide et tranquille n'a rien qui l'annonce et qui lui ressemble. C'est au milieu de ces troubles, de ces vents impétueux, pour ainsi dire, que l'esprit de Dieu descend dans un cœur pénitent, et y vient porter la paix et la grâce. Et ne nous dites pas que cette douleur cachée au fond de l'âme, n'est pas toujours sensible au cœur pénitent : un changement de vie porte si fort sur tous nos penchans, prend sa source dans un nouvel amour si vif, qu'il n'est pas possible qu'il soit dans le cœur à l'insu de notre cœur même.

Enfin, non-seulement la douleur de la pénitence est une résolution réelle et sincère de changer de vie, mais encore une attention actuelle, qui prend d'abord des mesures solides de changement. Or la principale est le choix d'un ministre fidèle qui coopère avec Jésus-Christ à la guérison de votre âme : choix difficile, mais le plus important que vous ferez jamais, puisqu'il s'agit du salut, et que ce qui décide toujours de notre salut, c'est le choix de celui à qui nous allons confier les secrets de notre conscience; c'est la suite de notre Évangile qui nous fournit cette dernière réflexion. Seigneur, dit le paralytique.... *Domine, hominem non habeo.* Or avant que de vous présenter à la pénitence, vous adressez-vous à Jésus-Christ, afin qu'il vous suscite un guide fidèle qui vous conduise sûrement dans la voie du salut? Cherchez-vous vous-même un homme rempli de l'esprit de Dieu, qui sache vous jeter à propos dans la piscine et cultiver ces premiers sentimens de grâce que vous portez au tribunal? Un homme éclairé qui puisse juger de la lèpre, et ne pas se tromper dans l'application des remèdes? Un homme expérimenté qui sache discerner les voies de la grâce dans votre âme, conduire les opérations de Dieu en elle, ne pas trop presser les âmes que l'esprit saint ne pousse que lentement, ne pas

arrêter celles qui sont portées sur les ailes par la grâce, et suivre l'esprit de Dieu sans le prévenir? Un homme accoutumé à parler à Dieu, dont les paroles pleines de ce feu qu'il a puisé devant le Seigneur, portent ensuite l'onction de la grâce jusqu'au fond de votre âme? Un homme désintéressé qui n'examine pas si vous êtes grand, selon le monde, mais si vous êtes pécheur devant Dieu? Un homme zélé que rien ne puisse faire départir des intérêts de la vérité et des règles saintes de son ministère, qui ne cherche qu'à faire honneur à la grâce, à la religion et à son ministère? Enfin un homme charitable qui sache mêler l'huile de la douceur avec le vin de la force, qui n'aigrisse pas la plaie par d'excessives rigueurs, mais qui ramène les malades par des condescendances nécessaires; qui ne soit pas toujours juge, mais qui se souvienne quelquefois qu'il est père, qui sache se faire tout à tous, etc.

Est-ce un guide de ce caractère que vous cherchez? les plus inconnus sont toujours pour vous les plus propres, les plus indulgens, les plus habiles. Les premiers que le hasard vous offre, vous leur ouvrez indiscrètement les plaies de votre cœur; et ainsi le choix tout seul que vous faites du juge de votre conscience est une preuve décisive que vous ne voulez pas changer de vie, que vous allez profaner le sacrement, et vous souiller où vous auriez dû vous purifier de vos souillures : voilà, mes frères, les sources les plus ordinaires des inutilités du sacrement de la pénitence, et voilà pourquoi les conversions sont aujourd'hui si rares; voilà pourquoi parmi cette multitude d'aveugles, de boiteux, et de ceux qui avaient les membres secs, à peine Jésus-Christ en trouve-t-il un seul qui mérite d'être guéri, dit saint Augustin : *tot jacebant et unus sanatus est*, etc. Cependant, ô mon Dieu! votre colère n'a pas encore éclaté sur moi; elle ne m'a point encore fait périr comme tant d'autres au milieu de ma course. Ah! ce n'est pas sans quelque dessein de miséricorde sur moi que vous avez prolongé mes jours, et différé jusqu'ici votre vengeance; vous ne m'auriez pas délivré de tant de périls qui ont mille fois menacé ma vie, si vous n'aviez voulu faire paraître en moi quelque jour les richesses de votre grâce. Grand Dieu! je commence à ne plus aimer mes maux; achevez votre ouvrage, soutenez ma faiblesse, ne vous éloignez pas de moi, et faites que je ne retrouve le calme et la tranquillité que j'ai perdue qu'en vous devenant à jamais fidèle. (Massillon, tome 2 du Carême. *Voyez* aussi le père Bourdaloue, dans son Sermon de la Confession pour le treizième dimanche d'après la Pentecôte; les pères de la Rue et d'Orléans, sur la même matière, etc.)

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME.

